



HAL
open science

Le secteur industriel et la restructuration des entreprises publiques en Algérie (1980 - 2000) : le rôle de l'Etat en question

Yasmine Boudjenah

► To cite this version:

Yasmine Boudjenah. Le secteur industriel et la restructuration des entreprises publiques en Algérie (1980 - 2000) : le rôle de l'Etat en question. Géographie. Université Paris Diderot - Paris 7, 2001. Français. NNT : 2001PA070017 . tel-01095847

HAL Id: tel-01095847

<https://theses.hal.science/tel-01095847>

Submitted on 19 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

PS - 0182 / 1

Cette thèse appartient
à Abdelhakim Sigaud
En 2001
UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ PARIS 7 – DENIS DIDEROT
U.F.R. GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ

Année 2001

N° attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

THÈSE

pour l'obtention du Diplôme de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 7
SPÉCIALITÉ : Dynamiques comparées des sociétés en développement

présentée et soutenue publiquement
par

Yasmine BOUDJENAH

30
en mars 2001

Titre :

*Le secteur industriel et la restructuration des entreprises publiques
en Algérie (1980 - 2000) : le rôle de l'Etat en question.*

VOLUME I

Directeur de thèse :

Bouziane SEMMOUD, Professeur à l'Université d'Artois

JURY :

Gérard DESTANNE DE BERNIS, Professeur Emérite à l'Université Grenoble 2 – Pierre
Mendès-France

Christian GRATALOUP, Professeur à l'Université Paris VII – Denis Diderot

Pierre SIGNOLES, Professeur à l'Université de Tours

Bouziane SEMMOUD, Professeur à l'Université d'Artois

PS-0182 /
T-1551 (1)

UNIVERSITÉ PARIS 7 – DENIS DIDEROT
U.F.R. GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ

Année 2001

N° attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

THÈSE

pour l'obtention du Diplôme de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 7
SPÉCIALITÉ : **Dynamiques comparées des sociétés en développement**

présentée et soutenue publiquement
par

Yasmine BOUDJENAH

en mars 2001

Titre :

***Le secteur industriel et la restructuration des entreprises publiques
en Algérie (1980 - 2000) : le rôle de l'Etat en question.***

VOLUME I

Directeur de thèse :

Bouziane SEMMOUD, Professeur à l'Université d'Artois

JURY :

Gérard DESTANNE DE BERNIS, Professeur Emérite à l'Université Grenoble 2 – Pierre
Mendès France

Christian GRATALOUP, Professeur à l'Université Paris VII – Denis Diderot

Pierre SIGNOLES, Professeur à l'Université de Tours

Bouziane SEMMOUD, Professeur à l'Université d'Artois

MSH - TOURS

27 NOV. 2006

Centre de Documentation

REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser mes chaleureux remerciements à mon directeur de thèse, Bouziane Semmoud, pour le soutien qu'il m'a manifesté tout au long de ces années de recherche, y compris dans les périodes d'absence prolongée... Son intérêt pour le sujet et son attention aux idées que j'ai tenté de développer m'ont au fur et à mesure conforté dans mon choix de recherche, même s'il est évident que j'assume l'entière responsabilité de ce travail, ses jugements comme ses éventuelles erreurs.

Je ne peux oublier ici André Prenant, qui m'a d'abord orientée vers Bouziane Semmoud, puis qui a bien voulu me faire part de recommandations toujours sensées. Je remercie également Gérard De Bernis pour le temps qu'il m'a aimablement consacré.

L'accès aux documents les plus récents et les plus précis ne m'aurait pas été facilité sans la disponibilité des documentalistes de la bibliothèque du Centre Culturel Algérien qui m'ont toujours accueillie avec gentillesse. J'y associe l'agent de l'Office National des Statistiques que j'ai rencontré à Alger.

Enfin, plusieurs personnes m'ont permis – le mot n'est pas trop fort – de poursuivre et d'achever ce travail. Je pense en premier lieu à Thierry, qui m'a en permanence encouragée et...supportée. Merci aussi à mes parents et mes frères, Anis et Nazim, dont le soutien et l'attention m'ont été précieux.

Que mon oncle Mohamed et mes cousins Fouzia et Ali trouvent ici ma reconnaissance pour l'aide essentielle qu'ils m'ont apportée lors de la préparation de ma mission en Algérie et surtout sur place ; sans oublier Rafik pour son accueil lors de mon séjour préalable au Maroc. Beaucoup d'autres amis – algériens ou amis de l'Algérie – m'ont prodigué remarques avisées, prises de contact et conseils ; je les en remercie.

Merci encore à mes « complices » Fred et Maud sans qui j'aurais eu peine à m'isoler...

Tous celles et tous ceux – ils sont trop nombreux ! – qui m'ont grandement aidée à persévérer, par leurs petites ou grandes attentions, se reconnaîtront finalement dans ce dernier merci.

SOMMAIRE

Introduction générale.....	8
-----------------------------------	----------

PARTIE I L'ÉVOLUTION DE L'ALGÉRIE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

Du développement à la libéralisation de l'économie.....	19
---	----

Introduction de la Partie I.....	20
---	-----------

Chapitre 1 : L'Algérie et l'époque révolue du « développement ».....	21
---	-----------

SECTION 1 : un modèle original.....	21
-------------------------------------	----

SECTION 2 : l'industrialisation dans le « tiers-monde ».....	27
--	----

Chapitre 2 : Le contexte international de « mondialisation », pèse sur les choix économiques et sociaux des pays dits en développement.....	36
--	-----------

SECTION 1 : l'endettement extérieur.....	36
--	----

SECTION 2 : le fossé entre les « pays industrialisés » et les autres.....	44
---	----

SECTION 3 : les perspectives de libéralisation accrue.....	52
--	----

Chapitre 3 : En Algérie, la remise en cause de la politique de développement.....	57
--	-----------

SECTION 1 : le choix de l'économie de marché.....	57
---	----

SECTION 2 : les autres réformes économiques entreprises.....	61
--	----

Conclusion de la Partie I.....	66
---------------------------------------	-----------

PARTIE II DE L'APOGÉE DES SOCIÉTÉS NATIONALES AUX PRIVATISATIONS

De l'industrialisation à la déstructuration.....	67
Introduction de la Partie II.....	68
Chapitre 1 : Les résultats des choix des années 60 et 70.....	70
SECTION 1 : l'industrialisation du pays.....	70
SECTION 2 : de puissantes sociétés nationales.....	75
Chapitre 2 : Les premières restructurations.....	86
SECTION 1 : la logique du processus qui s'engage.....	86
SECTION 2 : la restructuration organique (1981-83).....	88
SECTION 3 : essai de bilan.....	95
Chapitre 3 : De l'autonomie à la privatisation.....	101
SECTION 1 : le débat entre « industrialistes » et « réformateurs ».....	101
SECTION 2 : les théories de la privatisation.....	103
SECTION 3 : approche juridique.....	112
SECTION 4 : l'accès fictif à l'autonomie.....	128
Chapitre 4 : L'évolution du potentiel industriel.....	141
SECTION 1 : aperçu de la physionomie.....	141
SECTION 2 : le déclin de la production.....	151
Chapitre 5 : Les insuffisances d'une industrialisation inachevée....	167
SECTION 1 : une sous-utilisation des capacités.....	167
SECTION 2 : dépendance technologique et insuffisance de biens d'équipement....	172
SECTION 3 : la restructuration aggrave les défauts.....	181
Chapitre 6 : Les conséquences de « la situation sécuritaire ».....	194

SECTION 1 : les salariés et leurs entreprises frappés par le terrorisme.....	194
SECTION 2 : des surcoûts considérables.....	195

Chapitre 7 : Formes et impacts des restructurations : quelques études de cas.....

SECTION 1 : dissolution et tentative de rachat par les travailleurs.....	198
SECTION 2 : la filialisation – l'évolution du secteur du bâtiment.....	214
SECTION 3 : le stade des évaluations – l'exemple de la SNVI.....	224
SECTION 4 : un essai de partenariat, réussi ? – l'entreprise pharmaceutique Saïdal.....	236

Conclusion de la Partie II.....

PARTIE III L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE – LES CONSEQUENCES SUR LA SOCIETE ET LE TERRITOIRE : LA RESPONSABILITE DE L'ETAT

Secteur public et désengagement de l'Etat.....	248
--	-----

Introduction de la Partie III.....

Chapitre 1 : Tableau de l'activité économique en Algérie.....

SECTION 1 : le poids du secteur des hydrocarbures.....	250
SECTION 2 : un secteur privé diffus.....	258
SECTION 3 : l'informalisation de l'économie.....	271
SECTION 4 : les retombées des restructurations sur d'autres secteurs.....	276

Chapitre 2 : Les conséquences sociales et spatiales de la déstructuration du secteur industriel.....

SECTION 1 : des besoins en hausse.....	285
SECTION 2 : des conséquences sociales redoutables.....	292
SECTION 3 : les conséquences sur l'équilibre spatial.....	311

Chapitre 3 : Des résistances mises à mal.....	316
SECTION 1 : des salariés déboussolés.....	316
SECTION 2 : des gestionnaires abandonnés à eux-mêmes ou poursuivis en justice.....	327
SECTION 3 : l'attitude du patronat privé.....	339
Chapitre 4 : Le rôle de l'Etat.....	344
SECTION 1 : un essai de définition de l'Etat.....	344
SECTION 2 : en Algérie, de l'Etat dominant au retrait justifié.....	345
SECTION 3 : l'absence de stratégie industrielle.....	354
Chapitre 5 : L'expérience maghrébine.....	360
SECTION 1 : des choix différents au lendemain des indépendances.....	360
SECTION 2 : des réformes convergentes pour faire face à la crise.....	366
SECTION 3 : la perspective encore éloignée d'une intégration régionale – l'Union du Maghreb Arabe.....	374
Conclusion de la Partie III.....	378
Conclusion générale.....	379

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'Algérie occupe une place déterminante au Maghreb. L'importance de son territoire, de sa population, des ressources naturelles de son sous-sol s'ajoute à une histoire singulière, faite pour beaucoup, d'affrontements.

Le développement économique de ce pays est lui aussi l'objet d'une histoire contrastée voire contradictoire. Des bouleversements profonds secouent l'économie algérienne. Les réformes introduites depuis le début de la décennie 80 touchent aux fondements du système économique et social algérien. Elles sont à l'origine d'une véritable mutation, aussi importante que celle qui a prévalu à l'installation de la nouvelle société *post indépendance* et à une reconfiguration du territoire, lorsqu'il s'agissait de rebâtir un Etat profondément déstructuré par l'action coloniale.

Les entreprises publiques du secteur industriel sont au cœur de ces transformations. Le développement algérien est en effet caractérisé par une industrialisation massive symbolisée par la création de puissantes sociétés nationales. Or depuis deux décennies, le secteur public productif est l'objet de restructurations, réhabilitations, remises à niveau, assainissements, filialisations, dissolutions, privatisations... qui aboutissent à un véritable démantèlement. L'hypothèse retenue est qu'il s'agit d'une déstructuration complète, voire d'une déconstruction.

Ces mesures sont au cœur de toutes les réformes économiques à l'ordre du jour depuis que le choix a été fait de « transiter » vers l'économie de marché. Mais alors que le système social et spatial construit en Algérie reposait pour beaucoup sur ce tissu industriel, les répercussions économiques et sociales sont considérables.

Le choix qui m'a amenée à centrer notre étude sur le secteur public découle naturellement de la place originale que celui-ci occupe, tant dans les phases successives d'industrialisation, que dans le tournant de la politique économique.

Les décisions suivies à l'indépendance permettent en effet de doter l'Algérie de puissantes sociétés nationales exerçant un monopole dans toutes les grandes branches d'activité industrielle. Selon le modèle dit des « industries industrialisantes », le développement économique repose sur le déploiement d'une industrie de base qui entraînerait les autres secteurs. Le secteur des hydrocarbures pèse considérablement. La réalisation de cette industrialisation repose sur une politique soutenue d'investissements productifs publics.

Les choix économiques sont liés au développement politique que connaît le pays. Plusieurs éléments guident les décisions du pouvoir : la volonté d'indépendance, la

place de l'Algérie dans le monde – dont l'ambition est de modifier les rapports d'échanges –, la satisfaction des besoins sociaux et la réduction des graves disparités régionales héritées. L'influence des pays socialistes joue incontestablement. L'arrivée de BOUMEDIENE à la tête du pays accélère le phénomène. La décennie 70 reste ainsi celle d'une industrialisation massive.

Des sociétés étatiques sont édifiées, telles la SONATRACH dans les hydrocarbures, la SONACOME dans la construction mécanique ou la SNS dans la sidérurgie. L'objectif poursuivi est double : élever la production de façon à répondre à la demande très forte, et absorber la main d'œuvre nombreuse. Chaque société nationale doit intégrer tous les aspects de sa branche d'activité en amont comme en aval : approvisionnement, développement, production, commercialisation, transport.

Ces entreprises ont constitué l'assise d'un secteur public qui s'est révélé puissant ; celui-ci a acquis une place incontournable dans la recherche d'indépendance du pays ; sa dimension sociale en est une caractéristique importante. Le statut de l'entreprise industrielle publique détermine ainsi la place et la fonction qu'elle doit remplir dans le devenir de la société.

Facteur dominant de la métamorphose de l'économie, l'industrialisation transforme de fait l'espace et la société. Visible dans le quotidien de la population, elle contribue largement au recul du chômage et du sous-emploi. Des villes entières passent au statut d'agglomérations industrielles. L'exode rural est amoindri. Si les implantations d'industries n'ont pas bénéficié de schéma spatial réfléchi, il n'en demeure pas moins que la volonté de réduire les inégalités régionales a marqué les choix effectués ; l'exemple de la triple localisation des grandes activités, dans l'Est, le centre et l'Ouest du pays, a ainsi correspondu à la recherche d'égalité dans la desserte régionale.

Cependant la recherche de causes internes porteuses d'inefficience commencent à se poser à la fin de la décennie 70. Avec l'arrivée de CHADLI au pouvoir en janvier 1979, une *pause* dans l'industrialisation est décrétée au profit d'autres secteurs. Les limites de l'économie sont pointées ; la politique économique menée auparavant est mise en accusation.

Le mode de développement est alors fortement remis en cause. L'industrialisation menée est accusée d'avoir installé des déséquilibres dans l'économie sans en avoir augmenté les performances. La réorganisation des grandes sociétés nationales est présentée comme une nécessité pour améliorer l'efficacité de l'ensemble de l'économie. S'y concentreraient en effet problèmes de gestion du personnel, de

moyens matériels, qui expliqueraient la faible productivité du travail ainsi que la montée insuffisante en production du secteur industriel.

La restructuration est engagée dès 1981 afin de substituer aux sociétés nationales plusieurs entreprises nouvelles. Cette décentralisation s'accompagne de premières directives assignant les dirigeants d'entreprises publiques à gérer de façon à « rentabiliser ». Dès 1988, une annonce d'« autonomie » vient accentuer cet aspect : sous prétexte de libérer les entreprises de la contrainte étatique qui pèse sur leur mode de décision, les pouvoirs publics leur imposent un contexte de concurrence auquel elles ne sont pas préparées. Les difficultés de trésorerie qu'elles rencontrent allant s'aggravant, le passage à l'autonomie est vite rendu impossible. La dégradation du secteur public amène les gouvernements successifs, en 1991 et surtout à partir de 1993, à prôner une nouvelle « restructuration industrielle » ; des branches entières sont sacrifiées, des pans de production sont de fait abandonnés, des entreprises publiques, notamment locales, sont mises en faillite. L'année 1994 marque le début d'un processus de privatisation du secteur public. La conséquence *naturelle* de ces restructurations semble donc être la cession des biens des entreprises publiques à des capitaux étrangers.

Les performances des entreprises publiques, souvent qualifiées d'insatisfaisantes, sont attribuées au fur et à mesure aux réformes précédentes. L'enchaînement des différentes phases de restructurations semble toutefois aller dans le même sens et produire le même type d'effets ; chacune d'elles s'inscrit en toute hypothèse dans la même logique. Les questions posées aux entreprises publiques algériennes, au-delà au système économique du pays, ne paraissent pas trouver de réponses susceptibles de provoquer un nouvel essor du développement. Des transformations profondes sont pourtant visiblement à mettre en œuvre pour remédier aux lacunes de l'industrialisation et aux difficultés croissantes issues de la crise.

Les restructurations sont au centre d'un ensemble de réformes dont les buts affichés sont d'améliorer les résultats en terme de production, de réduire la dépendance extérieure, de mieux maîtriser la technologie, de décentraliser le fonctionnement de l'économie, de supprimer la bureaucratie, de bannir la corruption, de construire un système affranchi de « la rente pétrolière »... Mais la volonté de rompre avec l'économie centralisée laisse la place à une toute autre conception de l'économie, dans laquelle la promotion de l'entreprise privée et l'attraction de l'investissement étranger deviennent des axes prioritaires. Cette « transition » vers l'économie de marché

touche de fait aux structures mêmes de l'économie telle qu'elle a été édiflée depuis l'indépendance. Des critères de rentabilité remplacent la boussole *révolutionnaire* qu'était la satisfaction des besoins sociaux ; le secteur privé est de plus en plus favorisé ; les modes de gestion et de participation sont progressivement vidés de leur contenu puis ouvertement abandonnés.

Au-delà, c'est bien le rôle de l'Etat qui est en cause. Partout, l'action de l'Etat est essentielle, en tant que producteur pour le lancement de certaines activités ou la réalisation d'infrastructures, rentables seulement à long terme ; elle est décisive pour la coordination et la programmation des actions, comme pour l'action sociale. En Algérie, l'Etat occupe une position centrale dans la mesure où il fut le concepteur et le maître d'œuvre du processus d'industrialisation et de modernisation. Sa place est tout aussi déterminante dans les décisions d'orientation qui président au processus de restructurations engagé dans les entreprises publiques. L'idée même d'Etat semble considérablement évoluer quant aux buts économiques et sociaux qu'il s'assigne, quant aux rapports avec la société algérienne qu'il entretient. La réduction de sa place dans l'économie diminue le rôle direct et indirect de redistributeur des revenus, et donc, sa légitimité.

Impossible de mener notre étude sans prendre en compte le contexte international et la crise qui rattrapent le secteur public algérien. Ce sera l'objet de la première partie.

Le contexte théorique s'est considérablement modifié, depuis l'essor des théories du développement et de l'industrialisation – d'autant plus marquant qu'il coïncidait avec la conquête des indépendances de nombreux pays – jusqu'aux conceptions libérales triomphantes dès les années 80. Alors que diverses expériences – avec plus ou moins de succès – étaient en cours dans plusieurs pays en développement, du Brésil à l'Inde ou l'Irak, le courant théorique dominant va imposer le principe de « l'ajustement structurel » et de « l'ouverture des économies » comme remèdes à l'endettement qui paralysent nombre de ces pays. Cet endettement extérieur avait pourtant été encouragé par des créanciers occidentaux avides de clients à long terme... Plus généralement, la dite « mondialisation » accentue les disparités économiques et sociales entre pays et entre zones. Le rôle du secteur public, celui de l'Etat, sont au cœur de la pensée unique à l'ordre du jour. Le désengagement de toute activité industrielle, l'abandon de tout financement économique public sont prônés. Pourtant, les grandes réussites industrielles dans des pays en développement reposent en grande partie sur des

politiques étatiques volontaristes, alliées à des stratégies industrielles réfléchies et à des investissements publics judicieux, comme en Corée du Sud. Même si là aussi, des questions se posent : la quasi absence de droits sociaux et démocratiques pour les populations, l'insuffisance de la consommation locale et la crise financière fulgurante de 1997 ne révèlent-ils pas une certaine fragilité du système ?

Concernant l'Algérie, la chute des recettes à l'exportation des hydrocarbures et l'endettement extérieur se sont combinés pour plonger le pays dans des difficultés inextricables. Ce que d'aucuns appellent « la rente pétrolière » a permis dans la décennie 70 de pallier les déséquilibres internes de l'économie et de rembourser la dette internationale. La construction de l'économie nécessitait un financement dépendant quasi exclusivement des exportations d'hydrocarbures sur les marchés extérieurs. Tandis que l'endettement était rendu nécessaire par l'équipement de la jeune industrie. Or une baisse importante du prix du baril de pétrole – et du prix du gaz naturel qui lui est indexé – entraîne une baisse des recettes d'exportations en devises, qui handicape en retour la capacité d'importation. La chute des prix des hydrocarbures entamée en 1985, le « contre-choc pétrolier », s'est donc avérée fatale pour l'économie algérienne. La baisse du dollar s'est ajoutée à l'endettement extérieur croissant (entre 1973 et 1993, le service de la dette a été multiplié par 30), tandis que la valeur des exportations de biens et de services accusait une croissance relativement plus modeste (4,5 fois au cours de la même période). Le rééchelonnement de la dette extérieure est entamé avec l'accord *stand by* signé avec le Fonds Monétaire International en avril 1994.

Quant aux stratégies industrielles internationales, elles évoluent avec le développement de la mondialisation. L'accentuation des échanges ajoutée à une concurrence acharnée et aggravée aiguise les différences entre pays et « zones », et appelle aussi de nouvelles coopérations notamment en matière industrielle. L'impact sur l'économie algérienne se traduit par la pression sur certaines industries afin qu'elles s'adaptent. En raison du manque de ressources financières suffisantes pour moderniser l'appareil et le processus de production, le partenariat est à l'ordre du jour. Mais de quel type celui-ci peut-il être et comment les entreprises algériennes peuvent-elles réellement en bénéficier ? Quel est l'intérêt majeur que les « partenaires » étrangers pourraient trouver à investir ? C'est ce que nous chercherons à déterminer.

De même, les autres réformes économiques entreprises par l'Algérie sont directement inspirées par le respect de l'ajustement structurel et la transition vers l'économie de

marché. La « libéralisation » de l'économie est prioritaire. Or, « l'économie de bazar », produit de l'ouverture du commerce extérieur, entraîne une concurrence redoutable que d'aucuns qualifient de déloyale. Les monopoles d'importation sont appelés à être démantelés et le secteur commercial dominé par le « trabendo » se développe à la vitesse de l'éclair.

La disparition du modèle socialiste à l'Est et l'accélération libérale de la construction européenne entraînent de nouvelles stratégies de mondialisation des Etats qui cherchent à s'assurer une place de choix dans le nouvel ordre en construction. Elles se traduisent par une nouvelle politique maghrébine de l'Union Européenne, qui n'offre aux économies concernées – en crise – que des perspectives de libéralisation accrue. Nous aurons l'occasion de nous arrêter par ailleurs sur les différentes expériences vécues au Maroc et en Tunisie, en matière d'industrialisation comme de réformes économiques et sociales.

Finalement, l'Algérie n'est pas isolée. Les forces en position de décider sont visiblement séduites par le courant libéral, qui encourage la privatisation de la majeure partie des activités industrielles publiques et le désengagement de l'Etat ; même si la Banque Mondiale elle-même est amenée à revoir en partie ses théories du fait des répercussions de ses *recommandations*. En même temps que la montée alarmante de l'endettement extérieur, le *discours* sur le développement a fait place à celui sur l'ajustement. Le dogme de l'ouverture des économies et la priorité au commerce international ont étouffé les anciennes revendications tiers-mondistes.

Les réponses ainsi apportées par les restructurations pour améliorer les performances de l'économie algérienne permettent-elles aux entreprises publiques de sortir de la crise ? Il existe différentes possibilités d'approches : économique au sens strict, géographique, juridique ou encore sociologique. J'ai choisi de privilégier les aspects économique et géographique, parce qu'ils permettent d'appréhender au plus près les changements ; nous nous pencherons toutefois également sur les conséquences sociales de telles évolutions. Après une rétrospective indispensable du phénomène industriel en Algérie, nous nous efforcerons de mettre en lumière les résultats des restructurations successives sur les entreprises publiques, à l'aide de l'exploitation de statistiques globales et d'entreprises, d'entretiens réalisés sur le terrain ainsi que de cartes analytiques pour saisir la distribution du phénomène.

Au-delà des mécanismes propres aux restructurations, l'efficacité s'examine à la lumière des effets sur la production, le potentiel productif, la demande et l'emploi. Or, nous verrons que la succession des dites restructurations aboutit à un déclin de la production des entreprises industrielles et une sous-utilisation massive de leurs capacités de production. Les contraintes financières amplifient et alimentent la dégradation. Nous examinerons les causes essentielles de la baisse du niveau de production industrielle : problèmes d'approvisionnement, perturbations liées à des pannes d'équipement, diminution de la demande, ou encore arrêts dus à des actes de terrorisme. Des études de cas seront utiles.

De fait, la problématique du développement est posée. L'état de l'appareil industriel, et surtout son développement permanent, est primordial pour poursuivre l'objectif d'une véritable industrialisation. Le « caractère inachevé » du redéploiement de l'appareil productif est déjà pointé à la fin de la décennie 70. S'y ajoutent ensuite la baisse sensible des investissements. Les industries sont largement dépendantes du niveau des importations car elles ont besoin de différents types d'approvisionnements non produits en Algérie : matières premières, biens intermédiaires ou pièces de rechange pour les équipements.

Le rôle qui est imputé à l'économie et singulièrement à son secteur public est de fait modifié. L'industrie est particulièrement ciblée parce qu'elle constitue le noyau de l'économie telle qu'elle s'est développée. Cette situation a des effets sur la demande, sur l'emploi, sur l'espace géographique, sur la marche de la société tout entière. A une certaine socialisation de l'économie, certes imposée, semble se substituer une libéralisation porteuse de valeurs totalement différentes.

Enfin, la régression du secteur public et sa mise en vente posent la question de l'existence d'un secteur privé productif et structuré en capacité de répondre à ce défi. Le privé peut-il remplacer le public dans toutes ses fonctions ? Et l'extension des activités informelles ne risque-t-elle pas d'annihiler tous les efforts de relance économique globale ?

Finalement, les restructurations successives subies depuis 1980 par les entreprises publiques algériennes, jusqu'à la privatisation, n'aboutissent-elles pas à un démantèlement du secteur industriel, porteur de dangers pour l'ensemble de l'économie algérienne et pour la société elle-même ? Alors que la politique

d'équilibre régional accompagnant l'industrialisation avait apporté des améliorations insuffisantes mais effectives, la réduction des disparités régionales, toujours réelles, est-elle encore un objectif à atteindre ?

La période retenue commence en 1980 avec le tournant pris par l'économie algérienne lors des premières mesures de restructuration et s'étend jusqu'en 2000, alors que la phase annoncée de privatisation est finalement peu engagée.

Quantité de travaux ont été publiés. Ils sont pour beaucoup le fait d'économistes et de géographes algériens. Les plus nombreux traitent de la période passée ; ils évoquent « l'économie étatique ». D'autres abordent généralement la « transition » que connaît l'économie algérienne. Un véritable débat existe, même si le sentiment domine qu'il est parfois faussé parce que les mêmes notions paraissent pouvoir renfermer des idées différentes. Il est indéniable en tout cas que des auteurs se revendiquent plutôt comme promoteurs d'une analyse libérale, tandis que d'autres s'inscrivent résolument dans une démarche alternative – dont je me sens d'emblée plus proche. Certains travaux sont remarquables de précision et sont à ce titre très utiles, d'autant que leurs auteurs les réalisent dans des conditions difficiles à plusieurs points de vue ; tel ABDERRAHMANE FARDEHEB, assassiné le 26 septembre 1994.

La presse algérienne est également riche d'informations avantageuses parce qu'elles transmettent de manière vécue les différents tournants pris dans le cadre des réformes. C'est pourquoi une lecture régulière des grands quotidiens et hebdomadaires, notamment indépendants, fut précieuse. Le processus de restructuration des entreprises publiques concerne de nombreux acteurs du système économique algérien. Celles et ceux qui y travaillent bien sûr et au-delà la population, les autres secteurs consommateurs de biens industriels... En particulier, la façon dont les salariés, les gestionnaires d'entreprises publiques ressentent les bouleversements, leur engagement ou leur absence d'engagement fait partie intégrante du processus. Le contenu des réformes touche aux structures, aux objectifs, au rôle même de l'entreprise, à la façon de la diriger. Aussi les responsables des entreprises, amenés à gérer de manière de plus en plus « autonome », sont-ils les premiers à connaître les effets des réorganisations successives sur leur propre entreprise, l'état de celle-ci, ses performances, ses faiblesses, ses besoins... Enquêter auprès de dirigeants d'entreprises comme de syndicalistes, et plus largement de salariés, apparaissait donc indispensable. D'autant que leur état d'esprit vis-à-vis des réformes, et plus

généralement des « valeurs » de l'économie de marché, est une dimension importante pour cerner la réalité actuelle des entreprises publiques.

J'ai donc effectué des missions de terrain, la première au Maroc à l'automne 1998, la seconde, plus longue et plus conséquente en Algérie en février et mars 1999 ; d'autres rencontres algériennes – notamment lors de colloques en France comme en Algérie – m'ont également été très utiles. Le séjour marocain m'a permis de recueillir des informations issues directement des institutions et de mieux connaître l'approche marocaine en matière de gestion du secteur public et de privatisations. Quant aux entretiens réalisés en Algérie, plus précisément à Alger et à Oran, ils constituent bien sûr l'essentiel de notre travail d'enquête. J'ai ainsi tenté d'*entrer* directement au cœur de certaines entreprises publiques, à l'aide de questionnaires dont la précision a été élaborée progressivement au cours du travail de recherche préalable. Nos interlocuteurs ont été aussi bien des PDG ou directeurs généraux, des responsables syndicaux, que des patrons privés ou des personnalités dont l'avis est précieux pour mieux saisir toute l'étendue du phénomène. La tâche s'est révélée pour le moins difficile étant donnée l'instabilité sécuritaire qui prévaut toujours en Algérie. Outre la question concrète des déplacements, la possible méfiance que certains peuvent ressentir – de façon tout à fait compréhensible – devant ce qu'ils peuvent considérer comme un « interrogatoire » n'a pas toujours rendu le contact facile. Tous n'ont ainsi pas répondu avec la même franchise, ni le même enthousiasme. C'est dire la subjectivité des propos – propre à tout travail d'enquête – mais une subjectivité qui peut être d'autant plus intéressante quand elle est *vraie*, parce que spontanée et émanant d'individus vivant les changements de manière très personnelle. Je tiens donc d'autant plus à remercier ceux qui ont bien voulu m'accueillir et me fournir données, documentation, et aussi souvent leurs sentiments. Ils sont finalement les plus nombreux parmi les personnes sollicitées. A de nombreuses reprises, je ferai ainsi appel à la réflexion que mes interlocuteurs ont bien voulu me livrer. De plus, étant donné l'intérêt de la pensée de chacun, il peut être également utile de pouvoir prendre connaissance du raisonnement dans sa totalité. Ne pouvant présenter dans le cadre de cet exposé l'ensemble du contenu – très riche – des propos recueillis, seuls les extraits des entretiens effectués directement dans les entreprises ont été retenus. Le lecteur les trouvera en annexe.

Nous nous appuierons enfin sur les données officielles les plus fiables et accessibles ; elles sont pour beaucoup d'ordre statistique. Si l'Algérie dispose de plusieurs

organismes qualifiés, à commencer par l'Office National des Statistiques (ONS), il convient de préciser ici que les sources statistiques sont souvent incomplètes et peu fiables. Le phénomène s'est accentué depuis la décennie 90, en raison de l'insuffisance des moyens consacrés et surtout de la situation d'insécurité qui rend plus délicat l'accès à certaines sources d'information. Les bases d'études (liste d'entreprises...) utilisées ne sont pas toujours respectées, faussant certaines enquêtes et données globales. Au point qu'une institution comme le Conseil National Economique et Social publie parfois des chiffres qui se trouvent en contradiction avec ceux des Ministères compétents. Enfin, de nombreux opérateurs privés rechignent à communiquer les informations demandées, par ignorance, négligence ou pour dissimuler leurs résultats tant aux organismes statistiques qu'au système fiscal... Aussi la nécessité de confronter et de recouper les données autant que possible se fait-elle pressante en permanence.

Je m'efforcerai, tout au long de l'exposé de ce travail, de guider le lecteur à la fois dans la compréhension du phénomène de restructuration appliqué au secteur public algérien depuis deux décennies, mais je l'inciterai également à y rechercher les liaisons étroites qui existent avec l'évolution de la société et de l'espace. L'enfoncement dans des difficultés économiques graves, et dans des conflits politiques sans précédent, est en effet troublant. A moins que ce ne soient les différentes facettes d'une seule et même crise, celle de l'Etat ?

PARTIE I

L'ÉVOLUTION DE L'ALGÉRIE DANS
L'ÉCONOMIE MONDIALE

DU DÉVELOPPEMENT À LA LIBÉRALISATION DES ÉCONOMIES

Introduction de la Partie I

Pour mieux comprendre et appréhender l'évolution économique et sociale de l'Algérie des années 60 à nos jours, nous sommes conduits à interroger les profonds changements qui modifient le paysage économique mondial durant cette période. L'indépendance et les débuts de l'industrialisation algérienne sont portés par l'essor des théories dites du développement. Celles-ci sont diverses voire opposées. Classiques ou alternatives, elles sont tournées malgré tout vers l'objectif alors poursuivi par de nombreux Etats nouvellement indépendants : le développement. Différentes expériences sont tentées dans les pays du tiers monde. L'Etat et le secteur public y jouent souvent un rôle essentiel.

Ce panorama vole en éclats dès le tout début des années 80, avec la montée en puissance de l'idéologie libérale au plan mondial. Celle-ci pousse à « l'ouverture » totale des économies comme moyen d'accéder à la croissance et au développement. En réponse à l'endettement extérieur croissant de beaucoup de pays en développement, la pression des institutions financières internationales incite à appliquer des plans d'ajustement structurel et à diminuer le secteur public. Si les causes internes et les choix effectués dans chaque pays sont déterminants, les pressions tant concrètes qu'idéologiques – ce qu'il est convenu d'appeler la « mondialisation » – se sont progressivement multipliées pour imposer partout des réformes libérales.

Les bouleversements intervenus sur la scène politique et économique internationale, s'ajoutant aux conflits internes, entraînent en Algérie un changement radical de politique. Le pays rompt ainsi avec les choix audacieux de développement qui l'avaient pourtant hissé à l'avant-garde du tiers monde – puissance en devenir. La « transition » vers l'économie de marché est la nouvelle ambition du pouvoir. Pilier de l'industrialisation conduite jusqu'à la fin des années 70, les sociétés nationales sont restructurées. La place centrale occupée par l'Etat et la politique obstinée en matière d'investissements industriels sont totalement remises en cause.

CHAPITRE 1

L'Algérie et l'époque révolue du « développement »

Au lendemain d'une indépendance chèrement acquise, l'Algérie a d'emblée cherché à « transformer l'essai » en choisissant un mode de développement qui lui permette de parvenir à une véritable indépendance économique, associée à un objectif social et d'équilibre territorial. Piloté par l'Etat et financé par un secteur des hydrocarbures rapidement en plein essor, ce modèle de développement est caractérisé entre autres par une industrialisation massive symbolisée par la création de puissantes sociétés nationales. L'ampleur et la rapidité des réalisations sont telles que parmi les pays du tiers monde naissant, l'Algérie fait figure de pionnier de l'industrialisation¹. A cette époque, différentes théories dites du développement s'affrontent quant au rôle des Etats et de l'échange international dans les processus de développement.

SECTION 1 : un modèle original de développement

Dans les années 70, l'Algérie est classée comme un modèle à suivre pour sortir du sous-développement. Elle est alors lancée dans une entreprise audacieuse de développement, caractérisée par un rythme très rapide de l'accumulation du capital, mais aussi par une politique de redistribution des revenus que beaucoup lui envient.

-Sous-section 1 : les choix de développement

Les travaux couvrant cette période étant relativement nombreux et complets, je me contenterai ici de rapporter les éléments essentiels à la compréhension de cette période.

¹ Dans les choix en tout cas, car il existe d'autres pays qui connaissent également une forte industrialisation à cette époque, comme l'Egypte ou l'Irak.

§1 LA SITUATION AU LENDEMAIN DE L'INDEPENDANCE

En 1962, toute une société est à reconstruire. Le tissu culturel et économique a été réduit en lambeaux par l'action coloniale ; « l'espace industriel » est réduit à un appareil naissant¹, déséquilibré, cloisonné, souvent déconnecté du marché local, très concentré géographiquement et surtout totalement tourné vers les besoins de l'économie française. Les rédacteurs du *Plan de Constantine*² décrivaient déjà un état de sous-industrialisation du pays³. Aucune industrie de base sérieuse n'est en place, il n'existe pas d'industries légères à l'exception du secteur des industries alimentaires, des matériaux de construction et très peu dans la mécanique⁴. L'industrie concourt aux inégalités régionales, occasionnant l'enclavement de zones entières – marginalisées voire dominées.

Ainsi R. GENDARME divise-t-il « l'espace économique algérien » en trois zones :

*« L'Algérie du Nord, délimitée par la côte méditerranéenne et la limite de la culture des céréales ; l'Algérie steppique, c'est-à-dire les Hauts Plateaux, délimités par la ligne de culture des céréales et celle de la culture de l'alfa et de l'élevage ; et le Sahara. »*⁵

Trois pôles de développement économique sont identifiés au Nord, chacun d'eux permettant un certain développement de leurs régions respectives, mais laissant en « sous-développement évident et généralisé » la plus grande partie du territoire.

Davantage, la jeune Algérie indépendante est encore très largement dépendante de la métropole colonisatrice. Ainsi le souligne T. BENHOURIA :

¹ Au lendemain de la seconde Guerre mondiale, la France avait malgré tout réalisé la nécessité de se doter d'une sorte de base arrière industrielle en cas de nouveau conflit. Le territoire algérien offrait cette possibilité.

² Dans l'espoir de modifier la donne dans ses trois « départements » d'Afrique du Nord secoués par la revendication indépendantiste, la France coloniale initie un Plan d'industrialisation pour la période 1959-1963, dont l'objectif principal vise en fait à instaurer de nouvelles formes de dépendance.

³ « L'industrie algérienne se compose d'îlots industriels techniquement ou géographiquement isolés les uns des autres ; les effets de multiplication ou d'accélération que l'on prête au développement industriel sont, en l'état actuel, quasi nuls ; la demande intermédiaire exerce ses effets à l'extérieur. La plus grande partie des circuits commerciaux trouvent leur point de départ à l'importation ou leur aboutissement à l'exportation. » (*Rapport général du Plan de Constantine*, p.483)

⁴ A. de L'EPINE, *Financement des investissements et incitation à investir en Algérie*, Thèse de doctorat, Paris, 1967, cité par Tahar BENHOURIA, in *L'économie de l'Algérie*, Ed. François Maspero, Paris, 1980, p.224.

⁵ René GENDARME, *L'économie de l'Algérie : sous-développement et politique de croissance*, Armand Colin, Paris, 1959, p.186. Voir la carte de l'auteur située en annexe n°1.

« La bourgeoisie nationale française laissait derrière elle en 1962 une société et une économie profondément dépendantes de la société et de l'économie françaises. Des cadres et des techniciens français, des capitaux pour l'essentiel français, une administration française, un flux commercial largement dominé par les échanges, d'ailleurs déficitaires, avec la France, une monnaie algérienne, le franc algérien, qui n'était qu'un avatar du franc français... »¹

L'heure des choix de développement est donc arrivée, pour transformer l'indépendance politique en réelle émancipation économique. Durant les premières années qui suivent 1962, un débat s'instaure au sein du pouvoir pour déterminer les orientations économiques de la nouvelle nation. En effet, comme le note M. ECREMENT,

« il faut bien constater que jusqu'à l'indépendance, la réflexion et les déclarations de l'Algérie en lutte avaient plus porté sur le projet global d'une nouvelle société algérienne indépendante que sur les voies et les moyens de construire l'économie de cette nouvelle société. »²

Les deux textes fondamentaux que sont le programme de Tripoli³ et la Charte d'Alger⁴, avant la promulgation de la Charte Nationale en 1976, appellent alors à créer une « industrie lourde ».

§2 LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT APPLIQUEE DE 1967 A 1978-79

L'objectif principal de la politique de développement suivie est de transformer l'économie algérienne,

« en y implantant une industrie de base, en procédant à des transformations des rapports de propriété au sein de l'agriculture et en maîtrisant le

¹ Tahar BENHOURIA, *L'économie de l'Algérie*, op. cit., p.223.

² Marc ECREMENT, *Indépendance politique et libération économique*, Presses Universitaires de Grenoble, 1986, p.42.

³ Adopté en 1962 par le Conseil National de la Révolution Algérienne.

⁴ Congrès du FLN en 1964.

commerce extérieur à l'aide des institutions de l'Etat. Le résultat final attendu étant d'impulser, d'implanter une dynamique de développement industriel qui crée une nouvelle articulation entre les secteurs afin d'élargir le marché intérieur et accroître les moyens d'accumulation internes. »¹

Les plans de développement – triennal puis quadriennaux – se succèdent afin de concrétiser cette politique. Le schéma suivi est le suivant :

- conduire à son terme la récupération nationale des richesses,
- installer un rôle prééminent de l'Etat,
- appliquer une politique d'industrialisation accélérée,
- assurer un développement agricole dominé par des secteurs collectivisés,
- mener une politique intensive de formation.

Les premières nationalisations de compagnies étrangères ont lieu entre 1966 et 1969 ; l'ordonnance de nationalisation des hydrocarbures du 24 février 1971 accélère le processus de récupération par l'Algérie de ses ressources.

Le projet de développement est axé sur la recherche de l'intégration nationale et la diversification. L'articulation entre industrie et agriculture est recherchée – une Réforme agraire engagée en 1971 – mais des résultats satisfaisants sont difficiles à atteindre².

-Sous-section 2 : l'Etat au centre

§1 SOCIALISATION ET PLANIFICATION

Concepteur et maître d'œuvre, l'Etat est le pilier sur lequel repose la réussite du projet de développement économique et social. Depuis 1963, celui-ci est essentiellement caractérisé par l'expansion du secteur public. Le seul acteur en est l'Etat.

¹ Mohamed Lakhdar BENHASSINE, « Réflexions sur le fonctionnement des politiques de développement et des politiques économiques en Algérie de 1967 à 1998 », *El Watan*, 11, 12 et 13 janvier 1999.

² Voir infra Partie III Chapitre 1 Section 4 Sous-section 1 (p.276 à 280).

« L'industrialisation est revendiquée comme le moyen de supprimer la situation de dépendance économique qui subsiste après l'indépendance politique. »¹

Les sociétés nationales constituent l'assise d'un secteur public qui se révèle puissant. Celui-ci acquiert une place incontournable dans la recherche d'indépendance du pays. Sa dimension sociale en est une caractéristique importante. Au-delà, la politique étatique utilise par exemple la localisation des unités comme outil d'aménagement du territoire.

La Charte Nationale précise les rôles attribués à l'Etat algérien, « un Etat socialiste ». Il est considéré comme l'agent principal de la « socialisation », dans laquelle le sort de l'individu est rattaché à celui de la société, et donc à l'Etat par intermédiation. Selon B. HAMEL², de là découlent les trois fonctions qu'il doit remplir :

- une fonction économique en tant qu'Entrepreneur Général devant mettre en place une économie étatique moderne ;
- une fonction sociale redistributive faisant de lui un « Etat providence » ;
- enfin une fonction de sécurité et de *disciplinarisation* du citoyen et de la société.

Son rôle « ne se borne pas à transformer les rapports de production, mais à développer au maximum les forces productives, base matérielle du socialisme »³.

Dans ce contexte, la planification est un instrument central dans la mise en œuvre de la politique économique et pour asseoir l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du système de production.

§2 UNE POLITIQUE SOUTENUE D'INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

La réalisation de cette industrialisation repose sur une politique soutenue d'investissements productifs publics. Ainsi le secteur industriel bénéficie entre 1967 et 1983 de 383,3 milliards de dinars (DA) sur une enveloppe globale consacrée à l'investissement public de 793 milliards de DA, soit 50% des crédits

¹ Gérard DESTANNE de BERNIS, « L'industrialisation en Algérie », in François PERROUX (dir.), *Problèmes de l'Algérie indépendante*, PUF, Paris, 1963, p. 127.

² Benaouda HAMEL, *Economique de l'Etat et socialisation en Algérie*, OPU, Alger, 1989, p.28-29.

³ *Charte Nationale 1976*, Front de Libération Nationale (FLN), Editions populaires de l'Armée, p.53.

d'investissement¹. La part attribuée à l'industrie dans le total des investissements s'élève à 55,3% pour le plan triennal 1967-69, 55% pour le premier plan quadriennal 1970-73 et 59% pour le deuxième quadriennal 1974-77.

La répartition, en pourcentage, du total des investissements industriels au cours de la période allant de 1967 à 1978, s'établit comme suit : 38,8% pour les hydrocarbures, 42% pour le secteur des biens d'équipement, 11,2% pour le secteur des biens intermédiaires et seulement 8% pour le secteur produisant les biens destinés à la consommation finale !²

L'existence de ressources naturelles importantes facilite la réalisation de ces options de développement et permet sans aucun doute l'accélération du processus. Ce que d'aucuns ont appelé la « pétrolisation » du financement de l'investissement est forte. Les exportations quasi exclusives d'hydrocarbures, soumises aux aléas du marché pétrolier, rendent fragile l'ensemble de l'économie algérienne. Mais la question se pose des possibilités réelles de diversifier les sources de financement sans diminuer les ambitions en matière d'industrialisation.

M. OURABAH met en cause les critiques émises et diffusées trop facilement.

« La mono-exportation est sans nul doute une source de vulnérabilité. Mais que faire dans la réalité pour diversifier les sources de financement à la hauteur tout au moins d'un programme d'industrialisation conséquent ? Est-il toujours possible de diversifier de façon significative les exportations nécessaires aux financements des plans de développement ? »³

L'Algérie a fait des choix. L'industrie en construction volontariste explique la non recherche de rentabilité – en dehors des hydrocarbures. Même si le blocage des initiatives d'innovation et l'apparition d'une rente de situation ont empêché dans les faits les schémas de diffusion des effets de l'industrialisation de s'appliquer.

¹ Abdelmajid BOUZIDI, « Bilan des politiques industrielles en Algérie », in *Les Symposiums du C.E.N.E.A.P.*, Séminaire 29 au 31 octobre 1988-Alger, p.241. L'auteur est directeur général du Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification.

² Mohand Ameziane FERGUENE, « L'économie algérienne : le lancinant problème de la maîtrise de l'industrie », in *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XXIV, n°4, juillet 1985, p.256.

³ Mahmoud OURABAH, « Le discours 'à la mode' et les stratégies réelles d'industrialisation », in *Revue Tiers-Monde*, Tome XXIX, n°115, juil/sept 1988, p.862.

Mais était-ce inscrit dans la « prédominance » du rôle de l'Etat ? Ou dans le manque de maîtrise collectif de l'ensemble du processus d'industrialisation par ceux qui ont à le mettre en pratique : gestionnaires d'entreprises, ouvriers...

SECTION 2 : l'industrialisation dans le « tiers-monde »

Pour mieux comprendre l'expérience algérienne, je propose de faire un *détour* par les théories du développement et de l'industrialisation, et d'apprécier d'autres types d'industrialisation mises en place dans les pays en développement (PED) à cette époque.

-Sous-section 1 : les théories du développement

Dans les années 70 et le début des années 80, tout un « discours développentiste » élabore différentes théories.

§1 GENERALITES

Face aux anciennes thèses scientifiques de la période coloniale, postulant souvent sur les « mentalités primitives » et le déterminisme « tropical », et défendues par maints géographes¹, économistes et sociologues, plusieurs *théories de la modernisation et du développement*² proposent un cadre de pensée nouveau.

Ces théories prétendent que les processus de développement se retrouvent dans toute société ouverte à l'industrialisation et au progrès, et qu'il n'existe pas de « stade final » du développement.

Elles sont diverses dans leurs analyses et leurs réponses. Il existe deux grands courants :

- la théorie conventionnelle considère la théorie du développement comme l'extension du système occidental aux pays sous-développés ;
- la théorie radicale, notamment celle de la dépendance, prend le contre-pied de la première approche, en critiquant, face au sous-développement et au développement, les conditions dans lesquelles se réalise l'échange international.

¹ Dans la même période, des thèses contraires ont cependant été développées par plusieurs géographes comme Jean DRESCH, puis Yves LACOSTE ou André PRENANT.

² André GUICHAOUA, « Sciences sociales et développement », in « La fin du Tiers-Monde ? », *Les Dossiers de l'Etat du Monde*, La Découverte, Paris, 1996, p.61.

§2 L'APPROCHE CONVENTIONNELLE DU DEVELOPPEMENT

La théorie conventionnelle, ou orthodoxe, trouve ses sources dans les théories classique, néo-classique et keynésienne. Selon les principaux auteurs de ce courant, la théorie du développement est d'abord une théorie de la politique économique de l'extension de la modernisation et du productivisme dans les pays sous-développés¹. L'étude la plus marquante est celle de ROSTOW². Pour lui, le développement est un processus historique linéaire qui se déroule en passant par cinq étapes consécutives³. L'état de sous-développement n'est donc que l'expression d'un retard. L'accent mis par Rostow sur l'industrialisation et le lien entre croissance économique et développement général de la société a une portée importante.

A partir de ce présupposé, des « recettes »⁴ sont élaborées par les économistes américains R. NURKSE⁵ et A. O. HIRSCHMANN⁶. Le premier met en évidence ce qu'il nomme « le cercle vicieux de la pauvreté », tandis que le second considère qu'une dose massive d'investissements sectoriellement et géographiquement concentrés permettraient le décollage.

Finalement, les partisans plus proches de l'inspiration keynésienne posent comme question essentielle la constitution d'une demande effective locale. Tandis que ceux qui sont directement issus de la vision néo-classique proposent de confier, non pas à l'Etat, mais au dynamisme du commerce international le soin de constituer et d'élargir les marchés intérieurs dans les PED.

¹ Voir Abdellatif BENACHENHOU, « Comment réinterpréter la théorie du développement en 1987 ? », in Gérard DESTANNE de BERNIS (dir.), *Théories économiques et fonctionnement de l'économie mondiale*, PUG/Unesco, Grenoble, 1988, p.11 à 31.

² W.W. ROSTOW, *Les étapes de la croissance économique*, Le Seuil, Paris, 1961.

³ Première étape : la société traditionnelle avec une activité économique agricole et familiale. Puis une phase appelée « conditions préalables au décollage » avec développement de l'épargne et industrie naissante. Ensuite le décollage, rendu possible par une augmentation du taux d'investissement ; suivi de « la marche vers la maturité », avec la généralisation des progrès techniques. Enfin, la dernière étape est celle de « la société de consommation de masse » : les besoins essentiels de la population sont satisfaits, l'industrie a atteint sa maturité et le secteur des services se développe rapidement.

⁴ Georges CORM, *Le nouveau désordre économique mondial. Aux racines des échecs du développement*, La Découverte, Paris, 1993, p.60. L'auteur évoque « les fausses recettes de la modernité économique ».

⁵ Ragnar NURKSE, *Les problèmes de la formation du capital dans les pays sous-développés*, Cujas, Paris, 1968.

⁶ Albert O. HIRSCHMANN, *La stratégie du développement économique*, Editions ouvrières, Paris, 1964.

§3 LES THEORIES ALTERNATIVES

En réaction à ces approches ne remettant pas en cause les mécanismes d'assujettissement, naissent d'autres théories, dites hétérodoxes. Parmi elles, trois courants théoriques se distinguent : les structuralistes, l'école de la dépendance et les marxistes contemporains¹. Prenant appui sur la montée des luttes dans les pays du tiers-monde², et à l'inverse du courant orthodoxe, l'ensemble des auteurs insistent sur l'idée qu'on ne peut comprendre le sous-développement si on ne prend pas en compte sa relation avec le développement des pays capitalistes industrialisés.

L'objet de ces théories dites aussi radicales est d'expliquer « la situation de sous-développement comme un effet du fonctionnement du système mondial, et le développement comme un processus d'autonomisation par rapport à celui-ci »³. Autrement dit, les causes principales du sous-développement sont imputées à des facteurs externes au pays (technologies, capitaux, spécialisation internationale, termes de l'échange⁴). La compréhension du phénomène du sous-développement et des possibilités de développement passe par l'analyse du fonctionnement du capitalisme à l'échelle internationale.

Parmi les structuralistes, F. PERROUX⁵ souligne les déséquilibres du sous-développement : le développement de « pôles de croissance » autour d'industries motrices perturbent les sociétés traditionnelles en ruinant les petites activités artisanales ; d'où l'idée de faire porter les efforts d'investissement vers des secteurs à fort effet de diffusion dans le reste de l'économie (par les revenus distribués, l'échange de matières premières, de biens intermédiaires ou de biens d'équipement)⁶.

¹ On peut se reporter utilement à Micheline ROUSSELET, *Les Tiers Mondes*, Ed. Le Monde, Paris, 1994, p.54 à 59.

² Ces théories connaîtront un grand écho international, notamment dans le « groupe des 77 » regroupant les pays du tiers-monde, particulièrement actif durant la décennie 70.

³ Abdellatif BENACHENOU, « Comment réinterpréter la théorie du développement en 1987 ? », op. cit., p.16.

⁴ Les termes de l'échange équivalent au rapport de l'indice des prix des produits exportés à l'indice des prix des produits importés. Si le rapport est supérieur à 100, cela signifie que le prix des produits que le pays vend à l'étranger augmente plus rapidement que le prix des produits qu'il importe, c'est-à-dire que les termes de l'échange sont positifs.

⁵ François PERROUX, « La notion de pôle de croissance », *Economie appliquée*, n°1 et 2, 1955.

⁶ En Algérie, cette conception sera suivie pour déterminer les localisations industrielles au cours de la période post-indépendance.

Ces thèses sont également au centre des travaux de la CEPAL (Commission économique des Nations unies pour l'Amérique Latine), animés par R. PREBISH¹. Les critiques portent sur les conditions dans lesquelles se réalise l'échange international et se diffusent les gains de l'échange. Les pays du centre² où les structures de production sont homogènes et diversifiées sont opposés aux pays de la périphérie où les structures de production sont hétérogènes et spécialisées sur un petit nombre de produits primaires. Cette hétérogénéité et cette spécialisation engendrent chômage, déficit extérieur et détérioration des termes de l'échange. Les théoriciens préconisent une industrialisation par substitution aux importations.

Mais devant les limites des analyses et des mesures recommandées par la CEPAL, et surtout pour répondre à ROSTOW, l'école de la dépendance se développe. Elle s'efforce d'expliquer le sous-développement par le prélèvement effectué par les pays capitalistes développés sur les richesses et le travail des PED, privant ces derniers des moyens propres d'accumulation. Ainsi se maintient dans la périphérie un processus d'accumulation extraverti et désarticulé, puisque la production n'est pas soutenue par la demande intérieure mais orientée vers la satisfaction des besoins du centre. Pour ces auteurs³, le sous-développement des uns est donc le produit du développement des autres.

§4 INDUSTRIALISATION ET DEVELOPPEMENT

S'il est un aspect sur lequel s'accordent les analystes du développement, c'est la nécessité de l'industrialisation. Deux auteurs nous fournissent chacun une définition de l'industrialisation. Pour J. BRASSEUL :

« Celle-ci peut être définie comme le processus au cours duquel l'industrie, et plus particulièrement les industries manufacturières, voient leur importance

¹ Raul PREBISH, « Le développement de l'Amérique Latine et ses principaux problèmes », in *Economic Bulletin of Latin America*, Nations unies, n° du 7 février 1962.

² Le couple « centre-périphérie » a pour origine la thèse selon laquelle le tiers-monde s'est formé historiquement comme « périphérie » par rapport à des pays industriels s'élevant en « centre » dans le cadre d'une accumulation mondiale, au fil de processus successifs de domination commerciale, technologique, financière et politique.

³ Notamment Celso FURTADO (*Théorie du développement économique*, PUF, Paris, 1970), et Samir AMIN (*L'accumulation à l'échelle mondiale*, nouvelle éd., Anthropos/Economica, Paris, 1988).

augmenter dans le produit intérieur brut, tandis que les emplois industriels occupent une part croissante de la population active. »¹

Pour F. PERROUX, l'industrialisation constitue un processus, plus précisément :

« la structuration de tout un ensemble social sous l'influence d'un complexe coordonné de machines ».²

A la fois moyen et but, l'industrialisation ne revêt sensiblement pas la même signification selon les analyses. La conception libérale débouche sur la théorie des avantages comparatifs³ et préconise une stratégie industrielle fondée sur les exportations, tandis que le courant radical opte pour une industrialisation « en profondeur », capable de satisfaire aux différents besoins de consommation tout en assurant le plein-emploi des ressources⁴.

Pour autant, les processus sont de nature complexe et il n'existe pas de stratégie universelle d'industrialisation. Il est toutefois possible de lister des modèles classiques d'industrialisation repérés dans les PED, marqués par de fortes inégalités dans leur application :

- IBR ou industrialisation basée sur les ressources naturelles,
- ISI ou industrialisation par substitution des importations,
- industrialisation à partir des exportations de produits manufacturés, au départ à forte intensité de travail⁵.

« Dans un monde où les mutations rapides des marchés internationaux, les innovations technologiques, les stratégies des grands groupes, les fluctuations monétaires et financières conditionnent en permanence l'économie mondiale,

¹ Jacques BRASSEUL, *Les nouveaux pays industrialisés et l'industrialisation du tiers monde*, A. Colin, Paris, 1993, p.6.

² François PERROUX, « Communication et industrialisation », Colloque Unesco, 12-15 septembre 1961, Paris.

³ Selon la théorie des avantages comparatifs de Ricardo, tout pays a intérêt à se spécialiser dans la production où il a un avantage de productivité – même si cet avantage n'est que relatif – et à importer les produits dont il abandonne la production.

⁴ Pour mettre en œuvre cette stratégie, il faut tenir compte de « points de passage » essentiels, mis en valeur par Gérard DESTANNE de BERNIS, in « De l'existence de points de passage obligatoires pour une politique de développement », *Cahiers de l'ISMEA*, Série F, n°29, 1983.

⁵ Abdelkader SID AHMED et Alain VALETTE, « Industrialisation et développement. Modèles, expériences, perspectives », *Revue Tiers-Monde*, n° spécial, Tome XXIX, n° 115, juil/sept. 1988, p.473.

les pays en développement n'ont d'autres issues que de générer eux-mêmes – et compte-tenu de leurs forces historiques, sociales et de leurs dotations naturelles – les formes d'adaptation et d'ajustement qui leur garantiront la réalisation de leurs objectifs essentiels. »¹

Au-delà des stratégies d'industrialisation, les pays du tiers monde ont à faire face à deux autres questions : les modalités de financement et le choix des technologies. Selon les réponses apportées, deux modèles de développement se distinguent : l'un est plutôt endogène – c'est le cas de l'Algérie – et l'autre est plutôt basé sur l'ouverture au marché mondial.

§5 LES EFFETS DE L'INDUSTRIALISATION

Les effets bénéfiques de l'installation d'industries ne dépendent pas seulement des choix technologiques, mais aussi de la qualité des liens établis avec l'environnement, qu'il concerne les populations, le mode de vie ou le tissu économique existant.

Les transformations structurelles induites par le phénomène d'industrialisation dans un pays sont multiples : urbanisation, tertiarisation, impact sur l'environnement... La ville en particulier devient l'espace privilégié pour l'apprentissage et la diffusion des techniques industrielles, ainsi que l'évolution des modes de vie et des mentalités. Disons avec J. BRASSEUL que, en théorie, « l'industrialisation a des effets économiques positifs évidents en permettant une hausse du niveau de vie et une diversité accrue des modes de vie »². Même s'il s'agit moins de l'industrialisation en soi, que du type d'industrialisation mis en œuvre³. En pratique, cela repose sur l'intégration ou non des industries installées et l'utilisation de *ces effets*. Enfin, la question reste posée de savoir si l'industrie a la capacité, de par elle-même, de conduire à une organisation sociétale et territoriale.

¹ Idem, p.476.

² Jacques BRASSEUL, *Les nouveaux pays industrialisés et l'industrialisation du tiers monde*, op. cit., p.6.

³ Un certain type d'industrialisation peut même générer la pauvreté, comme ce fut le cas en Amérique Latine.

-Sous-section 2 : les différentes politiques économiques menées

Dès les années 30 et surtout 50 et 60, les politiques économiques des pays du Sud mettent pour la plupart l'accent sur les politiques d'industrialisation fondées sur un protectionnisme sélectif. Cependant, la diversité des politiques poursuivies est grande : de la substitution d'importations chez certains, à une action étatique plus marquée en matière de redistribution des revenus chez d'autres.

§1 LE ROLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

Sur les recommandations de la CEPAL, l'ISI est la stratégie adoptée en Amérique Latine, et ce depuis les années 30 et 40¹. Il s'agit de remplacer les importations de produits de consommation par des productions locales (habillement, produits agroalimentaires...). L'augmentation de la production et l'introduction de techniques nouvelles devait permettre une baisse des coûts et donc des prix. Le protectionnisme mis en place parallèlement est sélectif : droits de douane faibles pour les biens d'équipement indispensables, élevés pour les biens de consommation appelés à être « remplacés ». Le développement de ces industries devait conduire à remonter, de proche en proche, vers les biens de consommation durables, puis vers les industries de base. L'intervention publique assure les programmes d'investissements, les subventions aux industries naissantes et mène une politique de prix et de crédit favorables au développement. Après quelques succès enregistrés au Brésil et en Argentine², la croissance se ralentit dès les années 60.

Sur un autre continent, une stratégie différente est appliquée, sur le modèle des « dragons » d'Asie : l'industrie par substitution d'exportations. Il s'agit de remplacer progressivement les exportations traditionnelles par de nouvelles, en faisant jouer les avantages comparatifs de ressources naturelles et de coût de main d'œuvre. Cette orientation réussit assez spectaculairement en Corée du Sud. En 1960, elle était considérée comme un pays pauvre avec de faibles perspectives de développement. Profitant de l'avantage comparatif que représente une main d'œuvre bon marché et disciplinée, la Corée du Sud mène une politique de promotion des exportations en matière d'habillement et d'assemblage électronique, puis de « remontée de filière »

¹ Et plus tard, après les indépendances, cette stratégie sera également mise en pratique dans les pays d'Afrique subsaharienne. Pour certains d'entre eux, la politique de développement se réduira au maintien des exportations de produits primaires.

² La production manufacturière y augmente alors plus rapidement que dans les pays développés.

dès la fin des années 60¹. Au point que dans les années 80, elle exporte des machines, des technologies, la mise en place d'usines et la formation de la main d'œuvre ; elle fournit ainsi les équipements à ses voisins malaisien et thaïlandais, alors au début du même type de processus. Là encore, le rôle de l'Etat est primordial dans la réussite économique.

« C'est d'abord sur la base de dynamismes internes forts que s'affirme l'émergence des Nouveaux Pays Industriels ; l'intervention de l'Etat qui est générale y conforte les initiatives d'une bourgeoisie nationale qu'elle promeut. »²

§2 LA REVENDICATION D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE MONDIAL

Les inégalités de développement deviennent finalement plus significatives à l'intérieur du tiers monde qu'entre celui-ci et l'ensemble des pays développés³. Plusieurs facteurs expliquent ces contrastes : dimension des pays, disparités en ressources naturelles, évolution de la démographie... Mais l'aspect industriel est sans doute l'un des principaux.

Cependant, pendant deux décennies, le tiers-monde paraît s'exprimer d'une seule voix – puissante. Contre les échanges inégaux imposés par les pays du Nord, les pays du Sud tentent de s'organiser : en témoignent la création de l'OPEP et surtout l'activité du mouvement des Non-alignés⁴. Au sein de celui-ci, la tendance à mettre en avant les revendications économiques et la restructuration des relations internationales est consacrée à la conférence d'Alger (5-9 septembre 1973). La déclaration de cette conférence exige l'instauration d'un « Nouvel ordre économique international »

¹ Il faut cependant souligner que le pays disposait également d'une base industrielle relevant plutôt d'une évolution de substitution d'importations.

² Claude COURLET et Pierre JUDET, « Industrialisation et développement : la crise des paradigmes », in *Revue Tiers-Monde*, Tome XXVII, n°107, juil/sept 1986, p.531. On peut également se reporter à Pierre JUDET, « Le rôle de l'Etat dans la croissance économique de la République de Corée du Sud », in *Revue d'Economie industrielle*, n°14, 4^{ème} trimestre 1980.

³ « L'affirmation des NPI [nouveaux pays industrialisés] fait éclater une notion de Tiers Monde (de périphérie) homogène et indifférenciée. » (Claude COURLET et Pierre JUDET, « Industrialisation et développement : la crise des paradigmes », op. cit., p.530)

⁴ Le groupe des pays non-alignés a été constitué en 1955 sous la direction de l'Inde à la conférence afro-asiatique de Bandung. Ces pays manifestaient leur volonté d'indépendance à l'égard des deux blocs. Au début des années 60, l'Inde, la Yougoslavie et l'Egypte ont organisé une série de conférences

(NOEI) ; elle est relayée dès 1974 à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies par le président algérien BOUMEDIENE. Rassemblant un ensemble de principes et d'objectifs¹, le NOEI constitue alors pour les pays sous-développés le moyen d'unifier leur position dans leurs relations avec les pays industrialisés, lors des conférences mondiales et plus généralement dans les institutions internationales². L'engagement de l'Algérie en faveur d'un tel « Nouvel ordre » est alors largement reconnu et apprécié parmi les PED.

Conclusion du Chapitre 1 :

Indépendance et capacité de redistribution sont liées à la légitimité des pouvoirs en place dans le tiers monde, souvent issus de mouvements de libération. A la fin des années 70, les expériences s'appuyant sur les théories alternatives du développement – qu'elles soient révolutionnaires ou non – sont très incertaines ou carrément en échec. L'endettement croissant de nombreux Etats devient plus que préoccupant et la position acquise par les pays du tiers monde dans les relations internationales se réduit considérablement.

A partir des années 80, la pensée orthodoxe triomphera avec le renouveau néo-classique qui impose comme un dogme l'idée que le développement passe par « l'ouverture » de l'économie. La présence d'un tiers monde uni pour défendre ses intérêts s'effacera rapidement. En Algérie, le mode de développement choisi à l'indépendance et à l'origine d'une industrialisation massive, sera remis en cause dès la fin de la décennie 70.

réunissant des Etats non-alignés et nouvellement indépendants qui cherchaient à atteindre des objectifs communs en dehors de l'emprise des grandes puissances.

¹ Les résolutions de la conférence d'Alger dénonçaient particulièrement le pillage des ressources naturelles et proclamaient le droit des Etats à exercer leur totale souveraineté sur celles-ci, y compris par voie de nationalisation.

² Notamment sur les questions de technologie.

CHAPITRE 2

Le contexte international de « mondialisation », pèse sur les choix économiques et sociaux des pays dits en développement

Dès les années 80, un renversement des credo développementalistes se produit au niveau mondial. Les discours sur le développement prioritaire font place à ceux qui prônent « l'ajustement ». A la faveur d'une « mondialisation » présentée comme inéluctable, la pensée libérale devient dominante au point d'affaiblir durablement les thèses alternatives. L'engrenage de l'endettement extérieur dans de nombreux pays en développement sert d'assise à la nouvelle politique économique qui se substitue souvent aux expériences précédentes.

Le dogme de l'ouverture des économies et la priorité au commerce international pour assurer la croissance étouffent les revendications tiers-mondistes d'une industrialisation au service du développement. Cette « mondialisation » modifie en profondeur le rôle des Etats et la place des secteurs publics dans les économies. C'est le cas en Algérie, où le poids de la dette extérieure, ajouté à la chute du prix des hydrocarbures dès le milieu de la décennie 80, pèse de plus en plus sur l'économie du pays.

SECTION 1 : l'endettement extérieur

-Sous-section 1 : un engrenage meurtrier pour les PED

Jusqu'au début des années 70, la dette extérieure des PED était demeurée faible et concernait surtout des pays d'Amérique Latine : elle n'était alors que de 77,9 milliards de dollars et représentait 14,1% du PNB de ces pays. Le service de la dette

était de 14,7%¹. La composition de la dette, quasi publique, réunissait essentiellement des prêts accordés directement d'Etat à Etat.

Mais, au cours de la décennie 70, l'endettement des PED se multiplie par près de huit fois, souvent suscité par les banques occidentales qui cherchent à recycler les « pétrodollars »². Celles-ci prêtent à guichet ouvert. Cet endettement stimule en partie l'économie ; la conjoncture des années 1975-80 est bonne mais pour beaucoup artificielle : les délais de grâce (de cinq à sept ans) permettent de ne rien avoir à payer de suite, ni intérêt, ni remboursement du capital. Les engagements des PED sont désormais de plusieurs natures et correspondent à : des prêts directs entre gouvernements ou des prêts accordés par les organismes internationaux ; des obligations publiques ou privées placées sur le marché étranger ; des prêts des banques étrangères à un gouvernement, à une entreprise publique ou privée ou à des banques.

La « crise de la dette » éclate au Mexique en 1982³. On considérait alors que « la crise de la dette faisait peser sur l'économie mondiale un risque 'systémique', parce que la possibilité de rupture de paiement de la part d'un petit nombre de pays débiteurs – le Mexique, le Brésil et l'Argentine – se traduisait par la menace de faillites en chaîne dans le système bancaire international et en particulier américain. Ces trois pays avaient une dette vis-à-vis des banques américaines qui représentait à elle seule 135% du capital de ces banques. »⁴ Mais pour les pays concernés, l'engrenage de l'endettement devient un véritable système qui les enferme dans le sous-développement.

Après le Mexique, d'autres pays sont amenés à interrompre le paiement soit des seuls intérêts dus, soit des intérêts et des échéances en principal. Des négociations avec les banques créancières et le Fonds monétaire international (FMI) s'engagent pour

¹ Conseil National Economique et Social (CNES), *La dette extérieure des pays du sud de la Méditerranée : obstacle au partenariat euro-méditerranéen*, Dossier du Colloque International, Annaba, 4-5-6 déc. 1999, p.19.

² L'argument utilisé à l'époque est la crainte que les capitaux en provenance des pays pétroliers ne restent gelés, entraînant une déflation de l'économie mondiale.

³ Le pays semblait pourtant, avec ses ressources pétrolières, le plus solvable de tous les pays d'Amérique Latine fortement endettés. Mais suite à la chute de ses recettes d'exportations, conséquence de la baisse du prix du pétrole du milieu de l'année 1981, à la hausse des taux d'intérêt et à la récession apparue aux Etats-Unis, l'Etat mexicain déclare le 15 août 1982 un moratoire unilatéral de 90 jours sur le paiement de sa dette. Le choc est immédiatement ressenti par ses principaux créanciers : les neuf principales banques américaines qui détenaient à l'époque 13,5 milliards de dollars de créances sur le Mexique.

⁴ OCDE, *Allègement de la dette et croissance*, Paris, 1994.

« restructurer » les dettes¹ ; elles aboutissent à la mise en place de nombreux plans dits d'ajustement structurel (PAS). Des initiatives sont annoncées en vue d'alléger la dette des PED, mais elles sont toutes le fruit d'options libérales qui ne remettent en cause en rien l'état de dépendance du Sud à travers le système d'endettement².

Selon la thèse de la « dette perpétuelle », lorsque le service de la dette échue et la détérioration des termes de l'échange atteignent un certain seuil, les pays débiteurs sont contraints de s'endetter encore pour rembourser l'encours résiduel de la dette échue. C'est un cercle vicieux : un transfert net et continu s'opère en faveur des pays créanciers, ayant pour contrepartie un endettement permanent des pays débiteurs. Depuis le déclenchement de la crise de la dette, les flux financiers entre les pays développés et les PED se sont totalement inversés, entraînant une hémorragie de milliards de dollars de ces derniers vers les premiers.

Enfin, les conséquences du système d'endettement vont au-delà même des questions du développement. Il s'agit de l'expansion massive de transactions financières porteuses d'instabilité sans précédent.

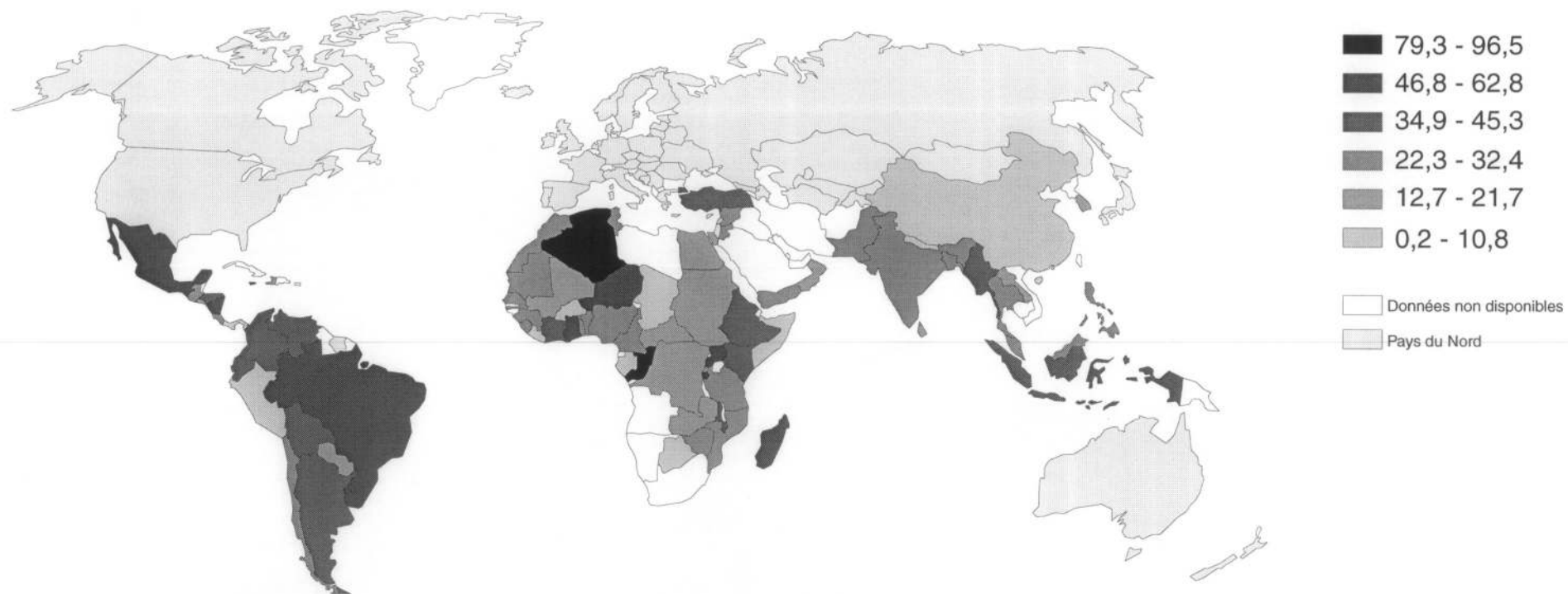
« La dette des pays périphériques, qui constitue l'obstacle fondamental à leur développement, est également et avant tout une cause décisive de la 'globalisation financière', l'aspect le plus négatif de la 'mondialisation'. L'énorme masse des créances, qui ne pouvaient être remboursées, et ne pourront jamais l'être, a créé un marché financier d'une ampleur jusqu'ici inconnue. Aucune autorité ne pouvant le maîtriser, il engendre dans l'économie réelle une incertitude généralisée : les banques, qui détiennent ces liquidités, en tirent profit en les déplaçant d'un marché à un autre. »³

¹ Un glossaire de l'OCDE donne la définition suivante de « l'étude de restructuration de la dette » : « Processus visant à définir une solution satisfaisante permettant au pays débiteur de rembourser sa dette extérieure par recours au rééchelonnement, à l'ajustement et à l'apport de financements additionnels. »

² « Plan Brady », du nom du Secrétaire d'Etat au Trésor américain, en 1989 ; sommet du G7 en 1996 (annonce d'annulation de 80% de la dette d'Etat à Etat) ; annulation annoncée par le G7 de juin 1999 de la dette des pays pauvres très endettés (opération dont le sigle anglais est HIPC).

³ *Informations et commentaires*, Revue internationale de sciences sociales appliquées, n°108, juil-sept 1999, p.9.

Fig. 1 : Le service de la dette par rapport à la valeur des exportations (en %) - année 1988



Source : "Le nouvel état du monde - Bilan de la décennie 1980-1990", La Découverte, Paris, 1990

-Sous-section 2 : le cas algérien - endettement et chute du prix des hydrocarbures

Alors que l'économie est en construction, le financement dépend quasi exclusivement des exportations d'hydrocarbures et les emprunts sont rendus nécessaires par l'équipement de la jeune industrie. Conçu à l'origine comme un moyen de financer l'investissement, l'endettement extérieur devient rapidement une contrainte de plus en plus lourde. Dès 1986, il est doublé d'une baisse significative et durable des cours du pétrole – baisse qui affecte la capacité d'importation. Au point que les difficultés extérieures s'accumulent, jusqu'à imposer un rééchelonnement de la dette en 1994.

La politique d'endettement de l'Algérie est passée par quatre grandes étapes¹. La première se caractérise par un recours massif aux capitaux extérieurs destinés à financer en priorité les programmes d'investissements productifs (1973-1980). En 1971, le stock de la dette était en effet de 3 335 millions de dollars. Le premier emprunt sur le marché international des capitaux est mobilisé en 1974². Les mobilisations de crédits extérieurs augmentent sensiblement durant les années suivantes, mais en même temps que les recettes d'exportations ; celles-ci passent de 1 765 millions de dollars en 1974 à 5 022 en 1975 et 5 589 en 1976³. Le Plan VALHYD de valorisation des hydrocarbures⁴, lancé en 1978 et destiné davantage à augmenter les exportations qu'à satisfaire les besoins intérieurs, accroît encore notablement le recours aux financements extérieurs – près de deux milliards de dollars cette année-là. Au total, alors qu'il était encore inférieur à 5 milliards de dollars en 1974, le stock de la dette atteint 9,5 milliards de dollars en 1976 et 19 milliards de dollars en 1980. Bénéficiant d'une amélioration très sensible des termes de l'échange (en 1974 puis en 1979), l'Algérie peut pour autant contenir la charge de la dette dans des limites supportables. La part qui provient des créanciers privés s'élève alors à environ 80%⁵.

La seconde étape est marquée par une politique de désendettement externe (1980-1985), correspondant à la réduction du rythme des investissements qui est à l'ordre du

¹ Je m'appuie ici sur l'article de Rabah ABDOUN, « L'économie algérienne prise au piège de sa dette extérieure », in *Recherches internationales*, n°43-44, Hiver 1996, p.87.

² Le rapport du CNES déjà cité fait remarquer que « ceci peut paraître paradoxal dans la mesure où le premier choc pétrolier procure à l'Algérie un important surcroît de recettes extérieures. C'est que le deuxième plan quadriennal 1974-1977 est justement dimensionné sur la base des nouveaux prix du pétrole brut. » (*La dette extérieure des pays du sud de la Méditerranée : obstacle au partenariat euro-méditerranéen*, op. cit., p.58)

³ Idem.

⁴ Voir infra p.253 et 254.

⁵ Rolande BORELLY, « L'abandon de la dette, un préalable », *El Watan*, 21 janvier 1999.

jour¹. Le montant de l'encours de la dette recule de 21% entre 1980 et 1984 (passant de 19 à 15 milliards de dollars). En revanche, le service de la dette dépasse dès 1984 35% de la valeur des exportations de biens et services. Cette évolution défavorable est surtout due à la première baisse des prix mondiaux des hydrocarbures de mars 1983. La décreue fait perdre au pays 4,8 milliards de dollars entre 1981 et 1984.

« Ainsi donc alors qu'elle s'était endettée pour contribuer de manière significative à la sécurité des approvisionnements des pays développés, l'Algérie est pénalisée au plan des termes de l'échange. »²

La troisième étape débute avec l'effondrement des prix des hydrocarbures. Les répercussions sont très nettes sur l'économie algérienne. En effet, une baisse significative et durable du prix du baril de pétrole, et du prix du gaz naturel qui lui est indexé, entraîne une baisse des recettes d'exportations en devises. Celle-ci affecte automatiquement la capacité d'importation. C'est cette configuration qui se présente fin 1985/début 1986 lorsque le marché des hydrocarbures connaît un retournement négatif. Le prix moyen du baril de pétrole algérien qui était de 27,7 dollars US en 1985, chute à 16,5 dollars US dans le courant de l'année 1986 ; celui du gaz passe de 3,7 dollars US à 2,5 dollars US le million de BTU. Dans la même période, le dollar connaît une baisse importante.

Tableau n°1 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS ALGERIENNES

IMPORTATIONS (EN %)	1980	1985	1988	1990	1993
PRODUITS ALIMENTAIRES	21,2	19,7	24	22	23
BIENS DE CONSOMMATION	8,5	9,5	12	12	13
BIENS INTERMEDIAIRES	35,2	33,3	37	34	36
BIENS D'EQUIPEMENT	29,6	35,8	27	32	26
VALEUR TOTALE (en milliards de \$)	12,5	9,84	7,35	9,53	8,5

Source: Abdelkader TAIBOUNI, « Réformes économiques et ajustement structurel en Algérie », in Alternatives Sud, Vol II (1995) 3, p.96.

¹ Voir infra p.60.

² CNES, *La dette extérieure des pays du sud de la Méditerranée : obstacle au partenariat euro-méditerranéen*, op. cit., p.59.

Les importations sont donc fortement comprimées. La nécessité de financer les importations incompressibles (biens de consommation et un minimum de biens intermédiaires pour l'industrie et l'agriculture) provoque une nouvelle augmentation de l'encours de la dette¹. Celui-ci passe de 16,5 à 28,4 milliards de dollars entre 1985 et 1990 (soit une hausse de plus de 70%). Diminuant ensuite légèrement (25,7 milliards de dollars en 1993), il augmente de nouveau en 1994 (29,6 milliards de dollars). Le service de la dette progresse encore plus rapidement (+80% entre 1985 et 1990). Malgré la forte dégradation de sa capacité de remboursement entre 1985 et 1993, l'Algérie continue, dans des difficultés croissantes, à honorer le service de la dette.

La quatrième étape s'ouvre avec le rééchelonnement de la dette en 1994. Le service s'élève alors à 9,1 milliards de dollars, soit 96% de la valeur des exportations du pays, mettant celui-ci dans l'incapacité de payer. Deux accords sont conclus avec le FMI² : l'un dit accord *stand-by*³ a une durée de 12 mois (de juin 1994 à mai 1995) ; le second est un accord de *facilité de financement élargie* (FFE) et couvre la période de juin 1995 à mai 1998. Le rééchelonnement est conditionné à un PAS conçu en accord avec le FMI et mis en œuvre sous son contrôle⁴. Le PAS prévoit une dévaluation de 50% de la monnaie nationale, la suppression des subventions aux produits de première nécessité, l'augmentation des taux d'intérêt, la libéralisation du commerce extérieur. A l'expiration des accords passés, la situation reste quasiment inchangée. Après avoir remboursé près de 33 milliards de dollars entre 1993 et 1998, l'Algérie se retrouve de nouveau avec un stock de la dette de 30 milliards de dollars et doit payer à nouveau 33,5 milliards entre 1999 et 2005⁵.

¹ Les Programmes anti-pénurie (PAP), recourant à l'importation massive de biens de consommation, décrétés par le président Chadli BENDJEDID, contribuent en grande partie à cette augmentation.

² De manière « discrète », l'Algérie avait déjà eu recours au FMI, avec deux accords signés le 31 mai 1989 et le 3 juin 1991, moins contraignants.

³ Accord entre le FMI et un pays membre autorisant ce dernier à effectuer pendant une durée et pour un montant déterminés des tirages en devises sur le Fonds.

⁴ Le FMI donnant son feu vert à un programme censé réaliser l'équilibre de la balance des paiements à moyen terme, les créanciers sont « rassurés » quant au recouvrement de leur dû sur la base du nouveau calendrier décidé par le Club de Paris pour les créances publiques et par le Club de Londres pour les créances non garanties des banques commerciales.

⁵ Selon le président du CNES, Salah MENTOURI, dans son allocution d'ouverture au Colloque International *La dette extérieure des pays du sud de la Méditerranée : obstacle au partenariat euro-méditerranéen*, Annaba, 4-5-6 déc. 1999.

**Tableau n°2 : ALGERIE - EVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE ET DES RECETTES
D'EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES ENTRE 1973 ET 1994
(en millions de dollars)**

ANNEES	SERVICE DE LA DETTE	DONT INTERETS	EXPORTATIONS DE B&S
1973	300	67	2 467
1974	709	218	5 621
1975	456	209	5 270
1976	773	340	5 971
1977	1 044	405	6 733
1978	1 488	594	7 127
1979	2 791	1 234	10 525
1980	4 024	1 552	14 963
1981	4 309	1 765	15 581
1982	4 552	1 611	14 899
1983	4 705	1 409	14 024
1984	4 918	1 516	13 918
1985	4 935	1 525	14 109
1986	5 145	1 583	9 144
1987	5 437	1 630	10 190
1988	6 516	1 953	8 540
1989	7 003	1 916	10 486
1990	8 891	2 162	13 400
1991	9 508	2 286	12 870
1992	9 278	2 274	12 130
1993	9 050	1 900	11 010
1994	9 160 *	1 840 *	9 580
	4 670 **	1 390 **	

* Avant rééchelonnement de la dette extérieure

** Après rééchelonnement

Source : Rabah ABDOUN, « L'économie algérienne prise au piège de sa dette extérieure », op. cit.,
p.104.

SECTION 2 : le fossé entre les « pays industrialisés » et les autres

Source de capitaux pour les pays développés, la dette des PED est également un moyen d'intervention et de contrôle des politiques économiques des pays endettés. Elle affecte la politique monétaire des pays concernés, donc leur politique budgétaire et, à la fin, économique.

Le système d'échanges inégaux, l'hégémonie croissante des conceptions libérales et les programmes d'ajustement structurel imposés aux PED endettés, contribuent à creuser un fossé entre Nord et Sud, ainsi qu'à détériorer plutôt qu'à améliorer la capacité des appareils productifs locaux.

-Sous-section 1 : l'ouverture forcée des économies

§1 QUELLE MONDIALISATION ?

Les mutations qui surviennent au niveau mondial dans la décennie 80 – à l'Est avec la disparition du modèle soviétique, à l'Ouest avec la déferlante libérale anglo-saxonne – sont considérables et ont des conséquences sur l'ensemble des pays et des économies. Avec la fin de la compétition entre plusieurs systèmes économiques et politiques radicalement différents, l'idée s'impose d'un modèle unique de fonctionnement de l'économie, le modèle libéral. Certains y voient le retour en force du thème classique de la *convergence*, et ce pour plusieurs raisons : l'accélération de la mondialisation dans le sens de la diffusion des techniques, la disparition historique d'une alternative crédible à l'économie de marché ou le contenu de la construction européenne¹.

Si le concept est à discuter, la « globalisation » exacerbe quoiqu'il en soit la compétition industrielle à l'échelle mondiale et crée des disparités économiques et sociales flagrantes. Les problèmes soulevés à l'époque du « développement » sont toujours sans réponse efficace.

Les analyses relevant du courant néoclassique étudient les effets positifs de l'ouverture des économies au commerce international. En référence à la théorie classique, leur argumentation est schématiquement la suivante : l'ouverture à l'échange international est source de gains ; la spécialisation internationale sera fondée sur les avantages comparatifs ; la croissance des exportations aura un effet démultiplicateur sur la croissance. Selon d'autres – dans la lignée des analyses

¹ Voir l'ouvrage collectif *Convergence et diversité à l'heure de la mondialisation*, Economica, Paris, 1997.

radicales –, l'évolution actuelle va dans le sens d'un fractionnement croissant, plus sûrement que vers une homogénéisation mondiale.

Le traité de Marrakech concluant les négociations de l'Uruguay Round dans le cadre du GATT¹ et créant l'Organisation mondiale du commerce (OMC)² entérine une transformation profonde des doctrines et des politiques économiques dans les PED. Les mécanismes du marché seraient désormais les seuls ressorts susceptibles d'assurer le développement économique, à l'opposé des analyses du développement des décennies précédentes.

§2 LES PLANS D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS)

La crise financière de la dette du début des années 80 donne une nouvelle légitimité à ce credo libéral. Les conditionnalités du FMI, à l'origine centrées sur les mesures macroéconomiques et financières, s'élargissent progressivement aux politiques économiques globales, cherchant à éliminer toutes les contraintes à une concurrence pure³.

Les PAS prennent le contre-pied des modèles de substitution d'importations comme des modèles d'économie centralisée. Ils portent sur : le rétablissement des grands équilibres (monnaie, finances publiques, comptes extérieurs), le désengagement de l'Etat de la production et de la distribution, la réforme de la politique du commerce extérieur et la « vérité des prix ». Partout, les conséquences de l'application des PAS sont la diminution des dépenses publiques, la réduction de l'investissement et de la demande interne par compression des salaires, l'abandon des monopoles publics.

L'expansion des échanges s'accompagne d'un creusement du fossé qui sépare « gagnants » et « perdants »⁴. Le seul avenir offert aux PED est de rendre leur économie attractive en matière de main d'œuvre pour les capitaux internationaux.

Et pourtant, en contradiction avec les promesses faites aux PED, le volume des flux internationaux de technologie – investissements directs à l'étranger, importations de

¹ Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

² La date officielle de création est le 1^{er} janvier 1995. L'OMC a des prérogatives plus étendues que le GATT ; elle gère aussi bien le commerce des biens, des services, que celui des droits de propriété intellectuelle.

³ Alors que la fonction initiale du FMI était d'empêcher les déséquilibres économiques structurels, on peut affirmer que cette institution a davantage contribué à maintenir, voire à créer, plutôt qu'à réduire des déséquilibres.

⁴ Selon la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement), « l'écart de revenu entre le cinquième des êtres humains vivant dans les pays les plus riches et le cinquième habitant les pays les plus pauvres atteignait 74 à 1 en 1997, contre 60 à 1 en 1990 et 30 à 1 en 1960. »

biens d'équipement, achats de licences et assistance technique – se réduisent très nettement en direction de ces pays, notamment les « moins avancés », et ce depuis le début des années 80.

« Les promesses du discours libéral, selon lequel l'ouverture facilite l'entrée des capitaux étrangers dont on a besoin pour le financement des investissements, se trouvent démenties dans les faits. Les investissements étrangers directs se mesurent en millions de dollars alors que le service de la dette se mesure en milliards. »¹

En fait, il est refusé aux PED ce qui a permis aux pays industrialisés d'assurer leur expansion économique, pendant les « Trente Glorieuses » : des droits de douane pour protéger la production nationale et les industries en développement, de même qu'une politique étatique efficace, résumée par l'expression d'« Etat-providence ».

-Sous-section 2 : la pression des institutions financières internationales sur le secteur public

Dans les pays dits du Sud, l'Etat est perçu de façon contradictoire par les populations. Il est le tenant de l'indépendance acquise, l'artisan malchanceux d'une industrialisation ratée, mais aussi l'outil au service d'une classe qui cherche à asseoir son pouvoir, « l'instrument de phénomènes d'oppression contemporains »². Avec la crise et les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les PED, l'incapacité des Etats à les résoudre en dehors de l'intervention des institutions internationales entame le crédit qui leur reste. Le retour à l'équilibre financier devenant la priorité, l'action étatique de la période précédente, inhérente aux politiques de développement, est discréditée.

¹ Samir AMIN, « La recompradorisation du monde arabe », in *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Forum du Tiers-Monde, Paris, 1996, p.253.

² Selon l'expression de Monique CHEMILLIER-GENDREAU : « L'Etat est pour les sociétés, les peuples, les individus du tiers-monde à la fois l'instrument qui les a libérés du joug colonial et l'instrument de phénomènes d'oppression contemporains contre lesquels se sont développés les droits de l'homme. » (in « Le Modèle et la représentation de l'Etat » ; Catherine COQUERY-VIDROVITCH et Alain FOREST (dir), *Décolonisations et nouvelles dépendances. Modèles et contre-modèles idéologiques et culturels dans le Tiers monde*, Presses Universitaires de Lille, 1986.)

§1 LA PART DES SECTEURS PUBLICS DANS LE DEVELOPPEMENT

Pourtant, l'initiative de l'Etat est capitale. En témoigne la réussite des NPI d'Asie du Sud Est, là où le rôle de l'Etat « se manifeste avec le plus de cohérence et de détermination »¹. En Corée du Sud, l'alliance entre les conglomérats industriels (les *chaebol*), associés à une politique volontariste de l'Etat, a montré son efficacité. L'Etat a constamment joué un rôle déterminant dans l'investissement, la fourniture d'infrastructures ou de services².

*« L'action de l'Etat est essentielle en tant que producteur pour le lancement de certaines activités ou la réalisation d'infrastructures, rentables seulement à long terme ; mais l'Etat joue surtout un rôle décisif sur deux plans : la coordination-programmation des actions des agents économiques et la protection sociale. »*³

L'intervention publique dans le domaine de la formation, initiale et professionnelle, avec un système adapté, et dans la diffusion des technologies, est tout aussi déterminante.

Au total, le processus d'industrialisation dans les PED a comporté un développement significatif des secteurs publics. La part des entreprises d'Etat dans le PIB a augmenté presque partout, la moyenne passant de 7% au début des années 70 à environ 10% à la fin de la décennie⁴.

§2 ETAT ET MARCHÉ

Depuis le siècle dernier, des auteurs se sont interrogés sur le rapport entre l'Etat et le marché. Si celui-ci est le lieu où se confrontent l'offre et la demande, il existe en réalité *des* marchés, diversement intégrés ; le plus mondialisé est certainement le marché financier, tandis que le plus segmenté, selon les clivages nationaux, est le

¹ André GUICHAOUA, « Sciences sociales et développement », op. cit., p.69.

² Les enseignements tirés par l'OCDE sont du même ordre : « Des études empiriques détaillées sur l'expérience de pays tels que la Corée, Taïwan et Singapour (...) montrent que les gouvernements de ces pays ont été extrêmement interventionnistes. Le gouvernement coréen, par exemple, a utilisé des moyens tels que le crédit subventionné et un rationnement du crédit très sélectif en faveur de certains secteurs et de certaines firmes, de façon à orienter l'investissement vers les secteurs stratégiques. » (*La technologie et l'économie : les relations déterminantes*, Paris, 1992, p.292)

³ Michel VERNIERES, « Les facteurs clés des dynamiques nationales », in Michel BEAUD et Michel VERNIERES (collectif GEMDEV), *L'avenir des Tiers Mondes*, IEDES collection Tiers Monde, PUF, 1991, p.17 à 24.

⁴ Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, 1983.

marché du travail. Quant à l'Etat, le concept est souvent assimilé à celui d'Etat-nation, « l'entité juridique caractérisée par la souveraineté, qui a la capacité de nouer des relations internationales et notamment des relations économiques internationales »¹.

Entre marché et Etat, certains voient une confrontation entre le politique et l'économique. Le marché serait dirigé par une « main invisible » qui assure l'équilibre économique en dehors des phénomènes de pouvoir. Contredisant cette vision des choses, de nombreux auteurs ont réintroduit la notion de pouvoir dans l'analyse du marché² : le marché est gouverné par des mains très visibles constituées par l'ensemble des phénomènes de pouvoir, économiques et politiques.

D'autres encore discernent dans la relation conflictuelle entre Etat et marché une confrontation entre public et privé, le marché étant le lieu par excellence où se confrontent les intérêts privés et l'Etat incarnant l'intérêt général de la communauté nationale. Cette opposition est assez artificielle parce qu'en réalité, le marché ne peut exister que « parce qu'il intègre la nation, l'Etat et le pouvoir »³.

§3 LES MAUVAISES PERFORMANCES EN ACCUSATION

Les secteurs publics sont fortement remis en cause au nom de la rationalité économique. Ils n'auraient pas la souplesse et les ressources nécessaires pour s'adapter au marché.

J. DE BANDT s'interroge sur les discours de remise en cause du secteur public, en particulier ceux qui généralisent « les mauvaises performances » des entreprises publiques :

« On ne peut évaluer les performances des entreprises du secteur public en termes d'excédents d'exploitation que si d'une part celui-ci constitue l'objectif et donc le critère de référence exclusif ou principal, d'autre part les éléments de coûts comme de recettes ne sont pas biaisés. »⁴

¹ Brigitte STERN (dir.), « Remarques introductives sur la problématique marché-nation dans l'organisation des sociétés humaines », *Marché et nation. Regards croisés : internationalisation de l'économie ou retour des nations ?*, CEDIN Paris I, Ed. Montchrestien, Paris, 1995, p.19.

² Notamment Karl MARX, François PERROUX et Jean-Arnaud MAZERES.

³ Brigitte STERN (dir.), *Marché et nation. Regards croisés : internationalisation de l'économie ou retour des nations ?*, op. cit., p.22.

⁴ Jacques DE BANDT, « Peut-on se passer du secteur public dans le processus d'industrialisation ? », in *Revue Tiers-Monde*, Tome XXIX, n°115, juil/sept 1988, p.934.

Or dans de nombreux cas, les entreprises d'Etat voient leurs trésoreries privées de rentrées, du fait de non-paiement ou d'arriérés de paiement de factures par l'Etat ou des collectivités publiques, sans comparaison avec les possibles créances impayées concernant le secteur privé. Cela entraîne des recettes moindres et/ou des coûts supérieurs pour le secteur public.

Le même auteur cible quatre points pour tenter de pousser l'explication sur l'état du secteur public¹ :

- ◊ les conditions de valorisation étaient insuffisantes ;
- ◊ il fallait prendre en charge les limites des capacités d'absorption et organiser les processus d'apprentissage ;
- ◊ il fallait un modèle organisationnel adapté au système technique et industriel que l'on adoptait par imitation ;
- ◊ il fallait des pouvoirs susceptibles de peser au sein de structures politico-administratives peu articulées.

§4 GOUVERNANCE ET PRIVATISATIONS

« L'activisme étatique » de la période précédente perd donc de sa légitimité, d'autant plus que la réduction du secteur public et de ses rémunérations sous la contrainte des PAS diminue le rôle indirect de redistributeur des revenus de l'Etat. La priorité est le retour à l'équilibre financier pur et non plus l'intégration aux marchés mondiaux par une industrialisation efficace.

Un nouveau terme est utilisé pour définir, selon la Banque Mondiale, « l'usage de l'autorité politique, la pratique de contrôle sur une société et la gestion de ses ressources pour le développement économique et social » : la *gouvernance*. Celle-ci est censée réunir tous les aspects politiques et institutionnels relatifs à la capacité d'un gouvernement à assurer la loi et l'ordre, à formuler et exécuter une politique, à créer un environnement « favorable » au développement. Cet environnement doit surtout s'attacher à permettre aux « forces du marché »² d'œuvrer sans contrainte.

A la pointe dans les recommandations anti-Etat, le raisonnement de la Banque Mondiale se résume à ce qui suit.

¹ Idem, p.937.

² Par cette expression, il est souvent entendu les firmes multinationales et les marchés financiers.

« Dans trop de pays, il y a une dichotomie fondamentale entre l'Etat et le marché. L'initiative privée reste prisonnière d'un héritage de relations antagonistes avec l'Etat, et elle est étouffée par des réglementations rigides. Les entreprises publiques, dont la position est souvent renforcée par les privilèges accordés aux monopoles, dominent des secteurs économiques qui gagneraient à être ouverts à la concurrence. Dans les cas extrêmes, une masse d'entreprises publiques inefficaces brident totalement le dynamisme du secteur privé, alors qu'elles constituent un boulet financier et administratif insupportable pour le reste du secteur public. Dans ces pays, la première chose à faire est de réduire son périmètre. »¹

Les « avantages » essentiels de cette privatisation massive seraient de libérer des ressources publiques au profit d'activités de base dites prioritaires (éducation, santé). Ainsi le rôle de l'Etat serait adapté à sa capacité d'action – au plan budgétaire s'entend – et circonscrit au fondamental. Pour créer « l'environnement porteur », la Banque Mondiale prône la libéralisation dans les champs économiques concernés. Là, le rôle de l'Etat est de mettre en place les bases institutionnelles nécessaires au fonctionnement du marché². Finalement, l'Etat est censé continuer à jouer un rôle clé dans le développement économique et social, non en tant qu'intervenant direct, mais comme « partenaire, catalyseur et promoteur de la croissance »³.

Si des réformes sont à l'évidence nécessaires dans les modes de décision et de gestion dominants dans le(s) secteur(s) public(s), certains s'étonnent néanmoins de l'exclusivité attribuée en la matière aux entreprises publiques.

¹ Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, « L'Etat dans un monde en mutation », Washington, 1997, p.71.

² La Banque Mondiale s'adresse ainsi aux dirigeants des Etats : « Au cours des dernières années, des dirigeants clairvoyants ont transformé les perspectives de leur pays grâce à des réformes déterminantes. Leurs efforts ont été couronnés de succès parce qu'ils ont bien expliqué à tous les avantages du changement. S'ils ont réussi, c'est aussi parce qu'ils ont su offrir à la société une vision d'avenir, permettant de transcender le sacrifice immédiat imposé par l'ajustement. »

³ Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, « L'Etat dans un monde en mutation », op. cit., p.1.

« Il est curieux que, dans la nouvelle mode d'idéologie économique, aucune critique ne soit adressée au comportement des grandes firmes privées, aux structures oligopolistiques de certains marchés. »¹

La Banque Mondiale reconnaît d'ailleurs qu'en 35 ans, de 1960 à 1995, le poids de l'Etat a doublé dans les pays industriels, par une augmentation des transferts et des subventions². Au point que le discours de la Banque Mondiale ne se résume pas à cette doctrine anti-Etat. Elle ne se contente pas de mettre en valeur l'effondrement de la planification centralisée de type soviétique, les difficultés budgétaires de l'Etat providence dans les pays industriels, ni de souligner le rôle décisif de l'Etat dans le « miracle » économique en Asie de l'Est. Elle constate que le développement « par » l'Etat et celui « sans » l'Etat ont tous deux échoué. La question n'est plus de nier l'Etat, mais de le « repenser ».

Encore faut-il faire preuve d'une volonté de prendre en compte les spécificités de chaque pays et laisser aux Etats la possibilité d'élaborer eux-mêmes leur propre « modèle », alors que les pressions basées sur le libéralisme et les privatisations tendent à vouloir imposer un schéma universel.

« L'on peut aisément acquiescer à l'idée qu'il faut reconnaître les limites de l'Etat (...) Il faut, toutefois, se garder des propositions trop générales et éviter de confondre les cas. L'hétérogénéité du secteur public est grande à travers le monde, que ce soit du point de vue juridique ou du point de vue de la nature économique (marchande ou non marchande) de ses composantes. Le but recherché par lui n'est pas principalement le profit, mais l'obtention d'un résultat, proche ou lointain, fonction d'une 'autre' rationalité, guidée par des 'valeurs'. »³

Enfin, le recul vanté de l'Etat et des entreprises qu'il administre directement ne repose sur aucun fondement certifiant une amélioration des performances.

¹ Georges CORM, *Le nouveau désordre économique mondial. Aux racines des échecs du développement*, op. cit., p.141.

² Idem, p.24.

³ Henri BARTOLI, *Repenser le développement. En finir avec la pauvreté*, Ed. Unesco/Economica, Paris, 1999, p.78-79.

« Aucune méthode hypothético-quantitative ne permet de déterminer avec exactitude l'espace des services publics catégoriques et non catégoriques (...) Ni les études empiriques, ni les débats théoriques récents, n'établissent que la propriété publique du capital engendre inéluctablement une moindre performance micro-économique mesurée par la productivité des facteurs. Par contre, il est démontré que les performances d'une entreprise ou d'un service public dépendent bien davantage de l'environnement concurrentiel que du mode de propriété du capital. »¹

SECTION 3 : les perspectives de libéralisation accrue

Pour l'Algérie comme pour l'ensemble des PED, l'ordre du jour n'est donc plus le développement, mais une accentuation de la libéralisation tout azimut. Les tendances à la mondialisation des entreprises et à la régionalisation – autour de chacun des trois pôles que constituent les Etats-Unis, le Japon et l'Union Européenne – dessinent un avenir dans lequel l'économie algérienne risque de voir accentuer sa dépendance.

-Sous-section 1 : l'évolution des stratégies industrielles internationales

Sur la base du déclin de l'Etat – et l'accélération – les « grandes entreprises » adoptent progressivement une stratégie de mondialisation, au-dessus des politiques des Etats. Dans les années 70, la multinationalisation des entreprises s'étend, y compris sous forme de délocalisations² dans les PED.

Divers facteurs sont à la base du phénomène de mondialisation des entreprises³. Les facteurs de coûts sont présentés comme principaux ; les entreprises étant confrontées à l'augmentation des coûts fixes (notamment dans les hautes technologies et la recherche et développement) et à la réduction du cycle de vie des produits, la recherche d'économies d'échelle devient la règle. De plus, les entreprises

¹ Idem, p.79-80.

² Une production est « délocalisée » lorsque des activités à valeur ajoutée sont détenues ou contrôlées et organisées par une firme à l'extérieur de ses frontières nationales.

³ Selon Jean-François DAGUZAN, « L'Etat et l'entreprise face à la mondialisation », *Revue Française de Géoéconomie*, n°1, mars 1997, p.61.

chercheraient à réduire le risque qui existe lorsqu'elles travaillent sur un marché étroit.

« Agir sur des marchés mondiaux à l'échelle planétaire entraîne une réduction notable du facteur risque en jouant sur des décalages temporels et sur des effets d'amortissement plus importants. »¹

D'autant que la supériorité de certaines multinationales, à dominante américaine particulièrement, conduit à rechercher des normes mondiales dans un nombre croissant de catégories de produits.

Un certain effet d'entraînement joue : dans une branche, les entreprises se mondialisent parce que les entreprises de leur secteur d'activité le font déjà. Où qu'elles soient, les industries sont de fait soumises à cette nouvelle donne, sous peine de disparaître totalement.

Dans cette logique, pour les tenants de l'archaïsme de l'Etat, celui-ci ne représente plus alors qu'un espace géographique, trop étroit, tout juste utile – avec les autres Etats – à faciliter l'activité des entreprises multinationales. Même si dans la réalité, l'entreprise globale ne perd pas sa nationalité² ; elle demeure attachée à un Etat, pour ce qui concerne les grands pays industrialisés.

-Sous-section 2 : les perspectives de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et de l'accord d'association avec l'Union Européenne

Parmi les échéances programmées pour l'économie algérienne, figurent deux accords dont la teneur vise à accentuer sa libéralisation. Le premier consacrerait l'adhésion de l'Algérie à l'OMC³ et impliquerait une diminution sensible de la protection du marché intérieur et de la production nationale. Les partisans de cette option se basent sur l'importance du commerce extérieur algérien⁴. La structure de celui-ci révèle une

¹ Idem, p.62. L'auteur donne l'exemple de certaines firmes pharmaceutiques qui épuisent sur les marchés des PED leurs stocks de médicaments interdits dans les pays du Nord.

² Comme le montre notamment Elie COHEN dans *La tentation hexagonale : la souveraineté à l'épreuve de la mondialisation*, Fayard, Paris, 1996.

³ Les négociations sont entamées depuis juin 1996.

⁴ Mouloud HEDIR, directeur général du Commerce extérieur : « Ne pas être membre de l'OMC est tout à fait anormal pour un pays dont les échanges extérieurs composent au moins 40% du PIB depuis son indépendance. Il nous faudra trouver une protection intelligente qui n'exclut pas la compétition internationale. » (*Le MOCI-Moniteur du commerce international*, n°1423, 6 au 12 janvier 2000)

dépendance vis-à-vis des pays occidentaux, tant pour les exportations que pour les importations, puisqu'elle se résume à : une proportion dominante des échanges (entre 70 et 75%) avec les pays de l'Union Européenne (UE), puis avec le Japon (20%), les Etats-Unis et le Canada (15%) ; viennent enfin les échanges marginaux avec les autres pays maghrébins (2 à 3%), les pays arabes (1 à 2%), et les pays africains (1%)¹.

Dans cette configuration, l'accord d'association avec l'UE revêt une portée au moins aussi grande que la future adhésion à l'OMC. Après les accords de coopération établis en 1976 avec les trois pays du Maghreb – instaurant certains avantages préférentiels – l'UE institue une nouvelle politique, plus globale et concernant toute la Méditerranée². Depuis la conférence euro-méditerranéenne réunie à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995, elle tente ainsi de signer des « accords d'association » avec chacun des douze pays du Sud et de l'Est méditerranéen³. L'objectif principal de ces accords est d'établir à l'horizon 2010 une zone de libre-échange (ZLE) entre les 27 pays européens et méditerranéens⁴.

La ZLE vise une libéralisation des échanges, une plus grande ouverture des économies, annoncées comme principaux gages du développement économique et social. Les études produites quant aux répercussions de cette zone de libre-échange font pourtant apparaître un gain certain pour l'UE, mais un désavantage réel pour les pays du Sud. Pour exemple, dans les deux premiers pays maghrébins signataires d'un accord d'association⁵, le démantèlement progressif des droits de douane est prévu pour la totalité des marchandises industrielles en provenance de l'UE. La porte est ouverte à l'inondation des marchés marocain et tunisien et à la mise en concurrence directe avec des produits nationaux qui ont du mal à être compétitifs. Quant à la diminution des recettes douanières, elle risque d'entraîner une baisse non négligeable des recettes budgétaires, poussant à l'augmentation des recettes fiscales internes⁶. Deux économistes marocains résument la perspective ainsi créée :

¹ Chiffres de 1996.

² Citons deux ouvrages auxquels le lecteur peut se reporter : Isabelle BENSIDOUN et Agnès CHEVALLIER, *Europe-Méditerranée, le pari de l'ouverture*, Economica, Paris, 1996, 176 p. ; Bichara KHADER, *Le partenariat euro-méditerranéen après la conférence de Barcelone*, L'Harmattan, Paris, 1997, 227 p.

³ Algérie, Autorité Palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Liban, Malte, Jordanie, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie.

⁴ En plus du volet économique et financier, ce « partenariat euro-méditerranéen » comporte un volet politique et de sécurité, ainsi qu'un volet social, culturel et humain.

⁵ Datant du 12 avril 1995 pour la Tunisie, et du 26 février 1996 pour le Maroc.

⁶ Selon Bichara KHADER, la perte de recettes budgétaires due à la mise en place, même graduelle, de la zone de libre-échange, et l'augmentation éventuelle de la fiscalité interne pour y pallier,

« Au-delà de toute la rhétorique bruxelloise, la mise en place de la zone de libre-échange inscrite dans le nouvel accord d'association UE-Maroc signifie essentiellement le passage progressif d'un régime préférentiel fondé sur des concessions commerciales unilatérales et asymétriques octroyées par l'UE aux exportations manufacturées marocaines, à un accord devant déboucher sur la mise en œuvre de concessions commerciales réciproques. »¹

Puisque l'impact positif est loin d'être démontré pour les pays s'associant à l'UE dans ces conditions, d'autres arguments sont avancés, insistant sur la possibilité d'effets indirects. La signature d'un accord d'association est conçue comme un signal lancé aux opérateurs économiques privés sur la crédibilité du pays et la rentabilité anticipée des investissements². Pour gagner la confiance des investisseurs, le pays concerné devrait donc tout faire pour leur garantir un haut niveau de rentabilité (zones franches, pressions sur le coût du travail, politiques d'austérité renforcées et permanentes).

« Il y a plus de crédibilité dans la signature d'un accord de libre-échange que dans l'adhésion au GATT (OMC) ou l'adoption d'un PAS, car toute politique économique est réversible lorsqu'elle est mise en œuvre par un Etat souverain. »³

Le modèle encouragé par cette logique est de fait la généralisation de l'activité de sous-traitance et la seule promotion du secteur primaire tourné vers l'exportation. Concernant l'Algérie, les négociations entamées avec l'UE en 1996 sont gelées pendant plusieurs années puis reprises en 1999. Les négociateurs algériens revendiquent la reconnaissance de la « spécificité » de l'économie de leur pays, ainsi qu'un délai allongé pour la suppression des droits de douane⁴ et une clause spéciale sur l'agriculture – secteur normalement non couvert par les accords d'association.

entraîneraient la faillite de 30 à 40% des entreprises marocaines, in *Le partenariat euro-méditerranéen après la conférence de Barcelone*, op. cit., p.155.

¹ Fouad ZAÏM et Larabi JAÏDI, « Le nouvel accord de libre-échange entre le Maroc et l'Union Européenne. Un pari à hauts risques », in *Confluences Méditerranée*, n°21, Printemps 1997, p.66.

² Gérard KEBABDJIAN, « Eléments d'une prospective », in Robert BISTOFI et Edgar PISANI (dir), *Euro-Méditerranée, une région à construire*, Publisud, Paris, 1995.

³ Idem, p.85.

⁴ Des estimations chiffrent à deux milliards de dollars la perte en recettes douanières.

Quant aux programmes d'aide financière en provenance de l'UE depuis 1991, ils vont dans le même sens que l'ajustement structurel¹.

Avec l'horizon d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne et l'adhésion à l'OMC, l'économie algérienne risque de connaître un nouveau choc, encore plus destructeur que les difficultés de sa crise actuelle. Les uns prédisent l'adaptation voire la transformation du système productif, d'autres s'inquiètent des retombées de la suppression des barrières tarifaires sur les produits locaux.

Conclusion du Chapitre 2 :

Les pays dits « industrialisés » refusent désormais aux pays dits en développement la protection des économies nationales et la conception d'un secteur public fort, pourtant pour beaucoup à la base de leur propre réussite. L'épreuve du système installé de la dette, des plans d'ajustement structurel et de la libéralisation des économies ne milite pas en faveur d'une plus grande industrialisation, mais accroît la dépendance vis-à-vis des pays développés.

Ce contexte international exerce une pression sensible sur l'économie algérienne. Celle-ci est désormais aux prises avec une crise dont une des conséquences est de précipiter l'abandon des principes à la base du développement et de l'industrialisation du pays depuis l'indépendance.

¹ Plus de 12 millions de francs ont été programmés en faveur de l'Algérie depuis 1991, par la Commission Européenne et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Pour la plupart, ils sont conditionnés à la privatisation de 70% des EPL, la privatisation des terres, ou la poursuite du processus de libéralisation du commerce extérieur.

CHAPITRE 3

En Algérie, la remise en cause du modèle de développement indépendant

L'endettement croissant et les répercussions de la crise internationale sur l'économie algérienne sont considérables. Le pays n'échappe pas à la diffusion des réformes libérales en vogue. Dès la fin de la décennie 70, le mode de développement est fortement remis en cause et la « transition » vers l'économie de marché décrétée. Sur la base d'un bilan tiré des années d'industrialisation, une nouvelle politique industrielle se met en place, avec une réduction notable des investissements industriels. De nouveaux critères, de rentabilité cette fois, sont introduits dans le fonctionnement de l'économie. Après l'entrée en crise de 1986, les réformes s'accélérent et touchent à l'ensemble des structures économiques.

SECTION 1 : le choix de l'économie de marché

A la suite d'une période faite de bilans et de questionnements sur la phase précédente d'industrialisation, le début des années 80 est marqué par la mise en place d'une nouvelle politique industrielle. Petit à petit, il s'agit d'assurer dans tous les aspects économiques et sociaux la « transition » vers une économie de marché.

-Sous-section 1 : le bilan du MPAT (Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire) vise directement le secteur public

Le président HOUARI BOUMEDIENE avait lui-même entrepris d'établir un inventaire critique de l'industrialisation conduite en Algérie, sur la base de rapports commandés

auprès des différents ministères concernés¹. Mais sa mort constitue de toute évidence une véritable rupture, tant les décisions économiques vont être différentes.

L'année 1979 est mise à profit pour faire un bilan de la décennie de développement écoulée. L'évaluation est présentée à la fois comme principe (« un aspect de la stratégie globale tracée par la Révolution pour sauvegarder et renforcer l'indépendance nationale ») et comme méthode efficace d'action permettant de mettre en relief les aspects positifs et négatifs des plans de développement².

L'Etat est accusé d'inefficacité. L'industrialisation menée est accusée d'avoir installé des déséquilibres dans l'économie sans en avoir augmenté les performances. Un « bilan économique et social » de la période 1967-1978 commandé par le Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire (MPAT) cherche à le montrer chiffres à l'appui³. L'appareil industriel mis en place dans les années 70 doit être mieux rentabilisé. Cela implique de pratiquer une pause dans l'industrialisation et de restructurer le dispositif existant.

Les dysfonctionnements s'expliqueraient par la dilution des responsabilités. Celle-ci est imputée à l'intervention directe de plus en plus importante de l'Etat. L'organisation du secteur public va donc être infléchie dans le sens d'une plus grande adaptation de sa production au marché, ainsi que du développement des responsabilités, des initiatives et de l'autonomie de gestion⁴.

-Sous-section 2 : une nouvelle politique industrielle

§1 L'ABSENCE DE REEL DEBAT

La chape de plomb qui s'abat sur la pensée économique des pays du tiers-monde les plus déstructurés économiquement n'épargne pas l'Algérie. La montée de l'idéologie libérale économique se produit face aux contradictions du développement étatiste.

Prenant en compte les acquis économiques et sociaux de la décennie écoulée, mais aussi les insuffisances constatées dans le fonctionnement de l'économie nationale, les orientations générales pour la décennie 1980-1990 sont annoncées comme s'inscrivant

¹ Achevés dans les tous derniers mois de la vie de Boumediene, ces rapports ne seront d'ailleurs jamais rendus publics.

² Congrès Extraordinaire du Parti F.L.N., 15-16 juin 1980, Résolution Bilan.

³ Nous le verrons plus en détail p.87.

⁴ Mustapha BABA-AHMED, *L'Algérie. Diagnostic d'un non-développement*, L'Harmattan, Paris, 1999, p.65.

dans « la continuité de l'entreprise de développement engagée dans le cadre de l'option socialiste », mais aussi dans un nécessaire processus « d'adaptation à l'évolution des réalités socio-économiques du pays »¹. Etant donnée l'ampleur des besoins sociaux créés ou non par l'industrialisation elle-même et en tout cas insatisfaits, le degré de diversification de l'économie, de la faiblesse de la production et de la productivité, « la satisfaction des besoins doit constituer l'axe central, autour duquel s'articuleront, en priorité, les actions de développement ».

*« Les secteurs de l'éducation, de la formation, de la recherche, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'habitat, des infrastructures et des transports, de la santé, de l'industrie et du commerce, auront à jouer un rôle fondamental et solidaire pour le succès de l'entreprise de développement. »*²

Les objectifs assignés au secteur industriel sont désormais les suivants³ :

- l'intensification et l'intégration intersectorielle et intrasectorielle de l'économie ;
- l'adaptation de la production au modèle national de consommation ;
- le développement de la production de biens intermédiaires et d'équipement ;
- la diffusion de ses activités sur l'ensemble du territoire ;
- le développement des actions de valorisation du potentiel existant, notamment par la subordination du dimensionnement des projets et du choix des technologies à l'utilisation prioritaire des potentialités nationales.

La priorité est donc à l'achèvement des programmes en cours de réalisation et à la promotion des investissements de valorisation du potentiel existant (IVPE). La maturation très poussée des programmes est désormais exigée avant leur inscription et leur réalisation, et la priorité à l'adoption des modes de réalisation décomposés⁴ – permettant la participation la plus large des moyens nationaux d'étude et de réalisation – est fixée.

Les décisions sont prises par la direction du FLN. C'est le Président de la République lui-même qui pèse de tout son poids pour imposer ces réformes. Quelques avis

¹ Deuxième Session ordinaire du Comité Central du Parti F.L.N., 26-30 décembre 1979.

² Idem.

³ Marc ECREMENT, *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985*, Ed. ENAP-OPU-PUG, Alger, Grenoble, 1986, p.299.

⁴ Pour cet aspect technologique, voir infra p.75.

différents se font entendre, jusque dans le syndicat ou chez les gestionnaires d'entreprises nationales, mais le temps du parti unique ne souffre pas de contestation.

§2 LE PLAN 1980-1984

Le premier Plan quadriennal de la nouvelle décennie est largement imprégné des nouveaux choix. La structure de son programme général d'investissements publics montre les inflexions majeures de la période qui s'ouvre.

Parmi les changements les plus significatifs, l'habitat et l'éducation-formation, avec plus de 25% des investissements autorisés, apparaissent au premier rang des priorités ; puis viennent l'agriculture et l'hydraulique (12% du total). L'industrie et le secteur des hydrocarbures continuent à bénéficier d'une part notable des investissements, mais sans commune mesure avec les programmes précédents.

La structure des investissements industriels ne bouge pas tandis qu'une politique de « rattrapage des secteurs dits faibles sur les forts » est décrétée. Ainsi, la place accordée aux biens d'équipement est réduite (8,6% seulement des investissements pour l'industrie et 4,3% seulement concernant les nouveaux programmes). Les « restes à réaliser » représentent près de 50% des autorisations totales de dépenses d'investissement public consacrées à l'énergie, aux mines et à l'industrie¹.

Une autre conception de l'économie est dorénavant à l'ordre du jour : la promotion de l'entreprise privée et l'attraction de l'investissement étranger sont devenues des axes prioritaires.

Les réformes engagées dans le secteur public sont accompagnées d'autres modifications d'ordre économique. L'ensemble est qualifié de « transition » vers l'économie de marché. Il touche de fait aux structures mêmes de l'économie telle qu'elle a été édifiée depuis l'indépendance. Des critères de rentabilité remplacent la boussole *révolutionnaire* qu'était la satisfaction des besoins sociaux ; le secteur privé est de plus en plus favorisé ; les modes de gestion et de participation sont progressivement vidés de leur contenu puis ouvertement abandonnés.

¹ Marc ECREMENT, *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985*, op. cit., p.306.

SECTION 2 : les autres réformes économiques entreprises

Confrontés à des problèmes croissants et soumis aux pressions extérieures, les pouvoirs publics engagent l'économie toute entière dans une voie libérale. En dehors des restructurations qui touchent le secteur public et sont au cœur du changement de politique opéré, d'autres réformes transforment en profondeur l'économie algérienne.

-Sous-section 1 : l'application du PAS

Dès 1988, des réformes libérales sont amorcées, puis accentuées en 1994 au lendemain du rééchelonnement. Il s'agit des réformes qualifiées comme étant de première génération¹, dont le but est « l'ajustement structurel » : réduction du déficit budgétaire, de l'inflation, et rétablissement des équilibres extérieurs. Selon le FMI, le PAS doit permettre d'atteindre quatre grands objectifs :

- un taux élevé de croissance pour absorber l'augmentation de la main d'œuvre et réduire le chômage ;
- un alignement rapide de l'inflation sur les normes des pays industrialisés ;
- l'atténuation des effets temporaires de l'ajustement structurel sur les couches les plus vulnérables de la population ;
- le retour à une balance des paiements viable².

Parmi les principales mesures prises, citons entre autres :

- la dévaluation de la monnaie nationale : de 1988 à 1993, le dinar est dévalué de 500% ; le cours passe de 4,85 dinars pour un dollar en 1987 à 23,35 en 1993, puis à 36 en avril 1994³ ;
- la libération des prix de la plupart des produits ; en juin 1991, 22 produits seulement restent soumis à des prix fixés par l'administration, et en 1992 seuls quatre produits (lait, farine, semoule, pain) sont encore soutenus par l'Etat ;
- la réduction puis la suppression des subventions aux produits de large consommation.

La loi sur la monnaie et le crédit (n° 90-10) du 14 avril 1990 marque un premier pas vers la libéralisation financière en réglementant la prise de participation étrangère

¹ Les réformes dites de seconde génération préconisent la restructuration du secteur industriel, la réforme du système bancaire et financier et la mise en œuvre des privatisations.

² *Bulletin du FMI*, 5 août 1996, p.251.

³ Abdelkader TAIBOUNI, « Réformes économiques et ajustement structurel en Algérie », in *Alternatives Sud*, Vol. II (1995) 3, p.87.

dans les banques et établissements financiers algériens, et en envisageant les flux de capitaux de l'étranger vers l'Algérie et inversement¹. La Banque centrale, ou Banque d'Algérie, devient autonome. L'élaboration et la mise en œuvre de la politique monétaire est confiée à un Conseil de la monnaie et du crédit censé être indépendant. Les conséquences sociales de l'application du PAS sont désastreuses, comme nous le verrons plus loin².

-Sous-section 2 : la libéralisation du commerce extérieur

Il s'agit sans doute d'un des éléments les plus sensibles des réformes engagées. Le système socio-économique dépend en effet pour beaucoup des importations, vitales dans plusieurs secteurs. De nombreuses entreprises publiques comme privées – industrielles et agricoles – y ont recours pour leurs équipements, les produits semi-finis et les matières premières ; près de 80% de l'alimentation, une large majorité des produits pharmaceutiques et de l'équipement médical sont importés.

Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur avait été institué en 1974, sous la forme de délégations de pouvoir d'importer que l'Etat accorde aux sociétés nationales³. La démonopolisation est entamée en 1988⁴, avec la limitation du monopole des grandes entreprises publiques et l'intervention de la chambre de commerce concernant le privé. Avec l'arrivée du gouvernement HAMROUCHE en 1989, les monopoles sont juridiquement abolis ; est établie la confirmation formelle de l'ouverture du commerce extérieur à tous les intervenants potentiels, qui doivent négocier avec les banques l'accès aux devises.

Une loi de finances rectificative, complétant la loi 90-10, prévoit dès août 1990 l'ouverture du marché algérien à l'installation de concessionnaires et de grossistes jouissant de droits exclusifs de distribution des produits de fournisseurs étrangers⁵. Provisoirement abandonnées en 1993 sous le gouvernement ABDESSELAM⁶, les

¹ Le rapatriement du capital et des profits est garanti par la loi.

² Voir infra Partie III Chapitre 2 Section 2, notamment p.303 à 306.

³ Les autres entreprises publiques et l'ensemble des entreprises privées étaient soumises à l'autorisation préalable de la Banque centrale afin d'assurer le paiement des biens et services importés.

⁴ Le décret d'application n°88-101 est daté du 18 octobre 1988. Il porte abrogation de toutes dispositions réglementaires conférant aux entreprises socialistes à caractère économique l'exclusivité d'une activité ou le monopole de la commercialisation.

⁵ Sous réserve de l'autorisation du Conseil de la monnaie et du crédit.

⁶ Un comité ad hoc sous tutelle du Premier ministre est alors mis en place pour superviser les programmes d'importation, privilégiant les importations dites prioritaires et stratégiques (alimentation, médicaments, matériaux de construction).

tentatives de libéralisation se déploient ensuite sans obstacle majeur, suscitant les convoitises et permettant des enrichissements rapides « donnant lieu à des affrontements permanents entre des intérêts contradictoires pour (le) contrôle (du commerce extérieur) »¹.

La libéralisation s'accompagne d'un affaiblissement des barrières douanières. Le taux maximal des droits de douane applicables aux importations fait l'objet de deux réductions ; il passe de 60% en 1994 à 50% en 1996 et à 45% en 1997².

Enfin, les difficultés du secteur public à exporter sont importantes dans le manque de dynamisme de l'économie. Celle-ci est mono-exportatrice. Les produits manufacturés représentent environ 3% des exportations algériennes. Les entreprises algériennes des industries hors hydrocarbures, essentiellement tournées dès l'origine vers les besoins du marché intérieur, sont contraintes de s'adapter. Des institutions sont créées pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures.

-Sous-section 3 : attirer les investissements privés étrangers

Jusqu'au début des années 80, les investissements étrangers sont relativement présents dans le secteur des hydrocarbures. En 1982, une loi³ permet de former des sociétés mixtes dans l'industrie et les services, assortie d'avantages fiscaux au partenaire étranger qui ne peut toutefois détenir plus de 49% de l'entreprise conjointe. Mais les résultats sont minces.

Plus tard, la loi relative à la monnaie et au crédit reconnaît aux non-résidents la possibilité d'investir en Algérie dans toutes les branches non réservées expressément à l'Etat. Puis le code des investissements de 1993 et la création de l'APSI (Agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements)⁴ ont pour objectif d'attirer massivement les investissements étrangers. L'autorisation administrative auparavant nécessaire pour tout investisseur est supprimée. L'APSI enregistre les projets d'installation dans les principaux secteurs productifs et cherche surtout à être ce

¹ Ahmed DAHMANI, *L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes 1980-1997*, L'Harmattan, Paris, 1999, p.175. Voir aussi infra p.274 et 275.

² *La Tribune*, 27 décembre 1999.

³ Il s'agit de la loi n°82-13 du 28 août 1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte (SEM) ou *joint-venture*. La SEM est fondée pour une période de 15 ans ; un nouveau protocole d'accord peut être conclu à l'expiration de ce délai.

⁴ Décret 93-12 du 5 octobre 1993.

« guichet unique » qui facilite l'arrivée de tout nouvel investisseur en regroupant l'ensemble des procédures requises pour son installation¹.

Outre l'assistance aux promoteurs dans la réalisation de leurs projets, l'objectif de l'APSI est de « contribuer au développement et à la promotion de nouveaux espaces et formes d'investissement pour le marché national et dans les zones franches implantées en Algérie »².

Le régime des zones franches, espaces délimités ayant vocation à accueillir des activités industrielles et commerciales, découle de dispositions du code des investissements de 1993. Il favorise largement les investisseurs privés. Ceux-ci y ont droit à une exonération de tous les impôts, taxes et prélèvements fiscaux ou douaniers et peuvent vendre jusqu'à 20% de la marchandise produite dans la zone franche sur le territoire algérien³. La première de ces zones est créée, par décret en avril 1997, à Bellara dans la wilaya de Jijel⁴.

Cette option répond aux *recommandations* des institutions financières internationales. Comme l'explique M. BENNOUNE, « l'émergence et le développement des zones franches de production ont été motivés par un double intérêt des firmes multinationales : la délocalisation de certains segments de production et la disponibilité d'une main d'œuvre abondante et à bon marché »⁵.

Entre fin 1993 et le premier semestre de l'année 1999, 265 projets de partenariat avec des investisseurs étrangers auraient été enregistrés auprès de l'APSI, pour un montant global d'investissement de 104 milliards de dinars et une prévision de plus de 33 700 créations d'emplois⁶. Devant générer 1,735 milliards de dollars, ils concernent en

¹ Par l'intermédiaire de représentants d'organismes et d'institutions présents à l'APSI, le guichet unique donne accès à l'ANEM (Agence nationale de l'emploi), à l'APC (équivalent de la municipalité) pour les actes administratifs, au Ministère de l'Aménagement du territoire, à la Banque d'Algérie, au Centre national de registre de commerce, aux Domaines, aux Douanes, à l'Environnement et aux Impôts.

² Dossier officiel de l'APSI à l'adresse des investisseurs.

³ Cette limite peut être dépassée pour les produits intégrant plus de 50% de valeur ajoutée en intrants locaux.

⁴ Il s'agit d'un site de plus de 500 hectares autrefois destiné à la réalisation d'un complexe sidérurgique et qui bénéficie pour cela d'infrastructures appréciables (port de Djendjen et aéroport à proximité, voie ferrée Jijel-Ramdane Djamel...).

⁵ Mahfoud BENNOUNE, « Les zones franches et la politique industrielle du pouvoir », *El Watan*, 28 mai 1998.

⁶ Khaled BOUGUERRA, directeur général de l'APSI, « L'APSI, ou le soutien à l'investissement », *Echanges*, n°159, octobre 1999.

majorité l'industrie, les services et le BTP. Mais très peu parviennent en réalité à leur terme¹.

Tableau n°3 : PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARTENARIAT PAR SECTEUR

SECTEURS D'ACTIVITE	NB DE PROJETS	%	EMPLOIS	%	MONTANTS (millions de DA)	%
AGRICULTURE	15	5,7	3 888	11,5	10 023	9,6
INDUSTRIE	138	52,1	17 987	53,3	40 961	39,3
BTPH	30	11,3	5 818	17,3	8 657	8,3
TOURISME	13	4,9	2 043	6,1	5 951	5,7
SERVICES	48	18,1	3 506	10,4	36 689	35,1
SANTE	2	0,7	114	0,3	545	0,5
COMMERCE	19	7,2	373	1,1	1 593	1,5
TOTAL	265	100	33 729	100	104 419	100

Source : données d'après Khaled BOUGUERRA, « L'APSI, ou le soutien à l'investissement », op. cit.

Conclusion du Chapitre 3 :

Les pressions politiques et économiques ont un impact important dans les décisions prises par le pouvoir algérien. Avec la chute des prix mondiaux des hydrocarbures puis la pression des organismes financiers internationaux en contrepartie du rééchelonnement de la dette, l'économie algérienne est sous contrainte.

Après la longue décennie d'industrialisation, une page est définitivement tournée. Au centre de la remise en cause de la politique de développement, se trouvent les sociétés nationales et le mode de prise de la décision économique.

¹ Sur les opérations de partenariat, voir infra p.236 à 238.

Conclusion de la Partie I

L'industrialisation de l'Algérie est incontestable, au point que le pays a figuré au premier rang d'un tiers-monde inventif et revendicatif durant toute une décennie. L'ampleur d'une telle industrialisation, à rythme accéléré et dans un pays sans passé industriel, n'a d'égal que les problèmes qu'elle soulève. Certains sont conjoncturels, d'autres plus durables parce que structurels : recours à des technologies entraînant une dépendance technique à l'égard de l'étranger, gigantisme de certaines unités, localisations parfois non adaptées. C'est ce que nous allons étudier, tout au long de la deuxième partie. Des questions d'efficacité étaient posées, mais la mise en place n'était de toute évidence pas aboutie. Les restructurations vont-elles améliorer le fonctionnement du secteur public et de l'économie toute entière, ou au contraire déstructurer l'industrie installée ? Les effets sur l'espace et la société seront à regarder d'autant plus près que l'industrialisation s'était fixée des objectifs sociaux et spatiaux ambitieux, en partie seulement atteints.

Le contexte international pèse incontestablement sur les choix économiques de l'Algérie, jusqu'à être incontournable. L'engrenage de la dette extérieure dans lequel le pays s'est retrouvé pris au piège, et la chute brutale des prix des hydrocarbures ont été fatals. L'application de l'ajustement structurel et plus globalement la nouvelle politique économique mise en œuvre par l'Etat, tournent le dos aux objectifs de l'indépendance. En l'absence d'un réel débat, les « réformes » engagées visent aussi bien à libéraliser le commerce extérieur qu'à attirer les investissements privés.

Le développement, l'élévation du niveau de vie et la réduction des déséquilibres régionaux font place à la loi du marché. De l'indépendance jusqu'aux orientations de plus en plus libérales depuis les années 80, ce sont bien des décisions prises par les pouvoirs successifs qui sont à la base des évolutions économiques et sociales du pays ; certaines d'entre elles devançant même les exigences du FMI. La remise en cause de la place du secteur public à travers le processus de restructurations sont au cœur de la « transition » vers l'économie de marché.

PARTIE II

DE L'APOGÉE DES SOCIÉTÉS
NATIONALES AUX PRIVATISATIONS

DE L'INDUSTRIALISATION À LA DÉSTRUCTURATION

Introduction de la Partie II

A l'indépendance, l'Algérie effectue des choix industriels forts qui vont marquer durablement le paysage économique, social et urbain du pays. Planification et industrialisation sont les assises du mode de développement suivi. La domination coloniale fait place à un développement intensif basé sur le déploiement d'une industrie dite lourde. Les industries sidérurgique et pétrochimique, les industries mécaniques ou autres industries de substitution visant à satisfaire le marché intérieur en biens de consommation se développent largement. Le secteur public industriel occupe une place dominante ; plusieurs pôles industriels publics, à vocation nationale ou régionale, sont ainsi créés. Le secteur des hydrocarbures a pour vocation de drainer les investissements massifs nécessaires au déploiement des autres secteurs industriels. L'objectif social et territorial poursuivi est en partie atteint au cours de la décennie 70. Des emplois en nombre permettent aux populations d'accéder à un niveau de vie plus élevé et l'implantation des industries irrigue l'ensemble du territoire, même si des inégalités entre villes et entre régions subsistent.

✕ Parmi les réformes économiques misⁿ en place depuis l'arrivée d'un nouveau pouvoir à la fin des années 70, la réorganisation du secteur public est au cœur de la « transition » vers l'économie de marché. Elle est présentée comme une des conditions nécessaires pour améliorer l'efficacité de l'économie dans son ensemble.

Un processus de restructuration est de suite entamé. Il concerne les sociétés nationales. Celles-ci sont morcelées en unités plus petites, plus spécialisées et censées se gérer de façon plus décentralisée. Une « restructuration financière » accompagne ces changements : des critères d'efficacité entendue comme rentabilité sont ainsi introduits dans le fonctionnement des entreprises publiques. Avec le concept d'« autonomie » installé par de nouvelles lois en 1988, ces caractéristiques se renforcent. L'entreprise doit faire face désormais à ses propres décisions sans avoir à suivre des orientations imposées par le fonctionnement étatique.

Mais la crise et les difficultés de trésorerie rencontrées par les entreprises publiques s'aggravant, le passage à l'autonomie est vite rendu impossible. La dégradation du secteur public amène les gouvernements successifs à prôner une nouvelle « restructuration industrielle », qui occasionne des privatisations.

Ces réponses améliorent-elles les performances des entreprises industrielles et permettent-elles à l'économie algérienne de sortir de la crise ? Pour le savoir, nous examinerons les mécanismes successifs qui président au processus de restructuration. Puis nous nous attacherons à suivre et à analyser l'évolution de la production industrielle, ainsi que l'état de l'appareil industriel, les problèmes de maintenance, de maîtrise de technologie, d'approvisionnement, le niveau d'utilisation des capacités de production. Les conséquences de « la situation sécuritaire » sont également à prendre en compte. Dans cette nouvelle réalité, les restructurations promises aux entreprises publiques ont différents visages : évaluations, filialisations, dissolutions, partenariat... Nous tenterons de les approcher à travers quelques études de cas, essentiellement dans le secteur secondaire (industries hors hydrocarbures et BTP). Les conséquences sociales et spatiales seront traitées dans la troisième partie.

CHAPITRE 1

Les résultats des choix des années 60 et 70

Les choix de développement de l'Algérie indépendante ont privilégié trois dimensions : économique, sociale, territoriale. L'industrialisation est au cœur des plans de développement, comme moyen essentiel d'atteindre les objectifs sociaux fixés. Suivant la théorie des « industries industrialisantes », les orientations privilégient l'installation d'industries de base, grâce à des investissements soutenus et massifs. Pilier de l'édifice, des sociétés nationales sont créées dans chaque grande branche industrielle. Elles exercent un monopole de la production et de la distribution. Elles modifient le paysage social et spatial. Ainsi se développe une forte dynamique de création d'emplois, tandis que l'implantation d'industries irrigue une grande part du territoire.

SECTION 1 : l'industrialisation du pays

Les orientations économiques de la nouvelle nation une fois établies, les textes fondamentaux (programme de Tripoli, Charte d'Alger) appellent rapidement à créer une « industrie lourde ». Les arguments qui l'ont emporté dans le débat des premières années de l'indépendance portent sur la volonté de développer le pays avec ampleur et rapidité. Pour cela, les planificateurs s'inspireront de ce qu'il est convenu de nommer le modèle des « industries industrialisantes » de G. DESTANNE DE BERNIS.

-Sous-section 1 : les industries industrialisantes

Selon certains analystes, la stratégie de développement économique et social adoptée en février 1966 est tout droit inspirée du plan de Constantine, dont elle constitue un « prolongement »¹, notamment pour la croissance du secteur industriel et la

¹ Mustapha BABA-AHMED, *L'Algérie. Diagnostic d'un non-développement*, L'Harmattan, Paris, 1999, p.54.

planification. Mais la différence fondamentale entre les deux approches touche autant à la part de l'industrie lourde dans les investissements industriels qu'à la finalité du processus : le plan colonial visait l'exportation vers la métropole tandis que les plans de développement ciblent la réponse aux besoins économiques et sociaux. Comme le note P. JUDET,

« dans les perspectives du Plan de Constantine, les industries lourdes de la pétrochimie et de la sidérurgie étaient vouées à l'exportation. Aujourd'hui les préoccupations des responsables de ces industries sont orientées vers le développement des chaînons successifs leur permettant de s'articuler avec le débouché national, et de s'intégrer dans l'économie nationale (...). A partir de 'bases' qu'elle se donne, l'Algérie structure et ramifie les branches de son industrie. »¹

Pour le planificateur M. OURABAH, l'objectif était bien « une industrialisation conçue et développée en profondeur » pour réaliser le plein emploi à l'horizon 1980, et la diffusion « du progrès technique et de la dynamique du développement »².

Avant d'en venir au modèle des « industries industrialisantes » lui-même, dont on a répété qu'il était à la fois le fondement et le résumé du choix industriel de l'Algérie indépendante, il est intéressant de savoir ce que les dirigeants algériens de l'époque en disaient. M. ECREMENT nous en fournit l'occasion. Il relève en effet dans un document édité en 1971 par le Ministère de l'Information et de la Culture, où sont présentés « les critères théoriques en faveur de la priorité des industries de bases », la justification de l'option algérienne en faveur de l'industrie industrialisante :

« l'intérêt, et il n'est pas mince, du concept d'industries industrialisantes est de nature explicative. On choisit les industries de biens de production, non parce que Lénine l'a tracé et parce qu'il a été le modèle du premier pays socialiste, mais parce qu'elles seules permettent un dépassement de la désarticulation, de transformer rapidement les structures de l'ensemble sous-développé, de réaliser l'intégration de l'économie nationale, de noircir la

¹ Pierre JUDET, *Le processus d'industrialisation en Algérie*, IREP, Grenoble, 1973.

² Mahmoud OURABAH, *Les transformations économiques de l'Algérie au 20^{ème} anniversaire de l'indépendance*, ENAP, Alger, 1982, p.77.

matrice des consommations unitaires du tableau des échanges inter-industriels »¹.

Le discours industrialiste cherche à se défaire d'une image par trop idéologique qui lui est attachée.

Quoiqu'il en soit de l'interprétation subjective liée au concept, le modèle des industries industrialisantes a été exposé et mis en valeur par l'économiste français G. DESTANNE DE BERNIS dans plusieurs articles². Et il est souvent attribué à celle-ci, et donc à son auteur, la paternité du mode de développement algérien.

S'inspirant de la notion de pôles de croissance qu'avait introduit F. PERROUX³ dans l'analyse économique, G. DESTANNE DE BERNIS définissait l'industrie industrialisante comme celle « dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans son environnement localisé et daté un noircissement systématique ou une modification structurelle de la matrice interindustrielle et des transformations des fonctions de production, grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité de l'un des facteurs ou la productivité globale et, en tout cas, un accroissement de la maîtrise de l'homme sur la production et son produit »⁴.

La notion essentielle qui se dégage de cette définition est celle de l'intégration interindustrielle apparaissant comme l'objet principal autour duquel se construit le modèle. Selon le concept d'industries industrialisantes, le développement économique est centré sur le déploiement d'une industrie de base qui entraînerait les autres secteurs. On s'accorde généralement à reconnaître une fonction industrialisante à deux catégories d'activités industrielles : la sidérurgie et l'énergie. La sidérurgie entraîne l'expansion des activités de construction mécaniques et électriques qui en découlent,

¹ Ministère algérien de l'information et de la culture, « Le choix industriel de l'Algérie », Dossiers et documentaires n°16, nov. 1971, cité par Marc ECREMENT, *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985*, Ed. ENAP-OPU-PUG, Alger-Grenoble, 1986, p.48.

² Voir notamment Gérard DESTANNE de BERNIS : « L'industrialisation en Algérie », in François PERROUX (dir.), *Problèmes de l'Algérie indépendante*, PUF, Paris, 1963, p. 125 à 137 ; « Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale », in *Economie appliquée*, Tome XIX, n°3-4, 1966 ; « Les industries industrialisantes et l'intégration économique régionale », in *Economie appliquée*, Tome XXI, n°1, 1968 ; « Les industries industrialisantes et les options algériennes », in *Revue Tiers-Monde*, n°47, juillet-septembre 1971.

³ François PERROUX, « Note sur la notion de pôle de croissance », in *L'Economie du XX^e siècle*, PUF, Paris, 2^{ème} éd. 1964.

⁴ Gérard DESTANNE de BERNIS, « Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale », in *Economie appliquée*, Tome XIX, n°3-4, 1966, p. 419.

tandis que l'énergie assure autant l'alimentation de l'ensemble de l'appareil productif que le développement des industries indispensables à la modernisation de l'agriculture, grâce aux hydrocarbures et à la chimie.

Ce type d'industries possède deux caractéristiques fondamentales. D'une part, elles sont de dimension étendue et excluent les effets miniaturisation « qui n'ont pas encore pénétré dans ces secteurs ». D'où l'avertissement : « à négliger les économies d'échelle, il y aurait le risque de rendre prohibitifs les coûts et, par conséquent, de freiner les possibilités de croissance que devrait, au contraire, accélérer la politique d'intégration. »¹ D'autre part, elles sont à forte intensité capitaliste. En fait, deux contraintes affectent les industries industrialisantes : la rigidité des choix de taille et celle des choix technologiques. G. DESTANNE DE BERNIS estime ainsi que :

« les pays en voie d'industrialisation ne peuvent envisager de rattraper les pays qui ont commencé leur industrialisation depuis plus d'un siècle que s'ils décident de brûler un certain nombre d'étapes et de se porter dès maintenant sur les processus de production les plus modernes »².

Le recours aux technologies les plus avancées et aux techniques de production les plus sophistiquées est fondamental pour qui veut se développer effectivement.

-Sous-section 2 : les orientations

HOUARI BOUMEDIENE concevait l'industrialisation comme devant être « rapide, massive et totale »³. J. DE BANDT souligne à sa façon cet acharnement à réussir le développement :

« Le niveau de développement très faible et en particulier le niveau d'industrialisation pratiquement nul, au moment de l'indépendance, expliquent à la fois la forte volonté de développement et d'industrialisation, dans une optique d'indépendance, l'extrême faiblesse, au départ, des

¹ Gérard DESTANNE de BERNIS, « Les industries industrialisantes et l'intégration économique régionale », in *Economie appliquée*, Tome XXI, n°1, 1968, p.54.

² Gérard DESTANNE de BERNIS, « Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale », in *Economie appliquée*, Tome XIX, n°3-4, 1966, p. 426.

³ Discours d'inauguration de la deuxième Foire Internationale d'Alger, prononcé le 4 septembre 1965, in Ministère de l'Information et de la Culture, *Discours du président Boumediène. 19 juin 1965-19 juin 1966*, Alger, 1970, p.40.

capacités d'absorption et, compte tenu des décalages entre ces ambitions et ces capacités, l'énormité des efforts et investissements réalisés en vue de les surmonter. »¹

La politique d'industrialisation est fondée sur trois orientations principales :

- l'implantation des industries de base sidérurgique et pétrochimique, avec des complexes industriels axés sur la sidérurgie, le développement de la pétrochimie contribuant plutôt à élargir les sources d'accumulation pour une politique soutenue d'exportation²,
- le développement des industries mécaniques,
- la mise en place des industries de substitution visant à satisfaire le marché intérieur en biens de consommation divers.

Dans cette configuration, le secteur des hydrocarbures pèse considérablement, comme moyen d'une accumulation primitive non prélevée sur le travail agricole.

La part décisive des investissements drainés vers l'industrie s'explique par les objectifs qui lui sont assignés :

- mettre en valeur les ressources naturelles en vue de les exporter, rendant possible par conséquent l'importation d'équipements ;
- fournir par le biais de l'industrie lourde des semi-produits (équipements et intrants) aux autres secteurs d'activité : B.T.P., industries mécaniques et électriques, secteur agricole ;
- accroître le degré d'intégration intersectorielle de l'économie ;
- développer les industries de biens de consommation destinés à la satisfaction des besoins essentiels de la population ;
- enfin, créer de nombreux emplois et contribuer à réduire les inégalités sociales et spatiales³.

¹ Jacques DE BANDT, « L'Algérie : de l'huile dans les rouages ? », in Jacques DE BANDT et Philippe HUGON (dir.), *Les tiers nations en mal d'industrie*, Economica, Paris, 1988, p.235.

² L'installation de ces complexes suppose la perspective de multiples échanges au sein d'un espace défini.

³ A ce propos, voir Marc OLLIVIER, « L'industrie dans la stratégie de développement de l'Algérie », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Ed. du CNRS, 1981, p.460.

Dès 1962, un plan d'urgence orienté vers les industries textiles est lancé. A partir de 1968, un plan triennal puis deux plans quadriennaux permettent de bâtir une ossature industrielle.¹

« Dans chaque branche, les investissements étaient destinés à mettre sur le marché les produits nécessaires à l'économie nationale (consommation finale et consommation intermédiaire), avec recherche d'intégration maximale. »²

Le financement de l'industrialisation repose sur un rôle prééminent et une utilisation essentiellement pécuniaire de l'activité du secteur des hydrocarbures. Celui-ci a indéniablement permis l'accélération du processus d'industrialisation, voire son existence même. Peut-on pour autant parler de « chance historique » pour le développement tant la dépendance qui s'est installée au sein de l'économie algérienne s'est révélée nuisible ? Nous aurons l'occasion d'y revenir.

SECTION 2 : de puissantes sociétés nationales

Des pôles industriels, sociétés étatiques, sont créés ; ils reçoivent les matières premières pour la transformation et renvoient les produits finis sur le marché national ou à l'exportation.

-Sous-section 1 : un monopole dans les grandes branches industrielles

Avant l'indépendance, il existait environ 20 entreprises publiques, du modèle français. Une minorité datait d'avant 1945, tels les Chemins de Fer algériens et l'Office algérien d'action commerciale³. Puis, avec les réformes se traduisant par une vague de nationalisations (plan colonial d'industrialisation de 1946), des entreprises publiques algériennes ou des branches algériennes d'entreprises publiques métropolitaines ont été créées : en matière de gaz et d'électricité, de banques, d'assurances... Mais leur rôle reste exclusivement tourné vers les besoins de la puissance coloniale. Les efforts

¹ Pour plus de détails, voir Mohammed LIASSINE, « Le redéploiement industriel », in *Algérie 1990. Rapport du PNUD*, 1990, p.118.

² Idem.

³ Hubert MICHEL et Kamal BOUGUERRA, « Transferts de modèles et développement : les entreprises publiques en Algérie », in *Rapports de dépendance au Maghreb*, CRESM, Ed. du CNRS, Paris, 1976.

de production et le développement des circuits de distribution ne sont destinés qu'à satisfaire les intérêts des Européens et de la métropole.

Dès l'indépendance, deux types courants d'entreprises publiques cohabitent :

- l'établissement public, dont l'EPA (à caractère administratif) et l'EPIC (à caractère industriel et commercial),
- et la société nationale.

Le pays commence par investir entre 1963 et 1965 les modestes capitaux d'Etat issus de la fiscalité pétrolière dans des industries légères (filatures, tissages, confections en aval de la SONITEX...)¹. Celles-ci sont dispersées à travers le territoire, dans l'objectif de réduire le chômage dans les diverses régions.

Dans l'industrie, la première société nationale est la SONATRACH², responsable de toutes les activités liées aux hydrocarbures. Puis des pôles industriels sont créés dans chaque branche industrielle sur le même modèle³ ; ils reçoivent les matières premières pour la transformation et renvoient les produits finis ou semi-finis sur le marché national ou à l'exportation. Chaque société nationale doit assurer une gestion verticale et ainsi intégrer tous les aspects de sa branche d'activité en amont comme en aval : approvisionnement, développement, production, commercialisation, transport. Il s'agit de sociétés étatiques, sous tutelle du Ministère de l'Industrie et de l'Energie. Plus précisément :

« La création des entreprises publiques nationales se fait en général à partir de la désignation d'une petite équipe de cadres (deux à trois personnes) par le Ministère de l'Industrie et de l'Energie pour constituer le noyau de la société nationale. (...) La 'société nationale' est chargée d'assurer la continuité de la production existante, mais surtout de développer toute la branche en amont et en aval. »⁴

¹ Bouziane SEMMOUD et André PRENANT, *Maghreb et Moyen-Orient - Espaces et sociétés*, Ellipses, Paris, 1997, p.154.

² Société nationale pour la recherche, la production, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures. Créée en 1963.

³ La SNS (Société nationale de sidérurgie) est créée en 1964 pour reprendre la sidérurgie d'Annaba, l'ancienne Bône. A partir de 1966, le processus d'édification industrielle s'accélère.

⁴ Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, L'Harmattan, Paris, 1996, p.55.

En 1969, la place du secteur national est déjà considérable. Les huit sociétés les plus importantes sont, outre la SONATRACH : la S.N.S. (sidérurgie), la SONACOME (construction mécanique), la S.N.Métal (métallurgie), la S.N.M.C. (matériaux de construction), la SONELGAZ (électricité et gaz), la SONELEC (matériel électrique), la SONAREM (exploitation minière). En 1975, 49 sociétés nationales interviennent dans la production industrielle, 19 offices ou compagnies d'Etat de service sont assujettis aux mêmes règles ainsi que huit organismes bancaires et financiers¹.

La création de gros pôles industriels a résulté d'une priorité choisie entre les termes de l'alternative suivante :

- mettre en place un grand nombre de petites unités de production,
- ou lancer de gros complexes à grande capacité (selon les règles d'économie d'échelle).

Plus tard, comme déjà expliqué, la seconde option est adoptée. Avec la seconde phase d'industrialisation (deuxième plan quadriennal 1974-77), les activités induites en aval, des industries de transformation, exigent des unités moyennes.

Non limitées à la seule fonction de production, les sociétés nationales prennent en charge également la distribution, le commerce extérieur de la branche, le développement, et assurent une fonction sociale (transport, soins, ...).

-Sous-section 2 : les effets socio-spatiaux

Sur le plan intérieur, l'industrialisation algérienne a deux principaux buts : la création d'emplois nouveaux et la réduction des inégalités régionales.

§1 DES CREATIONS MASSIVES D'EMPLOIS

Un des objectifs ambitieux de la politique d'industrialisation est de bâtir un secteur public pourvoyeur d'emplois, d'autant que « le surplus de la population rurale ne peut être absorbé par une agriculture avant tout extensive et confrontée à un grave retard de mobilisation des ressources hydrauliques, d'une part, et des conditions naturelles très contraignantes, d'autre part »².

Pour une part, l'objectif est atteint. Le programme d'industrialisation se traduit en effet par des créations massives d'emplois à travers tout le territoire national.

¹ Pour plus de détails sur la naissance des sociétés nationales, on peut se reporter à Marc RAFFINOT et Pierre JACQUEMOT, *Le capitalisme d'état algérien*, Ed. F. Maspero, Paris, 1977, p.98 à 113.

² Djilali SARI, *Les mutations socio-économiques et spatiales en Algérie*, Alger, OPU, 1993, p.308.

L'accroissement est particulièrement rapide à partir de 1966. En 1975, le nombre de travailleurs salariés de l'industrie algérienne représente presque le triple de l'effectif employé au lendemain de l'indépendance¹. Le recensement de 1977 met en valeur une baisse du chômage. L'industrie dans les villes – y compris les nouvelles créées par l'implantation d'industries – en est le premier artisan : entre 1966 et 1977, les emplois urbains de l'industrie et du bâtiment ont été multipliés par 2,5 quand la population l'était par 1,7 et l'emploi total par 1,9². Dans la Mitidja orientale, la progression est encore plus nette : en cinq ans, l'emploi industriel est passé de 6 991 à 20 453, soit un taux de croissance annuel de 24%³.

Tableau n°4 : L'EMPLOI INDUSTRIEL, UNE COURBE ASCENDANTE

	NB DE SALARIES DE L'INDUSTRIE
1962	96 000
1966	100 000
1970	161 407
1971	173 180
1972	184 562
1973	211 407
1974	237 451
1975	273 942

Source : Bouziane SEMMOUD, « L'emploi industriel en Oranie. Problématique de la recherche », op. cit., p.113.

Le développement du salariat permanent est également à mettre au compte des effets sociaux du phénomène d'industrialisation. Les salariés permanents, de l'ordre de 35% de la population employée en 1966, sont 61% en 1977, puis 68% en 1980, l'emploi temporaire chutant de 32 à 10% durant la même période⁴. Sans oublier un accroissement considérable de la formation rendu nécessaire afin de disposer d'une main d'œuvre qualifiée et parfois hautement spécialisée.

¹ Bouziane SEMMOUD, « L'emploi industriel en Oranie. Problématique de la recherche », in *Méditerranée*, n°1 et 2, 1979, p.113 à 118.

² André PRENANT, « Algérie », in *Encyclopaedia Universalis - Corpus*, vol. 1, p.801.

³ Annick GAIDON-ARVICUS, *Industrialisation et organisation spatiale dans l'Algérois, leurs incidences en Mitidja orientale*, Thèse de 3^{ème} cycle, in *Cahiers de l'Aménagement de l'Espace*, n°10-11-12, OPU, Alger, 1980, p.106.

⁴ Idem, p.799.

Avec la « gestion socialiste des entreprises » (G.S.E.)¹, des droits sont accordés aux travailleurs, considérés comme des « producteurs-gestionnaires » : revenu minimum, partage des résultats, droits sociaux divers. Mais le droit de grève est interdit et les structures syndicales sont absorbées par celles de l'entreprise².

L'extension de la population salariée d'une part, dotée de revenus en constante augmentation, et la mise à disposition sur le marché intérieur de différents biens de consommation, d'autre part, sans parler des effets en retour de l'émigration, produisent une modification profonde des rapports sociaux, un élargissement de la consommation et des besoins croissants.

§2 L'IMPLANTATION DES INDUSTRIES IRRIGUE TOUT LE TERRITOIRE, MALGRE LA PERSISTANCE D'INEGALITES REGIONALES

Selon G. DESTANNE DE BERNIS, l'implantation des pôles industriels doit s'affranchir de la tentation de poursuivre le développement des zones côtières, au bénéfice des « régions les plus attardées », afin de réaliser « l'intraversion des zones côtières » :

« Les centres d'industries industrialisantes seront nécessairement peu nombreux. Ils n'en doivent pas moins industrialiser progressivement toute leur zone. On ne peut pas dire que c'est une question de temps, qu'ils agiront d'abord dans leur environnement immédiat, puis dans des zones de plus en plus éloignées, comme s'ils émettaient des ondes successives d'industrialisation. Le temps économique a un contenu concret et l'action limitée à une zone ne peut pas ne pas changer le système de relations entre cette zone qui sera orientée au progrès et les autres zones qui ne sont pas encore touchées par le pôle d'industrialisation. Ce décalage de temps peut entraîner des déséquilibres, la zone en progrès risquant, elle, de devenir polarisante à l'égard des zones voisines, empêchant par la suite l'effet d'entraînement du pôle de s'y exercer. Sur un espace vaste, la mise en place du centre d'industrialisation doit donc s'accompagner de la disposition de relais au cœur de chacun des grands ensembles locaux homogènes. »³

¹ L'ordonnance relative à la G.S.E. date du 16 novembre 1971.

² Marc RAFFINOT et Pierre JACQUEMOT, *Le capitalisme d'état algérien*, op. cit., p.110.

³ Gérard DESTANNE de BERNIS, « Les industries industrialisantes et l'intégration économique régionale », op. cit., p.64.

Pourtant, « pour des raisons d'économie d'échelle, de ressources en eau et d'infrastructures, la concentration d'industries de base sur le littoral, dans les agglomérations déjà grossies par l'essentiel de l'exode rural »¹ s'impose. Dès 1967, la stratégie était dessinée ; l'industrie de biens de production est localisée dans deux pôles littoraux : Annaba-El Hadjar à l'Est et Arzew à l'Ouest, de part et d'autre du pôle algérois de biens d'équipement et de biens intermédiaires (autour de Rouiba-Reghaïa).

Si l'un des objectifs déclarés du développement était de diffuser sur tout le territoire les bienfaits de l'industrialisation, les plans successifs n'ont pas bénéficié de schéma d'aménagement du territoire déterminé. Aucun projet spatial défini n'a été suivi, même si des « programmes spéciaux de développement » ont été élaborés – inégalement – pour doter certaines wilayate d'infrastructures et y implanter de nouvelles activités². Comme A. GAIDON-ARVICUS nous le fait remarquer.

« Si l'Algérie a amorcé un développement industriel en maîtrisant la planification économique et les préalables qu'elle suppose (nationalisations et mise en place de nouvelles structures de gestion), en revanche le problème de l'aménagement du territoire n'a jamais été clairement posé. (...) Jusqu'à présent la localisation des investissements s'est effectuée hors du cadre d'une politique nationale d'aménagement du territoire donnant ainsi libre cours à l'occupation « anarchique » du territoire facilitée par le manque de coordination au niveau des actions sectorielles. »³

Si bien que les bénéfices socio-spatiaux se sont accrus, mais les inégalités n'ont pas été résorbées.

¹ André PRENANT et Bouziane SEMMOUD, « Algérie : la déconstruction d'un tissu industriel », in *Méditerranée*, n°3-4, 1997, Aix, p.83.

² Les montants globaux des programmes prévus lancés entre 1966 et 1971 étaient de 300 millions de DA pour les Oasis, de 400 millions de DA pour les Aurès, de 550 millions de DA pour la Grande Kabylie, d'un milliard de DA pour Titteri, idem pour Sétif, Tlemcen et Saïda. (D'après le Secrétariat d'Etat au plan, in *L'Algérie en quelques chiffres 1962-1972*, Ministère de l'information et de la culture, 1973, p.26)

³ Annick GAIDON-ARVICUS, *Industrialisation et organisation spatiale dans l'Algérois, leurs incidences en Mitidja orientale*, op. cit., p.11 et 12. L'auteur précise toutefois que les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité d'associer planification économique et planification spatiale, avec notamment la décision, prise lors du Congrès extraordinaire du F.L.N. en juin 1980, d'élaborer un plan national d'aménagement du territoire. Cette résolution restera malgré tout trop générale.

Malgré tout, notons tout d'abord que le transfert des capitaux des profits multipliés de la SONATRACH a permis d'implanter en aval les industries de transformation de sociétés nationales sectorielles, « de préférence dans l'intérieur¹, dans des villes où s'étaient accumulés les chômeurs ou en zone rurale par le drainage de vastes bassins d'emplois »². De même, « l'industrialisation (...) s'est inscrite de manière très visible dans le paysage géographique et économique et elle a imprimé au pays des transformations irréversibles : elle a contribué à accélérer les processus d'exode rural et d'urbanisation »³, processus irréguliers selon les régions. Précisons qu'il s'agit en fait davantage de dispersion de l'urbanisation que de poursuite de l'exode rural observé dans les premières années de l'indépendance. Partout, l'exode rural recule dès la seconde phase d'industrialisation, au profit de migrations pendulaires.

Différents aspects se conjuguent pour bouleverser le paysage économique et social :

- les pôles littoraux d'industries dites de bases sont mis en place puis développés dans la décennie 70 : complexes d'Arzew, d'Annaba-El Hadjar, de Rouiba-Réghaïa, unité de Ghazaouet, Skikda ; l'influence des hydrocarbures sur la structure et l'organisation spatiale de l'industrie algérienne explique l'installation en nombre d'infrastructures de transport, de liquéfaction et de stockage des hydrocarbures, comme de centres industriels portuaires ;
- des centres régionaux pluri-industriels, souvent des industries d'intégration, sont créés, parfois avec des surcoûts d'implantation : Sidi Bel Abbès, Tlemcen, Chlef, Sétif, Constantine, Guelma,... ; lourde ou légère, l'industrie de seconde transformation est ainsi utilisée pour réduire les disparités régionales⁴ ;
- une certaine diversification de la production avec la croissance d'activités en aval : complexe moteurs et tracteurs de Constantine, complexe de grues à Aïn Smara, complexe de véhicules industriels à Rouiba, complexe de carrosserie de Tiaret...

A l'Ouest, la ville d'Oran se retrouve ainsi en position de domination renforcée, comme l'analyse B. SEMMOUD :

¹ Notons que certaines zones « littorales » étaient économiquement « intérieures », telle la région de Jijel.

² Bouziane SEMMOUD et André PRENANT, *Maghreb et Moyen-Orient - Espaces et sociétés*, op. cit., p.154.

³ Djamel GUERID, *L'entreprise industrielle en Algérie : les limites d'une acculturation*, Université d'Oran (U.R.A.S.C.), 1992, p.3.

⁴ André PRENANT, « Algérie », op. cit., p.795.

« (Oran) bénéficie précocement du développement des infrastructures de distribution et des centres médico-sociaux et culturels des différentes entreprises industrielles et para-industrielles. Elle accueille l'essentiel des emplois induits par la croissance industrielle et récupère une grande partie des revenus distribués par les nouveaux lieux de production directement sous forme de salaires ou indirectement sous forme de dépenses de consommation. »¹

Avec la seconde phase d'industrialisation lancée par le deuxième Plan quadriennal (1974-1977), environ 500 unités de taille moyenne², des industries de transformation situées à l'aval des premières, industries de base, sont ainsi édifiées et permettent de tenter un redéploiement. Une « carte industrielle » est cette fois mise en place par les organismes concernés³. L'objectif premier est d'assurer une répartition des implantations qui réponde au souci d'auto-suffisance régionale et de raccourcissement des circuits de distribution.

Si bien que chaque fois que dans une branche industrielle, la production est susceptible d'être scindée en trois unités suffisant à couvrir le marché national, l'implantation systématique dans l'Est, l'Ouest et le centre a présidé à la poursuite de l'industrialisation. C'est le cas des sucreries-raffineries, des unités de peinture, détergents, panneaux-particules, tabacs et allumettes⁴. Cette triple localisation a correspondu à la volonté d'égalité dans la desserte régionale. Lorsque la production exige un nombre plus grand d'unités, la diffusion spatiale est plus forte ; c'est le cas des cimenteries, des briqueteries ou de l'agroalimentaire.

L'intégration technique entre filières industrielles met en rapport des villes et des régions, tendant à un « maillage » progressif du territoire. Dotées d'une spécialisation propre, des localités plus ou moins importantes sont ainsi converties en authentiques villes industrielles. Annaba est « la capitale » de l'acier, Sidi Bel Abbès celle de l'électronique, Arzew celle de la pétrochimie... De grosses unités s'implantent aussi bien dans les villes moyennes (Mostaganem, Saïda, Bejaïa, Guelma) et petites (Souk Ahras, Aïn Beida, Maghnia, Mohammadia...) que dans les centres semi-urbains

¹ Bouziane SEMMOUD, *Industrialisation et espace régional en Algérie – le cas de l'Oranie littorale*, OPU, Alger, 1986, 1^{er} tome, p.13.

² Marc CÔTE, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Flammarion, Paris, 1988, p.207.

³ Marc CÔTE, *L'Algérie : espace et société*, Masson/Armand Colin, Paris, 1996, p.141.

⁴ Idem.

(Nedroma, Telagh, Oued Rhiou, Berrouaghia...), voire franchement ruraux (Ain Kebira près de Sétif, Oum Djerane au sud de Saïda)¹.

Le taux d'urbanisation croît de 31% en 1966 à 41% en 1977 et 50% en 1987². Cette réalité recouvre différents phénomènes : l'expansion des cités existantes, comme la transformation de bourgs en villes suite à l'implantation d'industries. Dans les campagnes, l'industrialisation exige le développement des infrastructures (routes, voies ferrées, ports et aéroports). D. GUERID écrit à ce propos :

« A Ghazaouet, petite ville dans le Nord de la wilaya de Tlemcen, la S.N.S. s'est trouvée engagée partout : elle a réalisé l'adduction d'eau potable, construit un bureau de poste, élevé le mur d'enceinte du collège, participé à l'assainissement de la ville, à l'édification d'un village agricole, à la construction d'une mosquée, prêté son concours et ses moyens à des campagnes de reboisement, pour des commémorations de fêtes nationales... »³

Le caractère global et massif permet donc un développement généralisé incontestable du territoire⁴. M. COTE résume les résultats atteints par une

« impression générale qui ressort, à travers des décisions prises souvent au coup par coup, par branche industrielle et par étapes successives, (que) l'on aboutit cependant à un maillage industriel relativement cohérent, concernant toutes les régions et toutes les strates urbaines. Il n'y a pas encore de tissu industriel économique, mais l'on peut parler d'un tissu industriel spatial. »⁵

Pourtant des exceptions à cette « répartition équilibrée » des industries à travers tout le pays sont enregistrées – notamment le moyen Sud et les hautes plaines algéro-oranaises. A. PRENANT nous fournit une explication :

¹ Bouziane SEMMOUD, « Industrialisation et réorganisation de l'espace en Algérie. Espace régional, espace national », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol XXII, 1983, p.262.

² Djamel GUERID, *L'entreprise industrielle en Algérie : les limites d'une acculturation*, op. cit., p.3.

³ Djamel GUERID, *L'entreprise industrielle en Algérie et le conflit des rationalités*, Université d'Oran/U.R.A.S.C., 1990, p.5.

⁴ On peut se reporter à la carte de la répartition géographique des industries réalisée par André PRENANT (annexe n°3).

⁵ Marc CÔTE, *L'Algérie ou l'espace retourné*, op. cit., p.212. D'après l'auteur, ce sont au total 150 daïrate sur 160 qui sont touchées par le fait industriel.

« Parmi les contraintes directes du milieu naturel figure en premier lieu l'éloignement par rapport à la mer pour les steppes, et aux grands axes facilitant l'implantation de voies de communication, routières, ferroviaires, même aériennes, qui utilisent les plaines : c'est un premier facteur de renchérissement des coûts. En montagne, la présence constante de pentes, la fréquence de l'instabilité des sols, l'encaissement des gorges etc..., constituent une deuxième série d'obstacles à des implantations de grande ampleur en matière d'équipements productifs, d'ensembles d'habitat, d'approvisionnements en énergie, en matières premières, voire simplement en denrées alimentaires. »¹

Certains, comme J.-CL. BRULE ET J. FONTAINE, vont jusqu'à affirmer qu'aucune amélioration notable n'est enregistrée :

« l'industrialisation devait participer largement à un rééquilibrage littoral/intérieur. (...) C'est le contraire qui se produit. La tendance enregistrée dans les années précédant l'indépendance se perpétue. L'industrialisation a renforcé les bassins migratoires centrés sur les pôles littoraux. (...) Les villes de l'intérieur qui ont connu un mouvement d'industrialisation ont elles aussi considérablement accru leur aire d'exode rural qui, dans certains cas, a pu doubler ou tripler de superficie, sans que pour autant l'attraction exercée par les pôles littoraux ait pu être combattue efficacement. »²

Si ceci est vrai pour la toute première phase d'industrialisation, surtout dans la région de Annaba, la rétraction des champs migratoires des métropoles, maintes fois observée, est réelle³ et n'est d'ailleurs pas propre à l'Algérie⁴. L'industrialisation modifie de fait les rapports sociaux et pose de nouveaux problèmes à la société

¹ André PRENANT, « Le poids des conditions naturelles dans l'implantation industrielle et urbaine. Le cas des montagnes et de la steppe algériennes », *Cahiers Géographiques de l'Ouest*, n°5-6, Université d'Oran, 1980, p.91.

² Jean-Claude BRULE et Jacques FONTAINE, *L'Algérie : volontarisme étatique et aménagement du territoire*, URBAMA/Université de Franche-Comté, Tours, 1986, p.182.

³ Le ralentissement de la croissance des grandes villes se distingue très nettement au recensement de 1987.

⁴ Elle a par exemple été également observée en Egypte.

algérienne, sans que les planificateurs n'aient anticipé le phénomène. La crise du logement en est la manifestation la plus criante. Le rythme de la croissance urbaine, au point qu'on a pu parler « d'urbanisation sauvage », rendait pourtant capitale une plus grande coordination entre politique industrielle et planification urbaine. Il n'en reste pas moins que l'industrialisation

« constitue de fait un facteur spectaculaire de mutation du milieu urbain du pays : elle contribue à urbaniser des centres de peuplement jusqu'à présent restés essentiellement ruraux ; elle transforme les villes existantes, de collecteurs de richesses transférées au niveau national, par le biais de la rente foncière, des bénéfices commerciaux, du versement des traitements de fonctionnaires, en centres de production. »¹

Conclusion du Chapitre 1 :

Le projet industriel apparaît comme un plan de développement global dont l'objectif est la satisfaction des besoins en emplois et en produits industriels à long terme. Le développement industriel tend à créer « un tissu coordonné de chaînes de production : ainsi, de la fonderie et de l'aciérie aux tubes, vis, moteurs, vannes, camions, tracteurs, dumpers, charpentes, etc., nécessaires aux autres productions, aux services et à la consommation du pays ; ou des hydrocarbures aux produits raffinés, et, par la pétrochimie, aux différents usages du plastique »². Il convient dans le même temps de préciser que les localisations industrielles n'ont pas suivi de schéma spatial planifié, c'est-à-dire un aménagement du territoire – politique plus globale visant un développement économique mais aussi social, intégré et équilibré. Le chantier est immense et exige temps et persévérance. Ceux-ci vont manquer, et de nouveaux critères vont détourner le secteur public de sa mission sociale originale.

¹ André PRENANT et Bouziane SEMMOUD, « Incidences géographiques de l'industrialisation », *Cahiers Géographiques de l'Ouest*, n°2-3, Université d'Oran, 1979, p.3.

² André PRENANT, « Décolonisation et recolonisation en Algérie », in *La Pensée*, n°301, 1^{er} trimestre 1995, p.46.

CHAPITRE 2

Les premières restructurations

Avec l'arrivée du président CHADLI BENDJEDID aux affaires, le changement radical de politique économique se traduit essentiellement par la restructuration des sociétés nationales, au plan organique et financier. Selon des mécanismes assez administratifs, de nouvelles entreprises publiques sont formées, à la taille souvent réduite. La notion de rentabilité est introduite progressivement dans leur fonctionnement. Les restructurations du début des années 80, dont le bilan est plus que mitigé, sont les premières d'une série de transformations qui visent à modifier le rôle du secteur public dans l'économie.

SECTION 1 : la logique du processus qui s'engage

Après la période des « industries industrialisantes », vient le temps de « la restructuration déstabilisatrice »¹. L'objectif officiel est d'améliorer les performances de l'industrie, au nom du bilan – sans appel – tiré de la période précédente : « Les productions industrielles, hors hydrocarbures, ont été médiocres dans l'ensemble pendant la période. Les niveaux atteints, très en deçà des objectifs et des capacités de production, ont retardé l'intégration industrielle et économique visée et il n'est pas inexact d'affirmer que de ce fait, elles ont aggravé l'extraversion de l'économie. »²

Les sociétés nationales sont au centre d'un vaste processus entamé en 1980 : une restructuration organique et financière dans un premier temps ; puis la notion d'autonomie pour les entreprises publiques sera avancée ; enfin l'hypothèse de leur privatisation sera posée de plus en plus ouvertement dès 1994.

¹ Hocine BENISSAD, *Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993)*, OPU, Alger, 1994, p.30.

² Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire (MPAT), *Synthèse du bilan économique et social 1967-1978*, p.XII.

-Sous-section 1 : l'Etat accusé d'inefficacité : la nécessité d'une pause dans l'industrialisation

Avec la nouvelle politique industrielle installée dès le début des années 80, un tournant décisif est pris. Le degré d'intégration de l'économie nationale n'est pas jugé suffisant. Le bilan du Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire (MPAT) publie des chiffres censés étayer cette affirmation. Ainsi, les taux de satisfaction, par la production nationale, des demandes nationales de produits industriels ont diminué d'année en année entre 1967 et 1978 (1967 : 48%, 1973 : 38,8%, 1974 : 26,4%, 1977 : 24%). En 1977, sur un montant de 100 produits industriels consommés par l'industrie nationale, 24 avaient pour origine la production nationale et 76 les importations.

« La baisse de ces taux montrent l'évolution de l'intensité de la dépendance extérieure de l'économie en matière de produits industriels. Cette dépendance est particulièrement lourde dans le domaine des équipements et des demi-produits. (...) La vulnérabilité de l'économie algérienne s'est fortement accrue, au travers de la dépendance par rapport à l'extérieur, sur le plan aussi bien du fonctionnement que de l'équipement de l'économie industrielle principalement. »¹

L'appareil industriel mis en place depuis l'indépendance doit être mieux rentabilisé. Cela implique de pratiquer une pause dans l'industrialisation et de restructurer le dispositif existant.

-Sous-section 2 : les entreprises publiques dans la ligne de mire

Les grandes sociétés nationales sont directement montrées du doigt ; leur réorganisation est présentée comme une nécessité pour améliorer l'efficacité de l'ensemble de l'économie. Elles sont devenues des « empires », des organismes socio-économiques gigantesques², où se concentrent problèmes de gestion du personnel et des moyens matériels. Ce qui expliquerait la faible productivité du travail ainsi que la

¹ MPAT, *Synthèse du bilan économique et social 1967-1978*, p.84 et 85. Remarquons ici qu'il n'est aucunement tenu compte ni de la croissance de la population, ni de l'amélioration relative du niveau de vie.

² La SONATRACH emploie alors plus de 100 000 personnes.

montée insuffisante en production du secteur industriel. D'après le MPAT, la plupart des industries connaît dans les années 70 des taux médiocres d'utilisation des capacités de production.

Au centre, pointe déjà l'idée suivante, qui va guider l'ensemble du processus de restructuration : il faut éliminer toute contrainte étatique dans la gestion de l'entreprise publique ; la centralisation et la bureaucratie qui pèsent sur son fonctionnement seraient à l'origine de ses difficultés.

Il est vrai qu'alors, avant la passation des contrats de réalisation, tout projet est soumis à trois niveaux de décisions : l'approbation du ministère de tutelle sur la base d'une étude technico-économique présentée par l'entreprise, la décision d'individualisation du ministère de la Planification sur la base de la demande établie conjointement par l'entreprise et le ministère de tutelle, la décision de financement du ministère des Finances sur la base de financement proposée par l'entreprise et discutée au Conseil de direction de la Banque algérienne de développement (BAD)¹.

SECTION 2 : la restructuration organique (1981-83)

Le but affiché est de rapprocher les producteurs des centres de décision en diminuant la bureaucratie.

-Sous-section 1 : les mécanismes

La réforme des structures vise « une plus grande maîtrise de l'appareil de production ou de commercialisation, une utilisation maximale des capacités et une meilleure organisation du travail »². L'idée est de mieux préciser et de mieux centrer les missions des entreprises nationales.

Un décret présidentiel daté du 4 octobre 1980 engage la restructuration des grandes sociétés nationales. L'intention est de casser les conglomérats que seraient devenues les entreprises publiques industrielles, « ingérables, coûteux par leurs frais généraux, incontrôlables et inefficaces »³. Effectivement importantes dans le contexte algérien, elles sont cependant modestes par rapport à la taille des groupes industriels modernes.

¹ Récapitulatif rappelé dans *La Tribune* du 27 décembre 1999, p.12.

² Rapport général du Plan quinquennal 1980-1984, p.437.

³ Jean-Pierre PAUWELS, *Réflexions sur les nouvelles orientations économiques et énergétiques du plan quinquennal 1980-1984 et sur l'organisation de l'économie algérienne*, ENAL, Alger, 1983,

Elles sont donc éclatées en plusieurs unités, selon les critères retenus pour cette restructuration organique :

- la séparation des fonctions production et distribution,
- la spécialisation par familles homogènes de produits,
- la spécialisation par filière technologique,
- la spécialisation par activité homogène,
- la régionalisation.

(27.2 Les critères ont été conçus par la firme américaine de consultants MCKINSEY AND CO¹, à qui les pouvoirs publics ont confié la mission.

▸ Dans certaines branches², le découpage a été « vertical », en ce sens que le champ global dans lequel opérait une entreprise a été scindé en plusieurs créneaux, chaque nouvelle entreprise créée exerçant l'ensemble des activités (production, commercialisation, développement) liées à sa spécialité. Ainsi, la SONACOME, qui emploie 86 000 personnes, est divisée dès janvier 1982 en trois entreprises :

- la fabrication de matériel agricole à Sidi Bel Abbès et Constantine,
- la production de véhicules industriels à Rouiba,
- et l'Entreprise nationale de distribution de véhicules particuliers à Alger.

▸ Dans d'autres cas, le découpage a consisté à autonomiser des activités de soutien créées au sein de l'entreprise initiale. Des unités ou départements prestataires de services (sociétés d'engineering par exemple) ou de travaux ont ainsi été érigés en sociétés. Ce fut le cas pour la SNS, SONELGAZ, SONATRACH...

▸ Le découpage a pu être aussi géographique, lorsque les activités industrielles avaient abouti à la création de nombreuses unités de production réparties sur le territoire national en fonction des besoins du marché. Des sociétés à vocation régionale ont alors vu le jour³.

▸ Enfin, un dernier principe de découpage a conduit à restructurer les sociétés mères par fonctions : les unités de production ont été affectées à une société (ou à plusieurs dans le cas de sociétés à vocation régionale), les activités commerciales, d'approvisionnement et de distribution à une autre, et les activités de développement à

75 p., cité par Maamar BOUDERSA in *La ruine de l'économie algérienne sous Chadli*, Editions Rahma, Alger, 1993, p.98.

¹ Maamar BOUDERSA, *La ruine de l'économie algérienne sous Chadli*, op. cit., p.99.

² Pour l'exposé qui suit, je me suis inspirée des enseignements tirés par Mohammed LIASSINE, in « Le redéploiement industriel », op. cit., p.124.

³ Nous montrerons plus loin que quelque soit le découpage, les effets géographiques sont importants.

une troisième. Ce fut notamment le cas pour les industries textiles, alimentaires ou chimiques.

On comptait environ 150 sociétés nationales en 1980, dont 18 grandes entreprises industrielles¹. En 1984, 480 entreprises publiques nationales comptent 2 079 unités², auxquelles il faut ajouter près de 779 entreprises de wilaya et 1 426 entreprises communales.

Tableau n°5 : LA RESTRUCTURATION ORGANIQUE DES ENTREPRISES PUBLIQUES INDUSTRIELLES EN 1983

ANCIENNES ENTREPRISES	NB DE NOUVELLES ENTREPRISES
1 SONATRACH	13 + 1 centre de recherche
2 SONELGAZ	3
3 S.N.S.	14
4 SONACOME	11
5 SN METAL	4
6 SONAREM	2
7 SONELEC	8
8 S.N.M.C.	15
9 SONITEX	6
10 S.N.L.B.	4
11 S.O.N.I.C.	1
12 S.N.I.C.	4
13 SN SEMPAC	5
14 SOGEDIA	3
15 S.N.T.A.	1
16 SN EMA	1
17 SONIPEC	3
18 S.N.A.T.	2
TOTAL	100 entreprises nouvelles et un centre de recherche

Source : Ahmed BOUYACOUB, *La gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie*, OPU, Alger, 1987, p. 375.

¹ Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.56.

² Abdelhamid BRAHIMI, *Stratégies de développement pour l'Algérie : défis et enjeux*, Economica, Paris, 1992, p.282.

Ouvrant les opérations, la SONATRACH est *découpée* fin 1981. Début 1984, la quasi-totalité des sociétés nationales est divisée, sous l'égide du Comité National de restructuration des entreprises (C.N.R.E.) que préside le Ministre de la Planification.

Une « restructuration financière » est censée parachever cette réorganisation. Les entreprises publiques sont en effet marquées par des déficits d'exploitation considérables et récurrents¹. Leur endettement bancaire est important et continue de croître.

Différentes mesures sont donc envisagées. La dette bancaire est rééchelonnée ; la dette à l'égard du Trésor est transformée à long terme en dotations définitives. Les entreprises devront désormais dégager des ressources propres pour s'auto-financer. Un Comité national de restructuration financière est créé pour établir des « plans de redressement » : un fonds de roulement est assuré à l'entreprise lui permettant de ne plus dépendre du crédit ; la dotation en fonds propres est calculée en fonction de la nature et de la taille de l'entreprise. Mais l'auto-financement s'avère quasiment impossible².

-Sous-section 2 : les résultats

Structurellement, ces restructurations ont radicalement transformé le paysage industriel algérien. On distingue désormais :

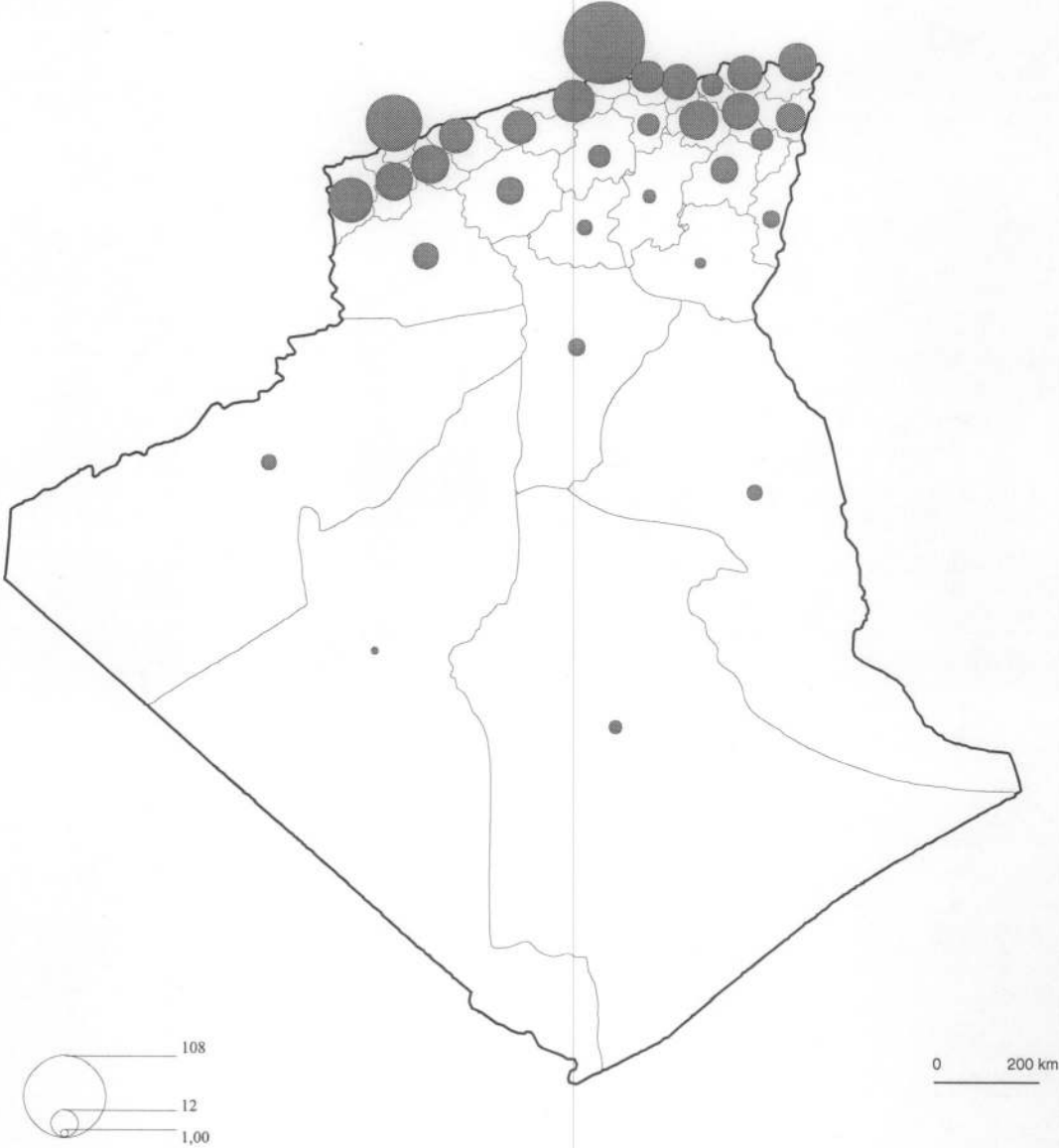
- des entreprises assurant la totalité des fonctions dans un champ de production plus ou moins vaste ;
- des entreprises dont l'activité s'exerce soit sur tout le territoire national soit sur une région, mais essentiellement limité à la production de biens ;
- des entreprises dont l'activité s'exerce en général sur tout le territoire national, chargées de l'approvisionnement en inputs d'autres entreprises et/ou de la distribution ;
- des entreprises prestataires de services (engineering) ;
- des entreprises de développement³.

¹ Selon la *Synthèse du bilan économique et social 1967-1978* (MPAT), les plus grandes sociétés nationales (en dehors de la SONATRACH), à savoir la SNS, la SNMC, la SONELGAZ, la SONACOME et la SONIC avaient accumulé un déficit de deux milliards de dinars en 1978.

² Voir infra p.128 et 129.

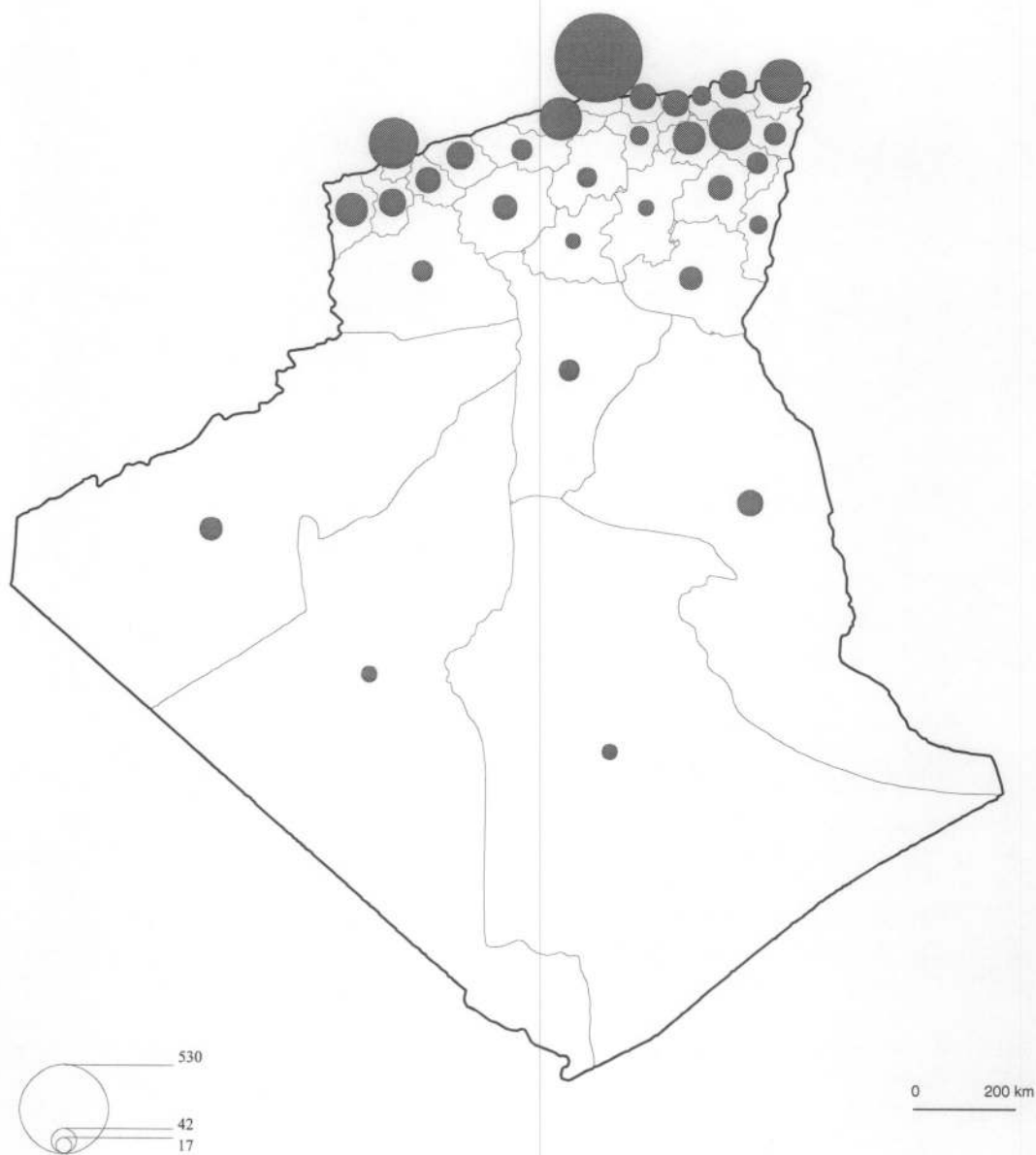
³ Pour plus de détails, on peut se reporter à Mohammed LIASSINE, in « Le redéploiement industriel », op. cit., p.125.

Fig. 2 : La localisation des unités d'entreprises publiques nationales en 1981



Source : ONS

Fig. 3 : La localisation des unités d'entreprises publiques nationales en 1984



Source : ONS

Trois objectifs sont désormais assignés à l'entreprise industrielle publique restructurée : amortir l'outil de production, rembourser les emprunts, et dégager un excédent financier pour participer au financement de la croissance économique.

Mais les résultats obtenus par ces restructurations sont très mitigés. Bien des questions se font jour, même si la tonalité générale, à chaud, est plutôt à l'approbation des nouvelles réformes. De la part des responsables d'entreprises publiques notamment, qui mettent en exergue depuis des années le caractère bureaucratique de la planification et le contrôle centralisé de leurs activités pour expliquer les mauvaises performances de leurs entreprises.

Les travailleurs ont aussi leur expérience et leur opinion, selon ABDELKADER BENFODDA, ingénieur de transport d'électricité à SONELGAZ, et ancien responsable de la Fédération nationale des travailleurs de l'énergie, rencontré lors d'un entretien. Il évoque ici la période de restructuration de SONATRACH :

« Les travailleurs reprochaient au gigantisme des sociétés nationales la faible participation effective des représentants des travailleurs, rendue inefficace compte tenu de l'immensité des problèmes et de l'opacité de la gestion. Mais ils craignaient cependant que la restructuration ne démolisse SONATRACH. Le projet de départ la faisait éclater en 30 entreprises : transport de gaz, exploration, commercialisation. L'analyse du syndicat était que le noyau solide 'du puits jusqu'au port', de l'extraction jusqu'à la commercialisation et à l'exportation, devait appartenir à une seule entreprise, pour le pétrole ou le gaz. Nous avons pu au moins faire admettre ce point de vue. »

Un autre élément peut expliquer les restructurations du début de la décennie 80. Du fait des monopoles, le véritable pouvoir économique se trouvait en grande partie entre les mains des directeurs généraux (DG) d'entreprises nationales. Le DG de SONATRACH était dans la réalité plus puissant que le Ministre de l'Énergie. N'a-t-on pas voulu casser le pouvoir des dirigeants et cadres d'entreprises, pour le transférer directement au niveau des tutelles ?

Une fois les entreprises publiques fragmentées, la coordination se retrouve assurée de fait par l'administration. La dépendance des directions techniques vis-à-vis du pouvoir central s'accroît. A travers les tutelles, le parti unique – avec une nouvelle équipe

installée au pouvoir – dirige l'ensemble¹, jusqu'à imposer une uniformisation de la gestion du statut des travailleurs ; alors que chaque entreprise gérait auparavant ses ressources humaines en fonction de ses spécificités, on lui impose de le faire à partir de directives uniformes, et tous les postes de travail et métiers sont progressivement banalisés.

D'autres voix s'interrogent sur la finalité des restructurations engagées :

« sont-ce les prémices de nouvelles structures de gestion dans le cadre de l'extension du secteur public ou au contraire signifient-elles l'éclatement des entreprises publiques, à la faveur du secteur privé national et du capital international ? (...) La réduction de (la) taille (de l'entreprise publique) ne renforce-t-elle pas son intégration à l'économie mondiale ? »².

Cette phase a pour rôle de « changer les mentalités en développant une idéologie nouvelle fondée sur l'esprit du gain et sa légitimation, sur le dédain à l'égard du secteur public »³. Ce découpage organisationnel, parce qu'il entraînait « la dégénérescence du concept d'entreprise (qu'est-ce qu'une entreprise sans toutes ses fonctions ?), ne pouvait qu'accroître la complication dans la gestion des entreprises et diminuer leur efficacité »⁴.

SECTION 3 : essai de bilan

Les avis des acteurs de l'époque sont contradictoires, mais les enseignements dégagés de ces premières restructurations sont globalement négatifs. Les uns reprochent aux restructurations de ne pas aller assez loin dans la remise en cause du système ; d'autres font l'expérience d'une déstabilisation dangereuse, du fait de la rupture des liens d'intégration notamment. Les premiers n'auront de cesse de pousser les feux d'une plus grande autonomie des entreprises publiques vis-à-vis de l'Etat ; les seconds, souvent les plus concernés, parce que gestionnaires des entreprises

¹ Le fameux article 120 des statuts du FLN imposait l'appartenance au parti pour pouvoir prétendre à des postes de responsabilité, dans la société tout entière.

² Ahmed BOUYACOUB, *La gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie*, op. cit., p.376.

³ Abderrahmane FARDEHEB, « La régulation internationale des flux et les aspects fondamentaux de l'évolution de l'économie algérienne », in *R.A.S.J.E.P.*, Vol. XXIX, n°1 et 2, 1991, p.198.

⁴ Mohammed LIASSINE, in « Le redéploiement industriel », op. cit., p.126.

publiques, auront le sentiment grandissant d'être de moins en moins associés aux décisions, et tenus éloignés de la mission dévolue à l'outil de production.

-Sous-section 1 : pas de réelle décentralisation

Dans les faits, aucun bilan réel officiel n'a été effectué. Au-delà du discours qui promettait de rapprocher les producteurs des lieux de décision et d'affaiblir la bureaucratie, la taille des unités fait figure de prétexte quand plus de 80% des entreprises publiques issues de la restructuration comptaient encore plus de 2500 travailleurs en 1983¹.

De même, la décentralisation annoncée concernant les sièges sociaux, est loin d'être convaincante. Jusqu'en 1980, les entreprises nationales avaient, dans une grande proportion, leurs sièges implantés dans la wilaya d'Alger. Mais en 1984, 182 sièges nationaux sur 460 (soit près de 40%²) restent établis dans la capitale ; et surtout, la déconcentration profite essentiellement au développement des pôles déjà existants dans les grandes agglomérations du Nord. Si la création d'entreprises dans certaines zones du pays (Hauts-Plateaux et Sud) est relativement importante, il n'en reste pas moins qu'un déséquilibre demeure en faveur du Tell fort industrialisé, au détriment du reste du pays ; déséquilibre lié à l'arrêt des investissements. Et les unités se retrouvant loin des sièges subissent souvent plus de difficultés que d'avantages, les délais de décision étant parfois rallongés d'autant.

« Le développement régional ne peut s'amorcer par une simple décentralisation des unités de production, mais implique un processus cohérent de planification spatiale du développement économique. »³

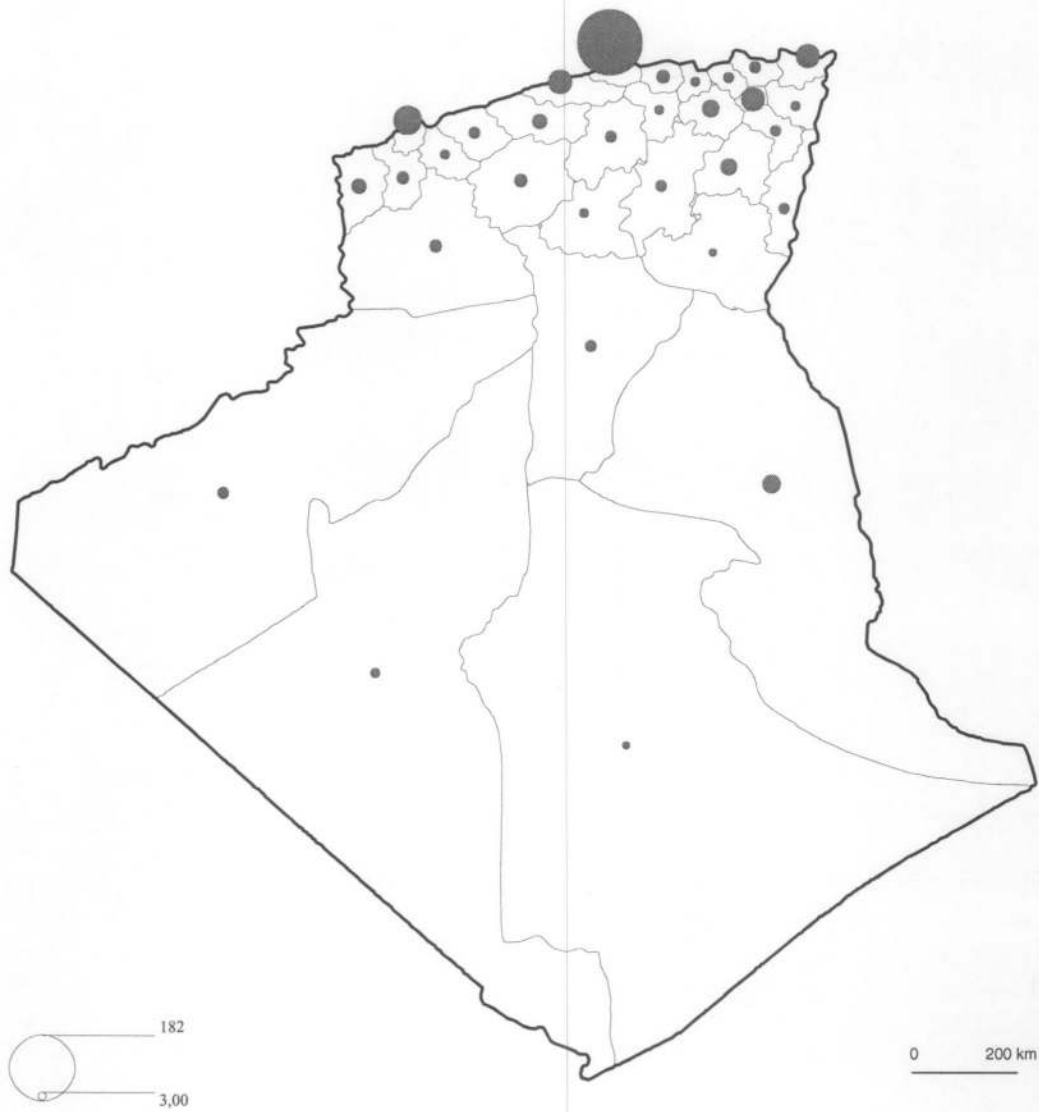
Au fond, les effets constatés sur l'équilibre spatial permettent d'aboutir à deux constatations : le déséquilibre, même réduit, entre l'intérieur et le littoral reste une donnée importante ; ensuite, la restructuration ne cache-t-elle pas une plus forte centralisation de la décision ?

¹ Selon les propos d'Ahmed BOUYACOUB, Professeur de Sciences économiques à l'Université d'Oran, lors d'un entretien qu'il m'a accordé.

² 45% si on considère le pôle Alger-Blida.

³ Annick GAIDON-ARVICUS, *Industrialisation et organisation spatiale dans l'Algérois, leurs incidences en Mitidja orientale*, op. cit., p.63.

Fig. 4 : La localisation des sièges d'entreprises publiques nationales (1984)



Source : ONS

-Sous-section 2 : la parcellisation a fait reculer l'intégration

Les expériences sont diverses d'une entreprise à l'autre et l'avis des acteurs sociaux directement concernés diffèrent. Pour certains, seul le nom de l'entreprise a changé. Pour d'autres, les modifications de structures n'ont engendré aucune amélioration sensible. Mais pour de nombreux gestionnaires, la restructuration s'est révélée un véritable échec ; à l'image de DJELLOUL BENDJEDID, PDG de l'E.M.A.C.¹, dans un entretien très cordialement accordé :

« La restructuration de 1983 a divisé l'ancienne SONIPEC en trois entreprises : l'ENIPEC (tannerie, transformation de la peau en cuir), l'EMAC (manufacture de chaussure et des articles manufacturés cuirs) et DISTRICH pour la distribution. Responsables et syndicat, nous nous y sommes opposés. Elle s'est révélée néfaste, un véritable fiasco. Chaque entreprise ne recherchait que ses propres intérêts ; il n'y avait plus d'intérêt de groupe. Auparavant, les tanneries et les manufactures de SONIPEC avaient l'esprit de fournisseur et de client : des programmes de production étaient établis, ainsi que des cahiers de charges pour l'achat des produits ; les prix étaient discutés et la direction générale arbitrait en fonction de l'intérêt général du groupe. Bref il existait de véritables règles commerciales et tous les avantages d'un groupe sans facilités excessives (fournisseur et client étaient bien distincts et ne se faisaient pas spécialement de cadeau). La séparation a coûté cher au groupe car le programme audacieux de SONIPEC, qui ambitionnait de gagner des parts de marché, n'existait plus. La grandeur perdue de l'entreprise a eu un aspect démotivant. Cette restructuration, opérée par l'Algérie à cette époque, fut une erreur stratégique très grave. On a essayé de rattraper avec des 'groupements d'intérêt commun', mais ils n'ont pas fonctionné car les intérêts étaient trop divergents. La rentabilité a baissé car les nouvelles structures de chacune des trois entreprises ont alourdi l'ensemble. Du temps de SONIPEC, les transactions entre fournisseurs et clients se déroulaient avec des V.A. supplémentaires (les bénéfices sectoriels s'ajoutaient et les charges diminuaient). La synergie a disparu. »

¹ Entreprise de la maroquinerie et de la chaussure. Le siège social se trouve à Oran. Directeur d'une usine de la SONIPEC en 1972, Monsieur BENDJEDID est à la tête de l'EMAC depuis 1983. Voir en annexe (n°24) la rétrospective de l'histoire de l'entreprise.

Si des ajustements indispensables étaient nécessaires dans le fonctionnement de nombre d'entreprises publiques, la restructuration ne s'est pas du tout attaquée aux carences réelles ; elle a au contraire provoqué une multiplication de problèmes nouveaux. Les collectifs de travailleurs ont été déstabilisés et une grande partie des savoirs-faire ouvriers et du capital d'expérience et de gestion accumulés dans les sociétés nationales dilapidée¹. « En même temps qu'il a accaparé les énergies, le chantier de la restructuration a déstabilisé sur le plan professionnel et familial les cadres promus à de nouvelles responsabilités »² ; les délocalisations de sièges en sont la raison principale. Au-delà, la démotivation patente des cadres comme de l'ensemble des personnels, l'alourdissement dû à la multiplication des structures, sans compter le coût de la construction de nouveaux sièges, les effets des restructurations dites organiques sont désastreux.

Plus globalement, on peut dire que « ce morcellement a été trop loin au moment où la planification, qui permet d'assurer les liaisons économiques, la cohérence macro-économique, a été affaiblie »³. Alors que le système productif connaissait effectivement une insuffisante intégration industrielle, les restructurations du début des années 80 ont plutôt contribué à disloquer les synergies existantes ou potentielles. L'éclatement de centres de décision indépendants les uns des autres déstabilise l'organisation de la production et de la distribution. La coordination sectorielle et inter-sectorielle des entreprises est rendue plus complexe. En fait, la parcellisation a fait reculer l'intégration, en rompant les liens d'amont en aval⁴.

*« Elle a fait obstacle à la diffusion des produits sur le marché intérieur, créant des pénuries locales ou régionales et ouvrant ainsi des créneaux à la spéculation de l'économie informelle, initiant le 'trabendo' ».*⁵

¹ Rabah ABDOUN, « Industrialisation et coopération industrielle en Algérie », in Martin VERLET, *Coopérer avec l'Algérie. Convergences et solidarités*, Editions Publisud, Paris, 1995, p.60.

² Mustapha BABA-AHMED, *L'Algérie. Diagnostic d'un non-développement*, op. cit., p.86.

³ Gérard Destanne de BERNIS, Interview in *Revue du GREED*, Université Paris I, 1991.

⁴ André PRENANT et Bouziane SEMMOUD, « Algérie : la déconstruction d'un tissu industriel », op. cit, p.84.

⁵ Idem.

Conclusion du Chapitre 2 :

Ces premières restructurations touchent tout le secteur public. Alors que l'ambition affichée était de rendre la gestion plus efficace, l'expérience de beaucoup d'entreprises est loin d'être concluante. Au contraire, des liens d'intégration auparavant puissants entre les fonctions de production et de distribution, sont altérés voire disloqués ; et la décentralisation des sièges n'est pas au rendez-vous. Les plus concernés, notamment les gestionnaires des entreprises publiques ne sont pas réellement associés, ni aux décisions, ni à la conception du découpage. Une nouvelle logique économique préside à cette série de mesures. C'est le début d'une rupture avec le mode de développement choisi à l'indépendance.

On peut faire l'hypothèse d'un début de fragilisation du secteur public industriel. Le rôle de l'Etat est modifié ; le changement de fonction est opéré en profondeur, aboutissant à une conception nouvelle de sa responsabilité économique.

CHAPITRE 3

De l'autonomie à la privatisation

A la faveur de la situation de crise dans laquelle l'économie algérienne entre dès le milieu des années 80, les pouvoirs publics popularisent le concept d'« autonomie de l'entreprise ». Les lois sont votées en 1988 et la perspective des privatisations suit rapidement. Largement influencée par la vague de privatisations et de désengagement des Etats de la sphère économique, particulièrement dans les pays d'Europe Centrale et Orientale, la nouvelle législation insiste sur l'autonomie de gestion des entreprises publiques. Mais l'application est difficile, tant du fait des difficultés financières tendant à asphyxier les entreprises, que des conditions sociales marquées par la mise à l'écart des premiers intéressés, travailleurs et gestionnaires.

Afin de mieux cerner le débat sur les privatisations tel qu'il s'est développé en Algérie, ainsi que les premiers effets manifestes de cette phase de restructuration, nous aborderons successivement les différents positionnements qui opposent « industrialistes » et « réformateurs », ainsi que les buts proclamés de la privatisation, qui s'appuient notamment sur les stratégies appliquées dans les pays d'Europe Centrale et Orientale. Puis, nous examinerons en détail le contenu des réformes d'autonomie des entreprises publiques et de privatisation proprement dite. Enfin, nous verrons deux aspects qui expliquent en partie le peu de résultats effectifs : les lourdes difficultés financières qui asphyxient les entreprises, et la politique de « management » qui peine à motiver gestionnaires et cadres.

SECTION 1 : le débat entre « industrialistes » et « réformateurs »

Au sortir des premières années de la nouvelle politique économique et face à la crise accentuée dès 1985/86, plusieurs thèses s'affrontent parmi les élites au pouvoir. S'il est toujours difficile de classer les pensées et les analyses de manière indiscutable, on

peut cependant dissocier deux groupes principaux parmi « l'intelligentsia économique-politique » algérienne.

Le groupe dit des « industrialistes » d'abord, considère que les causes profondes de la crise entamée en 1986 s'expliquent par la politique économique menée dans la décennie 80. Selon A. MERAD-BOUDIA, « l'affirmation d'un projet étatique d'industrialisation et de modernisation accélérée (...) s'est accompagnée de l'ascension du groupe dit des 'Industrialistes' et de la dominance, au sein de l'administration et des entreprises, d'une 'intelligentsia' gestionnaire »¹. Dès la décennie 80, ils mettent à l'index les rectifications initiées sur la base du bilan de la décennie de développement pour expliquer la crise dans laquelle l'économie et l'industrie algériennes s'enfoncent.

Trois principaux aspects de la politique économique sont largement dénoncés :

- les changements intervenus dans la politique énergétique² ;
- les changements, à travers les plans quinquennaux, dans le mode d'accumulation (diminution des investissements et abandon de grands projets industriels) ;
- les choix en matière de restructuration des entreprises³.

L'opération de restructuration des entreprises publiques est assimilée à une « atomisation » du secteur public. M. BOUDERSA va jusqu'à avancer que « la restructuration organique a accéléré la vulnérabilité extérieure des entreprises »⁴. Pour les « industrialistes », l'effondrement du prix des hydrocarbures indique bien le début de la crise ; mais l'ampleur et la durée de celle-ci résultent des incidences néfastes des choix économiques sur l'appareil productif.

Pour le second groupe, celui des « réformateurs », la chute du prix des hydrocarbures ne fait que mettre en évidence l'archaïsme du « système » issu de l'indépendance. La dénomination dite réformatrice a également valeur de courant affirmé au plan purement politique, incarné par l'équipe du Premier Ministre MOULOUD HAMROUCHE (au pouvoir de septembre 1989 à juin 1991), à l'origine de nombreuses réformes économiques considérées comme une accélération de la politique libérale. Dans son

¹ Abdelhamid MERAD-BOUDIA, « *Industrialistes et réformateurs face à la crise algérienne* », in *Recherches internationales*, n°43-44, Hiver 96, p.114.

² Pour les détails de l'évolution des choix concernant le secteur des hydrocarbures, voir infra p.250 à 258. Les « Industrialistes » critiquent essentiellement le manque à gagner qui résulte du renversement de la politique énergétique engagée en 1979.

³ Abdelhamid MERAD-BOUDIA, « *Industrialistes et réformateurs face à la crise algérienne* », op. cit., p.115.

⁴ Maamar BOUDERSA, *La ruine de l'économie algérienne sous Chadli*, op. cit., p.99.

expression économique, celle qui nous intéresse ici, le groupe dit des « réformateurs » explique l'inefficacité du système algérien par deux caractéristiques fondamentales :

- la direction centralisée de l'économie ;
- la suprématie de l'économie de rente¹.

Pour S. GOUMEZIANE, ministre du Commerce dans le gouvernement HAMROUCHE, le socialisme a été dévoyé par les rentes et « un tel système est par trop inefficace pour ne subir que de légères transformations »².

Est-il opportun d'opposer ces deux groupes ? Une certitude est acquise : le peu de débats réels sur les enjeux de fond, ou réservés à une élite, caractérise cette phase. Une véritable idéologie de la privatisation se développe.

SECTION 2 : les théories de la privatisation

Depuis le début des années 90, le mot « privatisation » auparavant tabou fait son apparition dans la littérature économique et parmi les objectifs possibles – voire souhaitables – pour le secteur public.

-Sous-section 1 : les objectifs de la privatisation en algérie

Avant de lâcher le mot interdit, certains préfèrent parler plus globalement de « désétatisation », tel A. BENACHENHOU :

« Le mot a plusieurs significations et les polémiques n'en ont pas fixé les contours. La désétatisation peut signifier un redécoupage, dans l'organisation de l'économie, des frontières entre le secteur public économique et le secteur privé soit par privatisation totale ou partielle du premier et encouragement du second, soit par une croissance plus rapide du second par rapport au premier. »³

¹ Abdelhamid MERAD-BOUDIA, « Industrialistes et réformateurs face à la crise algérienne », op. cit., p.121.

² Smaïl GOUMEZIANE, *Le mal algérien : économie politique d'une transition inachevée (1962-1994)*, Fayard, Paris, 1994, p.11.

³ Abdellatif BENACHENHOU, « L'aventure de la désétatisation en Algérie », in Pierre Robert BADUEL (dir.), *L'Algérie incertaine*, Edisud, Paris, 1994, p. 175.

Après les premières restructurations du début de la décennie, les lois sur l'autonomie dès 1988 puis la phase dite de « restructuration industrielle »¹ ont pour but d'accentuer encore l'éloignement et le désengagement de l'Etat de la sphère productive. Afin de mener le projet de transformation à bien, présenté comme résolument moderne, le gouvernement en poste qualifie même la politique économique de la décennie 80 de véritable « entreprise de déstabilisation du pays ». Le démembrement du secteur public industriel est vivement dénoncé. Il y a lieu de réaliser une restructuration permettant une meilleure performance sur le plan de la production ; « la reconstruction des structures économiques publiques » est devenue nécessaire afin de reconstituer « une force motrice du développement économique »². Sur le fond, l'objectif est de supprimer les contraintes qui empêcheraient les entreprises de fonctionner comme des firmes. Parmi ces contraintes : la nature publique de la propriété sur la plus grande part des moyens de production et le « triple statut de l'Etat, à la fois propriétaire, gestionnaire et puissance publique »³. La généralisation de l'idéologie de la privatisation est clairement issue de l'accord *stand-by* signé en 1994 entre le FMI et l'Algérie. D'ailleurs, une analyse de la Banque Mondiale, élaborée avant la conclusion de l'accord (à partir d'entretiens, de visites d'entreprises, de l'examen des plans de restructuration et des études de diagnostic)⁴, est claire :

« la privatisation constituera un instrument clé pour réaliser les objectifs [de la restructuration des entreprises publiques] (...) [Elle] ne se fera pas sans coûts. Quoique les licenciements et la fermeture de certaines usines soient

¹ En 1994, un ministère de la Restructuration et de la Planification est créé. Régulièrement, certains diront « de la Restructuration et de la Privatisation », volontairement ou involontairement.

² Expressions citées par Hocine BENISSAD, in *Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993)*, op. cit., p.189.

³ Abdelmajid BOUZIDI, « La privatisation des entreprises publiques industrielles en Algérie », in *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XXXII, déc. 1993, p.455.

⁴ D'après Hocine BENISSAD, in *Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993)*, op. cit., p.174, la BIRD avait même fait part plus tôt de ses injonctions : « Appelée en octobre 1991 à confirmer la date de conclusion d'une convention de prêt appuyant la réforme fiscale et tarifaire, [elle] remet tout simplement en cause les termes de la conditionnalité négociée (plusieurs mois auparavant) en y ajoutant l'obligation d'ouvrir, par voie législative, la possibilité de privatiser le capital des entreprises d'Etat ; cette exigence de la BIRD est jugée irrecevable par le Ministre de l'Economie ; d'après ce dernier, la privatisation, sans être un tabou, étant une décision engageant l'avenir à long terme de l'économie algérienne, ne devait être prise que par un gouvernement issu d'élections et ayant une base sociale. »

inévitables, il existe des mesures de protection sociale qui peuvent être prises pour amortir le choc et redéployer les sureffectifs. »¹

Pour la Banque Mondiale, les politiques industrielles volontaristes ont conduit à la catastrophe et il faut passer à une phase plus radicale vis-à-vis de ce « boulet financier et administratif insupportable »² pour l'Etat.

Officiellement, la privatisation vise à :

- alléger la charge financière des entreprises publiques qui pèse sur le budget de l'Etat,
- développer l'actionnariat populaire,
- créer de l'emploi à long terme,
- augmenter l'efficacité productive des entreprises publiques,
- développer les marchés concurrentiels,
- avoir accès au marché international en terme de technologie et de capital,
- augmenter l'efficacité productive des entreprises publiques,
- stimuler le développement de marché à capitaux.

A. MEBTOUL, futur président du Conseil National de la Privatisation³, y voit la solution à tous les maux que connaît l'économie algérienne, et même la société dans son ensemble :

« L'intervention trop importante de l'Etat, en cas de malaise social, cristallise le mécontentement populaire sur le pouvoir d'Etat et aboutit à un affrontement direct entre la puissance publique et l'opinion. (...) Seule l'entreprise privée est à même de s'adapter rapidement aux aléas tant commerciaux que d'ordre monétaire et financier. De par les ressources qu'elle génère, elle constitue une source d'accumulation propre à dynamiser le reste de l'économie hors hydrocarbures. (...) Seule la privatisation est à même d'être le moteur de la

¹ *Le Matin*, 16 novembre 1994. Dès 1996, le représentant de la Banque Mondiale lors d'un colloque sur « Les méthodes de privatisation et les modes opératoires pour les privatisations » organisé par le gouvernement algérien, propose un premier programme de privatisation dit de masse dans lequel seraient cédées 300 entreprises publiques.

² Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, « L'Etat dans un monde en mutation », op. cit., p.71.

³ Voir infra p.120. Cet économiste est également président de l'ADEM (Association algérienne pour la défense de l'économie de marché), créée à son initiative en juin 1992 par 300 « intellectuels et praticiens de l'économie » de tout le pays.

croissance de l'économie nationale du fait qu'elle réhabilite le travail et l'intelligence, seules sources permanentes de richesse. »¹

L'autre but affiché de la privatisation est de vendre des unités pour désengager l'Etat et lui rapporter une manne financière notamment une partie des capitaux informels qui circulent dans l'économie. La privatisation conduit à une redéfinition du rôle de l'Etat, chargé alors d'élaborer et de mettre en œuvre une politique sociale « secouriste »².

Les voix qui osent s'interroger sur l'opportunité de privatiser sont rares, telle celle du CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL (CNES) :

« La doctrine de la privatisation est encore aujourd'hui assez floue. En effet, il n'a pas été démontré scientifiquement que le changement de la forme de propriété des actifs change la nature de la performance ou de la rentabilité économique. Mieux encore lorsque le rôle des acteurs n'est pas clairement identifié, et que les objectifs restent opaques, les risques d'échecs avec des conséquences graves pour l'économie nationale ne sont pas à écarter. »³

-Sous-section 2 : comparaisons avec les pays d'Europe Centrale et Orientale

Le mode de développement indépendant de l'Algérie s'était fortement inspiré, dans sa structure, du système socialiste en place en Union Soviétique et en Europe Centrale et Orientale, même si les dirigeants algériens tenaient à l'originalité de leur système. Autre époque, les privatisations à grande échelle à l'œuvre dès le début des années 90 en Russie, en Hongrie, en Pologne ou dans la République Tchèque seront elles aussi prises en exemple pour « montrer la voie ». Car

« la conception dominante à l'heure actuelle, notamment depuis la décomposition du système économique et social en Europe de l'Est, est la

¹ *Le Quotidien d'Oran*, 5 novembre 1997.

² Abdelmajid BOUZIDI, « La privatisation des entreprises publiques industrielles en Algérie », op. cit., p.461.

³ CNES, *Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, 12^{ème} session plénière, novembre 1998, p.60.

privatisation sous forme exclusive dite de cession opposée à celle de la non cession. »¹

§1 DES SIMILITUDES ENTRE LES SYSTEMES ECONOMIQUES

Les similitudes dans les structures productives et le mode de contrôle sont en effet fortes entre l'Algérie et les ex-pays socialistes, jusqu'à la fin des années 80. La propriété étatique des moyens de production était en effet l'un des piliers institutionnels des anciennes économies socialistes en URSS et en Europe de l'Est. Au-delà des conceptions identiques quant à la planification, à la centralisation des décisions économiques, le choix de l'industrie lourde renforce encore la comparaison. Et comme en Algérie, « les privatisations sont assurément l'un des symboles les plus marquants de la volonté des dirigeants des pays de l'Est d'abandonner l'ancien système d'économie centralement planifiée pour s'engager, suivant le cas, vers une économie de marché pleinement constituée, vers une économie sociale de marché, ou vers un type d'économie mixte de marché »².

Les obstacles sont similaires également. Concernant les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO), W. ANDREFF en pointe plusieurs :

- l'absence ou l'étroitesse du marché boursier,
- l'absence de véritables marchés concurrentiels,
- la déstabilisation de l'économie (inflation forte),
- l'héritage des entreprises publiques (déficit financier chronique, équipements et techniques de production obsolètes),
- l'épargne nationale trop faible pour l'importance des actifs à privatiser,
- les comportements d'épargne des ménages (non disposés à la placer en actions),
- l'absence d'une « classe d'entrepreneurs et de capitalistes »³.

La restructuration des entreprises publiques a un rôle primordial dans le dispositif de *transition* des PECO.

¹ Chadli HAMZA, « Les privatisations : quelques leçons », in *NAQD*, n°7, 1994, p.24.

² Wladimir ANDREFF, *Le secteur public à l'Est : restructuration industrielle et financière*, L'Harmattan, Paris, 1995, p.14.

³ Pour plus de détails, voir Wladimir ANDREFF, « Les privatisations à l'ouest, un modèle exportable ? », in Driss GUERRAOUI et Xavier RICHEL (dir.), *Stratégies de privatisation. Comparaison Maghreb-Europe*, L'Harmattan, Paris, 1995, p.23 à 27.

§2 LES STRATEGIES DE PRIVATISATION APPLIQUEES

Afin de populariser la démarche mise en œuvre à l'Est pour la rendre proche et donc plus évidente, les séminaires d'information se multiplient à Alger. Les éléments les plus utilisés de ces expériences de privatisations sont : les procédures de cession des actifs, l'efficacité des institutions en charge du processus¹, et la réussite de « l'actionnariat populaire ».

La transformation du statut juridique des entreprises d'Etat et leur soumission aux règles du droit privé sont ainsi considérées comme des préalables à leur restructuration et à leur privatisation. De même pour les critères de gestion, qui doivent se rapprocher de ceux des entreprises privées ou des entreprises publiques occidentales du secteur concurrentiel².

Dans ces pays, différentes stratégies de restructuration et de vente ont été combinées : bons de privatisation, vente aux enchères, échanges de dettes contre des actifs... Certains résultats sont au rendez-vous, mais à quel prix !

En Russie, près de la moitié des 24 000 entreprises d'Etat ont été privatisées en 18 mois³. 148 millions de bons de privatisation (des chèques dits « vouchers » de 10 000 roubles), un pour chaque citoyen, ont été distribués à cette occasion. Mais très vite, ceux-ci ont fait l'objet d'une spéculation : « revendus à des prix inférieurs, ils atteignent à nouveau une valeur de 9 à 10 000 roubles au cours de l'été 1993 ; les plus fortunés et les plus informés quant aux placements achètent de gros paquets »⁴.

¹ Lors d'un entretien, Mr TALEB, membre du CNP (Conseil national de privatisation), m'a déclaré : « Des enseignements sont à tirer des pays de l'Est surtout en ce qui concerne le centre de décision. En Hongrie, existe l'APVRT (Agence de privatisation et de gestion du patrimoine de l'Etat) sous tutelle d'un ministre et l'agence rend compte à l'Assemblée. Au fur et à mesure de la préparation des dossiers, il faut l'aval des élus du peuple ; et cette agence a les pouvoirs du conseil de privatisation, de l'institution chargée des privatisations, du CNPE et de tous les holdings réunis. Elle fait les évaluations à partir des restructurations, propose et décide. Comme tous les ministères, celui-ci présente un plan de charges pour déterminer les objectifs de rentrées, de partenariats... Mais la Hongrie, comme l'Egypte, sont des pays de vieilles cultures. C'est la sédimentation culturelle qui permet à ces peuples d'avancer sans accroc. En Algérie, on ne sait pas définir notre identité. »

² Wladimir ANDREFF, *Le secteur public à l'Est : restructuration industrielle et financière*, op. cit., p.31. L'auteur ajoute à ce propos : « La minimisation des déficits existants et des coûts, et, par delà la recherche de la rentabilité, s'imposent à l'encontre des critères anciens des économies socialistes, basés sur l'augmentation de la valeur de la production, de la valeur ajoutée ou, implicitement, des effectifs employés. »

³ Entre le 1^{er} janvier 1992 et le 1^{er} juillet 1994, d'après *El Watan* du 12 janvier 1999. D'après A. RADIGUET, in « D'un programme de privatisation à l'autre : le secteur public en Russie et son avenir après les privatisations » (Wladimir ANDREFF (dir.), *Les perspectives du secteur public à l'Est et à l'Ouest*, ROSES, 1994), il s'agit de 11 600 entreprises vendues, plus 39 000 « entrées » dans le processus.

⁴ *La Tribune*, 23 décembre 1999.

Outre cette spéculation auxquels se livrent les plus rusés au détriment du plus grand nombre, ces méthodes de privatisation de masse ne transfèrent pas nécessairement les actifs du secteur public à des centres de décision privés¹. Quel est alors le résultat si ce n'est une désorganisation de l'économie ? C'est dire si privatiser coûte que coûte peut ne pas conduire du tout là où les théories appliquées avec dogme le préconisent.

L'expérience s'est cependant étendue partout. En Pologne, 2 000 entreprises polonaises ont été cédées au privé entre janvier 1990 et la fin de l'année 1993. En Roumanie, 3 500 entreprises ont été vendues entre 1991 et avril 1995². Dans l'ancienne RDA, 13 700 entreprises ont été privatisées³.

Pourtant, en dépit des *thérapies de choc* utilisées, « cinq années après le début de la transition, dans les trois économies les plus avancées dans les réformes systémiques, à savoir la Hongrie, la Pologne et la République Tchèque, le secteur public représente encore près de la moitié de l'économie. Cette proportion est nettement plus élevée dans l'industrie. »⁴

Enfin, après la cession des firmes les plus rentables, les programmes ont souvent été stoppés faute d'acquéreurs supplémentaires, l'Etat se retrouvant en charge des entreprises et de leurs difficultés dans le contexte de concurrence. En Hongrie, près d'un tiers des entreprises d'Etat ou des parties d'entreprises ont été ainsi dissoutes ou liquidées⁵.

La lenteur du processus elle-même est utilisée comme argument pour rassurer en Algérie. Au point qu'un membre du CNP (Conseil national de privatisation), Mr TALEB, à l'occasion d'un entretien, m'a tenu les propos suivants :

¹ Wladimir ANDREFF préside à ce sujet : « Lorsque 70% des petites entreprises d'Etat et 70% des grandes entreprises d'Etat ont été privatisées à ce jour en Russie, cela signifie, en particulier pour les grandes entreprises, que des opérations de transfert des actifs ou des titres de ces entreprises ont été engagées. Cela ne signifie nullement qu'elles ont abouti réellement dans chaque cas à des transferts véritables de la propriété, et des droits de propriété, à des propriétaires privés clairement identifiables disposant de droits de propriété bien définis et non atténués sur les actifs. » (in *Le secteur public à l'Est : restructuration industrielle et financière*, op. cit., p.16.)

² *El Watan*, 12 janvier 1999.

³ *Liberté*, 13 octobre 1996.

⁴ Wladimir ANDREFF, *Le secteur public à l'Est : restructuration industrielle et financière*, op. cit., p.5.

⁵ Xavier RICHEL, « Les restructurations industrielles entre le marché et l'Etat dans les PECO », in Driss GUERRAOUI et Xavier RICHEL (dir.), *Stratégies de privatisation. Comparaison Maghreb-Europe*, op. cit., p.251. L'auteur évoque la « zone grise », qui représente le stock d'entreprises non privatisables à court terme, un secteur d'Etat hybride que les gouvernements doivent gérer en attendant de pouvoir les restructurer à long terme.

« Pourquoi le processus de privatisation n'a pas encore tellement avancé en Algérie ? Parlons de trois expériences : en Hongrie, environ 32% des objectifs sont atteints au bout de 10 ans ; les Marocains ont carrément gelé leurs privatisations ; quant aux Egyptiens, ils annoncent avoir privatisé 57 des 315 entreprises publiques depuis janvier 1996, mais 48 à plus de 51% et 9 à part minoritaire, ce ne sont donc pas des cessions mais des ouvertures de capital et ils en sont très fiers ! Voilà les référents ? ! Comment peut-on juger alors que l'Algérie n'a pas privatisé ? Moi, je dis que l'Algérie va trop vite dans la privatisation. Le fait d'avoir mis autant de monde au chômage est le premier pas de la privatisation ; il faut avoir le courage de le faire. Il s'agit ainsi d'une véritable restructuration, car la privatisation n'est pas simplement le fait de vendre, mais de 'nettoyer', d'inculquer le sens du travail, de relancer. »

§3 LE REVERS DE LA MEDAILLE

Au-delà des illusions que l'expérience menée à l'Est peut créer, des inquiétudes empreintes de lucidité se dégagent en Algérie. En témoignent les articles qui tentent d'alerter, dans la presse, et ce dans plusieurs directions :

- la peur du chômage de masse et de la pauvreté : « Aux illusions nées du retour à la démocratie, succédait la misère comme phénomène de masse. Sonnés par la violence du choc, 15% des Polonais se retrouvaient, du jour au lendemain, au chômage, et près de 40% sous le seuil de pauvreté. »¹ ;
- la possibilité de corruption à grande échelle : « Une des grandes batailles [en Russie] tourne autour de la constitution de sociétés par actions « fermées » ou « ouvertes ». La première version a la préférence des directeurs et des collectifs qui souhaitent s'appropriier les entreprises d'Etat sans ingérence des nouveaux milieux d'affaires, mais aussi la fameuse maffia russe. La version ouverte se présente comme

¹ *La Tribune*, 23 décembre 1999. Dans son *Rapport sur l'emploi dans le monde 1998-99*, le B.I.T. note que « les transformations spectaculaires intervenues dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale depuis dix ans se sont accompagnées d'une baisse du niveau de vie de la plus grande partie de la population. (...) En l'espace de très peu de temps, sous l'effet de la restructuration de l'économie et des entreprises, on a vu le taux moyen de chômage passer de pratiquement zéro à plus de 9%, les salaires réels ont baissé et les disparités de revenus se sont accentuées. L'aggravation de ces disparités résulte pour une part de la déréglementation des marchés du travail et des modifications qu'il a fallu apporter aux systèmes d'incitation. » (B.I.T., Genève, p.10 et 11)

plus démocratique : elle autorise n'importe quel citoyen à devenir capitaliste. Mais elle permet aussi à l'argent sale de se blanchir. »¹ ;

- la crainte du bradage de l'industrie au capital étranger : « Les opérations de privatisation ont mis l'économie hongroise sous la tutelle des capitaux étrangers. »² ;
- la nécessité de ne pas oublier le rôle essentiel de l'Etat ; d'ailleurs, « il est reconnu que les investisseurs étrangers préfèrent s'associer à l'Etat hongrois et non pas au privé. »³.

Sur ce dernier aspect, les chercheurs qui travaillent sur les expérimentations dans les pays de l'Est avertissent par ailleurs sur les illusions créées par un désengagement de l'Etat des affaires économiques. Ainsi W. ANDREFF accorde-t-il une place centrale au secteur public dans les économies dites en transition des pays d'Europe centrale et orientale et il suggère :

« une stratégie économique alternative à celle qui a présidé aux premières années de la transition à l'Est, trop axée sur le 'moins d'Etat' et les privatisations à tout prix (y compris à des coûts sociaux insupportables électoralement), et négligeant par là les potentialités d'un secteur public rénové pour franchir plus aisément les premières étapes de la transition vers l'économie de marché »⁴.

On ne peut donc échapper à l'élaboration et au suivi d'une véritable politique industrielle. Force est de constater qu'en Algérie, il ne s'agit pourtant pas des enseignements majeurs tirés des expériences de privatisations dans les anciens pays socialistes d'Europe de l'Est⁵.

¹ Idem.

² *El Watan*, 8 mars 1999.

³ Idem.

⁴ Wladimir ANDREFF, *Le secteur public à l'Est : restructuration industrielle et financière*, op. cit., p.236.

⁵ Au-delà de ces comparaisons spécifiques, notons que le phénomène de privatisation est répandu dans le monde entier. En France, il a ainsi fait place à la grande période des nationalisations issue de l'après-guerre. De façon générale, l'analyse montre que les industries privatisées sont souvent déstructurées par la suite.

SECTION 3 : approche juridique

Dans cette section, nous allons entrer dans le détail des dimensions successives que la restructuration a revêtu depuis 1988 et jusqu'aux premières privatisations.

-Sous-section 1 : les mécanismes de l'autonomie

Derrière le concept d'autonomie des entreprises publiques, s'abrite une réforme plus globale qui touche à toute la structure de l'économie algérienne.

§1 LA GENESE DE LA REFORME

Prenant prétexte de la crise internationale et de la baisse des prix des hydrocarbures affectant le budget du pays, les pouvoirs publics popularisent le concept d'« autonomie de l'entreprise » lors de la Quatrième Conférence Nationale sur le Développement (tenue à Alger les 21 et 22 décembre 1986). Deux axes importants sont retenus alors : la nouvelle politique industrielle et l'autonomie des entreprises. Depuis, une équipe de « réformateurs » travaille dans la plus grande discrétion auprès de la Présidence de la République¹ ; ils publient plus tard *Les cahiers de la réforme*². Y sont dénoncés le fonctionnement des entreprises publiques et leur lien avec l'Etat :

« En réalité, le système de fait existant développe une organisation hiérarchisée et tutélaire de la gestion économique, alors qu'en droit et au regard de la démarche politique, il aurait dû générer une répartition claire des rôles, des responsabilités et des fonctions. »³

Le concept d'autonomie est introduit à travers l'installation d'un dispositif global d'encadrement de l'économie. Outre les lois sur l'autonomie, au cœur des nouvelles transformations, l'ensemble des champs concernés par les réformes attestent de la

¹ Il s'agit d'un noyau de cadres venant de différents ministères, entreprises, banques et universités, réunis par Mouloud HAMROUCHE, alors secrétaire général à la Présidence. On retrouve finalement ici la même méthode que celle qui va précéder quelques années plus tard la signature de l'accord *stand-by* avec le FMI.

² Il s'agit de cinq volumes traitant de l'ensemble des questions économiques. Ils paraissent en deux éditions, en 1989 puis en 1990 (Editions ENAG, Alger). La collection est dirigée par Abderrahmane Roustoumi HADJ NACER, président de la Banque Centrale au temps des gouvernements dirigés par HAMROUCHE puis GHOZALI. Le premier volume reproduit plusieurs rapports sur l'autonomie des entreprises. Dès l'introduction, les origines du concept sont révélées : « L'autonomie de gestion de l'entreprise constitue la pièce maîtresse du programme d'ajustement structurel proposé. » (2nde éd., Rapport n°2, p.27)

³ Idem, p.28-29.

volonté de cohérence qui préside à la démarche : commerce extérieur, système des prix, relations au travail¹... Indicateur supplémentaire, un Délégué aux Réformes Economiques est désigné².

Le but fixé est de construire, de façon progressive, un édifice législatif et réglementaire qui aura pour objectif de³ :

- relancer la croissance économique,
- rétablir les équilibres financiers des entreprises,
- stimuler la production et la productivité,
- encourager et renforcer les investissements et les initiatives,
- réorganiser le commerce intérieur et extérieur,
- inciter au progrès et à l'innovation dans un marché régi par les règles de la commercialité, de l'efficacité et de la concurrence,
- ouvrir d'importantes perspectives de relations et de partenariat mutuellement bénéfiques entre les entreprises étrangères et algériennes.

L'idée centrale de la réforme est que l'autonomie de gestion doit aider l'entreprise publique à se libérer des entraves et contraintes administratives et politiques. Celles-ci seraient à l'origine des difficultés multiples qui paralysent le fonctionnement de l'entreprise. Le raisonnement est repris par G. CORM :

« L'objectif est en réalité que les ajustements puissent se dérouler par le jeu spontané des différents acteurs auxquels le nouveau contexte juridique et institutionnel en place permettra d'agir rationnellement, et non plus sous le coup d'impulsions gouvernementales et donc bureaucratiques. »⁴

Mais le positionnement de l'entreprise publique est difficile à établir ; au point que M. MENOUEUR écrit :

« C'est par la négative que le gouvernement algérien tente de définir l'entreprise autonome. Celle-ci n'est pas un appendice de l'Etat où le

¹ Toutes questions que nous prendrons le temps d'appréhender plus loin.

² Il s'agit de Qouraïchi. Durant cette période, il prononce les mots suivants, entrés dans la légende : « ça passe ou ça casse ». Après son départ à la retraite, c'est Saïd BELHOUS qui l'a remplacé.

³ Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.180.

⁴ Georges CORM, « La réforme économique algérienne : une réforme mal-aimée ? », in *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°139, 1^{er} trimestre 1993, p.13.

directeur général agit sur ordre direct de la hiérarchie tutélaire. Elle n'est pas non plus une entreprise indépendante de tout lien avec l'Etat. »¹

§2 LE CONTENU DE L'AUTONOMIE

Du point de vue législatif, six lois sont promulguées le 12 janvier 1988. Il s'agit de :

- la loi 88-01 d'orientation sur les entreprises publiques économiques,
- la loi 88-02 relative au nouveau système de planification,
- la loi 88-03 créant les fonds de participation,
- la loi 88-04 modifiant le Code du commerce et fixant les règles particulières applicables aux entreprises publiques économiques,
- la loi 88-05 réformant la conception des lois de Finances (les dépenses d'investissements des entreprises ne seront plus assujetties à ces lois),
- la loi 88-06 relative au régime des banques et du crédit.

C'est la fin de l'« hégémonie étatique » sur le secteur public par :

- le désengagement de l'Etat de la gestion, du fonctionnement et des dépenses des entreprises publiques,
- l'application du principe de la commerciabilité, en exigeant de l'entreprise une rentabilité financière,
- l'octroi par l'Etat d'un budget-devises pour le financement des approvisionnements importés.

Le statut d'entreprise publique économique (EPE) est créé², ainsi que celui d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et de centre de recherche et de développement (CRD). L'EPE est désormais une personne morale de droit privé (société par actions ou société à responsabilité limitée) dotée d'un capital social et de l'autonomie financière. Les nouvelles entreprises sont dirigées par une « Assemblée Générale des Actionnaires », organe souverain de la société et titulaire du droit de propriété³. Et ce droit appartenant à l'Etat s'exerce désormais *par procuration*, par l'intermédiaire d'agents fiduciaires.

¹ M. MENOUEUR, « L'autonomie de l'entreprise publique en Algérie. La fin de l'hégémonie étatique », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, année 1991, p.378.

² La loi 88-01 abroge de fait les ordonnances n° 71/74 du 16 novembre 1971, n° 75/23 du 29 avril 1975 et n° 75/76 du 21 novembre 1975 sur le statut-type des entreprises socialistes à caractère économique et les relations de l'entreprise socialiste avec les administrations de l'Etat.

³ M. MENOUEUR, « L'autonomie de l'entreprise publique en Algérie. La fin de l'hégémonie étatique », op. cit., p.387.

Ainsi huit Fonds de Participation (FP) sont institués. Le but est de supprimer tout rapport direct entre l'Etat-proprétaire et l'EPE. Pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie indépendante, l'Etat crée des sociétés financières par actions pour exercer « son droit de propriété » et « gérer le portefeuille des actions émises par les entreprises publiques ». Définis comme « sociétés de gestion de valeurs mobilières »¹, les FP² :

- assurent en qualité d'agents fiduciaires de l'Etat, la gestion financière des capitaux publics et surtout la sauvegarde de la partie des fonds publics inaliénables, incessibles et insaisissables ;
- veillent à assurer l'équilibre de l'ensemble des EPE en compensant les pertes des unes par les bénéfices des autres ;
- décident de toute restructuration c'est-à-dire de toute opération de conversion, de fusion ou de suppression d'entreprises ;
- interviennent dans l'élaboration de l'exécution des plans à moyen terme de l'entreprise par l'intermédiaire de leurs représentants aux Assemblées et aux Conseils d'Administration des EPE.³

Les intitulés des différents FP sont⁴ :

- agro-alimentaire et pêche,
- mines, hydrocarbures et hydraulique,
- biens d'équipement,
- construction,
- chimie, pétrochimie et pharmacie,
- électronique, télécommunications et informatique,
- industries diverses (textiles, chaussures et ameublement),
- services.

¹ Article 1^{er} de la loi 88-03.

² D'après Mahrez HADJSEYD (*L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.182), ces organismes sont inspirés entre autres de l'expérience des holdings publics autrichiens.

³ M. MENOUEUR, « L'autonomie de l'entreprise publique en Algérie. La fin de l'hégémonie étatique », op. cit., p.388.

⁴ Deux autres fonds prévus par la loi pour administrer les entreprises publiques locales (EPL) n'ont jamais été mis en place.

Selon la règle générale, chaque entreprise publique est la propriété de trois FP dont l'un est dominant et détient 40% des actions, les deux autres fonds détenant 30% chacun. Chaque FP possède ainsi des participations croisées minoritaires ou dominantes dans plus d'une centaine d'entreprises publiques. « Cette précaution devait, d'une part, éviter de concentrer les pouvoirs de décision entre les mains d'un seul fonds pour ne pas avoir à reconstituer une nouvelle tutelle, et d'autre part, favoriser l'émulation entre les différents fonds de participation. »¹

La fonction de contrôle auparavant assurée par la tutelle ministérielle est dorénavant affectée aux FP. En fait, c'est même « la question de la propriété [qui] est ainsi contournée puisque grâce à ce montage juridico-institutionnel, l'Etat demeure l'unique propriétaire du capital des EPE. »²

Enfin, simultanément, le système de planification est abandonné. Dès 1987, le Ministère de la Planification n'existe plus, il est remplacé par un « Conseil National de la Planification », simple organe de coordination rattaché au Premier Ministre, et le plan quinquennal 1985-89 est déjà oublié. Les entreprises publiques sont supposées se regrouper au sein de comités de branche afin de préparer le plan à présenter au Gouvernement, sur la base du plan à moyen terme (PMTE) de chaque EPE. Mais « la planification comme mode de régulation du marché aura beaucoup de mal à convaincre. Pour les uns, si elle n'est pas impérative, elle n'est plus qu'un gadget ; pour les autres, l'évoquer est la preuve que l'esprit de la centralisation et du tout-Etat est toujours omniprésent. »³

-Sous-section 2 : la privatisation, « stade ultime » de la restructuration

Alors que le *passage* à l'autonomie se révèle assez difficile pour la grande majorité des entreprises publiques, l'expression de « restructuration industrielle » puis de « privatisation » deviennent les nouvelles formules promises au secteur public. L'objectif est clairement le désengagement de l'Etat du système productif, et ce le plus rapidement possible. Mais le processus a peine à s'enclencher.

¹ Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.182.

² Ahmed DAHMANI, *L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes 1980-1997*, L'Harmattan, Paris, 1999, p.106.

³ Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.183.

§1 LES TEXTES REGLEMENTANT LA PRIVATISATION

Au plan institutionnel et législatif, le tabou constitué par la notion même de privatisation est finalement rapidement levé. Fin 1994, un rapport du Ministère de la Restructuration industrielle et de la Participation¹ aborde, timidement encore, le sujet. La loi de Finances complémentaire pour l'année 1994, adoptée quelques semaines auparavant par le CNT², contient deux articles qui rendent licite la cession d'actifs d'entreprises publiques. Une Commission de privatisations est installée dès le 10 janvier 1995. Le 17 avril 1995, une rencontre tripartite réunit le gouvernement, le patronat et l'UGTA ; la loi portant privatisation des entreprises publiques est promulguée le 23 juillet 1995³.

L'ordonnance n°95-22 du 26 août 1995 définit les modalités et prévoit la création d'un Conseil de la Privatisation, chargé de l'application. Sont concernées les entreprises « des secteurs concurrentiels » ; et les activités susceptibles d'être privatisées relèvent des champs suivants, couvrant une grande partie de l'économie algérienne :

- études et réalisations dans le bâtiment, les travaux publics et hydrauliques ;
- hôtellerie et tourisme ;
- commerce et distribution ;
- industries textiles et agro-alimentaires ;
- industries mécaniques ;
- industries électriques et électroniques ;
- bois et dérivés, papiers ;
- industries chimiques et plastiques ;
- cuirs et peaux ;
- transports routiers de voyageurs et de marchandises ;
- assurances ;
- activités portuaires et aéroportuaires ;
- PMI et PME locales.

¹ Il est dirigé alors par Mourad BENACHENHOU.

² Conseil National de Transition.

³ Le nouvel accord de facilité de financement élargie (FFE) signé entre le gouvernement de Mokdad SIFI et le FMI date de mai 1995.

Devant le peu d'engouement et les inquiétudes suscités chez les travailleurs par la premier texte, une seconde ordonnance (n°97-12 du 19 mars 1997) modifie la première sur cinq points :

- tout citoyen algérien ou investisseur privé peut désormais acheter à tempérament les actions des entreprises privatisables¹ ; cette facilité est automatique pour les salariés ;
- la technique de la « privatisation populaire » est encouragée : la vente de bons de privatisation est introduite et des sociétés de placement² sont prévues ;
- les EPL sont désormais concernées et peuvent être privatisées après audit ;
- le contrôle des opérations de vente intervient a posteriori et non plus à chaque étape ;
- enfin, l'acquéreur n'est plus dans l'obligation de conserver la même activité pendant cinq ans ; en contrepartie, les pouvoirs publics pourront négocier l'état des sureffectifs et l'acquéreur devra en garder une partie en échange de la facilité de vente à tempérament³.

Un décret supplémentaire⁴ accorde de nouveaux avantages aux acheteurs potentiels :

- le paiement à tempérament peut s'échelonner sur une période allant jusqu'à 10 ans avec versement initial de 30% du prix de cession ;
- ceux qui s'engagent à réhabiliter l'outil de production et/ou à le maintenir en activité et/ou à conserver tout ou partie de l'effectif des travailleurs durant cinq ans au moins, peuvent bénéficier d'un abattement de 25% maximum sur la valeur de l'acquisition et d'un échelonnement sur 15 ans maximum avec un versement initial de 20%⁵.

¹ En d'autres termes, l'acquéreur pourra étaler ses versements, le paiement cash n'étant plus une obligation.

² Fonds communs de placement et SICAV.

³ A l'origine, l'article 4 de l'ordonnance n°95-22 imposait une double limite impérative à l'action du gouvernement :

- la finalité de la privatisation devait être de réhabiliter ou de moderniser l'entreprise, avec obligation de faire souscrire à l'acquéreur l'engagement de la maintenir en activité au moins pendant cinq ans ;
- la privatisation n'est autorisée que si les emplois sont maintenus, en totalité ou en partie.

Ces deux engagements de l'acquéreur deviennent facultatifs dans le nouvel article 4 et ne constituent plus un préalable obligatoire. En revanche, s'ils sont souscrits, ces engagements ouvrent droit à des « avantages spécifiques négociés au cas par cas ».

⁴ Le décret n°97-329 du 10 septembre 1997 est intitulé tel que : « Investisseurs, la loi sur la privatisation vous octroie des avantages. »

⁵ L'abattement peut atteindre 40% pour les repreneurs en mesure de payer comptant. Pour les travailleurs désirant acquérir leur entreprise, la période de règlement est étalée sur 20 ans et le

En multipliant les facilités et en allégeant les contrôles, l'objectif recherché est de dynamiser et d'accélérer la vente des entreprises publiques, tout en n'effrayant pas les salariés quant aux conséquences sociales, salariés eux-mêmes sollicités pour acheter leurs unités.

Comme le titre opportunément un journal algérien, la privatisation, « c'est le stade suprême de la restructuration. »¹ Le passage de la *frontière* entre les deux notions est franchi par une circulaire du Ministre de la Restructuration le 17 mars 1996. Y est dressé un « schéma directeur de la restructuration », avec trois objectifs :

- rendre l'outil de production maîtrisable au plan technologique ;
- créer la concurrence ;
- faciliter l'opération de privatisation partielle ou totale.

Pour la première fois, la privatisation est considérée officiellement comme un des objectifs de la restructuration. On peut voir dans ce schéma l'énumération des mesures préalables à la cession du maximum d'entreprises du secteur public, notamment de l'industrie. La base sur laquelle ce schéma repose est le « recentrage de l'entreprise sur son métier de base », l'éclatement de l'EPE en unités de production spécialisées, la filialisation des usines et des activités homogènes. Dans le détail, les dispositions essentielles peuvent se résumer ainsi : activités secondaires à *essaimer*² ; unités rentables à privatiser partiellement ; unités rentables « redressables » à assainir ; unités non rentables et non redressables à fermer ; bâtiments industriels et commerciaux, terrains non utilisés à verser à la promotion immobilière industrielle.

C'est l'époque où de nouveaux concepts font leur apparition : filialisation, externalisation, essaimage, délestage, élagage, recentrage sur les métiers de base, ouverture du capital...

Afin de mener à bien cette entreprise, la loi sur « la gestion des capitaux marchands de l'Etat »³ crée des holdings publics en remplacement des fonds de participation. Sociétés par actions, ils sont organisés par branche, de même que les anciens FP

versement de base peut être revu à la baisse, après négociations ; l'acquittement du reste de la somme s'effectuant ensuite par versements semestriels, avec un taux d'intérêt de 6% l'an.

¹ *Horizons*, 17 mai 1995.

² Le concept d'essaimage consiste à un délestage d'activités, en « libérant » les travailleurs d'une activité dite périphérique, dans le but d'amener l'entreprise à se concentrer sur son activité principale, et à n'investir que dans celle-ci. Ces agents doivent alors acheter les équipements correspondants (en général auprès de l'entreprise), puis travaillent à leur compte et vendent leur service à l'entreprise initiale et éventuellement à d'autres.

³ Ordonnance n°95-25 du 25 septembre 1995. L'article 24 stipule que « le patrimoine des entreprises publiques est cessible et aliénable ».

dissous le 24 décembre 1995. Après une période d'incertitude de plusieurs mois, onze holdings¹ gèrent depuis septembre 1996 les entreprises publiques pour le compte de l'Etat ; s'y ajoutent en février 1997 cinq holdings régionaux en charge d'administrer les EPL.

Au-delà de la gestion régulière des entreprises publiques, ces nouveaux conglomérats ont pour mission de filialiser ; ils ont également la possibilité de céder des actifs ou d'ouvrir le capital des filiales à des partenaires privés algériens ou étrangers. En bref, de mettre en œuvre « toute politique de restructuration et redéploiement des entreprises, compte tenu des contraintes du marché »². Un Conseil National des Participations de l'Etat (CNPE)³ est chargé de la coordination de l'activité des Holdings. Il est censé « arrêter les stratégies en matière économique et financière et définir dans des programmes d'ensemble ou de filières les objectifs à atteindre par les Holdings ».

Enfin, un Conseil National de la Privatisation est installé le 22 septembre 1996, présidé par ABDERRAHMANE MEBOUL. Maître d'œuvre du processus⁴, ses attributions sont de préciser les procédures et les modalités de transfert de propriété selon les entreprises, d'estimer la valeur des entreprises à vendre, puis d'organiser la cession, en fixant une fourchette de prix, puis en étudiant et en sélectionnant les offres.

§2 UN DEBUT D'APPLICATION DIFFICILE

Les pouvoirs publics algériens avaient fixé la fin de l'année 1999 comme date butoir de réalisation du programme de privatisation engagé. Cinq ans après l'adoption de la loi sur les privatisations, force est de constater que le parcours est très largement en

¹ Les dénominations sont : holding sidérurgie-métallurgie (SIDMET) ; holding réalisation et grands travaux (RGT) ; holding agroalimentaire de base ; holding agro-divers ; holding services ; holding bâtiment et matériaux de construction (BMC) ; holding mécanique ; holding chimie-pharmacie et engrais ; holding électrique-électronique-informatique-télécommunications (HEELIT) ; holding des industries manufacturières diverses ; holding tourisme. Plus tard, un holding de l'eau complète le dispositif.

² Article 9 de l'ordonnance n°95-25 du 25 septembre 1995.

³ Placé sous la présidence du Chef du gouvernement, le CNPE est composé de plusieurs ministres chargés de secteurs économiques (jusqu'à 14), ainsi que des responsables des directoires des holdings nationaux et régionaux.

⁴ Le CNP est composé de sept membres, économistes, universitaires et cadres supérieurs des secteurs de l'administration, « choisis en raison de leurs compétences particulières dans les domaines de la gestion économique, juridique et technologique » selon l'article 12 de l'ordonnance n°95-22.

deçà des objectifs exprimés. En voici les étapes majeures, même si le manque de transparence tout au long du processus rend malaisé un inventaire exhaustif.

Dans le cadre d'opérations de privatisation partielle, des appels d'offres concernant 50 entreprises ou unités sont lancés en 1996. Une liste élaborée par l'APSI comporte alors 141 unités privatisables, dont 60 pour le seul secteur de l'industrie¹. Le Premier Ministre AHMED OUYAHIA indique le 5 août 1996 que dix entreprises publiques à caractère local ont été vendues². Mais les maigres résultats et le peu d'enthousiasme invitent les autorités à tenter de créer un événement, surtout en direction des investisseurs étrangers.

C'est le cas le 21 septembre 1997, lorsque le CNPE rend publique par voie d'encarts publicitaires dans la presse une liste d'entreprises concernées par le programme de privatisations. Y figurent 131 entreprises et 74 unités industrielles, 61 entreprises du BTP, 37 du secteur tertiaire³. Par ailleurs, 694 EPL dissoutes sont offertes à la vente. Les privatisations envisagées sont totales ou partielles et tous les secteurs d'activité sont concernés :

- dans l'agro-alimentaire de base et agro-divers : l'ensemble des filiales d'ERAD, les offices du lait, ENASUCRE, ENAJUC⁴, les filiales d'ENAPAL⁵ ou les entreprises d'eau minérale EMAL ;
- dans la branche mécanique : certaines unités de commercialisation et de rénovation de la SNVI⁶, de matériel de travaux publics (ENPTP), de pompes hydrauliques (PMH) ou de matériel agricole (PMA) ;
- dans l'électrique et l'électronique : des entreprises de commercialisation, d'ingénierie ou de fabrication d'équipements médicaux (ENIE/FERM) ;
- dans la chimie-pharmacie : les unités de produits d'entretien ENAD ou ASMIDAL⁷ ;
- dans la sidérurgie-métallurgie : des unités d'emballage métallique, l'entreprise de produits métalliques PROMETAL ou celle de produits sidérurgiques PROSIDER ;
- dans les services : 11 unités de distribution (galeries), 14 sociétés de tourisme et six entreprises de transport ;

¹ *La Tribune*, 26 juin 1996.

² *El Watan*, 6 août 1996.

³ Encart dans *La Tribune* du 21 septembre 1997. Comptabilité effectuée par nos soins.

⁴ Entreprise nationale des jus et conserves alimentaires.

⁵ Entreprise nationale de produits alimentaires.

⁶ Société nationale de véhicules industriels.

⁷ Entreprise nationale des engrais.

- dans les matériaux de construction : les entreprises de production de produits rouges (briques et tuiles) EPRE, EPRC, EPRO totalement, et les cimenteries partiellement (12 unités) ;
- enfin dans le bâtiment : la quasi-totalité du secteur est concerné, 61 entreprises au total sur tout le territoire, dont les réputées COSIDER, REALSIDER, SORECAL, TRAVOSIDER.

Il s'agit d'une annonce d'ampleur. L'Etat ambitionne ainsi de commencer à se désengager totalement des secteurs du bâtiment, des travaux publics, de l'hydraulique, des circuits de distribution commerciale en particulier celle des produits alimentaires, de la production d'eaux minérales, de briques et de tuiles, de la gestion touristique, des transports routiers de voyageurs, de la consignation maritime. Les privatisations partielles touchent les secteurs de l'agroalimentaire, de la mécanique, de la métallurgie, de la chimie ; toutes les cimenteries sont concernées.

Même si les branches de la mécanique ou de l'électronique figurent sur la liste, les entreprises « stratégiques » sont pour le moment épargnées : le noyau dur de la sidérurgie SIDER, les activités de base de la SNVI ou de l'ENIE¹. Le champ des *privatisables* défini dans un premier temps distingue celles des entreprises où l'Etat doit rester dominant lors de l'ouverture au capital étranger.

Afin de procéder aux évaluations nécessaires de l'état des entreprises à vendre, le CNP fait appel à des bureaux d'études nationaux et internationaux. L'objectif est en particulier d'estimer le patrimoine foncier, les moyens matériels et d'équipements de l'entreprise.

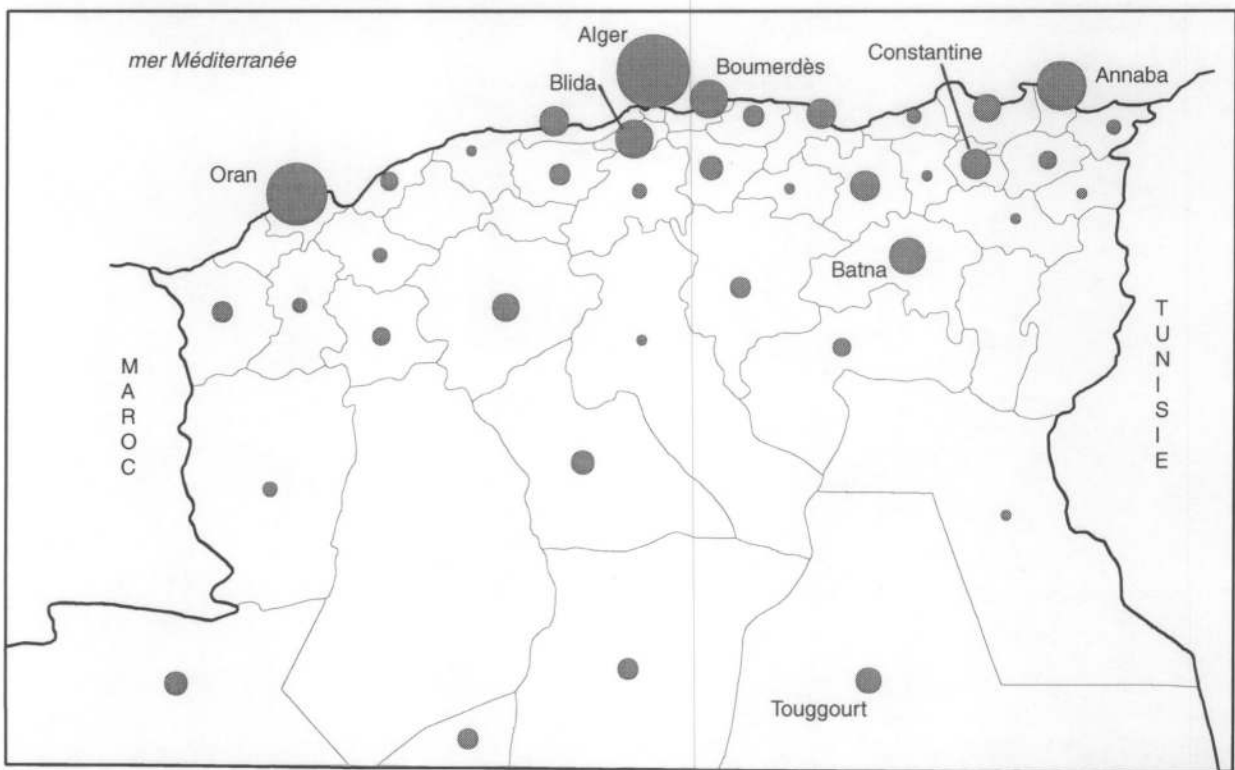
En juin 1998, un décret liste à nouveau 89 entreprises publiques comme « premier lot des entreprises privatisables »². La totalité d'entre elles figurait déjà sur la liste des privatisations totales de septembre 1997.

En dehors de Tebessa et Khenchela à l'Est, Tissemsilt Aïn Temouchent et Relizane à l'Ouest, El Bayadh, Illizi et Tindouf au Sud, toutes les wilayate sont touchées.

¹ Entreprise nationale d'appareils électroniques.

² Décret n°98-194 du 7 juin 1998. Quelques semaines après la parution de ce décret, une entreprise, COSIDER, a été retirée de la liste.

Fig. 5 : Les unités privatisables



Source : Décret du 7 juin 1998

En juillet, les premiers appels d'offres sont lancés. D'autres suivront. Au total, jusqu'en juin 1999, ils concernent l'achat de 16 unités d'eaux minérales, de brasseries et de limonaderies, 36 briqueteries, 9 surfaces commerciales « ex-ENAPAL » et 20 hôtels, ainsi que l'ENAG et FILAMP¹. Certains appels doivent être relancés en raison d'offres d'achat jugées insuffisantes lors de la première séance d'ouverture des plis. De plus, plusieurs dizaines d'officines de pharmacies sont vendues au profit de jeunes pharmaciens².

Mais le résultat le plus évident de cette période est la quantité colossale de dissolutions³ d'entreprises, surtout des EPL⁴, souvent à partir d'arriérés de salaires impayés accumulés, prétexte à la précipitation vers la faillite. Dès la fin 1994, les holdings procèdent à une première liquidation de 88 entités publiques avec réductions d'effectifs à la clé.

Tableau n°6 : REPARTITION DES ENTREPRISES DISSOUTES PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR STATUT JURIDIQUE (bilan au premier semestre 1998)

SECTEUR	EPE	EPL	ENT. PRIVEES	TOTAL
AGRICULTURE	5	18	2	25
INDUSTRIE	60	383	-	443
BTPH	54	195	-	249
SERVICES	15	83	-	98
TOTAL	134	679	2	815

Source : Inspection Générale du Travail.

Après avoir liquidé massivement l'outil de production, les pouvoirs publics cherchent à retourner la situation. Ils proposent alors aux travailleurs des EPL promises à la dissolution de racheter leur unité. Selon le Ministre-délégué au CNPE, AHMED TIBAOUI, 1 697 entreprises sont ainsi créées, pour 33 000 « salariés-actionnaires »⁵.

¹ Dans un bilan établi par le CNP sur une partie des lots, il est indiqué 436 retraits de cahiers des charges et 128 soumissions effectives, pour 68 unités. (*El Watan* du 18 février 1999)

² Voir infra p.241.

³ Autorisées par le nouveau Code du commerce.

⁴ Sur les EPL, voir infra à partir de la p.199.

⁵ Interview dans *La Tribune* du 27 décembre 1999.

§3 LES RAISONS DU PEU DE RESULTATS EFFECTIFS

Les circonstances dans lesquelles le programme de privatisations a été entamé expliquent pour une grande part son échec et l'évolution vers la liquidation pure et simple d'entreprises entières.

Tout d'abord, le cadre législatif lui-même a mis plusieurs années avant d'être stabilisé. Et il reste que plusieurs organismes distincts sont chargés de son application : Ministère, holdings et Comité National des Participations de l'Etat, Conseil National de Privatisation, Délégation aux réformes chargée des privatisations. Les conflits de compétences, les interprétations divergentes des responsabilités de chacun, les incohérences dans la réglementation et les entraves bureaucratiques se multiplient. Un rapport du CNP rendu public en mai 1998 reconnaît ainsi que le concept de privatisation est ambigu et l'édifice juridique « passablement juridique et confus »¹. Dans le même ordre d'idées, le CENEAP² propose dans une expertise sur le sujet « qu'il y ait un seul maître d'œuvre du processus de privatisation »³ : un *superministère*. Quant au système des holdings, il se modifie légèrement dans le sens d'une plus grande centralisation, une fusion faisant passer le nombre de 11 à cinq « méga-holdings »⁴.

En outre, les difficultés d'estimation de la valeur réelle des entreprises publiques⁵ donc du prix de cession, ainsi que les retards dans l'établissement des titres de propriété des entreprises privatisables empêchent concrètement la vente.

Ensuite, la méthode employée manque complètement de transparence et de concertation sociale. Vis-à-vis des salariés et des syndicalistes d'abord ; en témoignent les propos de ce cadre de l'UGTA, interrogé par *La Tribune* (France) juste après la promulgation de la loi sur les privatisations : « Ce n'est ni plus ni moins qu'un blanchiment officiel de l'argent des détournements et du trabendo sur le dos des

¹ *El Watan*, 20 mars 2000.

² Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification.

³ Idem. Le nouveau « Ministère de la Participation et de la Coordination des réformes » dirigé par Hamid TEMMAR depuis fin 1999 en est la préfiguration, jusqu'en décembre 2000, où on décret fixe effectivement les prérogatives de ce ministère : partenariat, privatisation, promotion de l'investissement, coordination et mise en œuvre des réformes. Dans une interview à *El Watan*, le Ministre déclare, ne voyant aucun secteur stratégique : « Tout est privatisable. » (6 mai 2000)

⁴ Chimie-Services, Bâtiment et grands travaux, Mécanique-métallurgie-sidérurgie-électronique, Agroalimentaire, Construction.

⁵ La Société nationale de comptabilité (SNC) considère que l'Algérie ne possède pas l'infrastructure et la compétence nécessaires, possédant peu de banques d'affaires et une Bourse encore non opérationnelle.

travailleurs. Nous ne resterons pas les bras croisés d'autant que le dossier des 90 entreprises locales liquidées n'a toujours pas été réglé. »¹

Absence de transparence encore dans la publication des comptes des holdings comme sur l'utilisation des sommes d'argent en leur possession. Les recettes tirées des opérations de privatisation totale devaient se retrouver directement dans les caisses du Trésor Public, tandis que celles des privatisations partielles seraient réinjectées dans les portefeuilles des entreprises concernées². Or aucun bilan solide n'a été publié par le CNPE ; mieux, Mr MOHAMED-BRAHIM, président du directoire du Holding public régional de l'Ouest m'a déclaré au cours d'un entretien :

« A l'issue des bilans arrêtés de toutes les entreprises [gérées par le holding] fin 1997, nous avons perçu 4 milliards de centimes de dividendes et 18 en 1998. Cet argent n'est pas utilisé pour l'instant. On parle de monter une société financière commune à tous les holdings nationaux et régionaux pour le réinjecter dans des projets de promotion immobilière...mais rien n'est fixé. »

Finalement, l'opacité bureaucratique et les tutelles étatiques tant décriées comme obstacle à l'efficacité du secteur public se sont largement reformées, à travers les holdings notamment.

On peut voir également dans les minces résultats de la privatisation comme dans la résurgence paradoxale de tutelles sur les entreprises publiques, la persistance d'intérêts que d'aucuns qualifient de rentiers ; en tout cas le refus d'une certaine classe d'abandonner de larges privilèges, pour une part accrue avec la libéralisation de l'économie algérienne, est bien réel.

Les résistances dans la société sont aussi le fait d'autres catégories, à commencer par les plus concernés par la mise en cause du secteur public, travailleurs et gestionnaires des entreprises³. Au-delà, l'appropriation populaire du système social dit redistributeur installé après l'indépendance, et une certaine fierté algérienne expliquent les craintes patentées ou manifestées dans des conflits sociaux. Difficile pour un salarié d'une entreprise figurant sur les listes des « privatisables » de ne pas

¹ *La Tribune* (France), 24 août 1995.

² *La Tribune*, 1^{er} octobre 1997. L'annonce en est faite par Mr TIBAOUI lors d'une conférence de presse.

³ Voir infra Partie III Chapitre 3.

appréhender avec anxiété, désarroi, panique et/ou colère l'avenir de son outil de travail.

Les conditions de sécurité ont évidemment une lourde part dans la dissuasion de possibles investisseurs étrangers. Mais plus généralement, on peut s'interroger sur le but recherché avec la privatisation. Quelles peuvent être les vues d'éventuels acquéreurs des unités mises en vente : investiront-ils dans la production et la réhabilitation de l'outil industriel, ou spéculeront-ils sur les terrains, les locaux, la revente des machines ? Les investisseurs privés étrangers, visiblement peu intéressés par le secteur de l'hôtellerie ou des brasseries, attendent la privatisation d'entreprises plus fiables et pourvoyeuses assurées de bénéfices à court terme, telles la compagnie aérienne Air Algérie, Saïdal dans le secteur du médicament ou même la Sonatrach¹. Quant aux repreneurs algériens potentiels, les plus « gros » ont déposé leurs avoirs à l'étranger depuis longtemps. L'hypothèse de repreneurs nationaux repose beaucoup plus sur les capitaux formés illégalement, grâce à l'activité informelle².

Au total, l'éventail assez large d'entreprises promises à la vente en rapport avec le défaut d'acheteurs risque de conduire nombre d'unités à ne pas trouver acquéreur. Quel avenir leur est et leur sera réservé ?

Cette situation n'empêche pas certains de faire de la surenchère. Ainsi de l'ADEM et de son président A. MEBTOUL, qui réclame « la reconversion de la dette publique en prises de participation »³ ainsi qu'une « amnistie fiscale »⁴.

Enfin, une des raisons majeures de l'enfoncement dans le marasme du secteur public, en particulier industriel, reste la carence absolue de vision stratégique à long terme sur le plan industriel. Quoiqu'il en soit, les entreprises publiques continuent à se débattre dans d'innombrables problèmes, surtout liés à leurs difficultés financières chroniques.

¹ Le gouvernement a annoncé en début d'année 2000 la prochaine ouverture du capital de l'entreprise d'hydrocarbures, avant de se rétracter, provisoirement.

² Voir infra p.273 à 276.

³ Programme d'action de l'ADEM. Cette proposition de conversion de la dette en participations étrangères dans les grandes entreprises, encouragée par les institutions financières internationales introduirait une domination économique encore plus directe.

⁴ *Le Quotidien d'Oran*, 5 août 1998.

SECTION 4 : l'accès fictif à l'autonomie

La structure financière de départ avec l'absence de fonds propres, ajoutée à la concurrence brutale due à la libéralisation, explique en grande partie la situation difficilement supportable vécue par les entreprises publiques.

-Sous-section 1 : des difficultés financières asphyxiantes pour les entreprises publiques

§1 UNE RESTRUCTURATION FINANCIERE TIMIDE ACCOMPAGNE LA RESTRUCTURATION ORGANIQUE

Dans le système issu de l'industrialisation dynamique des années 70, les sociétés nationales n'avaient pas de fonds propres. Dans le même temps où le développement des unités de production se poursuivait, M. LIASSINE estime même qu'elles étaient largement pénalisées car :

« les décisions de l'Etat sur l'organisation de l'économie visaient à centraliser l'accumulation financière à travers les banques et les entreprises à vocation commerciale au détriment des entreprises publiques à vocation industrielle. C'est ainsi que la totalité des investissements étaient financés à partir d'emprunts, sans dotation en capital, et que les entreprises étaient soumises à un régime de prix qui leur allouait une marge (en général faible) sur le chiffre d'affaires. Sur longue période, le secteur public a subi, en matière de prix, une pénalisation de 2% par an par rapport à la moyenne de l'économie. »¹

Le concept de capital social propre n'existait pas puisque l'ensemble des biens de l'entreprise socialiste appartenait à l'Etat.

Au moment de la décision de démembler au début des années 80, la plupart des unités étaient déficitaires. Le déséquilibre financier avait atteint des niveaux tels que le découvert bancaire censé les financer se trouvait lui-même en danger ; d'autre part, « en dépit de la modicité du taux d'intérêt appliqué alors, les charges financières pèsent de plus en plus dans l'équilibre de gestion de l'entreprise »².

¹ Mohammed LIASSINE, « Le redéploiement industriel », op. cit., p.121-122.

² Mustapha BABA-AHMED, *L'Algérie. Diagnostic d'un non-développement*, op. cit., p.89.

Entre 1983 et 1987, le gouvernement a adopté des plans de restructuration financière dans 300 entreprises nationales. L'assainissement financier évalué à 60,5 milliards de dinars a été pris en charge par le Trésor, sous forme d'aides, d'effacements d'une partie des dettes à court et long terme et de transformation des dettes d'exploitation en dette à court et long terme¹.

Mais dès 1987, la plupart des entreprises issues de la restructuration organique connaissent des situations financières négatives, suite à la période difficile que traverse toute l'économie depuis le début de la chute du prix des hydrocarbures.

§2 L'ACCES IMPOSSIBLE A L'AUTONOMIE FINANCIERE

Dès 1988, l'application des lois sur l'autonomie doit s'accompagner, au besoin, de plans de redressement interne dans chaque entreprise appelée à devenir une EPE. La logique veut que l'entreprise publique soit pleinement responsable de sa gestion et lui impose les objectifs de rentabilité du capital investi et d'autofinancement. Vue la baisse drastique des revenus de l'Etat, toujours propriétaire de ces entreprises, cette exigence fait plutôt figure d'abandon.

Outre le gel des découverts dans un premier temps², des travaux d'audit et d'expertise sont réalisés entreprise par entreprise pour « permettre une connaissance précise des problèmes de fonctionnement et de gestion spécifiques à chaque entreprise. (...) L'audit définit dans son second volet les conditions de viabilité de l'entreprise, les capacités d'adaptation au marché dans le cadre d'une évolution dynamique des potentiels de production, et enfin les mesures et actions d'assainissement nécessaire pour atteindre ces objectifs. »³

Les actions envisagées sont⁴ :

- la consolidation par la banque sur le long ou le moyen terme d'une partie de ses créances à vue,
- la consolidation par le Trésor de ses propres créances⁵,
- l'annulation des créances d'investissement et de restructuration du Trésor,

¹ Abdelhamid BRAHIMI, *Stratégies de développement pour l'Algérie : défis et enjeux*, op. cit., p.289.

² Cette décision comporte de l'arbitraire dans son application. On peut se référer à Mustapha BABA-AHMED (*L'Algérie. Diagnostic d'un non-développement*, op. cit., p.308-309) pour le détail de cette mesure, introduite par une instruction en mars 1991.

³ Note d'information du 2 octobre 1990 de la Direction Centrale du Trésor, « Objet : Assainissement des Entreprises Publiques », publiée dans *Revue Financière*, n°6, Alger, 1991, p.52.

⁴ Idem, p.55.

⁵ Elle se traduit par un allongement des délais de remboursement, jusqu'à 20 ans, ou par la transformation des créances en titres participatifs.

- le rachat par le Trésor des créances des banques sur les entreprises,
- des dotations en capital¹.

Les entreprises sont classées en quatre grandes catégories² :

A : 67 entreprises « juteuses », ayant un actif net et un fonds de roulement positifs et qui deviennent autonomes en janvier 1989³ ;

B : 59 entreprises ayant un actif net positif et un fonds de roulement négatif, prometteuses en contrepartie d'argent frais ; elles sont autonomes le 27 mars 1989⁴ ;

C : les entreprises avec un actif net négatif et un fonds de roulement positif ;

D : les entreprises dont l'actif net et le fonds de roulement sont négatifs.

Ce sont les entreprises des deux dernières catégories qui ont besoin d'être recapitalisées. Le comité ad hoc désigné par le gouvernement étudie 396 dossiers d'assainissement (sur 460 entreprises publiques) de fin 1991 à juin 1992⁵. 22 entreprises non autonomes, fortement déstructurées mais jugées stratégiques par l'Etat, bénéficient d'un assainissement particulier à la suite d'un audit international financé par la Banque Mondiale⁶. Parmi elles, cinq entreprises, pour lesquelles des « contrats de performance » remplacent les plans de redressement : en contrepartie d'un montant global de 81,469 milliards de dinars, l'ENEPAC, la CELPAP, l'ENMTP, la SNVI et SIDER s'engagent à délester des activités annexes et/ou non rentables, à se spécialiser, à réduire les coûts de production et à décentraliser la gestion.

Selon les chiffres du FMI, l'Etat consacre entre 1990 et 1992 un montant de 176 milliards de dinars (soit 70% de ses recettes budgétaires en 1991) au secteur public⁷.

La plupart des mesures n'apportent aucun argent frais aux trésoreries des entreprises, effaçant seulement une partie de leurs dettes. La déstructuration de la trésorerie des entreprises publiques se traduit toujours par un découvert bancaire important qui hypothèque les possibilités de relancer l'appareil de production voire de fonctionner jour après jour. En 1992, la dette globale de l'ensemble des entreprises publiques se chiffre encore à 370 milliards de dinars, se composant d'une dette de 210 milliards à

¹ A partir de ressources d'un « fonds de l'autonomie » ou de fonds budgétaires.

² Selon Maamar BOUDERSA in *La ruine de l'économie algérienne sous Chadli*, op. cit., p.103.

³ Il s'agit essentiellement des banques et des assurances.

⁴ Ce sont surtout des entreprises commerciales et/ou de prestations de services.

⁵ *El Moudjahid*, 21 février 1994.

⁶ Audit réalisé par les bureaux d'études américains « Ernst and Young ».

⁷ *Le Monde*, 30 novembre 1993.

l'égard de la BAD¹ et de 160 milliards de découvert auprès des banques commerciales².

Le passage à l'autonomie se révèle donc lent et difficile, voire inenvisageable pour nombre d'entreprises publiques. Comme l'écrit A. BENACHENHOU, elles « sont invitées à faire preuve d'autonomie à un moment où les moyens financiers font défaut »³. L'UNION NATIONALE DES ENTREPRENEURS PUBLICS (UNEP) précise pour sa part :

« On trompe l'opinion algérienne en lui parlant de l'ardoise de 400 milliards de dinars à déboursier par les contribuables pour sauver les entreprises publiques. (...) Au lieu d'avouer humblement que nos planificateurs ont construit des plans sur les comètes en assignant aux entreprises des objectifs incompatibles avec la rentabilité financière et en les dotant d'une structure financière tellement fragile qu'elles risquent de s'effondrer comme des châteaux de cartes et de faire sombrer toute notre économie, des voix inconscientes ou malveillantes continuent de s'élever pour faire un mauvais procès à nos entreprises et culpabiliser notre population de travailleurs et de managers. »⁴

Et l'UNEP prend soin d'expliquer la source des découverts bancaires, une dette financière due au mode de financement choisi par les pouvoirs publics pour les investissements des entreprises publiques, dette à ne pas confondre donc avec « des pertes ou des destructions de richesse ».

Les conditions conjoncturelles s'ajoutent en effet aux problèmes structurels : le manque de devises asphyxie le système productif depuis 1986 ; la libéralisation du commerce extérieur et le niveau élevé de l'inflation avec la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel entraînent rapidement un rétrécissement de la demande qui

¹ Il s'agit de la part des emprunts à long terme contractés par les entreprises publiques pour réaliser les investissements planifiés. Leur origine vient de la décision des pouvoirs publics de financer la totalité des investissements de ces entreprises sous forme d'emprunts remboursables et non sous forme de dotations en fonds propres.

² Chérif CHAKIB, « Privatisation de l'entreprise publique économique algérienne. Raisons et avantages », in *L'Economie*, Alger, n°33, mai 1996, p.16.

³ Abdellatif BENACHENHOU, « L'aventure de la désétatisation en Algérie », op. cit., p.180.

⁴ UNEP, *La restructuration industrielle de l'entreprise publique*, Alger, 1995, p.8-9.

s'adressait aux entreprises publiques¹. D'où l'apparition d'importants stocks dus à des méventes qui accentuent la déstructuration financière. Celle-ci est durable et même amplifiée par des « pertes de change » dérivant de la baisse du cours du dinar².

Tableau n°7 : EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE DU DINAR PAR RAPPORT AU DOLLAR
(équivalence d'1 dollar)

1987	4,9 DA
1988	6,7 DA
1990	12,0 DA
1992	22,8 DA
1994	35,1 DA
1996	56,2 DA
1998	61,0 DA

Source : Ministère de la restructuration industrielle

Ces pertes qui sont peu voire non compensées³, s'ajoutent aux créances de l'Etat envers de nombreuses entreprises publiques. Selon certaines estimations, les pertes de change se situent à 60 milliards pour le seul secteur industriel à fin 1995 et les frais financiers générés par le découvert à 25 milliards pour la seule année 1995. Autrement dit, plus de 90% du découvert des entreprises publiques auprès des banques aurait été généré par les effets directs et indirects des pertes de change⁴. Et du fait de la contraction de la demande et de la concurrence des produits importés, il est délicat pour les entreprises d'effectuer un rattrapage en relevant leurs prix.

Le découvert des entreprises publiques est ainsi passé de 10 milliards de DA fin décembre 1994 à 109 milliards fin juin 1996, soit 30% de leur chiffre d'affaires de 1995⁵. Ce déficit est doublement inquiétant ; il correspond à un chiffre d'affaires de quatre mois d'activité, alors que le seuil « tolérable » est de 15 jours selon les

¹ Selon le CNES (*Rapport sur la conjoncture du premier semestre 1995*), la demande dans l'industrie aurait baissé de plus de 50% entre janvier 1990 et mars 1995.

² Les effets de la dévaluation sont directs par l'accumulation de pertes de change, mais aussi indirects par le renchérissement des coûts des intrants nécessaires à la production. Ils sont ressentis par toutes les entreprises, publiques comme privées, en accentuant le poids de leurs charges financières.

³ D'après le FMI, le Trésor n'a décaissé que 193 milliards de dinars au titre des pertes de change (FMI, *Algeria, third review under the extended arrangement*, décembre 1996, p.12). Ce montant est négligeable au vu des pertes réelles.

⁴ ECOTECHNICS, *L'année économique et sociale en Algérie 1996*, p.12.

⁵ CNES, *Rapport sur la conjoncture du premier semestre 1996*.

spécialistes¹ ; c'est le noyau central de l'industrie (sidérurgie, mécanique et électronique) qui souffre le plus du manque de trésorerie.

ALI SLIMANI, président de l'UNEP et PDG de l'E.N.A.T.B.², m'a fait part dans un entretien de l'expérience de son entreprise :

« Les EPE ont été créées sous capital social ; d'emblée elles ont dû s'adresser aux banques. Elles ont jusqu'alors activé avec découvert bancaire, avant la première dévaluation. L'ENATB avait un découvert auprès de la banque de l'ordre de 400 millions, avec un taux d'intérêt de 9%. Mais elle avait des créances auprès de l'Etat et de ses démembrements de l'ordre de 300 à 350 millions de DA. C'est dire que l'un dans l'autre c'était une entreprise viable et qui avait plusieurs activités : la transformation du bois, le mobilier domestique, le mobilier métallique, le mobilier scolaire, la literie, les emballages...avec 18 unités dont 13 de production et cinq de distribution. »

La première dévaluation fait subir à l'ENATB une perte de change de près de 700 millions de DA, le taux d'intérêt étant en plus passé de 9 à 15%. Le découvert a fatalement augmenté. Les créances détenues auprès de l'Etat et de ses démembrements ont augmenté aussi.

« L'Etat est un mauvais payeur et il n'accepte pas de payer les intérêts moratoires prescrits par la loi. Sur ces pertes de change, aucun centime n'a été pris en charge par l'Etat. Malgré le fait que nous importions du bois en grande quantité que nous transformions immédiatement et que nous vendions à l'époque, donc une revente en l'état, aucun remboursement des pertes de change n'a été effectué. La seconde dévaluation amène 300 millions de perte de change. On nous rembourse en tout et pour tout 7 millions et le taux d'intérêt passe de 15 à 24-25% ! »

La dette des entreprises publiques se décompose maintenant en une dette extérieure démultipliée au fur et à mesure que la monnaie nationale est dévaluée, et un découvert

¹ *Marchés Tropicaux*, 12 juillet 1996.

² Entreprise nationale d'ameublement et de transformation du bois, dont le siège social se trouve à Alger.

cumulant toutes les difficultés financières et s'auto-alimentant de lui-même. Et loin de remédier à ces conditions,

« les multiples plans de redressement fournis par les entreprises au cours de ces deux dernières années [1995 et 1996] proposent, pour sortir de la crise, de nouveaux investissements et des licenciements massifs souvent sans étude préalable du marché et de son évolution. »¹

La somme de 600 milliards de dinars est avancée pour tout bilan des assainissements financiers entre 1991 et 1996, « un saupoudrage financier loin de garantir la bancabilité des entreprises 'assainies' »².

§3 LA « PREPARATION » A LA PRIVATISATION PRECIPITE L'ABANDON PAR L'ETAT DES ENTREPRISES PUBLIQUES

L'assainissement financier des entreprises est présenté comme un préalable à leur privatisation. « Nous mettrons sur le marché des entreprises viables, pas des canards boiteux. » assure ABDELKRIM HARCHAOUI, Ministre des Finances³.

Débordé par les déficits des entreprises publiques, l'Etat tente d'appliquer une nouvelle méthode, intitulée « dispositif banques-entreprises », à partir du second semestre de l'année 1996. Cette opération fait la distinction entre les entreprises structurellement viables et celles qui ne le sont pas. Cette action concerne 768 entreprises⁴ :

- 399 sont éligibles mais seulement 206⁵ peuvent bénéficier d'une consolidation d'une partie de leur découvert et d'un soutien du Trésor,
- 193 ne nécessitent pas de traitement particulier,
- 38 voient leur situation traitée par les seules banques,
- 138 adoptent un volet social sur lequel le Trésor intervient.

¹ Ahmed BOUYACOUB, « La difficile adaptation de l'entreprise aux mécanismes du marché », *Les cahiers du CREAD*, n°39, 1^{er} trimestre 1997, p.8.

² UNEP, *La restructuration industrielle de l'entreprise publique*, op. cit., p.11.

³ *Le Monde*, 23 octobre 1997.

⁴ CNES, *Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, op. cit., p.52.

⁵ Selon Hocine AMER-YAHIA, Directeur général de la restructuration industrielle, dans une allocution au Colloque sur la restructuration industrielle tenu les 2 et 3 mars 1999, disponible sur le site Internet du MIR (Ministère de la restructuration industrielle).

Ce mécanisme ne contribue qu'au redressement de quelques entreprises relevant de secteurs comme la chimie. Dans la réalité, il revient à une forme de rééchelonnement qui ne résout pas les problèmes de fond. Lorsque les premières échéances de remboursement arrivent à terme au bout de deux ans, beaucoup d'entreprises, surtout celles du noyau dur de l'industrie, n'ont pas la possibilité d'honorer leurs engagements.

La conséquence la plus palpable de ces *assainissements*, ce sont l'accumulation des arriérés de salaires et les premières dissolutions qui touchent 78 EPE, 80 unités industrielles et 363 EPL¹. Les plans dits de redressement interne (PRI) ne font souvent que précéder et précipiter la liquidation pure et simple de l'activité. Quant aux autres entreprises, elles ne peuvent se maintenir qu'au prix de la suppression ou de la filialisation de certaines de leurs activités et de la fermeture d'unités non rentables.

Le souci des administrateurs chargés de la réorganisation du secteur public est davantage dicté par le retour à l'équilibre des comptes de gestion, plus que par le fonctionnement et encore moins le développement de l'entreprise. Si bien que si les principaux agrégats comptables (ratios de gestion et autres) s'améliorent, il reste que les entreprises publiques sont dans l'ensemble confrontées à des problèmes tragiques de trésorerie et de financement. Elles restent lourdement endettées : après avoir connu une légère décreue en 1997 (14 milliards de dinars fin juin contre 100 en 1996²), le découvert bancaire du secteur public remonte à 18 milliards de dinars fin 1998 et à 24,6 milliards de dinars fin juin 1999³. Les difficultés financières les asphyxient et les empêchent de se moderniser et même de fonctionner.

En fait, l'ajustement structurel, amorcé avant même la signature de l'accord de rééchelonnement de la dette extérieure, a pour effet de retirer brutalement la protection de l'Etat aux entreprises nationales. Car aux difficultés de trésorerie, s'ajoutent des problèmes drastiques d'importation de matières premières et de pièces de rechange pour l'entretien de l'appareil industriel. Les conséquences sont directes sur la production qui se retrouve de plus en plus fréquemment stoppée. Déjà en 1990, M. LIASSINE mettait en garde :

¹ Selon notre inventaire.

² Hocine AMER-YAHIA, op. cit.

³ CNES, *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 1999*, 14^{ème} session, novembre 1999, p.16. Selon *Liberté* du 20 mars 2000, citant le Ministre de la Participation et de la

«En raison de ses coûts et de sa qualité, la production nationale a besoin d'une protection sur le marché national, comme dans n'importe quel pays. Jusqu'à présent, cette protection était assurée davantage par l'organisation du commerce extérieur (monopoles à l'importation gérés souvent par les entreprises de production) que par un tarif douanier (les taux de protection tarifaire, nominaux ou réels, étant très faibles). »¹

Depuis 1987, un programme définit les autorisations de devises pour l'achat d'intrants à l'étranger accordées par l'Etat. Les délais sont allongés du fait des procédures d'obtention des crédits. Le recours aux crédits bancaires est rendu encore plus laborieux à partir de 1994, en raison de l'élévation des taux d'intérêt à la suite de l'accord *stand-by*. Et la libéralisation du commerce extérieur inonde le marché national de produits importés, provoquant du jour au lendemain une concurrence déloyale pour le secteur public dont les prérogatives sont dans le même temps amputées. Même si quelques mesures ponctuelles sont prises pour préserver certains segments de production², le taux de protection effectif de la production nationale est de l'ordre de 11% pour une moyenne mondiale (selon la Banque Mondiale) de l'ordre de 16%³.

Au total, les 840 milliards de dinars utilisés⁴ pour « assainir » financièrement les entreprises publiques ne résorbent pas les déficits, ni ne permettent la relance de l'appareil de production.

-Sous-section 2 : une nouvelle pratique managériale

Suite aux premières restructurations qui leur avaient donné des objectifs à respecter mais sans marge de manœuvre réelle pour les atteindre, les gestionnaires d'entreprises publiques croient voir dans les dispositions d'autonomie la possibilité d'avoir *les mains libres* et des ressources nouvelles pour gérer. Un dirigeant d'entreprise utilise

Coordination des réformes, Hamid TEMMAR, indique que la dette globale des entreprises publiques se situe à 500 milliards de dinars.

¹ Mohammed LIASSINE, « Le redéploiement industriel », op. cit., p.135.

² Instauration d'une valeur en douane en plus de la valeur administrée.

³ CNES, *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 1999*, op. cit., p.35. Le taux est encore plus important dans des pays comme l'Inde (32%), la Colombie (35%), le Chili (24%) ou le Brésil (27%). L'exonération des droits de douane en Algérie concerne plus de 30% du volume des importations.

⁴ Selon le bilan annoncé par Hocine AMER-YAHIA, op. cit.

alors cette image : « C'est comme un commandant de bord ; il donne et fait approuver son plan de vol à l'avance, mais lorsqu'il décolle, il est le seul maître de son avion »¹.

Depuis les années 80, l'idée directrice est que les responsables des entreprises publiques doivent changer leurs habitudes de gestion, être plus autonomes, dans leur prise de décision, mais aussi dans leur façon de gérer le personnel... « Il s'agit de recréer l'esprit d'entreprise et de faire émerger une nouvelle race de managers. »²

L'argumentation s'appuie sur « les caractéristiques du phénomène bureaucratique marqué par la centralisation des décisions, la standardisation des comportements et la multiplication des paliers hiérarchiques [qui] ont démontré que le système laisse peu de place au changement, inhibe l'initiative personnelle et bloque l'innovation »³. Avant la promulgation des lois sur l'autonomie, l'entreprise est en effet soumise au code des marchés publics, au visa préalable de la commission des marchés⁴ comme aux multiples avis de l'administration des Finances pour mettre en œuvre toute décision. Effectif pour son fonctionnement, ce contrôle l'est également en ce qui concerne les ressources humaines ; « une grille de salaires lui est imposée par son administration de tutelle »⁵.

La loi dote les EPE d'un nouvel organe interne : le conseil d'administration (CA). Son rôle est de contrôler la gestion et de fixer les options stratégiques à moyen terme de l'entreprise. Composé de représentants des FP, des travailleurs, d'établissements financiers, le CA nomme et révoque le président chargé de la direction et de la gestion de l'entreprise. Mais dans la réalité, cet instrument « a très peu fonctionné compte tenu du mode de nomination des administrateurs, de leur qualité et de leurs responsabilités »⁶.

En effet, dans les premières entreprises publiques passées à l'autonomie, on fait généralement appel à des cadres supérieurs ou à des gestionnaires d'autres entreprises pour former le conseil d'administration. Résultat : les administrateurs sont censés

¹ *Algérie Actualité*, 5 au 11 février 1987.

² Rezki HOCINE, « L'évolution des structures de l'Etat et la nouvelle politique économique », in *Algérie 1990. Rapport du PNUD*, 1990, p.53.

³ *El Moudjahid*, 21 février 1994.

⁴ Avant le lancement de tout nouveau marché, les dirigeants des entreprises publiques étaient tenus de demander un visa devant la Commission centrale des marchés (ou comité de wilaya ou comité inter-entreprises).

⁵ Ahmed DAHMANI, *L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes 1980-1997*, op. cit., p.105.

⁶ Ahmed BOUYACOUB, « La difficile adaptation de l'entreprise aux mécanismes du marché », op. cit., p.7.

administrer une ou plusieurs entreprises¹ qu'ils connaissent souvent très peu, et pour lesquelles ils n'éprouvent aucun intérêt ni enthousiasme particulier, exerçant leur activité permanente ailleurs, où ils possèdent un salaire et un déroulement de carrière. Et les textes législatifs ne leur font pas obligation d'assister à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, rendant finalement fictif leur rapport avec le sort de l'entreprise.

Comme me l'a résumé Mr AISSANI, ancien conseiller d'entreprises, lors d'un entretien :

« On s'est aperçu que les nouveaux CA devenaient des 'réunions d'amis' ; l'administrateur n'avait aucun lien avec l'entreprise, aucun intérêt à représenter tant d'actions de l'Etat quand son salaire est de 20 000 DA. Ce fut en fait une préparation à un type de management où on pouvait contredire l'Etat au nom de l'Etat. »

Pour les intéresser, des « contrats de performance » leur sont alors proposés, ainsi que des jetons de rémunération (2 850 DA brut par séance) en fonction de leur présence aux conseils d'administration, qui se réunissent six fois par an. Malgré cela, on continue d'observer de leur part de l'absentéisme aux réunions de CA et, lorsqu'ils sont présents, un « comportement passif préférant, faute d'enjeux personnels à défendre, s'en remettre aux décisions du PDG beaucoup plus au fait des réalités de l'entreprise »².

Force est de constater qu'« on ne crée pas d'administrateurs *ex nihilo* »³. Le manque d'expérience et de formation explique pour une part les insuffisances des cadres désignés pour administrer en tant que représentants de l'Etat (ou des FP). Mais le fait est aussi que leur prise d'initiative éventuelle peut leur coûter cher si des malversations sont par la suite reconnues dans les actes de gestion : la loi engage leur responsabilité pénale personnelle et non comme mandants du propriétaire étatique.

¹ Les administrateurs ont parfois cinq ou six mandats bien que la loi ne leur en attribue que trois.

² *El Watan*, 9 juillet 1997.

³ Rezki HOCINE, « L'évolution des structures de l'Etat et la nouvelle politique économique », op. cit., p.55.

Des propositions de réformes des CA avancent l'idée d'offrir aux administrateurs la possibilité de détenir une part du capital social de l'entreprise ou de les rémunérer davantage. Mais pour quel type d'objectifs des « professionnels de l'administration », largement intéressés aux résultats, prendront-ils des décisions ? Sera-ce dans l'intérêt du développement de l'entreprise ou pour encaisser des bénéfices à court terme, même au prix d'une hypothèque sur l'avenir de la production à plus long terme ? Le problème principal n'est-il pas que les administrateurs ne sont porteurs d'aucune stratégie industrielle en provenance des FP puis des holdings ?

Enfin, les méthodes de désignation des administrateurs ainsi que des gestionnaires d'entreprises, hier comme sous l'autonomie, sont largement suspectes. Le clientélisme fonctionne à plein régime. M. BOUDERSA s'emporte crûment à ce propos :

« Le choix des managers a répondu à l'allégeance politique, à l'appartenance aux clans, aux alliances familiales et politiques. Par circulaires, on demandait aux cadres d'adhérer au FLN pour une éventuelle promotion professionnelle ! (...) [C'est] le concept de GPRA, Gestion Par Régions et Affinités. (...) Les managers étaient l'instrument, sinon les acteurs discrets de batailles politiques. Ceux qui ont accepté de telles missions ont été félicités, promus, cités en exemple, même si les résultats économiques étaient catastrophiques. Ceux qui ont refusé se sont vus isolés, mutés, exilés, pourchassés, licenciés, ou promus artificiellement pour être émoussés et éloignés. »¹

Ces pratiques ne se sont pas arrêtées avec l'entrée en vigueur des réformes. Elles se sont pour une part modifiées avec le partage des nouveaux postes existants. Même la nouvelle fonction de commissaires aux comptes n'échappe pas au clientélisme². Dans ces conditions, le contrôle est inopérant, ceux qui en sont chargés tenant davantage à conserver leur poste qu'à remplir leur mission.

Plus globalement, la nature abstraite de la propriété des entreprises publiques a peut-être permis de se défaire d'une certaine centralisation, mais les nouvelles dispositions ont introduit d'autres complications et restreint la maîtrise et la capacité d'innovation

¹ Maamar BOUDERSA, *La ruine de l'économie algérienne sous Chadli*, op. cit., p.105 et 107.

² « La poignée de commissaires aux comptes placée sur le marché détient le quasi monopole de l'activité. Un certain fonds de participation avait confié environ 12 mandats à un même commissaire aux comptes. Ce 'copinage' dans l'octroi des mandats se répercute sur la qualité du travail fourni. (...) »

des responsables. La volonté affichée de souplesse dans la gestion, de décentralisation au profit d'une plus grande efficacité est rendue trompeuse par la nouvelle bureaucratie des FP puis des holdings. On ne peut assurément pas parler de diminution de la bureaucratisation.

Ce qui fait dire à un syndicaliste d'une entreprise en liquidation, rencontré à Oran¹ :

« L'autonomie des entreprises n'existait pas, mais l'autonomie des PDG transformés en patrons privés aux pleins pouvoirs, oui ! Les FP étaient devenus de simples courroies de transmission où les 'amis' se contrôlaient mutuellement ; bref des organes bureaucratiques de centralisation de procès verbaux de CA. Alors qu'il fallait sanctionner, positivement ou négativement, le gestionnaire. Et le système des holdings a poursuivi le même schéma. »

Conclusion du Chapitre 3 :

L'autonomie se révèle plus théorique que réelle pour les entreprises publiques. Les comptes économiques ou ratios de gestion deviennent désormais prioritaires. Mais les conditions du « passage » à ce statut autonome, particulièrement les lourdes contraintes financières, rendent difficile une application efficace pour le secteur public. Les pertes de change que subissent les entreprises publiques sont en quelque sorte une réplique interne de la dette externe du pays. La phase des privatisations se traduit davantage par la liquidation d'entreprises publiques ou leur enfoncement dans la dépendance, que par la reprise effective d'un appareil industriel en décomposition. Quant à la politique managériale introduite, elle n'a pas de réel impact positif sur la motivation des gestionnaires ; ne se sentant pas investis de responsabilité supplémentaire effective, ils ont surtout l'impression de ne pas avoir les moyens de gérer, c'est-à-dire de faire face à la crise subie par leurs entreprises.

Des rapports, réduits à leur plus simple expression, sont de parfaits exemples de 'langue de bois'. » (*El Watan* du 18 mars 1996)

¹ Il s'agit de Mr BOUZGAOU, responsable syndical de l'Entreprise de commercialisation de produits alimentaires de l'Ouest (ex-ENAPAL).

CHAPITRE 4

L'évolution du potentiel industriel

L'appareil industriel algérien couvre une gamme d'activités diversifiées bien qu'inégalement développées. Le secteur public est dominant. Pour déterminer les effets des réformes, il nous faut étudier l'évolution de la politique commerciale des entreprises, mais surtout celle de la production industrielle durant les deux décennies 80 et 90. Après la poursuite provisoire des effets de l'industrialisation au début de la période, le déclin de la production – jusqu'à la récession – devient une donnée incontournable pour l'ensemble de l'économie.

SECTION 1 : aperçu de la physionomie

-Sous-section 1 : composition

§1 LE POIDS DU SECTEUR PUBLIC

La physionomie du secteur public industriel a considérablement évolué ces quarante dernières années. Selon M. LIASSINE, à la veille des restructurations des décennies 80 et 90,

« le secteur public est composé de sociétés nationales, édifiées notamment au cours des années 70, chacune ayant en moyenne six unités de production occupant en moyenne 500 personnes, de sociétés locales (ayant en général une seule unité de production) employant 60 personnes en moyenne. (...) Sauf rares exceptions, il y a peu d'échanges industriels entre entreprises ; la politique industrielle observée pendant les années 70 a en effet conduit à viser les objectifs d'intégration intra-unité qu'à travers des industries spécialisées

dans la fabrication et la livraison de composants pour le compte de maîtres d'ouvrages jouant des rôles de conception d'ensembles. »¹.

Si cette dernière affirmation est peut-être un peu trop catégorique, il reste que le manque d'intégration nationale est une des carences du système algérien dans son ensemble. Les exemples d'échanges industriels concernent certaines industries en amont, qui écoulent leurs productions de bout de chaîne à d'autres industries : la sidérurgie aux constructions mécaniques ou les industries textiles aux fabricants privés ; des biens d'équipements sont fournis par le secteur des constructions métalliques. C'est le cas du complexe d'El Hadjar (Annaba) qui alimentait les anciennes usines sidérurgiques (Oran) ou métallurgiques (Alger, Sig, Oran, Annaba), puis les nouveaux complexes au fur et à mesure qu'ils entraient en production². Citons encore l'activité de résines synthétiques d'Arzew fournissant jusqu'à Chlef, ou les liens existant entre la pétrochimie de Skikda et l'industrie de plastique de Sétif.

Négligeable en 1962, le secteur public productif algérien est devenu prépondérant en 1980 puisqu'il emploie alors plus de 60% des travailleurs salariés et contribue pour 65% environ à une production intérieure brute (PIB) dont le volume (hors hydrocarbures) a doublé en 10 ans. Ce secteur mobilise par ailleurs près de 50% de la PIB pour la réalisation de ses investissements³. En 1985, le secteur public occupe 70% de l'emploi total non agricole. L'industrie est prépondérante : en 1983, elle compte 32% de l'emploi non agricole public et participe pour 37,3% à l'ensemble de la production du secteur public économique. De plus, 74% de l'emploi industriel national est concentré dans le public ; 78% de la PIB de l'industrie nationale est produite par le secteur public.

Le secteur industriel et le BTP constituent l'essentiel des activités des entreprises algériennes ; l'UNEP estime qu'elles emploient environ 1 200 000 personnes en 1988 (source ONS).

¹ Mohammed LIASSINE, « Le redéploiement industriel », op. cit., p.121-122.

² Bouziane SEMMOUD, « Industrialisation et réorganisation de l'espace en Algérie. Espace régional, espace national », op. cit., p.272.

³ Simon-Pierre THIERY, *La crise du système productif algérien*, thèse, Grenoble, PUG, 1983, p.2.

Tableau n°8 : LE PATRIMOINE INDUSTRIEL EXISTANT EN 1988
(120 entreprises publiques nationales regroupant 525 unités)

	ENTREPRISES	UNITES
INDUSTRIE DITE LOURDE	44	143
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	48	334
ENERGIE, CHIMIE ET PETROCHIMIE	28	48

Source : Abdelmajid BOUZIDI, « Bilan des politiques industrielles en Algérie », in *Les Symposiums du C.E.N.E.A.P.*, Séminaire 29 au 31 octobre 1988-Alger., p.244.

Tableau n°9 : SECTEUR PUBLIC – STRUCTURE DE LA V.A. ET DE L'EMPLOI EN 1995
(hors hydrocarbures)

SECTEURS	VALEUR AJOUTEE (10 ³ D.A.)	STRUCTURE (%)	EMPLOI	STRUCTURE (%)
INDUSTRIE	697 260	44,8	519 000	11,6
B.T.P.*	213 130	13,7	678 000	15,2
COMMERCE, SERVICES ET ADMINISTRATIONS	359 823	23,1	1 246 000	27,9
AGRICULTURE	187 393	12,0	1 090 000	24,4
TRANSPORTS, TELECOMMUNICATIONS	99 807	6,4	932 000	20,9
TOTAL	1 557 413	100,0	4 465 000	100,0

* Y compris services et travaux publics pétroliers.

Source : ONS, « L'activité industrielle 1989-1996 », *Collections statistiques*, n°75, p.2.

L'industrie dite lourde joue un rôle majeur. Selon un bilan établi à la fin des années 80 par le Ministère en charge de ce secteur¹ : la production atteint 25 milliards de dinars en 1988 dont 12 milliards de V.A., les entreprises publiques emploient 150 000 salariés, 74% des exportations hors hydrocarbures sont réalisées par le secteur, environ 15% de la production est destiné à la satisfaction des besoins des ménages. La pièce maîtresse du secteur est l'entreprise SIDER et son complexe d'El Hadjar situé à Annaba.

¹ *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 21 juillet 1989.

On peut décomposer l'ensemble industriel en trois sous-ensembles : l'industrie d'exportation (dominé par le secteur des hydrocarbures), l'industrie d'intégration (semi-produits, biens d'équipements), l'industrie de consommation (produits alimentaires, textiles, cuirs).

§2 LES DIFFERENTES BRANCHES DE L'INDUSTRIE ALGERIENNE

L'industrie algérienne couvre – jusqu'à aujourd'hui – des branches d'activité diversifiées bien qu'inégalement développées. Ainsi mines et carrières¹, sidérurgie, construction métallique, construction mécanique, électrique et électronique, chimie, pétrochimie, raffinage des produits pétroliers sont les branches industrielles de base largement installées dans le pays. S'agissant des industries dites manufacturières, elles concernent les matériaux de construction, les industries du bois, du verre et de la céramique, l'alimentaire, les textiles, les cuirs et peaux, la cellulosique et le papier.

- En amont de l'ensemble des industries de transformation, les industries **sidérurgiques et métallurgiques** ont connu une expansion sans précédent depuis la création de la SNS. A la suite de différentes restructurations, elles sont divisées en trois branches au sein du holding SIDMET : les industries de base (sidérurgie, métallurgie et transformation des métaux non ferreux, récupération et traitement des ferrailles), les industries de transformation (tubes et produits plats, emballages métalliques, produits longs, produits sidérurgiques), et enfin l'ingénierie industrielle.
- Les **industries mécaniques et métalliques** ont été installées pour l'essentiel dans les années 70 et 80. Elles englobent les activités suivantes : véhicules industriels (camions, cars, bus, semi-remorques, tracteurs), matériels de travaux publics², machinisme agricole (moteurs, moissonneuses-batteuses, presses, faucheuses, semoirs, charrues, remorques, bennes, cultivateurs, herbes et autres matériels aratoires), matériels ferroviaires, matériels hydrauliques (pompes et vannes), cycles et motocycles, fonderie, constructions métalliques diverses³, autres équipements industriels⁴, boulonnerie et visserie.

¹ Même si le secteur minier est souvent considéré comme non industriel.

² Pelles, grues, compresseurs, compacteurs, chargeurs et rétro-chargeurs, épanduses, bétonnières, treuils, chariots élévateurs, centrales à béton, etc.

³ Entre autres : bâtiments industriels, pylônes, charpente métallique, produits de chaudronnerie, réservoirs, fonds bombés, déchargeurs de chaleur, produits de fonderie divers, chaudières.

⁴ Machines-outils telles que : tours à métaux, tours à bois, fraiseuses, perceuses, scies mécaniques, affûteuses, appareils à cylindres, etc.

- L'industrie des **matériaux de construction** compte les activités production de liants hydrauliques (ciments¹, amiante, plâtre, chaux), de produits rouges (briques, tuiles).
- Les domaines d'activités de la branche **électrique et électronique** sont : les appareils électroménagers, l'électronique grand public (antennes, téléviseurs, chaînes audio) et médicale, l'électrotechnique (câbles électriques, compteurs, disjoncteurs, transformateurs, etc.), les télécommunications, l'informatique (montage de micro-ordinateurs), l'électrochimie (piles, accumulateurs).
- La branche des **industries agro-alimentaires** de base (IAA), instrument essentiel de transformation des produits agricoles bruts en produits de consommation, occupe une place stratégique au sein de l'économie algérienne. Les activités de cette branche sont : première et seconde transformation des céréales (semoule, pâtes alimentaires, farine, dans cinq entreprises ERIAD²), le lait (ORELAIT, OROLAIT), les corps gras³ (ENCG), le sucre (ENASUCRE), les eaux minérales (EMAL, EMIB, EMIS⁴), les tabacs et allumettes (SNTA).
- L'industrie du **bois** dispose de capacités importantes couvrant les activités de première et deuxième transformation du bois : panneaux, mobilier, préfabriqué, menuiserie générale. Celle de production du verre, des carreaux et céramique également.
- L'industrie des **textiles** comprend des entreprises de production, de la filature jusqu'au tissage et finissage, spécialisées par filière traditionnelle : coton (COTITEX⁵), soie (SOITEX), couverture (COUVERTEX), confection et bonneterie (ECOTEX), textiles industriels (INDITEX), laine (ELATEX)⁶.
- L'industrie des **cuirs et peaux** est partagée en deux activités distinctes : la manufacture de chaussures et la maroquinerie (EMAC), les peaux et cuirs (ENIPEC).

¹ Les cimenteries sont implantées dans tout le Nord du pays. Voir le détail infra p.218 et 219.

² A Alger, Sétif, Constantine, Tiaret et Sidi Bel Abbès.

³ Savons, huiles alimentaires, margarine.

⁴ Ces trois entreprises dont les sièges sont respectivement à Alger, Batna et Saïda, sont également chargées de la production et de la distribution des boissons gazeuses et de la bière. En 1988, elles sont regroupées au sein d'un « Groupe boissons d'Algérie ».

⁵ Il existe notamment quatre entreprises COTITEX localisées à Draa Ben Khedda, Batna, Laghouat et Sebdo.

⁶ Chacune de ces entreprises est restructurée en plusieurs filiales.

- Les **industries chimiques et pharmaceutiques** couvrent : les plastiques et caoutchoucs, la cellulose et le papier, les peintures, les détergents¹, les gaz industriels, les engrais et produits phytosanitaires, la céramique vaisselle, et les produits pharmaceutiques.

-Sous-section 2 : répartition

La diversité et le type des implantations industrielles exigent des dimensions et un environnement particuliers, tout comme ils induisent des effets différents². Ainsi, les industries de base sont destinées à entraîner à la fois l'espace régional et l'espace national. Les industries d'intégration nécessitent, elles, le groupement en complexes mono-sectoriels de plusieurs unités dépendant en amont soit de l'industrie de base littorale, soit des sites de production de matières premières sur les lieux d'extraction. Les groupements d'unités diversifiées diffusent à l'échelle d'une grande région du pays et peuvent renfermer des activités d'industries d'intégration aux industries de finition et de service ; leurs besoins d'infrastructures sont les mêmes que ceux des complexes mono-sectoriels. Cette organisation a entraîné la création de pôles régionaux, dans les villes importantes de l'intérieur. Enfin, les industries de transformation et de finition isolées offrent une plus grande souplesse d'implantation du fait de leur capacité et de leurs exigences en main d'œuvre, en capitaux, en eau et en énergie. Elles ont été progressivement installées, en aval des pôles régionaux, dans des localités de moins en moins grandes.

L'industrialisation est ainsi intervenue en plusieurs phases successives, qui ont provoqué des mutations sur l'espace, qu'il soit urbain ou rural. Elles sont diverses suivant le lieu d'implantation d'industries ou l'absence de celle-ci. Nous l'avons déjà examiné³, la desserte du marché national s'effectue à travers trois grands ensembles régionaux (Ouest, Est et centre) situés en aval des complexes de base littoraux. Au-delà, A. PRENANT et B. SEMMOUD proposent une typologie des villes⁴, dont l'évolution a dépendu du fait industriel et de son ampleur.

¹ La principale entreprise, l'ENAD, produit et commercialise des détergents, des produits d'entretien et des produits cosmétiques.

² Voir André PRENANT et Bouziane SEMMOUD, « Incidences géographiques de l'industrialisation », op. cit., p.12 à 17.

³ Voir infra p.82.

⁴ André PRENANT et Bouziane SEMMOUD, « Incidences géographiques de l'industrialisation », op. cit., p.9.

Les grands complexes côtiers, héritiers de grandes agglomérations portuaires, ont donc vu leur implantation définie de façon évidente par l'environnement : à l'Ouest, Oran « dont Arzew n'est qu'une zone industrielle et portuaire nouvelle éloignée »¹ ; à l'Est, Annaba et une ville moyenne Skikda, intégrée par l'infrastructure pétrolière à un même ensemble industriel ; et au centre Alger et sa région, qui diffuse son activité jusqu'à Blida.

Constantine et les villes moyennes de l'intérieur ont été équipées de façon décalée par rapport aux pôles littoraux. Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen en Oranie, Sétif et Batna dans le Constantinois, Chlef au centre connaissent ainsi une insuffisance d'infrastructures et de services.

Les villes moyennes intermédiaires de l'intérieur subissent une faiblesse encore plus grande de leur niveau d'infrastructures, du fait de l'absence de nouvelles implantations industrielles importantes. C'est le cas de Mascara, Saïda, Tiaret, Relizane à l'Ouest, El-Khemis Miliana, Tizi-Ouzou, Medea au centre, Bordj Bou Arreridj, Guelma, Aïn Beida, Souk Ahras, Tebessa à l'Est, Béchar au Sud.

En zone rurale, certaines localités ont connu l'urbanisation en raison même de l'industrialisation : Berrouaghia, Boumerdès, Oued-Rhiou, Drâa-Ben-Khedda, Remchi, Gdyl, Oued-Tlélât, Boghni, Azazga, Bougaa, Aïn Kebira...L'essor des circuits de distribution a également contribué au développement des villes.

-Sous-section 3 : la politique commerciale des entreprises publiques

Auparavant intégrée dans le fonctionnement de la société nationale, la politique commerciale est de plus en plus le fait d'une entreprise distincte de la production. Le phénomène s'accroît encore avec les filialisations. Mais la désorganisation de ce pan de l'activité est le point commun à nombre d'entreprises publiques.

Concurrence des produits d'importation et érosion du pouvoir d'achat entraînant un rétrécissement du marché intérieur se cumulant, les stocks de marchandises invendues se multiplient dans la seconde moitié de la décennie 90. Dans certains magasins, l'ampleur des réserves gelées est telle qu'elle génère des dysfonctionnements de nature à déstabiliser la gestion des entreprises qui les détiennent : problèmes de trésorerie, surcoûts, ralentissement des cadences de production, etc. L'absence de politiques commerciales cohérentes, jugée inutiles jusque là, est pointée. Exemple à la

¹ Idem.

SNVI, où NADJI CHERMAT est salarié ; par ailleurs secrétaire général de l'Union de wilaya de Rouiba, il juge ainsi la situation dans son entreprise :

« Les problèmes de stocks sont une des faiblesses de l'entreprise. La production est déconnectée de la politique commerciale. Il existe des ratios par gamme de véhicules, que la production doit réaliser, sans se préoccuper de savoir si la gamme est demandée ou non sur le marché. Conséquence : les gammes non demandées sont stockées, ce qui revient très cher à l'entreprise, et pour d'autres qui sont très sollicitées, nous ne parvenons pas à satisfaire la clientèle dans des délais raisonnables ! Quelquefois, nous ne pouvons satisfaire des commandes que dans un délai de trois mois sur le marché local, dans le transport surtout, voyageurs ou marchandises. »

Le manque à gagner induit par les méventes, les difficultés de recyclage des capitaux dans les procès de production et le surendettement sont les conséquences les plus courantes de stocks trop importants. S'y ajoutent les surcoûts occasionnés par des périodes prolongées de stockage (frais d'emmagasiner, gardiennage, détériorations). Enfin, la production elle-même est touchée, freinée voire totalement stoppée, du fait de l'encombrement des aires de stockage attenantes aux chaînes de fabrication.

Les capitaux ainsi immobilisés avoisinent plusieurs dizaines de milliards de dinars dans l'ensemble. S'agissant des stocks de produits finis, les sommes bloquées équivalent souvent à plusieurs mois de chiffre d'affaires¹. Les stocks de matières premières sont parfois encore plus élevés².

Les entreprises les plus frappées par l'accumulation de stocks sont celles des secteurs proches de la consommation finale. Celle-ci concerne les ménages mais également d'autres activités ; ce sont donc différents domaines qui sont atteints : la mécanique, l'électroménager, les matériaux de construction, le BTP. Au-delà des problèmes de stocks, la restructuration a morcelé des productions et créé de plus petites entreprises

¹ Difficile sur ce sujet de livrer des données certifiées, tant les fluctuations sont courantes. En nous inspirant des informations publiées dans *El Watan* (12 mars 1998), *Conjoncture* (n°45, juin 1998) et dans les notes de conjoncture fournies par le Ministère de l'industrie et de la restructuration, on peut estimer que les stocks de produits finis auraient atteint 40 milliards de dinars fin 1996 ; puis 34,8 milliards de dinars fin mars 1997 et 43,5 milliards fin 1997, pour redescendre à 28,5 milliards de dinars fin mars 1998 et remonter à 40 milliards fin mars 1999. Soit un niveau globalement élevé de stocks.

² Selon *El Watan* du 12 mars 1998, les stocks de matières premières auraient atteint 63 milliards de dinars en 1997 contre 77 en 1996.

incapables d'être présentes commercialement sur tout le territoire national ou régional. Alors qu'auparavant des efforts étaient fournis pour assurer une desserte spatiale correcte, les effets de la restructuration sur les circuits de distribution sont préjudiciables pour la population.

Confrontées à la mévente de leurs produits, certaines entreprises comme la SNVI ou l'ENAPEM tentent des techniques de vente à crédit¹. D'autres sont incitées à développer le marketing, telle l'entreprise de médicaments SAÏDAL, comme me l'a confirmé dans un entretien son directeur audit/analyse/synthèse, AREZKI AIT YAHIA :

« Avant, tout ce que nous produisions était vendu ; nous avions des licences pour importer les produits que nous ne fabriquions pas ou pour lesquels nous ne satisfaisions pas le marché. Puis le marché s'est ouvert, progressivement le temps que les importateurs privés s'installent, jusqu'en 1995 environ. Les problèmes commerciaux ont commencé alors à se poser. Des 'surstocks' se sont formés, nous n'étions pas habitués à la concurrence très forte et ne possédions pas une force de vente efficace. Notre entreprise a vite réagi en créant une force de vente : une vingtaine de délégués médicaux ont été recrutés dans les principales wilayate du pays pour expliquer dans les cabinets médicaux la qualité de nos produits afin que les médecins les prescrivent, ainsi que les pharmaciens². Les problèmes commerciaux ont été résorbés. Nous n'avons plus de gros stocks³. Beaucoup de choses ont changé du point de vue de la commercialisation. De 20 en 1996, nous sommes passés à plus de 40 délégués médicaux. Nous sommes également présents dans les salons pharmaceutiques, les réunions médicales. Il y a aussi les autres formes de publicité habituelles : nous sponsorisons l'équipe de football 'Formule 3' et diffusons des spots à la télévision. Désormais, presque tous les médecins et même la population connaissent Saïdal. »

¹ *El Watan*, 22 juin 1997.

² En Algérie, il existe le droit de substitution : un pharmacien peut substituer un médicament à un autre dans la prescription.

³ En pharmacie il y a toujours un stock de produits finis, ce qu'on appelle des « produits en quarantaine » (un produit fini doit rester en magasin au moins 15 jours le temps de passer les analyses nécessaires).

Une autre incidence de la concurrence pénalisante pour la production locale est de pousser les entreprises publiques elles-mêmes à « se reconverter » en importateurs de produits finis pour essayer d'échapper à la disparition¹. Certaines grandes sociétés utilisent ainsi leurs moyens, bien qu'ils soient comprimés, pour l'importation de produits finis au lieu de s'approvisionner en intrants pour leur production ; l'entreprise de métallurgie METALSIDER ouvre ainsi des départements chargés de l'importation de produits agro-alimentaires². Mais la « revente en l'état » a ses limites tant le nombre d'opérateurs spécialisés dans l'import se multiplie de façon considérable³. Supplantées par ces *experts*, les entreprises publiques ne peuvent voir longtemps dans ce palliatif une solution durable à leurs difficultés de trésorerie. Ainsi, la revente en l'état constitue un petit pourcentage du total des importations des entreprises publiques⁴.

L'ouverture du commerce extérieur entraîne simultanément des filières parallèles qui s'imposent sur le marché à l'aide d'interventions opportunes contre les produits nationaux. Ainsi, certaines productions d'entreprises publiques, représentant pourtant de fortes proportions de la satisfaction des besoins nationaux, sont gelées volontairement. Pour exemple, le problème épineux d'ERAD-Alger reste la mauvaise distribution de ses produits, alors que l'entreprise se doit d'assurer un stock variant en moyenne entre 120 000 et 150 000 quintaux de farine régulièrement⁵. Ou encore SIDER, dont les dépôts et magasins stockent « des quantités de ronds à béton et de produits plats représentant respectivement 15 et 70% des besoins nationaux »⁶.

¹ Dans *l'Expansion* (n°545, du 20 mars au 2 avril 1997), un dirigeant de l'UNEP explique que « le plus important reste de payer les salaires à la fin du mois. Importer, c'est être sûr d'avoir du cash, et c'est moins risqué que de faire face à la concurrence étrangère. »

² Le mensuel *Arabes* note que « sur de pleines pages de publicité dans les quotidiens algériens, METALSIDER proposait dernièrement aux détaillants du sucre cristallisé... » (février 1997).

³ Voir infra p.274 et 275.

⁴ Selon *Conjoncture* (n°45, juin 1998), elle représente 3%. Les chiffres d'importations de revente en l'état connaissent des variations importantes. Selon les notes de conjoncture fournies par le Ministère de l'industrie et de la restructuration, ces importations se sont élevées à 9690 millions de DA en 1997, puis à 2506 en 1998 et 1971 en 1999. Les baisses sont dues en partie à des dissolutions d'entreprises, telle ENIAL de la branche agroalimentaire (en 1997).

⁵ *Le Matin*, 12 janvier 2000.

⁶ *El Watan*, 21 juin 1999. Le journaliste poursuit l'explication : « Les décideurs et leurs complices ont voulu qu'il en soit ainsi pour leur permettre de profiter des bénéfices que génère l'importation d'Ukraine et de Russie de ronds à béton et de produits plats. »

SECTION 2 : le déclin de la production

-Sous-section 1 : une industrie en récession

Sur la base des données statistiques disponibles, il est possible de dresser un état de la production industrielle, telle qu'elle a évolué durant les phases successives où les restructurations affectent les entreprises publiques, dès 1980.

§1 DE 1980 A 1984 : LA POURSUITE DES EFFETS DE L'INDUSTRIALISATION

La progression de la production est forte, toutes industries ensemble. En prenant l'année 1974 comme référence (base 100 de l'indice de la production industrielle¹), on atteint 174,1 en 1980 et jusqu'à 237,4 en 1983², soit +36% en trois ans. La production industrielle en valeur passe de 13 570 millions DA à 29 690 millions DA. Le taux de croissance moyen est de 9,5%. De 1980 à 1984, les effets de l'industrialisation massive de la décennie 70 continuent de provoquer des hausses importantes dans l'activité industrielle.

Cette progression est due pour l'essentiel au secteur public national, puisque celui-ci augmente sa production d'environ 50% (passant de 178 d'indice en 1980 à 267,7 en 1984). La progression y est soutenue :

- ✓ 1981/1980 = +8,9%,
- ✓ 1982/1981 = +14,8%,
- ✓ 1983/1982 = +10,4%,
- ✓ 1984/1983 = +9,0%.

La progression enregistrée concerne les différents types d'industries : hydrocarbures, hors hydrocarbures, industries manufacturières. D'années en années, c'est même grâce aux fortes augmentations de production des industries hors hydrocarbures

¹ L'indice de la production industrielle mesure l'évolution en volume de la production de l'industrie nationale (le secteur BTP en étant exclu en raison de son évolution singulière). L'ONS réalise une enquête annuelle – auprès de toutes les entreprises occupant au moins 20 salariés et ayant une activité principale d'extraction, de transformation manufacturière ou de production d'énergie – qui fournit les données nécessaires au calcul de l'indice. La formule de calcul est celle de LASPEYRES :

$$I(a) = \sum_i \left(\frac{w_i Q_i^a}{\sum w_i Q_i^0} \right) \left(\frac{Q_i^a}{Q_i^0} \right) \times 100 = \frac{\sum w_i Q_i^a}{\sum w_i Q_i^0} \times 100 \quad \text{où } w_i \text{ est le coefficient de}$$

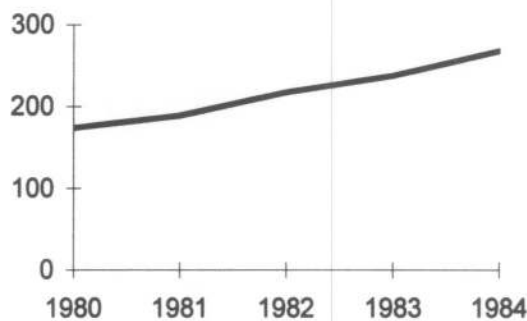
pondération du produit i à l'année de base, Q_i^0 est la quantité produite pour le produit i à l'année de base et Q_i^a la quantité produite pour le produit i à l'année courante. Les pondérations représentent les frais de personnel et dotations aux amortissements à l'année de base 1974, c'est-à-dire les parts du travail incorporé et du capital utilisé dans le processus de production.

² H. MICHEL, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Chronique algérienne, année 1985, p.836.

(+40% entre 1980 et 1983) et des industries de transformation (+44% sur la même période), que la progression générale est importante.

Le secteur public local tient une bonne place dans l'ensemble de l'appareil industriel hors hydrocarbures et contribue à l'augmentation de la production¹. Enfin, le secteur privé joue un petit rôle, même si sa production augmente sensiblement (environ +20% en quatre ans).

Graphique n°1 : INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE 1980-1984



Source : d'après les données de l'ONS - indice de base 100 en 1974

§2 ENTRE 1985 ET 1990 : DU DEBUT DE LA CRISE A L'ESPOIR D'UNE STABILISATION

En 1985 et 1986, la production a tendance à augmenter, mais beaucoup moins fortement ; des problèmes dus à la baisse des importations commencent à structurer une dégradation dans les industries non liées aux hydrocarbures. Dès 1987, la production globale ne se maintient que grâce au secteur des hydrocarbures, qui poursuit sa croissance. En effet, les industries hors hydrocarbures et les industries manufacturières encore plus, enregistrent un taux de croissance négatif (respectivement -1% et -1,5%)².

Les niveaux de production connaissent d'importantes fluctuations en fonction de la disponibilité en matières premières et en produits semi-finis, mais c'est globalement un ralentissement sensible de la production industrielle qui caractérise cette période.

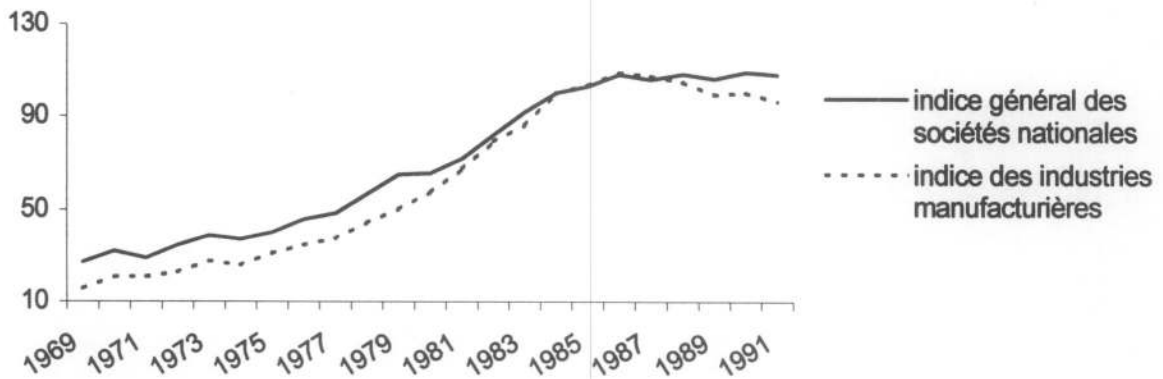
¹ On peut remarquer une pointe (+30%) en l'espace d'un an en 1982.

² ONS, *Bulletin n°19*, 1991, p.1.

Les années 1988 et 1989 voient les sociétés nationales accuser deux baisses de niveau de production consécutives. En 1990, la production connaît un redressement (+2,7%) sans toutefois retrouver le niveau atteint en 1987 et celui requis pour les capacités existantes. Mais cette stabilisation va se révéler bien précaire.

Sur le graphique n°2, on voit bien comment les sociétés nationales industrielles ont vu leur croissance, spectaculaire depuis la décennie 70, être ralentie dès la seconde moitié des années 80, avant que la tendance ne s'inverse définitivement. L'évolution négative se produit d'abord dans les industries de transformation, celles-ci tirant la totalité des entreprises publiques vers le bas, malgré le secteur des hydrocarbures. A. PRENANT et B. SEMMOUD notent que les plus touchées sont « les industries de consommation finale qui, en partie héritées, ont connu une accélération de la croissance plus tardive et plus brève, de 1978 à 1982, avant de retomber, après 1988, près de leur niveau antérieur »¹.

Graphique n°2 : INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES SOCIÉTÉS NATIONALES (1969-1991)



Source : ONS - indice de base 100 en 1984²

¹ André PRENANT et Bouziane SEMMOUD, « Algérie : la déconstruction d'un tissu industriel », op. cit., p.81. Jacques De BANDT ajoute que « l'Algérie figure parmi les quelques rares pays qui ont réussi à alimenter, pendant une décennie ou plus, une croissance de l'industrie manufacturière proche de 10% par an » (in « L'Algérie : de l'huile dans les rouages ? », op. cit., p.231).

² Ici, la base de l'indice est l'année 1984, qui correspond à la fin de la période de progression intense de la production industrielle.

§3 DE 1991 A 1997 : L'ENFONCEMENT DANS LA RECESSION

A partir de 1991, année des fortes compressions des importations, les indices de production s'effondrent, en dehors de ceux de l'énergie et des hydrocarbures. De 1991 à 1993, le taux de croissance annuelle redevient négatif. Les niveaux de production atteints sont nettement en deçà de ceux de 1990 et 1988, notamment pour la plupart des industries de transformation, surtout si on ne prend en compte que le secteur public national. En dehors de l'énergie et des hydrocarbures, aucun secteur n'échappe à la dégradation de la situation. On est bien loin de la croissance de 9% prévue dans le plan annuel 1992.

La baisse du niveau d'activité et sa faiblesse se reflètent dans une sous-utilisation massive des capacités de production. La chute des taux d'utilisation des capacités de production (TUC) est générale. Les industries les plus touchées par la récession sont celles des cuirs et des textiles. La baisse des TUC s'explique dans les unités anciennes et qui connaissent des pannes à répétition.

Ce taux est ainsi de 70,2% en moyenne dans le secteur public national (hors hydrocarbures) et de 58% pour le public local. Le potentiel industriel ne parvient pas à assumer le niveau de production de 1984.

En 1994 et 1995, les niveaux de production connaissent des chutes importantes, particulièrement dans les industries manufacturières (-8,9% en 1994). Les secteurs qui réussissaient antérieurement à accroître leur production connaissent tous des baisses : textiles, agroalimentaire, matériaux de construction et même les hydrocarbures.

Poursuivant la tendance à la dégradation enclenchée en 1991, la production industrielle connaît des chutes record, particulièrement dans le secteur public. On peut parler de récession.

**Graphique n°3 : ÉVOLUTION GLOBALE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
(1984-1993)**

Année	ensemble	hors hydrocarbures	industries manufacturières
1984	100	100	100
1985	103	103	103
1986	108	108	108
1987	108	108	108
1988	108	106	104
1989	106	101	99
1990	108	102	100
1991	107	100	97
1992	105	98	94
1993	106	98	93

Source : d'après les données de l'ONS – base 100 en 1984

▪ Energie et hydrocarbures :

La production est globalement en augmentation sur la période même si cette réalité cache des inégalités. L'énergie électrique¹ connaît des phases de décroissance en partie dues à une consommation en baisse de haute tension destinée aux secteurs industriels, ce qui confirme la tendance au déclin des industries manufacturières. Les performances enregistrées par les hydrocarbures sont essentiellement le fait des branches « pétrole et gaz » et « liquéfaction de gaz naturel », tandis que la branche « raffinage de pétrole brut » accuse des baisses de production (-7,6 % en 1994, -3,6% en 1996).

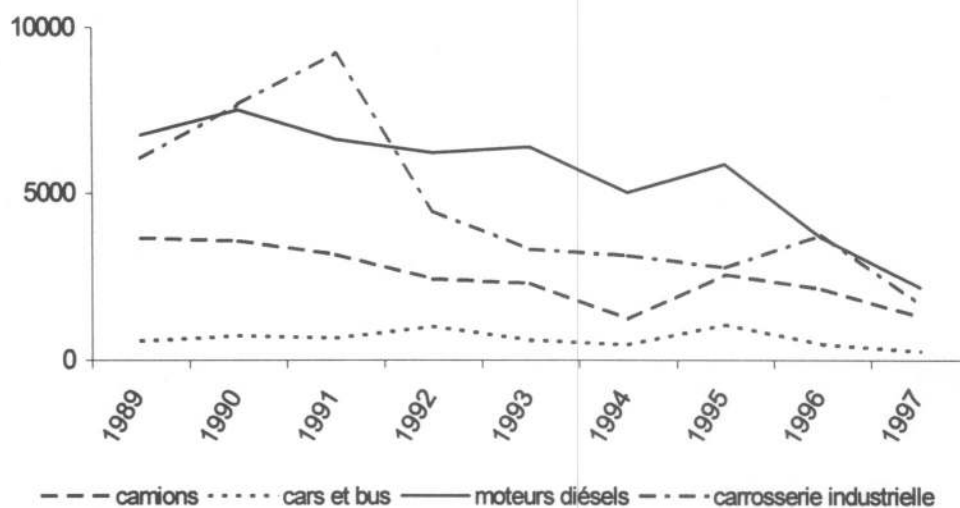
¹ Née de la valorisation des hydrocarbures, l'énergie a connu dans les décennies précédentes une croissance soutenue en partie liée à son utilisation pour réaliser l'ambitieux programme d'électrification rurale.

- Les I.S.M.M.E.E. (Industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques)¹ :

Noyau central du système industriel, les ISMMEE sont très affectées par la crise. Leur production s'effondre de 50% entre 1989 et 1997. Le taux global d'utilisation des capacités de production est très bas (54% en 1991 ; 33,6% en 1996) en raison des chutes de production cumulées depuis 1990 (à l'exception de l'année 1995 avec une hausse de 9,2%). Les activités les plus touchées sont : les biens de consommation métallique, les biens de consommation mécanique, les biens d'équipement électriques, la fabrication de véhicules industriels, la construction de matériel ferroviaire. Cette réalité témoigne à la fois des difficultés d'approvisionnement et d'écoulement des produits fabriqués.

QUELQUES PRODUCTIONS PHYSIQUES DES ISMMEE

Graphique n°4 :



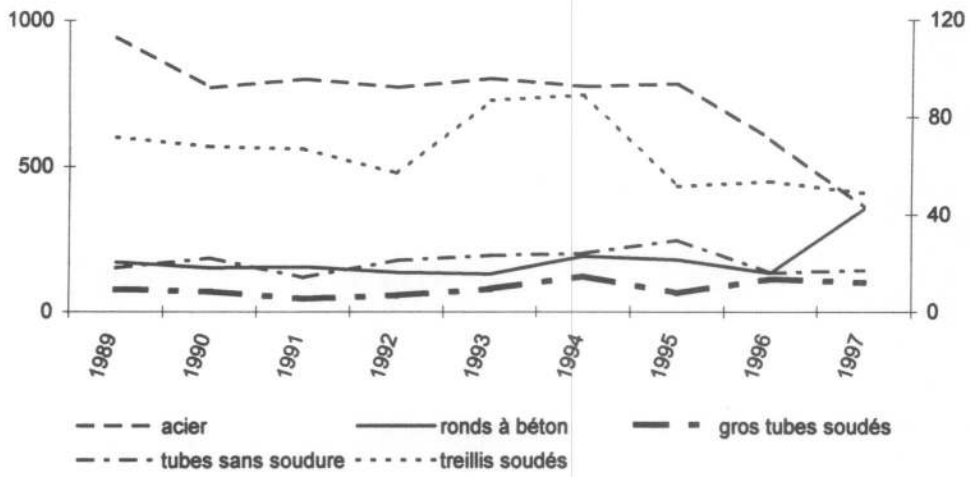
Source : ONS

¹ Ce secteur compte 14 branches d'activité. Près de 88% des facteurs de production du secteur sont concentrés dans cinq branches :

- la sidérurgie,
- la fabrication des biens intermédiaires,
- la fabrication de biens d'équipements mécaniques,
- la fabrication de biens d'équipements électriques,
- la construction de véhicules industriels.

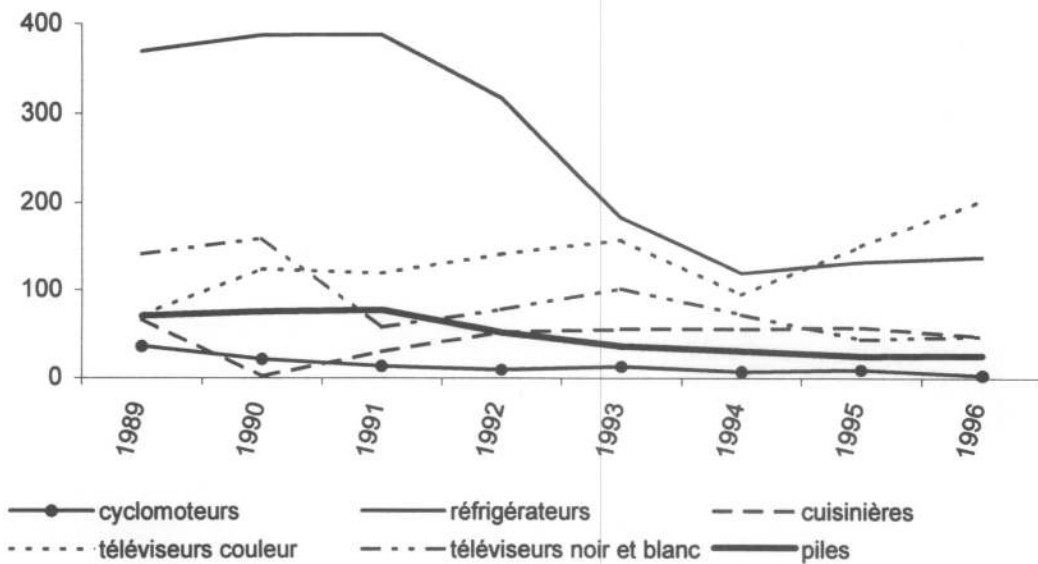
Graphique n°5 :

milliers de tonnes



Source : ONS

Graphique n°6 :



Source : ONS (en milliers d'unités, et en millions pour les piles)

DEUX BRANCHES DONT LES DIFFICULTES ONT DES CONSEQUENCES EN CHAINE :

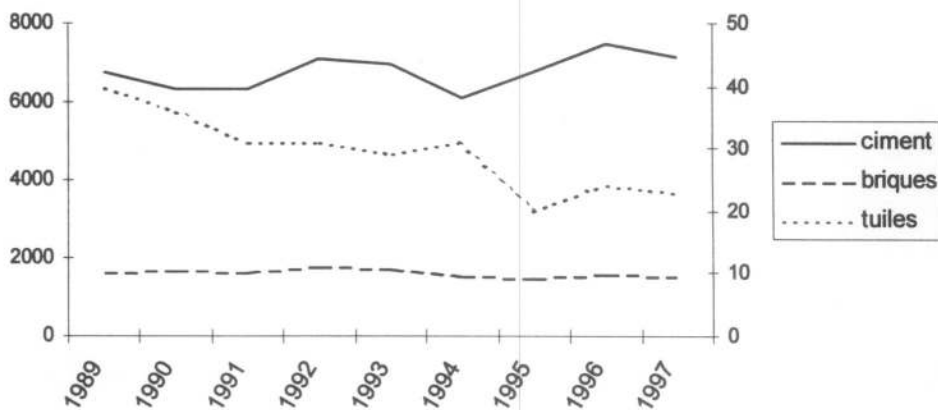
▪ Mines et carrières :

Le secteur subit d'importantes chutes des niveaux de production. Avec un taux global d'utilisation des capacités de production en baisse continue (avoisinant les 53% seulement en 1996), il a un impact direct sur les activités en aval telle la sidérurgie.

▪ Matériaux de construction, céramique et verre :

Les fluctuations des niveaux de production sont souvent dues à l'arrêt ou à l'entrée en production de cimenteries ou de briqueteries. Mais les taux d'utilisation des capacités de production restent faibles (autour de 60%). Les performances de ce secteur influent directement sur l'activité BTP.

Graphique n°7 : QUELQUES PRODUCTIONS PHYSIQUES DU SECTEUR DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION (en milliers de tonnes)



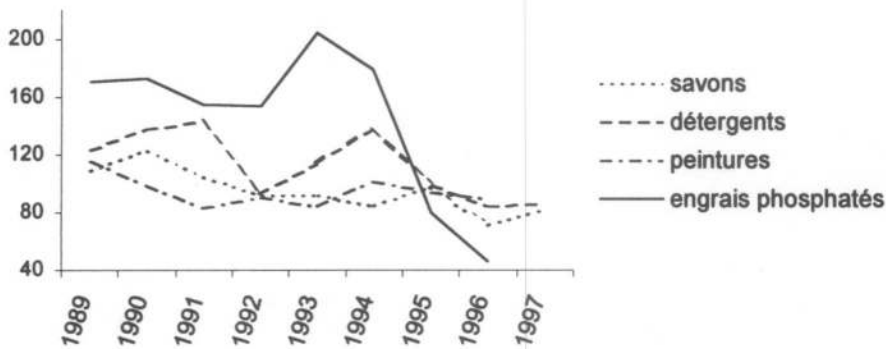
Source : ONS

ENTRE PERFORMANCES DE QUELQUES PRODUITS ET CHUTES DE PRODUCTION, DES BRANCHES QUI SE MAINTIENNENT :

▪ Chimie, caoutchouc, plastiques :

Hormis les produits pharmaceutiques¹, toutes les branches connaissent des baisses de production. Les plus touchées sont : la fabrication d'engrais et de pesticides, la chimie organique de base, et la fabrication d'autres produits chimiques. Proches de la consommation finale, nombre de produits ont de plus en plus de mal à être écoulés.

Graphique n°8 : QUELQUES PRODUCTIONS PHYSIQUES DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE (en milliers de tonnes)



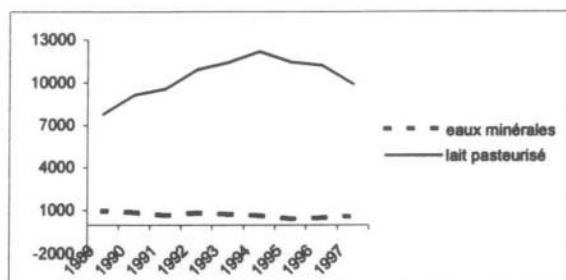
Source : ONS

▪ Industries agroalimentaires, tabacs et allumettes :

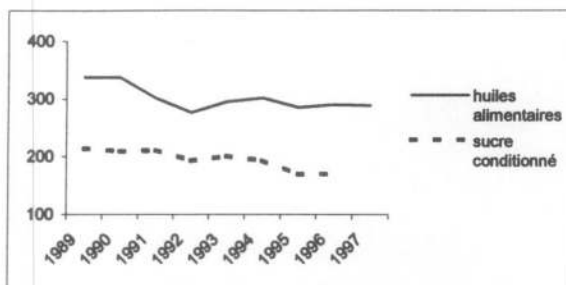
La baisse relative que connaît le secteur tout au long de la période s'explique essentiellement par la chute des niveaux de production pour les boissons et les mises en conserve, branches d'activité fortement concurrencées par les produits importés. Avec un taux global d'utilisation des capacités de production autour de 65%, ce secteur réalise la meilleure performance de l'ensemble des industries manufacturières.

¹ Selon l'ONS, les variations de production dans la fabrication de produits pharmaceutiques sont de +18,9% en 1993 ; +25,7% en 1994 ; +18,8% en 1995 ; +7,1% en 1996.

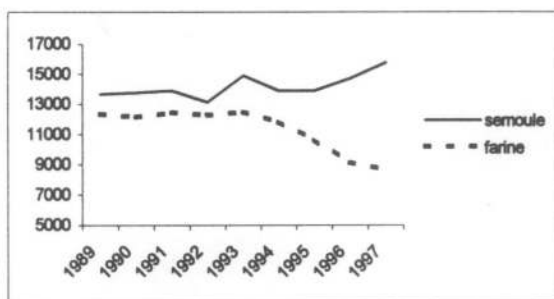
Graphiques n°9, 10, 11 et 12 : QUELQUES PRODUCTIONS AGROALIMENTAIRES



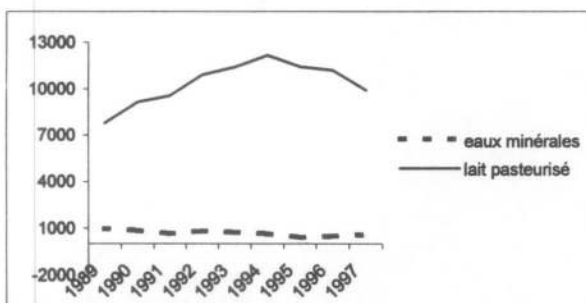
(en tonnes)



(en milliers de tonnes)



(en milliers de quintaux)



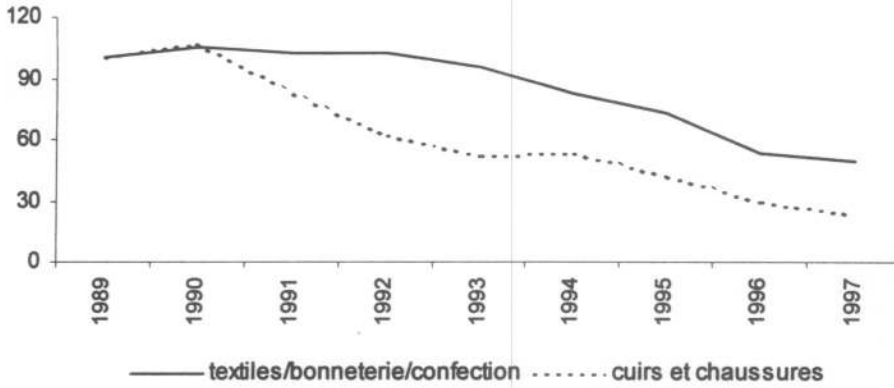
(en milliers d'hectolitres)

PROCHES DE LA CONSOMMATION FINALE ET FORTEMENT CONCURRENCÉES, DES ACTIVITÉS MANUFACTURIÈRES EN DECLIN :

- Industries textiles, cuirs et chaussures :

Ce secteur enregistre des contre-performances spectaculaires. Les entreprises publiques de fabrication de cuirs, peaux et chaussures subissent la concurrence étrangère depuis la fin des années 80. Le phénomène a été plus progressif pour les industries textiles, mais tout aussi réel.

Graphique n°13 : INDICES DES PRODUCTIONS TEXTILES ET CUIRS (1989-1997)

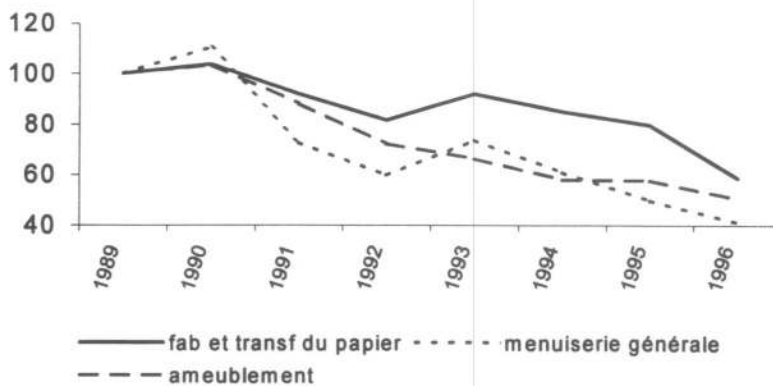


Source : d'après les données de l'ONS – base 100 en 1989

▪ Industries du bois, liège et papier :

La baisse continue de la production a entraîné une sous-utilisation chronique des capacités de production du secteur avec le taux le plus faible de tout le secteur industriel depuis 1994 (seulement 21,5% en 1996). La branche « fabrication et transformation de papier » connaît des chutes de production en raison de la forte dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs, tandis que le secteur du bois et notamment la menuiserie générale poursuivent leur déclin, traduisant les difficultés d'une activité parmi les plus importantes dans la relance du BTP.

Graphique n°14 : INDICES DES INDUSTRIES DU BOIS ET DU PAPIER (1989-1996)



Source : d'après les données de l'ONS – base 100 en 1989

§4 1998-1999 : UNE EMBELLIE TROMPEUSE

En 1998, le secteur industriel public connaît, pour la première fois depuis 1991, une croissance de 10,5% selon la note de conjoncture du Ministère de l'industrie et de la restructuration (MIR)¹. Celle-ci indique que « les résultats positifs enregistrés sont d'autant plus encourageants qu'ils couvrent l'ensemble des branches d'activité – à l'exception des bois et papiers² – y compris le noyau dur du secteur que sont les industries mécaniques/métalliques et sidérurgiques/métallurgiques ». Celles-ci demeurent pourtant en crise et sortent d'une période de trois ans durant laquelle leur production a décliné de l'ordre de 30%³. De plus, ces industries stratégiques ne participent qu'à hauteur de 25% à la formation du chiffre d'affaires général du secteur, tandis que la branche agroalimentaire en représente 50%⁴ et a servi de support principal à la croissance⁵. La branche chimie/pharmacie voit sa production augmenter de façon importante pour la seconde année consécutive⁶. Au point que le CNES parle de

« réorientation de l'industrie vers les secteurs de la petite et moyenne industrie et en particulier dans les filières agroalimentaires, manufactures et pharmacies »⁷.

¹ 7,2% selon l'ONS.

² Avec une évolution de -2,3% en 1998.

³ CNES, *Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, op. cit., p.47.

⁴ Selon les chiffres publiés dans la note de conjoncture du MIR de fin décembre 1998. La part des ISMMEE passe de 23,5 à 22,8% et les industries agroalimentaires de 49 à 51% par rapport à 1997.

⁵ +14,2% selon l'ONS.

⁶ +5,2% en 1997 ; +16,2% en 1998 selon l'ONS.

⁷ CNES, *Rapport sur la conjoncture du premier semestre 1998*, 12^{ème} session, novembre 1998, p.16.

Tableau n°10 : CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES DE PRODUCTION (HORS ENERGIE) PAR SECTEUR D'ACTIVITE

SECTEUR	C.A. (10 ³ DA) EN 1996	PART (%)	C.A. (10 ³ DA) EN 1997	PART (%)	C.A. (10 ³ DA) EN 1998	PART (%)
SIDERURGIE/METALLURGIE	38 451	9,7	37 163	9,5	34 364	8,2
MECANIQUE/METALLIQUE	35 033	8,8	31 192	8,0	33 334	7,9
ELECTRIQUE/ELECTRONIQUE	23 732	6,0	27 362	7,0	31 490	7,5
CHIMIE/ENGRAIS/PHARMACIE	31 967	8,0	27 413	7,0	31 459	7,5
MAT. CONSTRUCTION/VERRE	41 689	10,5	34 915	8,9	37 329	8,9
AGROALIMENTAIRE	157 850*	39,6	200 164	51,3	217 840	52,0
TEXTILES ET CUIRS	17 399	4,5	16 816	4,3	19 035	4,5
BOIS/PAPIERS/DIVERS	14 537	3,7	15 420	3,9	14 212	3,4
ENERGIE	31 000	7,8	ND	-	ND	-
MINES ET CARRIERES	6 647	1,7	ND	-	ND	-
TOTAL	398 305	100,0	390 445	100,0	419 063	100,0

* non compris industries du lait et aliments de bétail

Source : ONS (valeurs de 1996) - Notes de conjoncture du MIR de fin 1997 et fin 1998 (valeurs de 1997 et 1998)

La non prise en compte dans les données du MIR des chiffres d'affaires des secteurs énergétiques ne permettent pas de disposer de proportions exactes, mais le changement de structure est suffisamment net : de 24,5% à 23,6% en deux ans pour ce qui concerne la part des ISMMEE, de 39,6% à 52% pour celles des industries agroalimentaires. Il faut noter par ailleurs qu'il existe une différence d'évaluation entre l'indice ministériel et celui de l'ONS ; celui-ci établit la performance de 1998 à 9,7% (indice hors hydrocarbures). Cet écart provient du panier d'entreprises prises en compte pour le calcul de l'indice de la production : l'ONS utilise chaque année la même base de calcul, alors que les entreprises dissoutes ont été évacuées du panel pris en compte par le MIR, qui prend aussi en compte depuis ce semestre 1998 les entreprises de l'agroalimentaire auparavant évacuées de l'indice¹.

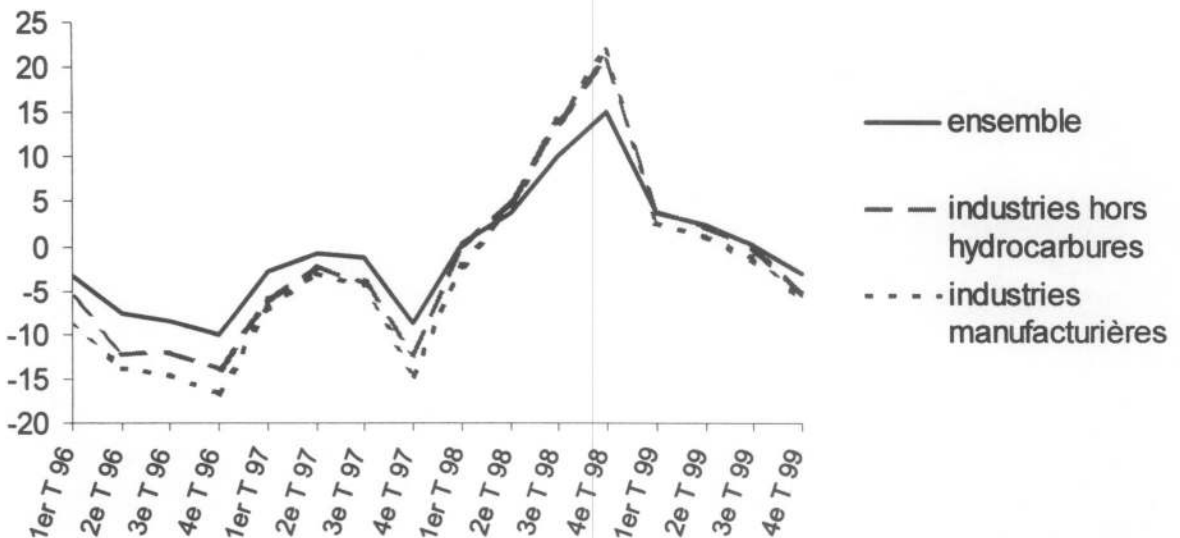
¹ Remarque du CNES dans son *Rapport sur la conjoncture du premier semestre 1998*, op. cit., p.13.

Quel que soit le degré de précarité de cette croissance, la reprise de l'activité est momentanée, puisque le secteur industriel enregistre de nouveau une baisse de 1,5% au cours de l'année 1999. La bonne tenue des industries sidérurgiques/métallurgiques (+12,2%) et mécaniques/métalliques (+18,1%) s'explique pour l'essentiel par le redémarrage du Haut Fourneau n°2 de SIDER (arrêté en 1998 pour rénovation, complexe d'El Hadjar) ainsi que par des contrats ponctuels pour l'exportation vers l'Irak¹. Ce sont par ailleurs les seules branches à enregistrer une progression.

La production des industries agroalimentaires diminue de 1,9% et la branche électrique/électronique de 9,6%². Ces résultats traduisent la baisse des ventes de nombreux produits, concurrencés par l'importation : semoule, huiles, boissons gazeuses, cuisinières, téléviseurs, accumulateurs, lampes, etc.

Des arrêts dans certaines unités provoquent également une régression dans la branche des matériaux de construction. Même les industries chimiques et pharmaceutiques connaissent un fléchissement de leur activité (-2%)³. Tandis que les textiles et cuirs poursuivent invariablement leur déclin programmé (-15,8% en 1999)⁴.

Graphique n°15 : VARIATION TRIMESTRIELLE DES INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (1996-1999)



Source : d'après les données de l'ONS – base 100 en 1989

¹ D'après le CNES, *Rapport sur la conjoncture du premier semestre 1998*, op. cit., p.15.

² Selon la note de conjoncture du MIR de fin 1999.

³ Selon la note de conjoncture du MIR de fin 1999.

⁴ Idem. La filière cuirs a chuté à elle seule de 30,1%.

-Sous-section 2 : la baisse du niveau de production a des conséquences directes sur toute l'économie

En 1994, on dénombrait 362 entreprises publiques dans l'industrie, contre 374 l'année précédente. Les fermetures ont essentiellement touché les matériaux de construction (6), du bois et papiers (4) et de l'agroalimentaire (2)¹.

Les conséquences sont foncièrement négatives sur des activités comme le BTP ou l'agriculture qui sont gros consommateurs de produits industriels. La demande n'est donc pas redynamisée, ni par ces secteurs, ni par la consommation des ménages.

Par exemple, l'absence de valorisation du potentiel productif d'El Hadjar empêche les effets induits en amont et aval des activités du complexe, effets qui seraient pourtant assurément importants.

De plus, des tensions sont sensibles au niveau des approvisionnements des consommateurs, du fait des niveaux de production particulièrement bas pour certaines industries stratégiques. Une demande toujours grandissante ne trouve parfois pas satisfaction, quand des ruptures de stock fréquentes génèrent une situation de pénurie qui devient chronique pour certains produits. Dans le secteur du médicament, la libéralisation a provoqué une flambée des prix et l'absence sur le marché de produits pharmaceutiques destinés aux grands malades (diabétiques, cancéreux, etc.).

Enfin, le niveau de l'emploi est également affecté, car les restructurations sont accompagnées de non recrutement tacite, puis de réductions d'emplois massives. Au prix de licenciements, « départs volontaires » ou en retraite anticipée, la crise traversée par les entreprises publiques entraîne une réduction des actifs au travail². Et le secteur public participe lui-même à la baisse du pouvoir d'achat de la population, quand une proportion grandissante d'entreprises se retrouve dans l'incapacité de payer les salariés. Les conflits sociaux générés dans les entreprises par l'inquiétude vis-à-vis de l'avenir de l'outil de production sont également une conséquence du déclin industriel ; les entreprises du secteur public et du BTP sont en effet les plus touchées par les mouvements de contestation, avec près de 68% des grèves sur l'ensemble des secteurs¹.

¹ Rabah ABDOUN, « Stabilisation et réformes économiques en Algérie : un bilan », in *Recherches internationales*, n°49, Été 1997, p.87.

² Voir infra p.298.

Conclusion du Chapitre 4 :

La production industrielle a connu globalement une évolution assez tranchée. De 1980 à 1984, les effets de l'industrialisation massive de la décennie 70 continuent de provoquer des hausses importantes dans l'activité industrielle. Les déséquilibres puis l'abandon du développement du potentiel industriel sont estompés tant que les prix des hydrocarbures et le taux du change du dollar sont relativement élevés. A partir de 1985/1986, la production a tendance à stagner. Des problèmes dus à la baisse des importations commencent à structurer une dégradation dans les industries non liées aux hydrocarbures. Dès 1988, la baisse s'installe, un temps atténuée en 1990, jusqu'en 1997 où l'aggravation se poursuit à un rythme soutenu. La fin de la décennie connaît une légère remontée de l'indice de production, mais si fragile et trompeur que la tendance à la baisse est très vite de retour.

Les difficultés structurelles de trésorerie et de financement, le manque de pièces de rechange et la défaillance de la maintenance, ou le phénomène de méventes pour certains produits sont parmi les causes les plus évidentes du déclin de la production industrielle. La dépendance extérieure des entreprises publiques algériennes et la concurrence des produits importés dans de nombreux secteurs fragilisent leur fonctionnement. C'est l'appareil productif lui-même qui est dégradé, l'industrie déstructurée. Comme si on avait plutôt cherché à agir sur les paramètres comptables et financiers, plutôt que de concentrer les efforts sur la rentabilité et la modernisation d'un outil de production qui reste appréciable.

¹ *La Tribune*, 3 novembre 1997.

CHAPITRE 5

Les insuffisances d'une industrialisation inachevée

Un lien étroit existe entre la baisse de production et le faible taux d'utilisation des capacités de production. La sous-utilisation des capacités de production et la difficile maîtrise des technologies importées sont déjà des caractéristiques de la décennie 70. Au début des années 80, l'industrie algérienne ne tourne en moyenne qu'à environ 50% de ses possibilités. L'utilisation partielle des capacités installées résulte des conditions de montées en cadence difficiles et lentes des unités de production. Mais depuis la période ouverte avec la restructuration de 1980, les taux d'utilisation des capacités se réduisent au fur et à mesure des changements introduits.

Après avoir vu les causes de la faible utilisation des capacités de production, nous étudierons la politique technologique suivie depuis l'indépendance, politique audacieuse mais caractérisée aussi par des carences structurelles porteuses de dépendance, puis nous détaillerons les nouvelles et graves insuffisances qu'entraînent les restructurations.

SECTION 1 : une sous-utilisation des capacités

-Sous-section 1 : les causes de la baisse de la production industrielle

La récession dans laquelle l'activité industrielle s'enfonce, dès 1986, mais plus avant au cours de la décennie 90, est l'effet de plusieurs facteurs :

- Les contraintes financières et la dégradation de la trésorerie des entreprises publiques qui accompagnent les différentes périodes de restructuration, la majorité des unités étant confrontées à des déficits chroniques, induisant des problèmes de fonctionnement et de financement du développement de leur activité.
- Des problèmes d'approvisionnement en matières premières et produits semi-finis en provenance de l'extérieur qui sont en baisse substantielle du fait de la diminution

des importations¹. Or de nombreuses entreprises, des industries manufacturières particulièrement, en sont fortement dépendantes. En raison de la rupture des plans de charge, le niveau de production peut connaître ainsi d'importantes fluctuations liées à ces difficultés ; de même que des perturbations liées à des pannes d'équipement, imputables à la vétusté des équipements, à la défaillance de la maintenance et au manque de pièces de rechange². Comme à Tizi-Ouzou, où l'ENIEM produit des réfrigérateurs à l'aide de nombreux éléments importés (le compresseur, le thermostat, les produits chimiques, et même le carton d'emballage) ; la réduction des importations contraint l'usine à ne plus tourner qu'au quart de sa capacité en fonction de la disponibilité des pièces³.

- Une forte accélération des prix à la production industrielle, dès 1991. Un nouveau système de réaménagement des prix doit permettre aux entreprises de réaliser un équilibre financier leur assurant une plus grande souplesse⁴. Mais le renchérissement des prix à la production traduit l'impact du renchérissement des prix des inputs⁵ du fait de la taxe compensatoire, de la dépréciation du dinar et de l'augmentation des taux d'intérêt. Il ne permet donc pas aux entreprises de restaurer des marges normales. Ainsi, alors que certaines activités ne peuvent accroître leur production du fait de la raréfaction des approvisionnements extérieurs⁶, d'autres connaissent des méventes du fait d'un accroissement sensible de leurs prix à la production et une rotation trop lente de leurs stocks et même un « surstockage ». Dans les deux types de situation, les difficultés peuvent conduire à arrêter certaines filières de production.

¹ L'engrenage provoqué par la déstructuration des trésoreries se traduit parfois moins par l'indisponibilité en devises nécessaires au paiement des achats d'intrants importés, que par l'indisponibilité du dinar équivalent pour l'achat de ces devises elles-mêmes.

² En 1989, 92% des capacités de production industrielle, donc de tous les secteurs d'activité, avaient été affectées à des degrés divers par des pannes techniques, selon l'ONS.

³ *Algérie Actualité*, n°1175.

⁴ La loi sur les prix, adoptée en juillet 1989 réaménageait le système en permettant aux entreprises publiques, auparavant dépendantes des prix administrés – fixés par l'Etat et souvent inférieurs aux prix de production – d'établir elles-mêmes leur stratégie en matière de prix. Les premières grandes augmentations de prix de 1990 ont été le résultat du rattrapage effectué par les entreprises qui ont largement utilisé la loi. Mais après avoir vu leurs résultats financiers s'améliorer, elles se sont rapidement (dès 1993 et 1994) trouvées confrontées à un problème de vente, pour la première fois de leur histoire.

⁵ La proportion d'importation massive de matières premières pour la production représente parfois plus de 60% du coût de production. (*El Watan*, 21 août 1997)

⁶ La rupture des stocks occasionne une perte en journées de travail. L'ONS soulignait en 1991 que plus de 22% des capacités industrielles de production avaient connu des périodes d'immobilisation excédant dix jours. (*El Watan*, 17 octobre 1991) Dans le secteur des textiles, le temps d'immobilisation excédait

- Des baisses de la demande, dues aux effets conjugués de l'érosion du pouvoir d'achat de la population et du réajustement à la hausse des prix des produits. Avec l'accélération de l'inflation – due à la répercussion des augmentations des prix à la production sur les prix de détail –, et la moindre progression puis la diminution nette des revenus¹, ce phénomène a tendance à prendre de plus en plus d'ampleur. Les effets de ce resserrement du marché sont plus vite ressentis par les secteurs qui sont plus proches de la consommation finale (comme les biens d'équipement domestiques, les textiles, les cuirs et peaux, le bois et le papier). Remarquons par ailleurs que la relative croissance du secteur des hydrocarbures est soutenue essentiellement par la demande extérieure.
- La baisse notable de la demande de l'Etat, due aux restrictions budgétaires. Elle concerne particulièrement les infrastructures, les équipements collectifs, aggravant ainsi considérablement la crise d'un secteur socialement et économiquement vital comme le BTP².
- La concurrence exercée par les produits d'importation, particulièrement depuis la libéralisation du commerce extérieur.
- Les perturbations liées aux conflits sociaux³ et au climat d'insécurité.

Ces causes qui entravent voire éliminent la production industrielle peuvent se cumuler ou non selon les branches et les périodes. Ce sont en tout cas les principales raisons de la crise, inchangées depuis la fin des années 80.

-Sous-section 2 : des capacités de production faiblement utilisées

La sous-utilisation des capacités de production est massive. L'écart creusé entre les capacités installées dans les unités existantes et leur utilisation réelle se creuse. Très bas en moyenne au début de la période des restructurations⁴, les taux d'utilisation des capacités de production (TUC) chutent globalement depuis 1989. Les industries les plus touchées par la récession sont celles des cuirs et des textiles ; mais les ISMME

déjà 60 jours en 1989 pour plus de 60% des capacités de production. (ONS, *Informations statistiques sur la conjoncture*, n°2, 3^{ème} trimestre 1989)

¹ Voir infra p.303 à 306.

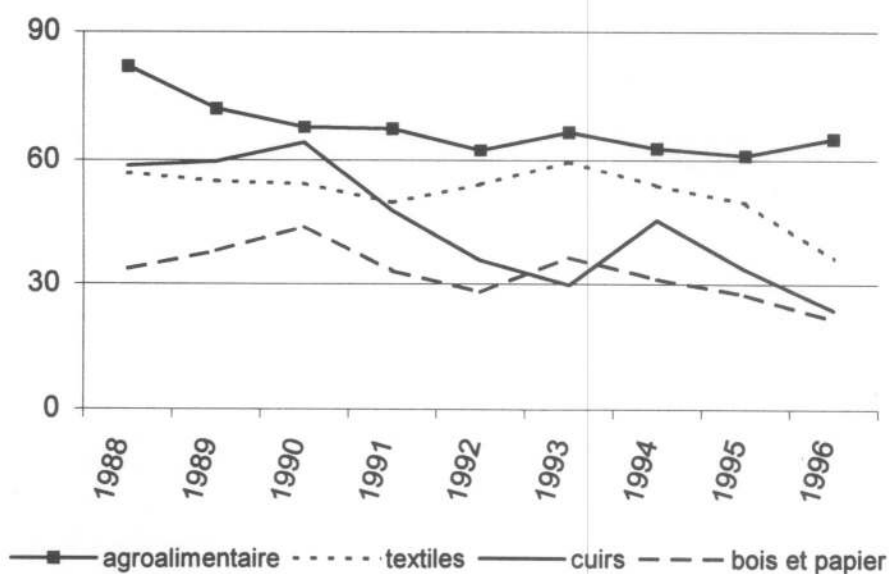
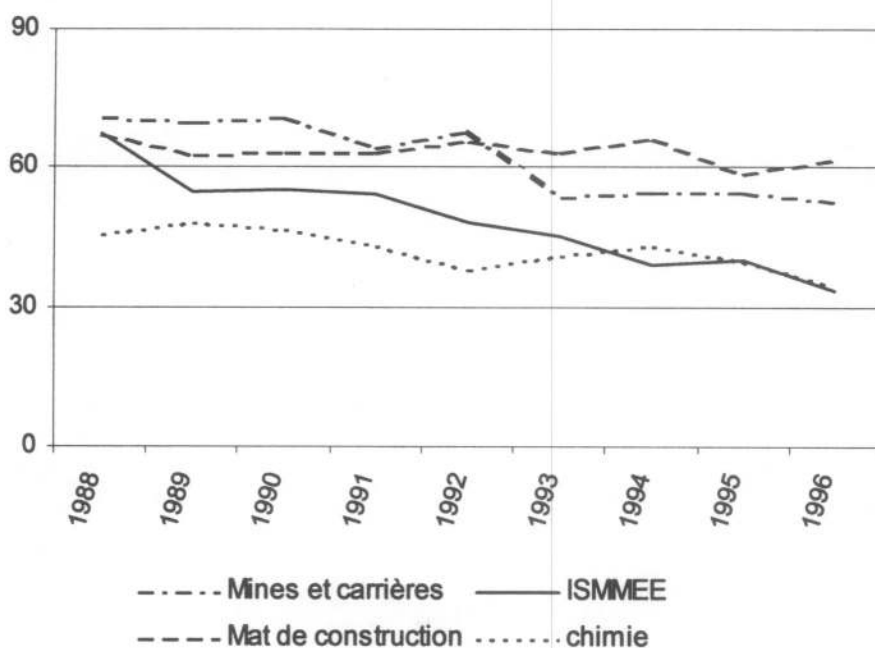
² Sur le secteur du BTP, voir infra p.213 à 223.

³ Elles sont sensibles par exemple au quatrième trimestre 1988 et au deuxième trimestre 1991, deux périodes marquées par des événements politiques importants dans le pays.

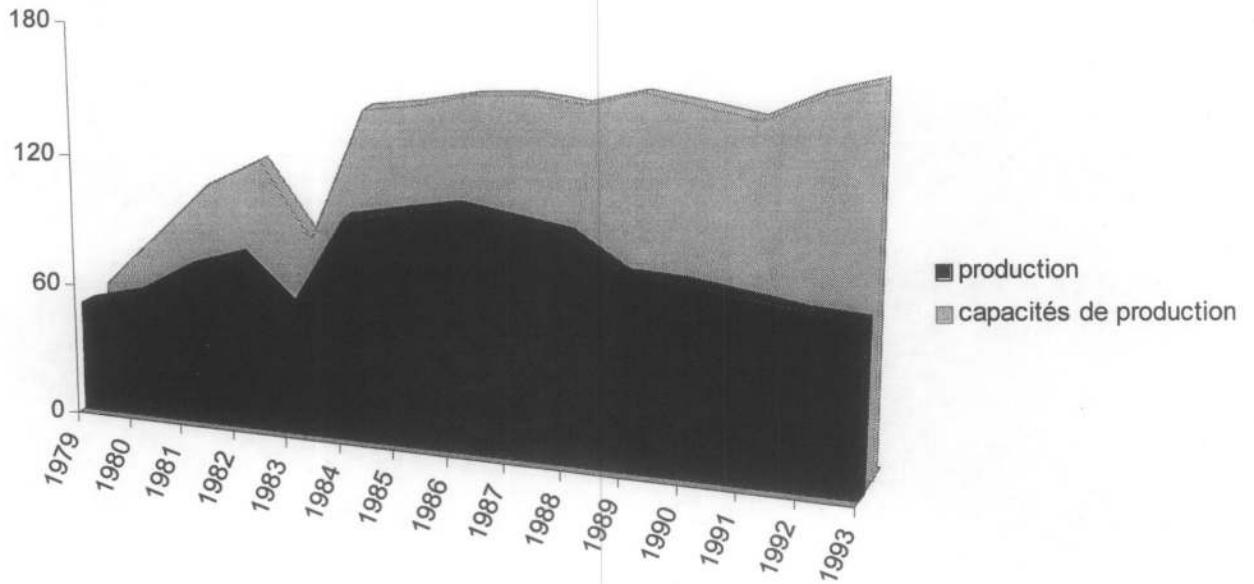
⁴ D'après Christian PALLOIX (« Industrialisation et financement lors des deux Plans Quadriennaux (1970-1977) » in « Algérie 80 », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXI, n°83, juil-sept 1980, p.543), l'industrie algérienne ne tourne alors qu'à environ 50% de ses possibilités.

sont particulièrement affectées. En témoigne la comparaison entre leur production et les capacités utilisées en réel dans le procès de production.

Graphiques n°16 et n°17 : EVOLUTION DES TAUX D'UTILISATION DES CAPACITES DE PRODUCTION (1988-1996)



Graphique n°18 : L'UTILISATION DES CAPACITES DE PRODUCTION DANS LES ISMME (ENTRE 1979 ET 1993)



Source : d'après les données de l'ONS – indice de base 100 en 1984

Plusieurs auteurs ont analysé les problèmes du secteur industriel comme résultant de *trop* d'industrialisation. Ainsi, M. A. FERGUENE explique-t-il la situation au début des années 80 :

*« Dans le secteur de l'industrie, l'accroissement phénoménal des équipements ne s'est point traduit par un accroissement parallèle significatif de la production. Compte tenu du rythme accéléré imprimé à l'industrialisation, et sans doute à cause de lui, la production industrielle n'a progressé que très modestement ».*¹

Les difficultés à promouvoir une gestion optimale de l'appareil de production proviennent des carences sur ce plan dans les choix effectués par le planificateur

¹ Mohand Ameziane FERGUENE, « L'économie algérienne : le lancinant problème de la maîtrise de l'industrie », op. cit., p.264.

pendant l'industrialisation, mais aussi des « aggravations » provoquées par les restructurations successives.

Le problème est la montée en production des installations. Mais cette sous-utilisation des capacités installées s'explique par la complexité technologique des équipements. Elle s'explique aussi par le calcul des TUC ; les processus de montée en cadences sont tels que lorsqu'une unité d'une entreprise atteint telle capacité, la mise en route d'une seconde unité fait diminuer le TUC général saisi de l'entreprise. Les statistiques « brutes », c'est-à-dire le calcul d'une moyenne de l'utilisation des capacités entre plusieurs unités installées à des périodes différentes, ne traduisent en fait qu'une part de la réalité. Le fait qu'il se soit agi d'une industrie en construction volontariste peut justifier sa non rentabilité, en dehors des transferts du secteur pétrolier.

SECTION 2 : dépendance technologique et insuffisance de biens d'équipement

Le rapport établi entre la crise industrielle et les décisions successives mises en œuvre dans ce secteur nous conduisent à nous interroger sur le respect de conditions essentielles du développement. Celles-ci peuvent se classer en trois grandes catégories : la structure et le rythme des investissements, l'organisation de l'industrie et de la société, le transfert et l'indépendance technologique.

L'état de l'appareil industriel, et surtout son développement permanent, est primordial pour poursuivre l'objectif d'une véritable industrialisation. S.-P. THIERY fait référence à la fin de la décennie 70 au « caractère inachevé » du redéploiement de l'appareil productif¹. Plus tard, S. CHIKHI parle des « investissements limités à la réalisation des projets programmés avant 1980, ce qui entraîne un net fléchissement du mouvement d'industrialisation »².

-Sous-section 1 : les risques des choix stratégiques de l'indépendance

Lors de l'accession à l'indépendance, la question technologique, – la possession et la maîtrise des techniques –, s'est rapidement posée aux décideurs économiques, qui en

¹ Simon-Pierre THIERY, *La crise du système productif algérien*, op. cit., p.6.

² Said CHIKHI, « Désindustrialisation et crise de société en Algérie », in *Afrique et développement*, 2/1991, p.62.

« ont fait un axe privilégié de leur stratégie d'industrialisation »¹. Visant la construction d'une économie intégrée, l'Algérie a cherché à bâtir un modèle qui réponde aux difficultés rencontrées à l'époque par les pays d'Amérique Latine ; ceux-ci tentaient de s'industrialiser sur la base d'un processus de substitution aux importations, en remontant des industries d'*aval* (biens de consommation) aux industries d'*amont* (biens intermédiaires et biens d'équipements)².

L'attitude adoptée par les planificateurs algériens va être de revendiquer comme un droit le fait d'acquérir la technologie, sur laquelle les compagnies des grands pays industrialisés ont le *monopole*.

*« Selon la stratégie de développement élaborée en 1967, les quatre étapes de l'acte industriel (montage, transformation, conception, innovation) doivent accompagner le développement économique, (...) le recours exclusif aux techniques de production mises en œuvre dans les pays capitalistes dominants est présenté d'entrée de jeu comme une nécessité, une contrainte du développement. »*³

La *Charte Nationale* de 1976 réserve une place centrale à la politique scientifique et technique du pays et à ses liens avec le développement industriel. La priorité est accordée :

- aux industries utilisant des technologies avancées et qui induisent « le plus grand impact sur la formation et l'élévation du niveau technique des travailleurs »⁴ ;
- aux industries mécaniques, électriques, électroniques, aux industries de la transformation de l'acier et de la pétrochimie afin de parvenir plus directement à une indépendance au plan technologique, car « les équipes de techniciens ainsi que le personnel qualifié qui se constituent dans le sillage de ces industries préparent le pays à assumer des responsabilités de plus en plus larges au plan des études, dans le domaine de la conception des projets et en matière de gestion

¹ Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.159.

² Voir Jacques PERRIN, *Les transferts de technologie*, La Découverte, 2nde éd., Paris, 1984, p.66.

L'auteur explique à ce propos que les blocages de ce type d'industrialisation résultaient soit de l'étroitesse des marchés pour les industries en amont, soit des normes technico-économiques des industries en aval qui rendaient problématique tout processus de remontée vers l'amont.

³ Tahar BENHOURIA, *L'économie de l'Algérie*, Ed. François Maspero, Paris, 1980, p.337.

⁴ FLN, *Charte Nationale 1976*, Ed. du FLN, RADP, Alger.

technique des installations, créant de cette façon les conditions de l'indépendance technologique »¹.

Les besoins liés à l'acquisition et à la maîtrise des technologies conduisent les sociétés nationales à développer des politiques diverses : appel à l'assistance technique étrangère, utilisation de modes contractuels spécifiques, vastes efforts de formation professionnelle pour tous les niveaux de qualification. Mais certains procédés vont de fait introduire des mécanismes de dépendance pervers : le recours régulier à l'assistance technique va constituer un frein au développement de l'engineering national ; les contrats de type « clés en main » se révéleront dangereux en ce qu'ils ne permettent pas suffisamment la maîtrise technologique par les destinataires.

-Sous-section 2 : les difficultés du transfert technologique

Pour tenter de rattraper ses retards considérables en matière d'industrie, l'Algérie opte donc pour la haute technologie, avec investissements massifs. Les multinationales, détentrices pour une grande part de la technologie des pays industrialisés, sont les seules à pouvoir répondre à une demande aussi importante. Face aux conditions sévères qu'elles posent à tout transfert, le pays a cherché à affirmer une stratégie propre tout en acquérant la technologie nécessaire. Mais tout transfert technologique comporte un risque de subordination vis-à-vis du « donateur ».

J. PERRIN donne la définition suivante du transfert technologique :

« Le transfert de technologie entre pays industrialisés et pays sous-développés désigne l'exportation des 'moyens de mise en œuvre des techniques' élaborées dans les pays industrialisés. Mais ce terme peut être également compris dans son acception juridique : il désigne alors le transfert du 'droit d'utilisation des techniques'. Les transferts de technologie correspondent donc à des échanges très composites : ils ont trait à la fois à la vente des droits d'utilisation des connaissances, à la vente d'informations technologiques, mais aussi à la vente de biens d'équipement. »²

¹ Idem.

² Jacques PERRIN, *Les transferts de technologie*, op. cit., p.15-16.

Le processus d'acquisition des techniques par l'Algérie s'est opéré à l'aide de trois formes d'importation¹ :

- les formes intégrées,
- les formes décomposées (cette option est pour beaucoup conditionnée à l'existence de capacités technologiques locales)²,
- et les formes intermédiaires, qui combinent des aspects des deux premières configurations.

Dans la formule décomposée, les différents composants de la technologie (étude préliminaire, étude d'avant-projet, étude d'ingénierie, achat des biens d'équipement, réalisation de travaux, formation...) font l'objet de contrats séparés passés avec plusieurs sociétés d'études et entreprises. Le maître d'ouvrage³ a la responsabilité de la coordination de l'ensemble des activités du projet. Dans la forme d'importation intégrée, le maître d'ouvrage signe un contrat avec une unique société (un ensemblier) qui lui apporte toutes les composantes de la technologie et doit lui livrer l'unité industrielle prête au démarrage. Les deux sortes de contrats globaux les plus courantes sont :

- ⇨ les contrats « clés en main », où les principaux choix techniques et économiques sont du ressort du maître d'ouvrage ;
- ⇨ les contrats « produits en main » : l'ensemblier est dans ce cas également responsable de la formation des cadres et des ouvriers, et doit fournir l'unité après sa montée en production.

L'utilisation de ces contrats a indéniablement permis à l'Algérie d'installer rapidement une infrastructure industrielle, « en particulier dans les industries lourdes dans lesquelles la maîtrise des techniques de conception et de réalisation des unités de production est complexe »⁴, mais au prix d'une dépendance technologique durable⁵.

¹ Abdelkader DJEFLAT, « Les difficultés de l'intégration industrielle en Algérie et la dépendance technologique », in *Afrique et développement*, 10(13), sept 1985, p.153.

² Les proportions réduites de formes décomposées dans les industries du tissu industriel algérien résultent de la prédominance des formes intégrées. A l'exception notable de la sidérurgie, dont le développement a été fulgurant. La démarche adoptée dans ce secteur a visé la réduction de l'ouverture sur le marché extérieur et le développement des capacités technologiques sur place, par le biais d'une utilisation intensive du décomposé et donc une diversification des sources de technologies.

³ L'investisseur et futur propriétaire de l'installation industrielle. En Algérie, il s'agit des sociétés nationales.

⁴ Jacques PERRIN, *Les transferts de technologie*, op. cit., p.69.

⁵ Et ce malgré certaines clauses que les négociateurs algériens avaient parfois introduites dans les contrats pour tenter de limiter la liberté de choix du partenaire étranger et assurer l'intégration intersectorielle quand la possibilité existe. Dans le contrat « clés en main » par exemple, le contrôle du client sur les fournisseurs choisis peut aller jusqu'à l'« obligation pour l'entrepreneur de sous-traiter à

En nous inspirant de la chronologie proposée par M. ECREMENT¹, nous pouvons lister les différentes étapes historiques des contrats d'équipement industriel engagés par l'Algérie :

- 1963-1966 : les projets industriels concernent principalement les biens de consommation (industries agroalimentaires, textiles, chaussures...) et n'engagent que des contrats imposés par les fournisseurs d'équipements.
- 1966-1969 : des structures nationales d'ingénierie² sont créées afin de contribuer à l'achat d'équipements pour la SONATRACH (qui prend alors l'initiative audacieuse de réaliser un troisième oléoduc) et la SNS (le complexe d'El Hadjar s'édifie avec l'aide de l'URSS), et ce en passant « le plus grand nombre possible de contrats »³.
- 1970-1973 : la politique des contrats « clés en main » se développe avec le 1^{er} plan quadriennal. Ce mode de réalisation est jugé insuffisant, l'usine terminée atteignant rarement les performances pour lesquelles elle a été programmée ; aucun transfert de savoir-faire réel ne se produit.
- 1974-1977 : le second plan quadriennal passe à la politique des contrats « produits en main » pour les unités les plus complexes concurremment à la poursuite des contrats « clés en main » pour les unités industrielles plus classiques. De premiers contrats « marchés en main » sont également conclus durant cette période⁴.
- 1978-1979 : l'Algérie engage ses premiers contrats « produits en main » avec une quasi-garantie d'Etat du pays fournisseur (contrats signés avec les pays socialistes), essentiellement pour la construction de logements.

Choisis pour pallier les carences des « clés en main », les contrats « produits en main »⁵ se révéleront finalement plus néfastes. M. HADJSEYD l'explique ainsi :

des entreprises algériennes la totalité des fabrications pouvant être effectuées sur place ». (Abdelkader DJEFLAT, « Les difficultés de l'intégration industrielle en Algérie et la dépendance technologique », op. cit., p.168)

¹ Marc ECREMENT, *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985*, op. cit., p.267 à 269.

² Souvent en association avec des sociétés étrangères.

³ Selon l'expression de Mohammed LIASSINE, alors Directeur général de la SNS, dans son intervention *Transfert de technologie et développement* aux Journées d'études internationales sur les transferts de technologie et le développement, Dijon, 30 sept-2 oct 1976 (Pierre JUDET, Ph. KAHN, A. Ch. KISS, J. TOUSCOZ (dir), Librairies Techniques, Paris, 1977).

⁴ Il s'agit principalement d'installations industrielles tournées vers l'exportation, où le pays client intervient au niveau du financement et de la réalisation des équipements.

⁵ Plus de 75% des contrats d'importation de technologie se font sous ces deux formes entre 1974 et 1979. (Rabah ABDOUN, « Industrialisation et coopération industrielle en Algérie », op. cit., p.59)

« Le fait que les cadres algériens soient en général exclus de la définition des process et de la réalisation de l'usine revient à se priver d'une accumulation de savoir-faire beaucoup plus importante pour le long terme, notamment pour aboutir à l'innovation, que de faire fonctionner correctement des installations industrielles. Dans cette configuration, les travailleurs et les cadres ne pourront pas à la fin du contrat faire évoluer le produit. Les capacités de recherche et développement ne sont pas prévues par le contrat et l'obsolescence des produits est, dans ce cas, quasi certaine. »¹

De plus, le constructeur étranger fixe volontairement des normes de qualité et de fiabilité assez élevées, ce qui institue de fait un lien persistant entre lui et son partenaire algérien ; celui-ci aura besoin d'interventions techniques ultérieures de sa part². De la même façon, les inputs utilisés ne sont pas toujours à la portée des fournisseurs locaux ; d'où l'extraversion par les inputs. La branche industrielle ayant le plus utilisé les contrats « produits en main » est significativement celle des industries textiles (où ils représentent 35,3% dans ce secteur)³. Après la mort de BOUMEDIENE, les entreprises sont revenues au « clés en main », jusque dans les années 90.

Le recours massif aux formules « globalisantes »⁴ s'explique par le choix volontariste de disposer rapidement de constructions industrielles de pointe, en remédiant en même temps au manque de compétences techniques des cadres et ouvriers algériens. Elles facilitaient aussi l'accès aux crédits extérieurs, auxquels le pays a souscrit tout aussi massivement pour compléter le financement de l'industrialisation, entrepris grâce à la valorisation des hydrocarbures.

¹ Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.164.

L'auteur cite l'exemple du complexe téléphonique de Tlemcen, dépassé dès sa réception à la fin des années 70.

² Tahar BENHOURIA écrit en 1980 qu'une centaine de sociétés au minimum, pour la plupart liées aux grands groupes industriels occidentaux, sont en activité en Algérie. (*L'économie de l'Algérie*, op. cit., p.355)

³ Abdelkader DJEFLAT, « Les difficultés de l'intégration industrielle en Algérie et la dépendance technologique », op. cit., p.157.

⁴ Entre 1973 et 1978, 4912 contrats (hors équipements industriels) pour 79,4 milliards de dinars, auront été signés avec des firmes étrangères, selon un rapport de l'administration portant sur l'assistance technique réalisé en 1979 pour le Ministère du Plan.

-Sous-section 3 : transfert n'est pas maîtrise

Utiliser une technologie n'est pas la maîtriser. Et l'achat de techniques de pointe n'entraîne pas automatiquement la maîtrise technologique. Celle-ci se conquiert « par une pratique industrielle collective mémorisée et valorisée »¹. Or, en Algérie, force est de constater que le transfert de savoir-faire ne s'est pas produit à une échelle suffisante dans les entreprises installées.

Les efforts en matière de formation et d'apprentissage ont pourtant été conséquents. L'Algérie est même l'un des rares pays du *tiers-monde* à avoir consacré un budget important à la formation, celle des travailleurs comme celle des cadres². La formation en interne était souvent associée à l'envoi de stagiaires à l'étranger. Le résultat se traduit par des taux d'encadrement et de maîtrise relativement élevés, respectivement 7% et 20% en 1987³. Le capital d'expérience et le professionnalisme sont réels au sein de nombreuses productions. Une multitude de techniques de base ont été maîtrisées.

« Les collectifs algériens savent maintenant mettre en œuvre les équipements correspondants à la plupart des métiers (dans le textile : filature, tissage, impression..., dans la métallurgie : sidérurgie, fonderie, forge, emboutissage, traitement des métaux, électro-métallurgie ; dans la mécanique et l'électricité : usinage, montage...). Il existe même des métiers où il semblerait que les performances algériennes soient plutôt bonnes (soudure et mécano-soudure). »⁴

Malgré ces efforts, la familiarisation des utilisateurs avec la technologie importée n'est pas satisfaisante pour qu'ils puissent faire évoluer les produits et assurer par la suite une gestion optimale de l'outil de production. La demande de haute qualification

¹ Marc ECREMENT, *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985*, op. cit., p.269.

² Ali SLIMANI, président de l'UNEP et PDG de l'ENATB, m'a fait part de sa propre expérience : « On oublie que l'Algérie a consacré un budget important à la formation de ses cadres. Ceux-ci (formés aussi à l'étranger) ont acquis, au contact des difficultés, une expérience que bien des cadres étrangers leur envient. J'ai moi-même suivi une formation à l'INPED (Institut national des produits et des études de développement) avec HEC Montréal en 1974 pendant deux ans ; on nous a enseigné l'économie de marché, alors que nous étions soi-disant un pays socialiste. Nous avons d'ailleurs remercié le Ministre de l'industrie Belaïd ABDESSELAM qui avait initié ce projet en surnommant notre promotion le MBA 'Merci Belaïd ABDESSELAM'. Des habitudes ancrées sont peut-être à changer, mais au plan de la formation, les cadres algériens n'ont rien à envier aux cadres étrangers. »

³ Mohammed LIASSINE, « Le redéploiement industriel », op. cit., p.128.

⁴ Idem, p.129.

exigée, demande à laquelle ne peut répondre la main d'œuvre algérienne, a des répercussions négatives sur la production. Car création d'emplois oblige, 20,6% de la population occupée dans l'industrie publique en 1987 n'a aucune qualification¹.

M. A. FERGUENE situe d'ailleurs à ce niveau l'explication aux

« difficultés de 'montées en production' que connaît l'industrie. (Elles) ont pour cause essentielle le fait que les travailleurs de la base ne maîtrisent pas les machines et les techniques de production avec lesquelles ils travaillent. (...) Les technologies et les procédés de fabrication importés l'ont été (...) très souvent sans tenir compte des délais nécessaires à la formation et à la préparation de ceux appelés à les faire fonctionner. (...) En mettant les travailleurs dans l'impossibilité de faire valoir leurs connaissances et compétences et de concrétiser leurs savoirs-faire, (cela) entrave durablement les unités de production dans leur recherche d'une utilisation optimale de leurs équipements. »²

Le problème de la maîtrise technologique est donc capital dans l'industrie algérienne.

-Sous-section 4 : la déficience pénalisante de biens d'équipement

Un autre enjeu est la reproduction du système productif industriel. Il est d'autant plus déterminant que l'industrie algérienne s'est constituée en l'espace d'une décennie à partir d'unités industrielles achetées à l'étranger.

Tout système productif industriel est composé de trois grands secteurs productifs³ : les biens d'équipement, les biens intermédiaires, et les biens de consommation.

Dans les choix d'une politique de développement, la répartition des investissements, à commencer par la place accordée aux biens d'équipement, est décisive. La question est sérieuse car :

¹ Lhaocine AOURAGH, *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, Centre Français sur la population et le développement, Paris, 1996, p.165. Abdelmajid BOUZIDI fixe pour sa part la proportion à près de 40%, (in « La privatisation des entreprises publiques industrielles en Algérie », op. cit., p.461)

² Mohand Ameziane FERGUENE, « L'économie algérienne : le lancinant problème de la maîtrise de l'industrie », op. cit., p.268.

³ On peut se référer utilement aux démonstrations de Rabah ABDOUN, in *Biens d'équipement et industrialisation en Algérie*, publication du C.R.E.A., Alger, 1984.

- la mise en place exige des délais très longs (au moins dix ans) avant que ne débute la production ;
- la qualification impose la définition préalable d'une politique planifiée et adéquate de formation ;
- l'adaptation et la production de techniques de production supposent un développement suffisant des capacités de recherche industrielle.

La production de biens d'équipement est essentielle dans la reproduction du système productif en ce qu'elle permet à chacun des trois secteurs, dont le secteur de production des biens d'équipement lui-même, d'assurer son existence.

Or l'Algérie, comme la plupart des autres pays du Tiers-Monde, demeure un importateur net et massif de biens d'équipement¹. Globalement ou par secteurs, la demande des branches utilisatrices est loin d'être satisfaite tant du point de vue de la quantité que de la variété des équipements. La question est posée à la structure même de l'économie algérienne, et ce depuis le début de l'industrialisation.

La part des biens d'équipement dans le total des importations ne cesse de se réduire, passant de plus de 35% en 1985 à 26% en 1993 et jusqu'à 16% seulement en 1997.

M. HADJSEYD précise de plus que

« les décisions d'investissement ont porté sur des biens de base (produits métalliques, produits chimiques...), des biens agricoles ou d'infrastructures (véhicules industriels, engins de travaux publics). La fabrication d'équipements dits de process qui pouvait garantir la reproduction à long terme du processus d'industrialisation a fait cruellement défaut. »²

Au-delà de la maîtrise elle-même, les politiques de développement mises en place dans les années 70 laissent entier le problème de la « politique technologique » et font apparaître des formes nouvelles de dépendance, vis-à-vis des grandes firmes multinationales qui ont au total largement profité des sollicitations algériennes³. Or le développement technologique propre est la condition pour s'extraire de la dépendance technologique envers les pays industrialisés. D'ailleurs,

¹ Au cours des années 70, le pays a consacré près de 5% de son PNB à l'importation de technologies. (Denis-Clair LAMBERT, *Le mimétisme technologique du tiers-monde*, Economica, Paris, 1979, p.97)

² Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.69.

³ Les compagnies intervenues en Algérie sont principalement originaires d'Union Soviétique, de France, d'Allemagne fédérale, des Etats-Unis, du Japon, de Grande-Bretagne et d'Italie.

« des possibilités réelles de développement des capacités technologiques endogènes existent en Algérie. (...) Elles peuvent être très larges pour peu que les décideurs en matière de politique technologique adoptent une approche systématique et rigoureuse pour atteindre ces objectifs. »¹

L'objectif à se fixer pour y parvenir est bien de « passer d'une consommation de la technologie à une production technologique »², jusqu'à mettre au point au stade industriel des technologies nouvelles.

SECTION 3 : la restructuration aggrave les défauts

Le réel manque de productivité des installations s'accroît avec les phases successives de restructuration.

-Sous-section 1 : le rythme et la structure des investissements industriels

Plusieurs auteurs et observateurs ont parlé de surcoûts à propos de l'industrialisation algérienne³. Concernant par exemple le complexe d'El Hadjar, les coûts prévisionnels ont en effet été dépassés de plus de 90%, avec des retards de mise en production relevés en 1980 de 36 mois en moyenne⁴.

Au-delà, il est vrai que la politique de répartition sur l'ensemble du territoire national a entraîné durant les phases d'installation des surcoûts importants dus à des implantations dans des sites isolés et peu pourvus d'infrastructures, nécessitant la mise en place d'équipements supplémentaires et de circuits de transport et de distribution adéquats. De plus, dans plusieurs zones, comme à Berrouaghia, l'obligation de ramassage du personnel dans l'ensemble des villages ruraux avoisinants, pèse sur le budget des entreprises publiques, ajoutant là aussi des surcoûts de réalisation non négligeables.

¹ Fatima Zohra OUFRIHA et Abdelkader DJEFLAT, *Industrialisation et transfert de technologie dans les pays en développement: le cas de l'Algérie*, OPU-Publisud, 1986, p.151.

² Kamel ALLIOUCH KERBOUA, maître de conférences à l'Université de Annaba, « Les relations entre entreprises publiques, centres et unités de recherche et de développement technologique de l'Algérie », *El Watan*, 9 et 10 septembre 1996.

³ Le ministère de l'Industrie et de l'Energie lui-même avait commandé dans les années 70 une étude à l'I.R.E.P., intitulée : *Coûts et surcoûts de l'industrialisation*.

⁴ Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.161.

Pour autant, concernant les équipements eux-mêmes, il faut noter d'une part que la rentabilité des capitaux investis exige forcément de la maturité¹.

« Tout processus de développement comporte des coûts, plus ou moins importants, et d'autant plus que l'on cherche à accélérer le processus. Ces coûts peuvent sans doute être considérés comme des 'sur-coûts', mais par rapport à quoi ? (...) Nous ne savons pas grand-chose des 'coûts du développement' : comment a fortiori apprécier l'ampleur des coûts du développement en Algérie par rapport à ceux d'autres processus de développement ailleurs ? (...) On risque de sous-estimer ce qui, dans les ressources engagées, est investissement à long terme et, par là, base de développement et donc de résultats ultérieurs plus importants. »²

D'autre part, les choix en matière d'investissements industriels vont radicalement changer en 1980 sans améliorer l'efficience³ de l'industrie, au contraire. La dynamique créée jusqu'à cette période s'était traduite par la multiplication par 30 en 12 ans du montant consacré aux investissements (de 1 866 millions de dinars courants en 1967 à 55,7 milliards en 1978⁴). Alors que le taux d'investissement – mesuré par le rapport entre la formation brute de capital fixe, la FBCF, et la production intérieure brute, la PIB – était de l'ordre de 44% en moyenne sur la période 1967-1977 (50% si l'on considère 1974-1977 et 55% pour l'année 1977)⁵, il est de 44% en 1980, 41,3% en 1981, et tombe à 34,9% en 1982, 34,2% en 1983⁶, puis à moins de 28% au début de la décennie 90.

¹ Marc ECREMENT fait ainsi remarquer que 80% des investissements programmés durant la période 1970-1973 ne sont entrés en « production effective » (production annuelle correspondant au moins à 20% de la capacité installée) qu'au-delà de 1973 et vraisemblablement 40% au-delà de 1977.

(Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985, op. cit., p.95)

² Jacques DE BANDT, « L'Algérie : de l'huile dans les rouages ? », op. cit., p.233.

³ L'efficience est l'importance du produit obtenu à partir des intrants et des facteurs de production. Jacques DE BANDT précise que « les facteurs d'efficience sont en partie internes (gestion, organisation, technique...), en partie externes (contraintes globales affectant les quantités et prix des intrants importés, les infrastructures de transport...) et en partie mixtes (gestion et organisation des relations avec l'extérieur) ». (in « Peut-on se passer du secteur public dans le processus d'industrialisation? », op. cit, p.934)

⁴ Patrice ROBINEAU, « Interdépendance et développement en Algérie », in Christian COMELIAU, *Interdépendance et styles de développement*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, 1985, p.157.

⁵ Abdelhamid MERAD-BOUDIA, « Industrialistes et réformateurs face à la crise algérienne », op. cit., p.117.

⁶ Mohand Ameziane FERGUENE, « L'économie algérienne : le lancinant problème de la maîtrise de l'industrie », op. cit., p.256.

Tableau n°11 : LA RESTRUCTURATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

MONT			
DANS L'INDUSTRIE	56,5*	35	30,8
DANS LES SECTEURS PRODUCTIFS	78,2	53	49,4

*59% pour 1974-1977

Source : Saïd CHIKHI, « Désindustrialisation et crise de société en Algérie », op. cit., p.63.

La restructuration de l'investissement s'accompagne surtout d'une modification dans son allocation. Alors que dans l'industrie, les constructions sont presque toutes inachevées, l'investissement concerne souvent le renouvellement d'équipements et plus rarement la modernisation d'un outil de production maintenant très ancien, voire obsolète¹.

« Malgré sa puissance, ce potentiel matériel est 'inachevé' : le ralentissement du développement industriel que connaît l'Algérie a eu lieu sans attendre que, filière par filière, soit achevée une étape plus ou moins complète du développement, (...) gelant les choses dans l'état où elles se trouvaient à ce moment : dans presque toutes les filières, il manque des maillons importants. »²

D'années en années, les investissements restent beaucoup trop faibles pour permettre une quelconque modernisation de l'outil de production. Dans le secteur de la sidérurgie, le CNES note que le montant se chiffre à 19 milliards de dinars au cours du premier semestre 1999, utilisé à 83% pour la réhabilitation du complexe de SIDER d'El Hadjar³.

¹ Mahrez HADJSEYD écrit en 1996 qu'en dehors de la pétrochimie et d'une ou deux cimenteries, aucune unité de production ne dispose encore de la production assistée par ordinateur ou ne connaît la robotique. (*L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.166)

² Mohammed LIASSINE, « Le redéploiement industriel », op. cit., p.129.

³ CNES, *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 1999*, 14^{ème} session, novembre 1999, p.19.

Tableau n°12 : IMPORTATIONS POUR L'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITE
(en millions de dinars)

BRANCHES D'ACTIVITE	1998				EVOL. 1998/ 1997	1999				EVOL. 1999/ 1998
	IMPORT. P/FONCT	IMPORT. P/INVES	IMPORT.P /REVEN	TOTAL IMPORT.		IMPORT. P/FONCT	IMPORT. P/INVES	IMPORT. P/REVEN	TOTAL IMPORT.	
SIDERURGIE/ METALLURGIE	9 246	545	789	10 580	+17%	11 758	1 105	164	13 027	+23%
MECANIQUE/ METALLIQUE	6 164	172	860	7 196	+24%	7 900	66	970	8 936	+24%
ELECTRIQUE/ ELECTRONIQUE	8580	111	17	8 708	-19%	11 092	166	69	11 327	+30%
MAT.CONSTR./ VERRE	2 881	1 323	250	4 454	-28%	3 719	1 156	81	4 956	+11%
BOIS/PAPIERS/ DIVERS	3 298	13	-	3 311	+18%	2 186	21	-	2 207	-33%
IND. AGRO- ALIMENTAIRES	43 682	211	105	43 998	+6%	34 203	-	-	34 203	-22%
TEXTILES ET CUIRS	4 266	28	-	4 294	-22%	4 177	-	3	4 180	-3%
CHIMIE/ ENGRAIS/ PHARMACIE	9 870	162	62	10 094	36%	9 028	135	96	9 259	-8%
TOTAL PRODUCTION	87 987	2 565	2 083	92 635	+4%	84 063	2 649	1 383	88 095	-5%
PRESTATIONS DE SERVICES	22	2	500	524	-65%	18	3	589	610	-3%
TOTAL GENERAL DU SECTEUR	88 009	2 567	2 583	93 159	+3%	84 081	2 652	1 972	88 705	-5%

Source : Notes de conjoncture du MIR (fin 1998 et fin 1999).

-Sous-section 2 : au plan technologique

Les choix effectués en matière de restructuration dénotent d'un appareil industriel fortement dégradé. Et des décisions prises simultanément apparaissent contraires à la recherche de modernisation affichée.

§1 L'OBLIGATION DE S'ADAPTER AUX NORMES INTERNATIONALES DITES DE QUALITE

La question décisive de la maîtrise n'étant pas résolue, la contrainte technologique et les incidences sur les gammes de produits qui deviennent obsolètes sont des obstacles non seulement au développement mais à l'existence même des entreprises.

Et ce d'autant que la « normalisation » du système ISO, mise de plus en plus en avant dans le discours sur la *mise à niveau* indispensable des entreprises algériennes au niveau international, impose des règles draconiennes à des unités ayant déjà du mal à fonctionner quotidiennement.

Au niveau mondial, le comité technique ISO/TC 176, créé en 1979, et devenu une véritable organisation internationale de normalisation (dont le sigle ISO n'est pas la traduction de 'International Standardisation Organisation', mais est un acronyme issu du mot grec *isos* qui signifie égal¹) a adopté en 1987 un ensemble de normes sur le « management de la qualité » et « l'assurance qualité », plus connues sous l'appellation de normes ISO 9000. Révisées une première fois en 1994², ces normes visent à une harmonisation consensuelle internationale des principes et des méthodes d'organisation de l'entreprise considérés comme les plus efficaces. La série ISO 9000 contient une série de concepts et de directives générales, dont l'objectif est de « satisfaire les besoins commerciaux et industriels qui interviennent dans les échanges internationaux »³.

Les capacités de production (utilisées dans le calcul des TUC industriels) font partie intégrante de ces normes. Même s'il faut souligner, à l'instar du CNES, que les capacités de production « sont souvent théoriques et rarement atteintes pour des unités similaires réalisées dans le pays du constructeur. (...) Depuis leur réalisation, les unités ont souvent subi un vieillissement, des transformations et des adaptations qui ne sont pas prises en compte dans l'estimation des capacités. »⁴

Présentée comme un atout en matière de concurrence, la qualité, telle qu'elle est ainsi établie, devient un passage obligé pour toutes les entreprises qui souhaitent maintenir leurs parts de marché. Alors que l'Algérie organisait en 1976 une conférence internationale sur la normalisation et les pays en voie de développement, seules quelques entreprises algériennes ont, 25 ans après, reçu la « certification » délivrée par l'AFAQ (Association française assurance qualité), officialisant le respect par l'entreprise des normes ISO 9000⁵.

¹ Remarque de D. BENDAOU, Ingénieur membre de l'APEQUE (association pour la promotion de l'éco-efficacité et de la qualité en entreprise), « Le pilotage par la qualité », *El Watan*, 2 mars 2000.

² Une seconde révision est en cours, dont la publication est prévue à l'automne 2000.

³ « Vision 2000 » sur les normes de management ISO 9000.

⁴ CNES, *Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, op. cit., p.47.

⁵ En mars 2000, on en comptait quatre : BCR (boulonnerie, coutellerie et robinetterie), ENIEM (entreprise nationale des industries électroménagères), Alfasid (filiale de SIDER) et Inerga (entreprise nationale de réalisation d'infrastructures énergétiques). (*El Watan*, 13 mars 2000)

§2 LE BESOIN ABSOLU DE MAINTENANCE

Les entreprises qui parviennent à se maintenir sont souvent celles qui peuvent assurer elles-mêmes une maintenance approfondie parce qu'ayant investi dans l'installation de bases d'entretien et de rénovation.

Afin d'illustrer au plus près la réalité actuelle des entreprises algériennes, j'ai choisi de présenter ici deux points de vue de responsables de la maintenance dans leurs entreprises respectives. La première est une filiale du réputé groupe COSIDER¹, dépendant du holding BMC (Bâtiment et matériaux de construction). La seconde est l'Entreprise nationale de fonderie, dont l'appareil de production est particulièrement obsolète et abandonné par les pouvoirs publics.

L'expérience du directeur du département « Travaux/infrastructures » de COSIDER-Travaux publics, dont le siège social est à Alger (Birkhadem)² est la suivante :

« COSIDER a réalisé la plus grande part des plus grands projets de développement de l'Algérie. Du point de vue organisation, nous avons pris notre élan avec les Danois (intervenues en 1984). Par la suite nos chantiers ont toujours côtoyé des assistances étrangères (Mercedes, Caterpillar, Komatsu, Liebherr). Nous possédons deux bases de matériel et de rénovation, à Blida (lancée en 1984 par étapes) et à M'sila (qui date de 1987). Alors que nous étions auparavant contraints d'importer les coffrages pour la construction du métro d'Alger par exemple, nous les fabriquons maintenant nous-mêmes et les vendons même à d'autres entreprises algériennes. C'est le résultat de contacts avec des techniciens étrangers, contacts quelquefois arrachés car le transfert n'est pas facile du tout. Par exemple, pour le cintrage métallique, nous avons décidé d'investir dans la cintruse et dans la formation de personnel compétent en rapport ; résultat : seule COSIDER produit actuellement les cintres nécessaires pour les travaux souterrains. Assurer une bonne rénovation du matériel est donc vital pour nous. D'autant que les problèmes se

¹ La restructuration de cette entreprise en huit filiales date de 1995. Chacune d'elles est spécialisée. « Travaux Publics » est la plus importante, avec environ 2 000 unités de matériel. Elle est elle-même divisée en trois départements : canalisations (pipes-lines au niveau de Hassi Messaoud), hydraulique (barrages, irrigations), infrastructures (routes, aéroports, ports, voies ferrées, métro d'Alger). La filiale construction s'occupe, elle, du bâtiment et des ouvrages d'art. Celle d'ALREM est chargée de la maintenance et fabrication mécanique. Existente aussi ALSIM, COMETAL, AGRAL, « Carrière » et « Promotion immobilière ». COSIDER emploie plus de 12 000 travailleurs.

² Rencontré avec Mohamed ZIAD, directeur général adjoint chargé des activités infrastructures de COSIDER-Travaux Publics.

sont accumulés depuis le gouvernement a décidé de supprimer les investissements. Notre avantage résidait dans l'existence de nos bases de maintenance, encadrés par de nombreux ingénieurs et techniciens supérieurs qui ont en général bénéficié de formation à l'étranger puis sur site. Ils nous ont pour l'instant permis de faire face à l'absence d'investissement, en rénovant le matériel pour répondre à la demande des chantiers. »

Le responsable des départements « Maintenance » et « Bureau d'études » de l'ENF SPA (Entreprise nationale de fonderie) / filiale d'Oran évoque quant à lui les difficultés permanentes auxquelles il est confronté¹ :

« L'usine est vétuste et a beaucoup de problèmes. Elle demande des gens qualifiés et des pièces détachées. Le bureau d'études n'a aucune documentation ; nous étions auparavant abonnés à plusieurs revues, françaises notamment, mais nous ne pouvons plus assurer le paiement en devises. Nous travaillons avec notre seule expérience. Nous effectuons nous-mêmes la plupart des réparations. Pour les autres, l'attente dure jusqu'à six mois ou un an d'importation (la commande, la banque puis les douanes...). Nous avons une grenailleuse toute neuve, acquise en 1982 mais parvenue non complète, qui est souvent en panne car il lui manque toujours des pièces ; elle a fonctionné quatre ou cinq ans seulement. Des problèmes de pièces électriques et mécaniques surviennent en permanence. Pour intervenir sur une panne éventuelle, nous ne possédons qu'un petit stock de pièces avec une côte d'alerte rapidement atteinte. Nous ne demandons pas de prestations de services à l'extérieur, nous essayons de fabriquer les pièces nous-mêmes, sauf pour des pièces très spécialisées, que nous importons de France, de Belgique, ou d'Italie, mais les procédures sont très lentes. Depuis deux ans, nous importons moins car certaines pièces peuvent s'acheter à Alger ou Annaba, auprès de représentants d'une société allemande (ALGIPAL), avec paiement en dinars. Nous ne prêtons pas attention au prix car il s'agit de gagner une

¹ Ex « Ducros », l'ENF a été nationalisée en 1974 sous l'égide de la SONACOME. En plus de l'unité Fonderie d'Oran, il en existe deux, celles d'El Harrach et de Tiaret. L'ENF est devenue filiale le 1^{er} janvier 1999. Elle est composée de six principaux ateliers : fonderie de fonte, fonderie d'acier, ébarbage et noyautage, qui constituent le département production, usinage et chaudronnerie pour le département fabrication.

course contre la montre : il est préférable d'arrêter le chantier une journée au lieu d'un an ! Nous avons également pris du retard dans l'informatisation. Nous ne faisons pratiquement que du 'curatif', pas de 'préventif'. »

§3 LA CONCURRENCE AU DETRIMENT DU MAINTIEN DES LIENS INTER-INDUSTRIELS

Les nombreuses restructurations ou filialisations opérées depuis 1996 ont changé la face de l'industrie algérienne. Fin décembre 1997, AHMED TIBAOUI annonce la « création » de 1 697 entreprises, sur la base des dissolutions d'EPL¹. Mais le résultat le plus tangible de ces opérations est la dislocation des synergies entre les unités d'une entreprise ou d'une même branche industrielle, sans bonification pour la production, le potentiel industriel, la distribution ou les travailleurs.

L'exemple de l'ENIEM est à ce titre éclairant. Le découpage du secteur des appareils électroménagers entre plusieurs entreprises n'a fait qu'engendrer une concurrence défavorable à l'ENIEM² et à cette production. Les trois entreprises chargées de la commercialisation des produits de l'ENIEM, EDIMEL, ENAPEM et ENAED, cherchent à augmenter leurs bénéfices, quitte à défavoriser l'ENIEM. Au point que des cadres de l'entreprise se sont retrouvés licenciés, pour avoir notamment dénoncé la collusion d'une partie de la direction de l'ENIEM et celle d'EDIMEL, aboutissant à faire bénéficier la seconde de prix inférieurs au prix-matière des produits de la première³. Conséquence structurelle de cette absence de solidarité entre entreprises de la même branche : le découvert bancaire et l'endettement de l'ENIEM sont lourds et menacent directement le fonctionnement de l'entreprise (blocage par la banque des salaires et des approvisionnements), alors que la situation financière des trois distributeurs leur permet de prospecter jusque sur le marché international pour importer des produits similaires à ceux de l'ENIEM, stockés « rouillant dans les entrepôts »⁴.

¹ *La Tribune*, 27 décembre 1999.

² L'entreprise produit essentiellement des réfrigérateurs, des cuisinières, des climatiseurs et autres petits appareils électroménagers.

³ *El Watan*, 26 mai 1999.

⁴ *Idem*.

§4 UN DEFICIT EN COMPETENCES QUI S'ACCROIT

Les restructurations modifient en profondeur le rapport à l'emploi et à la formation dans les entreprises publiques. Les répercussions se mesurent en termes de réduction et de déstructuration.

A. La précarisation de l'emploi s'est largement imposée dans le secteur public, et ce très tôt dans le processus des restructurations¹. En 1992, 63,7% des emplois créés sont temporaires. Les opérations dites de « dépermanisation »² engagées dans le cadre des plans de redressement ajoutées au recours systématique aux recrutements temporaires, ont généralisé l'usage du contrat à durée déterminée³ que la législation n'autorisait auparavant qu'à titre exceptionnel.

L'utilisation répandue de cette forme d'emploi entraîne un abaissement général des conditions de travail et des rémunérations. La presse en fait écho, signalant le refus de chefs d'entreprises d'accorder aux contractuels les droits pourtant imposés par la législation du travail, tel le bénéfice des indemnités de nuisance et d'ancienneté ou le droit aux allocations familiales. Les fiches de paie sont ainsi souvent réduites au seul salaire de base. Certains employeurs vont jusqu'à refuser l'exercice du droit syndical, sous menace de non-reconduction de contrat. « C'est sans doute pourquoi, partout où la dépermanisation a avancé, on constate que le syndicalisme a reculé. »⁴

Les employeurs ont peine à évoquer ce phénomène, confrontés qu'ils sont au manque de commandes donc à la diminution de l'activité. J'en ai fait l'expérience dans un entretien avec Mr BOR, assistant du PDG de TRAVOSIDER⁵ et chargé de l'organisation, de l'informatique et de l'audit :

¹ Les services techniques de la zone industrielle d'Arzew comptent 2 400 salariés en 1988 contre 1000 début 1985 ; la moitié d'entre eux ont été embauchés sur des contrats temporaires. Une décennie plus tard, c'est le syndicat de la branche Liquéfaction et transformation des hydrocarbures (LTH) de cette même Z.I., qui exige la relance du recrutement, étant donné le déficit que connaît la société en matière de main d'œuvre, « conséquence des nombreux départs, démissions et réorientations. » (*Le Matin*, 18 janvier 2000)

² Le terme est employé en Algérie.

³ Loi n°90-11 du 21 avril 1990.

⁴ *El Watan*, 15 février 1999.

⁵ TRAVOSIDER est une entreprise du bâtiment, même si ce classement n'est pas idéal d'après notre interlocuteur, car elle opère à la fois dans le génie civil, le bâtiment, la maintenance et les travaux industriels. Elle est issue de l'ex SNS (sous l'ancienne tutelle du Ministère de l'industrie lourde), alors que la plupart des entreprises du bâtiment sont issues de l'ancien Ministère de l'Habitat. Son siège social est situé à Oran.

« TRAVOSIDER est supposée être un groupe, depuis une filialisation intervenue le 1^{er} mai 1998 : l'entreprise mère et ses quatre filiales¹. Seuls les cadres dirigeants, au nombre de neuf, ne sont pas contractuels. Les effectifs évoluent suivant les chantiers. La 'dépermanisation' est un terme péjoratif. Une transformation juridique des contrats de travail a simplement permis de racheter aux employés leurs contrats, pour les faire passer de CDI en CDD et ainsi pouvoir procéder à des licenciements économiques. Auparavant, 60% d'entre eux étaient déjà contractuels. Cette opération a coïncidé avec la création des nouvelles sociétés : les contrats étant établis avec la direction de TRAVOSIDER, ils auraient du changer de toute façon ; la filialisation a facilité les choses puisque le licenciement s'est effectué au niveau de TRAVOSIDER. »

B. Les centaines de milliers de licenciements effectués, la plupart sous les formes de « départ volontaire » ou à la retraite anticipée², ont un double effet sur les entreprises concernées, concernant celles qui poursuivent leur activité bien sûr. Ils allègent les « sureffectifs », qui représenteraient environ 30% du personnel des entreprises industrielles publiques³. Mais ces départs, tragiques pour les personnels concernés, le sont aussi pour les entreprises. Ils s'ajoutent aux « compressions déguisées » – dues au non recrutement tacite prescrit par l'Etat depuis le milieu des années 80 –, et entraînent un large déficit en compétences et une détérioration de l'état des qualifications⁴.

¹ Deux entreprises de maintenance industrielle : PROMAINT, installée à Hassi Ameer (zone industrielle d'Oran) et SOMIND à Annaba ; deux autres pour le génie civil et le bâtiment : SOGCTRAV à Hassi Ameer et SOGCBAT à Annaba ; plus AGREGAN, société spécialisée dans les agrégats et le béton. TRAVOSIDER est actionnaire à 99% de ses filiales.

² Pour le détail de ces mesures, voir infra p.322.

³ Selon le Ministre de la restructuration industrielle Mourad BENACHENHOU, dans une interview à *El Moudjahid* du 6 septembre 1994.

⁴ Le responsable des départements « Maintenance » et « Bureau d'études » de l'ENF SPA déjà évoqué m'a déclaré à ce propos : « Dans tous les ateliers, les travailleurs les plus qualifiés sont partis en raison de salaires trop bas. Des tourneurs qualifiés et des soudeurs homologués ont préféré bénéficier du départ volontaire ; ils sont partis dans le privé voire ont créé eux-mêmes une petite entreprise. Nous ne voulions pas qu'ils partent. D'autant que les sureffectifs sont toujours là parce qu'ils savent qu'ils ne trouveront pas de travail ailleurs. Ce sont les bras cassés qui sont restés. »

C'est le constat que fait le directeur de la SNVI¹ chargé du dossier « Restructuration », lors d'un entretien qu'il m'a accordé :

« L'impact (du plan social) sur la qualification est énorme. Les personnes qui sont parties en retraite avec un âge avancé avaient accumulé une expérience, bien souvent même avant d'entrer à la SNVI ; cette expérience représente la valeur substantielle de l'entreprise. Quant à ceux qui sont partis en départs volontaires, il s'agit en général de ceux qui sont le plus assurés de leurs compétences et ont espoir de se recycler à l'extérieur. Même si retrouver un autre emploi ne se concrétise pas toujours, car le plus gros consommateur d'emplois est le secteur public et il fait la même chose partout ! Lorsque cette population est partie, nous avons subi une déstructuration de nos qualifications. D'autant que pendant dix ans, entre 1985 et 1995, aucun recrutement n'a eu lieu, donc pas de régénération de compétences. Ces départs ont donc été très difficiles à combler, car l'effort de formation a toujours un résultat très lent. L'entreprise a pourtant beaucoup formé, mais comme elle n'a pu recruter de l'extérieur depuis longtemps, la formation est surtout de la remise à niveau (formation continue), mais c'est insuffisant. L'idéal aurait été d'embaucher des jeunes diplômés, de les mettre tout de suite en formation spécialisée pour obtenir rapidement des résultats. Cela n'a pas été le cas, il a donc fallu 'prélever en interne' des gens, les mettre à niveau pour qu'ils puissent suivre les formations, les 'injecter' dans ces formations, puis attendre les résultats. Il est très difficile d'aboutir à un relèvement des qualifications de cette façon-là. »

Autre conséquence des suppressions massives de postes de travail, le recrutement des jeunes cadres qualifiés n'est plus assuré. Ils seraient pourtant quelque 20 000 diplômés des universités à pouvoir intégrer l'entreprise, dans diverses activités².

C. Depuis les restructurations, les centres de formation interne ont pour la plupart fermé leurs portes, abandonnant cette responsabilité à des intervenants extérieurs à

¹ Cette grande entreprise du secteur mécanique a connu un « plan social » en 1998, avec 1 323 départs à la retraite sur 3600 départs volontaires.

² *El Watan*, 22 mai 1997.

l'entreprise. Il en subsiste dans quelques branches encore en capacité financière de l'assumer, comme en témoigne dans un entretien AREZKI AIT YAHIA, directeur audit/analyse/synthèse de SAIDAL :

« Nous avons une formation interne : chaque année dans des écoles du pays essentiellement de gestion, ainsi qu'à l'étranger pour certains cadres, techniciens, pharmaciens (formations de courte ou longue durée), en général auprès de laboratoires avec qui nous entretenons des relations ou dans des grandes écoles commerciales, de management. »

Autre entreprise, autre expérience. Le regard que porte NADJI CHERMAT, salarié de la SNVI et secrétaire général de l'Union de wilaya de Rouiba, est critique quant à l'abandon des ambitions de formation autrefois manifestées par son entreprise :

« La formation a beaucoup changé. L'entreprise disposait de deux centres de formation avant la restructuration : le CIFOP (Centre Industriel de Formation Professionnelle) à Rouiba permettait à la SNVI de bénéficier de sa propre structure de formation, de recyclage ; un second au niveau du complexe de Tiaret. Avec le passage à l'autonomie et l'application du premier plan de restructuration de l'entreprise, la réorganisation a abouti à l'élimination de ces deux centres. Reste une seule structure, rattachée au siège de la direction générale : le CFR (Centre de Formation et de Recyclage). Une entreprise qui compresse revoit ses besoins à la baisse, elle ne forme pas ni ne cherche sur le marché du travail les compétences nécessaires pour répondre à ces besoins. »

Conclusion du Chapitre 5 :

Accusée d'inefficacité, l'industrie a été mise en situation de fonctionner plus mal encore. Au-delà de l'extraversion en inputs héritée des choix stratégiques de l'industrialisation, la réduction drastique des investissements consacrés à l'industrie accentue considérablement la dépendance technologique et l'insuffisance des biens d'équipement. L'absence de maintenance, l'abandon de la formation et la

désintégration qui fait place à la concurrence entre entreprises, privent l'industrie algérienne inachevée des moyens non seulement de se développer, mais de résister à la crise. La production se trouve étranglée par les surcoûts, déjà présents ou nouvellement introduits, l'obsolescence des machines, et la pseudo-autonomie de gestion, rendant les entreprises publiques incapables d'assumer leurs lourdes difficultés. Il est alors permis de se demander si l'industrialisation n'a pas été stoppée.

CHAPITRE 6

Les conséquences de « la situation sécuritaire »

Tragiques, les conditions de sécurité de la période de terrorisme, pour les hommes et les installations, s'ajoutent aux difficultés des entreprises publiques... et aux coûts.

SECTION 1 : les salariés et leurs entreprises frappés par le terrorisme

-Sous-section 1 : des personnels terrorisés

De nombreux ouvriers et cadres ont été assassinés, à leur poste de travail ou en s'y rendant. L'UGTA estime à 400 le nombre de syndicalistes abattus¹ dont le secrétaire général de la centrale² et plusieurs dirigeants de premier plan. D'autres se sont exilés. Les guets-apens prenant pour cible les moyens de transport du personnel, des salariés délestés de leur paie dans des attaques, sont malheureusement monnaie courante durant les années de terrorisme. Les travailleurs des entreprises publiques, habitant dans des hameaux ou des quartiers menacés ont souvent contribué à assurer la défense des populations, organisés en comités d'autodéfense.

-Sous-section 2 : le coût matériel

Bien que défendues avec courage par les travailleurs eux-mêmes, aidés des sociétés de gardiennage, des centaines d'unités ont été touchées par le terrorisme destructeur. A. PRENANT fait état en 1996 de 2 000 unités de production détruites³. Les dégâts matériels sont considérables : des milliers d'actes de sabotage perpétrés, la destruction

¹ L'Observatoire National des Droits de l'Homme avance de son côté le chiffre de 372 syndicalistes, dans le premier rapport officiel rendant compte d'un bilan du terrorisme. (*L'Humanité*, 24 juin 1996)

² Abdelhak BENHAMOUDA a été assassiné devant le siège de la centrale syndicale à Alger le 28 janvier 1997.

³ André PRENANT, « Réalité d'une solidarité : France-Algérie », in *Recherches internationales*, n°43-44, Hiver 1996, p.203.

totale ou partielle d'un millier de sièges administratifs, de 630 entreprises publiques¹, l'incendie de 1 800 camions², 320 wagons de marchandises, 30 locomotives³, au total 3 432 véhicules de transport et d'engins de travaux publics⁴.

Les entreprises fonctionnant par chantiers ont été particulièrement atteintes, subissant des sabotages voire même des vols de matériels. En témoigne SMAÏL ZIANI, PDG d'ALREM-filiale de COSIDER SPA⁵ :

« En 1994, 1995 et 1996, nous avons eu beaucoup de difficultés jusqu'à être contraints d'abandonner certains sites, certains projets. A cause du terrorisme, nous n'avions pas le choix : ou laisser le matériel là-bas et le laisser saccager comme ils ont fait dans certaines unités où nous n'avons rien récupéré (des stations de concassage, des camions totalement brûlés), ou se retrouver avec du matériel que nous ne pouvions pas rentabiliser (s'il manque un élément dans la chaîne, on ne peut pas utiliser). Cette année, nous avons inscrit pour 500 millions de dinars d'équipements complémentaires pour acheter des équipements et de la pièce pour rénover le matériel brûlé. »

Selon des études confidentielles portant sur la période 1992-1997, le coût économique du terrorisme, incluant destruction de sites, abandon de projets d'investissements, etc, est estimé à près de 40 milliards de francs⁶.

SECTION 2 : des surcoûts considérables

-Sous-section 1 : l'apparition de sociétés de gardiennage

Si les grandes entreprises publiques bénéficient souvent d'une protection assurée par les forces de sécurité, le gardiennage a été rendu nécessaire pour résister aux attaques

¹ Selon un document de l'UGTA présenté au Colloque *Terrorisme, intégrisme et libertés syndicales*, 11-12 décembre 1997.

² Chiffres du rapport de l'ONDH déjà cité.

³ Les pertes subies par la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) sont d'ailleurs rappelées par les salariés, inquiets des projets de restructuration de leur entreprise, et qui défendent le caractère public du service qu'ils entendent continuer à rendre à la population. (*Le Matin*, 7 juin 1999)

⁴ Selon le document de l'UGTA cité.

⁵ Le siège social de l'entreprise est situé à Blida.

⁶ *L'Expansion* n°545, 20 mars au 2 avril 1997. L'étude a été réalisée par un cabinet d'intelligence économique européen, à la demande de banques japonaises. Elle exclut les dépenses militaires.

de sabotage ou aux menaces de racket menées par les terroristes contre les unités économiques, comme les institutions publiques d'ailleurs.

Le premier décret législatif autorisant les sociétés de gardiennage est promulgué le 4 décembre 1993. Il permet pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, aux opérateurs privés d'investir dans les activités de sécurité des entreprises publiques et privées¹. Depuis, des dizaines de sociétés de gardiennage, en large majorité privées, se sont créées².

L'appel à ce type de société a entraîné partout des surcoûts élevés. Comme au Complexe de la SNVI situé à Rouiba, où une société privée, la SGS, assure la sécurité depuis 1996 ; les agents sont embauchés suivant des contrats de six mois. Avant, les vols occasionnaient au complexe des pertes de cinq millions de DA par mois environ. Depuis mars 1998 aucun vol n'a été enregistré³.

-Sous-section 2 : les perturbations dans l'organisation du travail

L'organisation du travail s'est trouvée perturbée dans nombre d'entreprises, dans le transport du personnel et les chantiers notamment. Les conséquences sont en chaîne : arrêts de chantiers, activités de sous-traitance au ralenti, surcoûts, dans lesquels la rénovation du matériel endommagé ou l'achat de nouveaux équipements prennent une large place.

Le paramètre de la sécurité peut ainsi hypothéquer totalement les plans de l'entreprise. Le directeur du département « Travaux/infrastructures » de COSIDER Travaux publics le vit quotidiennement, en répondant aux appels d'offres :

« Le facteur sécurité est incontrôlable. Lorsque nous soumissionnons pour un projet, nous ne savons pas ce que les autorités exigeront de nous comme personnel pour assurer le gardiennage et la sécurité. Nous nous basons sur une vingtaine, puis sur le site on nous en demande 100, certains chantiers ont 100 ou 150 gardiens. Ce sont des surcoûts non prévus qui peuvent remettre en

¹ Le 19 mars 1994, un décret exécutif, qui sera complété le 30 novembre 1995, fixe les modalités de délivrance d'autorisations pour le port d'armes à feu. Ces deux textes autorisent le personnel de ces sociétés à se doter d'armes et les contraignent à porter un uniforme spécifique à leur entreprise.

² En 1998, il en était dénombré 68, dont 51 privées. (*El Watan*, 27 avril 1998)

³ Selon les propos de Nour Eddine DALI, directeur des visites du complexe, lors d'une rencontre sur place.

cause tous nos calculs. En plus des incidences sur la production, ces problèmes de sécurité faussent totalement notre manière de travailler. »

Enfin, les conséquences sont sensibles jusque sur les contrats de sous-traitance avec des marchés extérieurs. Les entreprises de manufacture sont les plus concernées, telle l'EMAC, comme me l'a expliqué son PDG, DJELLOUL BENDJEDID :

« Le terrorisme s'est ajouté à nos problèmes. Il y a une dizaine d'années, nous avions de nombreux contrats de sous-traitance sur des marchés européens ; nous étions confrontés à des marchés très rigides, rigoureux et disciplinés. La facture a été 'salée' mais nous a permis de nous hisser à un niveau européen. Les problèmes sécuritaires ont tout réduit à néant ; on ne peut en effet pas exporter si le client ne contrôle pas la production, n'assure pas la qualité au niveau de la base de production (contrairement au secteur des hydrocarbures par exemple) ; ne pouvant pas garantir la sécurité de nos partenaires étrangers, nous avons dû rompre tous nos contrats de sous-traitance. »

Conclusion du Chapitre 6 :

Un bilan définitif du terrorisme est délicat à établir, tant les conséquences marquent profondément la société et le territoire. Le secteur public a été particulièrement visé par les tueurs et les destructions. Et paradoxalement, l'existence d'un tissu industriel développé, défendu par des salariés attachés à leur outil de production, a certainement empêché le pays de s'effondrer durant la décennie qui s'achève.

CHAPITRE 7

Formes et impacts des restructurations : **quelques études de cas**

Après l'idéologie « autonomiste », les phases et les aspects de la restructuration se diversifient mais convergent tous vers une forme de privatisation. Nous allons en examiner dans ce chapitre les principaux types, à travers l'expérience de quelques entreprises ou secteurs de l'économie algérienne.

SECTION 1 : dissolution et tentative de rachat par les travailleurs

Des centaines de dissolutions sont prononcées depuis 1994. Il s'agit principalement d'EPL, poussées à la faillite par les difficultés financières. Des collectifs de travailleurs s'organisent pour tenter de racheter leur entreprise dont les actifs sont voués à la liquidation ou destinés à la privatisation.

-Sous-section 1 : la dissolution, une conséquence de la conjonction du pas et des réformes

Depuis la révision du code du commerce, la dissolution des entreprises publiques est autorisée par la loi. Sociétés par actions (dont le capital est souscrit par l'Etat), elles peuvent être dissoutes selon l'article 715 bis 20 qui stipule expressément : « si du fait de pertes constatées dans les documents comptables, l'actif net de la société devient inférieur au quart du capital social, le conseil d'administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, à l'effet de décider, s'il y a lieu, la dissolution anticipée de la société ». Un « liquidateur » est nommé pour diriger l'opération ; durant la période de transition, il a toute autorité pour poursuivre ou non l'activité.

Les difficultés financières lourdes entraînant une accumulation d'arriérés de salaires impayés¹, des entreprises publiques ne peuvent souvent plus faire face. Ce prétexte est utilisé par les pouvoirs publics pour précipiter la dissolution, avec réductions d'effectifs à la clé.

La phase de liquidation peut durer de six à 36 mois, par mandats renouvelés chaque semestre. Au point que l'entreprise concernée peut subsister dans l'inconnu pendant des mois entiers. L'épreuve ainsi vécue par les travailleurs des 12 EDGA (entreprises de distribution des galeries algériennes) a été relativement brutale. Les EDG ont cessé leur activité le 15 novembre 1997², laissant les employés de ces entreprises – plusieurs milliers – sans aucune ressource, le gouvernement leur refusant la possibilité de départs volontaires indemnisés.

Comme l'explique SAÏD BELHOUS, délégué aux réformes auprès du gouvernement,

« la liquidation est une forme parmi d'autres de privatisation. Elle est une redistribution des moyens de production vers d'autres repreneurs. »³

L'idée est en effet de trouver des acheteurs pour reconvertir les actifs. Les premiers sollicités sont les salariés eux-mêmes. Il leur est offert la possibilité de reprendre leur entreprise en prenant part, à des conditions préférentielles, au capital social. Mais les résultats de cette expérience sont mitigés.

-Sous-section 2 : les EPL (entreprises publiques locales)

Outil indispensable pour garantir l'existence d'activités industrielles diverses dans toutes les régions, urbanisées ou rurales, les entreprises publiques locales ont très largement contribué au développement. Pourtant, premières victimes du désengagement de l'Etat, elles se retrouvent livrées à elles-mêmes, puis bradées.

§1 LA PART PRISE PAR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

En 1966, le nouveau code des communes permet la création des premières entreprises publiques locales. L'inscription de la PMI locale au plan national de développement

¹ *El Watan* du 26 mars 1998 cite des retards dans le paiement des salaires variant entre un et 25 mois, touchant encore près de 5600 travailleurs dans près de 260 entreprises, hors dissolutions.

² En application de décisions de dissolution émanant du CNPE pour 11 d'entre elles, et du Ministère du Commerce pour le cas particulier de l'EDG d'Alger, non autonome.

³ *Liberté*, 16 octobre 1996.

dans le premier plan quadriennal et les « programmes spéciaux » des wilayate dites retardataires par rapport au reste du pays, en engendrent d'autres. L'ensemble de ces actions s'inscrit alors dans un programme de « développement de l'industrie locale » (dit « programme DIL »), plus ou moins cohérent¹. En 1982, de petites unités de production issues des anciennes sociétés nationales (carreaux, charpentes métalliques, boulangeries industrielles, carrières...) enrichissent le secteur. La planification locale est d'autant plus encouragée qu'en 1984, un découpage administratif érige 17 nouvelles villes au rang de chefs-lieux de wilaya portant ainsi le nombre de wilayate à 48 au lieu de 31, et le nombre de chefs-lieux de communes à 1 541 au lieu de 704. Selon M. LIASSINE, le secteur public local représente environ 7% de la valeur ajoutée industrielle publique en 1982². Il s'est développé essentiellement dans les activités de soutien au BTP, les branches des matériaux de construction, des bois et dérivés et des industries diverses ; mais on trouve également des unités locales dans l'agriculture, l'artisanat, le commerce, l'équipement et les transports. Les industries publiques locales ont été conçues comme un instrument pour la réalisation des différents programmes locaux de développement des collectivités locales (wilayate et APC), notamment pour l'habitat, dont les besoins de matériaux de construction, menuiseries, etc, sont prioritaires. Elles ont de fait été utilisées comme un outil essentiel d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de la grille d'équipement mise en place au début des années 80. Certains auteurs vont même jusqu'à affirmer que

*« l'entreprise économique locale est née du souci de décentraliser l'activité industrielle. Elle est en quelque sorte une réponse aux critiques du développement par pôles. »*³

Les industries publiques locales deviennent entreprises publiques locales (EPL) avec l'autonomie. Du fait du nombre d'emplois, de sa répartition géographique, le secteur des EPL est non négligeable. Avant les opérations de restructuration entamées au début des années 90, il comptait 1 324 entreprises⁴, employant près de 220 000 travailleurs⁵, dont 183 entreprises industrielles et 27 000 travailleurs.

¹ Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.58.

² Mohammed LIASSINE, in « Le redéploiement industriel », op. cit., p.122.

³ Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.58.

⁴ Dont 594 agissant dans le bâtiment (*Marchés Tropicaux*, 3 octobre 1997).

⁵ 375 000 agents selon l'UNEP, in *La restructuration industrielle de l'entreprise publique*, op. cit., p.9.

§2 LES PREMIERES MESURES DE RESTRUCTURATION

Dès 1991, les graves difficultés financières subies par les entreprises locales, conséquence du désengagement des collectivités locales puis de l'Etat lui-même, entraînent un endettement lourd et des *assainissements* successifs.

A partir de la loi de Finances de 1993, la propriété des EPL est soustraite du patrimoine des collectivités locales pour être transférée au domaine de l'Etat. Depuis février 1997, les EPL relèvent des portefeuilles des cinq holdings régionaux installés selon un critère géographique : est, ouest, centre, sud-ouest et sud-est¹.

Trois comités interministériels mènent les actions de restructuration² :

- le comité opérationnel d'assainissement et de relance des EPL (COREPL), chargé de déterminer les mesures d'assainissement financier des EPL jugées économiquement viables ;
- le comité technique de restructuration des EPL, chargé de la mise en œuvre de l'opération d'assainissement financier et de la restructuration des EPL ;
- le comité intersectoriel de passage à l'autonomie des EPL (CIS/EPL).

Les EPL considérées comme viables deviennent autonomes. Le décret n°94-294 du 25 septembre 1994 autorise la dissolution des autres. Des « volets sociaux » sont mis sur pied par les holdings régionaux ; ils concernent l'assainissement des arriérés de salaires, les versements des indemnités de licenciement et l'évaluation des actifs restants.

A la suite de cette première phase marquée par des liquidations nombreuses dont nous ferons le bilan chiffré plus loin, les holdings régionaux s'attèlent à un second palier : l'opération de cession aux salariés des actifs des EPL non autonomes dissoutes³. Les salariés reçoivent des fiches de vœux sur lesquelles ils doivent inscrire leur *choix* : le licenciement ou l'acquisition de leur entreprise en voie de dissolution. L'amendement à la loi sur les privatisations déjà évoqué⁴, accorde un abattement de 15% sur la valeur du patrimoine, le paiement échelonné sur 20 ans, avec un taux d'intérêt de 6% et un délai de grâce de cinq ans avant le premier solde. Les contributions d'ouverture de

¹ Les sièges des holdings sont installés respectivement à Constantine, Oran, Tipaza, Béchar et Biskra.

² Selon Hocine AMER-YAHIA, Directeur général de la restructuration industrielle, allocution citée.

³ Selon l'instruction n°2 du chef du gouvernement, datée du 15 septembre 1997. Celle-ci fixe par ailleurs au 15 décembre 1997 l'échéance pour le règlement du volet social. Puis l'article 92 de la Loi de finances pour 1998 et une instruction n°3 prise le 2 mai 1998 concernant les EPL autonomes, complètent l'arsenal juridique qui régit la cession de gré à gré des actifs des entreprises publiques dissoutes aux salariés.

⁴ Voir supra p.118.

droits (COD), équivalent de l'indemnité que les travailleurs auraient perçue en cas de départ, sont versées à hauteur de 20% pour constituer le capital social de l'entreprise, les 80% restants étant virés sur un compte spécial de liquidation des entreprises publiques ouvert auprès du Trésor Public.

Pour ce faire, des commissions de liquidation par wilaya procèdent, sur la base des inventaires établis par le liquidateur désigné pour l'entreprise, à l'évaluation des actifs ; ceux-ci sont regroupés en un ou plusieurs lots, puis adressés au holding concerné chargé de la mise en œuvre de l'opération de vente elle-même. Certains collectifs de travailleurs contestent la lenteur et les résultats de l'évaluation du patrimoine de leur entreprise.

Le peu d'enthousiasme exprimé au premier abord par les travailleurs pousse par exemple la commission de liquidation de Constantine à entreprendre « une campagne de motivation et d'encouragement au sein des travailleurs dans le but de se constituer en société pour acquérir de gré à gré les actifs de l'entreprise »¹. La proportion moyenne de ceux qui reprennent leur entreprise est de l'ordre de 15 à 25% des effectifs selon les wilayate².

Celles qui font exception sont liées à des activités encore porteuses, telle l'EWER (entreprise de wilaya d'électrification rurale) de Tizi-Ouzou, dont la dissolution donne naissance à cinq nouvelles sociétés, regroupant 71 travailleurs, sur les 150 auparavant employés par l'ex-EPL³. A l'opposé, les entreprises du bâtiment ont peu de chance d'être rachetées ; dans la même wilaya de Tizi-Ouzou, la seule entreprise à n'avoir reçu aucune candidature de rachat de la part des salariés est l'ECOTER (entreprise des travaux publics de Larbaâ Nath Irathen).

Les EPL ne trouvant pas preneurs sont censées être vendues aux enchères. Mais durant le laps de temps inévitable, leur patrimoine est exposé au vu et su de tous, parfois non protégé des intempéries et des vols. Des équipements (outils, machines) sont loués ou vendus par centaines par voie d'annonces publicitaires dans la presse.

¹ *El Watan*, 24 novembre 1997.

² Ordre de grandeur estimé à partir d'articles de presse relatifs à la dissolution d'EPL dans différentes régions.

³ *El Watan*, 26 mai 1998. A la fin de l'année, les cinq sociétés rencontraient cependant « de sérieux problèmes pour l'obtention de parts de marché, faute de garanties financières ; (car) soumissionner à un projet demande des moyens financiers importants qui dépassent souvent les capacités de ces nouvelles entreprises » (*El Watan*, 18-19 décembre 1998).

§3 LA VAGUE DES DISSOLUTIONS MASSIVES

La rapidité avec laquelle la vente des actifs des EPL dissoutes aux salariés s'effectue, en quelques mois, contraste avec la lenteur des privatisations plus *authentiques*. La fragilité financière, la petite taille des entreprises locales, ainsi que leur activité de base souvent exclusive, facilitent et accélèrent le désengagement de l'Etat.

Mais l'absence de soutien bancaire¹ et les difficultés dues à la crise empêchent généralement les « travailleurs repreneurs » de pérenniser l'activité dans des conditions acceptables. L'objectif principal de ce type de cessions est davantage de maintenir un nombre relatif d'emplois et d'éviter la dilapidation de l'outil de production, après le premier flot de dissolutions dont les retombées dans l'opinion avaient été forcément très mauvaises. Mais même ces ambitions sont faiblement réalisées.

Selon H. AMER-YAHIA, Directeur général de la restructuration industrielle en 1999², 628 EPL (dont 113 relèvent du secteur industriel) sur les 1 324 existant initialement, sont passées à l'autonomie. Les EPL sont concernées par plus de 80% de l'ensemble des dissolutions du secteur public économique.

Le bilan des dissolutions et cessions des actifs aux salariés au 31 décembre 1998 se présente comme suit³ :

- 2 715 ACL (activités locales) non autonomes dissoutes entre 1994 et 1996 ;
- 696 EPL non autonomes (dont 70 du secteur industriel), dissoutes en cinq lots successifs entre 1994 et 1997⁴ et comptant 108 500 travailleurs, au cours de la première phase de liquidation ;
- 239 EPL, autonomes mais toujours déficitaires après maintes tentatives d'assainissements financiers, dont 49 entreprises industrielles, dissoutes en trois lots durant la seconde phase qui commence en décembre 1997 ;
- 486 entreprises cédées employant 85 128 travailleurs, dont 61 de l'industrie et 8 776 travailleurs ;
- 20 021 « travailleurs repreneurs », dont 3 731 du secteur industriel (soit 23,5% des effectifs) ;

¹ Parfois, les crédits bancaires sont suspendus à l'attente des actes de propriété que les Domaines, propriétaire officiel des ex-EPL, tardent à établir.

² Hocine AMER-YAHIA, Directeur général de la restructuration industrielle, allocution citée.

³ Etabli par moi à partir de Hocine AMER-YAHIA, Directeur général de la restructuration industrielle, allocution citée, et Abderrahmane MEBTOUL, « Enjeux et stratégie de la privatisation en Algérie », *El Watan*, 3, 4 et 5 août 1998.

⁴ 363 EPL ont été liquidées entre 1994 et 1996, puis 333 dans la perspective de les céder aux salariés.

- 1 152 sociétés constituées, dont 156 issues des entreprises industrielles¹.

Selon le délégué du CNPE, AHMED TIBAOUI, il reste 384 EPL – employant 50 200 travailleurs –, dans les portefeuilles des holdings régionaux à la mi-1999², sur les 1324 initiales, soit moins de 30% et au moins 170 000 postes supprimés.

**Tableau n°13 : BILAN DES EFFECTIFS COMPRESSES PAR SECTEUR D'ACTIVITE
(arrêté au premier semestre 1998)**

SECTEUR JURIDIQUE/ SECTEUR D'ACTIVITE	EPE	En%	EPL	En%	Ent. privées	En%	Total	En%
AGRICULTURE	2 205	1,7	1 234	1,5	370	35,6	3 819	1,8
BTPH	76 514	59,6	51 557	61,7	195	18,8	128 266	60,2
SERVICES	19 345	15,1	24 522	29,3	150	14,5	44 017	20,7
INDUSTRIE	30 235	23,6	6 310	7,5	323	31,1	36 868	17,3
TOTAL	128 299	100	83 623	100	1 038	100	212 970	100

Source: Inspection Générale du Travail

La situation des EPL est ainsi résumée par M. MEKIDECHE, économiste³, dans un entretien qu'il a bien voulu m'accorder :

« Les EPL ont eu un statut encore plus précaire, à la fois à cause des conditions de leur patrimoine et de leur statut, créées de façon volontariste pour assurer une certaine animation locale. Les finances locales au niveau des communes ou des wilayate n'ont pu suivre et les moyens d'accompagnement se sont effondrés. Elles ont été liquidées à pas cadencé par dizaines et centaines. Elles n'ont pas eu de capacités de résistance et d'adaptation suffisantes, même avec la tentative de créer des holdings régionaux pour mieux gérer les plus importantes d'entre elles et les faire passer à la privatisation. »

¹ Dont 75% en SARL et 25% en SPA.

² Liberté, 12 mai 1999.

³ Mustapha Mékidèche est également vice-président de l'UNEP et deuxième vice-président du CNES.

§4 L'EXPERIENCE DU HOLDING PUBLIC REGIONAL DE L'OUEST (OU HOLD'WEST)

Le holding régional est composé d'un directoire de trois personnes nommées par l'Assemblée Générale du holding – qui a le statut de SPA –, et de trois directions. Toute décision est prise à la majorité à l'intérieur du directoire. Les trois directions sont : la direction technique du portefeuille pour le suivi administratif des entreprises, la direction des études et la direction de la restructuration pour toutes les opérations (dissolution, préparation à la privatisation, création de filiales).

J'ai rencontré Mr MOHAMED-BRAHIM, président du directoire du Holding public régional de l'Ouest dit Hold'West. Celui-ci gérait à l'origine 135 EPL (BTPH, distribution, transport, sociétés de services telles que bureaux d'études, sociétés d'imprimerie...). Les propos tenus par le président du directoire sont sans équivoque :

« Notre objectif principal est la privatisation. A terme, nous serons les premiers holdings à disparaître ou à changer de mission. L'Etat veut se désengager des entreprises locales en priorité. Livrées à elles-mêmes, ces EPL avaient beaucoup de problèmes (de management, d'organisation...); nous avons donc essayé de les redresser. Avant le passage à l'autonomie, elles étaient en principe sous tutelle des walis ou des communes qui ne s'en occupaient pas et ne les considéraient pas comme des entreprises. Pour remettre à niveau, nous avons passé les entreprises à la dissolution. 34 EPL ont été dissoutes dans les secteurs du BTPH, des services, de la distribution. Les autres (101) ont été redressées (réduction des charges par réduction des effectifs, maîtrise de l'ensemble des charges...)¹. Ces entreprises vont aller à la 'privatisation normale'. A quel prix ? Il est vrai qu'il y a eu des fermetures d'entreprises et des suppressions d'emplois. Les EPL dont le holding est encore propriétaire comptent 17 000 salariés. On ne fait que des compressions d'effectifs. Mais nous améliorons maintenant les ratios de gestion, comme la marge salariale par rapport à la marge brute. »

¹ Selon l'APS, citée dans *El Watan* du 29 avril 1998, le Hold'West avait alors déjà dissout 73 EPL, dont 64 cédées aux salariés.

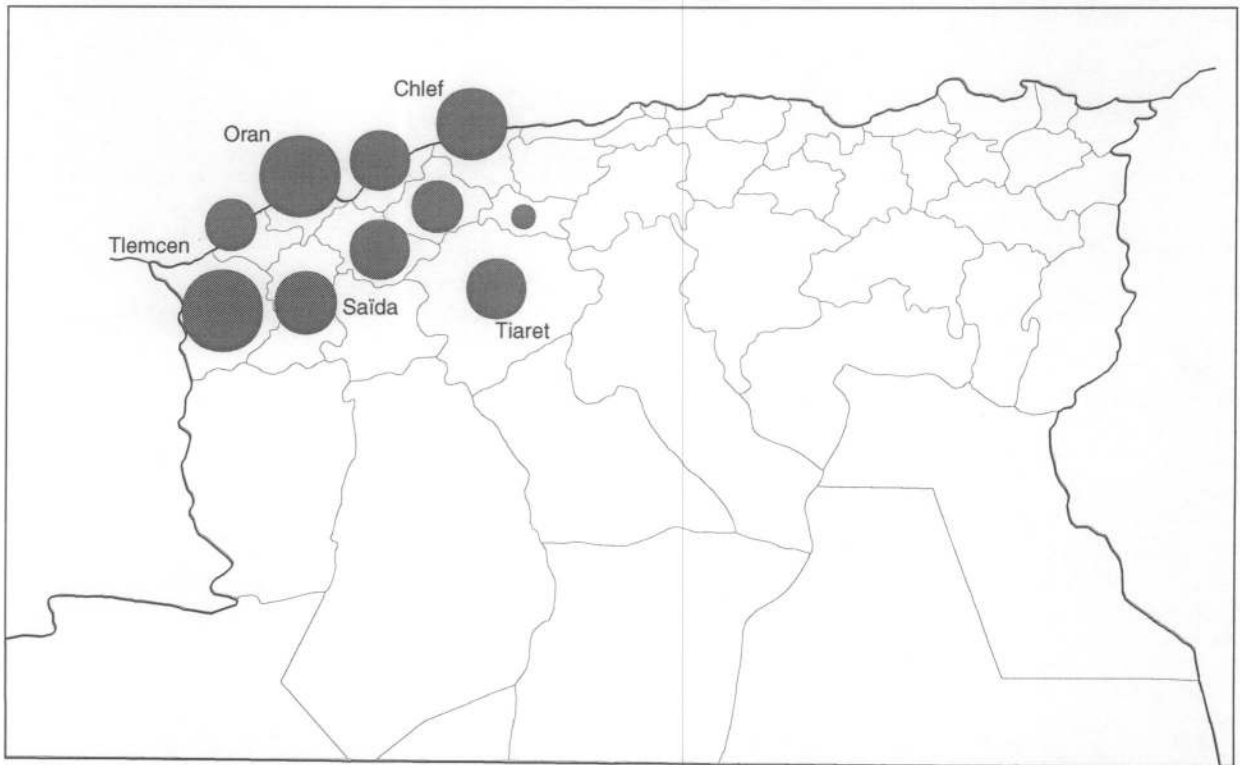
Dans un premier temps, 50 entreprises ont été proposées aux salariés. Selon le rapport du troisième trimestre 1998 du Hold'West, la restructuration a concerné 2 035 salariés pour 24 sociétés, soit un taux de rachat de 26,92% (pourcentage de l'ensemble des salariés ayant opté pour le rachat) ; ces entreprises ont donné naissance à 69 sociétés de salariés. Ceux qui ont choisi le rachat sont en général les cadres et les ouvriers qualifiés, « les meilleurs » selon notre interlocuteur. Les collectifs de travailleurs se sont organisés en métiers afin de racheter une partie des actifs de leur ancienne entreprise. Le rôle du holding régional consiste à préparer l'opération, en assistant les entreprises pour l'inscription à la chambre de commerce, la désignation de notaires pour formaliser les sociétés de salariés. Un service a été créé pour le suivi de ces sociétés, suivi que le CNPE a demandé au holding régional d'assurer pendant un an. Ce service fait également le bilan de l'opération : recrutements éventuels, existence de plans de charges, réalisation d'un bon chiffre d'affaires. Les EPL encore viables et que le holding compte privatiser se trouvaient au stade de l'évaluation. Au total, environ 22% des emplois ont été compressés.

La réalité dans les entreprises concernées est pénible. A l'EIRW (entreprise d'impression et de reliure de la wilaya de Mascara), où un arrêté de notification de dissolution est « tombé comme un couperet » pour les 45 salariés, ayant pour certains acquis une expérience professionnelle de 20 ans¹. Selon les travailleurs, l'entreprise méritait davantage d'attention pour les services rendus en matière d'impression officielle aux collectivités locales des wilayate de Relizane, Oran, Sidi-Bel-Abbès, Tlemcen, Béchar et Tindouf, et ce depuis 1980. De plus, l'EPL n'était pas déficitaire ; outre un léger découvert auprès de la BDL, elle détenait même un gros contrat d'impression. 20 salariés se sont malgré tout portés acquéreurs de l'entreprise afin que l'activité se poursuive. Mais deux années plus tard, ils « se trouvent confrontés à une situation financière des plus désastreuses »².

¹ *El Watan*, 5 novembre 1997.

² *La Tribune*, 23 décembre 1999.

Fig. 6 : Les EPL du Hold'West



0 200 km

§5 LE DEVELOPPEMENT LOCAL PARALYSE

Le résultat de ces dissolutions massives est un désastre pour le développement local. Les EPL disposent pourtant « d'équipements et de ressources humaines qualifiées qui leur permettent de surclasser les entreprises privées dans leurs domaines d'activité »¹. Instrument essentiel du développement local, l'UNEP considérait en 1995 que la réhabilitation du secteur public local demandait simplement le rachat du découvert bancaire de l'ordre de 20 milliards de dinars ; « ce rachat permettrait de sauver un emploi pour une somme de six millions de centimes alors que la création nouvelle d'un emploi exige jusqu'à 100 millions de centimes »².

Si une augmentation du nombre global de PME est enregistrée sur le territoire, elle est due à l'explosion des services d'import-export et du commerce en général³. Le manque drastique de ressources des collectivités locales, dans l'impossibilité d'alimenter financièrement des activités pourtant indispensables, et la désaffection simultanée des investisseurs pour les activités de transformation industrielle ont finalement entraîné le déclin des EPL.

-Sous-section 3 : les collectifs de travailleurs – l'exemple du secteur touristique

Pour les travailleurs d'entreprises « privatisables », l'heure est d'abord à conserver son emploi. Attachés à leur entreprise, ils s'inquiètent de la nature de possibles repreneurs. Alors, comme ultime recours, certains s'organisent en collectifs de travailleurs et tentent de racheter leur entreprise. C'est le cas dans le secteur touristique, le premier à avoir été mis en vente.

§1 DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES ETENDUES MISES EN VENTE

L'Algérie possède 174 zones touristiques et 288 sources thermales⁴. Entre 1968 et 1978, d'importants investissements ont été réalisés, mais compte tenu de la négligence manifestée depuis dans les différents plans, puis de l'insécurité croissante depuis le début de la décennie 90, le secteur touristique est sinistré et n'attire plus ni les touristes, ni les investisseurs. A titre d'exemple, selon un rapport de la Banque Mondiale, l'investissement étranger dans le tourisme algérien était évalué en 1995 à

¹ UNEP, *La restructuration industrielle de l'entreprise publique*, op. cit., p.9.

² Idem.

³ Voir notamment infra p.271 et 274-275.

⁴ Selon le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat (*La Tribune*, 17 avril 2000).

5 millions de dollars, alors que son voisin tunisien bénéficiait de 264 millions de dollars¹.

Dès octobre 1994, un appel d'offres national et international est lancé pour la privatisation de cinq hôtels touristiques. En février 1995, le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat annonce à la Bourse Internationale du Tourisme de Milan que « le programme de privatisation concerne tous les établissements hôteliers, soit 174 hôtels et infrastructures touristiques, représentant une capacité totale de 30 000 lits »². En mars 1996, des comités locaux de privatisation lancent une opération de mise en vente d'établissements touristiques sous tutelle des collectivités locales³. Sur le décret de juin 1998 listant le « premier lot des entreprises privatisables », 13 entreprises de gestion touristique (EGT) sont inscrites.

§2 DES COLLECTIFS DE TRAVAILLEURS SE PORTENT ACQUEREURS

Jugeant souvent précipitée la vente de leur établissement, et alors que les employés des unités privatisées sont théoriquement avantagés par la loi, des travailleurs tentent de présenter des projets lors des premières soumissions aux appels d'offres. L'ouverture des « plis » des soumissionnaires du premier appel d'offres, le 22 novembre 1998, enregistre la présence de trois collectifs de travailleurs ; mais non formalisés en sociétés commerciales, ils sont éliminés. Les 15 autres propositions d'achat se révèlent de toute façon en deçà de la valeur des 11 hôtels considérés⁴. Au point qu'un second appel d'offres est lancé ; à l'ouverture des « plis » du 3 février 1999, on relève cette fois 25 soumissionnaires, dont neuf s'intéressent à un même hôtel, *Albert 1er* d'Alger⁵. Un deuxième lot concerne neuf nouveaux hôtels⁶.

Les collectifs de travailleurs ne parviennent pas à remplir les garanties exigées. Et des obstacles supplémentaires d'ordre juridique s'ajoutent aux conditions financières

¹ *El Watan*, 15 avril 1998.

² *El Watan*, 25 juin 1997.

³ Six wilayate sont concernées. Figurent dans le lot la station thermale de Hammam Salhine de Azzaba, le complexe hôtelier *La Citadelle* de Blida-Chiffa, un hôtel de haut standing *Le Marhaba* à Constantine, et d'autres établissements hôteliers à Bouira et Béchar.

⁴ Il s'agit des hôtels *Es-Safir*, *Sofitel* et *Albert 1er* d'Alger, *Grand-Hôtel* et *Châteauneuf* d'Oran, *Seybouse* à Annaba, *El Hidhab* de Sétif, *Chélia* à Batna, *El Mordjane* à El Taref, *El Forsane* à Saïda et *Tafna* à Maghnia.

⁵ Pour celui-ci, les offres fluctuent entre 92 et 156 millions de dinars. L'hôtel *Seybouse* (5 étoiles) attire quant à lui la plus grosse offre et la seule provenant de l'étranger (une société à base de capitaux libyens et koweïtiens), avec 1,5 milliard de dinars.

⁶ Il s'agit des hôtels suivants : *M'zab* de Ghardaïa, *Amraoua* de Tizi-Ouzou, *Rais* à Boumerdès, *El Mehri* à Ouargla, *Le Caïd* à Bou Saâda, *Le Panoramic* à Constantine, *Les Zianides* et *Le Maghreb* à Tlemcen, et *l'hôtel d'Orient* à Annaba.

drastiques. Ainsi le CNP, l'APC d'Alger-Centre et le collectif de travailleurs constitué se sont opposés sur l'identité exacte du propriétaire de l'hôtel *Es Safir*, avant privatisation : appartient-il à l'APC ou à l'Etat, comme une expertise commandée par le CNP le démontre ?

Mis à l'écart par l'absence de transparence évidente dans les transactions, les collectifs de travailleurs considèrent fréquemment que les pouvoirs publics bradent leur entreprise et s'inquiètent des repreneurs annoncés. Pour exemple, l'hôtel *Seybouse International* de Annaba, joyau architectural de 12 suites et 276 chambres situé en plein centre-ville, a été estimé à 312 milliards de centimes selon une évaluation d'un bureau d'études. Un premier acheteur, « probablement un Japonais »¹ est annoncé comme acheteur à 75 milliards de centimes, et ne gardant que 50% des effectifs. Puis, « un homme d'affaires libyen » aurait proposé le montant de 375 milliards de centimes². Aucune concrétisation n'intervient pendant des mois mais la menace d'un changement de propriétaire est permanente.

§3 L'EXPERIENCE DES TRAVAILLEURS DU *GRAND-HOTEL* D'ORAN

Je m'appuierai ici sur le contenu de l'entretien – très vif – que m'a accordé MONSIEUR BELHADJ, responsable du Collectif de travailleurs (UGTA) du Grand Hôtel d'Oran.

L'entreprise Grand Hôtel³ compte huit hôtels qui emploient 365 personnes. En plus du Grand Hôtel, qui date du début du siècle⁴ et entreprise mère, les autres se situent au Sud à Béchar, Adrar, Timimoun, Taghit, Beni Abbès, Aïn Sefra, Ghazaouet. Etant donné les difficultés du secteur touristique due à l'absence de clients, seul le Grand Hôtel à Oran est bénéficiaire. Dans l'ensemble, l'entreprise avait une bonne santé financière, grâce au Grand Hôtel qui parvenait même « à combler le déficit des autres unités du sud-ouest qui ont souffert de la baisse de fréquentation »⁵. Selon notre interlocuteur, le chiffre d'affaires annuel est d'au moins 50 millions de dinars. Le Grand Hôtel jouit d'une très bonne réputation ; les clients sont des habitués de tout le pays, parfois depuis 10 ou 15 ans.

Parmi les travailleurs de l'hôtel, beaucoup ont près de 30 ans d'ancienneté, moins de 50 sont permanents, les autres sont contractuels. Le syndicat négocie chaque année

¹ *Le Matin*.

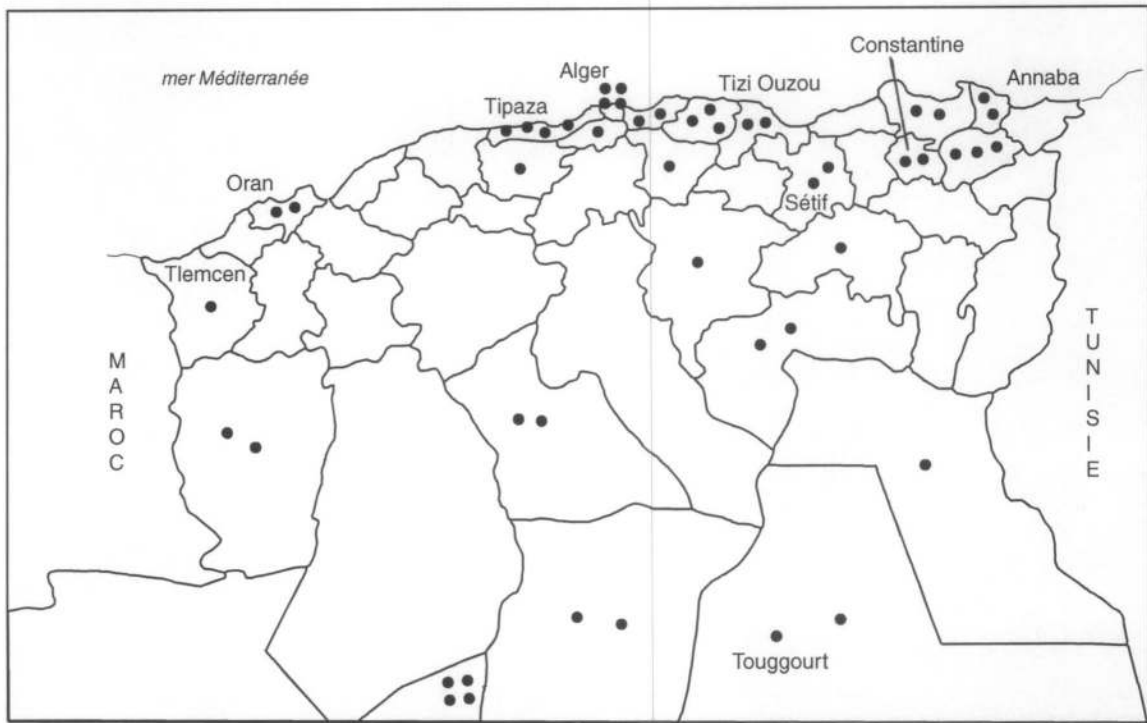
² *La Tribune*, 21 décembre 1999.

³ Il s'agit de l'EGTO, entreprise de gestion touristique de l'Ouest.

⁴ Construit en 1907, le Grand Hôtel a commencé à fonctionner en 1920.

⁵ *El Watan*, 17 novembre 1998.

Fig. 7 : La localisation des infrastructures touristiques mises en vente



0 200 km

une convention collective avec l'EGTO. Les employés sont parmi les mieux payés du secteur ; le salaire de base est de 7 359 DA sans les primes, et le plus élevé est fixé à 15 495 DA. 50% du personnel ont suivi une formation professionnelle en Algérie. Il existe plusieurs instituts : celui de technique hôtelière de Bou Saâda, l'institut de technique hôtelière et touristique de Tizi-Ouzou, l'institut supérieur d'El Aurassi. Le Grand Hôtel lui-même était un centre de formation hôtelière jusqu'en 1984.

Lorsque Mr BELHADJ parle de la privatisation de son entreprise, il s'emporte et dénonce la vente d'un hôtel rentable¹.

« Pourquoi vendre des hôtels bénéficiaires ? Nous ne sommes pas contre la privatisation. Si 'vous' voulez des investisseurs, vendez des terres à la concurrence qui y construira des hôtels. Les avantages en seront une diminution du chômage et une concurrence entre investisseurs privés et entreprises publiques : c'est tout ce que nous demandons. Le cahier des charges exige de ne garder que 40 à 50% des effectifs sur 20 000 travailleurs dans le secteur du tourisme ; mais que deviendront les 10 000 concernés ? L'Etat est en train de créer du chômage ! »

Le collectif de travailleurs a tenté de présenter une offre lors des soumissions. Mais il s'est retrouvé confronté à des obstacles insurmontables. Il faut tout d'abord constituer une société commerciale : soit une SARL de moins de 80 personnes avec 100 000 DA de capital social, soit une SPA de plus de 21 avec 1 million minimum de capital social. Les travailleurs ne pouvaient créer de SARL parce que se trouvant au siège. Pour constituer une SPA, les fonds suivants étaient nécessaires : un million de DA pour le capital social, 1,5 million de DA pour la caution de garantie obligatoire, 700 000 DA pour les frais de notaire et de bureau d'études,... Soit au minimum quatre millions de dinars. Sur les 75 personnes travaillant au siège, dont 40 permanents, la quote-part de chacun se serait élevée à près de 100 000 DA². De plus, les 20% de la valeur totale exigés pour le dépôt du dossier de soumission équivalaient à 6 milliards de centimes, les travailleurs estimant la valeur de l'hôtel à 50 milliards de centimes au moins.

¹ On peut se reporter en annexe pour prendre connaissance de l'ensemble de l'entretien.

² *El Watan*, 3 février 1999.

Au point que le responsable du Collectif de travailleurs du Grand Hôtel d'Oran revendique une révision de la loi relative aux privatisations, afin de laisser une chance aux travailleurs en les favorisant réellement.

« Faisant partie des 89 entreprises privatisables, nous avons été le premier collectif de travailleurs à soumissionner, pour encourager les autres. Mais nous n'avions pas les moyens financiers de résister. Nous sommes allés voir plusieurs banques qui nous ont demandé l'acte de propriété pour nous prêter. On dit que les travailleurs sont avantagés, mais dans les faits ce n'est pas vrai. Les décideurs d'Alger veulent brader les entreprises publiques au dinar symbolique à leurs amis ; Mebtoul n'est pas honnête. Les deux soumissionnaires (30 et 26,6 milliards)¹ ne se sont pas montrés. »

De plus, ^{1/2 km} notre interlocuteur, le président du CNP n'aurait déclaré la valeur de l'hôtel qu'à 260 millions de dinars. Après les tentatives infructueuses et largement décourageantes pour se porter acquéreurs de leur entreprise, c'est l'inquiétude qui domine chez les travailleurs du Grand Hôtel, notamment sur les éventuels repreneurs privés :

« Avant la privatisation, l'esprit était bon dans l'entreprise, y compris entre nous et la direction ; les travailleurs s'efforçaient de faire de leur mieux. Depuis, le moral est à plat. Les travailleurs craignent pour la compression d'effectifs et l'avenir de l'entreprise. Notre avenir est ici. Car si on part, même avec la prime de 30 millions de centimes, comment vivre dès que cette somme sera rapidement consommée ? La Caisse de chômage n'accordera aucun droit, rien du tout. Quelques-uns partiront bientôt en retraite. Les travailleurs demandent qu'on les laisse travailler comme aujourd'hui, avec l'Etat. Avec un privé, étranger ou national, on travaille mais sans aucun droit. »

SECTION 2 : la filialisation – l'évolution du secteur du bâtiment

-Sous-section 1 : théorie de la filialisation

Dans les grandes entreprises, l'idée est d'externaliser et de filialiser toutes les activités non liées à la fonction principale de l'entreprise. Il s'agit de les scinder en plusieurs nouvelles petites unités, par « métier » ou par région. Une société est dite filiale lorsque plus de 50% de son capital sont détenus par une autre société, dite la société mère. Ce phénomène de filialisation est mondial.

-Sous-section 2 : l'exemple du BTP

§1 UN SECTEUR PUISSANT ET FRAGILE A LA FOIS

Les activités du bâtiment et des matériaux de construction sont d'une importance économique et sociale forte. En même temps, elles sont particulièrement sensibles aux variations du niveau de croissance de l'économie et de l'état des finances publiques.

La part du secteur BTP dans la valeur ajoutée totale est élevée, de l'ordre de 11 à 12%, et le nombre d'emplois (12,5% du total dont plus de 50% dans le seul bâtiment) place le secteur parmi les principaux dans l'économie algérienne².

Dans les années 70, les grandes entreprises nationales exerçaient un monopole³ sur toutes les activités de construction. Puis, la multiplication d'EPL contribue à décentraliser l'activité de la branche. Jusqu'aux restructurations engagées à partir de 1994, l'activité de réalisation est dominée par le secteur public, qui réalise 74% de la PIB de la branche et occupe 500 000 travailleurs sur 680 000 au total⁴. Les entreprises publiques nationales sont de grande taille, puisqu'elles représentent 1,8% du total des entreprises de la branche, mais emploient 44% de l'effectif global.

« Cette grande taille a souvent été dictée par le souci d'intégration verticale (de la carrière au produit fini) pour assurer le fonctionnement continu de l'outil de production, car le coût des ruptures d'approvisionnement était

¹ Il s'agit des deux offres enregistrées lors de l'ouverture des « plis » du 3 février 1999, séance au cours de laquelle notre interlocuteur représentait le syndicat de l'hôtellerie et du commerce.

² Chiffres cités par Nourredine MESSAHEL, « Possibilités de coopération dans les activités du bâtiment », polycopié, novembre 1998, p.1.

³ Qui passait malgré tout déjà par la sous-traitance à de petites entreprises privées.

⁴ Idem, p.2.

considérable de par leurs immobilisations (unités de préfabrication, équipements roulants et de levage, effectifs permanents...). (...) Les grandes entreprises publiques ont été créées sur la base d'importation massive d'équipements et de procédés de construction. »¹

Les EPL représentent 9,8% des entreprises et 29,3 % de l'emploi, soit 200 000 postes. Mais la multiplication de petites entreprises privées pratiquant pour beaucoup une concurrence déloyale (non respect de la législation du travail, fausses déclarations fiscales...) pénalise l'ensemble du secteur public².

Tableau n°14 : VALEUR DE LA PRODUCTION BRUTE DU BTP EN 1995 PAR SECTEUR JURIDIQUE

SECTEURS	%	PRODUCTION BRUTE (MILLIARDS DE DA)
PUBLIC NATIONAL	26,2	131
PUBLIC LOCAL	10,8	54
PRIVE + DE 10 SALARIES	12	60
PRIVE - DE 10 SALARIES	51	255
TOTAL	100,0	500

Source : Algérie 97, l'année économique et sociale, ECOtechnics, Alger, 1998, p.53.

§2 DES BESOINS NON SATISFAITS

Compte tenu de la croissance démographique et des besoins grandissants en matière d'infrastructures – résultant de l'industrialisation –, l'activité du BTP est d'une importance majeure.

Pour autant, jusqu'au milieu des années 70, le secteur de l'habitat n'a pas bénéficié de l'attention, des programmes et des investissements nécessaires. Malgré les efforts entrepris par la suite, la crise du logement s'est considérablement accentuée. Et depuis la mise en œuvre du PAS, les investissements publics accusent une nette tendance à la

¹ Idem, p.2-3.

² Cette réalité va se généraliser avec le déclin du secteur public, et ce au détriment du secteur privé formel lui-même. En 1997, celui-ci demeure limité de 10 000 à 15 000 entreprises de petite taille, employant un peu plus de 100 000 salariés, tandis que le reste des travailleurs occupés dans le privé, au nombre de 250 000 environ, le seraient dans les activités informelles. (*Conjoncture* n°45, juin 1998, p.9 ; *Algérie 97, l'année économique et sociale*, ECOtechnics, Alger, 1998, p.53)

Fig. 8 : Les entreprises publiques nationales du BTP en 1993

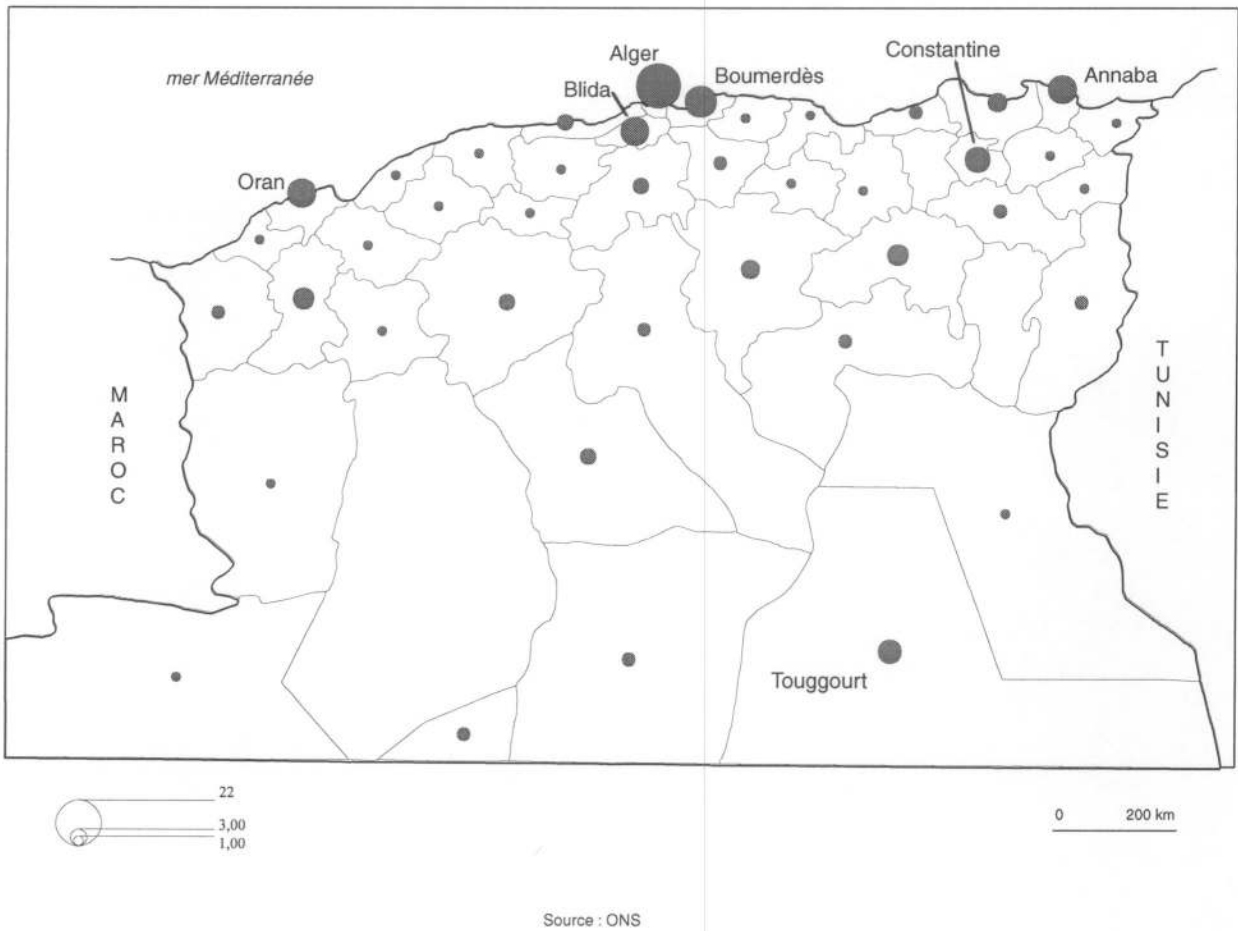


Fig. 9 : L'emploi dans les entreprises nationales du BTP en 1993

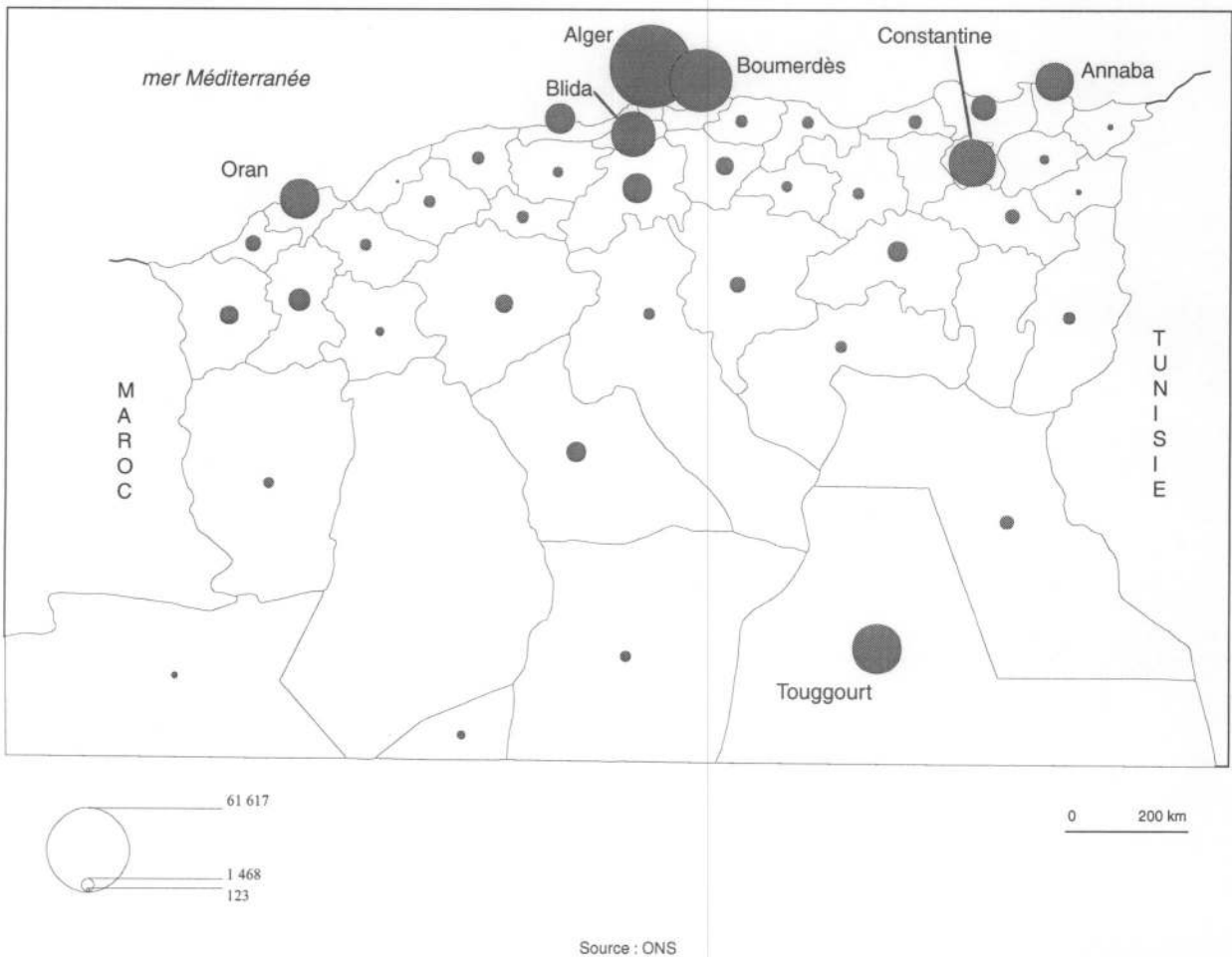
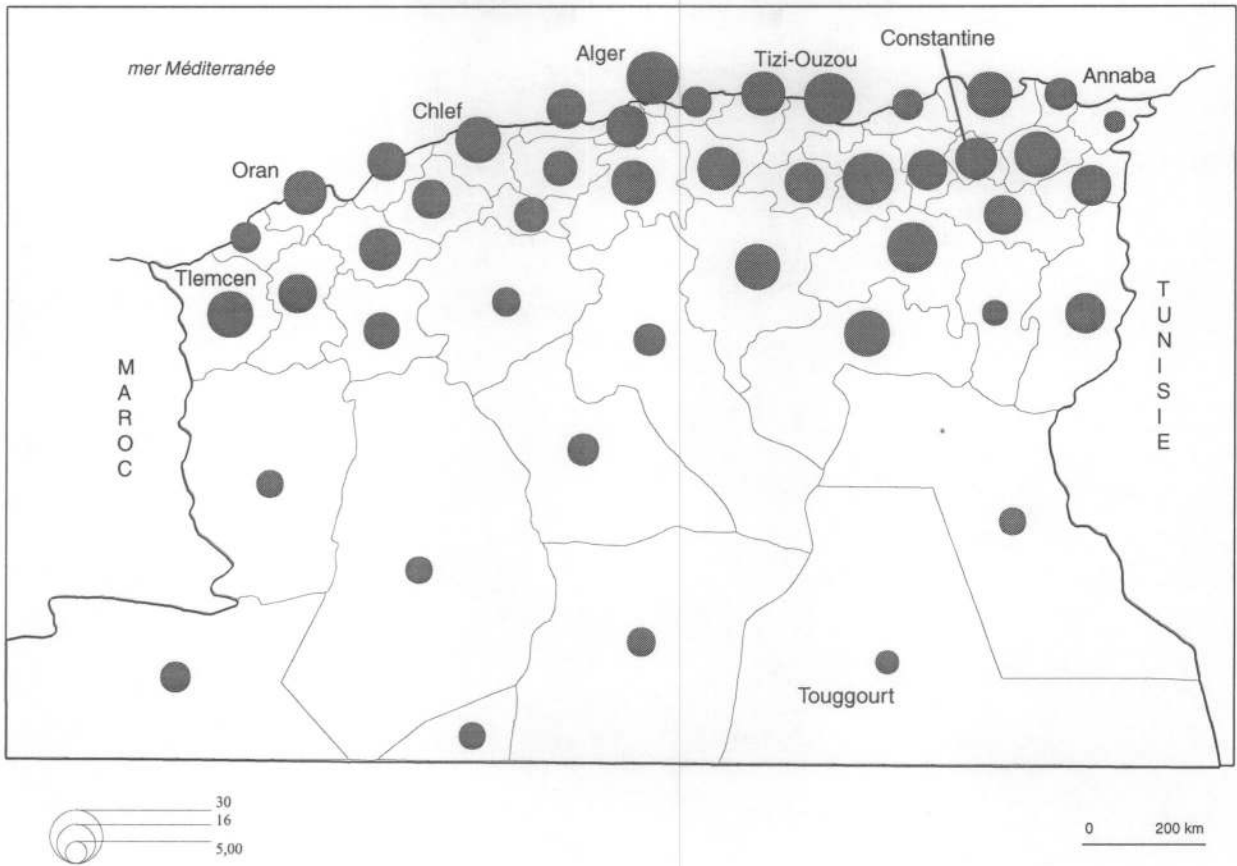
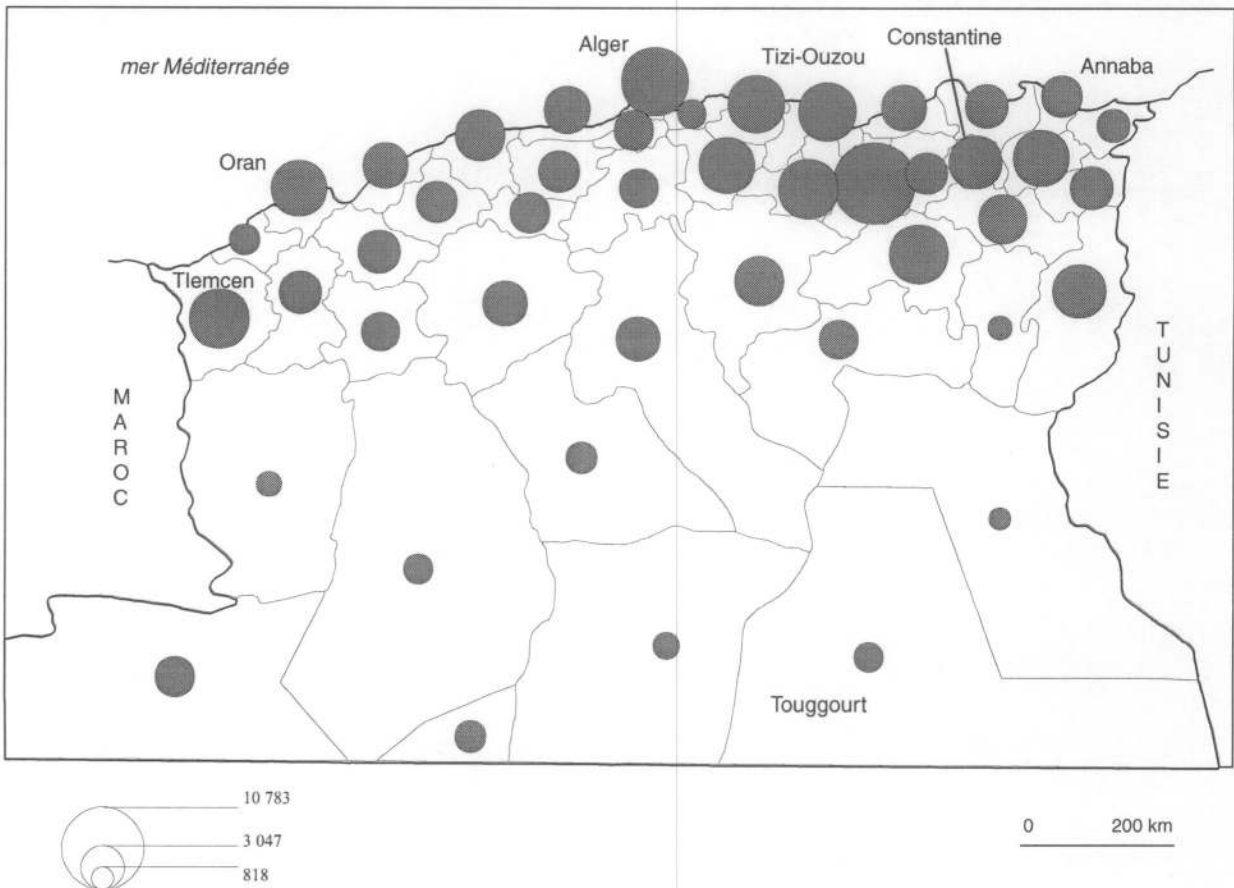


Fig. 10 : Les entreprises publiques locales du BTP en 1993



Source : ONS

Fig. 11 : L'emploi dans les entreprises publiques locales du BTP en 1993



Source : ONS

baisse. Les crédits consacrés au secteur de l'habitat ont ainsi chuté, à prix constants, de 56% entre 1993 et 1997¹.

L'ensemble du parc logement national est évalué à 5,225 millions en 1999², mais seulement 4 millions sont occupés. Sur ceux-ci, la moitié datent d'avant l'indépendance et un quart est vétuste : environ 500 000 relèvent du vieux bâti et nécessitent des actions de restauration ou de démolition ; 250 000 sont de l'habitat précaire, construit illégalement et réclamant une viabilisation minimale ; et 250 000 doivent être détruits³. Et l'Algérie a un ratio d'occupation parmi les plus élevés au monde⁴.

La faiblesse des moyens de financement attribués au logement social et la poursuite de la dégradation des logements urbains existants traduisent une faiblesse chronique dans la maîtrise de la gestion du patrimoine. Les autorisations de programmes subissent des coupes sévères. Et les cadences de lancement de programmes nouveaux et de mise en chantier, qui y restent suspendues, sont donc limitées.

Tableau n°15 : LANCEMENTS DE NOUVEAUX PROJETS DE CONSTRUCTION ET LIVRAISONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

	1995	1996	1997
NOUVEAUX PROJETS	115 657	33 669	17 000
LIVRAISONS	131 481	112 285	111 197

Source : Construit à partir des données parues dans la presse algérienne.

Quant à l'activité du bâtiment industriel, complémentaire de l'équipement des entreprises, elle est en baisse, alors que le bâtiment administratif subit les contrecoups des restrictions budgétaires.

Venons-en aux industries des matériaux de construction. L'Algérie ne disposait à l'indépendance que de trois cimenteries (Raïs Hamidou, Zahana et Meftah) d'une capacité annuelle totale de 580 000 tonnes. En un peu plus de dix ans (entre 1974 et

¹ CNES, *Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, op. cit., p.76.

² Données du recensement.

³ Chiffres fournis par le Ministère de l'Habitat, dans une interview à *El Watan* du 21 juin 1998.

⁴ Pour davantage de détails, voir infra p.287 à 290.

1986), un effort remarquable a permis l'ouverture de 12 nouvelles lignes de production, qui ont porté les capacités nationales à 11,5 millions de tonnes¹. Après la restructuration organique de la société nationale des matériaux de constructions (SNMC), ce potentiel a été réparti entre quatre entreprises publiques, devenues ensuite autonomes² :

- l'Entreprise régionale de ciment du centre (ERCC) gère les usines de Raïs Hamidou, Meftah et Sour El Ghozlane, d'une capacité de 2,4 millions de tonnes par an ;
- l'ERC Ouest est propriétaire des cimenteries de Zahana, Oum Djerane (Saïda) et Béni-Saf, capables de produire annuellement 2,9 millions de tonnes ;
- l'ERC Est regroupe les usines de Hadjar Sud (Skikda), Hamma Bouziane (Constantine), Aïn Touta (Batna), Aïn El Kebira (Sétif) et Tébessa totalisant environ 4 millions de tonnes ;
- l'Entreprise de ciment et dérivés de Chlef (ECDE) gère la grande cimenterie de la région, dont les deux lignes en activité peuvent produire jusqu'à deux millions de tonnes par an.

Mais les taux d'utilisation des capacités de production se révélant insuffisants, la production nationale ne satisfait que 60% de la demande intérieure, soit un maximum d'environ 7,5 millions de tonnes par an sur les 11,5 millions de capacités théoriques. Les importations n'ont jamais permis d'atteindre la différence nécessaire. La quantité de ciment importé la plus importante – deux millions de tonnes – s'est effectuée en 1986.

Le programme de privatisation de la branche des matériaux de construction inclut les entreprises de produits rouges (briqueteries)³, ainsi que les activités de dérivés du ciment (amiante-ciment, plâtre, chaux). L'objectif poursuivi est également d'ouvrir le capital des cimenteries, considérées malgré tout comme stratégiques.

§3 LA CRISE

Le BTPH est le secteur qui a subi de plein fouet la restructuration industrielle et l'ajustement structurel. Les problèmes s'accumulent dans les entreprises concernées.

¹ Près de 70% du potentiel de production de ciment réside dans les cimenteries à voie sèche, réalisées entre 1974 et 1982. Or, ce type de cimenteries exige le renouvellement d'équipements plus fiables mais plus coûteux.

² D'après *El Watan* du 30 juin 1997.

³ Trois lots de 11, 12 et 13 briqueteries ont été soumis à des appels d'offres en 1998 et 1999.

Selon une enquête du CNAT (Centre national d'assistance technique) menée sur les années 1994 et 1995¹, les principales difficultés rencontrées par les entreprises du BTP sont en premier lieu l'insuffisance des ressources financières et les problèmes d'approvisionnement en matériaux ; puis viennent la vétusté des matériels et la faible qualification de la main d'œuvre. 93% des entreprises déclarent alors qu'elles ont des problèmes de trésorerie.

De plus, la libéralisation des prix de réalisation en 1995 entraînent l'augmentation du prix des inputs et donc un accroissement sensible des coûts de réalisation pour le BTP. Si bien que le gouvernement décide en 1998 de revenir à un plafonnement des coûts contractuels, une pratique de planification abandonnée à la fin des années 80².

Devant l'accumulation des contraintes, des contrats de performance sont conclus en juillet 1995 dans 84 entreprises choisies par les pouvoirs publics et la Fédération syndicale du BTPH. Puis une autre restructuration entamée en 1996 porte sur de nouveaux assainissements financiers³, sur la base de diagnostics établis pour la plupart par le bureau d'études Coopers. Les entreprises jugées non viables sont sacrifiées et de très lourdes compressions d'effectifs sont opérées. Comme à l'ECTA (Entreprise de construction et de travaux d'Alger), où les effectifs sont réduits de plus de moitié, passant de 7 000 à 3 200 travailleurs⁴. Selon le CNES, cette restructuration

« a réduit grandement le potentiel de réalisation national, surtout en entreprises d'envergure qui sont, aujourd'hui, dans l'incapacité d'entreprendre de gros ouvrages ou d'importants programmes. Elles sont en tout cas en position de faiblesse en cas de concurrence avec des firmes étrangères pour des soumissions de grands chantiers »⁵.

Principal client du secteur, l'Etat est aussi son principal débiteur si bien qu'on parle « d'Etat mauvais payeur ». La baisse des plans de charge est souvent due à l'annulation de programmes commandés par l'Etat. L'ETTO (Entreprise des travaux

¹ *La Tribune*, 25 mars 1996.

² Les coûts des programmes publics enregistrés en 1997 étaient en moyenne de 20 700 DA/m², variant entre 12 000 et 30 000 DA/m². Le plafonnement est fixé à 16 000 DA/m² en 1998. (Interview du Ministre de l'Habitat à *El Watan* du 21 juin 1998)

³ Selon le président du holding BMC, Réda TALBI, 48 entreprises sur les 160 gérées au départ par le holding, ont « bénéficié » du dispositif banques-entreprises. (Interview à *El Watan* du 20 janvier 1998)

⁴ *Liberté*, 22 janvier 1997.

⁵ CNES, *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 1999*, op. cit., p.41.

de Tizi-Ouzou) a été dissoute en janvier 1998¹, alors qu'elle avait environ 360 millions de DA de créances à recouvrer principalement sur les APC et la wilaya.

Les arrêts de chantiers suite à la réduction des crédits de paiement sont monnaie courante. Baisse des commandes et lenteur dans le recouvrement des créances² ont des effets en cascade sur les entreprises : difficultés de trésorerie, retards dans le paiement des salaires³ et incapacité de parer les COD⁴ des volets sociaux, irrégularités d'approvisionnement des chantiers, impossibilité d'honorer les échéanciers de remboursement des dettes fiscales et parafiscales, dépassement des plafonds de découvert, frais financiers et blocages récurrents des comptes bancaires...qui annulent de fait les effets des mesures du dispositif de redressement des entreprises.

§4 LA DISPARITION MASSIVE D'EMPLOIS

Jamais aucune autre branche d'activité n'a connu une aussi forte progression de l'emploi que celle du BTP. Entre 1966 et 1977, il a été enregistré un taux annuel moyen de croissance de l'ordre de 12,8%⁵ ; puis les effectifs ont doublé entre 1977 et 1987, passant de 344 946 à 689 137 personnes, soit 16% de la population active occupée. Depuis cette date, la baisse des effectifs est la tendance généralisée dans les entreprises du bâtiment.

Après les compressions d'effectifs très importantes dans un premier temps, ce sont les dissolutions, les fermetures d'entreprises et la filialisation des autres entreprises qui sont entrées en scène⁶. Implorées en plusieurs entités, ces nouvelles entreprises seront plus faciles à mettre en vente.

Entre début 1994 et fin 1997, le secteur du BTP voit disparaître 100 000 emplois permanents⁷, dont 60 000 dans le public national et 40 000 dans le public local.

¹ Cette entreprise, créée en 1982 suite à la restructuration de l'ex-ECOTEC, a réalisé de grands projets dans la wilaya de Tizi-Ouzou, comme la « Cité des 2000 logements » ou plusieurs instituts universitaires. Les assainissements opérés entre 1992 et 1995 avaient pourtant absorbé 700 millions de DA et supprimé 416 emplois. (*El Watan* du 5 février 1998 et *La Tribune* du 9 février 1998)

² A fin juin 1996, un responsable du Ministère de l'habitat estimait à 10 milliards de DA le montant des créances non recouvrées par les entreprises du BTP. (*Marchés Tropicaux*, 12 juillet 1996)

³ Afin de payer les travailleurs du bâtiment et des travaux publics, le Premier Ministre Ahmed OUYAHIA avait eu recours début 1996 à des ponctions sur les salaires des autres employés du secteur public, ponctions transformées ensuite en emprunts obligataires.

⁴ Contributions d'ouverture de droits.

⁵ Lhaocine AOURAGH, *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, op. cit., p.166.

⁶ On doit au bureau d'études Coopers déjà cité la formule « une entreprise = un métier », qui guide les opérations de restructurations/filialisations.

⁷ Les indemnités de dépermanisation doivent dans certaines entreprises être arrachées à l'issue de conflits sociaux. C'est le cas à l'ENRIC (Entreprise nationale de réalisation et de construction), dissoute le 19 mars 1997 et « redéployée » en SPA sous le nom de Société de construction et de

Jusqu'à cette date, ce mouvement était la conséquence de compressions dans le secteur public national et de dissolutions d'EPL¹. A partir du début de l'année 1998, les dissolutions touchent également le secteur public national, sous la conduite du holding bâtiment et matériaux de construction (BMC). La stratégie de celui-ci tient en un désengagement total de l'Etat de l'activité études et réalisation, un retrait progressif de l'activité des matériaux de construction et un désengagement total de la distribution de ces matériaux.

Le président du holding, REDA TALBI, explique ainsi les mesures draconiennes imposées dans les entreprises du secteur :

« Un certain nombre d'actions ont été entreprises en vue de restituer un minimum de flexibilité au double plan de la gestion des ressources humaines et matérielles. Il s'agissait de mettre en adéquation avec leurs plans de charge, le niveau de leurs effectifs, qui les pénalisait, aussi bien du point de vue du surnombre, que de la structure des qualifications. »²

Une première liste de 22 EPE à dissoudre³, établie par le CNPE, renforce la colère et le désarroi, alors à leur apogée dans le secteur. Au point qu'en janvier 1998, les salariés et leur fédération (UGTA) organisent des protestations et grèves pour exiger le règlement des salaires restés impayés jusqu'à 14 mois successifs pour des dizaines de milliers de personnes, et la remise en cause des mesures de dissolution.

Les filialisations se multiplient. Pour exemple, l'ECTA déjà citée, elle-même issue en 1987 de la restructuration de l'ex-DNC, est l'entreprise qui a réalisé le chantier de l'université de Bab Ezzouar. Souffrant d'un découvert et ayant accumulé neuf mois de salaires impayés, elle est dissoute le 10 septembre 1997 pour créer trois filiales, dont la SCOAL essentiellement, chargée de réaliser les travaux de gros œuvres. Celle-ci récupère la moitié du matériel de l'ECTA et prévoit 800 postes non permanents (pour

promotion. Les 1 100 travailleurs n'ont obtenu leur indemnité, équivalente à deux mois par année d'ancienneté, qu'au bout de neuf mois d'actions soutenues ; ils demandent par ailleurs la priorité pour l'embauche sous forme contractuelle dans la nouvelle société (*Le Matin*, 18 novembre 1997).

¹ Dans de nombreuses localités, la quasi-totalité des EPL dissoutes dépendent du BTPH.

² *El Watan*, 20 janvier 1998.

³ Il s'agit de EB Annaba, EB Constantine, EB Oran, EBR Constantine, EBR Sidi Bel Abbès, EC Bordj Bou Arréridj, EC Mila, EC Sidi Bel Abbès, EC Tlemcen, ECOTEC, ECR Ghardaïa, ECTA, EPBTP Jijel, EPBTP Médéa, ER Barika, EST Bordj Bou Arréridj, ET-Est, ET Aïn Témouchent, ET Jijel, ET Skikda, ET Tizi-Ouzou et Sorécal.

4 000 salariés de l'ex-ECTA), c'est-à-dire sur contrats à durée déterminée et souvent à mi-temps.

Sur 21 entreprises dissoutes, 39 nouvelles entités se seraient constituées en SPA ou en société à responsabilité limitée (SARL ou EURL¹). Le portefeuille du holding BMC se rétrécit pour compter 59 EPE fin juin 1999². Au 30 juin 1998, l'Inspection générale du Travail comptabilisait 54 EPE et 195 EPL, soit 249 entreprises du BTPH dissoutes.

§5 LE DECLIN DU BTP REVELATEUR ET ACCELERATEUR DE LA CRISE INDUSTRIELLE

Le BTP est le premier secteur à connaître des licenciements massifs (80% du total des licenciements au début du P.A.S.³). La contraction des finances publiques, la diminution des approvisionnements et des commandes issues de l'Etat, entraînent la dégradation de la trésorerie des entreprises du secteur et l'arrêt partiel ou total de l'activité.

Le ralentissement durable de l'activité du BTP cache et entraîne à la fois une récession profonde dans d'autres secteurs. Une des conséquences directes de la baisse de réalisation de logements et autres bâtiments sur l'industrie des matériaux de construction est la baisse sensible de la consommation de ciment⁴ ou de brique silico-calcaire. Avec les autres industries qui fournissent des intrants au secteur du BTP, les problèmes existent également.

Selon N. MESSAHEL, les consommations intermédiaires dans la production du BTP représentent environ 50% du chiffre d'affaires⁵. Mais le taux de réponse de la production nationale reste faible pour certains produits stratégiques (50% pour le ciment et seulement 18% pour le rond à béton). Les branches situées en amont du BTP connaissent en effet les plus forts taux d'importation par rapport à leur production brute. « La production de logement va donc se heurter au sous-développement industriel.⁶

¹ Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (petite entreprise).

² CNES, *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 1999*, op. cit., p.41.

³ Nourredine MESSAHEL, « Possibilités de coopération dans les activités du bâtiment », op. cit., p.3.

⁴ Sur les quatre premiers mois des 1998, les statistiques faisaient état de stocks invendus de l'ordre de 400 000 tonnes.

⁵ Les plus forts coefficients techniques sont réalisés avec les ISMME et les industries de matériaux, respectivement 17,33% et 9,75%.

⁶ Nourredine MESSAHEL, « Possibilités de coopération dans les activités du bâtiment », op. cit., p.4.

Etant donnée la participation élevée du secteur du BTP à la valeur ajoutée totale, son recul a des conséquences sur l'activité économique globale ainsi que sur la stabilité sociale.

SECTION 3 : le stade des évaluations – l'exemple de la SNVI¹

Pour le passage à l'autonomie et la transformation juridique des entreprises publiques « éligibles », les diagnostics, audits internationaux et autres « recommandations » de bureaux d'études se multiplient.

La SNVI dispose d'atouts stratégiques qui en font une entreprise économiquement viable, capable de faire face à la concurrence internationale. Mais elle est confrontée à de graves problèmes d'approvisionnement et à un besoin flagrant de nouveaux investissements.

-Sous-section 1 : les méthodes d'évaluation

L'évaluation du patrimoine d'une entreprise publique constitue le premier acte qui enclenche le processus devant conduire à la privatisation. L'estimation de la valeur à laquelle aboutit l'expertise est censée servir de prix plancher dans les négociations.

La majorité des évaluations, audits, diagnostics, a été effectuée par de grands bureaux d'études internationaux, tel Ernst & Young, Arthur Anderson ou KPMG. Le coût investi dans ces études est considérable. En 1998, le CNPE a dépensé plus de 100 millions de DA pour le financement des évaluations du secteur public.

Vyue

-Sous-section 2 : la SNVI

§1 UN DES FLEURONS DE L'INDUSTRIE ALGERIENNE

La SNVI est issue de la restructuration de la société nationale SONACOME². Il s'agit plus précisément de l'ancienne maison Berliet, née du temps de la colonisation (en 1957, sous l'appellation *Berliet Algérie*). Les premières années de l'indépendance et le processus d'algérianisation de l'entreprise ont permis aux ateliers existants d'évoluer pour devenir la SONACOME³, dont l'ambition était de développer

¹ Société nationale de véhicules industriels.

² Société nationale des constructions mécaniques.

³ Créée par ordonnance 67-150 du 9 octobre 1967.

largement les industries mécaniques. Celle-ci a ainsi signé 17 contrats « clés et produits en main » entre 1967 et 1978¹. L'activité était diversifiée dans la fabrication de véhicules industriels (bus, camions, cars, machines agricoles), et l'entreprise avait le monopole de l'importation des voitures particulières.

Le travail d'A. GAIDON-ARVICUS sur l'industrialisation en Mitidja orientale montre le caractère « moteur » de l'industrie automobile de la SONACOME située au cœur de la zone industrielle de Rouiba-Reghaïa. Par le fait d'être une filière convergente, elle a « un fort pouvoir d'induction car elle provoque de nombreuses industries d'approvisionnement en amont »². C'est le cas notamment des activités : minerais et métaux ferreux, non ferreux, verre, cuirs et chaussures, énergie, chimie de base (plastiques).

En 1981, un premier plan de restructuration est censé permettre une meilleure maîtrise de la gestion³. Il conduit à la création de cinq entreprises de production, deux entreprises de production et de distribution, deux entreprises de distribution mécanique, une entreprise d'études et une entreprise de réalisation.

Les cinq entreprises principales de production sont :

- SNVI : camions, cars, bus ;
- PMA : machines agricoles (tracteurs, moissonneuses-batteuses...) ;
- ENPMH, entreprise nationale des pompes hydrauliques ;
- BCR (boulonnerie, robinetterie...) ;
- CYCMA : motocycles ;
- ENMTP : engins de travaux publics.

La SNVI⁴ est donc chargée de la production, de la recherche, du développement, de la distribution de : camions, tracteurs routiers et véhicules spéciaux ; autocars, autobus, minicars et minibus ; remorques et semi-remorques. Elle dispose :

□ à Rouiba, dans l'imposante zone industrielle près d'Alger, de l'immense C.V.I. (Complexe des Véhicules Industriels)¹ : cinq centres de production (mécanique,

¹ Abderrahmane BOUZIDA, *Le projet social algérien. Genèse et évolution*, Alger, OPU, 1991, p.344.

² Annick GAIDON-ARVICUS, *Industrialisation et organisation spatiale dans l'Algérois, leurs incidences en Mitidja orientale*, op. cit., p.116.

³ A la veille de la restructuration organique, la SONACOME compte 22 unités de production, dont sept en phase de démarrage, deux en phase de réalisation, 30 succursales commerciales et 90 points de vente.

⁴ Créée par décret n°81-342 du 12 décembre 1981. La SNVI s'est en fait constituée à partir de deux grandes divisions auparavant indépendantes au plan hiérarchique et organisationnel : la division production (le CVI, complexe véhicules industriels) et la division commercialisation (réseau véhicules industriels).

forge, tôlerie et emboutissage, montage de camions, montage d'autobus), 746 000 m² de superficie totale, 196 000 m² de superficie couverte, et une capacité de production annuelle de 7 000 véhicules² ;

- d'une unité de carrosserie installée à Tiaret en 1982, afin d'assurer la fabrication de carrosseries industrielles destinées essentiellement au montage sur des chassis-cabines (bennes, plateaux, citernes remorques, semi-remorques, porte-engins)³ ;
- d'une unité de carrosserie à Rouiba, mise en production en 1979 et intégrée au CVI, puis autonome depuis 1987, pour la fabrication de carrosseries portées et tractées⁴ ;
- d'une unité de fonderie à Rouiba, créée en 1983 et intégrée au CVI, puis autonome depuis 1987, pour la fabrication de pièces dites « bonnes de bruts de fonderie GS »¹ ;
- d'une unité pour équipements spéciaux à Hussein-Dey (Alger) ;
- d'une unité d'étude et de recherche, créée en 1987, ainsi qu'une unité de gestion produit ;
- et enfin de 14 unités commerciales.

La SNVI se stabilise jusqu'en 1987 où a lieu l'éclatement du CVI, date à laquelle l'autonomie est attribuée aux unités fonderie et carrosserie industrielle.

Pour le directeur de la SNVI, chargé du dossier « Restructuration » :

« Les impacts de la restructuration industrielle de la SONACOME sur les structures de la SNVI ne sont pas importantes du point de vue fonctionnel mais du point de vue des effectifs. L'orientation était toujours celle du plein emploi. En 1987, on a procédé à un éclatement du site de Rouiba, ce qui a généré des effectifs, chaque unité se voyant ériger en une entité autonome juridiquement. Chaque unité a commencé à se doter de structures de soutien telles que le

¹ La SONACOME avait choisi Berliet pour construire ce complexe, édifié à partir de 1970 sur la base de l'ancienne usine de camions et d'autocars de *Berliet Algérie*. De 1 436 emplois au départ, le complexe atteint le seuil des 5 000 postes en une décennie (d'après Annick GAIDON-ARVICUS, *Industrialisation et organisation spatiale dans l'Algérois, leurs incidences en Mitidja orientale*, op. cit., p.107).

² Selon les informations fournies sur place lors de notre visite par Nour Eddine DALI, directeur des visites du CVI.

³ Superficie totale : 335 500 m². Superficie couverte : 87 200 m². Capacité de production : 8 940 équipements par an.

⁴ Superficie totale : 600 197 m². Superficie couverte : 86 038 m². Capacité de production : 3 200 unités par an.

personnel, les achats, les finances, etc. Chacune s'est créé son propre environnement de gestion, ce qui a encore grossi les effectifs sans pour autant maintenir les niveaux de production puisque la crise était là. »

Le marché algérien est de l'ordre de 2 000 à 2 500 autocars par an, et de 12 000 à 15 000 camions par an. Sur le territoire, 80% des transports de marchandises et de personnes se font par la route. Le marché connaît même une crise de l'offre de moyens de transports.

Outre qu'elle dispose d'un marché considérable, les produits de la SNVI sont adaptés aux besoins nationaux et sont appréciés. Les prix pratiqués sont compétitifs ; les autobus produits par la SNVI coûtent par exemple trois à quatre fois moins cher que ceux qui sont importés². L'entreprise dispose enfin d'équipes aguerries maîtrisant parfaitement les processus de production, et d'un outil de production important.

§2 LA CRISE ECONOMIQUE ENTRAINE LA DEGRADATION DE LA PRODUCTION ET DE L'OUTIL DE PRODUCTION

Au milieu des années 80, la SNVI subit une chute du niveau de sa production et de ses ventes de véhicules industriels. Sur la période allant de 1980 à 1984, le volume de ses ventes était de 41 245 véhicules. De 1985 à 1989, il baisse à 35 876 pour se retrouver aux alentours de 22 081 véhicules entre 1990 et 1994³. Quant à la production, elle chute régulièrement de plus de 50% depuis 1988⁴.

La cause principale de ce déclin réside dans le point faible de l'entreprise : le vieillissement de l'outil de production. Les machines sont anciennes, ce qui occasionne des arrêts fréquents provoquant une perte de capacité et une désorganisation de la production. Le besoin de nouveaux investissements est flagrant, mais il n'est pas à l'ordre du jour. Déjà dans les années 1980-84, le plan de développement n'était consacré qu'aux « restes à réaliser », c'est-à-dire à rattraper les retards enregistrés dans la réalisation des projets antérieurs. Les projets d'extension et

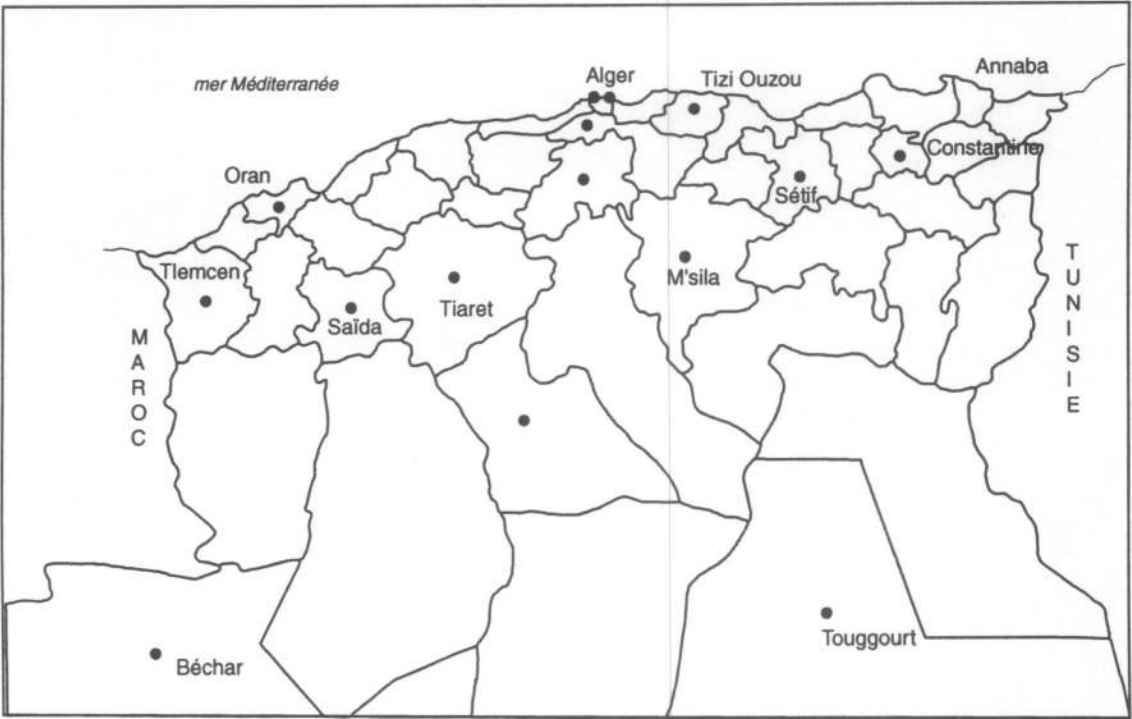
¹ Superficie totale : 626 264 m². Superficie couverte : 32 500 m². Capacité de production : 10 000 tonnes par an.

² *El Watan*, 30 mai 1994.

³ *La Nation*, semaine du 30 mai au 5 juin 1995.

⁴ Elle était montée jusqu'à 7 850 véhicules en 1986.

Fig. 12 : Les agences commerciales de la SNVI



0 200 km

de spécialisation technologique des unités, lancés depuis plusieurs années¹, restent largement hypothéqués par le manque de financement.

La principale préoccupation de l'entreprise est d'approvisionner l'outil de production, le manque de pièces détachées indispensables aux équipements et au montage des véhicules étant à l'origine du ralentissement des cadences de production. Les pannes se multiplient dans l'unité de fonderie, empêchant la confection de composants et le renouvellement des stocks. Or, les moyens financiers manquent tragiquement pour assurer les approvisionnements, très dépendants de l'extérieur.

« Nous achetons beaucoup plus par importations que localement, le rapport approvisionnement local / importations oscille de 50/50 à 30/70. D'autant que dans le 'local', il y a aussi ce qu'on achète aux entreprises publiques qui importent elles aussi des matières premières, des intrants pour tous leurs produits. Comme nous avons des problèmes de crédit, et que la formule nationale était basée sur le crédit à court terme, nous nous sommes rapidement retrouvés asphyxiés. »²

En 1993, la SNVI fonctionne à 50% de ses capacités ; en 1994, elle doit descendre à 45%, ce qui correspond à une production annuelle inférieure 3 000 véhicules³, contre 7 850 en 1986, la meilleure année. L'approvisionnement de l'entreprise a été bloqué en 1993 ; elle n'a pu maintenir ses activités qu'en puisant dans ses stocks, lesquels sont fortement déstructurés. Ce qui peut donner les fameux « bons sauf », c'est-à-dire des véhiculés produits à qui il manque une ou deux petites pièces pour être commercialisés⁴.

De plus, l'environnement de l'entreprise est de plus en plus défavorable, avec l'introduction d'une concurrence considérée comme déloyale. A titre d'exemple, la Loi de finances 1995 autorise l'importation des véhicules industriels d'occasion, jusqu'à huit ans, revendus à des prix inférieurs de près de moitié à ceux de la SNVI⁵. Et ce au moment où les prix des véhicules de l'entreprise nationale augmentent à

¹ En 1989, le CVI devait amorcer un programme d'extension sur quatre ans, pour atteindre une production annuelle de 8000 véhicules de plus de 19 tonnes.

² Propos du directeur de la SNVI déjà cité.

³ Selon le directeur Ali BEKKOUCHE dans un entretien à *El Watan* du 30 mai 1994.

⁴ Ali BEKKOUCHE estime à deux milliards de DA la valeur des 956 véhicules ainsi immobilisés en 1994.

⁵ *L'Humanité*, 19 octobre 1995.

cause de la hausse des coûts de production, conséquence des retombées de la dévaluation du dinar et des taux exorbitants des intérêts bancaires. Le découvert de la SNVI représente en 1995 une année de son chiffre d'affaires¹.

§3 LES MESURES D'ASSAINISSEMENT ET DE RESTRUCTURATION

Dès 1991, le cabinet d'experts américains Ernst & Young, est mandaté par la Banque Mondiale pour établir un diagnostic sur l'état de l'entreprise. Un plan de redressement est établi en 1992. Selon le directeur de la SNVI déjà cité, l'entreprise fait l'objet de plusieurs diagnostics de la part de différents organismes, mandatés par l'entreprise ou par l'Etat en tant que propriétaire.

Les mesures financières présentées comme exceptionnelles appliquées à quelques entreprises, permettent un gel provisoire du découvert bancaire de la SNVI. En 1995, la SNVI accède à l'autonomie, sur la base d'un contrat de performance ; elle est érigée en SPA. A partir de cette date, tout le secteur Mécanique commence à subir les nouvelles orientations de la restructuration industrielle. Les salaires déjà peu élevés, sont gelés². Dès juin 1995, l'entreprise doit même souscrire des crédits bancaires afin de verser les rémunérations à temps.

L'entreprise est dotée en novembre 1996 d'un PRI (plan de redressement interne), censé être accompagné par un assainissement financier de l'Etat qui éponge les dettes et autres découverts. Les premières mesures consistent en une compression de personnel : 1 323 départs à la retraite anticipée. Début 1997, un second plan est enclenché³ et concerne 2 300 salariés.

Laissons NADJI CHERMAT, salarié à la SNVI et secrétaire général de l'Union de wilaya de Rouiba, retracer cette période :

« A la veille du premier plan social, la SNVI comptait 13 000 employés, contre 18 000 en 1984. Il y a donc déjà eu une déperdition avant, entre 1984 et 1994,

¹ *Le Monde*, 29 novembre 1996. Dans une interview à ce quotidien, le directeur du CVI, Essaïd ISSOLAH déplore que les banques pratiquent à leur encontre un « taux d'intérêt de 22% ; l'équivalent de deux mois de chiffre d'affaires passe à financer notre découvert ».

² Déjà cité, Nadji CHERMAT, technicien supérieur et possédant 13 ans d'ancienneté, dispose d'un salaire moyen de 13 000 DA. Selon lui, 65 à 70% des travailleurs de l'entreprise ont un salaire qui n'excède pas 15 000 DA, soit le niveau du salaire minimum fixé en 1996, estimé comme incompressible pour subvenir aux besoins les plus élémentaires du salarié et de sa famille.

³ Le découvert bancaire de l'entreprise nationale est de l'ordre de quatre milliards de DA à fin juin 1997, du en grande partie à l'impossibilité de recouvrer certaines créances auprès de communes ou d'entreprises elles-mêmes dans l'incapacité d'honorer leurs dettes.

à cause du non recrutement après les démissions, les départs en retraite ou les décès ; c'était une compression déguisée. Le second volet de l'accord est signé cette fois à la suite d'un mouvement de grèves durant juillet 1997 à Rouiba. L'objectif des pouvoirs publics était de ramener l'effectif à 10 000 travailleurs. L'accord s'est fait pour des départs volontaires rémunérés sur la base de 20 000 dinars par mois et par année d'ancienneté, à concurrence de 15 mois, soit un maximum de 30 millions de centimes. Chaque travailleur pouvait ainsi remplir une fiche de vœu de départ volontaire. A peine quelques mois après la conclusion de cet accord, les problèmes de l'entreprise rejaillirent avec des difficultés à garantir les salaires. Ce qui a entraîné à chaque fin de mois des mouvements de masse avec des plates-formes devant le siège de la direction générale à Rouiba. »

Le recul considérable de la demande en provenance des plus gros clients, surtout du BTPH et de l'agriculture, le niveau élevé des stocks en raison des méventes, l'importance des créances et le surendettement à court terme résultant du recours massif au découvert bancaire, continuent de peser sur la trésorerie et le fonctionnement général de la SNVI. Selon le procès-verbal de l'assemblée générale de l'entreprise, le déficit enregistré en 1997 est de 7,3 milliards de DA¹, et de 18,9 milliards de DA au premier semestre 2000¹.

En juin 1998, un PRS (plan de restructuration et de sauvetage) proposé par le CNPE envisage :

- une nouvelle compression, qui concernerait environ 5 600 travailleurs,
- la fermeture de huit unités commerciales,
- la filialisation de l'entreprise, c'est-à-dire le démembrement en quatre filiales (camions, cars et bus, carrosserie, fonderie), le tout rassemblé dans un groupe appelé « Groupe de l'industrie du véhicule »,
- et la fermeture des activités « périphériques », dont l'unité de Hussein-Dey.

Contesté, ce plan n'est pas appliqué.

« Forts des expériences déjà vécues, notamment le cautionnement des deux premiers volets sociaux sous prétexte qu'ils étaient un passage obligé pour

¹ *El Watan*, 4 mars 1999.

assainir la situation de l'entreprise, les nouvelles mesures ont amené le syndicat à radicaliser sa position et à constituer un front du refus, concrétisé par des initiatives communes avec les syndicats du secteur soumis à un même plan². Tout un mouvement s'est ainsi construit durant l'automne 1998, jusqu'au congrès de la FNTMIEE³. Nous avons réussi à imposer le gel de l'application du PRS, alors que l'échéance du 31 décembre 1998 était avancée pour dissoudre l'entreprise en cas de non mise en œuvre du plan. La résistance a donc porté ses fruits. Elle a amené les pouvoirs publics à reculer, sans qu'ils n'abandonnent le principe de la restructuration à terme. Le syndicat est prêt à ouvrir un dialogue pour voir comment redresser la situation de l'entreprise tout en refusant le cadre des mesures préconisées l'an dernier. »⁴

Connue pour être un foyer de contestation datant de l'ère du parti unique, la zone industrielle de Rouiba compte environ 29 000 travailleurs dont 60% sont syndiqués⁵. En 1988, elle est un des pôles d'où les événements démarrent, dès le mois de septembre. Pendant toute la période marquée par le terrorisme, les travailleurs de la zone ont accepté de subir la dégradation de leur niveau de vie, de leurs conditions de travail, et d'en rabattre sur leurs revendications.⁶

Cet état de fait commence à changer après 1996. De forts mouvements dénonçant la concurrence déloyale instaurée par les mesures de libéralisation amènent par exemple les pouvoirs publics à corriger dans la Loi de finances de 1998 la date de vieillissement des véhicules dont l'autorisation d'importation est donnée.

§4 OBJECTIF : PARTENARIAT ET PRIVATISATION

Dès la promulgation de la loi portant privatisation des entreprises publiques, la crainte que la SNVI soit concernée se diffuse. Le directeur en poste à l'époque⁷ défend lui-

¹ *El Watan*, 11 septembre 2000.

² La coordination syndicale regroupe essentiellement les entreprises PMA, PMH et ENMTP. Le 19 octobre 1998, près de 30 000 travailleurs débrayent.

³ Fédération nationale des travailleurs de la mécanique et des industries électriques et électroniques.

⁴ Propos de Nadji CHERMAT.

⁵ *El Watan*, 8 juillet 1997. Un dirigeant de l'UGTA avait coutume de dire : « La température du pays se prend à la SNVI ».

⁶ Dans *Libération* du 24 novembre 1998, un ouvrier employé depuis 12 ans à la SNVI prononce ces mots : « Notre slogan, c'était *l'Algérie d'abord*. Nos salaires ont dégringolé de 30% après les mesures du FMI. (Mais) tout ce que l'on voulait c'était que personne ne touche à nos machines. ».

⁷ Il faut souligner que l'ensemble de la direction a été remplacé au cours de l'année 1998, à la suite de l'échec de l'application du PRS.

même fermement son entreprise : « On privatise pour améliorer ce qui ne marche pas, pas pour détruire ce qui marche »¹. Et pour lui, la SNVI est une entreprise qui marche. Alors, progressivement, l'option de partenariats est avancée. En 1997, l'entreprise sud-coréenne Daewoo annonce à grand renfort médiatique son intention d'investir en Algérie² ; un protocole d'accord est signé pour une prise de participation à hauteur de 70% dans le capital de la SNVI, d'un montant global d'investissement équivalent à deux milliards de dollars sur dix ans³. L'objectif du grand constructeur est d'exporter des véhicules particuliers vers le continent européen. Il faut signaler que ce marché est en pleine expansion en Algérie⁴. Mais la crise financière qui touche le continent asiatique au même moment contraint le groupe sud-coréen à réviser à la baisse ses projets⁵. Aucun engagement avec la SNVI n'est concrétisé à ce jour.

De même, le projet Fatia est à l'arrêt. L'accord signé en 1987 avec la firme italienne Fiat, entré en vigueur en 1991, prévoyait la création de 1 200 emplois à Tiaret. Mais le retrait des Italiens – même non franchement explicite – a tout immobilisé. L'étroitesse du marché algérien rendant aléatoire l'écoulement des 30 000 véhicules par an prévus ont manifestement conduit l'entreprise italienne à déplacer ses capitaux au Maroc.

Malgré ces revers retentissants, le directeur adjoint de la SNVI qui m'a accordé un entretien est pourtant convaincu que la seule issue pour l'entreprise réside dans la formule du partenariat avec de gros constructeurs. Pour lui, l'entreprise ne survivra pas à la concurrence qui résultera de l'ouverture des frontières annoncée.

« L'entreprise a un minimum de temps pour se retourner et se mettre à niveau technologique par rapport au secteur industriel mécanique tel qu'il existe dans le monde. Elle a besoin d'accéder aux capitaux pour renouveler son équipement, à un savoir-faire pour renouveler la technologie sur ses produits, et aussi à d'autres marchés car le marché domestique ne suffira pas. En matière de stratégie, il existe trois façons de se comporter face à ses

¹ *El Watan*, 30 mai 1994.

² Non seulement dans l'industrie de véhicules industriels, mais également dans l'hôtellerie, la cimenterie ou la pétrochimie.

³ Un projet d'installation d'une usine de montage de véhicules particuliers, bus et camions était notamment prévu. Daewoo comptait produire annuellement 100 000 véhicules, dès 1999.

⁴ Grâce à la baisse des taxes d'importation décidée en 1998, le nombre d'immatriculations a quasiment doublé par rapport à 1997, avec près de 66 000 nouvelles immatriculations contre 37 542 (*El Watan*, 28-29 mai 1999). Plus du quart sont d'origine coréenne (Daewoo, en tête des ventes et Hyundai). Même si les voitures Peugeot et Renault constituent toujours la moitié du parc roulant.

⁵ Au point que Daewoo Motor – troisième constructeur automobile coréen –, étranglé par un endettement de 7,45 milliards de dollars, a été contraint de déposer son bilan en novembre 2000.

concurrents. 1. On décide la confrontation, on fait la guerre au concurrent et il faudrait que l'on soit très fort ce qui n'est pas le cas. 2. On les évite complètement. Il faut donc changer de terrain en basculant au plan technologique pour faire autre chose ; en quelque sorte se tuer pour se recréer et on n'en a pas la force. Il est donc impossible d'éviter le combat. 3. Il reste le compromis c'est-à-dire l'alliance avec des concurrents. Pour pouvoir continuer à exister, il faut céder une partie de soi-même. »

Selon notre interlocuteur, la SNVI est très fortement intégrée : quasiment toute la gamme de véhicules est fabriquée localement, y compris les pièces élémentaires (boîtes de vitesse, pots, essieux, etc.) et les cabines, le tout pour parvenir au produit fini. Or la tendance mondiale actuelle est à l'inverse : les équipementiers qui fabriquent ces sous-ensembles, sont très spécialisés (spécialistes de boîtes de vitesse, spécialistes de pots, spécialistes de transmission...) et fournissent les gros constructeurs pour l'assemblage. Ceux-ci restent dans les derniers niveaux de transformation du produit fini. Il s'agit d'une désintégration à la fois horizontale et verticale, donc aussi bien dans la gamme que dans la filière.

A défaut de négociations directes couronnées de succès, la voie suivie est de restructurer l'entreprise, en espérant que sa filialisation suscitera davantage de convoitises : la morceler et la réduire dans des proportions plus susceptibles de trouver des acquéreurs. Un type de chantage est d'ailleurs utilisé dans cet esprit auprès des salariés, à savoir que la réalisation de projets de partenariat resterait tributaire de l'application du PRS. A la fin de la période étudiée, l'Etat serait prêt à ouvrir le capital de l'entreprise à hauteur de 20 à 30% selon HAMID TEMMAR, Ministre de la participation et de la coordination des réformes¹. L'avis exprimé par NADJI CHERMAT comme par ALI REZAK, membre du bureau de l'UGTA syndicat d'entreprise SNVI est le suivant :

« Nous ne sommes pas contre un partenariat, mais seulement s'il permet à l'entreprise de préserver l'emploi, de se développer technologiquement – car nous avons du retard par rapport aux autres constructeurs mondiaux – et de préserver la gamme de production. Alors que l'objectif du PRS et du processus

¹ *Le Matin*, 28 mars 2000.

de filialisation, c'est pratiquement signer l'acte de décès de la gamme SNVI. Daewoo, MAN, Volvo, Toyota, Renault...ne sont pas intéressés par le fait d'entrer en partenariat avec la SNVI mais par celui d'absorber des segments de l'activité pour les intégrer dans leur processus de fabrication. Daewoo n'est intéressé par la position géostratégique de l'Algérie que comme un moyen de pénétration de la rive sud de l'Europe, mais pas pour continuer à fabriquer et à améliorer technologiquement le produit SNVI. Celui-ci va disparaître. »

§5 SEUL RESULTAT VISIBLE : LE DECLIN DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DES VEHICULES SNVI

L'absence d'investissement et de renouvellement des équipements de fabrication entraîne une rigidité. Même si l'entreprise souhaite réorienter la production vers telle ou telle gamme de produit, l'absence d'investissements nouveaux en machines ne permet pas la flexibilité nécessaire pour réorienter une ligne de fabrication et réorganiser le processus en fonction (par exemple pour passer du camion C 260 au camion TP 350). Ce qui rend les produits de la SNVI relativement obsolètes et peu compétitifs, donc de moins en moins aptes à la vente.

Datant de la planification, établi avec l'objectif d'un certain équilibre régional, de création d'activité et d'emplois¹, l'important réseau de commercialisation est composé d'unités réparties sur l'ensemble du territoire national dont la vocation est d'assurer la vente et le service après-vente des produits SNVI et d'importation. Il est considérablement réduit à partir de 1996. L'idée est de limiter le réseau à quatre unités régionales (à l'est, à l'ouest, au centre et au sud), et d'agréer des concessionnaires privés, en leur attribuant une sous-traitance de commercialisation.

Quant aux pièces détachées pour les véhicules particuliers, l'ancienne SONACOME, jouissant de son monopole sur l'importation, approvisionnait et assurait ainsi la maintenance du parc automobile. Depuis, les bureaux de représentation des constructeurs étrangers bénéficient de facilités d'importation et offrent donc un

¹ Pour exemple, l'unité commerciale implantée à Béchar n'a qu'un client potentiel, la défense nationale. Aucune activité économique très importante ne favorise la commercialisation des produits, mais la politique d'équilibre régional imposait d'ouvrir cette unité, déficitaire automatiquement.

service après-vente. Cependant, la pièce coûte relativement cher pour les particuliers, tout en étant parfois de qualité médiocre¹.

Enfin, les conséquences de la dégradation de l'activité de véhicules industriels sont ressenties dans d'autres branches. Un employé de la SNVI crée six ou sept postes de travail dans les secteurs annexes². Même si à l'inverse, il faut noter qu'un secteur comme l'agriculture n'a pu constituer un débouché important pour les produits de l'industrie mécanique. Et la crise des entreprises du BTP, qui formaient l'essentiel des commandes, ne fait qu'accentuer le déclin de la production de l'industrie mécanique.

Tant que la SNVI est considérée – dans les propos des décideurs du moins – comme « stratégique », les mesures d'ordre financier et l'appel à la sous-traitance nationale permettent à l'entreprise d'équilibrer tant bien que mal ses comptes. Mais la dégradation accélérée de l'outil de production et l'élimination progressive des compétences rend chaque jour plus difficile une relance réelle de la production.

SECTION 4 : un essai de partenariat, réussi ? – l'entreprise pharmaceutique Saïdal

Pour cause de manque de ressources financières suffisantes afin de « s'adapter aux stratégies industrielles internationales », le partenariat est à l'ordre du jour. Mais de quel type peut-il être et comment les entreprises algériennes peuvent-elles réellement en bénéficier ? L'exemple de la filière chimie-pharmacie s'impose, elle qui s'est ouverte à plusieurs multinationales occidentales du médicament.

-Sous-section 1 : le partenariat comme forme de privatisation

§1 DES ILLUSIONS ?

Nous l'avons déjà noté, le contenu de la restructuration des entreprises publiques tend à privilégier la conclusion de partenariats industriels, parallèlement au processus de privatisation mais aussi à cause du relatif échec de celui-ci. L'objectif du « partenariat » serait double : bénéficier de financements massifs dont presque tous les secteurs ont un besoin urgent pour se développer et d'abord pour fonctionner ;

¹ Les utilisateurs l'appellent aussi la pièce « taiwan ».

² *El Watan*, 2 décembre 1992.

recevoir des apports technologiques indispensables pour « mettre à niveau » les entreprises défailtantes.

En 1998, une analyse commandée par le Ministère de l'Industrie et de la Restructuration met ainsi en avant les « avantages comparatifs » suivants de l'économie algérienne : le potentiel industriel, même menacé d'obsolescence, le coût de la main d'œuvre, les compétences, la disponibilité de la matière première énergétique et l'existence d'infrastructures de grandes capacités dans de nombreux secteurs¹. Enfin, la position géostratégique occupée par l'Algérie, « carrefour de grands courants d'échanges économiques dans la région méditerranéenne ».

Nous l'avons indiqué, l'ouverture aux investissements étrangers est régie par plusieurs législations depuis le début des années 80². Les options possibles de partenariats sont ainsi détaillées par M. LIASSINE³ :

- contrats de fourniture ou d'approvisionnement à long terme,
- accords avec des partenaires étrangers portant sur des spécialisations de gammes ou de produits,
- opérations contractuelles telles les opérations de façonnage,
- contrats de gestion avec un partenaire étranger,
- contrats de type « Build Operate Transfert » (BOT)⁴,
- opérations en capital avec des partenaires étrangers.

§2 DES RESULTATS QUASI INEXISTANTS

Mis à part les partenariats dans le secteur des hydrocarbures⁵ et dans l'industrie pharmaceutique, les initiatives prises par les holdings dans les autres secteurs aboutissent rarement. Outre l'aspect fortement dissuasif du climat d'insécurité, les investisseurs potentiels exigent de plus en plus de privilèges, fiscaux notamment.

¹ *La Tribune*, 9 mars 1998. De son côté, Ahmed TIBAOU, secrétaire d'Etat délégué au CNPE, vante dans un mensuel à destination des investisseurs étrangers « tous les atouts [que possède l'Algérie] pour attirer des capitaux européens : énergie à bon marché, main d'œuvre qualifiée à bas salaires (SMIG à 500F), une langue comprise des européens, une distance réduite par rapport aux principales capitales, une infrastructure développée (100 000 km de routes, de nombreux aéroports). (...) De surcroît, dans un marché de 30 millions d'habitants, le plus 'parabolé' du bassin méditerranéen, la publicité européenne est suivie à Alger. » (in « Privatisation. Un mouvement d'ampleur déjà bien engagé », *Echanges*, n°159, octobre 1999)

² Voir supra p.63 et 64.

³ Mohammed LIASSINE, « Le redéploiement industriel », op. cit., p.152.

⁴ Ce type de contrat consiste en la réalisation d'un ouvrage industriel par un partenaire étranger, puis l'exploitation à son bénéfice propre pendant une période contractuellement définie. Après la fin de cette période, le droit de propriété est transféré au co-contractant national.

⁵ Voir infra p.255.

Surtout, ils ne sont pas intéressés par le soutien financier ou technique d'une activité, mais par la prise de participation directe dans celle-ci. Les pressions internationales se multiplient sur les décideurs algériens pour les amener à faire des propositions plus radicales en ce sens.

HAMID LASKRI, représentant du CNPE, en fait part à sa manière : « L'une (de nos) principales erreurs est de négocier avec les partenaires étrangers en se projetant en tant que secteur public. En rencontrant les représentants de la Banque Mondiale pour discuter d'essaimage et d'assistance technique, on nous a rappelé qu'il s'agit de privatisation »¹.

Outre l'exemple de Daewoo et de Fiat déjà évoqués, plusieurs accords ont été signés dans les industries sidérurgique et métallurgique². Mais seuls quelques-uns d'entre eux sont pour l'heure concrétisés dans les délais prévus.

Dans certains cas, la création de *joint-venture* est envisagée ; comme à l'ENAD, qui prévoit la création d'une société commune avec l'entreprise allemand Henkel (60% du capital de la nouvelle société pour la partie allemande).

L'intérêt des multinationales réside dans un premier temps dans l'accès au marché algérien. L'ouverture massive de concessionnaires de voitures, de bureaux de vente de produits divers est le résultat le plus visible sur le territoire. Dans un article titré « Les atouts majeurs de l'Algérie », un quotidien écrit à ce propos avec lucidité :

« La libéralisation du commerce extérieur (qui se réduit en fait à la seule liberté d'importer) opérée par les pouvoirs publics avant même que les conditions de relance de l'investissement productif ne soient réunies, a conforté les partenaires étrangers dans leur rôle de simples fournisseurs qui, parce qu'ils sont sûrs de pouvoir écouler leurs stocks sur le marché algérien, ne trouvent désormais aucun intérêt à développer des unités de production en Algérie. »³

¹ *Marchés Tropicaux*, 3 avril 1998.

² C'est le cas de l'entreprise EMB avec l'allemand SMM Otto Wolff qui entrerait pour 15% dans le capital, de SIDER avec Dufenco, ou encore de METANOF avec Glencore.

³ *El Watan*, 11 septembre 1996.

Mais sauf à considérer quelques créneaux rentables¹, on peut penser que la baisse sensible de solvabilité du marché peut cependant les conduire dans un proche avenir à refuser de s'installer plus avant.

-Sous-section 2 : l'évolution de l'industrie pharmaceutique

§1 UN SYSTEME DE SANTE EN CRISE

A la suite d'une période de progrès importants et réguliers entre 1962 et le début de la décennie 90, le système de santé algérien est en crise.

Les efforts déployés par l'Algérie depuis l'indépendance se sont traduits par l'extension des services rendus par la Sécurité Sociale, l'accès à la médecine gratuite², la mise en place d'un réseau de P.M.I., le développement d'activités de prévention des pathologies les plus graves... Cette politique de santé publique a donné des résultats exemplaires, dont témoigne l'évolution de certains indicateurs entre 1962 et 1995 : le taux de mortalité générale passe de 18‰ à 6,5‰, et le taux de mortalité infantile de 180‰ à 55‰³. Le pays a atteint le pourcentage appréciable d'un médecin pour 1 100 habitants⁴.

Avec l'application du P.A.S. et la baisse des dépenses publiques, la prise en compte de la santé publique cède du terrain. Pour nous en tenir au domaine du médicament, un des plus préoccupants, la situation est schématiquement la suivante : la production nationale est insuffisante, le marché est dominé par l'importation, les pénuries de produits essentiels sont courantes ; enfin, une flambée des prix compromet l'accès du plus grand nombre et l'équilibre du système de Sécurité sociale. Les points de consultation, également dispensateurs de médicaments gratuits, sont réduits de manière drastique et la distribution qui y était assurée est purement supprimée.

¹ Je pense à des compagnies algériennes comme la SONATRACH ou Air Algérie, ou encore au secteur des télécommunications.

² L'ordonnance date de décembre 1973.

³ J.N. BELKHODJA, « Le système de santé algérien », Communication présentée aux *Assises pour un nouveau partenariat Algérie-France-Europe*, 27 et 28 novembre 1998, Marseille.

⁴ Idem.

Tableau n°16 : EVOLUTION DU PRIX DES MEDICAMENTS

	POIDS	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
INDICE GENERAL DES PRIX	-	118	148	195	236	304	394	468	495
MEDICAMENTS SUR ORDONNANCE	86,5	109	150	418	471	492	707	914	1 034
MEDICAMENTS SANS ORDONNANCE	13,5	102	147	219	264	362	383	439	494
ENSEMBLE	100,0	108	149	391	443	474	663	850	961

Source : *Conjoncture* n°45, juin 1998, p.10 (ONS) – base 100 en 1989.

§2 L'ETAT DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Atteintes par diverses restructurations, la branche pharmaceutique se recompose jusqu'à remettre en cause son caractère à dominante publique. La production et la distribution de médicaments sont assurées par la PCA (Pharmacie centrale algérienne) jusqu'au début des années 80. Puis une restructuration donne naissance à cinq entreprises : l'Enapharm, l'Encopharm et l'Enopharm pour la distribution, l'Enemedi pour les équipements médicaux, et Saïdal pour la production de médicaments. Après une forte réduction d'activité, les trois premières sont dissoutes à leur tour en 1997. Depuis, l'importation est majoritairement le fait du privé, de l'ordre de 70% cette même année¹. Il subsiste trois importateurs publics : DIGROMED, SIMEDAL et la PCH (Pharmacie centrale des hôpitaux). La distribution de détail est gérée par ENDIMED (Entreprise de distribution des médicaments).

La dépendance du secteur vis-à-vis de l'extérieur se traduit autant par l'importation de produits finis que de matières premières ou du matériel médico-chirurgical. La facture payée par l'Algérie est une des plus élevées au monde².

Depuis la libéralisation de la vente de médicaments auparavant monopolisée par les entreprises publiques, la manne promise par ce commerce attire quantité d'importateurs. L'acte d'importer est de fait favorisé par rapport à celui de produire.

¹ *Conjoncture* n°45, juin 1998, p.10. Le principal importateur privé est le LPA (Laboratoire pharmaceutique algérien), dont les capitaux sont anglo-saxons, autrichiens et français.

² Les dépenses pour l'achat de médicaments d'importation s'élève à 300 millions de dollars en 1996, selon Ouezza MESSAOUD, directeur central de la pharmacie au Ministère de la santé dans une interview à *La Tribune* du 6 octobre 1997. Selon la Mission Economique et Financière française à

Pour la consommation d'une part, et pour l'industrie pharmaceutique locale d'autre part, cette concurrence a des incidences plutôt négatives. Malgré les procédures de contrôle heureusement en vigueur, certains médicaments se révèlent en effet de médiocre qualité¹. De plus, la production locale est pénalisée par des mesures comme celle de l'inscription officielle de 109 médicaments non remboursables par la CNAS (Caisse nationale d'assurance sociale)², ou la politique des droits de douane (5% pour les médicaments importés, 30% en moyenne pour les articles de conditionnement et l'emballage entrant dans la fabrication du médicament³).

§3 LA VENTE DES OFFICINES

Plusieurs lots d'agences pharmaceutiques sont mis en vente par ENDIMED entre 1997 et 1999. Les appels d'offres s'adressent essentiellement aux jeunes diplômés de pharmacie. Une convention signée entre ENDIMED et le Crédit Populaire d'Algérie accorde à ces acheteurs un prêt équivalent à 80% du prix de l'officine, à concurrence de dix millions de DA⁴. 690 agences sur 1 110 sont concernées. Alors que les officines privées sont déjà au nombre de 3 000 environ⁵, on peut s'interroger sur le but de cette opération de cession.

« Ce secteur n'étant pas déficitaire, quel est le bénéfice réel, indépendamment d'une rentrée d'argent improductive ? Et le maintien de quelques officines au profit de la sécurité sociale assurera-t-il la couverture des régions déshéritées ? »⁶

Alger, le montant des importations de produits pharmaceutiques serait de trois milliards de francs en 1998 (MOCI, n°1411, 14 octobre 1999).

¹ Un chirurgien-dentiste chercheur au sein d'une société américaine en visite en Algérie a ses mots : « J'ai constaté que la qualité du produit importé en Algérie est loin d'être bonne. Je peux dire que la majorité des importateurs (80 à 85%) ignorent beaucoup de choses sur le produit dentaire. Leur souci demeure le coût de la matière achetée. » (*La Tribune*, 6 octobre 1997)

² Le SAIP (Syndicat algérien de l'industrie pharmaceutique) mène une campagne, à l'aide d'encarts publicitaires dans la presse, pour dénoncer l'arrêté concerné, daté du 19 janvier 1998 et qui pénalise la production nationale. Les travailleurs du Laboratoire LAD Pharma titre ainsi une lettre ouverte au directeur de la Sécurité sociale et au directeur de la pharmacie : « Ne tuez pas l'industrie pharmaceutique » (encart dans *Le Matin* du 24 février 1999).

³ Loi de finances de 1998 et 1999.

⁴ L'acquéreur a obligation d'apporter seul 5% du coût total de l'officine, et il remboursera le prêt du CPA sur sept ans, avec un taux d'intérêt de 12,5%.

⁵ *Conjoncture* n°45, juin 1998, p.10.

⁶ J.N. BELKHODJA, « Le système de santé algérien », op. cit.

Malgré l'engouement suscité au premier abord chez les pharmaciens, le succès est mitigé ; certaines officines sont présentées à trois ou quatre appels d'offres. L'apport personnel à verser reste inaccessible pour la majorité des jeunes diplômés. Au total, 25 officines seulement sont privatisées, sur les premiers lots qui en proposent 327¹. Ce résultat prêche d'autant plus à question que la loi sur les privatisations autorisent des pharmaciens à s'associer à des tiers non professionnels. Si bien que des craintes légitimes de « déprofessionnalisation » de l'activité sont soulevées².

§4 L'EXPERIENCE DE SAÏDAL

A la suite de la restructuration de la PCA, l'Entreprise nationale de production pharmaceutique est créée en avril 1982. En février 1989, le passage à l'autonomie de cette société institue Saïdal, et le holding chimie-pharmacie détient 100% du capital depuis 1996. En avril 1997, le complexe de production d'antibiotiques de Médéa, auparavant propriété de la SNIC³, lui est rattaché. Un plan de restructuration transforme l'entreprise en un groupe industriel, le 2 février 1998, composé de trois filiales de production :

- l'Antibiotical composée essentiellement du complexe antibiotique de Médéa⁴,
- Pharmal (trois unités à Dar El Beida, Constantine et Annaba),
- Biotic composée de trois unités de production (El Harrach, Gué de Constantine et Cherchell),
- deux unités de service : l'Unité de recherche en médicaments et techniques pharmaceutiques (URMTP) et une unité commerciale, situées à El Harrach.

En 1995, Saïdal couvre les besoins nationaux en médicaments à 15%, puis à 30% deux ans plus tard, 38% en 1999. Elle ambitionne d'atteindre les 55% d'ici 2002⁵, et

¹ *La Tribune*, 27 décembre 1999.

² Le syndicat des pharmaciens redoute que la profession se retrouve sous la coupe de groupes d'intérêt étrangers au métier. Des syndicalistes de l'ENDIMED Est, exclus de la vente parce que non diplômés, prétendent, eux, que « les agences déjà vendues ont été achetées en grande partie par des affairistes qui emploient des pharmaciens et les utilisent comme prête-noms » (*El Watan*, 18 octobre 1999).

³ Société nationale des industries chimiques.

⁴ Le complexe a démarré son activité en 1988. Il emploie environ 1300 personnes et produit essentiellement des antibiotiques (injectables, pommades, gélules, sirops). Il dispose de deux bâtiments de spécialité (pénicillique et non pénicillique), d'un bâtiment de production de matières premières en vrac et d'une grande imprimerie (production d'articles de conditionnement) qui satisfait les besoins du complexe et des autres filiales.

⁵ Soit environ 165 millions d'unités de vente.

même de « devenir un grand pôle de l'industrie pharmaceutique dans le bassin méditerranéen »¹.

AREZKI AIT YAHIA, le directeur « audit/analyse/synthèse » de Saïdal, rencontré au siège, situé à Dar El Beida, nous décrit ici avec enthousiasme l'évolution suivie par l'entreprise :

« Après les quelques problèmes de production que nous avons connus/suite à la forte concurrence, nous avons reconquis notre part de marché en 1995 et fait des années record dans plusieurs domaines de production et dans le chiffre d'affaires. 1997 puis 1998 furent des années exceptionnelles puisque la production a augmenté de 20% et le chiffre d'affaires de 25% par rapport à 1997. En 1998, la production a dépassé les 100 millions de unités de vente², après le résultat de 83 millions en 1997, un résultat jamais atteint auparavant. Quant au chiffre d'affaires, il a été de 3,6 milliards DA en 1997 et 4,481 milliards DA en 1998. Nous réalisons également des ventes à l'étranger : dans presque tous les pays du Maghreb (Mauritanie, Tunisie, Maroc, Libye), en Russie et en Italie depuis quatre ou cinq ans. Egalement vers certains pays du Moyen-Orient, essentiellement l'Irak³. Nous répondons actuellement à des appels d'offres qui sont en bonne voie pour le Sénégal et Madagascar. Mais l'exportation ne représente pas encore un grand pourcentage de nos ventes. »

Entreprise publique de production pharmaceutique, Saïdal a cherché dès 1989 à engager des contrats de partenariat pour optimiser ses installations et élargir sa gamme de production. Mais l'objectif de création de sociétés mixtes n'a pas rencontré le succès escompté à l'époque. La nouvelle approche adoptée moins d'une décennie plus tard, permet à la fois aux « partenaires » de bénéficier de la majorité du capital des sociétés mixtes, et de distribuer à travers le réseau des « Pharms »⁴ leurs spécialités durant la réalisation de l'investissement contracté.

¹ Document de l'entreprise cité par *La Tribune* du 6 octobre 1997.

² En pharmacie, les unités de mesure peuvent être une bouteille, un flacon, une poudre...

³ En 1998, Saïdal a réalisé une opération d'exportation vers l'Irak de 1,2 million de dollars, d'après la « Notice d'information 99 » du groupe.

⁴ Les produits de Saïdal sont orientés vers les opérateurs nationaux pour la commercialisation : grossistes privés, DIGROMED, PCH.

Saïdal développe ainsi des accords avec les plus grands laboratoires, sous forme de processing¹ ou d'unité de joint-venture :

- deux accords avec Pfizer² : un accord de processing et une unité de joint-venture à Dar El Beida ;
- deux accords du même type avec Rhône Poulenc Rorer : processing et une unité de production commune en projet à Oued Smar, le partenaire étranger participant à 70% et Saïdal à 30% ;
- un accord avec un groupe de sept laboratoires, le GPE (Groupement pharmaceutique européen) : la première pierre de l'unité de production est posée à Réghaïa fin 1998 ;
- un autre projet avec Novonordisk et Pierre Fabre³, qui constituent ensemble 66% de la nouvelle société baptisée Aldaph, tandis que Saïdal en possède 10%, le reste réparti entre des sociétés financières ; la première pierre de l'unité de production est posée le 30 janvier 1999.

« D'autres projets peuvent être conclus, avec de grands laboratoires comme Glaxo-Wellcome qui possède la plus grosse part du marché international actuel, avec des Jordaniens (Dar-Eddawa) ou encore Acdimia (une société de capitaux qui investit essentiellement dans la production pharmaceutique). Nous pensons faire des unités avec chacune de ces entreprises. L'objectif des partenariats est essentiellement pour nous d'acquérir leur savoir-faire, même si nous avons une marge sur la fabrication de leurs produits. Le but est d'obtenir un transfert technologique ; ils nous assistent dans la production, le contrôle, jusqu'à la commercialisation du produit. Les unités de production de Saïdal étaient assez anciennes, surtout celles d'El Harrach et de Biotic, réhabilitées complètement entre 1989 et 1998 ; nous avons aussi procédé à l'extension de l'unité Pharmed. »⁴

¹ Le partenaire étranger apporte ses produits que Saïdal fabrique alors dans ses ateliers, puis qu'elle vend. L'objectif poursuivi est d'apprendre la technique de production et de contrôle, puisque des techniciens du partenaire assistent la fabrication. Les deux noms apparaissent sur les produits.

² Ce laboratoire américain se situe parmi les dix premiers mondiaux selon le chiffre d'affaires.

³ La première est une entreprise danoise, renommée pour la fabrication d'insuline ; le second est un grand laboratoire français. Tous deux sont présents en Algérie depuis les années 60.

⁴ Propos de Arezki AIT YAHIA.

Au niveau des emplois, le nombre n'a pas varié spectaculairement depuis 1988 : 2 500 en 1997, 2 800 en 1998 (avec l'intégration de trois unités de Constantine, Cherchell et Annaba qui appartenaient aux « Pharms »). Selon notre interlocuteur, l'augmentation de la production est surtout due à l'augmentation de la productivité, « pas à celle du personnel ».

Ces partenariats permettent sans doute à court terme à Saïdal de survivre aux difficultés des autres entreprises publiques du secteur, voire de se déployer. Mais l'intérêt majeur qu'y trouvent les « partenaires » étrangers réside plus dans l'ouverture du marché algérien qui leur est ainsi consentie à moindre frais, que dans le transfert technologique. Les plus grands laboratoires pharmaceutiques se livrent en effet une guerre sans merci à coup de fusions et d'acquisitions. Pour rembourser les coûts énormes de structures, pour financer la recherche de nouvelles molécules, les groupes choisissent d'investir là où la rentabilité est assurée, pays ou type de médicaments.

L'expérience de la société mixte Aldaph le montre déjà. Les retards dans l'avancée des travaux poussent Saïdal – actionnaire à hauteur de 10% – à se désengager du projet, son PDG accusant le laboratoire Pierre Fabre de ne chercher qu'à écouler ses produits cosmétiques¹.

Conclusion du Chapitre 7 :

Les restructurations et le début du processus de privatisation ont finalement abouti à peu de résultats probants en terme d'efficacité. Au contraire, en deux décennies, le secteur public productif a été l'objet de restructurations, réhabilitations, remises à niveau, assainissements, filialisations, dissolutions, privatisations... qui aboutissent à un véritable démantèlement de l'appareil industriel, à des conséquences sociales et territoriales dangereuses, et à une perte de confiance chez les premiers concernés, les travailleurs et les gestionnaires confrontés à la crise et à la concurrence. Des métiers et des entreprises restent malgré tout potentiellement performants, comme le montre par exemple la production de véhicules industriels. Mais le désengagement de l'Etat, qui se traduit à la fois par un manque de ressources nécessaires au fonctionnement et par des commandes publiques réduites, empêche toute vraie relance. Quant aux

¹ *La Tribune*, 19 décembre 2000.

promesses de partenariat étranger, elles restent pour l'instant à l'état de vagues projets, les investisseurs préférant davantage utiliser ce créneau qui leur est généreusement offert pour atteindre le marché algérien à moindre coût.

Conclusion de la Partie II

Les choix économiques de l'indépendance qui avaient largement permis d'entamer un développement industriel diversifié sont complètement et définitivement abandonnés. Les premières restructurations engagées au début des années 80 pour morceler les sociétés nationales se révèlent être une faillite pour nombre d'entreprises. Les gestionnaires et les travailleurs ne sont pas associés aux décisions et les liens d'intégration qui existaient entre les anciennes unités sont cassés, la décentralisation promise n'a pas lieu. Les mécanismes devant conduire à l'autonomie renforcent paradoxalement la position de dépendance dans laquelle se trouvent les entreprises publiques, au plan financier et technologique notamment.

Le secteur public est fragilisé au moment même où la crise dresse devant lui de multiples obstacles. Difficultés financières et réduction drastique des investissements s'ajoutent à la concurrence des produits importés et à l'insécurité. Les plus grandes entreprises des secteurs sidérurgique, métallique, mécanique, électrique et électronique, anciens fleurons de l'économie algérienne, sont dans une situation dramatique. La liquidation des entreprises publiques locales – à commencer par celles du BTP – annihile tous les efforts allant dans le sens d'un développement local et marginalise de nouveau des portions entières du territoire. Les tentatives de partenariat sont pour l'heure peu perceptibles.

Avec le programme de privatisations, le but est de vendre au plus offrant les unités qui rapporteront le plus de bénéfices directs à l'Etat, tout en mettant « à niveau » en parallèle pour développer la sous-traitance. Le désengagement de l'Etat de la sphère économique est à la fois objectif et moyen de la politique suivie. Pourtant, l'existence d'un tel tissu industriel a certainement empêché le pays de s'effondrer durant la décennie 1990-2000.

Les différentes phases de restructuration industrielle placent le problème du fonctionnement des entreprises publiques et de leurs relations avec l'Etat au cœur des réformes qui doivent conduire la transition vers une économie de marché. Si les agrégats financiers s'améliorent dans certaines entreprises publiques, le prix social et territorial en est extrêmement élevé. Et ces résultats restent très superficiels du fait de l'instabilité budgétaire de l'Algérie due au prix du pétrole, de l'insuffisance de la demande locale, tant des ménages que des activités induites.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Introduction générale.....	8
<u>PARTIE I L'ÉVOLUTION DE L'ALGÉRIE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE</u>	
Du développement à la libéralisation de l'économie.....	19
Introduction de la Partie I.....	20
Chapitre 1 : L'Algérie et l'époque révolue du « développement ».....	21
Introduction du Chapitre 1.....	21
SECTION 1 : un modèle original.....	21
Sous-section 1 : les choix de développement.....	21
§1 La situation au lendemain de l'indépendance.....	22
§2 La politique de développement appliquée de 1967 à 1978-79.....	23
Sous-section 2 : l'Etat au centre.....	24
§1 Socialisation et planification.....	24
§2 Une politique soutenue d'investissements productifs.....	25
SECTION 2 : l'industrialisation dans le « tiers-monde ».....	27
Sous-section 1 : les théories du développement.....	27
§1 Généralités.....	27
§2 L'approche conventionnelle du développement.....	28
§3 Les théories alternatives.....	29
§4 Industrialisation et développement.....	30
§5 Les effets de l'industrialisation.....	32
Sous-section 2 : les différentes politiques économiques menées.....	33
§1 Le rôle de la puissance publique.....	33

§2 La revendication d'un nouvel ordre mondial.....	34
Conclusion du Chapitre 1.....	35
Chapitre 2 : Le contexte international de « mondialisation », pèse sur les choix économiques et sociaux des pays dits en développement.....	36
Introduction du Chapitre 2.....	36
SECTION 1 : l'endettement extérieur.....	36
Sous-section 1 : un engrenage meurtrier pour les PED.....	36
Sous-section 2 : le cas algérien – endettement et chute du prix des hydrocarbures.....	40
SECTION 2 : le fossé entre les « pays industrialisés » et les autres.....	44
Sous-section 1 : l'ouverture forcée des économies.....	44
§1 Quelle mondialisation ?.....	44
§2 Les plans d'ajustement structurel (PAS).....	45
Sous-section 2 : la pression des institutions financières internationales sur le secteur public.....	46
§1 La part des secteurs publics dans le développement.....	47
§2 Etat et marché.....	47
§3 Les mauvaises performances en accusation.....	48
§4 Gouvernance et privatisations.....	49
SECTION 3 : les perspectives de libéralisation accrue.....	52
Sous-section 1 : l'évolution des stratégies industrielles internationales.....	52
Sous-section 2 : les conséquences de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et de l'accord d'association avec l'Union Européenne.....	53
Conclusion du Chapitre 2.....	56

Chapitre 3 : En Algérie, la remise en cause de la politique de développement.....	57
Introduction du Chapitre 3.....	57
SECTION 1 : le choix de l'économie de marché.....	57
Sous-section 1 : le bilan du MPAT (Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire) vise directement le secteur public.....	57
Sous-section 2 : une nouvelle politique industrielle.....	58
§1 L'absence de réel débat.....	58
§2 Le plan 1980-1984.....	60
SECTION 2 : les autres réformes économiques entreprises.....	61
Sous-section 1 : l'application du PAS.....	61
Sous-section 2 : la libéralisation du commerce extérieur.....	62
Sous-section 3 : attirer les investissements privés étrangers.....	63
Conclusion du Chapitre 3.....	65
Conclusion de la Partie I.....	66
<u>PARTIE II DE L'APOGÉE DES SOCIÉTÉS NATIONALES AUX PRIVATISATIONS</u>	
De l'industrialisation à la déstructuration.....	67
Introduction de la Partie II.....	68
Chapitre 1 : Les résultats des choix des années 60 et 70.....	70
Introduction du Chapitre 1.....	70
SECTION 1 : l'industrialisation du pays.....	70
Sous-section 1 : les industries industrialisantes.....	70
Sous-section 2 : les orientations.....	73

SECTION 2 : de puissantes sociétés nationales.....	75
Sous-section 1 : un monopole dans les grandes branches industrielles.....	75
Sous-section 2 : les effets socio-spatiaux.....	77
§1 Des créations massives d'emplois.....	77
§2 L'implantation des industries irrigue tout le territoire, malgré la persistance d'inégalités régionales.....	79
Conclusion du Chapitre 1.....	85
Chapitre 2 : Les premières restructurations.....	86
Introduction du Chapitre 2.....	86
SECTION 1 : la logique du processus qui s'engage.....	86
Sous-section 1 : l'Etat accusé d'inefficacité : la nécessité d'une pause dans l'industrialisation.....	87
Sous-section 2 : les entreprises publiques dans la ligne de mire.....	87
SECTION 2 : la restructuration organique (1981-83).....	88
Sous-section 1 : les mécanismes.....	88
Sous-section 2 : les résultats.....	91
SECTION 3 : essai de bilan.....	95
Sous-section 1 : pas de réelle décentralisation.....	96
Sous-section 2 : la parcellisation a fait reculer l'intégration.....	98
Conclusion du Chapitre 2.....	100
Chapitre 3 : De l'autonomie à la privatisation.....	101
Introduction du Chapitre 3.....	101
SECTION 1 : le débat entre « industrialistes » et « réformateurs ».....	101
SECTION 2 : les théories de la privatisation.....	103

Sous-section 1 : les objectifs de la privatisation en Algérie.....	103
Sous-section 2 : comparaisons avec les pays d'Europe Centrale et Orientale.....	106
§1 Des similitudes entre les systèmes économiques.....	107
§2 Les stratégies de privatisation appliquées.....	108
§3 Le revers de la médaille.....	110
SECTION 3 : approche juridique.....	112
Sous-section 1 : les mécanismes de l'autonomie.....	112
§1 La genèse de la réforme.....	112
§2 Le contenu de l'autonomie.....	114
Sous-section 2 : la privatisation, « stade ultime » de la restructuration.....	116
§1 Les textes réglementant la privatisation.....	117
§2 Un début d'application difficile.....	120
§3 Les raisons du peu de résultats effectifs.....	125
SECTION 4 : l'accès fictif à l'autonomie.....	128
Sous-section 1 : des difficultés financières asphyxiantes pour les entreprises publiques.....	128
§1 Une restructuration financière timide accompagne la restructuration organique.....	128
§2 L'accès impossible à l'autonomie financière.....	129
§3 La « préparation » à la privatisation précipite l'abandon par l'Etat des entreprises publiques.....	134
Sous-section 2 : une nouvelle pratique managériale.....	136
 Conclusion du Chapitre 3.....	 140
 Chapitre 4 : L'évolution du potentiel industriel.....	 141
Introduction du Chapitre 4.....	141
 SECTION 1 : aperçu de la physionomie.....	 141
Sous-section 1 : composition.....	141

§1 Le poids du secteur public.....	141
§2 Les différentes branches de l'industrie algérienne.....	144
Sous-section 2 : répartition.....	146
Sous-section 3 : la politique commerciale des entreprises publiques.....	147
SECTION 2 : le déclin de la production.....	151
Sous-section 1 : une industrie en récession.....	151
§1 De 1980 à 1984 : la poursuite des effets de l'industrialisation.....	151
§2 Entre 1985 et 1990 : du début de la crise à l'espoir d'une stabilisation.....	152
§3 De 1991 à 1997 : l'enfoncement dans la récession.....	154
§4 1998-1999 : une embellie trompeuse.....	162
Sous-section 2 : la baisse du niveau de production a des conséquences directes sur toute l'économie.....	165
Conclusion du Chapitre 4.....	166
Chapitre 5 : Les insuffisances d'une industrialisation inachevée....	167
Introduction du Chapitre 5.....	167
SECTION 1 : une sous-utilisation des capacités.....	167
Sous-section 1 : les causes de la baisse de la production industrielle.....	167
Sous-section 2 : des capacités de production faiblement utilisées.....	169
SECTION 2 : dépendance technologique et insuffisance de biens d'équipement...	172
Sous-section 1 : les risques des choix stratégiques de l'indépendance.....	172
Sous-section 2 : les difficultés du transfert technologique.....	174
Sous-section 3 : transfert n'est pas maîtrise.....	178
Sous-section 4 : la déficience pénalisante de biens d'équipement.....	179
SECTION 3 : la restructuration aggrave les défauts.....	181
Sous-section 1 : le rythme et la structure des investissements industriels....	181
Sous-section 2 : au plan technologique.....	184

§1 L'obligation de s'adapter aux normes internationales dites de qualité.....	184
§2 Le besoin absolu de maintenance.....	186
§3 La concurrence au détriment du maintien des liens inter-industriels.....	188
§4 Un déficit en compétences qui s'accroît.....	189
Conclusion du Chapitre 5.....	192
Chapitre 6 : Les conséquences de « la situation sécuritaire ».....	194
Introduction du Chapitre 6.....	194
SECTION 1 : les salariés et leurs entreprises frappés par le terrorisme.....	194
Sous-section 1 : des personnels terrorisés.....	194
Sous-section 2 : le coût matériel.....	194
SECTION 2 : des surcoûts considérables.....	195
Sous-section 1 : l'apparition de sociétés de gardiennage.....	195
Sous-section 2 : les perturbations dans l'organisation du travail.....	196
Conclusion du Chapitre 6.....	197
Chapitre 7 : Formes et impacts des restructurations : quelques études de cas.....	198
Introduction du Chapitre 7.....	198
SECTION 1 : dissolution et tentative de rachat par les travailleurs.....	198
Sous-section 1 : la dissolution, une conséquence de la conjonction du PAS et des réformes.....	198
Sous-section 2 : les EPL (entreprises publiques locales).....	199
§1 La part prise par le secteur public local au développement industriel.....	199
§2 Les premières mesures de restructuration.....	201

§3 La vague des dissolutions massives.....	203
§4 L'expérience du Holding public régional de l'Ouest (ou Hold'West).....	205
§5 Le développement local paralysé.....	208
Sous-section 3 : les collectifs de travailleurs – l'exemple du secteur touristique.....	208
§1 Des infrastructures touristiques étendues mises en vente.....	208
§2 Des collectifs de travailleurs se portent acquéreurs.....	209
§3 L'expérience des travailleurs du Grand-Hôtel d'Oran.....	210
 SECTION 2 : la filialisation – l'évolution du secteur du bâtiment.....	214
Sous-section 1 : théorie de la filialisation.....	214
Sous-section 2 : l'exemple du BTP.....	214
§1 Un secteur puissant et fragile à la fois.....	214
§2 Des besoins non satisfaits.....	215
§3 La crise.....	219
§4 La disparition massive d'emplois.....	221
§5 Le déclin du BTP révélateur et accélérateur de la crise industrielle.....	223
 SECTION 3 : le stade des évaluations – l'exemple de la SNVI.....	224
Sous-section 1 : les méthodes d'évaluation.....	224
Sous-section 2 : la SNVI.....	224
§1 Un des fleurons de l'industrie algérienne.....	224
§2 La crise économique entraîne la dégradation de la production et de l'outil de production.....	227
§3 Les mesures d'assainissement et de restructuration.....	230
§4 Objectif : partenariat et privatisation.....	232
§5 Seul résultat visible : le déclin de la production et de la commercialisation des véhicules SNVI.....	235
 SECTION 4 : un essai de partenariat, réussi ? – l'entreprise pharmaceutique Saïdal.....	236
Sous-section 1 : le partenariat comme forme de privatisation.....	236

§1 Des illusions ?.....	236
§2 Des résultats quasi inexistant.....	237
Sous-section 2 : l'évolution de l'industrie pharmaceutique.....	239
§1 Un système de santé en crise.....	239
§2 L'état de l'industrie pharmaceutique.....	240
§3 La vente des officines.....	241
§4 L'expérience de Saïdal.....	242
 Conclusion du Chapitre 7.....	 245
 Conclusion de la Partie II.....	 247
 <u>PARTIE III L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE – LES</u>	
<u>CONSEQUENCES SUR LA SOCIETE ET LE TERRITOIRE : LA</u>	
<u>RESPONSABILITE DE L'ETAT</u>	
Secteur public et désengagement de l'Etat.....	248
 Introduction de la Partie III.....	 249
 Chapitre 1 : Tableau de l'activité économique en Algérie.....	 250
Introduction du Chapitre 1.....	250
 SECTION 1 : le poids du secteur des hydrocarbures.....	 250
Sous-section 1 : l'expansion spectaculaire du secteur.....	250
§1 L'exploitation des hydrocarbures pour financer l'industrialisation.....	250
§2 Le Plan Valhyd.....	253
Sous-section 2 : la dépendance ?.....	254
§1 Les modifications de la loi sur les hydrocarbures.....	254
§2 Un secteur dépendant des prix mondiaux.....	256
§3 Des réserves étendues et... à vendre ?.....	257
 SECTION 2 : un secteur privé diffus.....	 258

Sous-section 1 : de l'indifférence au favoritisme.....	258
§1 De l'indépendance aux années 80.....	258
§2 Nouvelle politique économique et place du secteur privé.....	263
§3 Le secteur privé largement favorisé.....	264
Sous-section 2 : un secteur qui reste peu développé.....	265
§1 Le secteur privé dans les années 90.....	266
§2 Les entreprises privées elles aussi confrontées à la crise.....	269
 SECTION 3 : l'informalisation de l'économie.....	271
Sous-section 1 : le concept de secteur informel.....	271
Sous-section 2 : approche de l'informel algérien.....	273
 SECTION 4 : les retombées des restructurations sur d'autres secteurs.....	276
Sous-section 1 : l'agriculture.....	276
§1 La place de l'agriculture dans l'économie.....	276
§2 Les étapes de la politique agricole.....	277
§3 Le rendez-vous manqué avec l'industrialisation.....	279
Sous-section 2 : l'extension de la sous-traitance.....	280
Sous-section 3 : le secteur bancaire et financier.....	281
§1 Le système bancaire.....	281
§2 Naissance d'un marché financier.....	283
 Conclusion du Chapitre 1.....	284
 Chapitre 2 : Les conséquences sociales et spatiales de la déstructuration du secteur industriel.....	285
Introduction du Chapitre 2.....	285
 SECTION 1 : des besoins en hausse.....	285
Sous-section 1 : une augmentation de la population difficilement maîtrisée mais qui tend à s'atténuer.....	285
Sous-section 2 : le souci populaire d'avoir travail et logement.....	287
§1 La crise permanente du logement.....	287

§2 La situation dramatique de la jeunesse.....	290
SECTION 2 : des conséquences sociales redoutables.....	292
Sous-section 1 : le secteur public responsable de l'augmentation massive du chômage.....	292
§1 De 1962 à 1984 : créations massives d'emplois, salarisation et hausse du pouvoir d'achat.....	292
§2 La remontée du chômage s'amorce dès 1984.....	296
§3 De maigres dispositifs d'aide à l'emploi.....	300
Sous-section 2 : la baisse du niveau de vie engendre l'extension de la pauvreté.....	303
§1 Baisse du pouvoir d'achat et augmentation de la cherté de la vie.....	303
§2 Paupérisation et dénuement social.....	306
§3 Un filet social dérisoire.....	308
Sous-section 3 : la disparition des activités sociales assurées par les entreprises publiques.....	309
SECTION 3 : les conséquences sur l'équilibre spatial.....	311
Sous-section 1 : l'aggravation des inégalités régionales.....	311
Sous-section 2 : des villes entières ruinées.....	313
Conclusion du Chapitre 2.....	315
Chapitre 3 : Des résistances mises à mal.....	316
Introduction du Chapitre 3.....	316
SECTION 1 : des salariés déboussolés.....	316
Sous-section 1 : un malaise social grandissant dans les années 80.....	316
§1 L'évolution succincte du mouvement syndical algérien.....	316
§2 Octobre 88.....	319
§3 Une nouvelle législation sociale.....	320
Sous-section 2 : le « filet social » obtenu par l'UGTA.....	321

§1 L'attitude de défense du monde du travail adoptée par le syndicat.....	321
§2 Les résultats de la CNAC et des départs volontaires.....	323
§3 Le mécontentement à la base contraint la centrale syndicale à hausser le ton.....	324
SECTION 2 : des gestionnaires abandonnés à eux-mêmes ou poursuivis en justice.	327
Sous-section 1 : une difficile adaptation aux réformes.....	327
§1 Des cadres bien formés mais sous contrôle.....	327
§2 L'arrivée du « management ».....	328
§3 La position de l'UNEP sur les privatisations.....	329
Sous-section 2 : « chasse aux sorcières » chez les cadres.....	331
§1 L'arrestation de milliers de cadres gestionnaires d'entreprises publiques.....	331
§2 L'affaire SIDER.....	333
§3 La déstabilisation de l'encadrement.....	337
SECTION 3 : l'attitude du patronat privé.....	339
Sous-section 1 : des structures peu efficaces.....	339
Sous-section 2 : les exigences du patronat.....	340
Sous-section 3 : absent du débat sur la stratégie économique.....	342
Conclusion du Chapitre 3.....	343
Chapitre 4 : Le rôle de l'Etat.....	344
Introduction du Chapitre 4.....	344
SECTION 1 : un essai de définition de l'Etat.....	344
SECTION 2 : en Algérie, de l'Etat dominant au retrait justifié.....	345
Sous-section 1 : analyse du discours algérien.....	345
§1 Un Etat fort pour gagner la bataille du développement.....	345
§2 Le changement dans la continuité.....	347

§3 Les limites du système.....	349
Sous-section 2 : la conception de l'entreprise publique en question.....	350
Sous-section 3 : le désengagement entraîne la dilution du rapport de l'Etat à la société.....	353
SECTION 3 : l'absence de stratégie industrielle.....	354
Sous-section 1 : des résultats financiers trompeurs.....	354
Sous-section 2 : la question de la « rente pétrolière ».....	355
Sous-section 3 : quelle politique industrielle ?.....	357
Conclusion du Chapitre 4.....	358
Chapitre 5 : L'expérience maghrébine.....	360
Introduction du Chapitre 5.....	360
SECTION 1 : des choix différents au lendemain des indépendances.....	360
Sous-section 1 : des obstacles communs au développement de l'industrie.....	361
Sous-section 2 : l'expérience marocaine d'industrialisation.....	362
Sous-section 3 : la Tunisie entre mode libéral et socialisme.....	363
Sous-section 4 : la géographie industrielle du Maghreb.....	365
SECTION 2 : des réformes convergentes pour faire face à la crise.....	366
Sous-section 1 : le recul de l'Etat comme politique.....	366
Sous-section 2 : le Maroc, un exemple à suivre ?.....	367
§1 La crise et l'application du plan d'ajustement structurel.....	367
§2 De la non-industrialisation aux privatisations.....	369
§3 L'exemple du secteur textile.....	373
§4 Pauvreté et activités informelles en contrepartie.....	374
SECTION 3 : la perspective encore éloignée d'une intégration régionale – l'Union du Maghreb Arabe.....	374

Conclusion du Chapitre 5.....	376
Conclusion de la Partie III.....	378
Conclusion générale.....	379
Annexes.....	388
Sources et bibliographie.....	496
Liste des figures.....	526
Liste des graphiques.....	527
Liste des tableaux.....	528
Liste des annexes.....	530
Table des matières.....	532

RÉSUMÉ

Alors que le développement post-indépendance a abouti à une industrialisation massive, les transformations qui secouent l'économie algérienne depuis la fin des années 70 sont à l'origine d'une véritable mutation de toute la société, vers la fameuse « économie de marché ». Les restructurations successives engagées depuis 1980 dans les entreprises publiques sont au cœur des réformes. Restructuration organique, autonomie, annonce de privatisation bouleversent le rôle imputé à l'économie et singulièrement à son secteur public, essentiellement industriel.

L'enfoncement de l'Algérie dans une crise économique profonde frappe particulièrement l'industrie : chutes des productions jusqu'à la récession, aggravation de la dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs, dégradation des équipements jusqu'à l'arrêt des machines... Les conséquences sociales et territoriales sont nombreuses : licenciements par milliers et chômage croissant, dissolutions d'entreprises, abandon d'activités, faiblesse du pouvoir d'achat et pauvreté, renforcement des inégalités régionales, essor de l'informel.

Le contexte de mondialisation n'est pas étranger à la crise (fluctuation des prix des hydrocarbures, poids de la dette, pressions des organismes financiers internationaux pour respecter l'ajustement structurel et réduire le secteur public, stratégies industrielles...). Le rôle de l'Etat est cependant posé ; son désengagement diminue de fait sa légitimité. A ce titre, la progression parallèle vers des difficultés économiques graves, et vers des conflits sociaux et politiques sans précédent, est troublante. A moins qu'il ne s'agisse des différentes facettes d'une seule et même crise ?

Alors que les entreprises publiques sont promises à la privatisation, ce travail ambitionne de faire le point sur l'état du secteur industriel algérien, ses insuffisances, en particulier technologiques, ses besoins ainsi que les positions des plus concernés, salariés et gestionnaires.

MOTS-CLÉS

Algérie-Chômage-Emploi-Entreprises-Espace-Etat-Industrialisation-Industrie-Mondialisation-Privatisations-Production-Secteur public-Société-Territoire

LABORATOIRE « Sociétés en développement dans l'espace et dans le temps »
(S.E.D.E.T.) – 2, place Jussieu, 75 251 Paris Cedex 05

PS-0182/2

UNIVERSITÉ PARIS 7 – DENIS DIDEROT
U.F.R. GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ

Année 2001

N° attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

elle est affectée
à l'UFR de Géographie
en dépôt de thèse

THÈSE

pour l'obtention du Diplôme de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 7
SPÉCIALITÉ : Dynamiques comparées des sociétés en développement

présentée et soutenue publiquement
par

Yasmine BOUDJENAH

le 30
en mars 2001

Titre :

*Le secteur industriel et la restructuration des entreprises publiques
en Algérie (1980 - 2000) : le rôle de l'Etat en question.*

VOLUME II

Directeur de thèse :

Bouziane SEMMOUD, Professeur à l'Université d'Artois

JURY :

Gérard DESTANNE DE BERNIS, Professeur Émérite à l'Université Grenoble 2 – Pierre Mendès France

Christian GRATALOU, Professeur à l'Université Paris VII – Denis Diderot

Pierre SIGNOLES, Professeur à l'Université de Tours

Bouziane SEMMOUD, Professeur à l'Université d'Artois

Ahmed BOUYACOU, Prof. Ecole Univers. d'Artois
André PRONARI, M. de l'enseignement sup. ~~de l'Université~~ d'Artois

PS-0182 / 2
T-1551(2)

UNIVERSITÉ PARIS 7 – DENIS DIDEROT
U.F.R. GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ

Année 2001

N° attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

THÈSE

pour l'obtention du Diplôme de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 7
SPÉCIALITÉ : **Dynamiques comparées des sociétés en développement**

présentée et soutenue publiquement
par

Yasmine BOUDJENAH

en mars 2001

Titre :

***Le secteur industriel et la restructuration des entreprises publiques
en Algérie (1980 - 2000) : le rôle de l'Etat en question.***

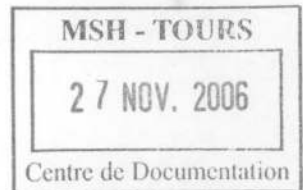
VOLUME II

Directeur de thèse :

Bouziane SEMMOUD, Professeur à l'Université d'Artois

JURY :

- Gérard DESTANNE DE BERNIS, Professeur Emérite à l'Université Grenoble 2 – Pierre Mendès France
- Christian GRATALOU, Professeur à l'Université Paris VII – Denis Diderot
- Pierre SIGNOLES, Professeur à l'Université de Tours
- Bouziane SEMMOUD, Professeur à l'Université d'Artois



PARTIE III

**L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE – LES
CONSÉQUENCES SUR LA SOCIÉTÉ ET**

LE TERRITOIRE :

LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

SECTEUR PUBLIC ET DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Introduction de la Partie III

Les restructurations des entreprises publiques suscitent des conséquences diverses. Sur le reste des secteurs de l'économie d'abord, hormis celui des hydrocarbures qui poursuit une expansion remarquable, même si là aussi la dépendance vis-à-vis des interventions extérieures s'accroît. Le secteur privé reste peu développé et l'agriculture souffre du manque de produits industriels. La place est libre pour une économie informelle qui tend à s'étendre de façon considérable. Aussi nous demanderons-nous dans quelle mesure le but de la restructuration industrielle – si tant est que ce soit la reprise de l'activité – peut-il être atteint.

Ensuite, les conséquences sociales sont considérables. La population subit de plein fouet les licenciements et la chute des revenus. Alors que le secteur public avait permis la création massive d'emplois et fait reculer le phénomène d'exode rural, la pauvreté gagne du terrain au cours de la décennie 90. Malgré des mesures mises en œuvre pour atténuer les effets du chômage, celui-ci augmente jusqu'à atteindre le tiers de la population active en 1999.

Cette réalité induit des attitudes différentes parmi les acteurs économiques. Elles comptent dans la compréhension des évolutions dans le processus de restructurations. Nous les examinerons successivement : parmi les salariés et le syndicat historique, puis les gestionnaires et cadres, enfin chez les patrons privés.

Etudier l'évolution du secteur public ne peut ignorer la place et le rôle tenus par l'Etat. Autant il fut le maître d'œuvre et le concepteur du processus d'industrialisation et de modernisation, autant c'est lui qui décide des orientations de restructuration. La remise en cause de la gestion des entreprises publiques et le transfert de missions sociales au « marché » transforment en profondeur la société.

Enfin, il semble utile de tenter quelques comparaisons avec les voisins directs de l'Algérie. A l'indépendance, le Maroc et la Tunisie ont en effet opté pour des politiques de développement différents. Ils se sont malgré tout eux aussi retrouvés en situation de crise dès le début des années 80 et leurs choix ont porté sur des réformes similaires à celles adoptées en Algérie.

CHAPITRE 1

Tableau de l'activité économique en Algérie

Les restructurations introduites dans le secteur public ont un impact sur toute l'économie algérienne. Celle-ci est caractérisée par plusieurs composants. Le poste éminent acquis par le secteur des hydrocarbures lui procure des financements massifs, mais la place en position dépendante vis-à-vis des échanges mondiaux. Le choix de la privatisation impliquerait l'existence d'un secteur privé en situation d'assumer l'activité économique, mais les entreprises privées restent peu dynamiques. Au contraire, les activités informelles tendent à prendre le pas sur toute activité industrielle. Quant au secteur agricole, il est depuis longtemps dans l'incapacité de répondre aux besoins alimentaires de la population et souffre de surcroît de la déstructuration des industries qui le fournissaient malgré tout.

SECTION 1 : le poids du secteur des hydrocarbures

L'importance des réserves de pétrole et de gaz naturel ont permis à l'Algérie de financer sa large industrialisation. Mais les différents changements intervenus dans la politique énergétique ont à la fois introduit une dépendance des différentes branches industrielles vis-à-vis du secteur des hydrocarbures, et développé celui-ci au détriment des autres.

-Sous-section 1 : l'expansion spectaculaire du secteur

§1 L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES POUR FINANCER L'INDUSTRIALISATION

L'Algérie est un vieux pays producteur de pétrole. Les premiers contrats d'exploration sont accordés dans le « Sahara français » en 1952. Les principaux gisements sont découverts en 1956, à Hassi Messaoud pour le pétrole et Hassi R'mel pour le gaz. La politique suivie en matière d'hydrocarbures a toujours occupé une

place essentielle pour l'ensemble de l'économie du pays. Au point que M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT l'analysent ainsi :

« Les implications politiques, commerciales et financières de toute décision affectant le secteur pétrolier et pétrochimique lui confèrent une place particulière. Il s'agit en effet pour l'Algérie du secteur extractif de devises, celui qui contribue le plus à l'obtention des sources d'accumulation indispensables à la politique industrielle que le régime de H. BOUMEDIENE souhaite mener. En même temps, il s'agit d'un des secteurs les plus concentrés et internationalisés, celui à l'égard duquel le capital étranger est le moins disposé à abandonner sa souveraineté. Pour ces raisons, c'est dans ce domaine que la stratégie algérienne s'est avérée la plus difficile à mettre en œuvre. »¹

Après l'indépendance, l'expansion du secteur des hydrocarbures s'est accomplie en quatre étapes décisives² :

- le régime de participation (1964-1966) : création de la Sonatrach en décembre 1963 et maintien du régime des concessions aux sociétés françaises, confirmé par les accords pétroliers signés en 1965, en échange d'avantages pour l'Algérie en matière d'assistance financière ;
- le renforcement des moyens d'action (1967-1970) : l'Etat algérien assure son contrôle sur tout le domaine pétrolier qui échappe aux accords de 1965 ;
- la récupération totale (1971) : le processus des nationalisations s'achève le 24 février 1971, date à laquelle le gouvernement algérien porte de manière unilatérale à 51% la participation de l'Etat dans les filiales des groupes français présents dans le pays³ ; tous les gisements de gaz naturel sont également nationalisés ainsi que les transports terrestres (oléoducs et gazoducs) ;

¹ Marc RAFFINOT et Pierre JACQUEMOT, *Le capitalisme d'état algérien*, op. cit., p. 101.

² Sur les détails de la stratégie suivie, on peut se reporter notamment aux ouvrages de R. MAHIOUT, *Le pétrole algérien*, Ed. Enas, Alger, 1974, et J.M. CHEVALLIER, *Le nouvel enjeu pétrolier*, Calmann-Lévy, Paris, 1974, p.141 à 180.

³ Les compagnies françaises réagissent violemment en tentant d'installer un embargo sur le pétrole algérien, au point de mettre en cause le premier plan quadriennal (1970-1973) à peine lancé.

- le développement des accords de participation (1971-1975) : création d'entreprises conjointes (de type « joint-venture ») avec les sociétés étrangères¹.

Compte tenu de son rôle moteur dans le modèle de développement adopté, le secteur des hydrocarbures draine une part relativement importante du total des investissements industriels. L'enjeu est à la fois d'assurer l'approvisionnement en moyens de production et de garantir un apport massif de moyens financiers.

L'essor impulsé à l'exploitation des hydrocarbures répond finalement à un double objectif : satisfaire les besoins énergétiques internes ; maximiser les recettes en devises indispensables pour financer les investissements industriels.

**Tableau n°17 : INVESTISSEMENTS CONSACRES AU SECTEUR DES HYDROCARBURES
(en millions de DA)**

	1967-1969	1970-1973	1974-1977	1978-1979	1980-1984	1985-1989
INVESTISSEMENTS	2 521	9 776	35 999	14 705	63 000	41 500
% DE LA FBCF*	27,5	26,9	29,7	27	15,7	7,1

* formation brute de capital fixe

Sources : jusqu'en 1979 : S.P. THIERY, *La crise du système productif algérien*, op. cit., p.172 ; 1^{er} plan quinquennal : J.P. PAUWELS, *Réflexions sur les nouvelles orientations économiques et énergétiques du plan quinquennal 1980-1984 et sur l'organisation de l'économie algérienne*, op. cit., p.92 ; 2^{ème} plan quinquennal : MPAT, *Rapport général du deuxième plan quinquennal (1985-1989)*, 1985, p.135.

Durant la période des trois premiers plans, le secteur a consommé entre 37 et 41% du total de l'investissement industriel planifié². La part de l'investissement effectivement réalisé est encore plus importante (entre 47 et 51%³). Ces dépassements résultent de l'ampleur des coûts de réalisations indispensables aux hydrocarbures, notamment à la liquéfaction du gaz⁴. Et ce d'autant plus que la tendance à favoriser la fonction exportatrice des hydrocarbures, porteuse de rentabilité financière assurée, est

¹ L'associé opérateur est tenu de recourir aux moyens de la Sonatrach ou de ses filiales. Pendant la prospection, il assume tous les risques financiers. En cas de découverte, le financement des travaux d'exploitation est assuré par les deux partenaires, à la hauteur de leurs participations respectives.

² Lhaocine AOURAGH, *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, op. cit., p.85.

³ Patrice ROBINEAU, « Interdépendance et développement en Algérie », op. cit., p.158.

⁴ L'Algérie a joué un rôle de pionnier dans le transport du gaz liquéfié par méthaniers. La première installation mondiale de liquéfaction a été construite à Arzew en 1964. Plus tard, le pays disposera de deux usines dans cette ville et deux à Skikda. De même, la construction du troisième oléoduc, achevé en 1966, contre l'opposition des compagnies pétrolières françaises et avec l'aide financière de la Grande-Bretagne et du Koweït, avait révélé la détermination et les capacités de l'Algérie à entreprendre seule une opération industrielle de grande envergure.

progressivement encouragée¹. De 39% en moyenne pour 1970-1973, le poids des hydrocarbures dans le PIB passe à 63% pour 1974-1977, avec un pic de 83% en 1974².

Au plan interne, le modèle de consommation est marqué par la pénétration du gaz naturel, accentuée par la prédominance d'industries grandes consommatrices d'énergie. Cette croissance est favorisée à partir des années 70 par une politique des prix internes très bas, appliquée autant aux secteurs industriels que domestique. Le prix nominal du gaz naturel rendu consommateur final est plus bas en 1991 que celui qui était pratiqué en 1968³.

§2 LE PLAN VALHYD

Adopté en 1976⁴, le plan dit de valorisation des hydrocarbures vise à maximiser à long terme la production pétrolière et gazière. Il ambitionne l'extraction de toutes les réserves de pétrole, de condensât et de GPL répertoriées, et prévoit un programme de réalisation sur 30 ans dont le coût atteint 36,4 milliards de dollars⁵.

« Les conséquences négatives, pour ne pas dire néfastes, de l'application du Plan Valhyd apparaissent considérables : renforcement de l'extraversion de l'économie algérienne et de sa dépendance technologique, coût élevé des investissements et des frais d'exploitation des unités de liquéfaction, (...), non développement de l'industrie pétrochimique à usage interne par non prise en compte (abandon ?) des perspectives à long terme de l'utilisation (énergétique, gazochimique) des ressources gazières pour l'économie nationale, vulnérabilité militaire des installations, renforcement du financement de l'accumulation par le marché mondial des hydrocarbures, au

¹ Depuis 1983, le premier gazoduc Afrique-Europe (Transmed) achemine vers la Sicile, sur près de 1100 km, le gaz d'Hassi R'mel en traversant la Tunisie et passant sous la Méditerranée. Depuis la fin de 1995, le gazoduc Maghreb-Europe (MEG) permet d'acheminer du gaz algérien vers Cordoue en Espagne en traversant le Maroc et en passant sous le détroit de Gibraltar.

² Youssef BENABDALLAH, « La rente, la dette et les avatars de l'industrialisation en Algérie », *Informations et commentaires*, n°96, juil/sept 1996, p.24.

³ Smaïl KHENNAS et Mustapha MEKIDECHE, « Les hydrocarbures en Algérie : politiques internes et rapport avec le marché mondial », in Martin VERLET, *Coopérer avec l'Algérie. Convergences et solidarités*, op. cit., p.44.

⁴ Selon Abdelhamid BRAHIMI, il a été élaboré par la firme américaine Bechtel : « Plan de développement des hydrocarbures en Algérie, perspectives financières 1976-2005 » (in *L'économie algérienne*, OPU, Alger, 1991, p.159).

⁵ Gauthier de VILLIERS, *L'Etat démiurge : le cas algérien*, L'Harmattan, Paris, 1987, p.121.

détriment de la diversification des sources d'accumulation et surtout au détriment de l'accumulation interne en provenance ces autres secteurs. »¹

Le plan est abandonné à l'arrivée de CHADLI BENDJEDID au pouvoir. Mais l'origine de l'endettement extérieur massif réside en partie dans les investissements coûteux engagés à cette époque². Or, le poids accru de la dette simultanément à la baisse des prix du pétrole sera fatal pour l'économie algérienne, comme nous l'avons déjà expliqué³. Et l'Algérie est de surcroît contrainte d'importer une partie de sa consommation énergétique, du fait de taux faibles d'utilisation de ses capacités pétrochimiques.

-Sous-section 2 : la dépendance ?

§1 LES MODIFICATIONS DE LA LOI SUR LES HYDROCARBURES

Après l'abandon du plan VALHYD, une nouvelle politique pétrolière et gazière est mise en œuvre à partir de 1979, visant essentiellement à obtenir de meilleurs prix de vente au détriment de la recherche d'augmentation des capacités. L'ampleur des investissements requis pour l'exploration rend nécessaire le concours de ressources financières extérieures.

La loi 86-14 de 1986 portant sur les activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport par canalisation des hydrocarbures, a ainsi pour but de relancer l'effort d'exploration sur un domaine minier à la fois très vaste et encore sous-exploité. Tout en maintenant le principe de la part majoritaire algérienne (au moins 51%) dans toutes les associations et tous les consortiums, la nouvelle législation introduit de la souplesse en ce qui concerne les modalités de l'intervention (accords de concession, contrats de service ou de partage de production), le remboursement de la compagnie en cas de découverte, une fiscalité moins sévère, la possibilité de rapatrier la totalité des profits. En novembre 1991, cette loi est amendée pour ouvrir au partenariat l'exploitation des gisements déjà en production, et étendre les nouvelles dispositions au gaz naturel.

¹ Marc ECREMENT, *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985*, op. cit., p.237.

² Plusieurs réalisations du plan VALHYD ont en effet été effectuées (récupération du condensat, du GPL... pour l'exportation).

³ Voir supra p.40 à 43.

L'éventail des formules de partenariat peut inclure une association de type « joint-venture » où le partenaire étranger a droit à une part de la production moyennant le paiement des coûts d'exploitation et de l'impôt pétrolier ; ou bien un contrat de partage de production (Production Sharing Agreement), où le partenaire a droit à une part de la production, non fiscalisée.

Depuis, les plus grandes multinationales pétrolières ont saisi l'opportunité de la nouvelle législation pour « détenir des parts » dans le champ pétrolier algérien. L'ouverture est d'abord progressive¹, puis les contrats se multiplient, principalement avec des groupes américains (Anadarko, Arco, Mobil, Phillips, Louisiana Land & Exploration), canadien (Petro Canada), argentin (Pluspetrol), brésilien (Petronas), australien (BHP), britannique (BP), espagnols (Cepsa, Repsol), allemand (via le consortium Konsalp) et coréens (Pedco, Daewoo, Samsung)². L'ouverture du secteur gazier se développe de son côté à partir de décembre 1995³. Au début de l'année 1999, 25 firmes pétrolières provenant de 19 pays ont signé 45 contrats de partenariat en tout⁴.

« Les activités du secteur des hydrocarbures sont désormais organisées autour de deux pôles, contraints à une coopération parfois malaisée : un pôle public où l'Etat définit les orientations, et la Sonatrach exerce ses activités de grande entreprise dominante cherchant à faire prévaloir sa logique spécifique, et un pôle de compagnies internationales, dont la place est croissante et que le pôle public doit encadrer tout en leur assurant des conditions qui les incitent à investir dans le pays et à y rester. »⁵

¹ L'italien Agip, présent en Algérie depuis 1980, est la première entreprise étrangère à signer un accord de production avec la Sonatrach.

² La compagnie française Elf avait décidé de ne plus réinvestir depuis la nationalisation. Elle est toutefois indirectement présente, via Cepsa dont elle détient 43% du capital. (*Le Monde*, 23 octobre 1997)

³ En 1999, huit accords sont en vigueur pour le gaz naturel liquéfié (GNL). Notamment avec Gaz de France, l'américain Panhandle, le turc Botas, le grec Depa et l'italien Snam.

⁴ Michel CHATELUS, « Nouvelles orientations de la politique pétrolière algérienne », in *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°166, oct/déc 1999, p.9.

⁵ Idem, p.7.

§2 UN SECTEUR DEPENDANT DES PRIX MONDIAUX

A la différence d'un produit manufacturé, le prix du baril de pétrole n'est pas fixé selon son coût de revient global, incluant l'exploration, le développement et la production. L'évolution du prix du brut dépend de plusieurs facteurs qu'on peut classer en cinq catégories¹ :

- politiques (l'exemple de la guerre du Golfe en 1991 est éclairant) ;
- économiques : croissance ou récession des économies importatrices de pétrole, comportements parfois différents des pays qui composent l'OPEP ;
- techniques : taux de découverte, masse des réserves mondiales, capacités de production des pays producteurs ;
- technologiques : nouvelles technologies en amont comme en aval du secteur pétrolier ;
- et enfin naturels.

Sur le plan strictement commercial, la moindre chute des prix se solde par un manque à gagner important. Chaque dollar de baisse des cours est équivalent à 600 millions de dollars au moins par an². Ainsi, les recettes d'exportations d'hydrocarbures baissent de 18% en 1997, malgré une augmentation en volume de 10%.³

D'où la fragilité qu'il y a à s'appuyer exclusivement sur le secteur des hydrocarbures pour assurer le fonctionnement du reste de l'économie. La part des hydrocarbures reste pourtant prépondérante. Dans la structure des exportations, dominée par la production agricole avant 1961, elle passe à 55% en 1963, 90% dès 1971, plus de 95% dans les années 80, et 98% en 1997. La progression est sensible ces dernières années, puisque le secteur des hydrocarbures représente 63,9% des recettes fiscales en 1997 (contre 57,8% en 1993), et environ 30% du PIB (contre 21%)⁴.

Les effets pervers d'une valorisation excessive des hydrocarbures étaient prévisibles⁵. En témoignent les descriptions de C. OMINAMI sur le phénomène de « pétrolisation », ce concept qui fait

¹ Selon Med-Saïd BEGHOUL, « Le pétrole : faits et méfaits », *El Watan*, 3 janvier 1999.

² *Conjoncture*, n°45, juin 1998, p.7.

³ *Idem*.

⁴ Michel CHATELUS, « Nouvelles orientations de la politique pétrolière algérienne », *op. cit.*, p.10.

⁵ Dans l'entretien qu'il m'a accordé, Mustapha MEKIDECHE souligne une des incohérences de cette politique du secteur : « Nous ne parvenons même pas à changer notre carburant en GPL alors qu'Alger est une ville polluée, que l'essence coûte cher et que nous ne réussissons pas à placer tout notre GPL sur le marché international. »

« référence à une distorsion structurelle suivant laquelle la dépendance à l'égard du pétrole va se trouver progressivement renforcée. La dynamique de ce processus relève d'un conflit entre une logique de la rente et une logique productive qui est en permanence subordonnée à la première »¹.

Mais la solution qui permettrait de « maximiser les bénéfiques potentiels de la rente tout en apprenant à ne plus en dépendre reste à découvrir, et pas seulement en Algérie »². D'ailleurs, plus qu'une logique de rente, ne s'agit-il pas plutôt d'une logique d'accumulation ?

§3 DES RESERVES ETENDUES ET... A VENDRE ?

L'Algérie est, rappelons-le, un ancien pays producteur de pétrole et de gaz naturel. Le potentiel de réserves prouvées restantes de pétrole brut s'est tellement étendu dans la décennie 90, que la production cumulée « d'origine » a été intégralement reconstituée³. Encore mal connues, les réserves dites prouvées sont d'un montant de 9,2 milliards de barils (1,2 milliard de tonnes). Elles sont estimées à une vingtaine d'années de production, au rythme d'extraction d'un million de barils par jour, et le coût d'exploitation est un des plus faibles au monde. Concernant le gaz naturel, les réserves prouvées s'élèvent à 3 700 milliards de m³ (environ 3,5 milliards de tonnes équivalent pétrole ou tep), soit trois fois les réserves de pétrole et 50 ans de production au rythme actuel.

Le palmarès mondial établi par *Petroleum Intelligence Weekly*⁴ classe la Sonatrach onzième compagnie pétrolière (première en Méditerranée) et second exportateur de gaz naturel liquéfié⁵, deuxième pour le GPL. La production de la Sonatrach a été multipliée par quatre entre 1970 et 1999, pour atteindre 181 millions tep⁶ et devrait doubler d'ici 2007⁷.

¹ Carlos OMINAMI, *Le Tiers-Monde dans la crise : un essai sur les transformations récentes des rapports Nord-Sud*, La Découverte, coll. Economie critique, Paris, 1986, p.128.

² Michel CHATELUS, « Nouvelles orientations de la politique pétrolière algérienne », op.cit., p.6.

³ Ali TOUATI, « Partenariat : l'atout hydrocarbures », Communication présentée aux *Assises pour un nouveau partenariat Algérie-France-Europe*, 27 et 28 novembre 1998, Marseille.

⁴ Cité par *Le Matin* du 2 février 2000.

⁵ Avec 10% du total de la production mondiale.

⁶ Chiffre de 1997.

⁷ *Le Matin*, 2 février 2000.

Ces chiffres s'expliquent en grande partie par les efforts d'exploration qui ont permis, surtout depuis 1994, un nombre spectaculaire de découvertes de nouveaux puits et gisements¹.

Enfin, bien que le pouvoir ait toujours assuré que la première entreprise publique du pays était stratégique, les pressions pour ouvrir le capital de Sonatrach sont si puissantes que le gouvernement laisse entendre qu'une telle opération pourrait se produire prochainement². Depuis une nouvelle stratégie adoptée en 1997, la compagnie est déjà structurée en cinq grandes filiales, dont les activités correspondent aux cinq principaux secteurs de l'industrie des hydrocarbures : exploration, production et commercialisation du pétrole, du gaz et des produits chimiques ; gestion des raffineries ; transport, incluant la gestion et la maintenance des oléoducs et gazoducs ; liquéfaction du gaz ; opérations internationales y compris la gestion des investissements à l'étranger³.

SECTION 2 : un secteur privé diffus

Le mode de développement de l'Algérie indépendante n'a pas cherché à favoriser le secteur privé, même si des incitations ont existé épisodiquement. Il s'est malgré tout développé à l'ombre du secteur public. Depuis les années 80, les textes et réglementations lui offrent moult avantages. D'où un réel potentiel économique, malgré tout peu dynamique et attiré par l'argent facile.

-Sous-section 1 : de l'indifférence au favoritisme

§1 DE L'INDEPENDANCE AUX ANNEES 80

Selon les temps successifs vécus par l'Algérie indépendante, quatre lois ont encadré l'investissement privé dans l'industrie, le BTP et les services.

La loi 63-277 du 27 juin 1963 portant code des investissements se concentre sur l'investissement étranger, mais sans grand succès. Puis l'ordonnance 66-284 du 15 septembre 1966 pose les conditions et avantages économiques liés à l'initiative

¹ En 1997, neuf des dix découvertes se situent dans le bassin de Ghadamès, à Hassi Berkine.

² Une déclaration dans ce sens à l'Agence algérienne d'information du Ministre de l'Energie et des Mines, Chabib KHELIL, est reprise par l'ensemble de la presse au début du mois de février 2000. L'entreprise de production d'électricité, SONELGAZ, est dans la même situation.

³ Rapport d'activité de la Sonatrach pour 1997.

structures étatiques elles-mêmes durant les premières années de l'indépendance. »¹

Dans les années 70, quelques industriels privés investissent dans des localités de l'intérieur du pays, grâce aux investissements publics déployés². Le secteur privé utilise les « creux »³ laissés par les insuffisances objectives voire les incohérences du développement national public. Mais la logique d'implantation des entreprises privées se calque toujours parfaitement, comme le remarque H. BOUKERZAZA dans le Nord-Est, « sur la hiérarchie territoriale et urbaine : sont recherchés les centres majeurs de décision, qui constituent également les marchés porteurs et les zones les plus peuplées »⁴.

Une étude du CENEAP⁵ met en avant cinq caractéristiques définissant le secteur privé algérien en 1982 :

- les entreprises de plus de 10 salariés représentent seulement 9% de l'ensemble du secteur, et réalisent 50% de la valeur ajoutée ;
- le secteur privé est fortement concentré dans trois branches : industrie alimentaire, textiles et matériaux de construction ;
- il est aussi très concentré géographiquement, dans les grandes métropoles et au Nord du pays⁶ ;
- il utilise une technologie rudimentaire faisant appel à une main d'œuvre peu qualifiée ;
- il contribue peu à l'accumulation financière de l'Etat.

A. BOUZIDI évalue à 676 747 le nombre d'emplois privés non agricoles en 1982⁷, soit environ 15% de la population active. Le secteur privé contribue alors à 27,42% de la

¹ Bouziane SEMMOUD, « Croissance du secteur industriel privé en Algérie dans ses relations avec le secteur national », op. cit., p.288.

² Pour apprécier la localisation des investissements industriels privés dans les années 60, on pourra se reporter à la carte de Marc CÔTE (annexe n°2).

³ Idem, p.290.

⁴ Hosni BOUKERZAZA et Salah Eddine CHERRAD, « Activités économiques et organisation territoriale dans l'Algérie du Nord-Est », in *Espace rural*, n°32, déc. 1993, p.131.

⁵ « L'industrie privée en Algérie », *Revue du CENEAP*, n°2, juin 1985, 152 p. L'étude porte sur la situation du secteur privé en 1982, à partir des données fournies par le Ministère du Plan dans *l'Annuaire statistique de l'Algérie 1982* (édition 1984).

⁶ La région d'Alger (Alger, Blida, Boumerdès) absorbe à elle seule 45% des investissements et le reste est canalisé, pour l'essentiel, par trois centres urbains : Oran, Ghardaïa et Tlemcen.

⁷ Abdelmajid BOUZIDI, « Emploi et chômage en Algérie 1967-1983 », *Les Cahiers du CREA*, n°2, 2^{ème} trimestre 1984, p.54 à 76. Notons que la majorité de ces emplois se situent dans le commerce et les services, et très peu dans l'industrie.

PIB¹. Il faut noter qu'un nombre appréciable de « nouveaux patrons » (environ 30 à 40%) semble provenir des sociétés nationales même si les commerçants restent très nombreux²; jusqu'à cette époque assez dépourvu de cadres, le secteur privé a tendance à constituer un pôle attractif, grâce aux meilleures faveurs qu'il propose. Enfin, le financement de l'installation initiale repose sur des apports personnels, familiaux ou informels, le secteur privé étant encore exclu des prêts bancaires.

¹ Nicole GRIMAUD et Jean LECA, « Le secteur privé en Algérie », in *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°113, 3^{ème} trimestre 1986, p.102.

² D'après l'enquête « main d'œuvre » de 1982 de l'ONS, citée par Jean LECA, « Etat et société en Algérie », in Bassma KODMANI-DARWISH (dir.), *Maghreb, les années de transition*, IFRI/Masson, Paris, 1990, p.46.

Tableau n°18 : PRODUCTION NATIONALE PAR SECTEUR JURIDIQUE (1979-1982)*En millions de DA courants*

VALEUR AJOUTEE BRUTE	1979			1980			1981			1982		
	PUBLIC	PRIVE	ENSEMBLE	PUBLIC	PRIVE	ENSEMBLE	PUBLIC	PRIVE	ENSEMBLE	PUBLIC	PRIVE	ENSEMBLE
AGRICULTURE	2 622,1	8 153,8	10 775,9	2 736,0	10 187,3	12 923,3	3 144,6	13 108,6	16 253,2	2 756,9	13 350,2	16 107,1
INDUSTRIES (HORS HYDROCARBURES)	10 033,3	3 536,7	13 570,0	11 985,0	3 989,1	15 974,1	14 257,1	4 481,0	18 738,1	16 396,6	4 992,0	21 388,6
HYDROCARBURES	27 348,6	6 186,1	33 534,7	41 640,3	9 551,0	51 191,3	58 582,8	580,0	59 162,8	60 400,6	230,1	60 630,7
B.T.P. (Y COMPRIS PETROLIERS)	13 310,7	4 809,1	18 119,8	14 858,9	5 338,6	20 197,5	16 539,5	6 265,5	22 805,0	19 019,9	7 411,8	26 431,7
TRANSPORTS	4 588,4	1 376,1	5 964,5	5 173,7	1 630,3	6 804,0	5 540,8	1 700,8	7 241,6	5 981,1	1 771,7	7 752,8
COMMUNICATIONS	761,7	-	761,7	885,7	-	885,7	1 042,4	-	1 042,4	1 128,4	-	1 128,4
COMMERCE	5 852,5	10 937,1	16 789,6	6 556,7	12 418,9	18 975,6	8 146,8	14 528,1	22 674,9	9 391,2	16 574,9	25 966,1
SERVICES	994,7	4 109,9	5 104,6	1 202,5	4 733,2	5 935,7	1 361,4	5 181,7	6 543,1	1 558,8	5 654,0	7 212,8
SOUS-TOTAL	65 512,0	39 108,8	104 620,8	85 038,8	47 848,4	132 887,2	108 615,4	45 845,7	154 461,1	116 633,5	49 984,7	166 618,2

Source : MPAT, Annuaire statistique de l'Algérie, 1982, éd. 1984.

§2 NOUVELLE POLITIQUE ECONOMIQUE ET PLACE DU SECTEUR PRIVE

« A partir de la réunion de décembre 1981 [sixième session du Comité Central du FLN], s'est dégagée une doctrine, inscrite dans une longue résolution relative au rôle et à la place du secteur privé économique national, qui rendait un son beaucoup plus positif que le passage sur le même sujet de la Charte de 1976¹. »² D'où la loi 82-11 du 21 août 1982, relative à l'investissement national privé, et qui vise à insérer davantage le secteur privé dans le système de planification nationale. Les filières dans lesquelles le secteur privé peut intervenir sont précisément définies. Une procédure d'agrément obligatoire est instaurée devant une commission régionale ou de wilaya. A la fin de l'année, un Comité national des représentants de l'entreprise privée est créé, constitué essentiellement d'entrepreneurs en maçonnerie qui coopèrent avec le secteur public. Mais, jusqu'en 1987, seuls 71,8% des projets d'investissements recensés sont agréés³. De plus, d'après le bilan de l'Office de suivi et de coordination des investissements privés (OSCIP), plus de 5 200 entreprises privées sont agréées mais seulement 30% d'entre elles environ sont effectivement réalisées⁴. Aussi, le changement d'attitude vis-à-vis du secteur privé, amorcé avec la loi de 1982, va s'affirmer davantage. En 1985, le Ministre des Industries légères écrit : « Il faudra rendre moins rigide l'économie en accordant au marché sa place. »⁵

La Charte Nationale de 1986 réhabilite le secteur privé, sous le titre : « La planification doit prendre en charge les activités du secteur national privé »⁶. Celui-ci poursuit ainsi son développement.

¹ La Charte Nationale délimite en effet le seul secteur privé acceptable comme « privé non exploiteur ». Elle mentionne : « Le socialisme reconnaît la propriété privée non exploiteuse et l'intègre dans la nouvelle organisation sociale (...). Il convient de faire la distinction entre le secteur privé qui joue un rôle utile pour l'économie du pays sans porter atteinte à l'édification socialiste, et le secteur privé parasitaire ou comprador qui constitue un danger non seulement pour le socialisme mais pour tout développement économique indépendant. » (*Charte Nationale 1976*, Ed. populaires de l'Armée, p.30)

² Nicole GRIMAUD et Jean LECA, « Le secteur privé en Algérie », op. cit., p.102.

³ Abdelmajid BOUZIDI, « Le secteur privé », in *Algérie 1990. Rapport du PNUD*, 1990, p.178.

⁴ Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.66.

⁵ Article publié par *El Moudjahid*, 14 octobre 1985. Les arguments employés par le Ministre ont pour objectif de modifier les références idéologiques admises jusqu'ici : « les lois économiques pour produire des richesses sont universelles et indépendantes des systèmes politiques. (...) L'ensemble des potentialités nationales, publiques et privées, doivent être mobilisées sous l'égide du Parti, car la lutte est féroce et les pays les plus faibles économiquement seront dominés par les pays les plus forts. »

⁶ *Charte Nationale 1986*, FLN, p.111.

Tableau n°19 : LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES PRIVEES (1984-1987)

BRANCHES	1984		1985		1986		1987	
	- DE 20 SALARIES	+ DE 20 SALARIES	- DE 20 SALARIES	+ DE 20 SALARIES	- DE 20 SALARIES	+ DE 20 SALARIES	- DE 20 SALARIES	+ DE 20 SALARIES
MINES ET CARRIERES	170	34	352	29	252	28	216	26
ISMMEE	935	91	1 037	101	1 053	87	1 406	81
MAT. DE CONSTRUCTION	1 243	85	1 436	72	1 498	72	1 319	69
CHIMIE ET PLASTIQUE	189	57	269	56	253	66	280	67
AGRO-ALIMENTAIRE	4 288	90	4 464	91	6 184	104	4 548	112
TEXTILES	3 216	267	1 773	281	3 118	288	2 475	297
CUIRS ET CHAUSSURES	794	54	816	50	893	58	711	58
BOIS ET PAPIERS	2 064	75	1 762	55	1 841	60	2 376	63
INDUSTRIES DIVERSES	470	32	210	31	605	30	750	45
TOTAL	13 369	785	12 199	766	15 697	793	14 081	818

Source : Abdelmajid BOUZIDI, « Le secteur privé », in *Algérie 1990. Rapport du PNUD*, 1990, p.181.

§3 LE SECTEUR PRIVE LARGEMENT FAVORISE

Une nouvelle réglementation du secteur privé, la loi 88-25 du 27 juillet 1988, est partie intégrante du processus de réformes engagé à l'époque. Elle intervient dans un contexte de crise économique et sociale aiguë. La procédure d'agrément est supprimée¹. La chute brutale des investissements créateurs d'emplois et la difficulté pour les jeunes à entrer sur le marché du travail sont à l'origine du projet gouvernemental de susciter « l'auto-emploi », c'est-à-dire la création de son propre emploi.

Selon la « loi d'orientation », l'activité économique est divisée en trois domaines² :

- un champ stratégique, regroupant « le système des banques et assurances, les mines et hydrocarbures, la sidérurgie de base, les transports aériens, ferroviaires et

¹ Une attestation délivrée par la Chambre Nationale de Commerce suffit.

² Ahmed DAHMANI, *L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes 1980-1997*, op. cit., p.102.

maritimes et d'une manière générale les activités portant gestion de domanialité nationale »¹, non accessible au secteur privé ;

- le deuxième concerne les activités dites prioritaires ouvertes au privé, regroupées en trois secteurs globaux : les industries (biens d'équipements, outillage et accessoires, semi-produits, agro-alimentaire, maintenance), les services (tourisme, transports routiers de voyageurs et de marchandises, infrastructures sportives et de loisirs, engineering industriel) et le BTP (bâtiment, travaux de forage, irrigation) ;
- enfin, les activités non prioritaires, qui ne bénéficient d'aucun avantage (fiscal, financier, terrains, etc.).

En fait, « l'intérêt de la nouvelle démarche réside dans la reconnaissance explicite du secteur privé local en tant que partenaire économique de l'Etat »². Dans les années 80, le nombre de micro-entreprises (moins de 20 salariés) est multiplié par trois, passant de 5 000 à 15 000³.

Avant la réforme du commerce extérieur, le secteur privé était approvisionné, pour ses équipements comme pour ses intrants, par l'intermédiaire du secteur public⁴. Quelques opérateurs privés, les plus importants, bénéficiaient de licences d'importation puis, plus tard, d'autorisation globale d'importation (AGI) pour importer directement leurs équipements et leurs matières premières⁵. Depuis la réforme du commerce extérieur, le Ministère du Commerce délivre à la Chambre Nationale de Commerce une AGI pour tout le secteur privé industriel, répartie ensuite entre les opérateurs privés. Mais la difficulté de financement des importations va créer de nouvelles contraintes autrement plus lourdes, qui expliquent par ailleurs le recours à des circuits parallèles.

-Sous-section 2 : un secteur qui reste peu développé

En l'absence de données fiables, globales et régulières, le poids du secteur privé, ses capacités et ses performances, demeurent trop insuffisamment connus. Pourtant longtemps avantagé par le système des prix administrés, la tendance générale est à un

¹ Article 68 de la loi 88-25.

² Ahmed DAHMANI, *L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes 1980-1997*, op. cit., p.102.

³ Chantal BERNARD et H.B.SOLIGNAC LECOMTE, « Les micro-entreprises à l'aune des réformes libérales », in *Méditerranée-Développement*, n°10, mars 1996, p.25. Selon les auteurs, 94% des entreprises privées sont des micro-entreprises en 1989.

⁴ Depuis 1974, le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur consista alors en une forme de délégation de pouvoir d'importer accordée aux sociétés nationales.

⁵ Abdelmajid BOUZIDI, « Le secteur privé », in *Algérie 1990. Rapport du PNUD*, 1990, p.185.

secteur privé finalement peu en capacité de prendre en charge de trop lourdes activités.

§1 LE SECTEUR PRIVE DANS LES ANNEES 90

Le nombre d'entreprises privées, essentiellement de petite taille, croît régulièrement, mais de façon précaire aussi : de 23 000 entreprises industrielles en 1993 dont 1 200 seulement employant plus de dix salariés (soit 4,6%), le nombre passe à 26 200 en 1994 dont 1 300 ont un effectif supérieur à 10 salariés (5,7%)¹, mais à 24 316 en 1995 dont 1 119 (4,6%)².

Pour expliquer le phénomène de petite taille, on peut solliciter le raisonnement suivant :

« Le secteur privé a d'évidents intérêts à investir dans des activités où le délai de récupération des investissements est court et pour produire, dans des ateliers de petites dimensions, selon des cycles de production aussi réduits que possible, des produits destinés à la consommation finale commercialisables par des réseaux propres non officiels. [Il s'agit donc souvent] d'activités 'atomisées' et de bout de chaîne : confection dans le textile, transformation de plastique, conditionnement... »³

Les principaux secteurs d'activités restent l'agroalimentaire, les matériaux de construction, les textiles, le bois et les papiers : on y comptabilise 64% des PMI de plus de dix salariés et 73% de celles de moins de dix salariés⁴. Le chiffre d'affaires est de l'ordre de 10 milliards de DA⁵. La part du secteur privé dans la valeur ajoutée

¹ Rabah ABDOUN, « Stabilisation et réformes économiques en Algérie : un bilan », op. cit., p.88.

² ONS, « L'activité industrielle 1989-1996 », *Collections statistiques*, n°75, p.7.

³ Mohammed LIASSINE, « Le redéploiement industriel », op. cit., p.145.

⁴ Selon une analyse de conjoncture de la Chambre de commerce et d'industrie (CACI), reprise dans *El Watan* du 13 juillet 1998. En tenant compte que les questionnaires adressés aux entreprises pour l'élaboration de cette étude n'en ont touché que 507.

⁵ Idem.

industrielle (hors hydrocarbures) est en nette diminution ; selon l'ONS, elle est de 19,6% en 1990, puis 18,9% en 1994 et 13,4% en 1995¹. Quant à l'emploi, on peut affirmer que le secteur privé est peu créateur d'emplois.

¹ ONS, « L'activité industrielle 1989-1996 », *Collections statistiques*, n°75, p.5.

Tableau n°20 : EVOLUTION DE L'EMPLOI INDUSTRIEL DANS LE SECTEUR PRIVE, PAR SECTEUR JURIDIQUE

SECTEURS	1990		1991		1992		1993		1994		1995	
	PRIVE	% DU TOTAL	PRIVE	% DU TOTAL	PRIVE	% DU TOTAL	PRIVE	% DU TOTAL	PRIVE	% DU TOTAL	PRIVE	% DU TOTAL
MINES ET CARRIERES	1 848	14,5	1 845	14,5	776	6,8	868	7,3	1 174	9,8	997	9,3
ISMMEE	9 235	6,5	11 417	8	9 716	7,2	10 980	8,1	11 923	8,9	11 593	9,8
MAT. DE CONSTRUCTION	10 022	20,6	10 100	20,1	8 871	16,9	10 006	19,8	10 921	21,3	9 427	18,7
CHIMIE-CAOUTCHOUC-PLASTIQUE	5 630	17,7	6 174	19,2	5 283	16,7	5 779	18,7	5 630	18,6	4 971	14,5
AGRO-ALIMENTAIRE	25 327	27,6	34 045	30,4	23 361	25,9	23 842	26,7	26 550	27,9	25 099	25,6
TEXTILES ET CONFECTION	19 504	26,4	17 711	29,2	11 858	21,6	13 582	24,6	13 970	25,2	13 074	24,6
CUIRS ET CHAUSSURES	6 578	36,2	5 843	34,3	5 712	34,5	5 090	33,3	5 169	34,9	3 227	26,6
BOIS-LIEGE-PAPIERS	8 549	25,4	8 058	20,6	8 553	22,3	8 610	22,3	9 464	25,2	10 051	27,6
INDUSTRIES DIVERSES	3 766	54,4	3 968	56,1	4 418	58,2	3 752	56,5	3 307	53,6	5 186	64,9
TOTAL	90 459	-	99 161	-	78 548	-	82 509	-	88 108	-	83 625	-

Source : ONS.

Enfin, l'analyse par régions des études réalisées par le MIR¹ indique une forte concentration des PMI industrielles autour des grands centres urbains (Alger, Oran, Constantine, Annaba, Blida, Ghardaïa, Boumerdès, Tlemcen et Bejaia), « déjà pourvus d'infrastructures »².

L'implantation d'entreprises privées ne profite pas de la disparition d'unités locales publiques. Au contraire, depuis 1993, le nombre d'entreprises privées diminue en même temps que les entreprises publiques, et ce de façon plus importante dans les concentrations où elles sont le plus présentes.

§2 LES ENTREPRISES PRIVEES ELLES AUSSI CONFRONTEES A LA CRISE

Une très grande partie du secteur privé est composée d'indépendants. Malgré l'accès au circuit bancaire, le financement familial ou informel reste prépondérant³. Une part difficilement mesurable mais conséquente des entreprises privées ne s'acquitte pas de ses impôts, voire ne déclare pas le montant réel des équipements et des produits importés⁴.

Malgré cela, de nombreuses entreprises privées se retrouvent rapidement en grande difficulté souffrant de pertes de change, de taux d'intérêt bancaires élevés ou de problèmes d'approvisionnement⁵. Des dizaines ne survivent d'ailleurs pas à la crise, comme dans le secteur du textile. Un producteur privé d'Oran décrit ainsi sa situation dans un quotidien : « Je m'étais développé à Oran. Avec la concurrence déloyale et la prolifération du 'trabendo', je ne peux plus rien vendre. Déjà faible en temps normal, la vente de tapisserie locale s'est encore effondrée de moitié. »⁶

Les capacités de production ne sont guère plus utilisées que dans le secteur public. Début 1996, seulement 27% des entreprises privées industrielles dépassent les trois quarts de leurs capacités⁷. En matière de sous-traitance, la demande des entreprises

¹ A partir de 1998, le MIR effectue des enquêtes trimestrielles de conjoncture sur les entreprises industrielles privées employant plus de dix salariés.

² André PRENANT et Bouziane SEMMOUD, « L'Algérie avant et après 1988 », in *Universalia*, 1989, p.180.

³ Chantal BERNARD et H.B.SOLIGNAC LECOMTE, « Les micro-entreprises à l'aune des réformes libérales », op. cit., p.28.

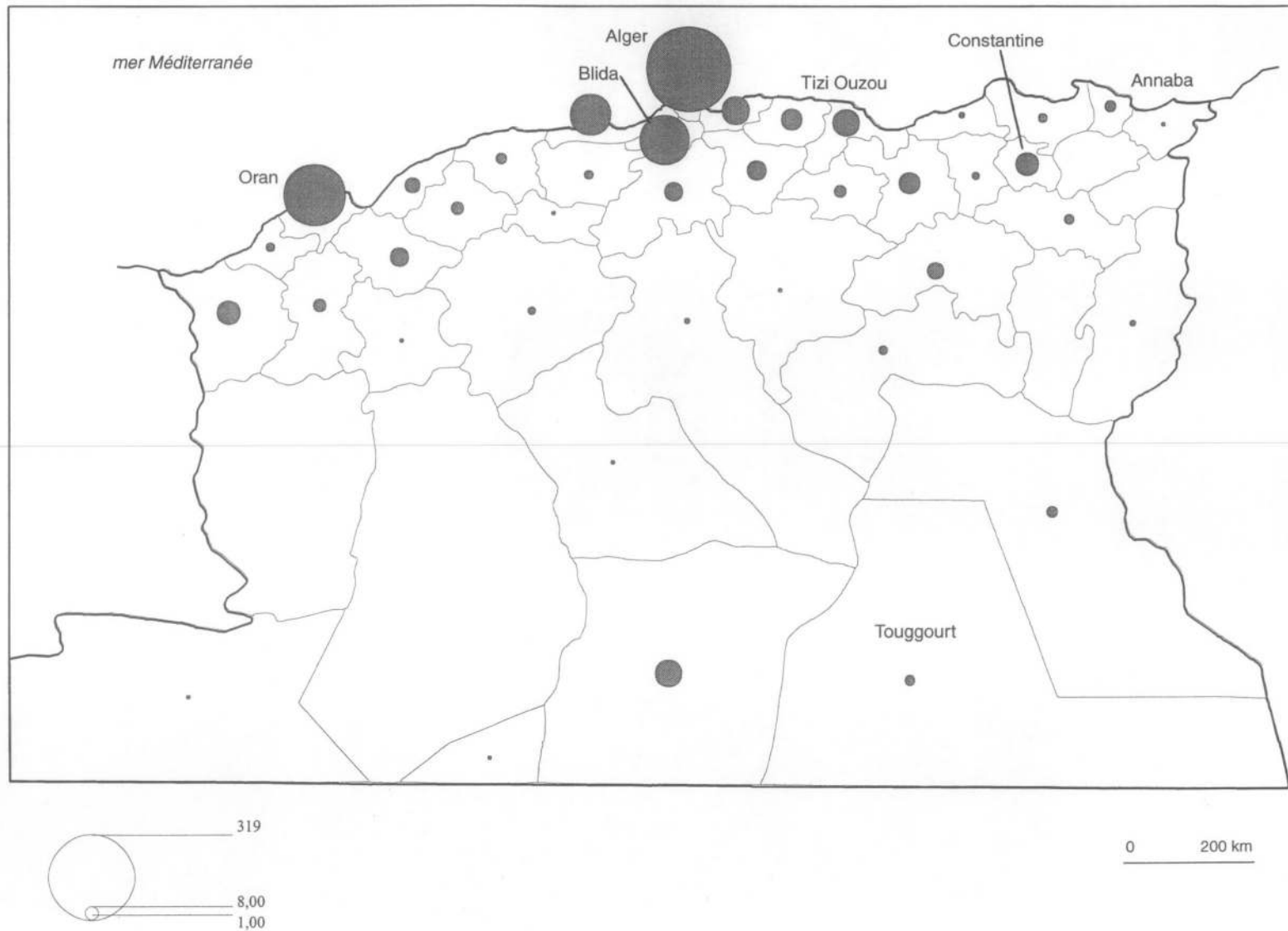
⁴ Cette « pratique » déjà ancienne explique d'ailleurs en grande partie les difficultés à saisir la réalité de ce secteur.

⁵ Nous verrons plus loin (Partie III Chapitre 3 Section 3) comment les chefs d'entreprises tentent d'agir auprès de l'Etat afin de réduire ces contraintes durant toute cette période.

⁶ *Liberté*, 18 septembre 1997.

⁷ André PRENANT et Bouziane SEMMOUD, « Algérie : la déconstruction d'un tissu industriel », op. cit, p.82.

Fig. 13 : Les entreprises industrielles privées en 1996



Source : ONS

publiques est insuffisante pour remplir les carnets de commandes des PMI et rentabiliser les investissements.

Comme les entreprises publiques, le secteur privé rencontre des difficultés d'approvisionnement qui occasionnent parfois des coûts de transaction élevés, et surtout des arrêts ou des baisses de production. Au point que « la reconversion de certains capitaux dans des activités de distribution ou de spéculation est parfois la solution trouvée à l'excès des problèmes posés »¹.

Avec l'ouverture du commerce extérieur et l'impossibilité de soutenir la concurrence pour toutes les entreprises algériennes, publiques ou privées, nombre d'industriels privés se transforment en importateurs. Désormais, le secteur privé est largement majoritaire dans la sphère commerciale. En 1998, la part du privé national dans les importations s'élève à 65%².

Les restructurations subies par les entreprises publiques et le déclin enregistré dans de nombreuses branches expliquent en partie l'évolution du secteur privé lui-même. La crise des finances publiques et les aléas de la demande intérieure entraînent des types de problèmes similaires à ceux rencontrés par le secteur public. La force de celui-ci, ajouté au protectionnisme de la production nationale, « protégeait » auparavant les entreprises privées. Preuve que son « supposé » dynamisme des années 70 résultait surtout d'indus-transfert public. Aujourd'hui, fragilisées par leurs petites dimensions, elles disparaissent ou « se reconvertissent » en spéculateurs sans scrupule. Même les bonnes volontés sont rapidement découragées. Les prétendus bienfaits de la libéralisation du commerce extérieur et des prix ont vécu. Là encore, alors que des règles inexistantes sont indispensables à imposer, le rôle de l'Etat est déficient.

SECTION 3 : l'informalisation de l'économie

-Sous-section 1 : le concept de secteur informel

Le concept de secteur informel ou non structuré est apparu au début des années 70, avec le lancement du Programme Mondial de l'Emploi par le B.I.T. Il s'agit de la prise de conscience que l'exode rural et sa conséquence, la croissance urbaine, ne se

¹ Chantal BERNARD et H.B.SOLIGNAC LECOMTE, « Les micro-entreprises à l'aune des réformes libérales », op. cit., p.28.

² *La Tribune*, 24 janvier 2000.

traduisaient pas par un taux élevé de chômage, mais par le développement de petites activités permettant aux migrants ruraux et aux citadins n'ayant pas accès à l'emploi de vivre, ou de survivre. La définition complète élaborée par le B.I.T. est la suivante :

« Le secteur informel comprend les petites activités indépendantes, avec ou sans travailleurs rémunérés, exercés typiquement avec un faible niveau d'organisation et de technologie, ayant pour objectif principal de créer des emplois à ceux qui y participent ; dans la mesure où ces activités sont menées sans approbation officielle des autorités et échappent aux mécanismes administratifs chargés de faire respecter la législation sur les impôts, le salaire minimum et d'autres instruments similaires concernant les questions fiscales et les conditions de travail, elles sont dissimulées. »¹

Au début réfutée ou refusée par les économistes et les théoriciens du développement, la vision du secteur informel s'est modifiée avec les politiques d'austérité des PAS. « L'économie souterraine » ou « informelle » correspond à toutes les activités, les produits, les revenus qui ne font l'objet d'aucune déclaration aux autorités responsables. Par définition, il s'agit de toute activité non saisie statistiquement. En particulier, le chômage doit certes être interprété comme l'absence d'un emploi stable et rémunéré, mais non comme l'absence d'exercice d'activités occasionnelles ou informelles.

L'existence d'un secteur informel a des conséquences sur la marche de l'économie. Pour exemple, le niveau des salaires dans le secteur « moderne » (par opposition au secteur informel) serait certainement beaucoup plus élevé si la concurrence exercée par les activités informelles sur le marché du travail était inexistante. A l'inverse, la chute des revenus dans les entreprises, publiques comme privées, modifie le comportement des travailleurs urbains et favorise l'extension du travail informel.

L'existence d'un secteur informel est l'image même de l'impuissance des Etats, et de leurs difficultés à couvrir tous les secteurs de l'économie et de la société. A. HENNI va

¹ Définition tirée du *Rapport général de la Conférence internationale des statisticiens du Travail* (Genève, 28 oct. au 6 nov. 1987), citée dans GEMDEV, « L'informel, lequel ? », *Cahier du GEMDEV*, n°9, 1988, p.61.

jusqu'à affirmer que « l'informel interroge la nature de l'Etat »¹. Au point d'ailleurs que

*« la distinction entre secteur formel et secteur informel se justifie de moins en moins puisque les salariés du premier ne peuvent maintenir leurs niveaux de vie qu'en entreprenant des activités dans le second (le phénomène de la pluri-activité n'est d'ailleurs pas l'apanage des pays en développement). »*²

On parle d'économie parallèle lorsqu'à côté d'un marché réglementé administrativement, existe un marché « noir ». On peut à ce titre distinguer deux catégories d'économies parallèles³, suivant qu'elle est :

- dans la production : elle sera dite « souterraine » (travail noir, ateliers clandestins, non respect de la réglementation touchant aux facteurs de production) et ajoute de la valeur économique ;

- ou dans la distribution : elle sera dite « parallèle » (revente au noir) et constitue une simple contrebande entre deux marchés d'une même économie. Elle n'ajoute aucune valeur.

-Sous-section 2 : approche de l'informel algérien

Si la place occupée par le secteur informel dans l'économie algérienne s'accroît depuis la fin des années 70, il y a cependant lieu de noter que des réseaux offraient déjà aux travailleurs des entreprises publiques « l'occasion d'une production et d'une commercialisation informelle, qui leur permet d'approvisionner le marché local ou de satisfaire de nombreuses demandes individuelles, tout en s'offrant des revenus complémentaires au salaire officiel »⁴.

Dans une contribution datée de 1986, C. BERNARD considère que

« la situation [algérienne] n'est pas comparable à celle des pays où le phénomène 'non structuré' a été jusqu'ici le mieux observé. Mais des formes

¹ Ahmed HENNI, *Essai sur l'économie parallèle : cas de l'Algérie*, ENAG, Alger, 1991, p.12.

² Jacques CHARMES, « Le secteur informel. Concepts et analyses pour une meilleure compréhension des politiques de développement », in *Nouvelles approches du secteur informel*, OCDE, 1990, p.54.

³ Ahmed HENNI, *Essai sur l'économie parallèle : cas de l'Algérie*, op. cit., p.25.

⁴ Guy DUVIGNEAU, *L'économie clandestine au péril du contrat social en Algérie*, URASC, Oran, 1989, p.15.

*non structurées se glissent dans les interstices de l'organisation économique. »*¹

J. CHARMES évalue la part de l'emploi informel dans la population active non agricole à 19,5% en 1977, et à 25,4% en 1985². Le phénomène de pluri-activité existe donc, pour compléter un revenu principal insuffisant³. Avec la diminution du recrutement dans le secteur public et le manque de relève assurée par le secteur privé, ainsi que la détérioration du pouvoir d'achat dans les emplois salariés, la tendance à l'auto-emploi ne peut que croître. Au-delà des salariés améliorant leur revenu par une activité parallèle, d'autres catégories de la population y ont recours, telles des femmes installant une petite activité de couture chez elle.

Mais ce sont surtout les jeunes venant de sortir du système scolaire et premières victimes du chômage croissant⁴, qui *entrent* dans la vie active par la porte des « petits boulots » et du trafic en tout genre. Au point que les pouvoirs publics tentent de légaliser les petits métiers dans le cadre d'un programme pour l'emploi des jeunes, en faisant preuve d'une certaine démagogie⁵.

Mais c'est surtout depuis l'élargissement du commerce extérieur et son corollaire, le « trabendo », que ce type d'activité s'étend considérablement. Dès le début de la libéralisation du commerce extérieur, le secteur commercial dominé par le trabendo se développe en effet à la vitesse de l'éclair. Alors que moins d'une centaine d'entreprises monopolisaient auparavant les importations (d'une valeur de l'ordre de 12 milliards de dollars), environ 40 000 opérateurs exercent en 1999⁶. Et l'opacité est la règle dans la plupart des opérations du commerce extérieur régies par un secteur qui

¹ Chantal BERNARD, « En Algérie, une 'nouvelle' valeur, l'auto-emploi ? », in *Revue Tiers-Monde*, Tome XXIX, n°114, avril/juin 1988, p.297. L'article reprend une contribution de l'auteur à un Colloque du Workshop 'on the informal sector of the Economy in the Middle East', organisé à Munich du 28 au 31 juillet 1986.

² Jacques CHARMES, « Le secteur informel. Concepts et analyses pour une meilleure compréhension des politiques de développement », op. cit., p.21.

³ Chantal BERNARD va jusqu'à parler de « micro-industries qui fonctionnent clandestinement mais dont l'existence n'est pas ignorée (limonadiers, parfumeurs, confectionneurs, petits fabricants de chaussures travaillant dans des ateliers installés en sous-sol souvent à la périphérie des villes ; cette façon 'non déclarée' d'opérer se combinant fréquemment avec une forme officielle d'activité) » (« En Algérie, une 'nouvelle' valeur, l'auto-emploi ? », op. cit., p.298).

⁴ Sur la situation de la jeunesse, voir infra p.290 à 292.

⁵ Les « réformateurs » au gouvernement en 1989 reprennent en effet la politique populiste de l'équipe précédente, à plus grande échelle. L'idée est de transformer les jeunes chômeurs en entrepreneurs. Tous les petits métiers exercés par les « trabendistes » (ceux qui vendent de la marchandise au noir) sont légalisés, quelques terres sont distribuées et le petit commerce ouvert.

⁶ Chiffre révélé par le Ministre du Commerce, Mourad MEDELICI, sur la base de données des Douanes. (*El Watan*, 30 mai 2000)

naît et disparaît sans être fiscalisé. Au point que le langage courant a intégré l'idée d'« économie de bazar »¹, qui entraîne une concurrence redoutable pour la production locale.

Il y a lieu cependant d'opérer une distinction entre les petits trafiquants, pratiquant la revente de cargaisons relativement modestes et les filières très organisées, bénéficiant pour certaines d'entre elles d'appuis ou de complaisance au sein des administrations.

La presse se fait ainsi l'écho de diverses affaires d'importation frauduleuses. Telle celle de « la mafia du pneumatique » dans la région de l'Est de l'Algérie². Dans un premier temps, des spéculateurs algériens obtiennent une inscription comme rechapteur de pneus au registre du commerce, moyennant 100 000 DA, sans disposer d'aucune unité de rechapage. Puis la stratégie mise en place entre les deux rives de la Méditerranée consiste à déclarer, à l'arrivée de la cargaison au port, les pneus récupérés de la casse comme destinés au rechapage, à prix très minorés. Ces pneus seront ensuite commercialisés au prix du neuf sur le marché national. Quant à l'importation de pneus neufs, ils sont déclarés comme étant usagés également destinés au rechapage. Pour les fournisseurs étrangers, l'objectif est double : se débarrasser de leurs déchets tout en amassant une fortune. La filière est lucrative quand le besoin annuel en Algérie s'élève à plus de quatre millions de pneus. Certains estiment que la majorité de ceux qui sont en circulation sont de fait dangereux pour les utilisateurs.

Enfin, la création de quelques emplois à faible coût détruit de fait un nombre conséquent d'emplois publics. S'il est difficile, par définition, de mesurer la part de l'informel dans l'économie, la proportion d'emplois informels (pudiquement dénommés « travail à domicile ») dans la population occupée totale est estimée à 16% en 1994³. Autre indication de la place acquise par ces activités parallèles, l'enquête « ménages » du CENEAP révèle que 26,7% des chômeurs interrogés déclarent ne pas être à la recherche d'un emploi⁴ ; on peut penser qu'une bonne part d'entre eux ne sont pas réellement au chômage mais disposent de revenus non déclarés. Le secteur informel ne se développe en fait que sur les carences du public et en interdisant toute renaissance de l'activité industrielle.

¹ Les Algériens parlent d'entreprises d'import-import pour qualifier les multiples activités des trabandistes, mais aussi toutes les entreprises privées légales d'import-« export ».

² *El Watan*, 9 juillet 1997.

³ CNES, *Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, 12^{ème} session plénière, novembre 1998, p.80 (sources Conseil national de la planification et ONS).

⁴ L'enquête porte sur 1 428 chômeurs, issus d'un échantillon de 2 001 ménages.

« L'informalisation des activités économiques, c'est-à-dire le développement accru des activités informelles, apparaît comme étant la contrepartie du faible dynamisme de l'emploi structuré. Mais ce phénomène, à caractère éphémère et fragile, ne saurait constituer une solution car il concerne non pas des activités productives (ou très peu) mais porte, principalement, sur des activités commerciales de revente de marchandises en gros ou en détail. »¹

SECTION 4 : les retombées des restructurations sur d'autres secteurs

-Sous-section 1 : l'agriculture

§1 LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE

Alors que l'état de sous-alimentation dans lequel la colonisation avait maintenu la population est presque révolu à l'indépendance, la production s'accroît trop faiblement pour pouvoir satisfaire les besoins alimentaires d'une population à la démographie galopante² et à la demande croissante. La production par tête diminue de façon continue. Sur la période de 1960 à 1999, la production en volume des produits de base (céréales, légumes, huiles végétales, lait) a stagné alors que la population triplait³.

La population active agricole a tendance à diminuer entre 1966 et 1977, conséquence de l'industrialisation massive, puis reprend sa croissance et compte jusqu'à un million de travailleurs agricoles en 1990⁴. Dans la décennie qui suit, elle représente près de 25% de la population active totale⁵.

Les conditions naturelles, climatiques et topographiques, ajoutées aux fragiles ressources en terre et en eau, expliquent, pour une part seulement, les contre-performances de l'agriculture. La proportion de celle-ci dans l'économie algérienne

¹ CNES, *Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, 12^{ème} session plénière, novembre 1998, p.81.

² Voir infra p.285 à 287.

³ Hamid AIT AMARA, « La handicap agricole de l'Algérie », Communication présentée aux *Assises pour un nouveau partenariat Algérie-France-Europe*, 27 et 28 novembre 1998, Marseille.

⁴ Hamid AIT AMARA et Omar BESSAOUD, « Situation agricole et alimentaire de l'Algérie », in Martin VERLET, *Coopérer avec l'Algérie. Convergences et solidarités*, op. cit., p.89.

⁵ CNES, *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 1998*, p.21.

reste relativement faible. La part de la valeur ajoutée agricole à prix courants dans la PIB serait passée de 11,4% en 1966 à 7% en 1977¹, essentiellement du fait de la croissance des autres secteurs et de la relative stagnation de la production agricole.

Toujours comparée au PIB, la valeur ajoutée agricole tend à augmenter sa part dans la décennie suivante, passant de 8,7% en 1984 à 11,5% en 1988 et 12,8% en 1993², là du fait du recul de l'industrie. Mais elle ne suffit pas à enrayer l'état de dépendance alimentaire dans lequel s'enfonce le pays. Au point que celui-ci est contraint de consacrer à l'alimentation une part croissante – et démesurée – de ses importations. Si depuis 1967 l'Algérie est importatrice de produits alimentaires, elle était néanmoins exportatrice de vins, d'agrumes, de dattes durant la période 1967-1969, équilibrant presque sa balance commerciale agricole³. La rupture d'équilibre s'est produite dès 1970⁴. Le taux de couverture des importations par les exportations ne va pas cesser de diminuer.

La part des importations alimentaires dans les importations totales passe de 16,2% en 1969 à 29% en 1997⁵. Le taux est très élevé comparativement à ceux de la Tunisie et du Maroc (moins de 10%). L'Algérie est désormais classée parmi les dix plus grands importateurs nets de céréales. Un rapport du CNES précise en 1997 que le degré important de dépendance alimentaire commande de placer la croissance agricole et la sécurité alimentaire au centre des objectifs stratégiques⁶.

§2 LES ETAPES DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Après les comités autogérés, institués à l'indépendance par le président AHMED BEN BELLA pour les exploitations auparavant aux mains des colons européens, vient l'heure de la « Révolution Agraire »⁷. Lancée en 1971 par HOUARI BOUMEDIENE, elle est fondée sur la collectivisation des terres, plus précisément de l'excédent des terres de grande propriété ; l'objectif est de mieux nourrir la population algérienne, tout en fixant les populations rurales dans les campagnes et en limitant le recours à

¹ Selon Mohamed Elhocine BENISSAD, *Economie du développement de l'Algérie, 1962-1978*, Economica/OPU, Paris/Alger, 1979, p.96.

² Abdel-Madjid DJENANE, « L'agriculture algérienne, un secteur qui se redéploie ? », Communication présentée aux *Assises pour un nouveau partenariat Algérie-France-Europe*, 27 et 28 novembre 1998, Marseille.

³ Précisons toutefois que l'existence de sous-alimentation persistait et que le modèle de consommation n'était pas aussi diversifié qu'aujourd'hui.

⁴ Lhaocine AOURAGH, *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, op. cit., p.235.

⁵ Hamid AIT AMARA, « La handicap agricole de l'Algérie », op. cit.

⁶ *La Tribune*, 3 novembre 1997.

⁷ Il s'agit d'ailleurs du premier élément du triptyque « révolution agraire, industrielle et culturelle ».

l'importation de produits alimentaires. Mais les rapports de l'homme à la terre sont tellement bouleversés que, rapidement, « le paysan algérien réclame un statut de salarié à défaut d'un statut de producteur »¹. Les coopératives (CAPRA) sont soutenues financièrement – les salaires assurés –, mais elles sont le plus souvent déficitaires.

Le relatif échec de cette politique mène aux réformes engagées par la nouvelle équipe gouvernementale dès le début des années 80. Après la restructuration des domaines autogérés (DAS, pour domaines agricoles socialistes) dans un premier temps, puis la loi sur l'APFA (accession à la propriété foncière agricole) incitant à la spéculation privée, des exploitations agricoles collectives (EAC) sont mises en place en 1987², puis des exploitations agricoles individuelles (EAI). L'Etat a toujours la main sur la propriété de la terre, mais il accorde un droit de jouissance perpétuel aux travailleurs agricoles qui la cultivent, en indivision, directement et personnellement, moyennant le versement d'une redevance³.

Trois ans plus tard, les lois 90-25 et 90-30 renforcent cette « restitution des terres aux propriétaires fonciers »⁴, entraînant un phénomène de démembrement continu des exploitations agricoles. On assiste à une prolifération de la petite et de la micro-exploitation ou exploitation familiale. « L'EAI devient la propriété ultime au sein du secteur agricole. »⁵ Fin 1989, la dissolution des 2 000 DAS, représentant une surface de 2,5 millions d'ha, donne naissance à quelque 25 000 exploitations (d'une superficie moyenne de 80 ha), 47 500 en 1993 (d'une moyenne de 40 ha seulement). Au total, la surface agricole utile représente moins de 3% du territoire national, soit 7,5 millions d'ha.

De plus, un nouveau système des prix s'ajoute à la suppression des subventions à la consommation qui compensait l'écart des prix internes (des facteurs produits localement) et externes (facteurs importés). Amplifiées par une politique du crédit désastreuse pour les producteurs, les incidences des augmentations de prix, ressenties

¹ Christian PALLOIX, « De quelques questions que nous pose l'Algérie en 1980 », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXI, n°83, juil-sept 1980, p.469.

² Selon la loi 87-19.

³ Le matériel, les équipements et les bâtiments d'exploitation des anciens domaines autogérés sont vendus aux paysans. Toute injonction directe de l'Etat en matière de production, d'investissement et de commercialisation est supprimée, mais la garantie du Trésor Public sur les emprunts futurs des exploitants auprès des banques aussi.

⁴ Hamid AIT AMARA et Omar BESSAOUD, « Situation agricole et alimentaire de l'Algérie », op. cit., p.92.

⁵ Abdel-Madjid DJENANE, « L'agriculture algérienne, un secteur qui se redéploie ? », op. cit.

directement sur la production, enveniment la crise agricole. Avec la diminution de la consommation d'engrais, devenus trop chers, la fertilisation de la terre est en régression. Quant aux consommateurs, ils subissent les hausses de prix.

§3 LE RENDEZ-VOUS MANQUE AVEC L'INDUSTRIALISATION

Un effort pourtant non négligeable a été livré pour fournir le secteur agricole en biens industriels, grâce à la réalisation du complexe de matériel agricole de Sidi-Bel-Abbès, du complexe moteurs-tracteurs de Constantine, et de plusieurs complexes de fabrication d'engrais. Jusqu'à la fin des années 80, le parc de tracteurs a plus que triplé¹. Mais les capacités demeurent malgré tout en deçà de la demande. Les matériels agricoles, non renouvelés, sont généralement vétustes. La coïncidence entre une forte utilisation d'engrais et des années de sécheresse aboutit à un désintérêt de la part des agriculteurs, et à des investissements non efficaces.

La stratégie suivie à l'indépendance, selon laquelle l'agriculture devait profiter d'une industrialisation intégrée, n'a donc pas abouti à un développement agricole réussi.

« Le rendez-vous de l'agriculture et de l'industrie a été apparemment en partie manqué parce que, d'une part, il y a eu une surestimation des capacités d'adaptation de l'agriculture au rythme de la production et des investissements industriels pour la livraison d'intrants agricoles à l'industrie, et d'autre part, il y a eu une surestimation des capacités industrielles à fournir des équipements et intrants industriels à l'agriculture. (...) le développement de l'industrie ne peut être considéré comme le moteur du développement agricole. (...) Fournir des équipements et des intrants à l'agriculture ne peut tenir lieu de politique agricole, même si une telle orientation peut parfois contribuer à la modernisation des structures agraires. »²

¹ Hamid AIT AMARA et Omar BESSAOUD précisent que la croissance a été encore plus importante pour les biens dont l'utilisation assure une productivité élevée : motorisation, matériel d'irrigation, engrais et produits phytosanitaires pour les cultures de légumes et de fruits, moyens de transport.

(« Situation agricole et alimentaire de l'Algérie », op. cit., p.92)

² Mahrez HADJSEYD, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, op. cit., p.68.

L'agriculture manque de produits industriels¹. Elle subit aussi des retards dans les techniques employées, retards qui réduisent les taux d'utilisation des capacités de production des terres cultivées. La superficie irriguée augmente très peu.

Quant au secteur privé traditionnel, érigé en exemple par un Etat se désengageant brutalement du secteur agricole, il « est loin d'être, aujourd'hui comme par le passé, un vecteur de modernisation et de propagation du progrès technique en milieu rural »².

-Sous-section 2 : l'extension de la sous-traitance

Auparavant, la sous-traitance était développée autour des grands utilisateurs en la matière que constituaient les complexes industriels publics. La dispersion spatiale des investissements – voulue par les planificateurs – a développé la sous-traitance dont le secteur privé a largement profité.

Le temps des restructurations et des difficultés vécues par les entreprises publiques amène d'autres phénomènes. A cause du manque de moyens matériels et de la suppression de certaines activités au sein d'une même entreprise, des entreprises publiques font appel à la sous-traitance, qui se développe d'autant plus que l'outillage et les équipements des unités dissoutes sont souvent destinés à la location ou à la vente aux enchères. Cette sous-traitance tend ainsi à devenir une forme de développement local. Même si celui-ci repose davantage sur des entreprises privées plutôt informelles ; elles emportent en effet les marchés d'autant plus aisément que leurs coûts sont moins élevés.

L'expérience de TRAVOSIDER que décrit Mr BOR, assistant du PDG et chargé de l'organisation, de l'informatique et de l'audit, résume bien la situation dans laquelle les entreprises du secteur public se trouvent.

« Nous avons réduit de moitié nos effectifs. La réduction a concerné des sureffectifs et des métiers, tels les maçons, qui ont été abandonnés au profit de la sous-traitance. Les équipements de production sont assez vieux et difficiles à renouveler. TRAVOSIDER a procédé à une opération partielle de

¹ Parfois, les produits existent mais les circonstances empêchent leur utilisation pérenne. Ce fut par exemple le cas des engrais, disponibles, mais plusieurs années de sécheresse dans les années 80 ont découragé les agriculteurs de poursuivre leur utilisation.

² Abdel-Madjid DJENANE, « L'agriculture algérienne, un secteur qui se redéploie ? », op. cit.

renouvellement de ses équipements. Mais nous faisons appel à la sous-traitance afin d'utiliser 'les moyens des autres' : nous effectuons les activités de base (le gros œuvre) et sous-traitons tout ce qui est autour (le second œuvre). Nous sélectionnons parmi un tissu de sous-traitants privés et publics qui répondent à nos appels d'offres. Notre politique de sous-traitance s'est surtout développée depuis 1995. Mais elle demande d'importantes capacités de gestion pour négocier et assurer le suivi. »

-Sous-section 3 : le secteur bancaire et financier

§1 LE SYSTEME BANCAIRE

Avant la période des réformes, le secteur bancaire et financier n'est nullement en mesure d'assumer une mission dynamisante de l'économie, en permettant notamment une gestion active des investissements des entreprises publiques, par la mobilisation de ressources. R. ABDOUN résume ainsi son fonctionnement :

« Le système bancaire et financier a constamment joué un rôle purement passif dans l'économie. Les banques avaient principalement pour fonction d'accorder des crédits, notamment à court terme, aux entreprises publiques, lesquels crédits étaient refinancés, de façon quasi automatique, auprès de la Banque centrale. Dans un tel système, les investissements étaient refinancés par le Trésor et l'autofinancement était, institutionnellement, absent, voire tout simplement interdit. Le marché des capitaux était alors limité aux émissions par le Trésor de titres publics, lesquels étaient principalement souscrits par les entreprises publiques. A partir de 1988, mais surtout depuis 1990, le système bancaire et financier entre dans une phase de profonde refonte et connaît d'importants changements d'ordre institutionnel et organique. »¹

La loi 90-10 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit place les banques algériennes au centre de la transition vers l'économie de marché. La Banque centrale (Banque

¹ Rabah ABDOUN, « Stabilisation et réformes économiques en Algérie : un bilan », op. cit., p.92.

d'Algérie) devient autonome et administrée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit. Des règles prudentielles dites universelles (division et couverture des risques, classement des créances par degré de risques, ratios de solvabilité...) sont édictées.

De banques étatiques, les cinq banques commerciales algériennes¹ sont converties en SPA. Les fonds de participation créés par les réformes de l'autonomie des entreprises, détiennent des actions du capital des banques. Notons que le paysage bancaire est composé de moins d'une dizaine d'établissements financiers, dont quelques-uns sont privés et agréés par le Conseil de la Monnaie et du Crédit. Seule la CNEP (Caisse nationale d'épargne et de prévoyance) assure la création d'une épargne intérieure.

Un audit des cinq banques commerciales effectué entre 1992 et 1994 précède leur recapitalisation. Puis un plan de restructuration du portefeuille des banques se matérialise par le rachat par le Trésor fin avril 1995 de 275 milliards de DA de créances des banques sur les entreprises publiques², pour améliorer leur liquidité.

Mais la déstructuration des entreprises publiques, clientes de ces banques, créent en retour une asphyxie du système tout entier. A l'image des « assainissements financiers » successifs, qui reposent souvent sur l'émission par le Trésor Public d'obligations sur 20 ans voire plus, en contrepartie des créances détenues sur les entreprises concernées. Au point que le Ministère des Finances publie une estimation des créances irrécouvrables par les banques de 400 milliards de DA environ³.

Enfin, pour les entreprises en général, le secteur bancaire, comme les douanes d'ailleurs, dont les procédures restent très « administratives », apporte des contraintes supplémentaires à la gestion déjà difficile des trésoreries.

La faiblesse de l'épargne et les besoins de financement considérables de l'économie algérienne amènent à chercher des solutions susceptibles d'attirer des capitaux, qu'ils soient nationaux ou étrangers. D'où l'idée d'installer un marché boursier.

¹ Il s'agit de la BNA (Banque nationale d'Algérie), du CPA (Crédit populaire algérien), de la BEA, de la BDL (Banque de développement local) et de la BADR (Banque agricole de développement rural).

² Rabah ABDOUN, « Stabilisation et réformes économiques en Algérie : un bilan », op. cit., p.97.

³ *El Watan*, 29 mai 2000.

§2 NAISSANCE D'UN MARCHÉ FINANCIER

Créée juridiquement en avril 1993¹, la Bourse des valeurs mobilières d'Alger entre en service en décembre 1997². La première opération est un emprunt obligataire³ de douze milliards de DA, au lieu de cinq seulement prévu à l'origine, émis par la Sonatrach. Puis quelques entreprises publiques y sont cotées⁴, telles Eriad-Sétif, Saïdal ou l'hôtel El Aurassi. Toutes les trois procèdent à des opérations publiques de vente d'actions (respectivement en décembre 1998, février et juillet 1999).

Ainsi, l'objectif d'Eriad-Sétif est de drainer 2,3 milliards de DA pour augmenter son capital, et l'utiliser dans l'extension et la modernisation des installations de l'entreprise. Eriad-Sétif appartient au Holding « agroalimentaire de base » et est spécialisée dans la production de céréales et dérivés. Il s'agit d'un groupe de dix filiales, dont sept opèrent dans la minoterie, une filiale spécialisée dans le transport de marchandises, une dans la maintenance et une dernière dans l'agriculture saharienne. Les bénéfices enregistrés sur plusieurs années consécutives s'expliquent par la nature de la production et les investissements réalisés. Un million de « nouvelles » actions, d'une valeur de 2 300 DA chacune et représentant 20% du capital de la société, sont mises en vente. D'après les résultats publiés par Eriad-Sétif dans des encarts publicitaires insérés dans la presse, toutes les actions ont trouvé acquéreur, soit 5 106 épargnants particuliers et 74 personnes morales (essentiellement la BADR).

Saïdal tente également d'élargir son capital et offre deux millions d'actions à la vente, au prix de 800 DA chacune et à grand renfort de publicité dans les rues et à la télévision. La part du capital cédé est de 20% et les salariés du groupe peuvent acheter jusqu'à 40 actions⁵. 90% auraient été souscrits par des privés, entreprises ou particuliers⁶.

Enfin, la société de gestion hôtelière El-Aurassi lance à son tour une offre publique de vente concernant 1,2 million d'actions à raison de 400 DA l'unité. L'établissement,

¹ Par le décret n°93-08 modifiant le Code de commerce.

² L'inauguration officielle n'a lieu que le 28 juillet 1999.

³ Moins onéreux qu'un prêt bancaire, ce titre offre un avantage à l'entreprise émettrice, puisque l'intérêt annuel versé aux titulaires de l'emprunt est déductible des bénéfices sociaux imposables. L'obligataire n'est qu'un simple créancier, et n'a donc pas le droit de s'immiscer dans la gestion de l'entreprise.

⁴ Pour être inscrites à la cote officielle, les entreprises candidates doivent avoir le statut de SPA et présenter le bilan de leurs trois derniers exercices, obligatoirement bénéficiaires. Enfin, le capital social doit être ouvert à l'épargne publique à hauteur d'au moins 20%.

⁵ Les personnes morales institutionnelles peuvent acheter dans une fourchette de 4 000 à 300 000 actions et les autres personnes morales de 400 à 30 000 actions.

⁶ *Jeune Afrique*, 6 au 12 juillet 1999.

qui réalise des bénéfices appréciables¹, est l'objet de convoitises de chaînes hôtelières du Golfe.

De façon globale, le système bancaire et financier semble de plus en plus décalé de la réalité économique et sociale algérienne et des besoins exprimés par l'appareil de production.

Conclusion du Chapitre 1 :

Le recul du secteur public ne s'est pas réalisé en faveur du secteur privé productif et structuré, mais en faveur de l'informalisation de l'économie. Même si ce qu'il convient d'identifier comme le secteur informel peut être productif, mais à sa façon et à son prix pour le reste de l'économie nationale.

Le cercle vicieux de la crise dans laquelle se trouve l'ensemble de l'économie est tel que la régression du secteur public entraîne parallèlement le déclin du secteur privé, souvent tributaire de l'activité publique et qui poursuit la même démarche depuis l'indépendance, celle d'investir uniquement dans les créneaux porteurs, attitude qui tend à renforcer les déséquilibres régionaux. Le secteur privé n'est donc pas du tout en capacité de reprendre les entreprises publiques mises en vente.

¹ Le niveau de 217 millions de DA est atteint en 1998, soit une progression de 533% en quatre ans. (*La Tribune*, 22 décembre 1999)

CHAPITRE 2

Les conséquences sociales et spatiales de la déstructuration du secteur industriel

Les besoins sociaux du pays sont immenses. La démographie est une explication, même si par exemple la revendication populaire en matière de logement est une constante depuis l'indépendance. L'industrialisation elle-même a produit de nouvelles attentes, notamment dans la jeunesse, composante majeure de la population. 280 000 nouveaux individus environ arrivent chaque année sur le marché du travail¹. Or, le désengagement de l'Etat produit des conséquences dangereuses pour la stabilité économique et sociale du pays, étant donnée la place du secteur public dans l'économie algérienne. Les inégalités sociales se doublent de disparités territoriales renforcées pour certaines, nouvelles pour d'autres.

SECTION 1 : des besoins en hausse

-Sous-section 1 : une augmentation de la population difficilement maîtrisée mais qui tend à s'atténuer

Après 1960, la population algérienne s'est accrue au rythme de 3% en moyenne par an. Puis, durant la période de transition démographique – amorcée depuis le milieu des années 70 – le taux annuel moyen d'accroissement s'est réduit : jusqu'à 2,15% depuis 1987². La population totale est ainsi passée de 12 millions d'habitants en 1966 à près de 17 millions en 1977, près de 23 millions en 1987 et environ 29 millions actuellement³.

¹ Cette estimation plutôt basse tient compte des départs annuels à la retraite.

² Selon le RGPH de 1998, par rapport à celui de 1987.

³ 29 272 000 exactement, d'après les résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1998 publiés par l'ONS.

Et ce sous l'effet conjugué d'une tendance à la baisse de la fécondité – l'indice de fécondité passe de 7,9 enfants par femme en 1970 à 3,6 enfants par femme en 1996 – et de la baisse de la mortalité, notamment la mortalité infanto-juvénile. Eloignée d'une vision quelque peu « alarmiste » qui s'est diffusée durant les années 80, l'analyse de la structure de la population montre une majorité composée de jeunes adultes. La tranche des moins de 20 ans, qui représente 55% de la population totale au recensement de 1987¹, en représente 47,8% en 1998².

Les explications de cette nouvelle donne sont sûrement variées : les effets sociaux bénéfiques de la planification, l'insécurité source d'instabilité jusque dans la famille, la crise économique effaçant toute trace d'un avenir prometteur, enfin la crise du logement prolongeant le célibat. Paradoxalement, le taux d'activité féminin, encore faible³, n'empêche pas une telle évolution.

« Le travail salarié permanent des hommes, même en présence d'un taux d'activité féminin médiocre, peut entraîner une modification des comportements démographiques en ce sens qu'il autorise une auto-planification familiale : l'Algérie qui n'a pas eu, avant le milieu des années 1980, de véritable politique en la matière, a vu dès le début de cette même décennie, une stabilisation des naissances en même temps qu'en Tunisie et bien plus tôt qu'en Egypte, les deux pays pionniers dans le domaine du contrôle des naissances. »⁴

Malgré cette tendance à la baisse démographique, le nombre d'emplois nécessaires pour occuper une population active en augmentation sensible est deux à trois fois plus élevé que le nombre de ceux qui sont actuellement créés.

L. AOURAGH souligne le rejet de la variable démographique du domaine de la planification, comme « facteur intrinsèque au développement », indice patent de la méconnaissance de la dimension humaine du développement.

¹ Et plus de 58% en 1966.

² Résultats préliminaires du recensement général.

³ Selon le Bureau International du Travail (in *Rapport sur l'emploi dans le monde 1998-99*, Genève, p.233), il est de 11,1% en 1980 et 16,7% en 1987, contre respectivement 41,1% et 46,9% pour les hommes.

⁴ Bouziane SEMMOUD et André PRENANT, *Maghreb et Moyen-Orient - Espaces et sociétés*, op.cit., p.240.

« Les effets démographiques induits par une forte croissance de la population ont nécessairement des incidences majeures sur le développement économique. Inversement, les facteurs économiques dirigés à l'aide de la planification jouent un rôle capital dans la croissance de la population. En somme, (...) ces deux éléments sont en osmose et en constante interaction. (...) La planification algérienne, par manque d'expérience peut-être, et par la nature des objectifs qu'elle s'assignait sûrement, était axée sur l'accélération du rythme de la croissance économique, entreprise largement dominée par le souci de maximiser la formation du capital. Un tel choix a exercé des contraintes extrêmes sur les prévisions en matière d'emploi, de consommation et de satisfaction des autres besoins fondamentaux, qui se sont trouvés fort limités. »¹

Soulignons que le choix de la planification comme instrument du développement et de la création d'emplois n'était bien évidemment pas fortuit.

-Sous-section 2 : le souci populaire d'avoir travail et logement

Le modèle social algérien a permis de satisfaire les besoins essentiels d'une population dénuée de tout à l'indépendance. Ces besoins n'ont cessé de progresser, du fait de la croissance de la population, et de l'aspiration légitime à continuer à bénéficier d'acquis sociaux minima. Mais les problèmes deviennent immenses. Outre le système de santé défaillant déjà évoqué plus haut², ils concernent principalement le manque d'emplois et de logements disponibles.

§1 LA CRISE PERMANENTE DU LOGEMENT

Parent pauvre du développement, l'habitat a longtemps souffert de l'absence d'une politique réfléchie. Au lendemain de l'indépendance, le stock de logements hérité après le départ des Européens devait suffire à satisfaire les besoins les plus pressants³. Mais la diffusion industrielle elle-même en entraîne de nouveaux.

¹ Lhaocine AOURAGH, *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, op. cit., p.2.

² P.239.

³ Le parc hérité en 1962, dont 27% provenaient de la dévolution à l'Etat de « biens vacants » abandonnés par la population coloniale, constituait encore en 1977 les trois quarts de l'habitat. (André PRENANT, « Algérie », op. cit., p.800)

« Les nouvelles localisations d'activités ont rendu [la crise du logement] encore plus sensible : la nécessité du rééquilibrage régional a situé celles-ci de plus en plus dans de petits centres intérieurs sans force humaine locale de travail suffisante, sans logements disponibles ni moyens locaux de réalisation. »¹

Cette crise de l'habitat est due au hiatus créé par les délais entre l'implantation d'une industrie dans une localité et la construction de logements nécessaires pour les populations destinées à y travailler². Plus tard, d'autres raisons expliquent le maintien et l'extension de cette crise, du fait que « l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de l'habitat depuis l'indépendance jusqu'à une période récente a été essentiellement ponctuelle »³.

L'estimation du parc national de logements passe de 1 780 000⁴ en 1966 (dont environ 33% dans les villes) à 2 075 000⁵ en 1977 (dont environ 40% dans les villes), auxquels il faut ajouter 200 000 habitations précaires. La forte pression urbaine se traduit en effet par la multiplication de bidonvilles à la périphérie des villes. Le parc passe à 3 602 146 en 1987, selon le recensement de la population. Le déficit de logements s'accroît, entraînant un accroissement considérable du taux d'occupation moyen du logement⁶.

Tableau n°21 : TAUX D'OCCUPATION MOYEN DU LOGEMENT

TAUX D'OCCUPATION	1966	1977	1987	1995	1998
URBAIN	6,3	7,7	7,4	7,1	-
RURAL	7	-	7,9	7,6	-
TOTAL	6,7	7,1	7,6	7,54	7,14

Source : Recensements 1966, 1977, 1987, 1998, enquête LSMS 1995.

¹ André PRENANT et Bouziane SEMMOUD, « L'Algérie avant et après 1988 », op. cit., p.181.

² Ce qu'on a appelé les Z.H.U.N. (zones d'habitat urbain nouvelles).

³ Lhaocine AOURAGH, *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, op. cit., p.292.

⁴ Selon le recensement de la population de 1966.

⁵ André PRENANT et Bouziane SEMMOUD, « Incidences géographiques de l'industrialisation », op. cit.

⁶ Même si les logements sociaux construits sont composés de plusieurs pièces (trois en moyenne), alors que ceux hérités de l'époque coloniale n'en comptaient souvent qu'une seule.

Pour tenter de remédier à la crise, une nouvelle politique de l'habitat est dessinée en 1991. Elle vise à réviser le mode de financement du logement social, en substituant à la prise en charge par le budget de l'Etat, la fourniture d'aides au loyer au bénéfice des catégories sociales à bas revenus. Dans le même esprit, une « stratégie nationale de l'habitat » est décidée en 1996 avec comme axes principaux¹ : l'appui à l'accession à la propriété, le soutien à la promotion immobilière, une aide personnalisée aux locataires, l'encouragement des systèmes mutualistes de financement du logement, la transformation de la CNEP en banque de l'Habitat, la création d'un fonds de garantie hypothécaire destiné à favoriser l'accès au crédit pour les ménages. Mais ces mesures ne profitent qu'aux catégories sociales dont les revenus sont solvables.

Les montants dépensés durant les deux plans 1980-1984 et 1985-1989 en matière d'habitat, comme d'éducation, de santé et d'équipements collectifs, sont pourtant relativement importants. Mais outre que les réalisations ne suivent pas², la réduction drastique des rentrées budgétaires donc des dépenses publiques accompagnée par le désengagement de l'Etat du champ social, vont rapidement inverser les priorités³.

Selon le RGPH de 1998, le nombre de personnes par logement occupé est encore de 7,14 personnes. Et loin d'être une amélioration, même faible, ce taux ne traduit qu'une part de la réalité. En effet, le nombre moyen de ménages par logement est en augmentation : il est de 1,14 en 1995 (enquête LSMS), contre 1,06 en 1987, et encore de 1,09 en 1998 (recensements). La dégradation des conditions de logement s'intensifie donc, surtout pour les couches les plus défavorisées⁴.

De plus, la vétusté des logements atteint dans certains endroits un taux très élevé, plus d'un logement sur deux ayant été construit avant 1962. Et l'auto-construction apporte aussi son lot de logements précaires, tandis que plusieurs dizaines de milliers d'habitants fuyant le terrorisme quittent leur logement isolé pour venir grossir les

¹ Idem, p.79.

² L'objectif de deux millions de logements devant être livrés en 1989 est très loin d'être atteint. Un programme gouvernemental prévoit pour la période 1997-2000 la réalisation de 800 000 logements, toutes formes confondues (auto-construction, promotion et logements sociaux). Les chiffres de l'ONS donnent au total – habitats urbain et rural confondus – 81 584 livraisons de logements en 1994, 131 522 en 1995 et 132 285 en 1996, et fiabilité est mise en doute officiellement.

³ Selon le CNES, les crédits consacrés au secteur de l'habitat chutent, à prix constants, de 56% entre 1993 et 1997.

⁴ La relation entre la taille du logement et la catégorie socio-professionnelle permet de relever qu'en 1987, les logements spacieux sont occupés par les catégories les plus aisées : le nombre moyen de pièces par logement est de 3,7 pour les employeurs, 3,3 pour les cadres supérieurs, 3,2 pour les indépendants et 3,1 pour les cadres moyens ; il est de 2,9 pour les inactifs-inoccupés, 2,6 pour les manœuvres saisonniers et 2,4 pour les ouvriers. Il y a tout lieu de penser que cette réalité s'est renforcée depuis.

bidonvilles des périphéries des grandes villes¹. Selon l'enquête « ménages » du CENEAP effectuée en 1998², on dénombre 400 000 logements insalubres³, des taudis dans lesquels vivent plus de deux millions de personnes⁴. Pourtant, environ un million de logements sont vides ou inachevés.

Enfin, la situation du logement fait apparaître de très fortes disparités, tant en ce qui concerne le degré d'occupation que l'accès aux réseaux de distribution d'électricité, d'eau potable, d'assainissement ou du téléphone. Ces inégalités sont amplifiées dans les zones rurales où le taux d'équipement est généralement plus bas.

La faiblesse globale de la demande solvable et la disparité des revenus de plus en plus accentuée expliquent que des logements neufs ne trouvent pas acquéreur en raison de leurs prix exagérément élevés⁵.

L. AOURAGH note que

*« la crise du logement semble contribuer au maintien d'une structure élargie (de la famille) en ce qu'elle n'encourage pas son atomisation et va même jusqu'à retarder la réalisation du mariage ».*⁶

Alors qu'il est de 27,7 ans en 1987, l'âge moyen auquel les hommes se marient augmente à 31,3 ans en 1998, et respectivement 23,7 et 27,6 ans pour les femmes⁷.

§2 LA SITUATION DRAMATIQUE DE LA JEUNESSE

Malgré la modération de l'augmentation de la population, le nombre des jeunes reste donc très élevé et pose des questions nouvelles à la société algérienne. Selon le RGPH

¹ Une estimation chiffrée est difficile.

² CENEAP, « Le programme d'ajustement structurel et ses effets sur l'économie nationale : enquête ménages », ronéo., Alger, juillet 1998.

³ Le CNES avance le chiffre de 518 000 (*Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 1999*, 14^{ème} session, novembre 1999, p.39).

⁴ Les bidonvilles se développent autour d'Alger. Fin 1998, une dépêche de l'*Associated Press* note que « pas moins d'une quarantaine de centres de transit [destinés en théorie à être occupés six mois maximum] ont été recensés au niveau du gouvernorat du Grand Alger. Plusieurs centaines de familles y attendent de retrouver un véritable toit, dans des conditions sanitaires déplorables. (...) Le provisoire devient permanent et s'étend sur plusieurs mois, voire des années. » (AP, 29 novembre 1998) De son côté, *El Watan* comptabilise 73 « sites de bidonvilles » et près de 7 000 familles qui occupent des locaux administratifs, des établissements scolaires, des salles de cinéma et des crèches ! (numéro du 3 juillet 1997)

⁵ *El Watan* cite un exemple de mévente, examiné par un Conseil interministériel, concernant 60 000 logements dits promotionnels qui restent vides. (14 juin 1999)

⁶ Lhaocine AOURAGH, *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, op. cit., p.298.

⁷ Cet âge moyen recule en fait depuis les années 70.

de 1998, les 5-19 ans et les 20-34 ans sont respectivement 37,3% et 25,7% de la population¹.

Le nombre d'élèves dans les écoles continue d'augmenter, mais à un rythme largement inférieur à celui de la population en âge d'être scolarisée. Selon une enquête réalisée par K. RARRBO², le chômage et la pénurie d'emplois sont devenus de très loin les préoccupations essentielles des jeunes et des familles (92%), devant la pénurie de logements (50%), la toxicomanie (15%), l'absence de loisirs (14%), le célibat (14%) et le système scolaire défaillant (10%).

La caractéristique principale de l'emploi des jeunes reste une sous-qualification professionnelle et une sous-prolétarianisation sociale dominante. L'essor de l'emploi informel touche principalement cette couche de la population³. Les « petits boulots » s'exercent dans le commerce, l'artisanat, les PME ou l'agriculture. Des jeunes filles et des enfants sont ainsi employés dans les ateliers clandestins du secteur textile, des jeunes « porteurs de valises » alimentent les nombreuses filières du « trabendo ».

En 1988, au lendemain des émeutes, le gouvernement de l'époque tente d'élaborer un P.E.J. (Programme pour l'emploi des jeunes) dont le contenu prévoit l'extension de l'apprentissage et une subvention aux postes réservés à des jeunes dans les entreprises publiques. Deux ans plus tard, un D.I.J. (Dispositif d'insertion professionnelle des jeunes) favorise la création d'emplois locaux et temporaires. Mais sans grand succès étant donnés les besoins.

Enfin, la présence marquante des enfants et des jeunes alourdit la charge des pères de famille et/ou des frères aînés, qui doivent subvenir aux besoins essentiels de l'ensemble de la famille, dont la taille est de sept personnes en moyenne⁴.

Une véritable mutation de la conception même du travail s'opère vers la fin des années 80. Alors que dominait l'idée du travail honnête et rigoureux comme valeur sociale, le modèle est amplement ébranlé. « La réussite sociale par la 'débrouille' est désormais un modèle admis »⁵.

¹ Le nombre maximum de naissances enregistrés date du début des années 80 : 800 à 850 000 par an. Il s'agit des jeunes qui ont actuellement l'âge d'être actif.

² Kamel RARRBO, *L'Algérie et sa jeunesse : marginalisations sociales et désarroi culturel*, L'Harmattan, Paris, 1995, p.134. Plusieurs réponses étaient possibles de la part des jeunes interrogés.

³ En 1989, l'emploi des jeunes est marqué par le poids des aides familiaux non déclarés (39%) et les apprentis (5%), tandis que chez leurs aînés, les trois quarts sont salariés (Idem, p.128).

⁴ Le RGPH de 1998 situe exactement la taille du ménage à 6,58 personnes contre 7,09 en 1987, soit une très légère diminution.

⁵ Mahmad Saïb MUSERTE, « L'emploi des jeunes en Algérie », *Les Cahiers du CREAD, Jeunesse et société*, n°26, 2^{ème} trimestre, 1991, p.87.

L'inoccupation et le désœuvrement de la jeunesse expliquent aussi les émeutes d'octobre 1988 et le succès remporté un temps par les prêches populistes des intégristes. Les caractéristiques actuelles de la population restent porteuses d'explosion sociale. Le taux de chômage des jeunes de 20 à 24 ans est de 18,5% en 1985, 31,8% en 1989, 48,3% en 1997¹.

SECTION 2 : des conséquences sociales redoutables

Le PAS et les restructurations ont provoqué une situation sociale très rude. Le chômage induit par les restructurations dans les entreprises publiques provoque une dynamique négative sur l'équilibre social tout entier. La baisse du pouvoir d'achat pour une majeure partie de la population engendre des inégalités croissantes de niveaux de vie.

-Sous-section 1 : le secteur public responsable de l'augmentation massive du chômage

§1 DE 1962 A 1984 : CREATIONS MASSIVES D'EMPLOIS, SALARISATION ET HAUSSE DU POUVOIR D'ACHAT

Entamé avec la mise en œuvre du Plan de Constantine entre 1954 et 1960², la hausse de l'emploi salarié non agricole décolle après l'indépendance. A partir de 1967, le lancement de programmes ambitieux de développement permet une accélération notable de la croissance de l'emploi : un million d'emplois nouveaux entre 1967 et 1977, un autre million entre 1978 et 1984³. L'émigration simultanée de main d'œuvre vers la France et l'Europe atténue d'autant la pression de la demande d'emploi⁴. La

¹ Mahmad Saïb MUSETTE, « La situation sociale en Algérie », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°167, janv/mars 2000, p.96.

² Le nombre d'Algériens salariés ailleurs que dans le secteur agricole passe de 330 000 à 555 500 durant cette période.

³ Abdellatif BENACHENHOU, « Inflation et chômage en Algérie. Les aléas de la démocratie et des réformes économiques », in *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°139, janv/mars 1993, p.29.

⁴ Jusqu'en 1973 toutefois, suspension officielle de l'émigration algérienne. En 1975, le nombre de travailleurs algériens occupés en France s'élève à 331 000 (*Maghrébins en France*, Ed. du CNRS, CRESM, 1983).

salarisation devient un phénomène majeur, jusqu'à atteindre 72% du total des actifs en 1984¹. En 1985, l'emploi total est de l'ordre de quatre millions.

Dans cette progression, certains tiennent à relever que l'industrie ne participe pas autant qu'espéré au vu des investissements consentis à ce secteur. Ainsi S. DJEBBARA :

« Le nombre d'emplois créés pendant la décennie 1967-1978 est de 1 100 000 postes de travail, ce qui laisse au moins 19% de la population active au chômage alors que celui-ci devait être complètement résorbé avant 1980. »²

Signalons néanmoins que le taux de chômage descend dès 1977 jusqu'à moins de 10% dans les régions industrialisées. Une explication à ce nombre d'emplois malgré tout considéré comme insuffisant réside dans les choix technologiques déjà évoqués, qui exigent une main d'œuvre qualifiée³.

« L'insuffisance des résultats en matière d'emploi par le secteur industriel est liée non seulement au coût élevé de la création d'emplois, mais aussi à l'inadéquation entre les postes de travail créés et la structure de la force de travail disponible. »⁴

Cette inadéquation a pu parfois être résorbée par les efforts de formation : chez le constructeur, dans les instituts technologiques des sociétés nationales ou encore « sur le tas ». Au total, force est de constater que le poids grandissant du secteur public pointe de façon évidente l'Etat comme principal employeur en Algérie depuis la décennie 70, même si cette proportion tend à diminuer depuis la seconde moitié des années 80.

¹ Abdellatif BENACHENHOU, « Inflation et chômage en Algérie. Les aléas de la démocratie et des réformes économiques », op. cit., p.29.

² Salem DJEBBARA, « Société et développement en Algérie », *Tafsut*, n° spécial « Débat », 1983, p.120.

³ Voir supra à partir de la p.172. On peut ajouter cette réflexion de Mohamed Elhocine BENISSAD : « Lorsque, pour un investissement, il existe un spectre technologique ouvert, comme dans l'industrie légère, l'entreprise algérienne choisit systématiquement le processus de production qui maximalise l'usage du capital au détriment de la création maximale d'emplois. » (in *Economie du développement de l'Algérie, 1962-1978*, op. cit., p.54)

⁴ Lhaocine AOURAGH, *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, op. cit., p.163.

**Tableau n°22 : EVOLUTION DU POIDS DU SECTEUR PUBLIC DANS L'EMPLOI TOTAL
(HORS HYDROCARBURES)**

en %

SECTEUR D'ACTIVITE	1969	1973	1977	1980	1984	1986	1989
INDUSTRIE	57,1	56,4	67	72,3	74,3	81,1	73,8
B.T.P.	49,2	42,1	62,1	65,4	70,6	75	65,9
TRANSPORTS	70,6	66	58,2	53	53	53,9	55,9
COMMERCE ET SERVICES	14,4	21,3	35,2	41,1	47	46,4	32,9
ADMINISTRATION	100	100	100	100	100	100	100
TOTAL	38,8	45,8	56,5	71	74,2	76,8	71,6

Source : ONS, *Collections statistiques*, n°48, p.17.

Le rythme annuel moyen de créations d'emplois est multiplié par 2,5 dans la phase pleinement active d'industrialisation, passant de 52 000 entre 1963 et 1971, à 132 000 entre 1972 et 1984¹.

La répartition spatiale de la population active témoigne également de la contribution manifeste du secteur public à la résorption du chômage. En 1987, le taux d'occupation – défini comme le rapport de la population occupée à la population active – varie ainsi de 67,21% à 89,31%, les taux les plus forts étant enregistrés dans les wilayate de Béchar, Blida, Alger, Oran, Boumerdès, Tindouf, Tipaza et Ghardaïa, et les taux les plus faibles à Tébessa, Tissemsilt, El Oued, Relizane et M'sila². A elle seule, la wilaya d'Alger abrite 7,44% de la population totale résidente, 9,88% du total occupé³, 14% de l'emploi industriel, 17,07% de l'emploi des transports et 13,06% de celui des services.

¹ Selon les recensements de la population et les enquêtes Main d'œuvre réalisées par l'ONS.

² ONS, « Répartition sectorielle et géographique de l'activité en Algérie (RGPH 1987) », *Collections statistiques*, n°67, p.4.

³ La population active totale (15 ans et plus) est estimée à 5 340 370, dont 77,7% d'occupés.

**Tableau n°23 : CLASSIFICATION DES WILAYATE ABRITANT LE PLUS D'OCCUPES
EN 1987**

<i>WILAYATE</i>	<i>EFFECTIFS OCCUPES</i>	<i>CUMUL</i>	<i>%</i>	<i>CUMUL</i>
<i>ALGER</i>	409 963	409 963	9,88	9,88
<i>ORAN</i>	213 326	623 289	5,14	15,02
<i>SETIF</i>	159 018	782 307	3,83	18,85
<i>BLIDA</i>	144 699	927 006	3,49	22,34
<i>TIZI-OUZOU</i>	143 083	1 070 089	3,45	25,79
<i>CONSTANTINE</i>	139 433	1 209 522	3,36	29,15
<i>TLEMCEM</i>	138 881	1 348 403	3,35	32,5
<i>TIPAZA</i>	128 760	1 477 163	3,1	35,6
<i>BATNA</i>	128 662	1 605 825	3,1	38,7
<i>BOUMERDES</i>	126 163	1 731 988	3,04	41,74

Source : ONS, « Répartition sectorielle et géographique de l'activité en Algérie (RGPH 1987) », *Collections statistiques*, n°67, p.5.

Cette concentration est en relation avec la densité de la population au Nord du territoire, mais aussi avec les localisations industrielles. Les taux les plus forts d'occupation dans l'industrie sont en effet enregistrés à Annaba, Constantine, Oran avec respectivement 28,35%, 23,55%, 24,06%, et des proportions moindres à Béjaïa, Tizi-Ouzou, Boumerdès, Alger et Blida. Les plus faibles sont repérés dans les wilayate de Ain Defla (8,88%), Tissemsilt (4,78%), Relizane (7,88%), Tindouf (5,28%) et M'sila (7,97%). Ainsi, si la diffusion de l'industrie n'explique pas partout la mise au travail d'une grande partie de la population – une wilaya comme Tindouf faisant exception du fait de postes administratifs ou commerçants en nombre pour développer cette région désertique –, elle est l'origine essentielle de la résorption du chômage à l'échelle du pays.

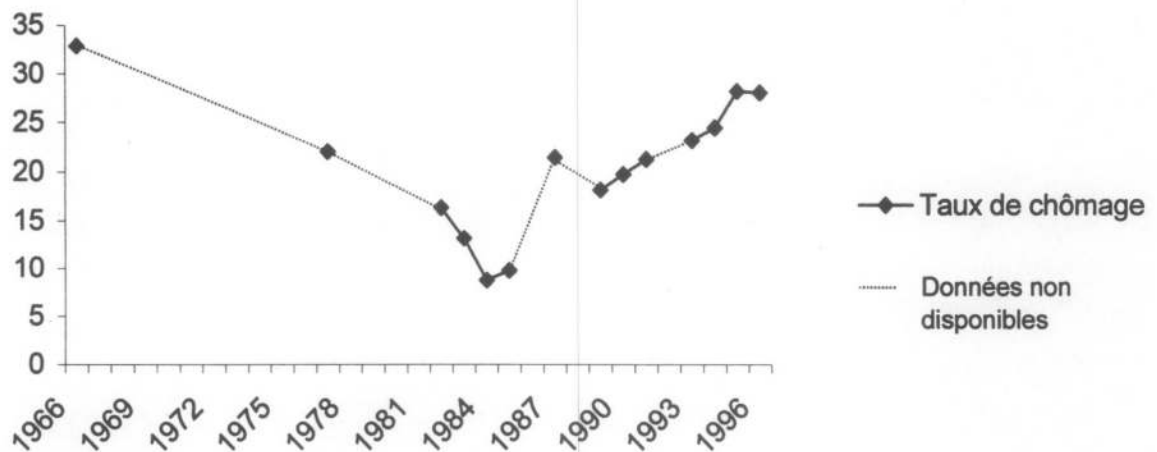
Entrée dans la logique des restructurations, l'entreprise publique va modifier en profondeur sa conception en matière d'emploi dès le début des années 80. C'est le début de la dénonciation des « sureffectifs ». B. HAMEL analyse la nouvelle approche suivie par l'Etat :

« Le traitement devient très explicite, en rapport avec la logique financière d'entreprise. Aussi assiste-t-on au passage de l'idée d'une 'meilleure utilisation du facteur humain' à celle de sa désignation, a posteriori même, comme l'un des facteurs responsables de la 'déstructuration financière des entreprises publiques'. (...) De ce fait, pointe dès lors la thérapeutique contre les sureffectifs, que la rentabilité en tant que principe de fonctionnement et de gestion a fait apparaître, dont on devine aisément le contenu et les mécanismes : la compression des effectifs et donc la réduction de l'emploi. »¹

§2 LA REMONTEE DU CHOMAGE S'AMORCE DES 1984

Le freinage puis l'arrêt des investissements, industriels en particulier, ainsi que la baisse d'activité des unités existantes vont inverser durablement la courbe ascendante de l'emploi. Alors que le taux de chômage était tombé en deçà des 10% de la population active, il remonte à 21,4% dès 1987.

Graphique n°19 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE



Source : ONS

¹ Benaouda HAMEL, « Restructuration industrielle et emploi en Algérie », in *Revue Algérienne du*

Après avoir baissé de 670 000 en 1977 à 435 000 en 1985, le nombre total des chômeurs passe à 1 140 000 en 1987 et à 1 266 000 en 1991¹. En l'espace de six ans, il triple pratiquement ! La tendance se poursuit dans la décennie 90 : 1 522 000 chômeurs en 1992, 2 104 700 en 1995².

La progression du chômage est due pour l'essentiel à la dégradation du secteur public. Depuis que la législation, en 1990³, offre la possibilité de réduire les effectifs pour « motifs économiques », sans contrôle ou concertation préalable, les compressions se multiplient. Elles s'ajoutent au non-recrutement tacite des années 80, censé faire diminuer des effectifs jugés « pléthoriques ». Une estimation autorisée de 110 000 pertes d'emplois entre 1985 et 1989 est avancée⁴.

Les licenciements des anciens salariés (52% des chômeurs sont originaires du secteur public⁵) et la suppression des postes de travail pour les nouvelles générations qui de ce fait n'accèdent pas du tout au marché du travail s'additionnent pour faire augmenter le taux de chômage.

L'Inspection Générale du Travail chiffre les compressions d'effectifs entraînées principalement par les mesures de dissolution depuis 1994, à 212 970 employés⁶, bilan arrêté au 30 juin 1998. En y ajoutant les départs volontaires (50 700), les personnels mis en chômage technique⁷ (100 840) et les départs en retraite anticipée (environ 51 000) dans la même période et les dissolutions intervenues depuis, on peut estimer qu'au moins 500 000 travailleurs se sont retrouvés hors de l'entreprise du jour au lendemain. Environ 60% concernent le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Travail, n°19, 1987, p.77.

¹ Abdellatif BENACHENHOU, « Inflation et chômage en Algérie. Les aléas de la démocratie et des réformes économiques », op. cit., p.33.

² *Marchés Tropicaux*, n°2014, 20 septembre 1996 (source ONS).

³ Voir infra p.320.

⁴ D. LARABI et al., *Algérie 30 ans. Situation économique : bilan et perspectives*, Ed. les Medias-associés, Alger, 1992, p.19.

⁵ CNES, *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 1998*, 12^{ème} session, novembre 1998, p.63.

⁶ Voir le tableau n°13, p.204.

⁷ L'Inspection générale du travail signale le recours fréquent au chômage technique dans les entreprises, pour « préserver l'emploi ».

Tableau n°24 : EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE
(ENTREPRISES ANCIENNEMENT SOUS TUTELLE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE)

SECTEURS	EMPLOI AU 31.12.1997	PERTES D'EMPLOIS	
		EN NBRE	EN % (DES EFFECTIFS ANTERIEURS)*
SIDERURGIE-METALLURGIE	23 671	9 182	27,9
MECANIQUE-METALLIQUE	36 429	11 856	24,6
ELECTRIQUE-ELECTRONIQUE	18 202	4 254	18,9
MAT. DE CONSTRUCTION-VERRE	25 681	1 631	6,0
BOIS-PAPIERS-DIVERS	12 951	1 643	11,3
AGROALIMENTAIRE	39 055	3 631	8,5
TEXTILES ET CUIRS	31 037	14 419	31,7
CHIMIE-PHARMACIE	15 525	2 589	14,3
TOTAL PRODUCTION	202 551	49 205	19,5
DISTRIBUTION	6 843	1 935	22,0
ETUDES	1 679	323	16,1
TOTAL GENERAL	211 073	51 463	19,6

* recalculés par nos soins.

Source : Inspection générale du travail.

Le secteur public est donc en grande partie responsable de l'augmentation massive du chômage. Du fait des centaines de milliers de licenciements, mais aussi de la suppression en conséquence d'emplois induits. En adoptant un coefficient de 1,5 (hypothèse basse), on peut évaluer cette perte à 750 000 emplois au minimum.

Le taux de chômage passe ainsi à près de 33% en 1999¹, soit plus de trois millions de personnes concernées. Si on ajoute à ce constat le non renouvellement des contrats permanents, particulièrement dans le secteur du BTP, le résultat en est que pour la première fois depuis l'indépendance, la population occupée accuse une baisse dans l'absolu en 1997.

¹ Selon l'enquête sur l'emploi de l'ONS citée par le CNES (*Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 1999*, 14^{ème} session, novembre 1999, p.64).

**Tableau n°25 : ETAT DE LA POPULATION ACTIVE AU 30 SEPTEMBRE 1997
ET EN FEVRIER 2000**

	AU 30 SEPTEMBRE 1997		EN FEVRIER 2000
	AU SENS DU B.I.T.	AU SENS DU RGPH	
POPULATION OCCUPEE DU MOMENT	5 708 000	5 273 000	5 725 921
EMPLOYEURS ET INDEPENDANTS	1 597 000	1 382 000	1 673 670
SALARIES PERMANENTS	2 693 000	2 692 000	2 668 802
SALARIES NON PERMANENTS + APPRENTIS + AUTRES	1 072 000	1 002 000	1 115 062
AIDES FAMILIAUX	346 000	197 000	268 385
POPULATION EN CHOMAGE	2 049 000	2 210 000	2 427 726
POPULATION ACTIVE DU MOMENT	7 757 000	7 483 000	8 153 647
TAUX DE CHOMAGE	26,41	29,53	29,77

Source : ONS.

Si elles donnent une tendance manifeste, les statistiques concernant l'emploi sont toutefois à interpréter avec précaution. La population active représente le total de la population dite occupée et des personnes n'ayant pas d'emploi. L'ONS considère comme « occupée » toute personne qui, spontanément, se déclare occupée lorsqu'on lui pose la question : « Avez-vous travaillé durant la période X ? », la période X étant généralement la semaine précédant l'enquête ou le recensement. Symétriquement, une personne au chômage est celle qui spontanément se déclare sans travail ou à la recherche d'un emploi. C'est dire si les variations, y compris saisonnières, de la population occupée peuvent exister. Les jeunes effectuant leur service national sont également comptabilisés dans le total des actifs.

Une étude sur la situation économique et sociale d'octobre 1998, produite par « un groupe d'experts »¹, indique huit caractéristiques principales du chômage :

- la grande majorité sont des jeunes : plus de 80% des chômeurs ont moins de 30 ans, et les deux tiers sont des primo-demandeurs d'emploi ;
- les non qualifiés sont principalement touchés : près d'un million de chômeurs ont un niveau scolaire moyen et près de 73% n'ont aucune qualification ;
- le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur progresse : de 80 000 en 1996, ils sont estimés à 140 000 en 1998 ;

- la tendance à un chômage de longue durée s'aggrave : la durée de recherche d'un emploi est de 23 mois en 1989, 27 mois en 1996 ;
- un tiers des chômeurs connaît un « chômage de réinsertion », proportion tendant à augmenter avec les pertes d'emplois enregistrées au cours de ces dernières années ;
- le chômage des femmes s'accroît de manière substantielle (à 38%)² ;
- enfin, le chômage est beaucoup plus élevé dans les catégories sociales les plus défavorisées.

Pour résorber totalement le chômage, le niveau de 700 à 750 000 emplois par an est nécessaire.

§3 DE MAIGRES DISPOSITIFS D'AIDE A L'EMPLOI

Différents dispositifs sont mis en place depuis 1987, au départ dans l'attente d'une relance économique durable. L'appréciation des emplois éventuellement créés par ces dispositifs doit être effectuée selon leur nature et leurs coûts. Ceux-ci sont relativement élevés, et les emplois sont précaires, peu qualifiés et peu productifs.

L'Agence nationale pour le soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) gère un fonds de caution mutuelle placé sous la tutelle du Ministère du Travail et garantit les crédits accordés aux jeunes promoteurs ayant obtenu son agrément. Le bilan fourni par l'ANSEJ au 30 juin 1999 indique un nombre de dossiers éligibles de 73 527, pour une prévision de 209 773 emplois. Les crédits accordés par la BNA seraient de l'ordre de 32 milliards de DA³. Mais l'absence de données sur le nombre de micro-entreprises effectivement entrées en phase de production ou d'activité rend difficile tout bilan de créations d'emplois⁴.

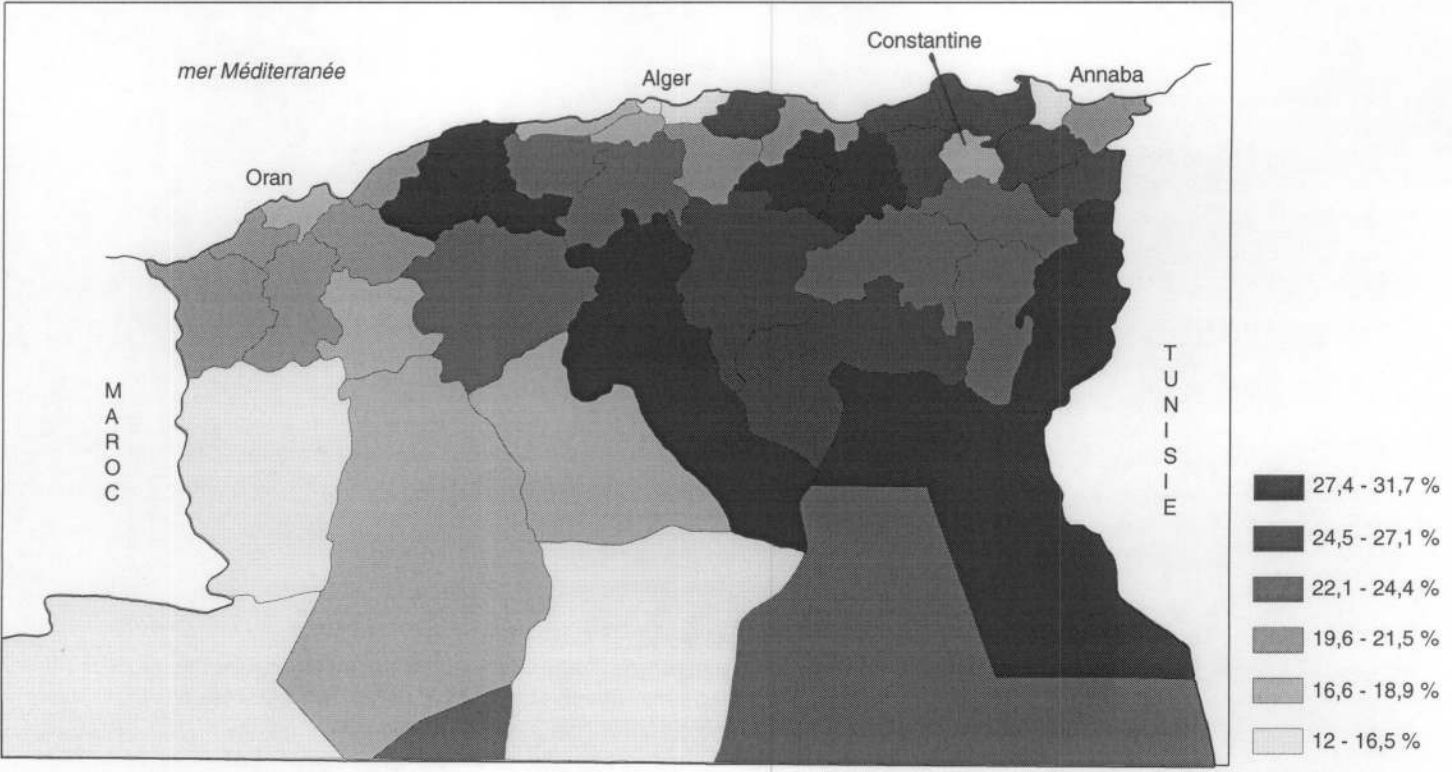
¹ Etude réalisée pour différentes institutions nationales et reprise par *Le Matin* du 19 novembre 1998.

² Le nombre de femmes au foyer se présentant sur le marché du travail est en augmentation. Cette situation plutôt nouvelle dans la société algérienne est due en grande partie à la mise au chômage des hommes salariés (souvent le seul « occupé » de la famille). Elle exprime davantage les difficultés croissantes auxquelles les ménages sont confrontés qu'un mouvement porteur de libération de la femme.

³ *El Watan*, 2 mars 2000.

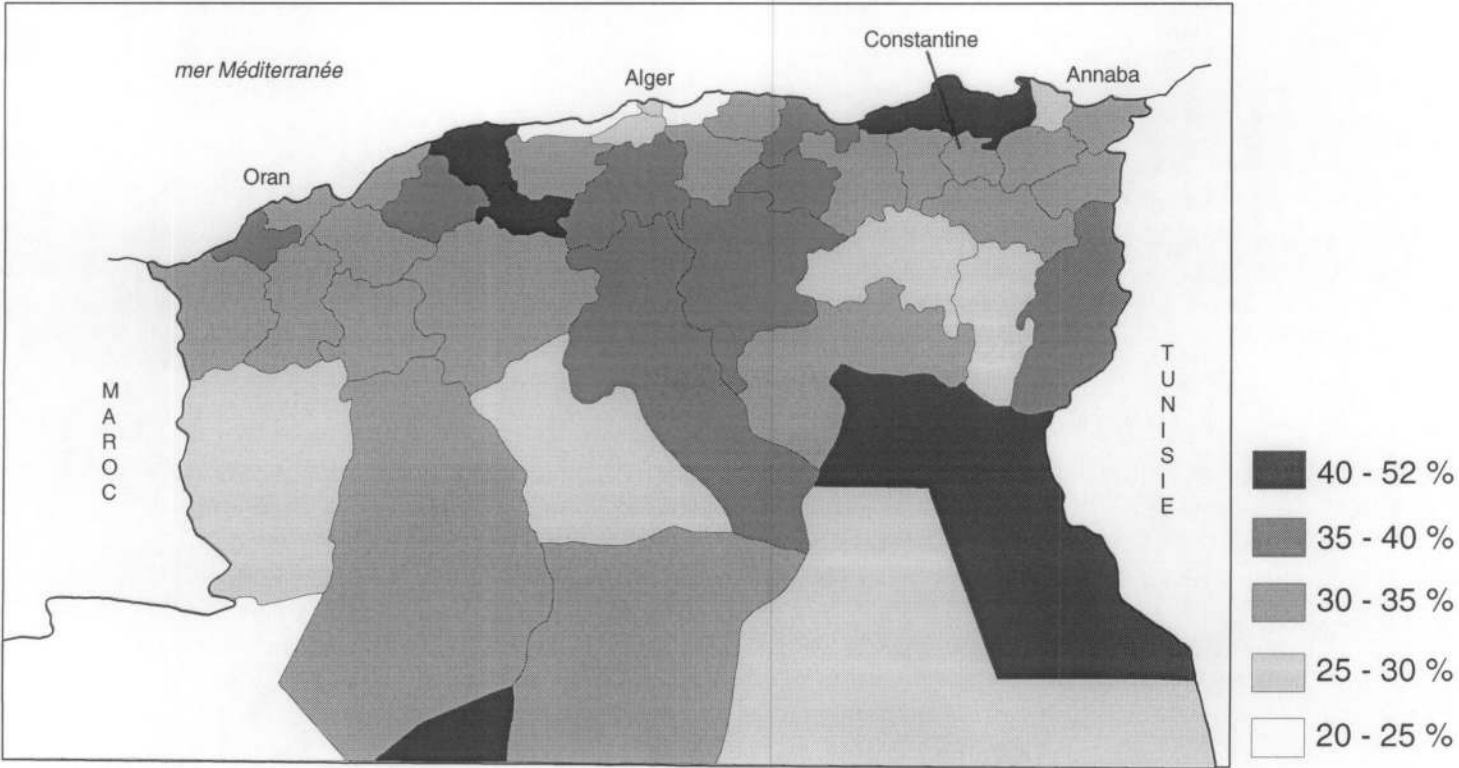
⁴ Si l'ensemble des projets agréés par les banques ont été réalisés selon les prévisions annoncées, 67 276 emplois auraient été générés depuis 1997. 60% des projets financés par l'ANSEJ sont concentrés dans le secteur des transports.

Fig. 14 : Le taux de chômage selon le RGPH de 1987



Source : ONS

Fig. 15 : Le taux de chômage en 1998



0 200 km

Source : Agence Nationale d'Aménagement du Territoire

Les autres mesures imaginées pour pallier le manque d'emplois ont pour nom TUPHIMO (travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre)¹, CPE (Contrats de pré-emploi) pour les jeunes diplômés² ou ESIL (emplois salariés d'initiative locale) concentrés dans les services ou l'administration. Mais leur nature et leur nombre sont trop loin de correspondre aux besoins exprimés, notamment par les jeunes. Ces contrats débouchent rarement sur la création d'emplois durables. Entre 1990 et 1996, seulement 15 349 ESIL ont été pérennisés sur les 731 994 créés, soit un taux de 2%, nettement en deçà de l'objectif pourtant très modeste de 10%³. Quant aux emplois du secteur informel, ils revêtent surtout des formes précaires⁴.

-Sous-section 2 : la baisse du niveau de vie engendre l'extension de la pauvreté

§1 BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT ET AUGMENTATION DE LA CHERTE DE LA VIE

La stratégie adoptée dans les années 70 avait fortement contribué à prendre en charge les besoins sociaux de base de la population. La part des revenus salariaux dans le revenu total est passée de 47% en 1969 à 63% en 1978, et le pouvoir d'achat des ménages a connu une amélioration continue, augmentant de 4% en moyenne par an⁵. La consommation par tête n'a cessé de croître : elle est multipliée par 8,4 entre 1967 et 1984. Même en tenant compte de l'inflation, elle est tout de même multipliée par 3,5 entre 1967 et 1978 puis par 1,5 entre 1979 et 1984⁶. Elle se diversifie, au plan alimentaire mais aussi des biens d'équipement domestiques ; la majorité des ménages disposent en 1985 d'un réfrigérateur, d'une télévision, ou d'un poste de radio. Les politiques publiques de soutien des prix des produits de première nécessité y sont pour beaucoup⁷.

¹ Utilisés dans les chantiers (routes, hydraulique, agriculture).

² Entrés en application en septembre 1998, les 5 828 CPE recensés au 30 juin 1999, dont 84% signés au second semestre 1998, révèlent déjà une saturation de l'administration vers laquelle sont quasi exclusivement orientés ces jeunes diplômés.

³ CNES, *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 1998*, 12^{ème} session, novembre 1998, p.65.

⁴ Le nombre de travailleurs « au noir » tend à augmenter de manière considérable. Une enquête menée conjointement par l'Inspection de Travail et la CNAS de Constantine fait ainsi état d'un taux de 49% de travailleurs non déclarés dans la wilaya en 1999. (*El Watan*, 8 mai 2000)

⁵ Djamel Eddine HAMMOUM, « Endettement et déstabilisation sociale. L'expérience algérienne », *El Watan*, 29 mars 1998.

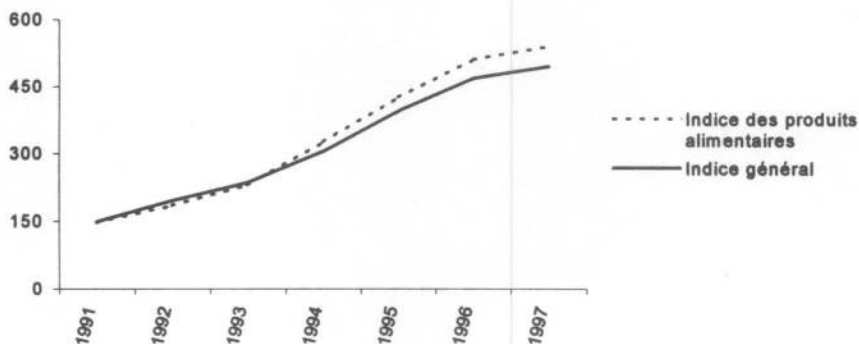
⁶ Abdellatif BENACHENHOU, « Inflation et chômage en Algérie. Les aléas de la démocratie et des réformes économiques », op. cit., p.30.

⁷ Entre 1970 et 1987, les prix du pain, de la semoule, des pâtes alimentaires ont été multipliés par trois – seulement – tandis que ceux de la viande l'ont été par 11.

La réduction des dépenses publiques accélérée par la chute des recettes tirées des hydrocarbures puis l'application du PAS se traduisent par un double phénomène : une forte hausse des prix et une stagnation des revenus salariaux. Le gel des salaires est la nouvelle règle d'or – dès 1983 – jusqu'à l'absence totale de paiement qui devient monnaie courante dans beaucoup d'entreprises publiques, notamment du BTP. Comme au complexe moteurs d'Azazga (ENEL-MEI) où la suppression de 44% des effectifs est préconisée afin de réduire le ratio des frais du personnel rapportés à la valeur ajoutée de 45 à 40%¹.

La libération des prix a pour effet d'accélérer l'inflation, singulièrement depuis la suppression des subventions de la plupart des produits de première nécessité, en juin 1992².

Graphique n°20 : VARIATION DES PRIX A LA CONSOMMATION (1991-1995)



Source : ONS ; base 100 en 1989. L'indice des produits alimentaires inclut l'alimentation et les boissons non alcoolisées.

Les dépenses alimentaires représentent le principal poste dans les dépenses des ménages (44%), suivies des frais d'habillement (11,6%) et des transports (11,5%)³. L'augmentation moins soutenue des prix à partir de 1996 n'est due semble-t-il qu'à la contraction de la demande. Et la période spéciale que constitue le mois de jeûne de

¹ *El Watan*, 7 octobre 1997.

² Au 20 juin 1992, sont intervenues de très fortes hausses de prix des produits alimentaires : 200% pour les pâtes alimentaires, 230% pour les huiles, entre 125 et 150% pour les sucres, entre 100 et 200% pour le lait pasteurisé, 115% pour les légumes secs, 115% en moyenne pour le concentré de tomates. Seuls quatre produits (lait en poudre, farine, semoule, pain) restent alors encore soutenus par l'Etat, jusqu'en juin 1995 pour le lait et la semoule, octobre 1995 pour la farine ordinaire, et janvier 1996 pour la farine boulangère.

³ ONS, *Annuaire statistique de l'Algérie (1993,1994)*, n°17, Edition 1996.

Ramadhan est vécue de façon encore plus difficile, la spéculation sur les prix de plusieurs produits d'alimentation battant son plein à cette occasion.

Tableau n°26 : EVOLUTION DU REVENU BRUT DES MENAGES

En milliards de DA

	1993	1994	1995	1996	1997
REVENU BRUT DES MENAGES	805	957,9	1228,6	1531,6	1660,2
DONT :					
-REMUNERATION DES SALARIES	365,9	429,2	532	664,7	717,6
-REVENUS DES INDEPENDANTS	271,9	341,8	458,4	619,4	647,4
-TRANSFERTS ¹	167,2	186,9	238,2	247,5	295,2

Sources : ONS (1993 à 1995) ; Ministère du Travail (1996 et 1997).

L'écart entre revenus salariaux et non salariaux s'accroît. La part des salaires dans le revenu brut des ménages diminue ainsi de 45,5 à 43%, au profit de celle des indépendants, qui augmente de 33,8 à 39%. R. ABDOUN le souligne :

« en même temps que les classes moyennes se paupérisent, on assiste à un enrichissement rapide des catégories sociales liées à l'activité informelle, en particulier celles qui s'articulent sur le commerce extérieur. »²

Le pouvoir d'achat des salariés est pénalisé par la dévaluation du dinar et les hausses continues des prix à la consommation. D'où une chute des revenus réels salariaux de 30% entre 1989 et 1996³. Cette baisse n'est pas homogène : en effet, les revenus nominaux des cadres ont cru moins rapidement que ceux des agents de maîtrise ou des personnels d'exécution. Pour un indice de pouvoir d'achat de 100 en 1989, les premiers ont vu passer le leur à 68 en 1996, les seconds respectivement à 70 et 82,5⁴.

¹ Les transferts sociaux correspondent aux prestations de la Sécurité sociale, pensions diverses et autres bourses.

² Rabah ABDOUN, « Ajustement, inégalités et pauvreté en Algérie », *Recherches internationales*, n°56-57, 2/3-1999, p.163.

³ Idem.

⁴ Ibid.

C'est dire le drame vécu par une grande majorité des ménages lorsqu'on sait que des familles entières vivent d'un seul salaire stable.

§2 PAUPERISATION ET DENUEMENT SOCIAL

Le chômage constitue bien « la principale cause d'appauvrissement de la population du fait de ses conséquences sur les revenus des ménages »¹. Selon certains calculs, alors qu'il touchait 20% des ménages dans les années 80, plus de 40% en seraient affectés à la fin des années 90, et dans 25% des cas, deux actifs du ménage seraient sans emploi².

Le pouvoir d'achat dramatiquement bas permet à la misère de gagner du terrain. Le revenu moyen par tête serait passé de 2 800 dollars en 1989 à 1 300 en 1998³ ; c'est-à-dire en dessous de la valeur qu'il avait dans les années 60 (environ 2 000 dollars). Entre 12 et 14 millions d'Algériens vivent sous le seuil de pauvreté⁴, seuil estimé en Algérie à un dollar par jour.

« Rapidement, de nouvelles couches basculent sous l'action conjuguée de la poursuite de la flambée des prix et de l'effet direct et non moins lourd de conséquence du PAS, les inexorables mesures dites de compressions des effectifs. (...) En conséquence, c'est plus de la moitié de la population qui se débat dans la pauvreté et le dénuement, même si les manifestations externes ne revêtent pas toujours les mêmes aspects que ceux des pays les plus pauvres. »⁵

Près de trois millions d'Algériens se contentent de 26 DA par jour, dont 18 DA consacrés à l'alimentation, soit le prix de deux baguettes de pain et moins qu'un litre de lait (20 DA)⁶. Des catégories entières de la population en sont réduites à mendier, pratique auparavant impensable pour elles.

¹ CNES, *Rapport sur le développement humain en 1998*, mai 1999.

² Mahmad Saïb MUSETTE, « La situation sociale en Algérie », op. cit., p.95.

³ Arabies, mai 1998.

⁴ Selon la Banque Mondiale (*La pauvreté. Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, 1990), « le seuil de pauvreté est défini par le revenu indispensable pour l'acquisition de la ration alimentaire incompressible ainsi que pour l'obtention d'articles de première nécessité et d'autres biens dont la nature varie selon les pays ». Le PNUD prend en compte davantage d'éléments pour déterminer l'état de pauvreté (notamment l'analphabétisme, la mortalité, l'accès aux soins et à l'eau potable).

⁵ Djilali SARI, « Le coût social du PAS : une paupérisation périlleuse », Communication présentée aux Assises pour un nouveau partenariat Algérie-France-Europe, 27 et 28 novembre 1998, Marseille.

⁶ Selon une enquête de l'ONS, citée dans une dépêche de l'Agence France Presse du 13 avril 2000.

Parallèlement, l'écart s'aggrave entre les habitants les plus riches et les habitants les plus pauvres. Les 20% les plus riches accaparent près de la moitié du revenu national, et 20% se contentent de moins de 7%¹. Et la paupérisation se produit de manière inégale sur le territoire : 15 wilayate sur les 48 que compte le pays se trouveraient dans un état de « précarité avancée »², 30% des communes souffrent d'un déficit important en matière d'équipements et d'infrastructures de base et les taux de chômage y dépassent largement la moyenne nationale³. Dans le classement mondial de « l'Indice de développement humain », élaboré par le PNUD dans son Rapport de 1998, l'Algérie occupe le 82^{ème} rang, sur 174 pays répertoriés. Enfin, l'espérance de vie diminue.

Les résultats de l'enquête « ménages » déjà citée montrent une diminution nette de la consommation des biens alimentaires⁴. 42,2% de la population interrogée déclare avoir diminué ses achats d'aliments entre 1993 et 1997, et 13,8% des personnes affirment ne plus acheter certains produits, jugés trop chers. D'après le CNES, plus d'un million d'enfants souffrent de malnutrition, dont 100 000 de forme sévère, et plus d'une famille sur cinq dispose d'une ration calorique quotidienne inférieure à la moyenne⁵. La dégradation de la portion alimentaire consommée par une partie croissante de la population témoigne d'une paupérisation flagrante.

La précarité accrue des emplois, au détriment des emplois permanents, notamment publics, expliquent la faiblesse, voire l'absence de protection sociale. En 1997, 41% des occupés de moins de 30 ans ne sont pas immatriculés à la Sécurité sociale⁶. Et « le rétrécissement de la base des cotisants du fait des compressions d'effectifs et de l'absence de créations d'emplois aggrave le déséquilibre des caisses et risque de compromettre la pérennité même du système [de protection sociale] qui se trouve confronté à une crise financière profonde »⁷. Quant à la précarité de l'habitat, elle favorise le retour de maladies endémiques, telles la tuberculose ou la typhoïde.

¹ *Jeune Afrique*, n°1985, du 26 janvier au 1^{er} février 1999.

² Selon l'Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire (ANAT), dont les chiffres ont été livrés lors d'une Conférence nationale sur la pauvreté les 28 et octobre 2000.

³ ANAT, *Rapport chômage et pauvreté en Algérie*, document ronéotypé, Alger, 1998, 98 p., cité par Mahmad Saïb MUSELLE, « La situation sociale en Algérie », op. cit., p.98.

⁴ Les diminutions de fréquences de consommation affectent surtout la viande et les œufs et, à un degré moindre, les laitages, les légumes frais et les fruits. En revanche, les fréquences de consommation de riz, de pâtes et de légumes secs augmentent.

⁵ CNES, *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 1999*, 14^{ème} session, novembre 1999, p.73.

⁶ Rabah ABDOUN, « Ajustement, inégalités et pauvreté en Algérie », op. cit., p.167.

⁷ CNES, *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du second semestre 1997*, mai 1998.

Le niveau de promiscuité atteint dans les logements est tel qu'il aiguise les tensions dans certains endroits, jusque dans la famille. Alors que les solidarités familiales traditionnelles permettaient de prendre en charge ceux qui étaient privés d'emploi et de revenu, comme l'affirme A. MESSAOUDI en 1990, les liens se distendent voire se déchirent, sous le choc des nécessités éprouvées par chacun des membres de la famille.

« Là où la salarisation-urbanisation est la moins marquée, les solidarités traditionnelles se maintiennent mieux, offrant ainsi une plus grande capacité de résistance au chômage. Par contre, là où ce processus a été le plus net, les métropoles urbaines, la vulnérabilité au chômage étant plus élevée, des taux de chômage plus bas provoquent des tensions sociales très aiguës, en relation avec ce sentiment de révolte plus répandu au sein de la jeunesse urbaine. »¹

Le dénuement est exacerbé, au point que des phénomènes « inédits » font surface. Alors que le suicide était quasiment inconnu en Algérie, la presse fait état à partir de l'automne 1998 de l'apparition de maladies dues au stress, de dépressions et de suicides de chefs de famille confrontés à l'impossibilité de nourrir leur famille².

§3 UN FILET SOCIAL DERISOIRE

A partir de 1992, une indemnité versée aux personnes sans revenus est instituée, l'ICSR (indemnité aux catégories sociales sans revenus), d'un montant insignifiant (120 DA par mois). 6,4 millions en bénéficient³, mais les limites et la gestion de ce système conduisent rapidement à sa remise en cause. En octobre 1994, elle est remplacée par deux nouvelles formules de soutien aux personnes nécessiteuses : l'AFS (allocation forfaitaire de solidarité)⁴ et l'IAIG (indemnité d'activité d'intérêt

¹ Abdelmajid MESSAOUDI, « Chômage et solidarités familiales », in *Peuples méditerranéens*, n°52-53, juil/déc 1990, p.198.

² Lors d'un rassemblement organisé par l'UGTA, un homme d'une quarantaine d'années s'approche de la tribune pour expliquer qu'il ne peut plus nourrir sa femme et ses enfants : « J'ai été licencié, je ne suis plus un homme puisque je ne travaille pas. » (*Le Matin*, 25 novembre 1998)

³ CNES, *Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, 12^{ème} session plénière, novembre 1998, p.93.

⁴ Accordée aux chefs de famille sans revenu et âgés d'au moins 60 ans, ainsi qu'aux personnes handicapées. A l'origine de 600 DA mensuels, le montant est relevé à 900 DA en 1996, majoré de 120 DA par personne à charge (à concurrence néanmoins de trois personnes).

général)¹. En 1997, 840 000 personnes reçoivent une ALS et 125 000 une IAIG. Au total, ces dispositifs de « protection » ne profitent qu'à un million de personnes², dont près de 80% ont des familles à charge.

-Sous-section 3 : la disparition des activités sociales assurées par les entreprises publiques

Une autre conséquence de la déstructuration du secteur productif public est liée au renoncement imposé par l'Etat aux entreprises publiques de poursuivre leur contribution tout à fait concrète à la satisfaction des ménages. L'entreprise publique avait en effet un rôle déterminant dans la démarche du processus de développement, puisqu'à l'origine la société nationale doit à la fois investir, produire et importer, mais aussi remplir des fonctions importantes en matière de salaires et de revenus, de réalisation de la politique des prix, de prise en charge de la politique de formation, de santé et de loisirs.

« Etre salarié dans le secteur public deviendra vite, dans la représentation commune, l'accès au droit à la consommation et aux prestations sociales et de logements, au transport et à la cantine gratuite, à l'ambulance, à tous les avantages et rémunérations en nature qui excèdent largement la valeur monétaire du salaire perçu. »³

Le rôle de l'entreprise était à la fois de produire de manière performante et d'assurer la satisfaction directe de besoins sociaux. Devant les pénuries, l'Etat a par exemple créé dans chaque unité des points d'approvisionnement de distribution de biens de consommation.

Ce qui, par ailleurs, fait dire à un responsable de Fonds de Participation : « Certaines (entreprises) sont performantes ! Et toutes doivent être jugées compte tenu du contexte dans lequel elles ont évolué jusqu'ici. Elles étaient avant tout des entreprises de développement. (...) L'Etat demandait aux industries du cuir et de l'habillement

¹ Versée aux actifs sans revenu, en échange d'une participation à des travaux dits d'intérêt général, sur des chantiers communaux. De 2 100 DA au départ, le montant alloué passe à 2 800 DA, soit la moitié du SNMG (salaire national minimum garanti).

² Rabah ABDOUN, « Ajustement, inégalités et pauvreté en Algérie », op. cit., p.172.

³ Guy DUVIGNEAU, *L'économie clandestine au péril du contrat social en Algérie*, op. cit., p.8-9.

d'assurer un certain volume d'emplois, d'habiller et de chausser à bas prix les Algériens. Elles ont rempli le contrat. »¹

Le transport du personnel est une activité développée dans toutes les grandes entreprises publiques, comme par exemple dans la région annabie.

« Le bassin de main d'œuvre (d'Annaba-El Hadjar) s'étend sur un rayon d'une cinquantaine de km, jusque dans le nord de la wilaya de Guelma. Du fait de l'importance de l'industrie dans ce pôle (plus de 25 000 emplois), la ville ne peut suffire et toutes les entreprises importantes recrutent à la campagne ; des dizaines de lignes d'autocars ou de camions, longues et complexes, sillonnent la région annabie chaque jour. »²

Mais auparavant fierté des entreprises publiques, les activités sociales (transport du personnel, cantines, centres de santé, colonies de vacances, approvisionnement à prix réduits auprès des coopératives de l'entreprise,...), sous prétexte qu'elles sont non rentables, sont progressivement abandonnées au profit de sous-traitants privés et deviennent ainsi inaccessibles au plus grand nombre.

Concernant le transport du personnel, la sous-traitance décidée par certaines entreprises publiques fait le bonheur de privés mais les prix ne sont plus les mêmes pour les utilisateurs forcés que sont les travailleurs.

Avec l'arrêt de l'approvisionnement, en produits d'équipement notamment, la perte va bien au-delà des simples salariés des entreprises concernées. Car ceux-ci en faisaient souvent profiter leur entourage, pour assurer une entraide et/ou bénéficier d'un petit surplus par rapport au prix initial de la coopérative, surplus utile à rehausser le revenu salarial.

Dans les plus grandes entreprises, comme la SNVI, des activités restent maintenues, mais elles sont réduites au minimum et servent tout juste à aider les travailleurs les plus démunis. NADJI CHERMAT, salarié à la SNVI et secrétaire général de l'Union de wilaya de Rouiba, m'en a livré le détail : le transport du personnel (jusqu'à 130 km aux alentours) et les cantines ont été données en sous-traitance à des privés, du fait des directives d'élagage des activités annexes. Concernant la cantine, le travailleur

¹ *La Croix*, 3 octobre 1991.

² Jean Claude BRULE et Jacques FONTAINE, *L'Algérie : volontarisme étatique et aménagement du territoire*, op. cit., p.177.

paye le complément de la prime de panier qu'il reçoit (si la prime est de 100 DA, le prix du repas peut revenir à 130 DA). Enfin, des lois garantissaient aux travailleurs 3% de la masse salariale versés au fonds des œuvres sociales pour développer des activités culturelles, des colonies de vacances, des prêts sociaux, des activités sportives.

« Même si les colonies ont disparu du lexique des activités sociales (terrorisme oblige)¹, le fonds existe toujours, l'Etat ayant pris en accord avec l'UGTA au niveau national 0,5 des 3% pour financer la caisse de retraites (afin de subventionner la retraite anticipée) et 0,5% pour la caisse nationale de logement social. Reste 2% qui sont gérés par des comités de participation ou par le syndicat quand il n'y a pas de comités. Ils servent surtout à l'octroi de prêts sociaux que le travailleur rembourse sur son salaire en plusieurs mois, à l'aide sociale dans des cas très graves (sinistre, décès), et la prime de scolarité ou de circoncision. »

Dans d'autres entreprises plus petites, voire réduites du fait des restructurations, avec un personnel réduit dont le nombre n'intéresse pas d'éventuels privés, le transport ou le repas ne sont plus assurés. Comme à l'ENF (Entreprise nationale de fonderie/filiale d'Oran), où la cantine a fermé en juin 1996 « à cause des frais devenus trop chers »¹. La pause repas est désormais écourtée à une demi-heure, et certains travailleurs amènent leur repas.

SECTION 3 : les conséquences sur l'équilibre spatial

-Sous-section 1 : l'aggravation des inégalités régionales

Les infrastructures dont dispose l'Algérie sont relativement importantes : un réseau routier long de 90 000 km, le premier du Maghreb, un réseau ferroviaire de 4 300 km de voies et quelque 200 gares, une infrastructure aéroportuaire de 53 plates-formes (dont 13 aéroports internationaux), 13 ports commerciaux dont quatre spécialisés dans le transport des hydrocarbures.

¹ Elles reviennent malgré tout progressivement.

Mais le manque d'entretien et de maintenance menace la pérennité de ces réalisations. Et les arrêts fréquents de chantiers hypothèquent la dotation du pays en infrastructures modernes : le métro d'Alger qui devait à l'origine être inauguré en 1986, et la nouvelle aérogare HOUARI BOUMEDIENE en cours de réalisation sur fonds publics, accusent des années de retard sur leurs dates de livraison.

Les différentes réorganisations du secteur industriel ont des répercussions sur l'espace régional. Elles se traduisent par l'accentuation des déséquilibres déjà existants. L'ouverture vers l'économie libérale aboutit en effet à

« des implantations de plus en plus en rapport avec les lois du marché (...) et à la mise en faillite de certaines d'entreprises. (...) Et il est à craindre que cela se fasse au détriment des zones les moins urbanisées, les moins riches, les plus enclavées ou qui disposent des plus faibles infrastructures de communication. »²

Les disparités régionales sont toujours une réalité. La très forte pression urbaine fait que les trois quarts de la population, quelque 22 millions de personnes vivent sur 7% du territoire. Cette situation reflète la relance d'un exode rural qui s'était nettement ralenti au cours des années 70, voire complètement arrêté dans certaines régions, malgré les affirmations rapides portées par certains auteurs³.

Si l'exode rural était en effet resté, entre 1966 et 1977, le moteur essentiel du doublement des villes de la steppe algéro-oranaise, et dans une moindre mesure celles de l'arrière-pays annabi, l'implantation d'industries et/ou de services avait rapidement constitué le mode nouveau de la croissance urbaine, en fixant les populations sur place⁴. Les migrations pendulaires observées par exemple dans l'Ouest au début des années 80 par B. SEMMOUD⁵ traduisent le passage à un exode agricole, qui s'est

¹ Selon les mots de Fergoug KADDOUR, directeur du personnel de l'ENF.

² Hosni BOUKERZAZA et Salah Eddine CHERRAD, « Activités économiques et organisation territoriale dans l'Algérie du Nord-Est », op. cit., p.150.

³ « Cette situation [de pression urbaine] continue de s'exacerber du fait de l'absence de mesures visant à résorber, du moins à atténuer, l'exode rural qui continue de se développer. » (Djamal Eddine HAMMOUM, « Endettement et déstabilisation sociale. L'expérience algérienne », *El Watan*, 29 mars 1998)

⁴ On peut se reporter à André PRENANT, « Algérie », op. cit., p.801.

⁵ Au début de 1980, près de 2 000 travailleurs ruraux se déplaçaient quotidiennement vers le chantier du deuxième grand complexe de liquéfaction d'Arzew, soit 36% de l'effectif qui y était employé, dans un rayon de 70 km (Bouziane SEMMOUD, « Industrialisation et réorganisation de l'espace en Algérie. Espace régional, espace national », op. cit., p.269).

substitué à l'exode rural antérieur ; il implique un transfert de force de travail sans transfert de résidence.

« Jusque vers les années soixante dix, les mouvements migratoires sont dominés par l'exode rural dans le sens d'errance et de fuite de la misère. Ils se dirigent massivement vers le littoral. Les échanges interurbains d'hommes que l'industrialisation de plus en plus diffuse introduit de façon remarquable, contribuent à inverser – certes lentement mais sûrement – le sens des migrations. Parallèlement, les populations proches des lieux d'activités préfèrent désormais des migrations quotidiennes parfois longues et harassantes à une migration définitive vers la ville constamment compromise par un parc de logements saturé. »¹

Mais avec les restructurations entraînant la fermeture d'entreprises auparavant fortes pourvoyeuses d'emplois et d'activités induites, et les conséquences douloureuses du terrorisme, l'exode rural se redéploie. Les grands pôles polarisent l'activité avec une nouvelle intensité, même s'il s'agit essentiellement d'activité commerciale. Dans les régions dont sont originaires les arrivants du nouvel exode, la recomposition des richesses ne s'accomplit plus ; les commerçants eux-mêmes se retrouvent sans clients et partent aussi.

Finalement, trois ensembles forts, de niveau social et économique « satisfaisant »², apparaissent : l'Algérois, l'Oranie et le Constantinois. Le territoire saharien est moyennement développé et des espaces médians sont largement sous-équipés et sous-développés : de Chlef à Jijel, en passant par Médéa et Djelfa³.

-Sous-section 2 : des villes entières ruinées

La progression très nette du nombre d'emplois entre 1967 et 1978 s'est traduit par un transfert de l'emploi vers des secteurs « modernes » de l'économie et de l'administration, au détriment de l'agriculture et de l'artisanat, donc du milieu rural vers les villes.

¹ Bouziane SEMMOUD, *Industrialisation et espace régional en Algérie – le cas de l'Oranie littorale*, op. cit., p.14.

² Marc CÔTE, *L'Algérie : espace et société*, op. cit., p.171.

³ Idem.

Alors qu'une des caractéristiques du chômage a toujours été sa dimension urbaine, son expansion considérable frappe désormais villes et campagnes environnantes, étant donné l'essor du tissu urbain et le rayonnement des entreprises industrielles sur de larges zones. Là encore, les restructurations d'entreprises publiques et les compressions d'effectifs ont un impact massif évident.

Certaines villes dont l'expansion économique s'est faite grâce à l'installation d'une industrie, se retrouvent en état de désagrégation. Telle la ville de Sidi-Moussa, terriblement endeuillée par le terrorisme sauvage, et brisée par la fermeture de ses entreprises industrielles, souvent le dernier rempart face au chômage et donc au départ. Cette commune a ainsi perdu 9 000 habitants, soit le quart de sa population antérieure, durant la décennie 90.

« La ville est aujourd'hui sinistrée. Ses unités économiques sont à l'arrêt depuis près de trois années, causant ainsi la mise en chômage de plus de 12 000 travailleurs. (...) Si certains affirment que cette situation de paralysie est due essentiellement au terrorisme, d'autres en revanche trouvent que la responsabilité incombe principalement aux gestionnaires de ces usines qui ont été les premiers à abandonner leurs entreprises pour louer des bureaux à coup de millions de centimes à Alger. »¹

Enfin, les zones industrielles construites à grands frais dans les années 70 pour accueillir les sociétés nationales en pleine croissance, ainsi que le secteur privé, se retrouvent en état de déliquescence² avancée pour certaines. A la différence des unités nationalisées et intégrées dans les anciennes sociétés nationales de la première phase d'industrialisation, il s'agissait de créations de toutes pièces pour lesquelles il avait fallu prévoir tout l'environnement. Aussi avaient-elles été regroupées dans des zones industrielles³ toutes équipées et prises en charge totalement par les pouvoirs publics. Depuis le désengagement de l'Etat du financement des entreprises publiques, certaines, dans les 72 zones existantes⁴, ne peuvent plus payer le quote-part établi

¹ *El Watan*, 21 octobre 1997.

² Pour reprendre le titre d'un article sur les zones industrielles dans *El Watan* du 15 juillet 1998.

³ Voir Marc CÔTE, *L'Algérie ou l'espace retourné*, op. cit., p.207. L'auteur en dénombreait, en 1988, 75 sur l'ensemble du territoire.

⁴ *Liberté*, 8 août 2000.

pour l'entretien des zones industrielles, entraînant la dégradation voire la destruction des organisations spatiales.

Au-delà des zones urbanisées, les dissolutions d'EPL sont davantage subies par les localités rurales déshéritées, réduisant à néant le potentiel de réalisation des communes et donc la poursuite de leur équipement.

Conclusion du Chapitre 2 :

Autant le secteur public avait permis une socialisation sans précédent, autant c'est son démantèlement qui est en majeure partie responsable du chômage et de la misère sociale qui sont devenus des caractéristiques structurelles. La destruction du tissu industriel entraîne la dilution de tout le système social, porteuse de lourds dangers.

Conséquence de la fermeture de certaines d'entreprises locales et autres, on assiste à une relance de l'exode rural et à une repolarisation de l'activité dans quelques centres régionaux, incapables pourtant d'accueillir ces nouveaux migrants.

CHAPITRE 3

Des résistances mises à mal

Chez les salariés comme chez les gestionnaires, le basculement du fonctionnement des entreprises publiques vers de nouvelles finalités est souvent vécu dans l'expectative, l'inquiétude ou l'opposition plus ou moins frontale. L'action des uns et des autres reste encadrée durant toute la période du parti unique, et encore malaisée ensuite. Quant aux patrons du secteur privé, ils tentent avec peine de s'organiser et de devenir un acteur reconnu sur la scène économique et sociale.

SECTION 1 : des salariés déboussolés

La perspective des privatisations a accentué encore le manque de motivation dans les entreprises concernées. Les incompréhensions, les désillusions et le désarroi se répandent parmi les travailleurs qui se sentent exclus de leur entreprise.

-Sous-section 1 : un malaise social grandissant dans les années 80

§1 L'EVOLUTION SUCCINCTE DU MOUVEMENT SYNDICAL ALGERIEN

Dans la lignée du mouvement national, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) est créée le 24 février 1956 par des syndicalistes algériens issus de la CGT et de la CFTC ; elle recrute essentiellement dans les zones urbaines. La relative autonomie acquise durant la guerre de libération tourne court. Dès le premier congrès de l'UGTA en janvier 1963, la mission de « gérer » le paysage social est assignée, par le FLN, au syndicalisme algérien unique.

Un statut interne au secteur public, matérialisé par la charte de la Gestion socialiste des entreprises (GSE)¹ en 1971, tente d'instaurer un fonctionnement

¹ Ordonnance n°71-74 du 16 novembre 1971.

participationniste. La GSE donne un pouvoir quasi absolu à l'UGTA pour représenter les travailleurs ; aussi bien au sein des unités de production, dans l'Assemblée des travailleurs d'unité (ATU), que des entreprises, dans l'Assemblée des travailleurs d'entreprises (ATE), lesquels participent au « conseil de direction » des entreprises.

« Elle a été appréciée par les uns (certains cadres gestionnaires) comme remise en cause, partielle ou totale, de pouvoirs acquis, et par les autres (les 'collectifs' de travailleurs) en tant que moyen pour accéder au pouvoir économique et redistributif. »¹

Mais les organes de gestion créés deviennent davantage des structures auxiliaires de la gestion et du contrôle étatique sur les entreprises qu'une réelle participation des salariés au devenir de leur outil de travail². A la fin des années 70, plusieurs conflits d'ampleur éclatent face aux mesures libérales qui s'annoncent. C'est le cas en mai 1977 avec la grève de milliers de dockers du port d'Alger, relayés par les cheminots ou les salariés de la SN-SEMPAC.

Le changement de politique économique et la restructuration engagée dans les entreprises publiques atténuent provisoirement cette vague de conflits ; jusqu'en 1984, ceux-ci sont en baisse³. L'application plus sévère de l'article 120 des statuts du FLN, écartant de toute responsabilité toute personne qui n'est pas membre du parti unique, explique pour une part cette situation.

Il convient de noter aussi que les modifications promises sont – sur le moment – en partie populaires auprès des travailleurs concernés, se plaignant de leurs conditions de travail depuis longtemps. ABDELKADER BENFODDA, ingénieur de transport d'électricité à SONELGAZ et responsable de la Fédération nationale des travailleurs de l'énergie⁴ à l'époque des premières restructurations, nous le dit :

¹ Benaouda HAMEL, *Economique de l'Etat et socialisation en Algérie*, OPU, Alger, 1989, p.66.

² On peut utilement se reporter à ce sujet à Rabah-Noureddine SAADI, *La gestion socialiste des entreprises en Algérie : essai d'évaluation*, OPU, Alger, 1985, p.270.

³ 1 562 conflits dont 922 grèves en 1980, 1 215 conflits dont 819 grèves en 1982 ; près de 70% des revendications sont salariales. (Abderrahmane BOUZIDA, *Le projet social algérien. Genèse et évolution*, OPU, Alger, 1991, p.342)

⁴ Il représentait le comité de SONELGAZ au sein de la Fédération UGTA qui regroupait alors la SONATRACH, SONELGAZ, SNIC, SONIC, SONAREM (Mines) et était composée des élus syndicaux des différentes unités économiques. Il faisait partie du secrétariat (composé de 11 membres) où il avait en charge le département économique.

« Les travailleurs étaient contre le gigantisme car la participation des représentants des travailleurs était rendue inefficace compte tenu de l'immensité des problèmes et de l'opacité de la gestion. »

Mais les effets négatifs sur la combativité sont peut-être plus profonds encore. C'est ce qu'analyse de son côté A. EL-KENZ.

« Sur les lieux de travail, les salariés sont pris de court. Encore hébétés par les nouvelles règles du jeu, ils sont passifs, indécis. Ils avaient jusqu'alors fonctionné dans une ambiance générale fondée sur la mobilisation, la politisation, la participation, avaient négocié âprement avec les conseils de direction des entreprises, des promotions avantageuses, des services sociaux appréciables ; les médias les présentaient alors comme une force décisive de la révolution tandis que les discours politiques les avaient toujours sollicité en premier. Ils passent brutalement dans une autre atmosphère ; ils doivent travailler maintenant sous la crainte de perdre leur emploi, une prime, une promotion et surtout sans grandes possibilités de recours auprès de structures syndicales qui n'ont plus qu'une existence formelle ou d'assemblées de travailleurs qui ont perdu leur puissance de négociation. »¹

Depuis le milieu des années 80 et l'enfoncement dans la crise, les contestations sociales se multiplient. La confiance du corps social envers le pouvoir politique et économique se réduit. Jusqu'à l'automne 1988 où conflits et émeutes font la une.

¹ Ali EL-KENZ, « La société algérienne aujourd'hui. Esquisse d'une phénoménologie de la conscience nationale », in *L'Algérie et la modernité*, sous dir. de l'auteur, CODESRIA-Karthala, Dakar, 1990, p.18.

Tableau n°27 : EVOLUTION DE NOMBRE DE CONFLITS SOCIAUX ENTRE 1977 ET 1990

<i>Années</i>	<i>Nombre de grèves</i>	<i>Années</i>	<i>Nombre de grèves</i>
1977	521	1984	855
1978	323	1985	809
1979	696	1986	640
1980	922	1987	648
1981	819	1988	1 933
1982	768	1989	3 389
1983	668	1990	2 023

Source : Ministère du Travail et des affaires sociales.

§2 OCTOBRE 88

Les « événements » d'octobre 88 sont en fait déclenchés le mois précédent par une grève des travailleurs de la SNVI dans le complexe de Rouiba. Une note interne du Ministère du travail et des affaires sociales chiffre à 220% la hausse du nombre de « conflits collectifs » au cours de la seule première semaine d'octobre, des conflits marqués par « une ampleur, une expansion rapide, difficilement maîtrisables ». La même note précise qu'aucune wilaya n'est épargnée, si ce n'est celle de Tindouf. Les différents mouvements de grève évoluent rapidement en émeutes de rues, opposant les travailleurs et les jeunes d'un côté, à l'armée de l'autre. Les ATU et ATE ne sont pas parvenues à canaliser le mécontentement des travailleurs qui s'exprime souvent contre les cadres dirigeants des entreprises. Les revendications sont multiples : salaires et hausse du pouvoir d'achat, refus des premières compressions d'effectifs, conditions de travail, dénonciation de la gestion bureaucratique, etc.

L'attitude de l'UGTA et la reconnaissance du pluralisme syndical dans la nouvelle constitution adoptée en février 1989 ouvrent une brèche pour la création d'autres syndicats. Parmi eux, un embryon du syndicat islamiste des travailleurs (SIT) s'installe comme prolongement du Front islamique du salut (FIS) dans l'entreprise¹. Ce « syndicat » est dès l'origine une structure fasciste, par son mode d'organisation (para-militaire), ses slogans (renvoi au foyer des femmes qui travaillent), sa pratique

¹ Le SIT se constitue au lendemain du refus des travailleurs d'El Hadjar d'accueillir le leader du FIS Abassi MADANI sur leur lieu de travail.

(terroriste). S'il est vrai que dans les endroits où l'UGTA est discréditée, le SIT s'impose facilement, la grève insurrectionnelle organisée par le FIS en juin 1991 et relayée par le SIT est un échec complet.

§3 UNE NOUVELLE LEGISLATION SOCIALE

En s'opposant dans un premier temps de façon intransigeante aux lois sur l'autonomie des entreprises publiques, l'UGTA impose son droit de siéger au conseil d'administration des EPE. Au point que le secrétaire général TAYEB BELAKHDAR approuve ensuite publiquement la politique de réformes et se déclare confiant, affirmant que « la révolution socialiste algérienne garde le cap. Ces réformes qui accordent l'autonomie aux entreprises en exigeant d'elles d'être financièrement rentables, sont nécessaires, urgentes et vitales pour l'entreprise et pour le pays ».¹

Dans la continuité des réformes, cinq lois promulguées en 1990 modifient en profondeur le droit du travail. Il s'agit de la loi relative aux relations de travail² ; à la prévention, au règlement des conflits du travail et à l'exercice du droit de grève³ ; à l'exercice du droit syndical⁴ ; au règlement des conflits individuels de travail⁵ et aux rôles et attributions de l'inspection du travail⁶. Outre la reconnaissance du pluralisme syndical, cette nouvelle législation met définitivement fin à la GSE et en partie au statut général du travailleur (SGT)⁷. Celui-ci assurait le système de gestion des rémunérations mais avait figé l'évolution professionnelle des salariés en rendant impossible les systèmes d'évolution des carrières. Désormais, l'EPE est en principe libre de fixer les rémunérations à l'intérieur de fourchettes définies par l'Etat.

La nouvelle philosophie introduite dans les relations sociales est censée consacrer l'autonomie des partenaires sociaux de toute injonction étatique. Des organes de « participation », en fait la « reconduction » des anciennes AT⁸, et des conventions

¹ *Marchés Tropicaux*, 29 janvier 1988.

² Loi n°90-11 du 21 avril 1990.

³ Loi n°90-02 du 6 février 1990. Nié auparavant dans le secteur public, davantage par omission, le droit de grève est reconnu dans la nouvelle constitution de 1989.

⁴ Loi n°90-14 du 2 juin 1990.

⁵ Loi n°90-04 du 6 février 1990.

⁶ Loi n°90-03 du 6 février 1990. L'inspecteur du travail n'est plus habilité à donner une autorisation administrative à l'employeur avant des licenciements pour raisons économiques. Ceux-ci relèvent maintenant des négociations entre partenaires sociaux au sein de l'entreprise.

⁷ La naissance du SGT date de la loi n°78-12 du 5 août 1978.

⁸ Circulaire n°67 du 14 juillet 1990, du Ministère du travail. La justification de cette mesure est la « nécessité d'aménager une période de transition ». En fait, les inquiétudes fortement exprimées par l'UGTA d'un pluralisme syndical menaçant son influence, ont pesé dans ce sens.

collectives sont mis en place. Mais l'application est lente¹. Des syndicats se créent, tel le SNAPAP (syndicat de l'administration publique), le syndicat autonome des travailleurs de l'éducation, puis le CNES (enseignement supérieur), ou le SNTMA (techniciens de la maintenance aéronautique) et le SPLA (syndicat des pilotes) dans le transport aérien.

-Sous-section 2 : le « filet social » obtenu par l'UGTA

§1 L'ATTITUDE DE DEFENSE DU MONDE DU TRAVAIL ADOPTÉE PAR LE SYNDICAT

Des résistances se développent² et vont permettre d'obtenir des adaptations sociales : création d'une Caisse nationale de chômage, possibilité de partir en retraite anticipée, ou en départ volontaire. Mais les années de terrorisme ont paralysé le corps social. Voici l'expérience vécue par les dirigeants syndicaux, telle qu'elle m'a été transmise par RACHID AÏT-ALI³ lors d'un entretien.

« Les conditions du FMI et de la Banque mondiale ont été imposées et l'UGTA n'a pu que gérer la situation. C'est dans le cadre de ce PAS qu'est arrivée la privatisation du secteur d'Etat. On a assisté à des décisions de fermetures d'entreprises ; le travailleur s'est retrouvé du jour au lendemain exclu de son entreprise, celle-là même qu'il avait 'construite' et dans laquelle il continuait à travailler, y compris sans salaire. Il n'a donc même pas négocié son droit, puisque c'était 'son entreprise'. Pendant les belles années de la GSE, on prônait la participation et la responsabilisation des travailleurs ; et un beau jour on lui dit 'mais qui es-tu ?' et on le met dehors. L'UGTA a été mise devant le fait accompli. A la situation économique s'est ajoutée l'insécurité. Or la seule arme du syndicat, c'est la grève. Mais ajouter une grève générale aurait conduit le pays au chaos⁴. Et ce sont encore les travailleurs qui

¹ De 1990 au 31 décembre 1997, 1 389 conventions collectives sont conclues, dont plus de 80% durant cette dernière année, couvrant un effectif de 1,2 million de salariés. (*El Watan*, 17 février 1998)

² Les entreprises publiques du BTP et du secteur hydraulique enregistrent des grèves illimitées tout au long du dernier trimestre de l'année 1993. 85 000 travailleurs de 84 entreprises réussissent ainsi à percevoir leurs arriérés de salaires à la mi-février 1994. (*Alger Républicain*, 6 mars 1994)

³ Membre du Secrétariat national de l'UGTA et directeur de l'hebdomadaire de la centrale *Révolution et travail*.

⁴ L'ancien secrétaire général de l'UGTA Abdelhak BENHAMOUDA, assassiné en janvier 1997, avait ainsi répondu aux objections qui lui étaient faites à ce sujet : « Pendant longtemps, nous ne pourrions rien entreprendre de décisif qui puisse renverser la vapeur en faveur des travailleurs, des démunis et des

auraient payé. Car les responsables, du directeur d'entreprise au gouvernement décideur, s'en sortent toujours tandis que les travailleurs payent la facture en se retrouvant dehors. Il a donc fallu trouver d'autres moyens car les travailleurs ne souhaitent pas détruire leur pays encore plus. Nous avons donc exigé la Tripartite pour trouver des solutions aux difficultés vécues par les travailleurs. »

En prévision des compressions d'effectifs à venir, les garde-fous que le syndicat réussit à obtenir dans les accords UGTA-gouvernement en 1994 sont :

- la création d'une Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) : perception d'une indemnité d'une valeur pouvant aller jusqu'à 36 mois, continuité du versement des allocations familiales et de l'assurance sociale pour le travailleur et sa famille ;
- la hausse des allocations (de 40 DA à 600 DA par enfant) ;
- la retraite au bout de 32 années de travail ; puis la retraite anticipée (après 15 ou 20 ans d'ancienneté) à 50 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes ;
- la possibilité d'un « départ volontaire », indemnisé entre 15 et 30 mois de salaire (à raison d'un mois par année d'ancienneté)¹.

NADJI CHERMAT a eu à négocier plusieurs plans sociaux à la SNVI, incluant ces différentes mesures. Il est critique devant la difficulté de stopper l'engrenage des licenciements.

« Les pouvoirs publics ont eu recours à la formule des départs volontaires chaque fois que les négociations sur les compressions d'effectifs butaient avec le partenaire social² ; c'est une façon de se donner bonne conscience, y compris pour le syndicat : c'est le chèque qui achète la paix sociale. Il ne peut

défavorisés de ce pays, parce que nous avons choisi de défendre en priorité l'Algérie contre les forces du mal. Aujourd'hui, il faut faire en sorte que le travailleur conserve sa dignité. » (Citation rappelée dans *Le Matin* du 20-21 novembre 1998)

¹ Cette formule ne repose en fait sur aucune législation précise, mais sur un « accord ». Les travailleurs se réfèrent à l'article 72 de la loi n°90-11, pourtant abrogé le 21 décembre 1991, pour négocier le niveau des indemnités de licenciement. Il y est précisé qu'« en cas de licenciement individuel ou collectif au sein de l'organisme employeur, le travailleur recruté pour une durée indéterminée a droit à une indemnité de licenciement (qui) est due à raison d'un mois par année de travail au sein de l'organisme employeur dans la limite de 15 mois ».

² Nadji CHARMAT précise par ailleurs dans un quotidien que les négociations se déroulent dans « un climat tendu et sont sources de tensions et de conflits ». (*La Tribune*, 2 octobre 1997)

pas cautionner une compression avec licenciements économiques et inscriptions à la caisse de chômage, mais il peut autoriser par un accord collectif la formule du départ volontaire ; ce qui signifie que c'est le travailleur, même si psychologiquement il est sous influence, qui opte volontairement pour cette formule. »

§2 LES RESULTATS DE LA CNAC ET DES DEPARTS VOLONTAIRES

La CNAC est donc créée par le décret n°94-11 du 26 mai 1994. Selon son directeur général, il a fallu deux ans avant que les 13 inspections régionales ne soient opérationnelles¹. L'ex-employeur verse une COD (contribution d'ouverture de droits) équivalente à 80% de 12 mois de salaire sur 15 ans. L'indemnité est calculée sur la base du douzième du salaire annuel, augmenté du SMIG² (6 000 DA), le tout divisé par deux ; elle ne peut être inférieure à 75% du SMIG. Elle est versée suivant un taux dégressif appliqué suivant quatre périodes successives de prise en charge, de 100 à 80, 60, puis 50% de l'indemnité de départ. Au bout de trois ans, lorsque les droits arrivent à terme, les chômeurs continuent de bénéficier des allocations familiales et de l'indemnité pour salaire unique (IPSU) si le conjoint ne travaille pas.

En cinq ans depuis 1994, le nombre de personnes ayant touché une allocation chômage est multiplié par cinq, tandis que celui des bénéficiaires d'une préretraite l'est par trois³. Au 31 novembre 1999, 192 421 travailleurs licenciés ont déposé leur dossier auprès de la CNAC. Le nombre de dossiers traités et admis représente 92% de ce total. Près de 80 000 personnes se trouvent déjà en fin de droit à cette date⁴. Le faible niveau de l'indemnité et les longs délais de traitement des dossiers, jusqu'à plusieurs mois, découragent beaucoup de bénéficiaires potentiels. Le Ministre du travail reconnaît de toute façon que les capacités de prise en charge de la CNAC ne peuvent aller au-delà de 250 000 allocataires⁵.

La formule des « départs volontaires », quant à elle, est largement utilisée puisqu'elle évite aux entreprises de verser des COD à la CNAC. Au point que la Banque

¹ Interview dans *Le Matin* du 12 janvier 2000.

² Salaire minimum interprofessionnel garanti.

³ Mahmad Saïb MUSETTE, « La situation sociale en Algérie », op. cit., p.96.

⁴ Interview déjà citée.

⁵ Intervention de Hassan LASKRI, Ministre du travail et des affaires sociales, au cours des travaux pléniérs du CNES. (*Le Matin*, 1^{er} décembre 1998)

Mondiale la recommande, considérant que les instruments de l'assurance-chômage et de la retraite anticipée sont trop « généreux »¹. Mais en optant pour cette possibilité, les travailleurs perdent tous les acquis du système national de solidarité (Sécurité sociale, allocations familiales). Et après épuisement de leur maigre pécule, ils se retrouvent souvent déconsidérés dans leur entourage², et en grande difficulté pour retrouver un emploi.

§3 LE MECONTENTEMENT A LA BASE CONTRAINT LA CENTRALE SYNDICALE A HAUSSER LE TON

La compression des effectifs et les dissolutions d'entreprises constituent le motif principal de mécontentement des salariés. Les conflits sociaux revendiquent souvent le paiement des salaires en retard. Devant les propositions trop éloignées des besoins, l'UGTA lance en février 1996 une vague de protestation, dont deux jours de grève générale, contre la décision du gouvernement OUYAHIA fraîchement nommé de ponctionner les salaires des travailleurs du secteur public pour payer ceux du BTP³.

Mais les travailleurs sont d'autant plus dans l'expectative que la hiérarchie des holdings dilue les responsabilités⁴ et que plusieurs engagements gouvernementaux ne sont même pas respectés ; à l'image des accords signés avec l'UGTA le 25 septembre 1997 sur le règlement des arriérés de salaires des EPE et des EPL avant la fin de l'année, l'arrêt du recours à la « dépermanisation »⁵ et la suspension de toute dissolution d'entreprise.

Quant aux mouvements de défense de l'outil de production, ils se développent dans quelques secteurs comme la SNVI et le secteur Mécanique, ou aux PTT où depuis 1996, les syndicalistes ne cessent de revendiquer l'amélioration du service rendu contre l'état d'abandon de l'entreprise vouée au démantèlement et à la privatisation.

¹ *El Watan*, 26 janvier 1998.

² Le terme d' « intrus » est employé dans *El Watan* du 10 décembre 1998.

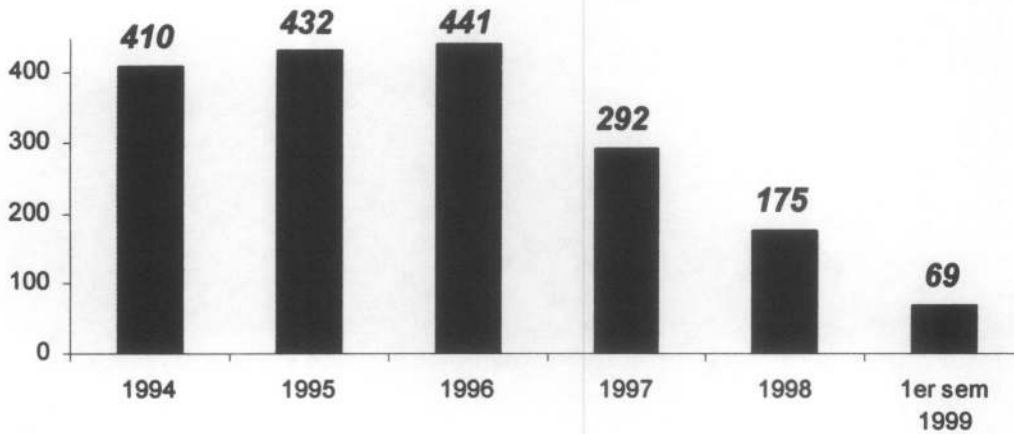
³ Cette décision de saisir trois jours de salaire devait durer jusqu'au 31 décembre 1996. Trois ans plus tard, certains salariés demandent des comptes, à l'instar de 200 travailleurs de la SNTF qui exigent les remboursements prévus au 1^{er} juillet 1998 et au 1^{er} juillet 1999 par le Trésor public. (*Le Matin*, 4 janvier 2000)

⁴ Le 17 novembre 1998, la coordination des syndicats de la mécanique déjà évoquée (p.232) manifeste aux cris de « Non au massacre de l'économie par les dissolutions ». Elle se voit répondre devant le siège du CNPE : « Allez voir plus haut ». (*El Watan*, 18 novembre 1998)

⁵ A l'exception du BTP.

Mais ces actions sont peu nombreuses¹ et manquent de perspectives alternatives. La centrale UGTA revendique un sommet économique et social, mais abandonne plus ou moins cette demande devant le silence gouvernemental.

Graphique n°21 : EVOLUTION DU NOMBRE DE GREVES (1994-1999)



Source : CNES, *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 1999*.

Le positionnement de la direction de l'UGTA se durcit donc périodiquement, contrainte par une base décidée à cesser toute concession aux pouvoirs publics. En novembre 1998, la cellule de communication de la centrale publie dans les quotidiens une pleine page pour un « Hommage des 'démagogues' aux travailleurs morts, victimes du terrorisme social », où elle écrit notamment :

« C'est avec une consternation indescriptible, une indignation sans limites et une révolte totale et longtemps contenue que l'UGTA a pris connaissance du suicide d'un travailleur de la Cotitex intervenu, comme un symbole trop cher payé, à l'intérieur de l'entreprise. (...) l'UGTA a pris l'engagement solennel de tout mettre en œuvre pour que cesse définitivement cette tragédie nationale. »

¹ Selon une enquête de l'IGT, 6% des débrayages du premier semestre 1996 avaient pour objet les régimes d'indemnisation, 4% les licenciements et les droits syndicaux, tandis que 50%, soit 180 mouvements de grève, étaient dus aux retards de paiement des salaires. (*Liberté*, 17 novembre 1996)

Mais la prise de partie politique du syndicat, fréquente depuis les élections présidentielles de novembre 1995¹, ajouté au discours ambigu sur les privatisations ne sont pas toujours du goût de sa base. Voici ce que nous en dit RACHID AÏT-ALI :

« L'UGTA n'est pas contre la privatisation. Nous ne sommes pas contre le privé mais à condition qu'il vienne pour continuer à produire. Le seul privé que nous connaissions pour le moment, ce sont les trabendistes qui achètent pour revendre et ainsi récupérer les bénéfices. Et nous ne voulons pas brader l'entreprise publique à un dinar symbolique. Comme Daewoo le proposait pour acheter la SNVI qui possède une valeur inestimable. S'il apporte au contraire un plus au développement avec sa technologie, il embauchera et nous sommes pour. Voilà toute la différence avec la privatisation. »

Contradictoirement, MOKDAD MESSAOUDI, secrétaire de l'UGTA de Rouiba en 1995, affirme :

« La relance de l'appareil économique ne réside pas dans le changement de statut de propriété ni dans la vente d'un patrimoine public et elle ne peut se faire que dans le cadre d'un programme d'objectifs économiques d'intérêt national et répondant aux besoins de notre peuple. »²

Le manque de lisibilité et de combativité du syndicat historique explique également que l'UGTA ait progressivement laissé le terrain de l'université, de la santé publique (près d'un million de fonctionnaires) à d'autres syndicats indépendants. Plus d'une soixantaine de syndicats sont désormais agréés.

¹ Plusieurs membres du secrétariat national assument en même temps un mandat de député à l'APN.

² *El Haq'*, 19 au 25 septembre 1995.

SECTION 2 : des gestionnaires abandonnés à eux-mêmes ou poursuivis en justice

-Sous-section 1 : une difficile adaptation aux réformes

§1 DES CADRES BIEN FORMES MAIS SOUS CONTROLE

Les cadres gestionnaires des entreprises publiques ont pour la plupart été formés pendant la phase d'industrialisation dans les années 60 et 70. ALI AOUN, PDG de Saïdal, en témoigne à sa façon, en confiant : « Si ce n'étaient les dispositions mises en place par la politique de feu Président BOUMEDIENE, je n'aurais jamais pu faire d'études. »¹

Mais dans la foulée du changement de politique du début des années 80, la marginalisation de nombreux cadres a commencé. Il est difficile d'estimer l'ampleur de la mise à l'écart à cette période. Une indication nous est cependant fournie par une statistique² : selon le bureau national de formation et du travail rattaché au Conseil national de la planification, 7 à 8 000 boursiers sont envoyés annuellement à l'étranger en vue d'acquérir diverses spécialités allant du génie nucléaire, à la physique et à la pharmacie, la mécanique ou le dessin industriel ; seuls 50% d'entre eux environ regagnent le pays au terme de leurs études, tandis que les autres tentent de rester dans le pays d'accueil, souvent dans des conditions d'emploi bien éloignées du niveau de formation qu'ils ont acquis.

Un recensement des cadres marginalisés effectué à la demande de MOHAMED BOUDIAF dès son arrivée à la tête du HCE, fait état de 73 000 personnes, classées dans la catégorie « chômeurs et marginalisés »³. Loin de tenir compte de cet état de fait grave pour la bonne marche des entreprises publiques, rien n'est entrepris. Au point que :

¹ Interview à *El Manchar* (hebdomadaire satirique), semaine du 25 septembre au 1^{er} octobre 1999. Ali AOUN est diplômé de l'Université de Louvain (Belgique), docteur en chimie fine. A partir de 1974, il poursuit sa carrière à la SNIC, puis en 1982 comme premier DG de l'ENAD.

² ONS, *Statistiques*, n°12, juil-sept 1986, cité par Ahmed ROUADJIA, in *Grandeur et décadence de l'Etat algérien*, Karthala, Paris, 1994, p.243.

³ *El Moudjahid*, 24 janvier 1992. *El Watan* précise que l'enquête sur les cadres distingue quatre classes : renvoyés à la retraite anticipée ; mis en « congé spécial » ; « remerciés » ; encore en poste mais non « utilisés ». Le nombre des cadres au chômage, non pris en compte dans l'étude, rehausserait le total à plus de 80 000 (Ahmed ROUADJIA, in *Grandeur et décadence de l'Etat algérien*, op. cit., p.243).

« Le critère de recrutement des cadres ne semble jamais avoir été la compétence, mais l'appartenance ou l'allégeance à des clans et le clientélisme. De ce fait, les déperditions demeurent aussi importantes que par le passé (...) L'Algérie est certainement le pays qui enregistre le plus de déperditions de cadres formés aux frais de la collectivité. »¹

Outre l'application stricte de l'article 120 des statuts du FLN, la baisse du niveau de vie dans la décennie 80 explique aussi l'exode de milliers de cadres. En plus des prix des produits alimentaires, dont la hausse touche toutes les catégories de revenus, les prix des biens correspondants davantage à leur modèle de consommation (voitures, électroménager, loisirs, etc.) augmentent dans des proportions plus importantes. Au taux de change officiel, à qualification égale, un cadre supérieur algérien gagnait 80% du salaire d'un cadre français en 1980. En l'espace de dix ans, son salaire est équivalent au 1/10^{ème} de celui de son collègue d'un pays européen².

§2 L'ARRIVEE DU « MANAGEMENT »

Les nouvelles restructurations installant l'autonomie des entreprises publiques ne sont pas faciles à admettre et à appliquer pour des gestionnaires formés aux méthodes d'une économie centralisée. L'*essaimage*, par exemple, n'est pas dans leur culture. Même si selon le président de l'UNEP, ALI SLIMANI, les lois sur l'autonomie répondaient à un vœu des gestionnaires, exprimé au cours de diverses conférences présidées à l'époque par le président de la République.

Quant à la libéralisation du commerce extérieur et des prix, leurs conséquences prévisibles sont vivement dénoncées par certains gestionnaires. C'est le cas de la FNAG (Fédération nationale des associations de gestionnaires), qui « constate qu'une braderie générale et sauvage s'opère en silence par la mise en place d'une économie de bazar qui légalise la spéculation au niveau de la sphère marchande au détriment de l'activité productive »³.

¹ *El Watan*, 1^{er} juillet 1993.

² Abdellatif BENACHENHOU, « Inflation et chômage en Algérie. Les aléas de la démocratie et des réformes économiques », op. cit., p.35.

³ *El Moudjahid*, 1^{er} octobre 1990.

Pour ce qui le concerne, ALI SLIMANI – qui nous a déjà livré son parcours¹ – nous donne ici son idée du « management » tant proclamé dans le discours accompagnant les restructurations :

« Je préfère le terme de 'gestionnaire'. Un manager est quelqu'un qui sait gérer convenablement son entreprise, ni plus ni moins. Je suis persuadé que les cadres algériens sont de bons managers, car ils se sont aguerris au contact des grandes difficultés qu'ils ont connues ; d'ailleurs, tous ceux qui ont quitté l'Algérie ou qui se sont installés à leur propre compte ont réussi. »

Longtemps isolés, le nouveau contexte favorise progressivement le rapprochement des dirigeants d'entreprises publiques. En novembre 1990 à Oran, à l'occasion d'une Conférence nationale des opérateurs publics, l'UNEP est créée, dirigée par MOHAMED BENMANSOUR. Elle se présente d'emblée comme une association de défense du secteur public. Son programme s'articule autour de quatre principes : adhésion aux réformes économiques, défense des cadres-gestionnaires, défense du secteur public, hostilité aux privatisations².

§3 LA POSITION DE L'UNEP SUR LES PRIVATISATIONS

Les gestionnaires sont souvent profondément attachés à l'outil de production dont ils ont la charge et dont ils craignent la dégradation. Ils s'inquiètent de la nature de possibles repreneurs, et sont souvent sceptiques sur les compétences et les capacités financières de leurs concurrents privés.

La position de l'UNEP résume assez bien le sentiment des gestionnaires : d'accord pour une « privatisation judicieuse »³ qui permette une relance économique et une meilleure rentabilité de l'outil de production. Sous la pression extérieure peut-être, et au regard de la situation désastreuse des entreprises publiques sûrement, l'UNEP croit nécessaire l'adaptation des branches industrielles algériennes à « la compétitivité internationale »⁴. Dans un document daté de 1995, l'année du vote de la loi sur les privatisations, l'UNEP veut participer au débat :

¹ Voir supra p.178.

² Ahmed DAHMANI, *L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes 1980-1997*, op. cit., p.151.

³ Selon les termes d'Ali SLIMANI dans l'entretien qu'il m'a accordé.

⁴ UNEP, *La restructuration industrielle de l'entreprise publique*, op. cit., p.19.

« La privatisation se planifie et ne s'improvise pas. Elle ne s'impose que dans les cas où il est clairement démontré qu'elle apporte plus d'avantages nets à l'économie que la formule du secteur public. (...) Le succès de la privatisation dépend de la conjoncture économique, de l'adhésion de l'opinion publique, du filet de protection sociale mis en œuvre (caisse de chômage, indemnités de licenciement, redéploiement des effectifs, formation...); de la capacité managériale des acheteurs, du bon fonctionnement du marché financier, de l'existence d'un marché concurrentiel, de l'assainissement préalable des activités 'privatisables'. »¹

Puis, le désarroi devant les difficultés financières, d'approvisionnement, de production et d'écoulement des stocks, est amplifié par l'incertitude née de l'attitude hésitante de l'Etat quant au sort des entreprises publiques. C'est ce qu'exprime le PDG de l'EMAC, DJELLOUL BENDJEDID, dans un entretien.

« Le procès de rentabilité peut se reconstituer si l'Etat accorde un intérêt particulier aux entreprises productives. Tout le problème est politique : que veut l'Etat ? S'il veut se désengager de l'outil de production comme il le dit, qu'il le fasse, bien sûr sans anarchie ni précipitation ; on a le sentiment d'une hésitation, des courants veulent privatiser, d'autres non, à cause d'intérêts. En attendant, les entreprises ne travaillent pas ou mal. Partout dans le monde, lorsqu'il y a crise, c'est l'Etat qui intervient pour la reprise.(...)Nos concurrents se sont transformés en rentiers (après avoir mis leur capital en banque), en importateurs purs et simples, ou bien ils ont fermé et créé une autre activité. Eux-mêmes sont peu dans la production de la chaussure, parce que les conditions économiques ne leur permettent pas d'y rester. Il faut donc tout revoir à l'échelle de la stratégie du pouvoir. Que veut-il ? Quelle est sa stratégie de relance ? Il a choisi l'économie de marché, le secteur public de la manufacture n'a donc plus sa raison d'être. Une petite usine de chaussures avec un statut public n'est plus envisageable. Ce qui dépend encore de l'Etat est de définir les secteurs stratégiques qu'il doit garder, promulguer des lois

¹ UNEP, *La restructuration industrielle de l'entreprise publique*, op. cit., p.12.

pour garantir la relance et les droits des travailleurs, des lois sur l'impôt, et la dynamisation d'un secteur par rapport à un autre. »

Ses positions valent à l'UNEP d'être petit à petit écartée des grandes décisions économiques, suspendue à partir de 1996 des réunions tripartites et autres groupes de travail dont elle faisait pourtant partie¹.

Selon l'ONS, plusieurs dizaines de milliers de cadres s'exilent pour échapper au terrorisme². Sur le plan social, les cadres n'échappent pas à la paupérisation qui s'étend³. Tandis que se poursuit la mise de côté de milliers de compétences, pour raisons politiques, linguistiques ou parfois régionales⁴. Les milliers de cadres restés en Algérie sont ainsi marginalisés et rendus inutiles à l'intérieur même de leur pays. Pour d'autres, l'exclusion les conduira jusqu'en prison.

-Sous-section 2 : « chasse aux sorcières » chez les cadres

§1 L'ARRESTATION DE MILLIERS DE CADRES GESTIONNAIRES D'ENTREPRISES PUBLIQUES

Au moment où l'encadrement dans le secteur industriel est plus que jamais nécessaire, une vaste campagne d'arrestation de dirigeants et de cadres du secteur public est lancée début 1996, quelques semaines après la nomination d'AHMED OUYAHIA au poste de Premier Ministre⁵. Plusieurs milliers de cadres gestionnaires au total⁶ seront poursuivis par la Justice, mais, curieusement, ni pour corruption, ni pour détournement. Ils sont poursuivis au titre de la législation pénale économique, comme

¹ Notamment pour avoir dénoncé dans un mémorandum la « chasse aux sorcières » déclenchée chez les cadres. Voir pages suivantes.

² Dans *La Tribune Desfossés* du 12 avril 1994, un DG d'EPE avoue que la sécurité est devenue sa préoccupation majeure : « Je pense d'abord à moi. En tant que directeur d'entreprise publique, je suis assimilé par les terroristes comme étant complice de l'Etat. Nous sommes menacés autant que les journalistes ou les intellectuels. »

³ La crise du logement n'épargne plus les cadres. Dans les nouveaux ménages, les conjoints restent parfois chez leurs parents.

⁴ Malgré l'autonomie déclarée, la désignation des cadres reste étroitement contrôlée par ceux qui exercent le pouvoir. A chaque changement de gouvernement (très nombreux durant toute la décennie 90, avec cinq chefs d'Etat et huit premiers ministres), les équipes dirigeantes des entreprises publiques sont en quelque sorte paralysées, ignorant à chaque fois les éventuelles répercussions sur l'avenir de l'entreprise et sur leurs propres déroulements de carrière.

⁵ Le Président Liamine ZEROUAL, élu le 16 novembre 1995, avait annoncé son engagement de lutter contre la corruption.

⁶ 2 à 3 000 selon l'avocat Miloud BRAHIMI.

nous l'explique clairement MILOUD BRAHIMI, avocat de nombreux cadres¹, dans un entretien généreusement accordé.

« Il existe trois ou quatre textes de notre Code pénal qui causent beaucoup de dommages. Par exemple, l'article 422 : 'quiconque a laissé délibérément périr, se détériorer ou se dissiper les biens de l'Etat, des collectivités locales, des entreprises publiques ou de l'un des organismes visés à l'article X est sanctionné d'emprisonnement puis de réclusion criminelle'. Avec le mot délibérément, on peut embastiller qui on veut. L'article 423, très utilisé, sanctionne 'celui qui a conclu un contrat en violation de la législation en vigueur et avec l'intention de nuire aux intérêts de l'Etat'. Quand on veut sanctionner quelqu'un pour une intention – conduite complètement subjective –, c'est-à-dire quelque chose de non quantifiable et non mesurable, on se donne ainsi le droit et le pouvoir à tout moment de neutraliser tous les cadres que l'on souhaite. Autre disposition, l'article 119 (qui vient du droit français) sanctionne le détournement, mais l'équivalence établie entre 'dissipation' et 'détournement' permet là aussi tous les abus. »

Il est difficile d'évaluer avec précision le nombre d'affaires, mais les plus grandes entreprises sont visées : SIDER, COSIDER, ENAPAL, ENAD, EDIC, ERIAD, des offices de viande, les unités Enafroid, des bureaux d'études, etc. Placés en détention préventive, bon nombre de ces dirigeants se retrouvent à la prison déjà surpeuplée de Serkadji, à Alger ; d'autres se voient retirer leur passeport et sont interdits de sortie du territoire. Les emprisonnements ont souvent lieu sans enquête préliminaire², et le point de départ de la plupart des enquêtes menées ensuite repose sur la délation. Les présomptions de culpabilité font état du non respect de règles de gestion ou de passation des marchés, non respect pourtant discrètement encouragé par les autorités de tutelle elles-mêmes afin de faire face à la situation financière difficile des entreprises publiques dans les années 90.

¹ Preuve que son engagement auprès des cadres injustement arrêtés dérange, il m'a dit avoir subi deux « visites nocturnes » de son cabinet : la veille d'une conférence de presse sur l'affaire COSIDER et le lendemain du dépôt d'une plainte aux Nations Unies.

² Un gestionnaire, cité par *El Watan* du 25 novembre 1998, donne les raisons de cette précipitation, à la limite de la légalité : « Il fallait partir du principe qu'il faut tout remuer, on finira bien par trouver quelque chose. »

L'affaire d'EDIPAL Oran est ainsi déclenchée par un ouvrier manutentionnaire, ancien secrétaire de la section syndicale, qui saisit la brigade économique et financière de la wilaya en émettant des doutes sur la passation d'un contrat, avant de se rétracter dans une lettre au DG, avouant avoir été manipulé par un tiers. Le DG et six autres cadres sont pourtant accusés, entre autres, d'avoir signé des chèques sans provision et d'avoir trop rapidement été livrés en concentré de tomates ; le DG explique à la barre que le fournisseur, client d'EDIPAL depuis 1993, possède une aire de stockage à Mostaganem (ville distante d'une centaine de km d'Oran) et avait proposé de livrer directement, alors que l'entreprise publique avait des problèmes de transport de marchandises, dus aux agressions terroristes¹.

Dans plusieurs cas, le non-lieu est prononcé, après « investigations ». Mais il est rare que l'innocence prouvée du cadre concerné soit annoncée avec le même fracas que son arrestation. Et les cadres acquittés ne sont pas réintégrés à leur poste².

§2 L'AFFAIRE SIDER

Le 21 février 1996, les principaux dirigeants de SIDER, six cadres dont le PDG, sont mis sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur du Tribunal d'Annaba. Les chefs d'inculpation qui pèsent sur eux sont ainsi énoncés³ :

- détournement de deniers publics,
- exposition des biens publics à la dilapidation et à la détérioration,
- utilisation volontaire des biens publics à des fins personnelles et au profit de tiers,
- conclusion de marchés contraires à la législation ayant entraîné un préjudice aux intérêts de l'Etat,
- déviation dans l'exécution des fonds publics.

Le 6 avril, neuf experts de la Société nationale de comptabilité (SNC) sont chargés par le magistrat instructeur d'effectuer une expertise sur différents points de gestion : missions locales et à l'étranger, conventionnement des véhicules personnels, recours à des privés pour des prestations de transport ou d'entretien, gestion des cantines,

¹ Compte-rendu du procès dans la presse de juin 1998.

² C'est le cas d'El Hachemi A., acquitté le 11 novembre 1998 après 15 mois de détention arbitraire, et sans salaire depuis trois ans au moment où il crée avec d'autres cadres l'*Association des cadres injustement incarcérés*. Dans l'interview qu'il accorde à *El Watan* du 3 mars 1999, il a ces mots : « Mon inculpation et mon emprisonnement sont de nature politique. Il n'y a aucun doute là-dessus. Les prisonniers de tous bords que nous côtoyions à la maison d'arrêt d'Oran nous appelaient d'ailleurs les prisonniers politiques. »

³ « Document de synthèse du procès des dirigeants de SIDER » établi par le *Collectif de soutien à SIDER*.

patrimoine immobilier et logements, contrats, comptes en banque, etc¹. L'expertise terminée le 25 août 1996² établit une liste des actes de gestion qu'elle considère « irréguliers » et déclare constater un préjudice au détriment de l'entreprise. Les principaux actes incriminés sont³ :

- le recours à des privés pour le transport du personnel et des marchandises, pour la maintenance de véhicules et la gestion des cantines,
- la passation de contrats, notamment pour l'importation de fer à béton, dans des appels d'offres internationaux,
- la réduction des prix de vente du fer à béton,
- l'absence de rapports de mission de certaines missions effectuées à l'étranger,
- certains contrats « irréguliers » (comme l'achat de deux ambulances dites sophistiquées, contre cinq ambulances standard prévues au budget).

L'entreprise SIDER procède à une contre-expertise qui « dément point par point et à force d'argumentations les chiffres, le préjudice et les anomalies relevés »⁴ ; elle ne se porte donc pas partie civile. Le rapport est remis au juge d'instruction mais n'est pas versé au dossier. Le 21 juillet 1997, la reprise du procès s'accompagne même de l'incarcération de cinq autres cadres dont le PDG par intérim⁵, inculpés depuis déjà novembre 1996. Ajourné, le procès reprend le 4 octobre.

Le collectif d'avocats n'a de cesse de démontrer les aberrations de l'expertise des « experts ». Au point qu'à la fin de la première instruction, l'acte d'accusation ne porte *plus* sur des actes de corruption ou de détournement de fonds à des fins personnelles, mais exclusivement sur des actes de gestion qui auraient porté préjudice à l'entreprise, estimé à 483 milliards de centimes par la SNC.

L'utilisation des moyens de l'entreprise par des tiers s'explique notamment par la mise à disposition de logements et de véhicules blindés détenus par SIDER aux gendarmes et militaires menacés par les groupes terroristes. D'autant que l'entreprise

¹ D'après le « Procès des dirigeants de SIDER - Dossier juridique de référence » que Miloud BRAHIMI a eu l'amabilité de me remettre. Le document, daté d'octobre 1997, a été révisé en avril 1998 et comprend 84 pages.

² Un des avocats des cadres emprisonnés dira au cours du deuxième procès : « Comment ces experts ont-ils réussi à élaborer une expertise en l'espace de quatre mois sur une entreprise de l'envergure de SIDER qui est, à elle seule, un petit pays, alors que le bureau Ernst & Young s'est penché pendant deux ans sur la gestion de SIDER et n'est sorti qu'avec des conclusions partielles ? » (*Le Matin*, 9 décembre 1999)

³ « Document de synthèse du procès des dirigeants de SIDER », op. cit.

⁴ *El Watan*, 6 octobre 1997.

⁵ A l'exception de Mme LAOUAR dont l'état de santé excluait l'incarcération. Elle endurera le procès gravement malade et décèdera le 14 novembre 1997.

avait perdu quatre bus dans des attaques de « faux barrages », et qu'une instruction du chef du gouvernement avait invité les entreprises publiques à solliciter les services de transporteurs privés¹.

Le 23 octobre 1997, les condamnations rendues sont très lourdes, le procureur de la République ayant requis des peines plus écrasantes encore (prison à perpétuité pour le PDG)².

Au lendemain de la démission du gouvernement OUYAHIA, la Cour suprême se prononce, le 15 décembre 1998, en faveur du renvoi. Après un nouveau report, le procès en appel se tient en novembre 1999.

Convaincu d'être victime d'une machination savamment orchestrée, l'ex-PDG MESSAOUD CHETTIH y déclare :

« C'est un honneur pour moi que d'avoir présidé aux destinées de cette entreprise au moment où d'autres cadres avaient préféré partir sous des horizons plus cléments. Je n'en tire aucune gloriole mais une modeste fierté. J'assume entièrement ma gestion. Nous avons eu à gérer de multiples crises. Et j'ai personnellement été ciblé par trois fois alors que je vivais à Alger où des terroristes sont venus me chercher. Nous sommes victimes de la mafia du rond à béton. »³

Tous les cadres sont finalement acquittés le 8 décembre 1999.

L'incarcération des 11 cadres de SIDER a cependant permis à certains « barons du rond à béton »⁴ de conquérir le marché national. On appelle ainsi ceux qui ont « investi » dans l'importation, source attractive de gains faciles, de ce produit.

¹ Les cadres accusés feront d'ailleurs remarquer lors du procès en appel que les conventions signées dès juillet 1994 avec des privés pour le transport du personnel ne sont pas considérées, elles, comme un préjudice à l'entreprise, bien que représentant des sommes considérables. (*La Tribune*, 30 novembre 1999)

² Les peines infligées sont les suivantes : MESSAOUD CHETTIH, PDG : dix ans de prison ferme ; Mr FELLAHI, directeur du complexe d'El Hadjar, et Mr RAMI, ex-PDG par intérim : six ans de prison ferme ; Mr ACHAIBOU, directeur du groupe commercial GCL de Hydra, Mr MAÏZA, directeur de l'administration générale, et Mr BENHAMADOUCHE, directeur financier : cinq ans de prison ferme ; Mr BENMIHOUB, sous-directeur financier : trois ans de prison ferme ; Mr LAKHDARI, chef du service de sécurité : deux ans de prison ferme ; Mme LAOUAR, directrice du personnel, et Mr MASMOUDI, conseiller du PDG et ex-PDG par intérim : cinq ans de prison avec sursis. Mr MEBARKI, directeur de l'audit interne, est acquitté.

³ *El Watan*, 29 novembre 1999. Le PDG explique notamment qu'à la dernière minute, des cahiers des charges pour la vente de rond à béton sont annulés lors d'une rencontre avec le Ministre du commerce de l'époque, Smaïl GOUMEZIANE.

⁴ *Liberté*, 5 décembre 1999.

Messaoud CHETTIH dévoile que deux sociétés écrans, l'une basée en Italie et l'autre en Autriche, ont été créées par des Algériens. Ces sociétés surfacturaient leurs produits et la valeur ajoutée d'importation était versée sur des comptes en Suisse.

Le rond à béton est un matériau que MOKDAD SIFI, le prédécesseur d'AHMED OUYAHIA, avait fermement commandé à SIDER en août 1994 afin de réaliser un programme de centaines de milliers de logements sociaux¹. Les importations de SIDER, deuxième importateur en 1994, sont comparables à celles des années précédentes. En 1995, l'entreprise ne fournit qu'environ 30% d'un marché national dont les besoins sont estimés à 2 056 000 tonnes², alors que le contrat de performance signé avec l'Etat lui en octroyait 35%. A lui seul, le privé a importé durant la même période 1 300 000 tonnes, soit trois fois plus que la quantité importée par SIDER et quatre autres entreprises publiques nationales.

C'est d'ailleurs au moment où l'entreprise publique s'apprêtait à baisser ses prix en raison de la concurrence déloyale, que l'arrestation de ses dirigeants est intervenue³. L'année du début de « l'affaire SIDER », les chiffres sont explicites. En 1996 donc, l'Observatoire national des matériaux de construction estiment les besoins du pays à deux millions de tonnes ; au premier semestre, SIDER importe l'équivalent de 7,4% de la totalité des besoins et zéro au second.

D'aucuns affirment que le témoignage de MOHAMED BETCHINE⁴ à la barre « prouve qu'il y a eu bel et bien complot contre les cadres du secteur public dont le seul tort était vraisemblablement d'avoir été à des postes clés dans la gestion de leurs entreprises »⁵.

¹ Sur le programme d'importation fixé à deux millions de tonnes, SIDER devait se charger de la moitié.

² Les avocats s'appuient sur les chiffres de l'Observatoire national des matériaux de construction. Pour 1995, la production de rond à béton et les importations – de qualité – de SIDER sont estimées respectivement à 170 000 tonnes et 493 664 tonnes.

³ Selon l'un d'eux, Mr ACHAÏBOU, répondant aux questions du juge lors du procès. (*Le Matin*, 29 novembre 1999)

⁴ S'autorisant une « obligation de réserve », l'ancien ministre-conseiller de l'ancien président Liamine ZEROUAL, lui-même cité dans une quinzaine d'affaires de corruption, affirme détenir une liste de personnes intervenant dans le commerce et parmi lesquelles figureraient les « commanditaires » de l'affaire SIDER. Ahmed OUYAHIA de son côté prétend que de simples « allégations » avaient conduit aux arrestations de février 1996.

⁵ *Le Matin*, 6 décembre 1999.

§3 LA DESTABILISATION DE L'ENCADREMENT

L'ampleur de cette campagne « anti-corruption » dépasse largement l'offensive de même nature contre les cadres en poste, inaugurée durant l'ère CHADLI¹. Pour mener à bien l'opération, un amendement au Code pénal avait même été ajouté en 1981 : l'article 421, abrogé en 1988, sanctionnait les dirigeants d'entreprises pour « erreur de gestion ».

Cette nouvelle « chasse aux sorcières » est lourde de conséquences. Elle a brisé des vies², disloqué des familles et déstabilisé l'encadrement des entreprises. Elle est d'autant plus insupportable, aux yeux d'une partie de l'opinion au moins, que l'arrivée en avril 1999 du nouveau président ABDELAZIZ BOUTEFLIKA s'accompagne d'une amnistie envers les prisonniers terroristes islamistes³.

Les responsabilités sont d'évidence politiques. Un des signes qui en attestent est le rejet par AHMED OUYAHIA – en 1996 – du rapport final d'un groupe mixte de la Tripartite sur la dépénalisation des actes de gestion. Les propositions du groupe se basent sur la révision du Code pénal et l'élaboration d'un statut des cadres dirigeants. Autre indication plus grave : révélées par la presse indépendante⁴, plusieurs circulaires du Ministre de la Justice MOHAMED ADAMI⁵ dictent une véritable « mort civile » des personnes poursuivies dans le cadre d'affaires dites économiques, et ordonnent aux juges d'instruction de ne pas décider de mesures de liberté provisoire – dans le cadre d'affaires « sensibles aux yeux de l'opinion publique » – sans en référer au Ministère ! Au point que les délais de détention préventive, de 16 mois au maximum, sont dépassés en toute impunité⁶.

¹ Miloud BRAHIMI parle d'une opération de « déboumédianisation ».

² Abdelkader MESSIS, ancien directeur général de l'ENRA (entreprise nationale de récupération de la wilaya d'Alger), père de quatre enfants et privé de toute ressource durant les 27 mois de sa détention et de sa mise en liberté provisoire avant son acquittement, témoigne dans *Le Matin* du 11 mai 1999 : « J'ignorais tout des motifs de mon inculpation lorsque j'ai été mis sous mandat de dépôt. J'ai passé dix jours et dix nuits sans manger ni boire afin de me souvenir d'une erreur de gestion que j'aurai commise. »

³ Le 5 juillet 1999, le Président de la République « fête » l'indépendance nationale en gracieant des milliers de prisonniers condamnés pour terrorisme. A la fin de ce même mois, il affirme à Oran : « J'utiliserai toutes mes prérogatives constitutionnelles pour réhabiliter les cadres injustement incarcérés. Tout sera fait pour que ces cadres ne traînent pas le fardeau d'une situation dont ils ont été victimes. » (*Le Matin*, 28 juillet 1999) Mais sans aucune suite conséquente jusqu'à présent.

⁴ Le 19 août 1996.

⁵ Très proche du général BETCHINE et limogé quelques semaines après lui à l'automne 1998, il est sans doute le ministre qui a le plus défrayé la chronique, étant donné le nombre d'affaires dans lesquelles il est impliqué.

⁶ Mr ZEMMOURI, PDG d'ENAPAL, aura passé quatre ans et demi derrière les barreaux (de 1992 jusqu'au 8 avril 1997) avant d'être jugé et condamné à dix ans d'emprisonnement. Ouamri

Parmi les cadres ciblés, sans doute se trouve-t-il des opposants à un « bradage » des entreprises publiques. Les motivations de ces poursuites ne sont pas clairement établies¹, mais la déconsidération du secteur public aux yeux de l'opinion publique, mettant en avant l'inefficacité et la corruption, et justifiant sa privatisation, n'y est sans doute pas étrangère. On peut supposer, sans preuves vérifiables bien sûr, que le dessein est double : faire prendre en charge par des boucs émissaires les médiocres résultats des entreprises publiques et faire place nette pour l'installation d'une nouvelle génération de « managers », plus dociles. RABAH ANANE, un ancien cadre incarcéré à Tizi-Ouzou, écrit ainsi :

« Les cadres gestionnaires s'étaient toujours trouvés entre le marteau et l'enclume. (...) On peut aisément déduire que la campagne d'arrestations massives des cadres gestionnaires devait 'consoler' en quelque sorte les milliers de travailleurs 'compressés' et atténuer d'une certaine manière leur désespoir en pensant : 'Mieux vaut ainsi que pire !' »²

Enfin, les affaires n'ont pas encore livré tous leurs secrets. Mais on peut affirmer qu'elles servent bel et bien à détourner les regards de grosses affaires de corruption dans laquelle de « gros bonnets » sont impliqués³.

Outre l'injustice caractérisée, une des conséquences directes de cette situation inédite est la déstabilisation de l'encadrement des entreprises d'origine, ce qui porte une atteinte évidente à l'efficacité.

Prenons l'exemple de COSIDER. Quatre cadres de cette entreprise connue sont incarcérés le 9 mars 1996 ; leur détention préventive durera 34 mois. Selon leur avocat MILOUD BRAHIMI, le rapport déposé par les inspecteurs de l'IGF (Inspection générale des finances) en novembre 1998 révèle plusieurs irrégularités dont un faux document grossier, utilisant la signature du PDG pour le compromettre dans la passation d'un contrat ainsi que des faux témoignages !

BENYOUCEF quant à lui, DG de l'Enasucré arrêté le 1^{er} juin 1997, attend plus de deux ans en prison que son dossier soit « retrouvé » afin d'organiser le procès !

¹ A l'APN, la députée Khalida MESSAOUDI a exposé deux thèses à propos de l'arrestation du PDG de COSIDER : celle concernant le rond à béton (même explication que pour SIDER), et celle selon laquelle il a été arrêté parce qu'il est le frère du Général TALIK, qui s'était opposé à la désignation de Liamine ZEROUAL.

² *El Watan*, 11 janvier 2000.

³ Dans *El Watan* du 7 janvier 1999, la veuve d'un cadre de COSIDER soutient ainsi que son mari a été assassiné en 1994 parce qu'il travaillait sur le dossier du rond à béton.

Le directeur du département « Travaux/infrastructures » de COSIDER Travaux publics que j'ai rencontré a bien voulu se confier à propos de l'impact de cette affaire dans l'entreprise.

« Le PDG de COSIDER était connu de tout le monde, très modeste. Il n'y a pas un chantier qu'il n'ait pas visité, il veillait à l'application des règles de base, il a fait de directeurs de chantier de véritables gestionnaires de terrain qui s'occupent de la production et de la maintenance d'abord. Ces responsables ne sont pas des gens qui se sont enrichis. On a senti un relâchement total dans l'entreprise, tout le monde était 'KO', certains d'ailleurs n'ont pas continué. C'est impossible de travailler avec la même motivation. Si ces gens sont en prison pour de possibles 'erreurs', demain cela peut être moi. Alors je me limite au strict minimum de telle façon que je ferai moins d'erreurs. Avant, 40% des problèmes se réglaient par téléphone ; maintenant on écrit tout, car on est persuadé qu'un responsable peut se retrouver en prison sans avoir rien volé. »

SECTION 3 : l'attitude du patronat privé

-Sous-section 1 : des structures peu efficaces

Les dispositions législatives qui se multiplient en faveur du secteur privé sont suivies de la reconnaissance par l'Etat, implicite d'abord, puis au grand jour, de l'existence d'un patronat.

La première fois que les entrepreneurs privés se regroupent aboutit en février 1988 à la création d'une association indépendante : l'Association pour la création et la promotion de l'entreprise¹. Les objectifs qu'elle poursuit sont l'assistance technique aux promoteurs privés et la constitution d'un espace de rencontre pour les créateurs d'entreprises.

¹ Ahmed DAHMANI, *L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes 1980-1997*, op. cit., p.101.

Mais si les entreprises privées tentent de s'organiser, elles ont peine à s'unir, et encore plus à s'unifier comme certains le souhaiteraient, afin d'être un interlocuteur reconnu sur la scène économique nationale. Plusieurs organisations patronales voient en effet le jour : la Confédération algérienne du patronat (CAP), la Confédération générale des opérateurs et entrepreneurs (CGOEA), l'Union générale des entrepreneurs algériens (UGEA) et l'Association des chefs d'entreprises (ACE). Des problèmes internes périodiques secouent même chacune d'elles¹.

Les explications à cette division persistante sont sûrement diverses : l'absence de « tradition patronale » dans un pays dont l'économie est dominée par le secteur public, le manque d'expérience d'organisation et de responsabilité à ce niveau pour des patrons essentiellement de petites entreprises, mais aussi les différences d'attitude face aux difficultés rencontrées par les entreprises privées elles-mêmes. Le responsable d'un réseau de PME, HAKIM MERROUANE, déplore ainsi : « Depuis 1994, plusieurs centaines de sociétés commerciales ont vu le jour et elles ont totalement étouffé le secteur industriel privé. Au lieu de réagir, les responsables des organisations patronales, qui étaient à l'origine des industriels, se sont eux aussi transformés en importateurs au détriment de leurs activités initiales. »²

Les organisations patronales restent peu représentatives, et existent surtout dans les grandes villes. Selon Mr GAOUAR, vice-président de la CAP³, que j'ai rencontré dans son entreprise à Oran, les grandes concentrations du patronat privé se trouvent à Annaba, Constantine, Sétif, Alger, Blida, Oran et Tlemcen, dans les petits centres privés créés autour des grands pôles industriels créés par l'Etat. Pour ce qui la concerne, la CAP est divisée en deux grandes régions : Tlemcen, Oran et une partie d'Alger ; l'autre partie d'Alger, Sétif et Annaba.

-Sous-section 2 : les exigences du patronat

La revendication phare des chefs d'entreprises privées concerne les pertes de change. Comme leurs pairs du secteur public, les entreprises du secteur privé subissent en

¹ La CAP est restée plusieurs années sans président, et une scission de la CGOEA a donné naissance à la CNPA (Confédération nationale du patronat algérien).

² *La Tribune* (Paris), 31 janvier 1997.

³ Il est également PDG d'une PME de construction de bateaux de plaisance à Oran et président de la région Ouest de la CAP. Notre interlocuteur précise que la CAP, dont le siège est à Alger, est composée de dix fédérations, par branche d'activité : BTP, industries textiles, industries plastiques et chimiques, cuirs et peaux, ISMME... ainsi qu'un secteur commercial. Une fédération de France tenterait même de regrouper les industriels algériens installés en France. Regroupant plus de 1 500 entreprises au départ (des PME à 99%), la CAP connaît un certain effritement, toujours d'après Mr GAOUAR.

effet les lourdes conséquences des dévaluations de la monnaie nationale. Celles qui ont bénéficié de licences d'importation d'équipements au lancement de leurs projets, à un moment où le dinar était en parité avec le franc français, voient leurs dettes brusquement augmenter¹. Selon ABDELKRIM HASSANI, patron privé et président de l'*Association des opérateurs victimes de la perte de change*, l'endettement était déjà multiplié par dix à la fin de l'année 1993², suite à la première dévaluation intervenue en 1991 et avant celle – plus importante – de 1994. Les organisations patronales estiment à 450 le nombre d'entreprises privées déstabilisées en 1997, et à dix milliards les pertes subies³.

Le but du patronat est de faire prendre en charge ces pertes de change par l'Etat. D'autant qu'il reproche à ce dernier les « aides » accordées aux entreprises publiques. Des dispositions sont malgré tout concédées au secteur privé. Une circulaire datée de décembre 1993 tente timidement de traiter les problèmes dus à la dévaluation, puis un dispositif complémentaire est mis en place en 1994, modifié en 1997, afin de négocier au cas par cas un reprofilage de la dette ; 91 entreprises en auraient bénéficié, pour un coût de 4,8 milliards de DA en modification d'intérêts et trois milliards de DA pour l'effacement des intérêts au niveau des banques.⁴

La décision unilatérale du gouvernement en novembre 1998 – dans le cadre de la Loi de finances – de faire supporter la charge des allocations familiales par les entreprises provoque là aussi le courroux des patrons ; tout comme l'accumulation des créances impayées par l'Etat dans nombre de réalisations⁵. Certains chefs d'entreprise demandent même plus généralement une « amnistie fiscale » sur les impôts payés par les entreprises⁶.

¹ Un entrepreneur lancé dans l'agroalimentaire n'arrive pas à réaliser que la banque exige de lui cinq milliards de centimes, alors que sa licence d'importation ne dépassait pas 700 millions de centimes. (*La Tribune*, 13 octobre 1997)

² Idem.

³ Ibid.

⁴ Bilan dressé par Ahmed BENBITOUR, nouveau Premier ministre, devant l'assemblée générale de la CAP. (*La Tribune*, 28 mai 2000)

⁵ Dans *El Watan* du 13 novembre 1997, le responsable du bureau d'Oran de la CGOEA estime à 120 milliards de centimes le montant des créances impayées concernant des travaux réalisés pour satisfaire à un programme d'urgence en matière d'infrastructures scolaires initié deux ans auparavant.

⁶ Le président de la CAP, Louardi CHABANI, pense que cette décision permettrait de drainer d'importants capitaux vers l'investissement. (*El Watan*, 28 mai 2000) Deux ans auparavant, l'ancien président de la CAP, Amor NOUREDDINE n'a pas craint de déclarer dans *El Watan* du 19 janvier 1998 que « la valeur des fonds hors du circuit officiel est estimée à 200 milliards de dinars ».

-Sous-section 3 : absent du débat sur la stratégie économique

Favorable – davantage par dogme – à l'ouverture libérale, le patronat algérien constate cependant les retombées néfastes sur l'activité privée et se retourne contre l'Etat auquel il fait appel pour l'aider à s'en sortir. C'est le discours que m'a tenu Mr GAOUAR :

« Notre objectif est d'être un interlocuteur de poids auprès du gouvernement qui ne discute qu'avec l'UGTA. Le gouvernement décide seul des orientations économiques. Dès que l'économie de marché est apparue, nous avons cherché à nous adapter. Mais on nous y a jetés sans nous avoir préparés. Quand on va à une guerre, il faut préparer les armes. Beaucoup d'entreprises ont fermé, surtout dans le secteur textile qui a vécu une véritable hécatombe. S'y est ajoutée la dévaluation politique (et non pas économique) du dinar, qui a appauvri les entreprises ; malgré tout ce qu'on nous a dit, rares sont les entreprises qui ont développé l'exportation. Avec un million de DA de stocks, je fabriquais auparavant cinq bateaux, je n'en fabrique pas la moitié d'un aujourd'hui. 'L'Etat a deux enfants', un secteur public et un secteur privé, mais il en favorise un au détriment de l'autre ! Pourtant, seul le secteur privé, à 90%, paye ses impôts¹ ; rares sont les entreprises publiques qui payent leurs impôts et leurs charges à la Sécurité sociale. Malgré l'ancienneté de l'activité, nous sommes considérés à la banque de la même façon qu'un trabendiste qui vient ouvrir un compte. Pourtant nous ne faisons pas de thésaurisation. Il faut que l'Etat se désengage de l'économie et la laisse aux entrepreneurs. Le commerce et l'industrie nécessitent des décisions rapides, donc des mesures très libérales. Aujourd'hui la lenteur administrative nous empêche d'acheter un produit sur un simple coup de fil. »

Les chefs d'entreprises s'expriment relativement peu sur le processus de privatisations en cours, parce qu'ils sont dans l'incapacité d'y participer. Ils se plaignent surtout de ce que leurs revendications ne seraient pas entendues, malgré la collaboration de leurs

¹ Sur cette question, D. Abbas TURQUI, chef d'entreprise, est plus franc : « Aujourd'hui, la différence entre les producteurs privés qui survivent et ceux qui se meurent ne réside nullement dans l'écart de compétitivité et/ou de savoir-faire, mais uniquement dans la vente avec ou sans facture ! Il n'y a pas de sanction du marché : il y a ceux qui se croient obligés de tricher et les autres... » (« Pour un secteur national productif et contre la culture de l'amalgame », in *El Watan*, 3 novembre 1997)

organisations aux réunions de la Tripartite. En dépit de l'entrée d'un de ses représentants au gouvernement¹ et de la proposition d'une « coordination patronale »², la division règne au sein du patronat algérien. Elle affaiblit le poids du secteur privé, déjà loin d'être décisif dans la vie économique et sociale.

Conclusion du Chapitre 3 :

Des résistances à la privatisation existent, même si elles ne sont pas toujours pleinement « conscientes » : peur de l'inconnu, expérience des dissolutions traumatisante, peine à abandonner totalement un mode de fonctionnement dont la dimension sociale et nationale était forte... Mais la relative accalmie du climat social est plus due à la dégradation de la « situation sécuritaire » qu'à l'avancée de la négociation collective.

¹ Issu de la CAP, Redha HAMIANI est nommé ministre des PME-PMI en 1993.

² L'objectif de cette structure regroupant toutes les organisations patronales est d'être « l'interlocuteur auprès des pouvoirs publics sur les grands dossiers économiques, sociaux et culturels », selon le président de la CAP (*El Watan*, 28 mai 2000).

CHAPITRE 4

Le rôle de l'Etat

Le mouvement actuel de « globalisation » porte-t-il en lui l'affaiblissement des processus de construction nationale ? La question est posée à toutes les économies dans le monde. Celles-ci ont-elles besoin de « plus d'Etat » ou de « moins d'Etat » ? Mais de quel Etat s'agit-il ? Quelle est sa nature et quel rôle doit-il remplir ?

En Algérie, l'Etat a traversé différentes périodes au cours desquelles son engagement s'est accru ou au contraire réduit. De la proclamation d'un développement socialiste au rattachement à l'économie de marché, il modifie radicalement ses objectifs, alors que la gestion des entreprises publiques reste globalement marquée par des pratiques bureaucratiques. Au-delà, sa conduite révèle des limites dans la transparence et la démocratisation de l'ensemble du système économique et social, limites qui posent la question même de sa survie comme garant d'un développement.

SECTION 1 : un essai de définition de l'Etat

Nous avons déjà évoqué la notion d'Etat telle qu'elle a évolué au cours des expériences contemporaines de développement, traduites par des réussites ou des échecs dans différents pays¹. Etat, étatisme ne recouvrent pas les mêmes significations selon les périodes historiques et les conceptions économiques.

Pour le Grand Larousse Universel, l'Etat est à la fois : une société politique résultant de la fixation, sur un territoire délimité par des frontières, d'un groupe humain présentant des caractères plus ou moins marqués d'homogénéité culturelle et régi par un pouvoir institutionnalisé ; les éléments centraux de l'Administration ; et enfin l'ensemble des pouvoirs publics, par opposition aux « citoyens ». L'expression

¹ Voir supra p.46 à 52.

d'*appareil étatique* résume bien l'impression d'organisation et d'autorité qui se dégage d'un Etat solide et/ou autoritaire.

Selon IBN KHALDOUN,

« L'Etat est l'unique agent de développement et de l'organisation des institutions économiques, sociales et culturelles (...) Le bien-être des populations dépend de la protection et des politiques économiques de l'Etat. (...) Le développement d'une civilisation coïncide avec l'émergence d'un Etat puissant. Elle fleurit quand l'Etat atteint le sommet de sa puissance ; décline et se désintègre avec sa dissolution et son effritement politique. »¹

Cette conception – quasiment révolutionnaire à l'époque – a finalement prévalu durant des siècles dans la majeure partie du monde. Elle a sous-tendu le développement du continent européen et nord-américain au XIXème et XXème siècle. Puis, l'idéologie du « moins d'Etat » a fait son apparition ; le rôle désormais dévolu à la puissance publique se réduit à créer puis à maintenir un « environnement » favorable au marché.

SECTION 2 : en Algérie, de l'Etat dominant au retrait justifié

-Sous-section 1 : analyse du discours algérien

§1 UN ETAT FORT POUR GAGNER LA BATAILLE DU DEVELOPPEMENT

Depuis l'indépendance, l'Etat joue un rôle prééminent en Algérie. Il est celui qui décide et met en œuvre les orientations pour le bien du peuple. J. LECA y voit l'empreinte historique des conditions de construction de la nation elle-même.

« Aux yeux de ses élites historiques non seulement la nation algérienne est plus importante que ses composantes, mais surtout elle ne peut exister que contre elles, ce qui implique un Etat fort pour révéler la société à elle-même et une formule officiellement monolithique. C'est justement parce que les élites

¹ M. MAHDI, *Ibn Khaldun's philosophy of history*, University of Chicago Press, Chicago, 1957, p.203.

historiques et celles qu'elles ont cooptées ont perçu l'Algérie comme menacée par une mosaïque de multiples solidarités primordiales, que la colonisation a encore exacerbées jusqu'à l'émiettement, que l'emprise de l'Etat a été revendiquée avec autant de constance. »¹

La référence au socialisme alors proclamée repose davantage sur une base idéologique « nationaliste » que sur l'appartenance revendiquée au camp des pays de l'Est européen. D'un point de vue économique et social, l'indépendance érige l'Etat comme acteur exclusif de la nouvelle bataille du développement. Les ennemis intérieurs – le secteur privé –, et extérieurs – les pays du « centre »² assimilés à l'ordre colonial –, sont ainsi écartés de toute forme de collision avec le « modèle autocentré » destiné à apporter une véritable émancipation.

L'Etat est doublement légitimé : par son origine – le mouvement de libération –, et par son assise sociale – le peuple. Au point que l'Etat devient le « démiurge »³ de la société. Très fortement centralisé, il détient tous les pouvoirs. Pouvoir économique d'abord, mais aussi pouvoir politique, concentré autour du noyau dur de l'armée et centralisé à partir du parti unique, le FLN.

« Rente pétrolière, Etat fort et centralisateur, parti unique constituaient ainsi les trois dimensions d'un système de pouvoir qui se pensait comme le continuateur du mouvement de libération, s'identifiait à la 'Révolution', se voulait le 'guide' du Peuple entendu comme une sorte d'Etat-major conduisant une armée en campagne dans un nouveau type de guerre qui s'appelait maintenant le développement. »⁴

L'installation des sociétés nationales joue comme un catalyseur des valeurs que l'Etat cherche à diffuser dans la société. Présentées comme l'outil pour le décollage économique, elles occupent un terrain privilégié : les sigles des grandes entreprises sont brandis par les travailleurs comme des symboles de réussite collective, les activités sociales permettent aux familles d'accéder à un niveau de vie avantageux. La

¹ Jean LECA, « Etat et société en Algérie », op. cit., p.17-18.

² Voir supra p.30.

³ Nom du Dieu créateur dans la philosophie platonicienne.

⁴ Ali EL-KENZ, « La société algérienne aujourd'hui. Esquisse d'une phénoménologie de la conscience nationale », op. cit., p.7.

politique de diffusion industrielle et de couverture du territoire par les structures de distribution permet d'ancrer cette conception de l'Etat dans l'ensemble de la société.

La mort de BOUMEDIENE – identifié comme l'artisan de « l'expérience algérienne de développement » –, correspond à la fin d'une période historique et surtout à l'apparition au grand jour de contradictions internes au pouvoir algérien, qui vont assez radicalement modifier la mission et le sens même de l'Etat.

M. BENNOUNE éclaire les bouleversements de cette période par l'exacerbation des contradictions déjà existantes depuis l'indépendance et même l'héritage de la guerre de libération :

« Tant que le rapport de forces était en faveur des couches populaires, tout le monde s'affichait comme socialiste et anti-impérialiste et pour une triple révolution industrielle, agraire, culturelle. Mais, dès que l'équilibre a basculé en faveur des forces conservatrices internes, renforcées par la structuration de classe engendrée par le développement des deux premières décennies de l'indépendance ainsi que par la résurgence de la droite réactionnaire sur le plan mondial, les options fondamentales seront remises en cause par les membres du soi-disant Conseil de la Révolution pendant que BOUMEDIENE agonisait encore à l'hôpital. Sa mort aboutira à un thermidor sans l'émergence d'un Napoléon algérien, capable de consolider la modernisation de l'économie. »¹

Le changement est à l'ordre du jour dans les sphères économiques et sociales, conduit par le même système politique.

§2 LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ

Prônant de fait le désengagement de l'Etat de la sphère économique, les équipes qui se succèdent au pouvoir depuis 1979 tentent de conserver une apparence *socialisante* pendant longtemps. A l'image du président CHADLI présentant en 1988 les réformes d'autonomie : « La mise en œuvre de l'autonomie de l'entreprise n'est pas une opération politique, mais elle se réduit à une question organisationnelle, dans sa forme

¹ Mahfoud BENNOUNE, « Les fondements socio-historiques de l'Etat algérien contemporain », in *L'Algérie et la modernité*, op. cit., p.79-80.

économique pure, n'ayant aucune relation avec l'aspect idéologique ni avec les choix fondamentaux du pays. »¹

A. BOUYACOUB insiste sur la justification apportée aux réformes :

« Les réformes n'ont pas été conçues et présentées comme des conditions de transition vers une économie de marché, comme ce fut le cas dans la plupart des pays de l'ancien bloc socialiste. Elles étaient présentées comme la réforme du mode de gestion du système économique avec la préservation de deux dominantes : les entreprises publiques et un système de planification assoupli. »²

Trois arguments essentiels sont ainsi mis en avant :

- les réformes restent dans le cadre institutionnel existant, sur la base de la Charte nationale et des résolutions du comité central du FLN de décembre 1986 ;
- elles sont le moyen de lier « la planification de l'économie au fonctionnement du marché »³ ;
- la réforme de l'économie a été initiée au début des années 80 par la restructuration des entreprises publiques, mais elle a été bloquée en raison des décalages entre les institutions et le fonctionnement réel⁴.

Cependant, c'est bien tout l'édifice économique et social construit autour de l'Etat qui est ébranlé. Les sociétés nationales sont débaptisées par les restructurations⁵, pour devenir des entreprises à caractère national ou local, aux prérogatives moins étendues. « On effaça ainsi jusqu'aux mots qui avaient constitué la symbolique de leur existence. »⁶

¹ *El Moudjahid*, 2-3 octobre 1987.

² Ahmed BOUYACOUB, « L'entreprise publique et l'économie de marché (1988-1993) », *Les Cahiers du CREAD*, n°39, 1^{er} trimestre 1997, p.23.

³ Abderrahmane Roustoumi HADJ NACER (dir.), *Les cahiers de la réforme*, op. cit., 2nd éd., Rapport n°2, p.27.

⁴ Idem, p.28-29, le contrôle permanent à tous les niveaux est dénoncé : « Le système de fait existant développe une organisation hiérarchique et tutélaire de la gestion économique, alors qu'en droit et au regard de la démarche politique, il aurait dû générer une répartition claire des rôles, des responsabilités et des fonctions. »

⁵ Alors que le terme « cherikat » (qui a la même racine que les mots *social* et *socialisme*) était employé pour évoquer les anciennes sociétés nationales, on parle désormais pour les entreprises de « mouassâssat » (qui évoque davantage l'institution).

⁶ Ali EL-KENZ, « La société algérienne aujourd'hui. Esquisse d'une phénoménologie de la conscience nationale », op. cit., p.14.

Les forces sociales très sollicitées et mises en avant dans les deux décennies précédentes – les travailleurs et les gestionnaires d'entreprises – sont critiquées, accusées de manque de motivation et d'efficacité. Quant à l'Etat, il était devenu trop possessif vis-à-vis du secteur productif, trop bureaucratique, trop centralisé ; trop public finalement...

§3 LES LIMITES DU SYSTEME

La perte de légitimité progressive du pouvoir politique explique aussi les différences introduites dans la conception du rôle de l'Etat. Cette perte de crédit résulte de plusieurs facteurs, historiques, linguistiques, identitaires, politiques, mais aussi sociaux.

Dès 1980, des Programmes anti-pénurie (PAP), recourant à l'importation massive de biens de consommation, sont adoptés. Comme si les nouveaux dirigeants à la tête des affaires cherchaient à rallier l'ensemble des couches sociales, auparavant pénalisées par l'absence de certains biens de consommation. Après la légitimation par la participation à la guerre de libération, c'est la recherche d'une légitimation basée sur la satisfaction de besoins sociaux divers. Mais l'*embellie* est de courte durée : le contre-choc pétrolier et la baisse des rentrées de devises, exacerbés par la croissance démographique et les obstacles rencontrés par les entreprises publiques, ne permettent plus de répondre aux larges besoins collectifs.

Avec la Charte Nationale de 1986, d'autres thèmes prennent le relais et cristallisent le discours. A. DJEGHLOUL fait ainsi remarquer

« que les rédacteurs de la Charte nationale enrichie aient centré leur réflexion sur les problèmes de l'islam, de l'histoire et de la culture n'est sans doute pas un hasard. Il s'agit là en effet des lieux où se forge la légitimité du pouvoir politique sur le long terme, tant il est vrai que les légitimités 'révolutionnaires' et 'développementistes' ne peuvent très longtemps résister à l'érosion du temps et des aléas économiques. »¹

¹ Abdelkader DJEGHLOUL, *Annuaire de l'Afrique du Nord - Chronique algérienne*, CNRS, Paris, tome XXV, 1986.

L'intervention active de l'Etat avait malgré tout rempli des fonctions essentielles dans la mise en œuvre du projet d'indépendance, même avec des contradictions internes graves. Mais l'absence de transparence et de démocratisation de la société – expression des limites profondes du système construit à l'indépendance – sans contrepartie d'un maintien du niveau de satisfaction des besoins, conduit à une distance grandissante entre de larges couches sociales et l'Etat.

Lors des événements d'octobre 1988 et depuis, un tournant est pris dans l'histoire de l'Algérie indépendante. Les émeutes, pour la plupart inorganisées, révèlent un véritable décalage entre l'Etat et le reste de la société. Celle-ci

« a perdu confiance dans l'Etat, qui est devenu une institution adverse. (...) Il y avait dans la jeune culture algérienne l'idée d'un Etat un peu mafieux, mais cette dérive était acceptée car l'Etat était aussi protecteur. Ce contrat est rompu. Aujourd'hui, ce qui subsiste, c'est l'image d'un Etat oppresseur et étranger au pays. »¹

-Sous-section 2 : la conception de l'entreprise publique en question

L'Etat est devenu le premier employeur et le premier distributeur de revenus. Malgré les progrès sociaux incontestables accomplis depuis 1962, la satisfaction des besoins de la population n'est pas toujours perçue comme la finalité effective du « développement » aux yeux de la masse légitimement impatiente. D'autant que certaines inégalités sociales naissent du système lui-même.

« Le bouleversement des structures matérielles s'est traduit par la constitution de nouveaux groupes sociaux dont la structuration est liée à la nature du mode de production qui se met en place. (...) Cependant, eu égard aux particularités du système économique – le rôle de l'Etat et l'extrême faiblesse du secteur privé notamment –, ce n'est pas la source de revenus, ni la propriété ou la non propriété formelle des moyens de production qui fonde la division de la société algérienne en classes, mais la position occupée par rapport au contrôle de la

¹ Interview d'Ali EL KENZ dans *Le Monde* du 11-12 octobre 1998.

production et de la répartition du revenu national sous quelque forme qu'il se présente. »¹

Le rôle initial de l'entreprise publique est à la fois de produire de manière performante et d'assurer la satisfaction directe de besoins sociaux. Mais l'entreprise est au centre d'une contradiction : officiellement porteuse d'un projet de développement indépendant, elle évolue dans un contexte international largement dominé par des critères de rentabilité. En restructurant les sociétés nationales, les décideurs économiques changent de fait la nature des liens entre elles et l'Etat, entre elles et la sphère économique et sociale dans laquelle elles avaient une position dominante.

La dynamique enclenchée produit des effets contradictoires. La structure étatiste est atteinte, mais partiellement ; certaines des fonctions, parmi les plus autoritaires et paralysantes, sont même renforcées.

Quant à la valeur du travail, pivot de la réussite du développement, elle est dévalorisée par le déclin de secteur public :

« Un patron du secteur privé est devenu aujourd'hui quelqu'un que l'on admire, qui se voit et s'entend de loin, qui loge dans une villa de l'ancien quartier des riches colons, marie ses enfants avec faste et cotise à la construction d'une mosquée. Rien à voir avec le cadre, même supérieur, d'El Hadjar épuisé par la gestion d'une organisation complexe, habitant un immeuble à loyer modéré. Dans les premières années du chantier d'El Hadjar, un agent de la Société nationale de sidérurgie était un bon parti pour les mères à la recherche d'un gendre. Aujourd'hui les alliances matrimoniales ont changé d'objectif : rien ne vaut un bon capitaliste privé. »²

A. HENNI affirme lui que « les individus cherchent à fuir des positions de productions matérielles (travail en atelier, travail productif de biens matériels ou culturels) pour rechercher des postes administratifs »³. L'économie informelle dans laquelle de larges

¹ Djamel CHERIDI, *Changement et continuité dans l'Algérie des années 1980 : les espaces urbains de sociabilité*, Thèse, Université Paris VII-Denis Diderot, J. Couland dir., 1995, p.231.

² Ali EL-KENZ, *Le complexe sidérurgique d'El Hadjar, une expérience industrielle en Algérie*, Ed. du CNRS, Paris, p.252 de l'édition de 1983.

³ Ahmed HENNI, « Qui a légalisé quel 'trabendo' ? », in *Peuples méditerranéens*, n°52-53, juil/déc 1990, p.238.

pans de la société tentent de survivre crée un fossé au sein de la société elle-même. On assiste à la disparition progressive de la classe moyenne et à l'inconsistance de l'intervention de l'Etat. « L'impôt n'est pas utilisé pour lutter contre les inégalités socio-économiques fondées sur le travail légal. »¹

Avec la réduction des dépenses budgétaires, l'Etat ne garantit plus la redistribution du revenu par des actions de transfert, ni la fourniture de biens et services à la collectivité à prix soutenus. Suite au désengagement accéléré par la mise en œuvre de *l'ajustement*, l'intervention de l'Etat est comprimée ; elle change de nature en ce sens qu'elle est censée n'assurer que les activités dites fondamentales.

Mais comment assurer ne serait-ce qu'une politique sociale dite d'accompagnement, quand l'intervention de l'Etat se réduit considérablement dans plusieurs domaines qui ont trait au développement social, comme la santé publique ou le système éducatif ? Comment répondre aux besoins sociaux – même de base – sans disposer des leviers économiques minima permettant de bénéficier d'une marge de manœuvre ?

« Le désengagement progressif de l'Etat de la prise en charge d'un certain nombre de services publics s'analyserait également comme l'expression d'un changement du statut de l'Etat. Du statut de l'Etat-providence, il tendrait à se transformer en Etat-veilleur de nuit, se désengageant tout autant de l'économie (où il n'assurerait que des fonctions de régulation d'ensemble) que de la sphère sociale (dans laquelle il se limiterait à la gestion des effets les plus dramatiques des ajustements sur la population). Cette transformation du statut de l'Etat s'inscrit dans le processus de libéralisation et de transition vers l'économie de marché. »²

Pour assurer ces seules fonctions sociales dites « minimales » et les effets de l'ajustement structurel, l'Etat est dans l'incapacité de le faire sans conserver les outils indispensables à une politique efficace (maîtrise budgétaire, appareil de production...).

¹ M'hamed BOUKHOBZA, cité par le CNES in *Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, 12^{ème} session plénière, novembre 1998, p.5.

² CNES, *Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, 12^{ème} session plénière, novembre 1998, p.61-62.

⑤

-Sous-section 3 : le désengagement entraîne la dilution du rapport de l'état à la société

Le lien entre Etat et société, tel qu'il était conçu à l'indépendance, tel qu'il s'est construit, tel qu'il est devenu de fait, a donc perdu une grande part de sa légitimité.

En plus du fait d'être un enjeu politique, l'Etat est également de plus en plus un enjeu économique. Quand le contrôle de certains de ses appareils assure l'accession à la production et aux richesses¹, l'Etat lui-même devient un simple patrimoine (à vendre ?).

« La non-séparation de l'économique et du politique a renforcé au sein de ce dernier la croyance selon laquelle les activités économiques ne se soutiennent pas par elles-mêmes mais requièrent le patronage permanent de l'Etat, croyance que les pratiques françaises, (...), n'avaient certes pas démentie. L'Etat sert à (s')enrichir et à redistribuer : l'enrichissement même est une forme de redistribution. »²

Le clientélisme et la course au pouvoir, la corruption dénoncés dans le fonctionnement des entreprises publiques ont-ils disparu ou ne se sont-ils pas pour une part accentués avec les restructurations et les convoitises qu'elles suscitent ? Certains faits nous incitent à retenir le second raisonnement ; il s'agit d'accusations, encore rares mais explicites, sur l'existence de phénomènes de corruption. A l'image de l'ouvrage courageux et très documenté de D. HADJADJ³, qui démonte les mécanismes des réseaux de corruption – particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'agroalimentaire – et montre l'imbrication étroite entre système mafieux et système politique. L'auteur n'hésite pas à écrire ce que beaucoup de citoyens pensent à voix basse.

« Une chose est sûre – toutes les informations nécessaires pour s'en convaincre sont en possession de l'administration du commerce, des douanes

¹ Je pense ici par exemple aux circuits d'importation gérés par les entreprises publiques avant la libéralisation du commerce extérieur.

² Jean LECA, « Etat et société en Algérie », op. cit., p.51.

³ *Corruption et démocratie en Algérie*, Ed. La Dispute, Paris, 1999, 312 p. L'auteur écrit en avant-propos : « Quand, enfin, le peuple algérien réussira à imposer sa souveraineté, les jours de la corruption seront comptés. » (p.10)

et des banques –, les barons du pouvoir et les anciens dignitaires du régime issus de la hiérarchie militaire et des services de sécurité se partagent les plus importants marchés à l'importation. »¹

Depuis l'ouverture brutale du commerce extérieur, la fuite des capitaux est vertigineuse et sans précédent. En 1997, le solde des entrées et sorties de capitaux au titre des investissements directs étrangers et des crédits extérieurs est négatif de 543 millions de dollars² : les capitaux privés algériens investis ou placés à l'étranger sont donc considérables. Certaines sources font état d'une somme de 400 milliards de dinars d'évasion fiscale³.

Déjà A. BRAHIMI, ministre de la planification entre 1979 et 1984 puis chef du gouvernement de 1984 à 1988, a quant à lui fait des déclarations explosives en révélant le chiffre de 26 milliards de dollars qui auraient été détournés en 20 ans⁴.

SECTION 3 : l'absence de stratégie industrielle

-Sous-section 1 : des résultats financiers trompeurs

Les gouvernements successifs se flattent depuis 1994 (année de signature de l'accord de rééchelonnement) de bons résultats macro-financiers, notamment le retour à un taux de croissance positif, un niveau élevé de réserves de change disponibles et la diminution de l'inflation. Mais ceux-ci n'ont pu être obtenus qu'à un prix social très élevé et grâce à des facteurs extérieurs : le niveau des prix des hydrocarbures, l'appréciation du dollar ou la bonne pluviosité. Enfin, ces équilibres macro-financiers sont extrêmement fragiles et dépendants de ces facteurs externes.

Les ajustements appliqués ont échoué à créer les conditions d'une quelconque relance économique solide et durable. Au contraire, ils ont annihilé toute dynamique possible par la consommation, en sacrifiant les équilibres sociaux, mettant en péril « le modèle

¹ Idem, p.92.

² *Jeune Afrique*, n°2008, semaine du 6 au 12 juillet 1999.

³ Chiffre cité par M. YOUSFI, universitaire, dans un point de vue publié par *El Watan* des 25 et 26 décembre 1996 : « Algérie, société bloquée. Un constat : la concentration des revenus et l'érosion des classes moyennes ».

⁴ Déclaration faite en mars 1990 devant des étudiants à l'université des sciences sociales d'Alger (alors fief des islamistes). En octobre de la même année, Abdelhamid BRAHIMI prétend sur la radio « Chaîne 3 » que des dossiers sur des affaires de corruption existent dans les services d'investigation.

social du pays fondé sur la dignité (par un travail et des conditions de vie décentes) et la justice sociale (par une politique des revenus assurant le minimum pour tous) »¹.

Finalement, la focalisation sur les équilibres financiers a détourné des vrais problèmes subis par l'appareil industriel, au détriment d'une vision à long terme sur les évolutions de l'industrie algérienne, souhaitables dans le contexte international existant. Comme si l'Etat, au sens du pouvoir politique, ne parvenait pas à définir une démarche économique claire et cohérente².

-Sous-section 2 : la question de la « rente pétrolière »

Le décalage est croissant entre l'activité des hydrocarbures, en expansion, et celle des autres secteurs industriels. Le premier permet de maintenir une capacité d'importation relative, tandis que la production des autres branches ne cesse de décliner. Une partie de l'explication réside dans l'effort, davantage porté sur la valorisation des hydrocarbures que sur leur fonction d'entraînement de l'économie.

« L'après-pétrole » et la sortie de la dépendance du secteur des hydrocarbures fait l'objet de multiples recommandations. Comme ce document intitulé « Algérie : évolution et perspectives de l'économie à l'horizon 2005 » rédigé par un groupe de travail prospectif rattaché à la présidence, qui présente la restructuration industrielle comme un enjeu fondamental à moyen terme :

« La restructuration de l'industrie nationale est une donnée incontournable, en raison des faibles performances de l'industrie algérienne fortement extravertie, de l'épuisement prochain des réserves d'hydrocarbures qui impose de commencer dès à présent à mettre en place une stratégie d'exportation hors hydrocarbures et enfin, de la nécessité pour l'Algérie de commencer à s'inscrire dans une division internationale du travail. »³

Le qualificatif de « rentière » n'a pas toujours été accolée aux économies basées sur l'extraction et la vente des hydrocarbures. Ce secteur a souvent permis aux pays

¹ CNES, *Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, 12^{ème} session plénière, novembre 1998, p.99.

² Ahmed TIBAOUÏ le confirme malgré lui quand il déclare aux participants de la 12^{ème} session du CNES : « Toutes les mesures engagées par les pouvoirs publics dans le secteur économique ont été des mesures de sauvetage. Sans celles-ci, le secteur public industriel aurait connu un taux de décroissance inimaginable. » (*Le Matin*, 30 novembre 1998)

³ *El Watan*, 13 novembre 1993.

concernés de lancer de gigantesques programmes de dépenses publiques sans recourir à la fiscalité. La progression des recettes pétrolières étant plus rapide que celle du PIB des économies locales, le secteur public y connut un développement rapide. L'Etat devint ainsi un acteur majeur sinon dominant de l'économie. L'Algérie a quasi entièrement électrifié ses campagnes, et l'Irak construit des milliers de kilomètres de chemin de fer. Si la question de la « rente » est pertinente, c'est davantage à partir du moment où le secteur des hydrocarbures a été valorisé à des seuls fins d'exportation et d'accumulation de devises étrangères. Avec la remontée des prix mondiaux, la rente devient alors de nouveau « rentable » ; elle se partage entre l'Etat et les compagnies pétrolières étrangères.

Il reste que, selon A. SID AHMED, le secteur des hydrocarbures n'entraîne pas automatiquement d'autres branches industrielles dans une économie.

« Alors que beaucoup d'industries : automobiles, bâtiment, chantiers navals, armements, etc., font appel aux facteurs locaux (terre, main d'œuvre et capitaux) à travers toutes sortes de petites industries et stimulent par là même une vaste gamme d'activités productives et d'entreprises, l'industrie pétrolière offre peu de possibilités d'effets de liaison amont et aval. Malgré des progrès considérables réalisés dans la transformation locale des hydrocarbures au profit de la demande intérieure et des exportations, l'industrie des hydrocarbures est restée une enclave isolée et technologiquement avancée induisant peu d'effets de germination sur les autres secteurs économiques. »¹

Si cette analyse est affirmée de façon peut-être trop absolue, le bilan de la période d'industrialisation, concernant l'Algérie, se traduit par un accroissement phénoménal des équipements industriels, mais non par une augmentation parallèle significative de la production. Cependant, la phase de construction de telles infrastructures industrielles était loin d'être achevée. La question se pose d'ailleurs de savoir s'il existe une période de rupture qui marque la fin d'une industrialisation.

D'autant que la dépendance la plus dangereuse réside plutôt dans la composition de l'appareil industriel et dans ses besoins de fonctionnement : des matières et produits

¹ Abdelkader SID AHMED, « De la 'staple theory' à la rente pétrolière », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXIX, n°115, juil/sept 1988, p.793.

semi-finis en provenance de l'extérieur, destinés à la transformation, sont nécessaires notamment aux industries manufacturières, autant que les pièces de rechange. C'est cette contrainte majeure qui s'est aggravée.

-Sous-section 3 : quelle politique industrielle ?

L'enjeu majeur est donc l'élaboration d'une véritable stratégie industrielle globale. Un début de solution à la régression du secteur industriel réside sans doute dans la recherche d'une intégration, avec un effet dynamisant du secteur des hydrocarbures sur le reste de l'industrie.

La sauvegarde du secteur industriel, et particulièrement de son « noyau dur » (les ISMMEE), est vitale. La poursuite de son déclin puis son éventuelle disparition entraînerait celle du secteur des matières premières situé en amont (mines et carrières, industries de première transformation) et ceux situés en aval (industries manufacturières).

Pour parvenir à une telle politique industrielle, un débat est assurément nécessaire. Certains tentent d'y exhorter les pouvoirs publics. Estimant que l'état de délabrement des structures économiques et sociales menace de provoquer des « ruptures qui pourraient s'avérer irrattrapables », le CNES¹ appelle ainsi l'ensemble des partenaires sociaux à l'élaboration d'un « pacte national de croissance »². Celui-ci pourrait être basé sur un programme de grands travaux, destiné à relancer le secteur industriel dans son ensemble³.

L'avis de M. MEKIDECHE sur la stratégie à adopter repose sur la suppression de toutes les rentes :

« La relance ne sera structurellement durable qu'à partir du moment où l'on s'attaquera résolument aux rentes qu'elles soient bureaucratiques ou

¹ A la tête de cette institution économique consultative, paritaire et indépendante depuis décembre 1996, Mohamed-Salah MENTOURI affiche ainsi sa conception du rôle du CNES : « Il ne peut être une chambre d'enregistrement, sans pour autant s'ériger en censeur ou en directeur de conscience. Dans ces conditions, il est vain d'en attendre une caution et encore moins un acte d'allégeance. Le CNES est une lucarne de vérité, et en tout cas une inflexion utile contre la tentation du discours unilatéral et de l'unanimisme stérilisant. » (interview dans *Liberté* du 28 octobre 1997)

² *El Watan*, 13 avril 1998.

³ CNES, *Rapport sur la conjoncture du premier semestre 1998*, 12^{ème} session, novembre 1998, p.17.

spéculatives générant des profits énormes au détriment des activités productives. »¹

En 1995, le Ministère de l'Industrie et de l'Energie élabore un « schéma directeur de stratégie industrielle ». Celui préconise une politique active de substitution aux hydrocarbures, une croissance industrielle forte (doublement de la production à l'horizon 2000 et doublement encore entre 2000 et 2010), le rééquilibrage de la balance commerciale industrielle (couverture des importations de fonctionnement de l'appareil de production par les exportations du secteur), et enfin une nouvelle configuration industrielle où domineraient les entreprises privées et les PMI. Outre qu'une telle stratégie conçue « en dehors d'une stratégie globale et prospective » et ne tenant aucun compte des contraintes financières majeures, le CNES précise plusieurs points qui témoignent de la légèreté d'un tel projet² : la « base technologique » constituée par les ISMMEE est absente ; la « carte économique » du pays (voies, réseaux, localisations) n'est pas prise en compte ; les restructurations lancées en 1994 ne sont pas évaluées. Enfin, le système de formation, jusqu'à l'ingénierie, le déploiement des centres de diffusion technologique et la recherche-développement devraient être au cœur de toute stratégie industrielle.

Quant au problème de l'information des entreprises, il est également important. Celle dont les gestionnaires et les chefs d'entreprise disposent est souvent incomplète voire déformée.

Conclusion du Chapitre 4 :

Les bons résultats financiers que les autorités algériennes se targuent d'obtenir dans la seconde moitié de la décennie 90 sont fragiles, dépendants de nombreux facteurs extérieurs, et surtout ne reflètent pas la réalité économique et sociale, marquée par un prix social élevé. Le *culte* des grands agrégats économiques et financiers ne laisse pas de place à la réflexion sur une stratégie industrielle. Une telle vision à long terme,

¹ Mustapha MEKIDECHE, « Economie de rente ou économie émergente », *El Watan*, 29 novembre 1999.

² CNES, Commission « Perspectives de développement économique et social », *Avis relatif au « Schéma directeur pour une stratégie industrielle globale et intégrée »*, août 1996, 29 p.

claire et crédible, manque cruellement pour accompagner voire permettre une relance efficace de l'appareil de production.

Les restructurations des entreprises publiques remettent en cause le rôle social qui était auparavant celui du système productif. Le choix de la privatisation a été arrêté. Mais en se dégageant ainsi, l'Etat se prive de la maîtrise de secteurs stratégiques pour définir des priorités de développement et d'insertion dans la nouvelle division internationale du travail imposée par la mondialisation. Il se retrouve aussi dans l'incapacité d'assurer les fonctions dites minimales qu'il déclare vouloir continuer à remplir. En diffusant lui-même l'idée de « trop d'Etat », et en se discréditant par les conséquences avérées de la politique d'abandon du secteur public, il accélère sa propre perte de légitimité.

CHAPITRE 5

L'expérience maghrébine

L'Algérie n'est pas seule à connaître la crise. Les similitudes comme les différences avec ses voisins du Maghreb sont certainement parmi les plus intéressantes à analyser, et ce à plusieurs points de vue. D'abord, ces pays ont opté dans les années 60 pour des choix d'industrialisation différents. Ensuite, le Maroc et la Tunisie ayant entrepris depuis le début des années 80 des réformes économiques et des ajustements structurels sous pression du FMI et de la Banque Mondiale, les comparaisons quant à la mission de l'Etat ne sont pas sans intérêt. Enfin, les liens objectifs, historiques et géographiques, qui unissent l'ensemble des pays du Maghreb pourraient jouer un rôle dans le développement de coopérations mutuellement avantageuses. Mais l'UMA¹ qui regroupe les trois pays, ainsi que la Libye et la Mauritanie, a grand peine à devenir réalité.

SECTION 1 : des choix différents au lendemain des indépendances

Les 20 premières années des indépendances sont dominées par l'intervention prépondérante des pouvoirs publics dans le contrôle des moyens de production. Ce mouvement revêt deux formes distinctes : au Maroc et en Tunisie, où assez vite l'Etat travaille à nourrir et à renforcer le secteur privé, tout en finançant le développement de pans entiers de l'activité économique² (avec une stratégie d'industrialisation visant à la substitution des importations) ; en Algérie, où le secteur public reçoit toutes les ressources disponibles et nécessaires pour assurer l'installation d'industries industrialisantes, laissant très peu de place au secteur privé.

¹ Union du Maghreb Arabe.

² Toutefois davantage en Tunisie qu'au Maroc.

-Sous-section 1 : des obstacles communs au développement de l'industrie

La présence française au Maghreb a laissé des traces, plus ou moins profondes dans les trois pays. Ceux-ci sont pratiquement vides d'industries au début des années 60. A la veille de l'indépendance, l'industrie manufacturière tunisienne ne comptait que 99 entreprises¹. Même si elle hérite d'un réseau relativement dense de voies de communication², l'Algérie a incontestablement davantage souffert de l'absence d'encadrement, en raison de la soudaineté du départ des cadres européens. Mais partout, comme le note A. TIANO, « les industries manquent de cadres d'exécution (ingénieurs, comptables, chefs d'entreprise) et les Pouvoirs publics, de même que les banques d'affaires, manquent de cadres de conception »³. De plus, l'industrie subit l'étroitesse des marchés intérieurs.

De façon plus globale, la période coloniale a remis en cause l'identité de chacun de ces trois peuples. Et c'est là encore en Algérie que l'Etat – dans son existence même – a été fortement déstabilisé et déraciné par le statut colonial. Sous le protectorat, le Maroc et la Tunisie ont en effet conservé leur Etat et leur administration, même faibles et sous contrôle direct.

Pour sortir d'une division coloniale du travail, les trois pays ont tenté de lancer des processus d'industrialisation – différents – de leurs économies.

« Les caractéristiques et les problèmes communs que partageaient les économies maghrébines à la veille de leur indépendance n'ont pas pour autant pesé sur les choix opérés par les pouvoirs pour entamer dans le même sens leur processus de développement et d'industrialisation. »⁴

L'industrialisation et ses effets spatiaux constituent un des principaux éléments de différenciation entre les économies et les sociétés maghrébines. La diversité du statut occupé par le secteur public s'explique par des raisons historiques, sociales et

¹ Bouziane SEMMOUD et André PRENANT, *Maghreb et Moyen-Orient - Espaces et sociétés*, op. cit., p.136.

² 4 000 km de rail et 32 000 km de routes (idem, p.135).

³ André TIANO, *Le développement économique du Maghreb*, PUF, Paris, 1968, p.17.

⁴ Imane HAYEF, « Industries et politiques industrielles au Maghreb - Approche comparée du développement industriel au Maghreb », in *Les symposiums du C.E.N.E.A.P.*, Alger, 1988, p.318.

politiques, particulièrement « l'enracinement d'une bourgeoisie privée locale »¹, limitée en Algérie du fait de la domination coloniale.

Au Maroc dès 1956 et en Tunisie depuis 1969, l'Etat cherche à renforcer le secteur privé. Celui-ci est ainsi largement pourvu en matières premières et en produits semi-manufacturés ; des crédits accessibles et une législation protectrice lui sont accordés, l'Etat prenant en charge les risques majeurs auxquels le secteur privé peut être soumis.

-Sous-section 2 : l'expérience marocaine d'industrialisation

Après l'accession à l'indépendance politique, la question posée aux autorités marocaines consistait à trouver le moyen d'assurer la croissance et la diversification de l'industrie de transformation, alors que les participations marocaines dans ce secteur ne dépassaient pas 5% du total. Sous l'influence des théories à la fois keynésienne, socialiste et marxiste, les pouvoirs publics ont considéré que l'intervention de l'Etat était nécessaire. Ils ont donc jeté dès 1956 les prémices d'une stratégie industrielle volontariste par la maîtrise étatique des centres de décision de certaines institutions, par la création d'entreprises et par la manipulation des instruments de politique des finances publiques.

Cependant, jusqu'en 1972, l'action de l'Etat s'effectue dans le cadre d'une politique économique et industrielle relativement libérale : abandon du programme d'industrialisation lourde préconisé par le Plan 1960-1964 dans la sidérurgie ; plan triennal 1965-1967 fortement influencé par une convention dite de stabilisation signée avec le FMI, avec priorité désormais à l'agriculture et au tourisme ; résultats décevants au niveau de la croissance et de la diversification du tissu industriel.

A partir de 1973, la stratégie marocaine de développement économique s'affirme définitivement. La politique de fort interventionnisme de l'Etat conduit à la création d'entreprises, à la loi sur la « marocanisation » des entreprises encore détenues par le capital étranger (dans toute entreprise ou institution, la participation du capital marocain doit être d'au moins 51%) et à un certain protectionnisme économique.

De 1973 à 1977, une phase de croissance industrielle rapide – profitant du quadruplement des cours internationaux du phosphate – est suivie par une phase de

¹ Abdellatif BENACHENHOU, « Repenser la place de l'Etat dans l'économie », in Camille et Yves LACOSTE (dir.), *L'état du Maghreb*, La Découverte, coll. L'Etat du monde, Paris, 1991, p.427.

blocage de l'industrialisation¹. Avec 9 777 millions de dirhams (DH), soit 37,2% de l'ensemble des investissements, l'industrie constitue donc – un temps – la « première priorité » dans la hiérarchie du plan.

« Mais cette optique industrialiste n'est pas industrialisante. (...) Le nouveau type d'industrialisation se caractérise par l'abandon de la phase de substitution pour être régenté par les besoins du marché extérieur. (...) Les nouvelles formes de la division du travail à l'échelle internationale ont dicté le choix d'une industrialisation de type périphérique. (...) Cette nouvelle spécialisation inégale qui succède à la spécialisation coloniale va faire du Maroc 'une base de montage et de finition' »². »³

L'essentiel des investissements concerne en effet les seules industries de transformation. De 158, les entreprises publiques deviennent 617, dont 64 établissements publics et 139 sociétés où l'Etat détient 100% du capital, et 121 sociétés où il dispose de 50 à 90%. L'industrie s'est construite à l'abri des barrières douanières.

Parallèlement, et toujours à la faveur de la marocanisation, de grands groupes privés – les plus importants sont au nombre de huit – se développent en association avec le capital étranger ; c'est le cas de l'ONA⁴. Aidé par des codes très incitatifs, le secteur privé tend à se concentrer. Son développement est surtout favorisé par les marchés publics : l'Etat et ses prolongements constituent de loin le principal client de l'entreprise privée.

-Sous-section 3 : la Tunisie entre mode libéral et socialisme

La Tunisie est peut-être encore plus handicapée que ses voisins en raison d'un marché interne trop petit dans les secteurs où les rendements d'échelle sont croissants. Mais le

¹ On peut ici se reporter à Jean-Marie CHEVASSU, « Le rôle de l'Etat marocain dans la croissance : le blocage et la restructuration du secteur industriel », in *Etat et développement dans le monde arabe*, Ed. du CNRS, 1990, p.196 et 197.

² Selon les auteurs du Plan quinquennal 1973-1977.

³ Habib EL MALKI, *Trente ans d'économie marocaine 1960-1990*, CNRS, Paris, 1989, p.27 et 28.

⁴ Omnium Nord-Africain.

ralentissement démographique que le pays va obtenir¹ facilitera la hausse relative du niveau de vie.

On peut distinguer quatre phases dans l'expérience tunisienne. Jusqu'en 1960, l'Etat contrôle plusieurs secteurs mais reste dans un cadre libéral. L'option socialiste n'est en effet pas retenue à ce stade, même si certaines propositions de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) concernant le contrôle de secteurs clés sont appliquées. La politique de « tunisification » permet à l'Etat de s'approprier les compagnies de chemins de fer, d'électricité, de gaz et d'eau.

De 1961 à 1969, l'arrivée de A. BEN SALAH² à un poste de « super-ministre » – son secrétariat d'Etat regroupant les finances, l'industrie et le commerce – oriente la politique tunisienne vers une option socialiste. En août 1969, le secteur étatique comprend l'agriculture à 90%, le commerce de gros et de détail, une partie de l'artisanat, et surtout une part importante de l'industrie (70%) et du secteur bancaire³. Mais cette expérience est brutalement stoppée en septembre 1969.

Dès son arrivée, le nouveau Premier ministre HEDI NOUIRA annonce la nouvelle politique économique : conserver les secteurs de base à l'Etat mais en rétablissant les mécanismes du marché ; accorder la priorité à l'agriculture ; renoncer aux grands projets industriels, privilégier les industries de transformation (textile, habillement, cuir, bois, industries alimentaires) et les PME. L'économie reste malgré tout très protégée par le maintien de droits de douane élevés.

La place réduite de l'Etat dans l'investissement industriel est significative : de 79% durant la première décennie 1962-1971, elle passe à 40% seulement entre 1977 et 1986⁴. Durant cette dernière période, le secteur privé réalise 58% des investissements industriels, tandis que 2% sont pris en charge par le secteur mixte. Cette politique industrielle axée sur les exportations favorise les opérations de « bout de chaîne »

¹ La Tunisie possède le taux de croissance démographique le plus faible de tout le continent africain (de 3,2% en 1960, à 2,3% en 1987 et 1,9% en 1993). En particulier grâce au statut de la femme, unique dans le monde arabe, ainsi qu'à une politique d'éducation développée. On attribue d'ailleurs souvent au premier président de la Tunisie indépendante, Habib BOURGUIBA, un rôle décisif pour avoir concilié l'identité arabe et musulmane avec une ouverture « moderne » à l'Occident.

² Déjà présent au gouvernement et y détenant une influence croissante dans les années précédentes, A. BEN SALAH se présente comme le défenseur des thèses de l'UGTT. Dès 1962, son secrétariat d'Etat publie un document intitulé *Perspectives décennales de développement 1962-1971*, qui tout en réaffirmant le rôle du secteur privé, prévoit l'introduction de coopératives dans l'artisanat, le commerce et l'agriculture, ainsi que la création de nombreuses entreprises industrielles publiques.

³ Christian MORRISSON et Bechir TALBI, *La croissance de l'économie tunisienne en longue période*, Centre de développement de l'OCDE, 1996, p.25.

⁴ Abdelmajid BOUZIDI, « Industries et politiques industrielles au Maghreb », in *Panorama des économies maghrébines contemporaines*, CENEAP, Alger, 1991, p.13.

(assemblage, confection...) et renforce la dépendance de l'industrie tunisienne vis-à-vis de l'approvisionnement extérieur en inputs.

La Tunisie a compris très tôt l'atout géographique que pouvait représenter sa position proche de l'Europe. Aussi l'appel aux investissements étrangers est-il une constante depuis la loi de 1972 qui régleme les droits et le fonctionnement des sociétés étrangères exportatrices. De multiples améliorations et un dispositif institutionnel d'encouragement aux investissements y sont ajoutés : exonération totale de l'impôt sur les bénéfices, exonération des droits et taxes perçus à l'importation des biens d'équipement et des matières premières nécessaires à la production, liberté totale de change qui garantit aux entreprises résidentes le transfert de leurs bénéfices¹.

-Sous-section 4 : la géographie industrielle du Maghreb²

Depuis les indépendances, trois types d'industries ont été développées au Maghreb, suivant les disponibilités de chaque pays en ressources naturelles et les choix mis en œuvre³ :

- des activités intenses en matières premières et en énergie : raffinage du pétrole et pétrochimie, chimie des phosphates, sidérurgie et métallurgie, production de ciment ;
- des industries destinées à la consommation finale : biens de consommation non durables (produits alimentaires, boissons), semi-durables (textile, confection, cuir, chaussures, produits pharmaceutiques), ou durables (électro-ménager, électronique grand public, voitures particulières) ;
- des industries d'équipement, tournées en général vers les besoins de l'agriculture, des travaux publics et du transport (constructions métalliques, grosse mécanique).

La géographie industrielle est largement déterminée par la nature des ressources du sous-sol, mais la production des équipements est beaucoup plus développée en Algérie, tandis que celle des biens de consommation l'est davantage en Tunisie et au Maroc.

Quant à la localisation des structures industrielles, elle reflète également les orientations adoptées. Le Maroc est certainement le pays où les infrastructures

¹ En cas de décentralisation, l'Etat prévoit même la prise en charge des contributions patronales au régime de sécurité sociale.

² On peut se reporter à la carte de la localisation des industries au Maghreb, proposée par André PRENANT et Bouziane SEMMOUD (annexe n°4).

³ Fayçal YACHIR, « Industrie : des choix différents, des solutions contrastées », in Camille et Yves LACOSTE (dir.), *L'état du Maghreb*, op. cit., p.465 à 469.

industrielles sont les plus concentrées géographiquement¹ ; l'axe urbain Casablanca-Kénitra concentre 70% des emplois industriels, deux tiers des unités de production². Quant à la Tunisie, la moitié de son industrie est située dans la région de Tunis. Contrairement à l'Algérie, les industries tunisienne et marocaine sont organisées autour de plusieurs usines de petite et moyenne taille, dont la plupart se limite au montage de composants importés³.

SECTION 2 : des réformes convergentes pour faire face à la crise

Des facteurs identiques à ceux qu'a connus l'Algérie conduisent successivement le Maroc et la Tunisie à adopter des « plans d'assainissement » : la chute du prix des hydrocarbures et des phosphates, le gonflement excessif de la dette extérieure consécutif au recours à l'emprunt pour financer les investissements, la détérioration des équilibres financiers internes et externes. Et la dépendance de ces deux pays à l'égard des capitaux, des moyens de production et des marchés extérieurs a rendu leurs industries très vulnérables.

-Sous-section 1 : le recul de l'Etat comme politique

La crise qui ébranle tour à tour les économies du Maghreb – dès la fin des années 70 pour l'économie marocaine – se traduit par des chutes simultanées de l'investissement, de la consommation, de l'emploi et de la capacité d'importation.

Alors qu'il était le moteur de la croissance durant les deux décennies précédentes, le recul de l'Etat dans les économies des deux voisins ne recouvre pas tout à fait la même portée qu'en Algérie. Au Maroc et en Tunisie, la stratégie d'industrialisation visant à la substitution des importations n'a pas redressé le déséquilibre des échanges. En Algérie, ceux-ci se sont détériorés du fait de la dépendance technologique de l'industrie mise en place. Mais dans les trois cas, le désengagement de l'Etat de pans entiers de la production fait figure de politique sur fond de pressions libérales extérieures.

¹ Voir à ce sujet la thèse d'Abdelkader KAILOUA, *L'espace industriel marocain de Kénitra à Casablanca*, URBAMA, Fascicule de Recherches n°13, Tours, 1984, 324 p.

² A Casablanca, l'usine marque fortement le paysage urbain. Un actif sur trois y travaille dans le secteur industriel.

³ Fayçal YACHIR, « Industrie : des choix différents, des solutions contrastées », op.cit.

La Tunisie est considérée comme « le meilleur risque du Maghreb » et les capitaux affluent. Elle n'a pas attendu les injonctions des organismes financiers internationaux pour introduire des réformes : réduction des déficits publics, désengagement de l'Etat, libéralisation progressive des prix et du crédit, dévaluation, levée des restrictions aux importations...

Le programme d'ajustement structurel engagé en 1987 vise la libéralisation complète de l'économie : libéralisation de la plupart des prix, réforme des entreprises parapubliques et privatisation de certaines, libéralisation du secteur financier et des importations. Il marque « une rupture aussi importante que l'arrivée de NOUIRA après l'arrêt de l'expérience socialiste »¹.

La création de zones franches industrielles et la privatisation progressive mais certaine d'une grande partie du secteur public va dans le sens d'un accroissement de la part du privé et d'une refonte de l'intervention de l'Etat. La loi-cadre sur la restructuration des entreprises publiques – on parle alors de « désengagement de l'Etat » – est signée le 2 août 1987 : les secteurs jugés « non stratégiques » sont appelés à être dénationalisés. Seuls les secteurs relevant de la défense nationale et des services publics sont appelés à rester dans le giron de l'Etat.

En une décennie, entre 1987 et 1998, 208 entreprises sont privatisées, pour un montant d'environ 970 millions de dollars². 58% auraient été acquises par des opérateurs étrangers. Les secteurs concernés sont essentiellement le tourisme et l'artisanat ; viennent ensuite le commerce, les transports, les industries électriques, chimiques et mécaniques, l'agriculture et le textile.

-Sous-section 2 : le Maroc, un exemple à suivre ?

§1 LA CRISE ET L'APPLICATION DU PLAN D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

En 1977, des perturbations importantes aux niveaux international et national ont de lourdes incidences sur l'économie marocaine : chute des cours du phosphate³, hausse des prix des produits pétroliers, dégradation de la conjoncture économique internationale qui se répercute sur les exportations marocaines, coûts de la défense

¹ Christian MORRISSON et Bechir TALBI, *La croissance de l'économie tunisienne en longue période*, op. cit., p.27.

² D'après les chiffres publiés par le Ministère tunisien du développement économique, cités par *Le Matin* du 7 juin 1999.

³ Le Maroc est le troisième producteur et le premier exportateur mondial de phosphates.

nationale. Ces chocs internes et externes viennent s'ajouter aux facteurs limitatifs de l'industrialisation liés à la politique d'import-substitution. De plus, entre 1972 et 1977, les besoins nécessaires pour équiper le pays et approvisionner les usines ont fait croître les importations de produits manufacturiers sur un rythme de croissance 2,3 fois supérieur à celui de la production industrielle¹.

Le total de la dette extérieure est multiplié par quatre au cours de la période 1973-1977. Les déséquilibres économiques et financiers rendent alors nécessaire la mise en place de mesures de restrictions de la demande intérieure, avec le lancement du Plan de stabilisation 1978-80. Entre 1980 et 1981, la croissance du PIB et de la croissance industrielle sont voisins de zéro.

Les années 80 marquent donc un changement radical dans le discours économique de l'Etat. Les instruments d'intervention tels que le budget, le secteur public, la marocanisation vont se dévaloriser au profit de nouveaux concepts : ajustement, privatisation, vérité des prix.

Dans le Plan quinquennal 1981-1985, porteur d'une « nouvelle vision du développement économique et social », l'Etat est encore défini comme « arbitre et orienteur du développement ». Mais le Plan est de fait abandonné en 1983 lorsque le Maroc se retrouve en cessation de paiement. Le pays s'engage dans un programme d'ajustement structurel, à coup de dévaluations et de restrictions budgétaires, sous l'égide du FMI. Les réformes entamées à l'égard du service public visent au désengagement de l'Etat des entreprises ayant un caractère industriel ou commercial, et à l'introduction d'une logique de marché dans le fonctionnement des autres. H. EL MALKI se demande si le libéralisme des années 80 change de nature par rapport à celui des années précédentes.

« Y a-t-il un libéralisme des 'vaches grasses' et un libéralisme des 'vaches maigres' ? Toujours est-il que le libéralisme des années 60 et 70 a fait bon ménage avec la croissance du secteur public, le développement de la dépense publique et la valorisation du plan. Par contre, celui des années 80 est en train de défaire ce que le premier a permis de faire précédemment. Un libéralisme plus 'libéral' où les lois du marché sont appelées à restaurer

¹ Jean-Marie CHEVASSU, « Le rôle de l'Etat marocain dans la croissance : le blocage et la restructuration du secteur industriel », op. cit., p.199.

l'ordre et l'équilibre. Le retour en force de ce type de libéralisme a appauvri la réflexion économique sur les problèmes du développement. »¹

Le PAS poursuit jusqu'en 1992 deux objectifs fondamentaux : redresser les équilibres financiers et assurer le retour à une situation financière viable ; lever les « distorsions structurelles »² de l'économie, limite à la compétitivité et frein à l'initiative privée. Des réformes sont engagées : assainissement des entreprises publiques, modernisation du système fiscal, libéralisation accrue du commerce extérieur (par la réduction de la protection liée à la politique des incitations) et des changes, nouvelles mesures du Code des investissements en faveur du capital étranger (abolition de la règle 50/50, garanties de transfert des capitaux), réforme du secteur financier.

Malgré la réduction du déficit global du Trésor, les commentaires de la Banque mondiale de 1995 témoignent du peu de succès de cette politique. L'activité du pays reste trop dépendante des performances agricoles, les exportations sont considérées peu dynamiques ; sans oublier une forte dépendance énergétique (plus de 90% des besoins sont satisfaits par les importations) comme alimentaire. De plus, les problèmes financiers resurgissent du fait des rééchelonnements qui n'ont pas fait fondre le service de la dette.

Mais comme marque de son ouverture sur l'extérieur, le Maroc est parmi les premiers pays du tiers-monde à adhérer aux organismes internationaux tels que le FMI ou le GATT, devenu l'OMC à Marrakech – en terre marocaine – en 1994.

§2 DE LA NON-INDUSTRIALISATION AUX PRIVATISATIONS

Objet de critiques depuis 1977, le secteur public n'est plus considéré comme fondamental. Depuis le début de la décennie 80, l'industrie est en recul global, de pair avec la percée de certaines branches exportatrices comme le textile. La dépréciation du dirham ajoutée aux mesures anti-protectionnistes conduit à l'orientation des ressources productives vers les activités fournissant des biens exportables. La part des exportations dans la production industrielle, de 13,8% en 1980, passe à 19% en 1985 et 20% en 1986³. Tandis que la part des investissements dans le PIB chute de 22,8%

¹ Habib EL MALKI, *Trente ans d'économie marocaine 1960-1990*, op. cit., p.14.

² Selon les termes du Ministre des Finances en visite en France en 1994 (*Marchés Tropicaux*, n°860, 29 avril 1994).

³ Parmi les exportations, celles du secteur des phosphates en représente une part non négligeable.

en 1980 à 20,3% en 1986, confirmant la tendance à la « non-industrialisation » de l'économie marocaine.

En 1987, les capacités de production industrielles sont utilisées en moyenne à 60%, mais avec des taux variant entre 21 et 90% selon les branches. Les principales contraintes rencontrées par les entreprises sont l'insuffisance de la demande locale et étrangère (suite à une concurrence vive), la pénurie de matières premières, l'insuffisance des moyens de financement et des problèmes de maintenance¹.

L'Etat détient alors 31% du capital social des entreprises industrielles et le secteur privé 69% (marocain : 55%, étranger : 14%). On compte 88 entreprises à participation étatique, qui réalisent 29% de la production industrielle (surtout les industries agro-alimentaires et chimiques/parachimiques), 40% des investissements, 40% des exportations. 50% des entreprises à participation étatique ont un effectif moyen supérieur à 200. Les entreprises à participation étrangère représentent environ le tiers du total.

Concernant les secteurs, l'Etat contrôle 97% du raffinage pétrolier, 84,5% de la distribution du pétrole et de la production du charbon, 79% des industries extractives, près de 70% des institutions financières, 66,5% de la gestion de l'eau et de l'électricité, 50% des transports et communications, 25% des industries manufacturières, et 21,6% de l'activité économique dans son ensemble. Ce secteur public emploie environ 250 000 personnes, soit 17,3% de la population urbaine active².

La logique économique suivie restant basée sur le constat d'une demande interne solvable relativement faible, le dynamisme de la croissance est censé venir du secteur exportateur. Le secteur privé doit dorénavant assumer le rôle moteur de la croissance économique et de la création d'emplois. D'où l'engagement d'un processus de privatisations et l'ouverture aux opérateurs privés des services publics et des infrastructures considérés jusqu'à présent comme stratégiques.

C'est le niveau privilégié des formes que revêt le désengagement de l'Etat. La redéfinition du rôle et du champ d'intervention de l'Etat consiste pour lui à réserver l'essentiel de ses moyens à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population,

¹ « Maroc - L'industrie en 1987 », *Maghreb Développement*, n°116, mars 1989.

² Zakya DAOUD, « Privatisations à la marocaine : la loi sur le transfert au secteur privé de certaines entreprises publiques », in *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°128, avril/juin 1990, p.84.

notamment la santé et l'enseignement de base. « La privatisation marque le passage de l'économie marocaine à une nouvelle étape de développement. »¹

La décision de privatiser vient du plus haut niveau de l'Etat. Preuve en est la vente, dès 1979, de certaines entreprises publiques au privé – notamment à de grands groupes comme l'ONA qui amorce alors sa phase d'expansion – : ce sont les « privatisations silencieuses » et « ventes hors avis du législateur » (essentiellement du patrimoine hôtelier). Puis c'est la mise en place d'un système de concessions destinées aux investisseurs privés. Le démantèlement de l'Office de commercialisation et d'exportation entre 1984 et 1987, sans être présenté comme une privatisation, entraîne le licenciement de plusieurs centaines d'agents, et profite à de grands groupes agro-industriels locaux².

La loi promulguée le 11 avril 1990³ décide le transfert au secteur privé de 112 entreprises, disposant elles-mêmes de 196 filiales. Le programme est destiné à rapporter 2,5 milliards de dollars d'ici fin 1995. Seules six entreprises publiques opérant dans des secteurs dits stratégiques sont alors déclarées non privatisables : phosphates (OCP), transports aérien (RAM) et ferroviaire (ONCE), postes, télécommunications (ONPT), production d'électricité (ONE), et distribution d'eau (ON de l'eau potable).

Ce vaste programme de privatisation est largement encouragé de l'extérieur⁴ et aucune garantie sur l'emploi n'est inscrite dans la législation.

« L'acquéreur doit démontrer qu'en prenant le contrôle de l'entreprise à privatiser, il devra satisfaire l'un des trois objectifs sociaux de la loi (accès de nouvelles catégories sociales à la propriété des entreprises et lutte contre

¹ Ministère du secteur public et de la privatisation, *Guide du programme des privatisations au Maroc*, édition de mars 1998, p.3.

² Hassan ZIADY, « Le mouvement de privatisation dans les pays du Maghreb », in *Problèmes économiques*, n°2086, 10 Août 1988, p.30.

³ Votée formellement le 11 décembre 1989, après des débats agités au Parlement et dans les médias. Le Roi Hassan II lui-même s'est impliqué pour justifier le désengagement de l'Etat.

⁴ La Banque mondiale y participe (prêt de 250 millions de dollars en 1995, premier d'une série sur trois ans d'un total de 600 millions de dollars). Tout comme l'USAID (Agence américaine pour le développement international) qui accorde un « soutien » de cinq millions de dollars, utilisés dans la réalisation d'audits et d'évaluations, de campagnes de communication. Enfin, l'Union Européenne apporte une contribution financière à partir de 1997, avec 185 millions d'euros pour la mise en œuvre d'un programme d'appui au secteur privé (appui technique à la privatisation).

l'accaparement, développement des économies régionales, sauvegarde de l'emploi). »¹

Le processus commence effectivement en 1992. Outre des hôtels, des distributeurs pétroliers et des entreprises minières, des banques ou des sucreries, la CIOR, une grosse cimenterie, la Sonasid, la plus importante unité sidérurgique du pays, et une unité de fabrication et de commercialisation des fertilisants (Fertima) sont vendues. Les appels d'offres sont rapidement abandonnés au profit des cessions directes, afin de drainer des capitaux étrangers. La fourniture de services publics par le secteur privé est à l'ordre du jour : une concession pour la fourniture d'eau potable et d'assainissement à Casablanca est ainsi cédée à la Lyonnaise des eaux. Fin 1995, 23 sociétés et 18 hôtels au total ont été transférés au privé², pour un montant total de 7,4 milliards DH. Sur ce total, 10 sociétés et quatre hôtels ont été entièrement ou partiellement cédés à des acheteurs étrangers.

Puis un essoufflement du processus intervient. Une des raisons invoquées touche à la question du prix minimum pour la transaction. Mais la majorité des unités concernées ne sont pas aussi « attrayantes » que les premières. Au point qu'une « Phase II » est annoncée : le transfert toucherait le transport ferroviaire, la production et la distribution d'électricité, les télécommunications.

En 1996, les entreprises industrielles à participation étrangère représentent 17% du nombre total des 6 282 entreprises marocaines. Elles contribuent pour 32% à la production et emploient près de 33% de l'effectif total.

Le désengagement de l'Etat et les privatisations ne font qu'accentuer la place du patronat privé marocain, appelé à devenir le principal employeur. La majorité du tissu industriel et économique est constituée de PME, mais la structure du capitalisme industriel marocain est fortement concentrée. L'ONA contrôle 50% du marché des dérivés laitiers, 45% du marché des huiles alimentaires, 80% du marché du savon de ménage, 75% du marché du sucre raffiné et 21% de celui des voitures particulières. La concentration du capital atteint un niveau tel que trois groupes dominent actuellement la vie économique du pays : l'ONA, le groupe MOHAMED KARIM

¹ Ministère du secteur public et de la privatisation, *Guide du programme des privatisations au Maroc*, op. cit., p.6.

² Dont la SNI (Société nationale d'investissement gérant auparavant des actifs industriels de l'Etat), la banque BMCE, la CTM-LN (transport de voyageurs), la SNEP (production de chlore et soude), la SOFAC et six sociétés distributrices d'essence.

LAMRANI et le groupe MOULAY ALI KETTANI¹. La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) rassemble d'ailleurs autant les entreprises privées que publiques.

§3 L'EXEMPLE DU SECTEUR TEXTILE

Première industrie du Maroc, le secteur textile repose sur la délocalisation et la sous-traitance. A partir des années 60, le pays se lance dans le textile ; en quelques années, la croissance est impressionnante (le chiffre d'affaires du secteur passe d'environ 60 millions de DH en 1960 à 370 millions en 1965²). Vers 1975, le pays se lance dans la confection, couvrant ainsi toute la filière, d'amont en aval. L'industrie textile se structure alors autour d'un noyau dur – la conception des produits – et d'une sous-traitance de la partie à haute intensité de main d'œuvre ; dans la confection par exemple, le coût de la main d'œuvre peut aller jusqu'à 45% du prix de revient final du produit.

Durant les années 80, le Maroc accueille les délocalisations du textile européen dans un contexte de faibles coûts salariaux (salaires inférieurs d'environ 70% à ceux pratiqués dans l'Union Européenne). En 1993, le secteur emploie 180 000 salariés. Il s'agit avant tout de PME à caractère familial, environ 2 000 sociétés, employant une main d'œuvre surtout féminine et faiblement syndicalisée. Le chiffre est à réévaluer d'environ 30 à 50% si l'on tient compte de l'informel. Soit à peu près 40% des effectifs industriels du pays, et plus du tiers des exportations totales des industries de transformation.

La crise fait apparaître au grand jour des faiblesses structurelles : dépendance extrême de l'extérieur pour les importations comme pour les exportations, trop faible intégration³. La chute des investissements depuis 1990 entraîne de fortes baisses dans l'ensemble des branches de la filière. Au point que des arrêts de travail se multiplient contre les mesures de restructuration⁴.

¹ Adelghani ABOUHANI, « Le Maroc : crise du modèle de développement et perspectives de changement », in Samir AMIN (dir.) *Le Maghreb : enlèvement ou nouveau départ ?*, L'Harmattan, Paris, 1996, p.58.

² *Jeune Afrique Economie*, avril 1993.

³ Selon les estimations, seuls 11 à 20% des intrants consommés sont d'origine marocaine, la quasi-totalité des besoins en équipements sont couverts par les importations ; la diversification est insuffisante pour avoir des filières intégrées.

⁴ En 1992 et 1993 à Filatis et Manatex à Casablanca, Icoma à Mohamedia, ou Cofitex à Fès.

§4 PAUVRETE ET ACTIVITES INFORMELLES EN CONTREPARTIE

La contrepartie de cette évolution est le développement d'une activité informelle, déjà importante par rapport aux autres pays du Maghreb. D'après CHANTAL BERNARD, les branches exportatrices étant soumises à la concurrence internationale, il en ressort « une adaptation rapide de la main d'œuvre à la demande. L'emploi y est donc aléatoire et, corrélativement, la pluriactivité se trouve renforcée. »¹

De plus, le Maroc est *réputé* pour être le pays le plus inégalitaire du monde arabe ; le fossé est béant entre riches et pauvres, entre villes et campagnes. En 1997, le taux de chômage officiel est de 16,6% de la population active², mais il atteindrait en réalité 30% selon certaines estimations. Selon la Banque Mondiale, près de 20% de la population vivent avec moins de deux dollars par jour, tandis que 20% des plus pauvres détiennent 6,6% de la richesse nationale et 20% des plus riches en possèdent plus de 46%³. Et dix années de rigueur ont coûté 35% de pouvoir d'achat aux Marocains.

L'absence de « filet social public » conduit au développement de solidarités familiales ; la contrebande et le secteur informel servent de recours.

SECTION 3 : la perspective encore éloignée d'une intégration régionale – l'Union du Maghreb Arabe

Autrefois unis au sein d'un même ensemble, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie jouaient alors un grand rôle économique et culturel dans le monde arabe et musulman, comme dans le bassin méditerranéen⁴.

L'idée contemporaine d'une intégration maghrébine est née en avril 1958 à la Conférence de Tanger qui réunissait les trois partis nationalistes⁵. Quelques années plus tard, la CEA (Commission économique de l'ONU pour l'Afrique) s'efforce de jeter les bases d'une coopération entre les pays de la région⁶, mais sans suite.

¹ Chantal BERNARD, « Economie parallèle...petites activités marchandes...micro-entreprises : une solution d'avenir ? », in Camille et Yves LACOSTE (dir.), *L'état du Maghreb*, op. cit., p.438.

² Isabelle JOB, « Maroc : la lente marche vers la modernité », *Conjoncture* (Paris), mai 1998, p.4.

³ Idem, p.3.

⁴ Il s'agit de la période pendant laquelle a régné la dynastie des Almohades.

⁵ Le FLN algérien, l'Istiqlal marocain et la Néo-Destour tunisien.

⁶ Un *Rapport de mission de coordination industrielle en Algérie, Libye, Maroc, Tunisie* est publié en 1964.

Dans les plans de développement nationaux, la perspective maghrébine n'est pourtant présente dans aucun des trois pays du Maghreb central. L'essentiel des échanges de marchandises et de services est polarisé avec la rive nord de la Méditerranée.

Les systèmes politiques maghrébins sont divers. Mais ils sont tous confrontés d'une manière ou d'une autre à une crise de légitimité depuis les années 80. C'est peut-être l'une des raisons qui les conduit à tenter de se rapprocher. L'Union du Maghreb Arabe naît le 17 février 1989 à Marrakech. Outre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, elle comprend également la Libye et la Mauritanie¹.

Après moult tentatives de rapprochement difficile, les Etats maghrébins décident donc de s'associer, entre autre pour chercher à répondre à la création du Marché unique européen, symbolisé par l'Acte unique qui entre en vigueur en 1986. Sur le plan économique, la priorité est de « travailler progressivement la liberté de circulation des biens, services, personnes et capitaux »².

En septembre 1988, la commission économique préalable avait élaboré un programme en quatre étapes³ :

- création d'une zone de libre-échange et suppression des barrières douanières ;
- mise en place d'une union douanière harmonisant les tarifs maghrébins ;
- création d'un marché commun avec libre circulation des biens, services, personnes et capitaux ;
- harmonisation des politiques économiques dans les domaines budgétaire, fiscal, salarial, social, monétaire et financier.

Depuis, la création de quelques entreprises mixtes et des coopérations énergétiques engagées auparavant (interconnexion des réseaux électriques entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, passage de gazoducs en provenance du Sahara algérien) sont l'essentiel des réalisations communes.

Mais les divergences politiques, les tensions à l'intérieur des pays, et entre certains d'entre eux – notamment le Maroc et l'Algérie⁴ – tout comme la pression de l'Union Européenne pour négocier de manière bilatérale avec chacun, empêchent l'installation

¹ En 1989, les cinq pays de l'UMA compte un peu plus de 60 millions d'habitants au total. Dix ans plus tard, le Maghreb est un « marché » de 70 millions de consommateurs potentiels.

² Article 2 du Traité portant création de l'UMA.

³ Zakya DAOUD, « La création de l'UMA », in *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°124, avril/mai/juin 1989, p.132.

⁴ C'est d'ailleurs leur rupture qui, depuis 1976, avait déjà annihilé les efforts d'union maghrébine. Leur principal sujet d'opposition, la question du Sahara Occidental, reste à ce jour l'obstacle principal à un rapprochement réel et durable.

réelle de l'UMA. En outre, la faiblesse des échanges intermaghrébins¹ et des coopérations industrielles ne permettent pas de dessiner de perspectives crédibles.

« Des intérêts stratégiques à long terme plaident sans aucun doute en faveur d'une plus grande convergence des efforts maghrébins. Les intérêts politiques immédiats rendent cependant difficile une plus grande intégration économique. »²

Pourtant, face aux défis technologiques, environnementaux, de formation, mettre en commun les potentialités en ressources naturelles et humaines ne serait-il pas une porte de sortie d'avenir pour des pays en butte à de multiples crises économiques et identitaires ? La population urbaine, jeune et relativement éduquée par rapport à ses aînés, tout comme le dynamisme des besoins de consommation et d'équipement, appellent à s'unir pour réduire les coûts et développer les éléments de complémentarité entre les économies.

Au-delà de la perspective maghrébine, des possibilités de développement existent pour les exportations algériennes, à l'image de certaines entreprises publiques qui amorcent avec succès des exportations vers les pays arabes ou l'Afrique subsaharienne. C'est le cas de la CMA qui s'oriente vers les marchés extérieurs, et obtient ainsi un premier contrat avec l'Irak en 1994 pour la livraison de 459 moissonneuses-batteuses en 1996³.

Conclusion du Chapitre 5 :

L'expérience de l'ajustement structurel mis en œuvre dans de nombreuses économies en développement – en particulier dans les deux autres pays du Maghreb – montre que la privatisation des entreprises publiques ne favorise pas un quelconque espace concurrentiel, mais remplace des monopoles publics par des monopoles privés.

¹ En 1987, ils ne dépassaient pas 1,8% des exportations et 1,9% des importations (Zakya DAOUD, « La création de l'UMA », op. cit., p.121). Selon le FMI, ils augmentent en moyenne de 8% par an entre 1989 et 1993 : en 1992, ils représenteraient ainsi deux milliards de dollars, soit moins de 4% du commerce de l'UMA.

² Alain CLAISSE et Gérard CONAC, *Le grand Maghreb. Données socio-politiques et facteurs d'intégration des Etats du Maghreb*, Economica, Paris, 1988, p.XIII.

³ *Le Jeune Indépendant*, 7 décembre 1999.

L'explication aux difficultés du processus est peut-être en partie là. Sauf à ouvrir les frontières au capital étranger.

L'UMA est-elle une issue à la crise des économies maghrébines et de celle de l'Algérie en particulier ? Cette tentative d'intégration régionale est en tout cas dans une impasse. Une généralisation de la sous-traitance serait un moteur trop faible de la croissance, tandis que la poursuite d'une industrialisation concertée pourrait constituer une alternative.

Conclusion de la Partie III

La crise industrielle et les restructurations dans les entreprises publiques bouleversent la réalité de la sphère économique et sociale. La désindustrialisation provoque une véritable déconstruction du système. Les changements politiques et économiques qui se réalisent en parallèle posent la question du type de société.

Conséquence même des difficultés financières et du recul du secteur public, les entreprises privées sont dans l'incapacité d'assumer la reprise des entreprises mises en vente. La situation sociale est explosive, tandis que des villes entières sont ruinées ou voient l'arrivée de nouveaux arrivants en quête d'un travail et d'un toit.

Les résistances qui existent parmi les salariés ou les cadres expliquent en partie les lenteurs des privatisations. Elles sont souvent le fruit d'inquiétudes, de l'absence d'association au processus engagé et de l'expérience désormais engrangée des dissolutions et des pertes d'emplois en nombre.

Le poids du secteur des hydrocarbures dans l'économie est très largement dominant. Mais l'Algérie ne disposant pas de ressources financières suffisantes en devises pour investir dans l'expansion des capacités de production, sauf à augmenter encore la dette, il est peu réaliste d'imaginer sortir de la crise grâce à une hausse de la production d'hydrocarbures. Aussi, l'enjeu majeur est l'absence d'une véritable stratégie industrielle globale. Un début de solution à la régression du secteur industriel, réside sans doute dans la recherche d'une intégration, avec un effet dynamisant du secteur des hydrocarbures sur le reste de l'industrie. Le débat n'est pas clos mais on ne peut pas dire qu'il se déroule au grand jour. Or, il s'agit de la définition même du rôle de l'Etat. Doit-il être capable d'élaborer des choix pour que le secteur public industriel se développe ou doit-il se limiter à réguler et contrôler sans moyens d'intervention réels pour assumer même cette mission ?

En Algérie comme dans l'ensemble de la région maghrébine, le modèle de l'ajustement structurel et des privatisations éloignent toute possibilité de retour de la croissance et du développement. A l'opposé, la construction de coopérations industrielles, économiques en général, avec les pays voisins ou plus éloignés apporterait sans doute un peu d'oxygène et des perspectives au secteur public algérien.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La réalité économique et sociale de l'Algérie des années 70 pouvait laisser imaginer un développement rapide et réussi, au point que de nombreux observateurs, avec admiration ou dépit, classaient le pays parmi ceux qui devaient « décoller » définitivement dans la décennie 80. Le renversement est brutal. L'enfoncement de l'Algérie dans une crise économique profonde frappe particulièrement l'industrie : chutes des productions jusqu'à la récession, aggravation de la dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs, dégradation des équipements jusqu'à l'arrêt des machines...

Si les résultats financiers s'améliorent dans certaines entreprises publiques, c'est à un prix social extrêmement élevé. Et ils restent très superficiels du fait de l'instabilité budgétaire de l'Algérie due au prix du pétrole, de l'insuffisance de la demande locale, tant des ménages que des activités induites, demande qui se rétracte en raison de l'appauvrissement. Les plus grandes entreprises, anciens fleurons de l'économie algérienne, sont dans une situation dramatique. Alors que la restructuration devait permettre aux entreprises publiques de devenir réellement autonomes dans tous les domaines, leur dépendance extérieure s'accroît considérablement. Pourtant, l'existence d'un tel tissu industriel a certainement empêché le pays de s'effondrer durant la décennie achevée. Le secteur public a en effet été violemment ciblé par le terrorisme, symbole qu'il est aux yeux des intégristes de tout poil d'une puissance publique impie et ennemie. Avec le programme de privatisations, le but est de vendre au plus offrant les unités qui rapporteront le plus de bénéfices directs à l'Etat, tout en mettant « à niveau » en parallèle pour la sous-traitance.

Les restructurations provoquent un renversement aussi fort que les sociétés nationales, pour la plupart de grandes entreprises industrielles, étaient un des symboles, un des fondements du mode de développement de l'Algérie indépendante. Et ce pour au moins deux raisons : elles avaient d'abord permis un déploiement formidable de l'industrie, sur la base des hydrocarbures et de la sidérurgie ; ces industries à forts effets d'entraînement ont contribué à l'essor de tout un tissu d'activités économiques indispensables au développement du pays. Ensuite, le secteur public devenu solide avait permis d'installer un système social redistributeur et protecteur, un certain recul des inégalités régionales, rompant radicalement avec le vécu de la population d'avant l'indépendance.

Les réformes sont présentées systématiquement de façon opposée aux précédentes mesures, qui auraient « déstabilisé » les entreprises publiques. Au-delà des

polémiques, la succession des dites restructurations aboutit à un déclin des entreprises industrielles. Alors que la dégradation est une véritable conséquence de l'application des décisions, elle devient une cause pour justifier les projets qui suivent. L'évolution de la production industrielle entre 1980 et 1999 en témoigne. Les investissements de la précédente décennie ont continué à produire leurs effets pendant quelques années, aidés de la conjoncture internationale pour beaucoup favorable à l'Algérie : dans la foulée de la dynamique de l'industrialisation, la production poursuit sa progression globale jusqu'en 1984 environ. L'entrée dans la crise provoque par la suite la baisse de la production à partir de 1986, et surtout de 1988. La chute persiste quasiment continuellement, en même temps que la faible utilisation des capacités de production. La légère embellie de 1998 est d'autant plus trompeuse que les données pour 1999 fournies par l'ONS témoignent de nouvelles baisses de l'indice de la production industrielle (0,4% contre 7,2% pour le général ; base 100 en 1989), particulièrement dans les industries manufacturières (-1,5% contre 9,3%). Ces variations montrent par ailleurs encore une fois l'insuffisante fiabilité des sources statistiques, la base de calcul pouvant être modifiée d'une année à l'autre – et d'un organisme à l'autre – d'autant plus aisément lorsqu'il s'agit de prendre en compte ou non des entreprises mises en faillite dans l'intervalle.

Le niveau de l'emploi industriel est en baisse aggravée. Alors que ces entreprises publiques avaient généré beaucoup de travail, les licenciements se succèdent désormais ; des centaines de milliers de travailleurs sont chassés de leur entreprise, menacés ou subissent déjà le non paiement de leur salaire. Alors que l'implantation puis l'extension des unités industrielles s'étaient accompagnées de projets d'équipements portuaires, ferroviaires, sociaux de grande envergure, les conséquences des restructurations aboutissent à la non satisfaction des besoins sociaux et à la perte par des villes entières de leur statut économique acquis. L'exode rural reprend et un recentrage de l'activité dans les villes du littoral traduit une repolarisation économique.

Les mécanismes qui induisent les restructurations dans les entreprises industrielles et la crise de production qui s'amplifie parallèlement, ont des conséquences directes sur de nombreux autres aspects de l'économie algérienne. Des secteurs comme le BTP ou l'agriculture ne sont pas satisfaits en produits industriels nécessaires à leur activité ; cela provoque ainsi paradoxalement une baisse qualitative de la demande. Celle-ci est affectée également par la diminution du pouvoir d'achat des ménages qui

consomment donc moins de biens industriels en retour. Les industries sont largement dépendantes du niveau des importations car elles ont besoin de différents types d'approvisionnements non produits en Algérie : matières premières, biens intermédiaires ou pièces de rechange pour les équipements. Alors que la restructuration devait permettre aux entreprises publiques de devenir réellement autonomes dans tous les domaines, leur dépendance extérieure s'accroît considérablement.

Le poids du contexte international en est un des révélateurs évidents. La contrainte due à l'endettement extérieur se révèle un motif capital de réduction des moyens financiers du pays. Le rééchelonnement de la dette en 1994 ne sanctionne-t-il pas d'ailleurs l'échec d'une politique de gestion de l'endettement extérieur et, plus globalement, d'une politique économique ? En même temps, la soumission aux directives des organismes financiers internationaux n'est-elle pas le point de départ d'une politique dangereuse pour l'industrie algérienne, remettant en cause les bases de l'indépendance du pays ?

Les raisons qui sont à l'origine de la dégradation de l'industrie ne sont certes pas toutes nouvelles. Si les choix de la période dite d'industrialisation ont été critiqués pour leur efficacité insuffisante, il apparaît que les décisions qui ont suivi n'ont pas tenu compte de conditions fondamentales pour le développement d'une économie. La contrainte technologique et les incidences sur les gammes de produits qui finissent par être obsolètes deviennent des obstacles non seulement au développement mais à l'existence même des entreprises.

Le bilan dégagé par les pouvoirs publics du mode de développement mis en œuvre au lendemain de l'indépendance, se résume en une constatation : l'accroissement phénoménal des équipements industriels ne s'est pas traduit par une augmentation parallèle significative de la production. Mais la phase de construction de telles infrastructures industrielles était loin d'être achevée. La question se pose d'ailleurs de savoir s'il existe une période de rupture qui marque la fin d'une industrialisation ; d'autant que l'Algérie possédait une base de départ quasi inexistante dans ce secteur. Les seules à « tenir » sont celles qui peuvent assurer elles-mêmes une maintenance approfondie parce qu'ayant investi dans l'installation de bases d'entretien et de rénovation ; c'est le cas de SONATRACH ou COSIDER.

Le développement technologique *endogène* est indispensable à toute recherche d'indépendance. Les choix de restructuration des entreprises publiques industrielles

algériennes ne tiennent pas compte de cette donnée. Plus, elles ont été rendues vulnérables. Lorsque survient la baisse du prix des hydrocarbures, ce sont peut-être des entreprises « à taille humaine », mais des entreprises fragilisées qui doivent affronter, en ordre dispersé de surcroît, la conjoncture difficile. Industrialisation non aboutie, « semi-industrialisation », « désindustrialisation »... la question reste posée, dans la perspective d'un réel développement économique indépendant.

De même, l'idée de chercher à s'extraire de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures, seuls à pouvoir assurer une capacité d'exportation, est un argument en partie biaisé. L'économie algérienne a besoin de diversifier ses industries, de devenir « compétitive » dans d'autres secteurs que le pétrole ; mais il n'y a rien de choquant à s'appuyer sur l'exploitation des ressources naturelles du pays, pour construire, consolider, entraîner d'autres types d'activités. La structure de l'industrie y contraint même.

Le décalage croissant entre l'activité des hydrocarbures, en expansion, et celle des autres secteurs industriels est patent. La première permet de maintenir une capacité d'importation relative, tandis que la production des autres branches ne cesse de décliner. S'il existe dans les faits une certaine dépendance du secteur industriel vis-à-vis des hydrocarbures, la véritable question est-elle de s'en extraire ? Ou plutôt que ceux-ci soient en situation de mieux entraîner le reste de l'industrie ? L'effort a sans doute davantage porté sur la valorisation des hydrocarbures que sur leur effet dynamisant sur l'économie. Il est de toute façon peu réaliste d'imaginer sortir de la crise grâce à une hausse de la production d'hydrocarbures, l'Algérie ne disposant pas de ressources financières suffisantes en devises pour investir dans l'expansion des capacités de production, sauf à augmenter encore le poids de la dette et/ou à laisser le champ toujours plus libre aux capitaux étrangers.

Aussi, l'enjeu majeur est l'élaboration d'une véritable stratégie industrielle globale. Un début de solution à la régression du secteur industriel réside sans doute dans la recherche d'une intégration, avec un effet dynamisant du secteur des hydrocarbures sur le reste de l'industrie. Il s'agit de la définition même du rôle de l'Etat. Doit-il être capable d'élaborer des choix pour que le secteur public industriel se développe ou doit-il se limiter à réguler et contrôler sans moyens d'intervention réels pour assumer même cette mission ? Ce que de nombreux gestionnaires d'entreprises publiques expriment lorsqu'ils réclament que l'Etat intervienne afin de protéger le produit national et aider à la « reprise ».

Les résultats de la période écoulée depuis l'annonce de la restructuration industrielle se traduisent par quelques ouvertures de capital, des filialisations à répétition qui se présentent comme une préparation évidente à la privatisation, et surtout des centaines de dissolutions avec réduction d'effectifs à la clé... Ces privatisations pour le moins anarchiques ne peuvent qu'aboutir à la dispersion néfaste de la propriété des entreprises. Les cessions au profit des travailleurs sont présentées comme une action complémentaire pour combattre le chômage. Si les moyens étaient disponibles pour leur permettre de développer l'activité, le concept pourrait séduire. Mais force est de constater pour le moment qu'il leur est difficile de résister seuls dans le contexte actuel. Quant aux partenaires étrangers potentiels, ils sont davantage intéressés par l'accès facile au marché algérien que par l'investissement en coopération pour maintenir et développer les produits locaux.

Quant au secteur privé national, au-delà de la sphère commerciale et spéculative dans laquelle il est largement majoritaire, une très grande partie est composée essentiellement d'indépendants. Du fait de la crise, de nombreuses entreprises privées sont également en grande difficulté ou n'ont pas survécu, notamment dans le secteur du textile. Le cercle vicieux est donc tel que la régression du secteur public entraîne parallèlement le déclin du secteur privé, souvent tributaire de l'activité publique. Et les entrepreneurs privés encore en capacité d'investir ne le font que dans les créneaux porteurs, tendant à renforcer les déséquilibres régionaux.

Le recul du secteur public ne s'est finalement pas réalisé en faveur du secteur privé productif et structuré, mais en faveur de l'informalisation de l'économie. Un flux de marchandises, de capitaux, d'une partie de l'économie finalement, échappent aux canaux institutionnels ; cette économie parallèle se soustrait aussi par définition aux valeurs et aux principes qui sont censés réguler les rapports économiques et sociaux. Ce secteur est-il donc un vecteur potentiel de développement ou de structuration de la crise ?

De la dynamique d'industrialisation à la spirale de la déstructuration, l'engagement ou non de la force de travail se mesure à la reconnaissance des qualifications, aux rémunérations, aux conditions de travail, à la participation aux décisions... Le fait d'être salarié d'une entreprise publique permettait de bénéficier d'une position dans la société. Or la perspective des privatisations a accentué le manque de motivation dans les entreprises concernées. Les incompréhensions et le désarroi des travailleurs qui se

sentent exclus de leur entreprise se multiplient. Attachés à leur entreprise, ils s'inquiètent de la nature de possibles repreneurs.

Au total, le secteur public productif algérien dominant est en grande partie responsable de l'augmentation massive du chômage. La compression de centaines de milliers de postes entraînée par les mesures de dissolution d'entreprises s'ajoute aux pertes d'emplois induits chez les sous-traitants et dans le commerce traditionnel. La diminution ou l'abandon d'activités poussent ainsi à un nouvel exode dans certaines régions. Le pouvoir d'achat dramatiquement bas, l'écart entre revenus salariaux et non salariaux, ainsi que la paupérisation croissante, l'abandon des activités sociales – auparavant fierté des entreprises publiques – causent la dilution de tout le système social.

Quant aux gestionnaires, ils sont souvent sceptiques sur les compétences et les capacités financières de leurs concurrents. De plus, alors qu'une nouvelle conception de *management* doit leur permettre de diriger plus efficacement, ils se retrouvent de fait seuls face aux difficultés et/ou accusés de corruption, laissant ainsi place nette pour l'accélération du désengagement de l'Etat. Des résistances se développent, mais de manière éparse et peu sûres d'elles. Les années de terrorisme ont paralysé le corps social.

Les conséquences de la dégradation sont visibles dans tous les services publics : transports, santé, éducation, logement, sans oublier la dépendance alimentaire du pays qui s'accroît. Les arrêts de chantiers hypothèquent la dotation en infrastructures modernes. La réduction des disparités régionales, toujours réelles, alors que la politique d'équilibre régional accompagnant l'industrialisation avait apporté des améliorations insuffisantes mais effectives, n'est plus un objectif à atteindre. Et les circuits de distribution, morcelés, ne sont plus assurés partout au même niveau, créant de nouveaux problèmes sociaux.

La concentration des contrastes et des inégalités pourrait amener à s'interroger pour savoir si l'Algérie n'a pas tendance à rejoindre la trajectoire économique et sociale suivie par un pays comme le Maroc, basée sur le développement du secteur privé, la délocalisation de certaines activités d'entreprises européennes, et la sous-traitance de façon générale.

Le rapport est étroit entre les changements de la politique économique et l'évolution du rapport de forces entre les acteurs sociaux. Plus généralement, le lien entre Etat et

société, tel qu'il était conçu à l'indépendance, tel qu'il s'est construit, tel qu'il est devenu de fait, a considérablement évolué. Les espoirs du socialisme se sont éteints progressivement bien avant 1988 et 1992, pour laisser place à l'absence de repères. Le désengagement de l'Etat de toute action publique susceptible de sortir le pays de la crise à plusieurs facettes dans lequel il se trouve ne réussit qu'à lui faire perdre ce qu'il lui restait de légitimité...

En plus du fait d'être un enjeu politique, l'Etat est également de plus en plus *un enjeu économique*. Le clientélisme et la course au pouvoir, la corruption dénoncés dans le fonctionnement des entreprises publiques n'ont pas disparu et se sont pour une part accentués avec les restructurations et les convoitises qu'elles suscitent.

Depuis le début des années 90, les entreprises publiques affrontent à la fois la concurrence des produits étrangers et la chute de la demande. Seule une véritable politique de relance de la consommation pourrait permettre d'enrayer le déclin général. Mais l'illusion semble régner dans les milieux dominants que l'avantage comparatif de l'Algérie est dans l'abondance de la main d'œuvre et donc dans les bas salaires. Ils sont conseillés dans cette voie par d'innombrables pressions extérieures, à commencer par celles du FMI qui opère toujours en Algérie bien que l'accord de rééchelonnement de la dette ait expiré en mai 1998¹. La nécessité de faire face aux dangers de la *mondialisation* devrait au contraire inciter à investir les moyens financiers et humains existants pour relancer et développer l'appareil de production. C'est la seule façon d'aboutir à une croissance saine susceptible de permettre au pays de sortir de la crise.

La division internationale du travail (DIT) repose certes sur une conception faite de dominations. A l'intérieur d'un autre type de DIT, l'Algérie pourrait garantir le développement et la maîtrise de sa technologie ; elle serait en capacité de participer à l'effort mondial de production en y apportant son savoir-faire, ses ressources naturelles, sa jeunesse... Les restructurations industrielles en cours s'éloignent considérablement de cette possibilité. L'Algérie peut jouer un autre rôle pour changer la DIT en développant son industrie. Surmonter les effets néfastes de « la rente pétrolière », n'est-ce pas en effet orienter l'activité vers la fabrication, solide, de biens les plus variés possible et participer sur cette base au marché mondial ?

¹ Le dernier prêt en date, sous forme d'un Financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI), a été accordé le 26 mai 1999. Il était de 300 millions \$.

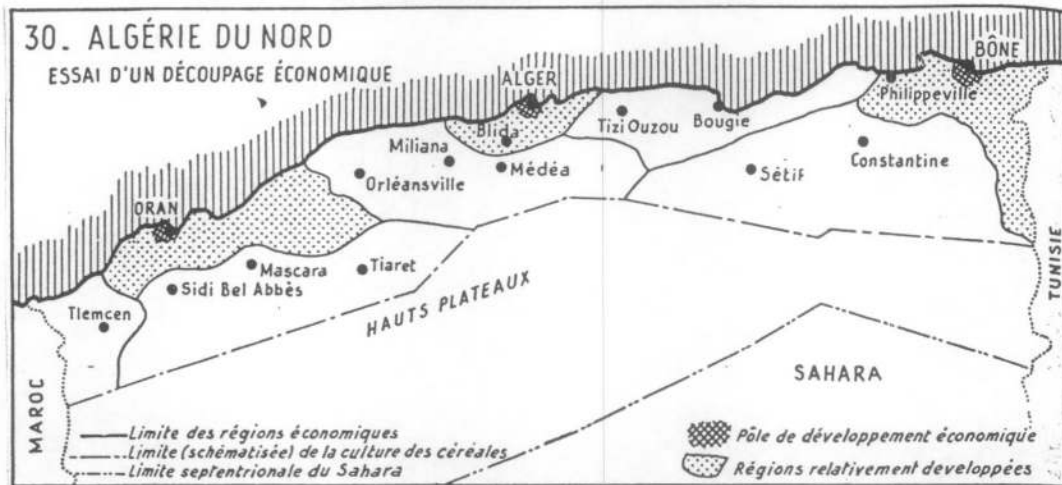
Les difficultés de cession au privé témoignent essentiellement des résistances qui existent dans la société et du contexte sécuritaire. Des résistances d'ordre idéologique et social : le système établi au lendemain de l'indépendance a apporté un mode de fonctionnement et une dimension notamment sociale dont il est difficile de se séparer. Des résistances d'ordre rentier, certains détenteurs du pouvoir économique aux privilèges exorbitants se satisfaisant de l'état de délabrement du secteur public pour développer leurs propres filières de production et surtout d'importation. Des raisons d'ordre « sécuritaire », conséquence des sabotages d'unités mais aussi de compétences. Des raisons enfin tout simplement liées à la politique de restructuration : la casse du potentiel industriel qui réduit les capacités des entreprises, le déficit d'investissements en équipements, l'abandon de toute politique de formation, la non prise en compte de la maîtrise technologique, n'attirent pas les investisseurs.

Les années qui viennent seront sans doute différentes. Au fond, le processus de restructuration des entreprises publiques industrielles algériennes est à la fois une cause et une conséquence de la transition du pays vers l'économie de marché. L'issue dépendra de l'influence de ceux qui, cédant aux sirènes libérales, martèlent que le caractère majoritairement public de l'industrie est la source des difficultés, ou de l'intervention des millions de travailleurs et de leurs familles qui souhaitent légitimement que l'économie tourne, mais pour eux et le pays. De l'engagement des acteurs du système, particulièrement les salariés et les cadres du secteur public, ou de leur refus de la privatisation, dépendra l'avenir des entreprises industrielles. Le rôle que décidera ou non d'assumer l'Etat sera décisif.

ANNEXES

ANNEXE N°1

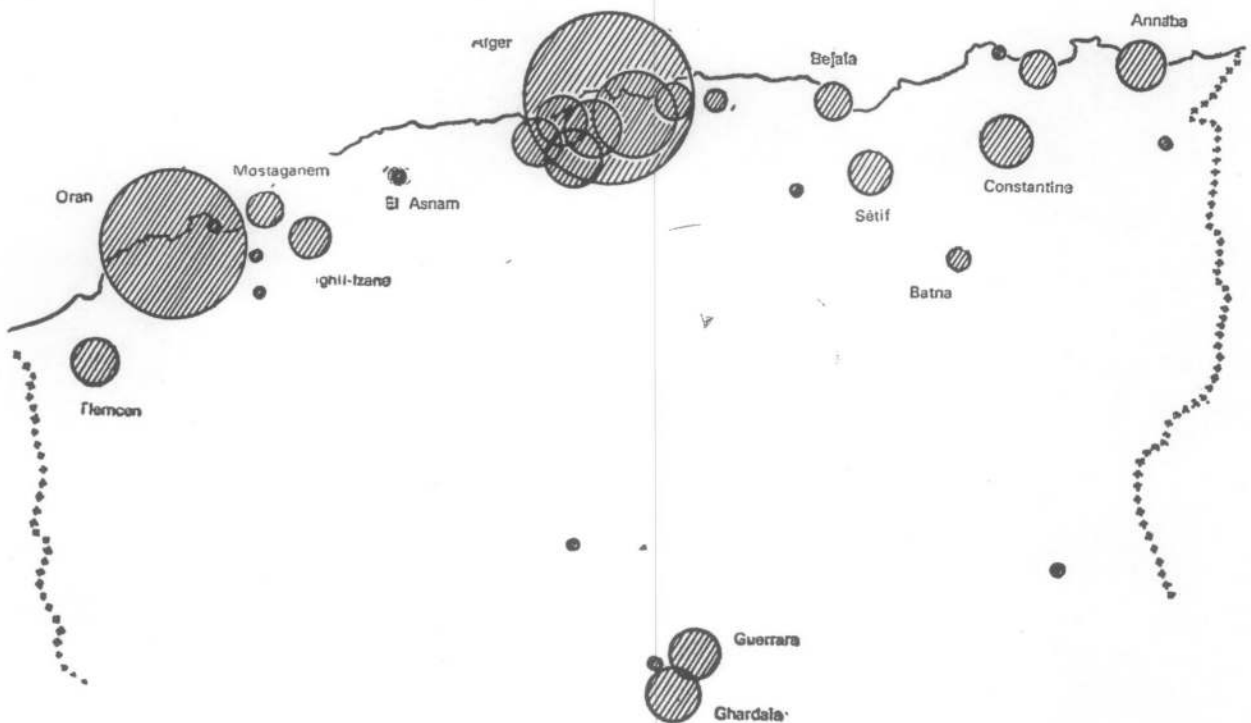
L'espace économique algérien avant l'indépendance



Source : René GENDARME, *L'économie de l'Algérie : sous-développement et politique de croissance*, Armand Colin, Paris, 1959, p.186.

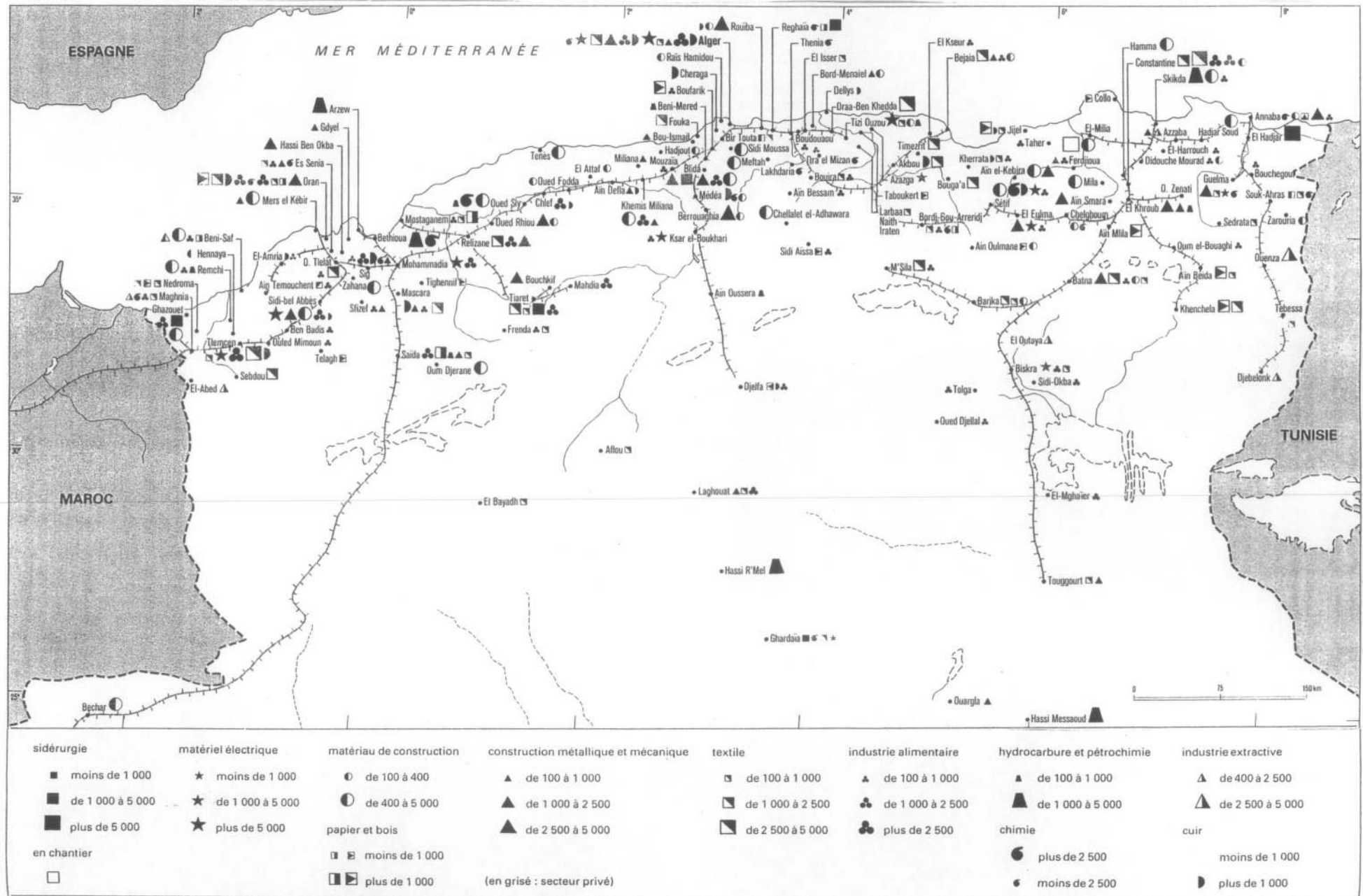
ANNEXE N°2

Les investissements privés industriels (1967)



Source : Marc CÔTE, *Annales Algériennes de Géographie*, 3^{ème} année, n°6, juil/déc 1968, p.73.

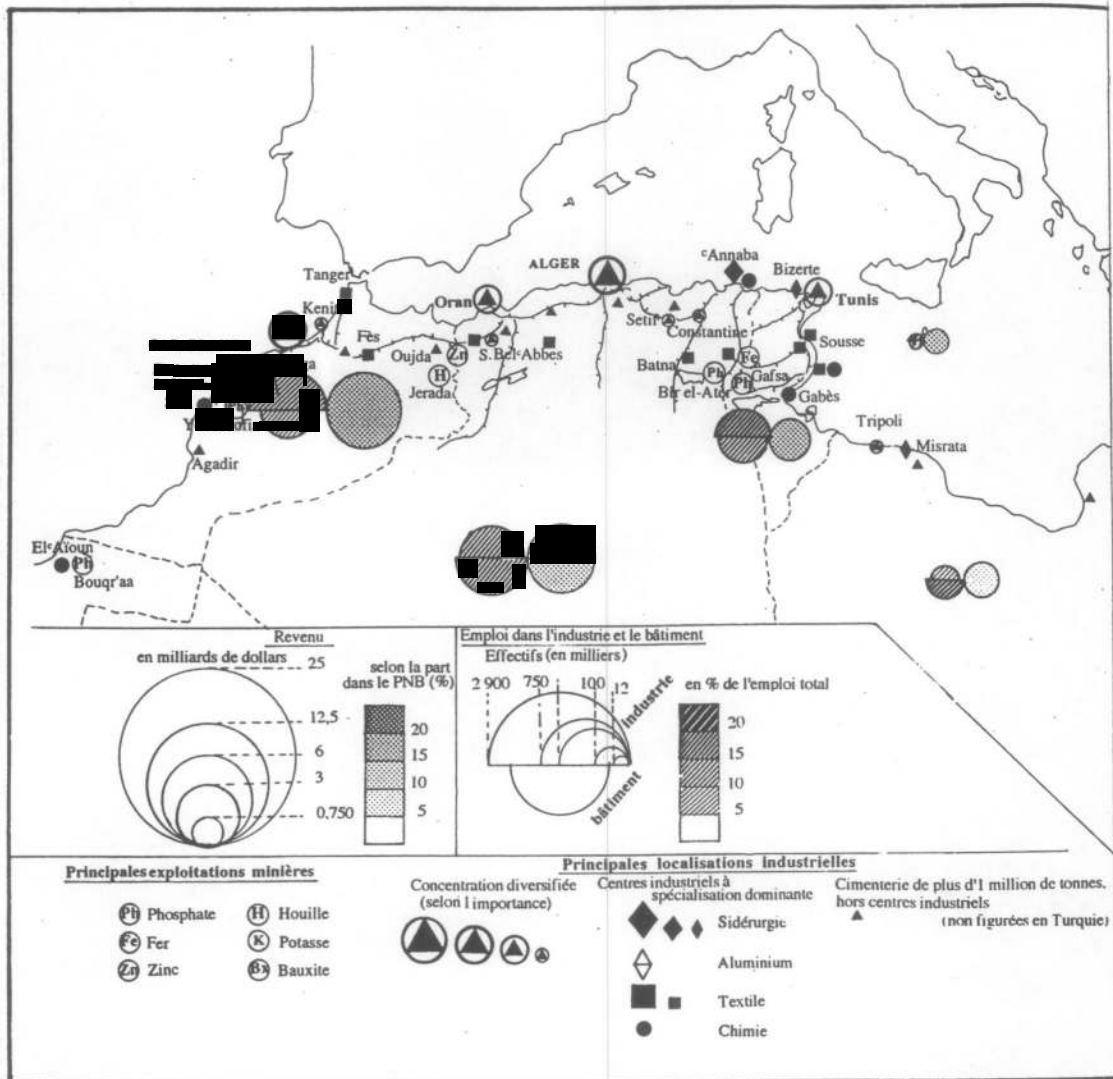
ANNEXE N°3 : Répartition géographique des industries algériennes



Source : André PRENANT, « Algérie », *Encyclopaedia Universalis - Corpus*, vol.1.

ANNEXE N°4

Les grandes localisations des industries du Maghreb



Source : André PRENANT et Bouziane SEMMOUD, *Maghreb et Moyen-Orient – Espaces et sociétés*, Ellipses, Paris, 1997, p.150.

ANNEXE N°5

Liste des principales sociétés nationales

SONATRACH Société nationale pour la recherche, la production, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures

SNS Société nationale de sidérurgie

SONACOME Société nationale de constructions mécaniques

SONELGAZ Société nationale de l'électricité et du gaz

SONAREM Société nationale de recherche et d'exploitation minière

SN METAL Société nationale de construction métallique

SONELEC Société nationale des industries électriques et électroniques

SONITEX Société nationale des industries textiles

SNIC Société nationale des industries chimiques

SONIC Société nationale des industries de la cellulose

SONATIBA Société nationale de travaux d'infrastructure et de bâtiment

SNMC Société nationale des matériaux de construction

SN SEMPAC Société nationale de semouleries, meuneries, fabriques de pâtes alimentaires et couscous

SN EMA Société nationale des eaux minérales

SONIPEC Société nationale des cuirs et peaux

SNLB Société nationale des lièges et du bois

SOGEDIA Société générale de gestion et de développement des industries alimentaires

SNTA Société nationale des tabacs et des allumettes

SNAT Société nationale de l'artisanat

SNERI Société nationale d'études et de réalisations industrielles

ONAB Office national des aliments du bétail

ONALAIT Office national du lait et des produits laitiers

ANNEXE N°6

Modalités de réalisation des usines selon la nature des partenaires en présence

PARTENAIRES/ MODALITÉS	société nationale cliente	entreprises nationales de biens d'équipement et de travaux	entreprises étrangères
produit en main	<ul style="list-style-type: none"> • décision de planification • recrutement des travailleurs • gestion de l'exploitation après 3 ou 4 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • sous-traitant éventuel des firmes étrangères 	<ul style="list-style-type: none"> • engineering général • engineering de process électro-mécanique • fabrication • travaux • montage • essais • montée en production
clé en main confiée à des entreprises étrangères	<ul style="list-style-type: none"> • décision de planification • recrutement des travailleurs • essais • montée en production • 	<ul style="list-style-type: none"> • sous-traitant éventuel des firmes étrangères 	<ul style="list-style-type: none"> • engineering général • engineering de process • fabrication • travaux • montage • essais
clé en main confiée à des entreprises nationales	<ul style="list-style-type: none"> • décision de planification • recrutement • essais • montée en production • 	<ul style="list-style-type: none"> • engineering général • engineering de process • fabrication • travaux • montage • essais 	<ul style="list-style-type: none"> • sous-traitant éventuel des entreprises nationales de réalisation
engineering décomposé avec importation des équipements principaux de production	<ul style="list-style-type: none"> • décision de planification • engineering général • recrutement • essais montée en production 	<ul style="list-style-type: none"> • contrats partiels divers 	<ul style="list-style-type: none"> • engineering de process • fabrication des équipements de production • contrats partiels divers
engineering décomposé avec fabrication nationale des équipements principaux de production	<ul style="list-style-type: none"> • décision de planification • engineering général • recrutement • essais • montée en production 	<ul style="list-style-type: none"> • engineering de process • fabrication des équipements de production • contrats partiels divers 	<ul style="list-style-type: none"> • contrats partiels éventuels

Source : S.P. THIERY, *Les biens d'équipement dans l'industrie algérienne*, séminaire CREA, Oran, 22-24 mai 1979, p.21.

ANNEXE N°7

Décret n°80-242 du 4 octobre 1980 relatif à la mise en œuvre de la restructuration des entreprises

Le Président de la République,

Sur rapport du ministre de la planification et de l'aménagement du territoire,

Vu la Charte nationale,

Vu la Constitution, et notamment ses articles 15, 29 à 32, 111-10° et 152 ;

Vu la charte de l'organisation socialiste des entreprises ;

Vu l'ordonnance n°71-74 du 16 novembre 1971 relative à la gestion socialiste des entreprises ;

Vu l'ordonnance n°75-76 du 21 novembre 1975 fixant les principales relations entre l'entreprise socialiste, l'autorité de tutelle et les autres administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°75-149 du 21 novembre 1975 relatif aux conseils de direction des entreprises socialistes économiques et particulièrement son article 14 ;

Vu le décret n°75-150 du 21 novembre 1975 relatif aux prérogatives des assemblées des travailleurs des entreprises socialistes à caractère économique ;

Vu la loi n°80-05 du 1^{er} mars 1980 portant création de l'inspection générale des finances et en particulier son article 21 ;

Vu les résolutions du IV^e Congrès et du Congrès extraordinaire du Parti du FLN et les décisions du Comité central en ses 2^{ème} et 3^{ème} sessions ordinaires et sa session extraordinaire, dont notamment celles invitant le Gouvernement à entreprendre toute action appropriée de restructuration et de réorganisation des entreprises destinées à améliorer les performances techniques, économiques et financières de notre potentiel de production des biens et services ;

Le conseil des ministres entendu.

Décète :

Article 1^{er} - En application des orientations de la Charte nationale et des résolutions rappelées dans le préambule ci-dessus du 4^{ème} Congrès et du Congrès extraordinaire du Parti du FLN et conformément aux décisions du Comité central en ses 2^{ème} et 3^{ème} sessions ordinaires et en sa session extraordinaire, la restructuration des entreprises est mise en œuvre selon les décisions et programmes arrêtés par le Gouvernement, dans le cadre des dispositions du présent décret.

Art. 2 - Dans le cadre de la réalisation des objectifs du plan national de développement économique et social et selon les principes énoncés à l'article 1^{er} ci-dessus, la restructuration des entreprises publiques de toute nature, de quelque secteur d'activité que ce soit et quel que soit le régime juridique auquel elles sont soumises, a pour finalité la satisfaction grandissante des besoins de l'économie et des citoyens par :

- a) l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'économie,
- b) une plus grande maîtrise de l'appareil de production,

c) l'obligation de résultats des activités des entreprises au regard des objectifs assignés par la planification nationale.

A ce titre, la restructuration des entreprises vise à :

a) favoriser l'initiative créatrice des organes de l'entreprise et de ses unités tendant à l'utilisation rationnelle des compétences humaines et à la mobilisation effective des ressources matérielles des entreprises, pour une plus grande productivité et une augmentation quantitative et qualitative de la production nationale,

b) renforcer la décentralisation et la déconcentration de la gestion des activités de production de biens et services par la définition des différents niveaux de prise en charge effective des responsabilités et notamment au niveau des unités de production,

c) établir des relations complémentaires entre les entreprises, soit d'un même secteur, soit inter-sectorielles sur la base d'une définition contractuelle de leurs relations dans le respect de la cohérence des proportions, objectifs et délais planifiés,

d) rechercher une plus grande adéquation entre la taille de l'entreprise, son niveau d'intervention et sa compétence territoriale, compte tenu du rôle complémentaire dévolu aux entreprises locales,

e) assurer un approvisionnement régulier et de qualité aux entreprises et à la population par la planification rigoureuse et efficace des échanges à travers l'ensemble du territoire, pour faire face aux besoins et impératifs découlant de la mise en œuvre de la politique économique et sociale en général et de l'équilibre régional en particulier.

Art. 3 - Pour permettre la réalisation des objectifs recherchés d'efficacité, de décentralisation et de responsabilisation des différents agents de l'économie, des mesures d'accompagnement des actions de restructuration des entreprises doivent être étudiées et proposées au Gouvernement selon les procédures prévues à l'article 4 ci-dessous. Elles ont trait notamment :

- à la coordination économique inter-entreprises,

- à l'adéquation entre la nouvelle structuration et le système de planification et en particulier à l'adaptation du système financier et bancaire,

- à l'amélioration des procédures et des instruments économiques, administratifs et juridiques,

- à l'assainissement méthodique des entreprises par des actions sur les structures financières, les coûts et les prix et sur tous les facteurs permettant d'atteindre une meilleure efficacité.

Art. 4 - Le projet de programme général de restructuration des entreprises indiquant les principales directions de travail, la répartition des tâches, l'ordre de priorité des actions à entreprendre est préparé par le comité national, pour être soumis par le ministre de la planification et de l'aménagement du territoire à l'examen du

Gouvernement, selon la procédure applicable en matière d'examen des problèmes et textes de portée générale ou d'intérêt national.

Art. 5 - L'ensemble des actions de restructuration des entreprises doivent se réaliser de manière progressive, dans un cadre global et cohérent dans l'espace et le temps, par la mise en œuvre de programmes coordonnés intégrant l'ensemble des aspects de l'activité des entreprises.

Dans ce cadre, l'étude de la restructuration de toute entreprise doit s'effectuer sur la base d'une analyse exhaustive de la situation sociale, économique et financière de ladite entreprise, en prenant en compte les critères objectifs en matière de gestion, et ceux applicables en matière de développement des activités ainsi que de tout autre élément quantitatif et qualitatif défini par le comité national.

Art. 6 - En vue de la mise en œuvre des actions de restructuration, il est créé :

1°) un comité interministériel dénommé « comité national pour la restructuration des entreprises » ;

2°) des comités ministériels dénommés « comités ministériels pour la restructuration des entreprises », dans chaque secteur objet de restructuration.

Les attributions de ces comités sont définies par le présent décret.

Art. 7 - Le comité national pour la restructuration des entreprises a pour mission, dans le cadre de l'exécution du plan national de développement, d'étudier les conditions générales de mise en œuvre des orientations arrêtées par le Gouvernement en matière de restructuration des entreprises, de planifier, de coordonner et de contrôler les actions devant être engagées par les différents secteurs de l'économie pour la mise en œuvre de ces orientations.

Dans ce cadre, il est chargé notamment de :

A) définir le cadre d'intervention des différents organismes concernés,

- donner toutes les orientations nécessaires aux comités ministériels pour élaborer leur programme de travail et les projets de plans d'actions en matière d'organisation et de restructuration des entreprises du secteur concerné,

- arrêter, avec les comités ministériels, leur programme de travail en matière d'organisation et de restructuration des entreprises du secteur concerné et coordonner leurs travaux, en conformité avec le programme arrêté par le Gouvernement,

B) étudier, faire étudier et proposer toutes les mesures de portée générale nécessaires à la préparation des conditions d'organisation et de restructuration des entreprises,

C) élaborer, au niveau national, un projet de plan et prévoir un ensemble de moyens à mettre en œuvre pour l'application des orientations et décisions arrêtées par le Gouvernement,

D) examiner et émettre un avis sur :

- les projets de plans d'actions élaborés par les ministères de tutelle en matière d'organisation et de restructuration des entreprises relevant de leur autorité, après consultation du comité ministériel,

- les propositions et avant-projets de répartition nouvelle des missions subséquentes à la restructuration des entreprises, impliquant le transfert à d'autres autorités de tutelle, de tout ou partie des entreprises actuelles et/ou le remodelage des domaines de responsabilités des actuelles autorités de tutelle,

- toutes propositions de mesures relatives à l'organisation, en unités, des entreprises à restructurer ainsi que tout avant-projet de texte relatif à l'organisation et à la restructuration des entreprises, émis par les comités ministériels,

E) évaluer régulièrement les conditions de mise en œuvre des orientations et programme général arrêtés en la matière et l'état d'exécution des différents plans d'actions décidés par le Gouvernement et de proposer, le cas échéant, toute mesure complémentaire.

Art. 8 - Les comités ministériels pour la restructuration des entreprises sont chargés d'analyser les questions générales d'organisation des structures de leur secteur, et de proposer au comité national, toutes mesures relatives à la mise en œuvre, au niveau sectoriel, des orientations arrêtées en la matière par le Gouvernement.

Dans ce cadre, ils sont chargés, notamment :

- de définir en collaboration avec le comité national pour l'organisation et la restructuration des entreprises, leur programme et leur planning de travail,

- d'examiner toutes les options de restructuration des entreprises,

- d'étudier et de proposer au comité national, toutes mesures à caractère général susceptibles de faciliter la mise en œuvre, au sein du secteur concerné, des orientations arrêtées en la matière,

- d'examiner et d'émettre un avis sur :

* les projets de plans d'actions en matière d'organisation et de restructuration d'entreprises élaborés par le ministère de tutelle du secteur considéré,

* les schémas généraux d'organisation des structures du secteur et leur planning de mise en œuvre,

* les avant-projets de textes tendant à réorganiser des structures, à créer des structures nouvelles au sein du secteur ou à en transférer à d'autres secteurs de l'économie, ainsi que toutes propositions relatives à l'organisation, en unités, des entreprises à restructurer,

* les propositions de mesures élaborées par le comité national pour la restructuration des entreprises.

Art. 9 - En application des décisions du Gouvernement, les demandes d'étude de restructuration peuvent émaner soit du comité national, soit d'un comité ministériel. Dans ce dernier cas, le comité ministériel fait accompagner ses propositions de l'ensemble des éléments d'information concernant le domaine de restructuration envisagé.

Lorsque le domaine de restructuration concerne plusieurs secteurs, le comité national peut demander l'étude des propositions qu'il reçoit d'un comité ministériel par les autres comités ministériels concernés. A ce titre, et conformément aux échéances arrêtées, les comités ministériels concernés saisis sont dans l'obligation de faire connaître par écrit leurs propositions au comité national.

Art. 10 - Toutes les propositions émises par les comités ministériels sont soumises obligatoirement à l'étude devant le comité national.

Toutes les propositions émises par le comité national sont obligatoirement transmises au comité ministériel concerné.

Art. 11 - Le comité national pour la restructuration des entreprises se prononce sur les propositions et avant-projets qui lui sont soumis en donnant un avis motivé, à caractère consultatif.

Le président du comité national fait régulièrement rapport au Gouvernement de la synthèse des travaux de restructuration des entreprises, de leur état d'avancement et des éventuelles difficultés rencontrées.

Il est également fait rapport au Gouvernement, lorsque les avis du comité national et du comité ministériel concerné par la restructuration sont divergents et que les divergences portent sur des points fondamentaux de l'organisation des entreprises.

Art. 12 - Le comité national pour la restructuration des entreprises est composé comme suit :

- le ministre de la planification et de l'aménagement du territoire ou son représentant, président,
- le responsable du département de la gestion socialiste du Parti,
- deux représentants du ministère de la planification et de l'aménagement du territoire,
- deux représentants du ministère des finances,
- deux représentants du ministère du travail et de la formation professionnelle,
- deux représentants des ministères concernés lors des séances consacrées à des entreprises de leur secteur,
- deux représentants du ministère du commerce, associés de plein droit aux travaux, lorsque la restructuration d'une entreprise à l'étude comporte des réaménagements des circuits de distribution et/ou a des incidences directes sur les opérations de commerce extérieur,

- deux représentants du secrétariat national de l'U.G.T.A. ou de l'U.N.P.A., selon le cas.

Art. 13 - Tout ministre peut, à sa demande, participer aux travaux du comité national, pour les questions qui intéressent les entreprises sous sa tutelle ou lorsque le projet de restructuration de toute entreprise dépendant d'une autre tutelle pourrait avoir une incidence dans son domaine de responsabilité.

Art. 14 - Les membres du comité national sont désignés par arrêté du ministre de la planification et de l'aménagement du territoire, sur proposition de leurs ministres respectifs.

Ils sont mandatés pour se prononcer sur les dossiers soumis à l'examen du comité national.

Art. 15 - Le comité national élabore son règlement intérieur qui détermine les modalités de son fonctionnement et l'organisation interne de ses travaux.

Les directeurs généraux d'entreprises concernées par des actions de restructuration ou tout agent de l'Etat susceptible par sa qualification, d'enrichir les travaux, peuvent être appelés à exposer devant le comité national, dans les conditions définies par le règlement intérieur.

Art. 16 - Les comités ministériels pour la restructuration des entreprises sont composés comme suit :

- le ministre concerné ou son représentant, président,
- des représentants du ministre concerné,
- les directeurs généraux des entreprises du secteur,
- les présidents d'A.T.E. des entreprises du secteur, ou à défaut, le secrétaire général du syndicat d'entreprise,
- un représentant du bureau de la fédération de l'U.G.T.A. concernée ou de l'U.N.P.A., pour les entreprises du secteur agricole.

Art. 17 - Il peut être créé, à l'initiative du comité national ou sur proposition de deux ministres de tutelle, des comités intersectoriels pour la restructuration des entreprises, lorsqu'il existe une complémentarité des activités des dites entreprises ou que leurs activités sont de même nature.

Ces comités intersectoriels sont composés de représentants des comités concernés et peuvent être chargés de l'étude préliminaire portant sur des différents schémas d'organisation de la gestion, de normalisation et de recherche sur des formes d'organisation plus performantes.

Art. 18 - Les membres du comité ministériel sont désignés par arrêté du ministre de tutelle.

Art. 19 - Le comité ministériel élabore son règlement intérieur qui détermine les modalités de son fonctionnement et l'organisation interne de ses travaux.

Des directeurs d'unités concernées par des actions de restructuration ou tout agent de l'Etat susceptible par sa qualification, d'enrichir les travaux, peuvent être appelés à exposer devant le comité national, dans les conditions définies par le règlement intérieur.

Art. 20 - Pour la réalisation des missions découlant du programme général de la restructuration des entreprises, arrêté par le Gouvernement, les services et organismes publics concernés sont tenus de communiquer au comité national toute information nécessaire à l'étude et à la mise en œuvre de la restructuration des entreprises qui lui serait demandée par le président du comité national dans les formes fixées à cet effet.

Art. 21 - Les projets d'opérations de restructuration des entreprises ou les opérations effectuées à la date de publication du présent décret au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire, seront examinés par le comité national qui donnera son avis sur leur intégration éventuelle au programme général de travail visé à l'article 4 ci-dessus.

Art. 22 - Toutes les opérations de restructuration prévues dans le programme général doivent être accompagnées de toutes mesures nécessaires à la préservation du patrimoine national, à la sauvegarde des deniers publics, au respect des droits sociaux des travailleurs et à la conservation des archives.

Art. 23 - Il n'est pas dérogé aux procédures prévues par les dispositions légales en matière de consultation initiale des organes de l'entreprise en matière d'organisation et de refonte des structures des entreprises et des unités économiques.

Les présentes dispositions ne dérogent pas aux prérogatives de contrôle de la Cour des comptes et de l'inspection générale des finances agissant dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires prévues respectivement par la loi n°80-05 du 1^{er} mars 1980 et le décret n°80-53 du 1^{er} mars 1980 susvisés.

Art. 24 - La procédure normale de transmission d'étude et d'adoption des projets de textes à portée législative ou réglementaire, s'applique pour les opérations de restructuration des entreprises.

Art. 25 - Les comités ministériels ou intersectoriels et le comité national pour la restructuration des entreprises sont dissous dès l'achèvement des opérations pour lesquelles ils ont été créés.

Art. 26 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 octobre 1980

CHADLI BENDJEDID

ANNEXE N°8

Les effets des premières restructurations - le nouveau visage industriel en 1983

1) Industries légères

Entreprises anciennes	Nouvelles entreprises	Localisation des sièges
Société nationale des industries textiles (SONITEX)	5 entreprises spécialisées par produit (laine, coton, textiles industriels, soie, confection) 1 entreprise de distribution	Alger, Bejaïa, Tizi-Ouzou, Tébessa, Tlemcen, M'Sila
Société nationale des cuirs et peaux (SONIPEC)	2 entreprises par produit (base et manufactures) 1 entreprise de distribution	Jijel, Mascara, Chéraga
Société nationale des semoules, pâtes et céréales (SN SEMPAC)	5 entreprises régionales	Alger, Constantine, Bel-Abbès, Tiaret, Sétif
Société nationale des matériaux de construction (SNMC)	11 entreprises découpées en filières et régionalisées 1 entreprise nationale de développement	Chlef, Meftah, Constantine, Zahana, Boudouaou, Batna, Mers-El-Kebir, Tlemcen, Boumerdès
Société nationale des industries chimiques (SNIC)	3 entreprises nationales par produit (peinture, détergents, verres et abrasifs) 2 entreprises régionales de céramique	Lakhdaria, Sour-El-Ghoziane, Oran, Constantine, Maghnia
Société nationale des industries alimentaires (SOGEDIA)	3 entreprises par produit (sucre, corps gras, conserves)	Chlef, Alger, Boufarik
Société nationale des eaux minérales (SN EMA)	3 entreprises régionales	Alger, Batna, Saïda
Société nationale des lièges et bois (SNLB)	4 entreprises par produit (liège, bois et meubles, menuiserie générale, quincaillerie)	Jijel, Boufarik, Oum El Bouaghi, Guelma
Société nationale d'étude et de réalisation industrielles (SNERI)	2 entreprises nationales par type d'activité (engineering et installations techniques) 3 entreprises nationales de réalisation	Alger, Blida, Bouira, Oran, Annaba
Société nationale de l'artisanat (SNAT)	1 office national de promotion et assistance et 3 entreprises de wilaya de production	Alger, Batna, Tizi-Ouzou

2) Industries lourdes

Entreprises anciennes	Nouvelles entreprises	Localisation des sièges
Société nationale des recherches minières (SONAREM)	2 entreprises nationales spécialisées par produit (fer, phosphate, sel) et 1 entreprise de recherche	Boumerdès, Tébessa, Constantine
Société nationale de métallurgie (SN METAL)	5 entreprises nationales par filière (biens d'équipement, matériel ferroviaire, bâtiments, fonderie, produits utilitaires)	Oran, Annaba, Ain-Delfa, Tiaret, Alger
Société nationale d'électricité et d'électronique (SONELEC)	8 entreprises nationales par filière (câbles, électrotechnique, électrochimie, électro-ménager, électronique, produits électriques, ascenseurs, télécommunications)	Alger, Sétif, Tizi-Ouzou, Sidi-Bel-Abbès, Tlemcen
Société nationale de construction mécanique (SONACOME)	9 entreprises par filière (équipement hydraulique, machines-outils, coutellerie, véhicules cycles et motocycles, matériels de travaux publics, engineering mécanique, véhicules industriels et machinisme agricole), 1 entreprise de travaux et 1 entreprise de distribution	Berrouaghia, Constantine, Sétif, Alger, Oran, Ain-Smara, Rouiba, Sidi-Bel-Abbès, Hamiz
Société nationale de sidérurgie (SNS)	1 entreprise SNS résiduelle (l'ex-complexe d'El-Hadjar), 5 entreprises par filière et produit (emballage, gaz industriel, sidérurgique : produits longs, tubes et produits plats), 3 entreprises de récupération, 4 entreprises régionales de travaux et 4 bureaux d'études régionaux	El-Hadjar, Alger, Annaba, Oran, Blida, Constantine, Jijel, Reghaïa

3) *Energie et industries pétrochimiques*

Entreprises anciennes	Nouvelles entreprises	Localisation des sièges
Société nationale d'électricité et de gaz (SONELGAZ)	3 entreprises par filière (travaux et montage électrique, travaux d'électrification, réalisation et canalisation)	Alger, Médéa, Bordj-Menaïel
Société nationale des hydrocarbures et de la pétrochimie (SONATRACH)	12 entreprises nationales par filière et noyau homogène (raffinage et distribution, plastique et caoutchouc, travaux pétroliers, génie civil, canalisation, travaux puits, géophysique, forage, product. (Sonatrach production), engineering, engrais et pétrochimie)	Chéraga, Sétif, Réghaïa, Boudouaou, Hassi R'Mel, Alger, Arzew, Hassi-Messaoud

Source : F. BURGAT, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, année 1983, p.732.

ANNEXE N°9

Les lois relatives à la privatisation

Ordonnance n° 95-25 du 30 Rabie Ethani 1416 correspondant au 25 septembre 1995 relative à la **gestion des capitaux marchands de l'Etat.**

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. - La présente ordonnance a pour objet de définir les règles spécifiques d'organisation, de gestion et de contrôle des fonds publics détenus par l'Etat ou toute autre personne morale de droit public sous forme d'actions, participations, certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières en représentation du capital des sociétés commerciales, telles que définies à l'article 23 ci-dessous.

Art. 2. - Les fonds publics visés à l'article 1er ci-dessus, constituent les capitaux marchands de l'Etat. Ils sont régis par les dispositions de la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale relatives à la gestion du domaine privé de l'Etat. Les modalités d'émission, d'acquisition et de cession des valeurs mobilières visées à l'article 1er ci-dessus sont régies par les dispositions des articles 715 bis et suivants du code de commerce.

Art. 3. - Nonobstant les dispositions de la présente ordonnance, les entreprises publiques dont le capital social n'est pas transféré aux holdings publics ou dont l'activité statutaire revêt un caractère stratégique au regard du programme économique du Gouvernement, sont régies par leurs statuts organiques en vigueur ou par un statut spécial fixé par décret exécutif.

TITRE I

DES HOLDING PUBLICS CHARGES DE LA GESTION ET DE L'ADMINISTRATION DES CAPITAUX MARCHANDS DE L'ETAT

Section 1 : Prérogatives du holding public

Art. 4. - Les valeurs mobilières visées à l'article 1er ci-dessus et détenues par l'Etat ou toute autre personne morale de droit public sur les entreprises publiques économiques sont transférées, conformément aux dispositions de la présente ordonnance aux holdings publics prévus à l'article 5 ci-dessous, à l'effet de gérer et d'administrer les actions, titres de participation, certificats d'investissement ou toutes autres valeurs mobilières détenues par l'Etat ou souscrites en son nom.

Art. 5. - Le holding public est chargé de la gestion et d'administration des capitaux marchands de l'Etat. Il est organisé en la forme de société par actions et dont le capital social est détenu intégralement et/ou conjointement par l'Etat et les autres personnes morales de droit public. Les actifs du holding public sont composés, principalement, de valeurs mobilières en la forme d'actions, titres participatifs, certificats d'investissement et de tout autre titre représentatif de la propriété de capital ou de créances dans les entreprises affiliées. Le holding public est créé par acte notarié dans les conditions et selon les modalités applicables aux sociétés par actions.

Art. 6. - Le holding public défini aux articles 4 et 5 ci-dessus est investi de tous les attributs de droit de propriété sur les actions, participations et autres valeurs mobilières qui lui sont transférées, souscrites au nom de l'Etat ou sur fonds propres, dans toute société commerciale, quelle qu'en soit la nature.

Art. 7. - Le holding public peut émettre, acquérir et céder toutes valeurs mobilières conformément à la législation commerciale en vigueur. Les prises de participations, les émissions, les cessions d'actions et autres valeurs mobilières sont, préalablement, autorisées par l'organe remplissant les missions de l'assemblée générale, sur rapport circonstancié du directoire, le conseil de surveillance entendu.

Art. 8. - Le holding public contribue à la mise en œuvre de la politique économique du Gouvernement, dans le cadre des conventions conclues avec l'Etat représenté par le conseil national des participations de l'Etat visé à l'article 17 ci-dessous.

Section 2 : Missions du holding public

Art. 9. - Le holding public a pour mission de rentabiliser et de faire fructifier le portefeuille d'actions, participations et autres valeurs mobilières qui lui est transféré, et d'impulser le développement des ensembles industriels, commerciaux et financiers qu'il contrôle. A cet effet, le holding public doit définir et développer ses stratégies et politiques d'investissement dans les sociétés affiliées, ainsi que toute politique de restructuration et redéploiement des entreprises, compte tenu des contraintes du marché.

Art. 10. - Lorsque l'intérêt des sociétés commerciales composant son portefeuille le commande, le holding public peut organiser, conformément à la législation et la réglementation en vigueur, tous mouvements de capitaux entre les sociétés commerciales affiliées. Il doit veiller, toutefois, à la sauvegarde de l'autonomie patrimoniale des sociétés commerciales affiliées.

Section 3 : Organisation, fonctionnement et contrôle du holding public

Art. 11. - Le holding public est géré par un directoire placé sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Le directoire et les membres du conseil de surveillance sont désignés pour une durée de six (6) années renouvelables par l'assemblée générale. Il est mis fin à leurs missions dans les mêmes formes. Les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance sont choisis parmi les professionnels réunissant les qualités, la compétence et l'expérience requises dans les domaines d'activité concernés.

Art. 12. - Le nombre des membres du directoire est fixé par les statuts qui confèrent à l'un d'eux la qualité de président. Lorsqu'une seule personne exerce les fonctions dévolues au directoire, elle prend le titre de directeur général unique.

Art. 13. - Le directoire ou le cas échéant, le directeur général unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toute circonstance, au nom du holding public qu'il représente vis à vis des tiers. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs propres à l'assemblée générale et de ceux qui sont expressément attribués au conseil de surveillance.

Art. 14. - Le conseil de surveillance est composé de sept (7) membres qui élisent leur président parmi eux. Le conseil de surveillance se réunit en session ordinaire tous les trois (3) mois. Il se réunit en session extraordinaire chaque fois que de besoin, sur convocation du président du directoire ou du directeur général unique, selon le cas, du président du conseil de surveillance à la demande des membres du conseil de surveillance ou du (ou des) commissaire(s) aux comptes. Les modalités de convocation, de réunion et les conditions de

validité des délibérations du conseil de surveillance obéissent aux dispositions du code de commerce.

Art. 15. - Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion du holding public. Il peut opérer, à toute période de l'année, les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer tous documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Art. 16. - Deux (2) commissaires aux comptes au moins sont désignés par l'assemblée générale. Ils exercent leurs fonctions conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

TITRE II : CONSEIL NATIONAL DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT

Art. 17. - Il est institué un conseil national des participations de l'Etat chargé de la coordination et de l'orientation de l'activité des holding publics. Le conseil national des participations de l'Etat est doté d'un secrétariat technique permanent placé sous l'autorité d'un délégué aux participations de l'Etat, nommé par décret exécutif.

Art. 18. - Le conseil national des participations de l'Etat est placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement qui en assure la présidence. Sa composition et son fonctionnement sont définis par décret exécutif.

Art. 19. - Le conseil national des participations de l'Etat se réunit au moins une fois par an, sous la présidence du Chef du Gouvernement. Il peut être convoqué à tout moment par son président, à la demande de ses membres ou de l'assemblée générale d'un holding public.

Art. 20. - Le conseil national des participations de l'Etat définit, en concertation avec les organes délibérants des holding publics, les objectifs de la politique de gestion des participations de l'Etat, et fixe, le cas échéant, les conditions de placement des capitaux de l'Etat, des acquisitions et cessions d'actions, et autres valeurs mobilières.

Art. 21. - Les missions d'assemblée générale des holdings publics sont assurées par des représentants dûment mandatés par le conseil national des participations de l'Etat. Ils exercent leurs missions dans les conditions et selon les modalités prévues par le code de commerce pour les sociétés de capitaux.

Art. 22. - Par dérogation à l'article 21 ci-dessus, le président du conseil national des participations de l'Etat peut mandater un ou plusieurs des membres du conseil national des participations de l'Etat, selon le cas, pour exercer les attributions de l'assemblée générale des holdings publics.

TITRE III : DES ENTREPRISES PUBLIQUES ECONOMIQUES

Art. 23. - Les entreprises publiques économiques contrôlées par les holdings publics ou dans lesquelles ces derniers détiennent des participations sont des sociétés commerciales régies par le droit commun. Les filiales de ces entreprises sont également régies par les mêmes dispositions.

Art. 24. - Sans préjudice des dispositions des articles 7 et 20 ci-dessus, le patrimoine des entreprises publiques économiques entrant dans le champ d'application de la présente ordonnance est cessible et aliénable conformément aux règles de droit commun. Leur capital social constitue le gage permanent et irréductible des créanciers sociaux.

Art. 25. - La création, l'organisation et le fonctionnement des entreprises publiques économiques obéissent aux formes propres aux sociétés de capitaux prévues par le code de commerce. Le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, selon le cas, doit,

toutefois, comporter deux (2) sièges au profit des travailleurs salariés dont le mode de désignation est prévu par la loi relative aux relations de travail.

TITRE IV : DISPOSITIONS COMMUNES

Art. 26. - Les dispositions du code de commerce relatives à la responsabilité civile et pénale des organes sociaux des sociétés de capitaux sont applicables, selon leurs attributions respectives, aux membres du directoire et du conseil d'administration, ainsi qu'aux membres du conseil de surveillance des holdings publics et des entreprises publiques économiques.

TITRE V : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 27. - Sans préjudice des dispositions de l'article 3 ci-dessus, les actions, participations, titres et autres valeurs mobilières détenues par les fonds de participation pour le compte de l'Etat et les droits qui y sont liés, ainsi que leurs actifs sont transférés aux holdings publics. Leur répartition est établie par le conseil national des participations de l'Etat en fonction des critères d'efficience économique et commerciale. Les holdings publics sont subrogés dans les droits et obligations des fonds de participation. Une assemblée générale extraordinaire des fonds de participation doit se réunir dans un délai maximum de quatre vingt dix (90) jours à compter de la promulgation de la présente ordonnance pour voter une résolution de dissolution des fonds de participation. Une résolution devra définir, en tant que de besoin, les modalités de gestion des entreprises publiques économiques dont les actions, participations, titres et autres valeurs mobilières sont en cours de transfert aux holdings publics.

TITRE VI : DISPOSITIONS FINALES

Art. 28. - Toutes les dispositions contraires à la présente ordonnance sont abrogées et notamment :

- la loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques à l'exception de ses titres III et IV ;
- les articles 21, 22, 23, 24 de la loi n° 88-02 du 12 janvier 1988 relative à la planification ;
- la loi n° 88-03 du 12 janvier 1988 relative aux fonds de participation ;
- la loi n° 88-04 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975 portant code de commerce et fixant les règles particulières applicables aux entreprises publiques économiques.

Art. 29. - Les entreprises publiques économiques entrant dans le champ d'application de la présente ordonnance devront mettre leurs statuts en conformité avec la présente ordonnance dans les quatre vingt dix (90) jours de son entrée en vigueur.

Art. 30. - La présente ordonnance sera publiée au Journal Officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques.

Article 1er. - La présente ordonnance définit les règles générales de la privatisation des entreprises dans lesquelles l'Etat et les personnes morales de droit public détiennent, directement ou indirectement, une partie ou la totalité du capital social. La privatisation désigne la transaction ou les transactions se traduisant:

- Soit par le transfert, au profit de personnes physiques ou morales de droit privé, de la propriété de tout ou partie des actifs corporels ou incorporels ou, de tout ou partie du capital social d'une entreprise publique ;
- Soit par le transfert, à des personnes physiques ou morales de droit privé, de la gestion d'entreprises publiques, et cela au moyen de formules contractuelles qui devront fixer les modalités et conditions du transfert de la gestion et de son exercice.

Art. 2.- Sont concernées par la présente ordonnance les entreprises relevant des secteurs concurrentiels et exerçant leurs activités dans les secteurs suivants :

- Etudes et réalisation dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et des travaux hydrauliques,
- Hôtellerie et tourisme,
- Commerce et distribution,
- Industries textiles et agro-alimentaires,
- Industries de transformation dans les domaines suivants :
 - Mécaniques,
 - Electriques,
 - Electroniques,
 - Bois et dérivés,
 - Papiers,
 - Chimiques,
 - Plastiques,
 - Cuirs et peaux,
- Transports routiers de voyageurs et de marchandises,
- Assurances,
- Activités de services portuaires et aéroportuaires,
- Petites et moyennes industries et petites et moyennes entreprises locales .

Art. 3.- Lorsqu'une entreprise publique assurant une mission de service public fait l'objet d'une privatisation, l'Etat garantit la continuité du service public.

Art. 4.- Les opérations de privatisation visées à l'article 2 ci-dessus, ne peuvent être décidées ou autorisées que si elles ont pour finalité de réhabiliter ou de moderniser l'entreprise et/ou de maintenir tout ou partie des emplois salariés. En tout état de cause, le ou (les) acquéreur (s) doivent s'engager à maintenir l'entreprise en activité pendant une durée minimum de cinq (5) années.

Art 5.- Conformément au programme de privatisation, l'établissement de la liste des entreprises concernées par la privatisation, et relevant des secteurs cités ci-dessus, ainsi que les modalités de mise en œuvre, relèvent des prérogatives et des responsabilités du Gouvernement et sont fixées par décret exécutif, sur proposition de l'institution chargée de la privatisation.

Art. 6.- Préalablement à toute opération de privatisation, les éléments d'actifs et titres à privatiser devront faire l'objet d'une évaluation fondée sur les méthodes généralement admises en la matière, en tenant compte de la valeur marchande réelle. Les conditions de transfert de propriété ou de privatisation de la gestion des entreprises publiques sont régies par les cahiers des charges particuliers, qui définissent les droits et obligations du cédant et de l'acquéreur. Les cahiers des charges peuvent, le cas échéant, prévoir la conservation, à titre provisoire, par le cédant, d'une action spécifique. Une action spécifique ne peut être utilisée que pendant une période n'excédant pas cinq (5) ans, et notamment dans les cas suivants :

- a) changement, d'objet social et/ou des activités de la société;
- b) cessation d'activités de la société;
- c) dissolution de la société.

Art. 7.- Par "action spécifique" on désigne une action du capital d'une société constituée par la privatisation d'une entreprise publique, conformément aux dispositions de la présente ordonnance, et assortie de droits spéciaux, définis dans les statuts de la société et, par laquelle l'Etat se réserve le droit d'intervenir dans l'intérêt national. Les droits rattachés à l'action spécifique sont : - la nomination au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, d'un (1) ou de deux (2) représentants, sans voix délibérative - le pouvoir de s'opposer à toute décision contraire aux dispositions du dernier alinéa de l'article 6 ci-dessus. Les conditions et les modalités d'exercice de l'action spécifique sont précisées par voie réglementaire.

Art. 8.- Le Gouvernement désigne ou crée, s'il y a lieu, l'institution chargée de la mise en œuvre de la privatisation. Cette institution est chargée, en concertation avec les ministres sectoriels concernés, notamment de :

- mettre en œuvre le programme de privatisation adopté par le Gouvernement ;
- requérir des entreprises et des organismes, communication des documents, études et informations nécessaires à la réalisation de sa mission ;
- soumettre au Gouvernement pour décision, après rapport du conseil et de la commission prévus aux articles 11 et 38 cités ci-dessus, les procédures et modalités de transfert de propriété ou de privatisation de la gestion ;
- maintenir une liaison étroite avec toutes les institutions concernées par le processus de privatisation ;
- porter à la connaissance du public les activités du programme de privatisation.

Art. 9. - L'institution, citée à l'article 8 ci-dessus est chargée, en tant que de besoin, et après avis du conseil, de proposer au Gouvernement les procédures ci-dessus qui seront définies par voie réglementaire :

- a) les procédures d'adjudication ;
- b) les procédures d'offre publique ;
- c) les procédures de présélection et d'enregistrement des soumissionnaires
- d) les règles de publicité ;
- e) toute formalité nécessaire pour les besoins d'application de la présente ordonnance.

Art. 10.- Le transfert de propriété est réalisé, dans les formes légalement requises, à la diligence de l'institution chargée de la privatisation.

Art. 11.- Il est créé auprès de l'institution chargée de la privatisation un conseil de privatisation ci-après dénommé "conseil".

Art. 12.- Le conseil est composé de sept (7) à neuf (9) membres dont un président.

Les membres sont choisis en raison de leurs compétences particulières des les domaines de la gestion économique , juridique et technologique , ainsi que dans tout autre domaine lié aux attributions du conseil .

Les membres du conseil sont nommés par décret exécutif pour une durée de trois (3) années renouvelable . Ce renouvellement s'effectue dans la limite des deux tiers (2/3) des membres . Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes .

Pour assurer la mission qui lui est dévolue , le conseil dispose de moyens humains et matériels nécessaires .

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil , ainsi que le statut et le système de rémunération de ses membres , seront fixés par voie réglementaire .

Art. 13.- Sur la base du programme de privatisation , adopté par le gouvernement , le conseil a pour mission de :

- a) exécuter le programme de privatisation , conformément à la législation et la réglementation en vigueur , et aux dispositions de la présente ordonnance ;
- b) recommander des directives de politique sur la privatisation , ainsi que les méthodes de privatisation les plus adaptées pour chaque entreprise publique ou ses actifs ;
- c) estimer ou faire estimer la valeur de l'entreprise publique ou de ses actifs à céder ;
- d) étudier et procéder à la sélection des offres et établir un rapport circonstancié sur l'offre retenue qui sera transmis à l'institution ;
- e) prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la privatisation des entreprises publiques qui y sont éligibles ou de leurs actifs ;
- f) et tenir des registres , sauvegarder l'information et instituer des procédures administratives pour assurer la confidentialité de l'information .

Le conseil peut se faire assister par tout expert dont le concours lui paraît nécessaire .

Art. 14.- Le conseil procède , au besoin , de manière contradictoire , à l'évaluation des entreprises publiques éligibles à la privatisation , selon les méthodes et techniques appropriées , en matière de cession totale ou partielle d'entreprises publiques ou d'actifs corporels et incorporels , en prenant en considération les particularités de chaque cas , notamment la valeur marchande réelle des actifs , les bénéfices réalisés , la valeur économique substantielle , l'existence de filiales , la position sur le marché , les perspectives d'avenir , et le cas échéant , la valeur boursière

Le conseil détermine , sur la base des rapports d'évaluation spécifique établis par ses soins et/ou tous experts qu'il a mandatés ; une fourchette pour la détermination du prix d'offre de cession des actions , participations, valeurs mobilières diverses , actifs corporels et incorporels , entreprises publiques et parts d'entreprises publiques .

Le rapport d'évaluation et la fourchette de prix sont transmis à l'institution qui en fait communication au Gouvernement, après avis de la commission visée à l'article 38 cité ci-dessous pour approbation .

Art. 15.- Le conseil propose les procédures et modalités de cession ou les mesures de privatisation de la gestion qui lui paraissent les mieux appropriées au cas de l'entreprise publique concernée .

Les modalités de cession peuvent s'effectuer soit par le recours aux mécanismes du marché financier (par introduction en bourse ou par offre publique de vente à prix fixe) , soit par appel d'offres , soit par la procédure de gré à gré . La cession de gré à gré est décidée par le Gouvernement , sur rapport circonstancié de l'institution chargée de la privatisation .

Art. 16.- Le conseil est tenu de soumettre à la commission citée à l'article 38 ci-dessous , dans les meilleurs délais , un dossier comprenant les rapports d'analyse et les conclusions des opérations réalisées , conformément aux dispositions des articles 14 et 15 ci-dessus . Le conseil est tenu , pour chaque opération de privatisation , de conserver l'ensemble des documents ayant servi à la réalisation de toutes les étapes de l'opération , conformément à la législation en vigueur .

Art. 17.- Le conseil désigne une équipe de négociation pour chaque opération de privatisation qui n'est pas effectuée par le biais d'une offre publique de vente d'actions . Les membres de l'équipe de négociation doivent :

- justifier d'une qualification, d'une expérience et d'une réputation professionnelle appropriées ;
- travailler sous le sceau du secret , sous peine des sanctions prévues à l'article 302 du code pénal ;
- déclarer au conseil tout intérêt personnel ou professionnel direct ou indirect dans la transaction avant d'accepter sa mission .

Art. 18.- Pour chaque opération de privatisation envisagée , le conseil publie , dans au moins deux quotidiens à diffusion régionale , nationale et/ou internationale , à deux reprises au moins et à sept (7) jours d'intervalle au moins , les détails de la méthode de privatisation , les conditions de l'appel d'offres , le cas échéant , et la date de clôture des soumissions . En outre , le conseil assure la publicité de l'opération de privatisation par les moyens audiovisuels et l'affichage dans les chambres de commerce .

Art. 19.- Après la conclusion de chaque transaction de privatisation , le conseil publie par voie de presse écrite :

- le nom , l'adresse et la qualité de l'adjudicataire ;
- le nom des experts qui ont conseillé le conseil pour la transaction ;
- tout autre élément qu'il juge approprié .

Art. 20.- Le conseil soumet à l'institution un rapport annuel contenant le bilan de ses activités, au plus tard , trois (3) mois après la clôture de l'année concernée . Ce rapport , transmis au Gouvernement , fera l'objet d'une communication à l'instance législative et d'une diffusion publique .

Art. 21.- Les entreprises publiques figurant dans le programme de privatisation , adopté par le Gouvernement , sont placées sous l'autorité de l'institution , qui en assure tous les pouvoirs d'administration .

Art. 22.- L'entreprise publique éligible à la privatisation est tenue de mettre en œuvre les directives écrites du conseil et de préparer l'entreprise publique ou ses actifs à la privatisation et , le cas échéant , d'en assurer la réalisation .

Elle doit mettre à jour tous les documents financiers et comptables et , particulièrement , les livres d'inventaire .

Art. 23.- L'entreprise publique éligible à la privatisation totale est tenue de mettre en œuvre tous les moyens pour la préservation de ses actifs et d'assumer ses engagements relatifs aux opérations liées à son fonctionnement normal et , le cas échéant , aux investissements nécessaires à la poursuite de son activité .

Art. 24.- Il est interdit à toute personne exerçant au sein de l'entreprise publique ou assurant des missions de contrôle légal de l'entreprise publique de divulguer toute information sur la situation ou le fonctionnement de l'entreprise , susceptible d'influencer le comportement d'un acquéreur actuel ou potentiel .

Art. 25.- La cession par le recours au marché financier , dans les conditions légales et réglementaires en vigueur , peut s'effectuer soit par offre de vente d'actions et autres valeurs mobilières à la bourse de valeurs mobilières , soit par offre publique de vente à prix fixe , soit en combinant les deux mécanismes.

Lors de l'introduction à la bourse des valeurs mobilières , la première cotation est au moins égale au prix d'offre déterminé par le conseil .

Art. 26.- Les conditions et modalités d'acquisition par le public des actions et autres valeurs mobilières mises en vente sont déterminées par voie réglementaire .

Art. 27.- La cession d'actions et d'autres valeurs mobilières , ainsi que la cession totale ou partielle des actifs des entreprises publiques éligibles à la privatisation , se réalisent par voie d'appel d'offres restreint ouvert , national et/ international .

L'institution publie , conformément aux dispositions de l'article 18 de la présente ordonnance , un avis au bulletin des annonces légales . L'avis doit indiquer :

- s'il s'agit d'actions ou autres valeurs mobilières : le nom de l'entreprise publique concernée , son siège social , son objet , son capital, le pourcentage d'actions , participations et certificats d'investissement devant être cédés , l'activité , le marché , les résultats d'exploitation des trois (3) dernières années , le délai de soumission des offres , les conditions particulières de cession et , le cas échéant , le prix d'offre de cession ,

- s'il s'agit de cession d'actifs : le nom de l'entreprise concernée , son siège social , son objet , son capital , ainsi que l'identification , le cas échéant , de l'actif à céder , l'identité de la personne publique propriétaire , le délai de soumission des offres , les conditions particulières de cession et , le cas échéant , le prix d'offre minimum .

Il est mis à la disposition des soumissionnaires intéressés :

* une note d'information sur la situation économique et financière de l'entreprise publique ou de l'actif à céder ,

* un cahier des charges définissant les conditions juridiques , financières , économiques et sociales de cession .

Art. 28.- Le prix de vente doit être au moins égal au prix d'offre .

Art. 29.- Les offres d'acquisition présentées par les soumissionnaires sont adressées au président du conseil , conformément à la législation et la réglementation en vigueur .

L'ouverture des plis s'effectue par une commission d'ouverture des plis présidée par le président du conseil ou son représentant , et composée d'un membre du conseil , choisi par son président , un représentant du ministre sectoriel concerné et de deux (2) représentants de la commission de contrôle des opérations de privatisation .

Tous les soumissionnaires , informés du lieu , de la date et de l'heure de l'ouverture des plis , ont le droit d'y assister .

Art. 30.- La privatisation de la gestion est réalisée par voie d'appel d'offres restreint ou ouvert, national et/ou international . Il est mis à la disposition des soumissionnaires intéressés le cahier des charges définissant les conditions de privatisation de la gestion .

Art. 31.- Le recours au contrat de gré à gré demeure une procédure exceptionnelle , conformément à l'article 15 ci-dessus , et peut intervenir , notamment :

a) en cas de transfert de technologie spécifique ,

b) en cas de nécessité d'avoir une gestion spécialisée ;

c) lorsque les dispositions citées aux articles 27 et 28 ci-dessus sont demeurées sans effet , au moins , à deux reprises .

Art. 32.- L'institution soumet un rapport au Gouvernement qui autorise le recours à la procédure de gré à gré et désigne le (ou les) acquéreur (s) pressenti (s) pour la négociation de la cession ou de la privatisation de la gestion .

Art. 33.- La négociation de la cession ou de la privatisation de la gestion de gré à gré est engagée , sous l'autorité de l'institution , par le conseil qui peut se faire assister par tout expert dont le concours lui paraît utile .

Le conseil établit un rapport circonstancié sur les résultats des négociations qu'il transmet à l'institution qui doit le communiquer au Gouvernement pour décision .

Art. 34.- Les cessions effectuées , en vertu de la présente ordonnance , donnent lieu à paiement au comptant , sous réserve des dispositions de l'article 36 ci-dessous .

Art. 35.- A titre exceptionnel , les opérations de cession effectuées , en vertu de la présente ordonnance , peuvent être exonérées de tous droits et taxes , dans le cadre des dispositions de la loi de finances .

Ordonnance n° 97-12 du 11 Dhou El Kaada 1417 correspondant au 19 mars 1997 modifiant et complétant l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques.

Article 1er. - L'alinéa 1 de l'article 1er de l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995, susvisée est modifiée, complétée et rédigée comme suit:
" La présente ordonnance définit les règles générales de privatisation de la propriété :
- du capital social des entreprises détenu directement ou indirectement par l'Etat et/ou les personnes morales de droit public;
- des actifs constituant une unité d'exploitation autonome des entreprises appartenant à l'Etat.
(Le reste sans changement)"

Art. 2. - L'article 4 de l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995, susvisée est modifiée, complétée et rédigée comme suit :

"Art.4. - Les opérations de privatisation visées à l'article 2 ci-dessus, pour lesquelles le ou les acquéreurs s'engagent à réhabiliter ou moderniser l'entreprise et/ou à maintenir tout ou partie des emplois salariés et à maintenir l'entreprise en activité peuvent bénéficier d'avantages spécifiques, négociés au cas par cas. Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire".

Art. 3. - L'alinéa 4 de l'article 8 de l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995, susvisée est modifiée et rédigée comme suit :

"- soumettre au Gouvernement pour décision, après rapport du conseil et de la commission prévus aux articles 11 et 38 ci-dessous, le dossier de cession comprenant notamment l'évaluation et la fourchette des prix ainsi que les procédures et modalités de transfert de propriété ou de privatisation de la gestion.(Le reste sans changement)"

Art. 4. - L'alinéa 3 de l'article 14 de l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995, susvisée est abrogée.

Art. 5. - L'alinéa 2 de l'article 15 de l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995, susvisée est modifiée, complétée et rédigée comme suit :

"Les modalités de cession peuvent s'effectuer :

- soit par le recours aux mécanismes du marché financier (par introduction en bourse ou par offre publique de vente à prix fixe) ;
- soit par appel d'offres ;
- soit par la procédure du gré à gré sur décision du Gouvernement après rapport circonstancié de l'institution chargée de la privatisation ;
- soit par tout autre mode de privatisation visant à promouvoir l'actionnariat populaire, selon des modalités qui seront fixées par voie réglementaire".

Art. 6. - L'article 21 de l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995 susvisée est abrogé.

Art. 7. - L'article 22 de l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995 susvisée est modifié, complété et rédigé comme suit :

"Art. 22.- Les instances organiques et/ou les dirigeants des entreprises publiques éligibles à la privatisation sont tenus :

- d'assurer la continuité de fonctionnement des dites entreprises,
- de fournir à l'institution et au conseil de la privatisation toute information jugée utile,
- de mettre à jour tous les documents financiers et comptables et particulièrement les livres d'inventaire,
- de prendre toute disposition en vue de préparer l'entreprise publique ou ses actifs à la privatisation et le cas échéant, d'en assurer la réalisation selon les directives de l'institution".

Art. 8. - L'article 31 de l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995 susvisée est complété et rédigé comme suit :

"d) pour les entreprises dont la cession s'effectue au profit des salariés sur décision du Gouvernement".

Art. 9. - L'article 34 de l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995 susvisée est complété par un deuxième alinéa rédigé comme suit :

"Toutefois la cession peut donner lieu à paiement à tempérament :

- a) lorsqu'elle est effectuée au profit des salariés de l'entreprise concernée sous réserve de l'application du dernier alinéa de l'article 46 ci-dessous,
- b) sur proposition du conseil et décision du Gouvernement pour les repreneurs, autres que les salariés.

Les modalités d'application du présent article, seront précisées par voie réglementaire".

Art. 10. - L'alinéa 2 de l'article 36 de l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995 susvisée est modifié, complété et rédigé comme suit :

"- cette quote-part est représentée par des actions, sans droit de vote, ni de représentation au conseil d'administration. Les revenus de ces actions sont gérés par un fonds commun de placement des salariés.

Les modalités d'application du présent article, seront fixées, le cas échéant, par voie réglementaire".

Art. 11. - La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Décret exécutif n°97-329 du 8 Joumada El Oula 1418 correspondant au 10 septembre 1997 fixant **les conditions d'octroi d'avantages spécifiques et de paiement à tempérament au profit des acquéreurs des entreprises publiques privatisées....**

DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

Article 1er. - Le présent décret a pour objet :

- de fixer les conditions d'octroi des avantages spécifiques, en application des dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995, susvisée;
- de fixer les modalités d'application de l'article 34, alinéa 2, de l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995, susvisée, en matière de paiement à tempérament.

CHAPITRE I

Des avantages spécifiques

Art. 2. - **Les acquéreurs qui s'engagent** à réhabiliter ou moderniser l'entreprise et/ou à la maintenir en activité peuvent, outre les avantages prévus par la législation et la réglementation en vigueur, bénéficier de tout ou partie des avantages suivants :

- abattement sur le prix de cession retenu dans la limite d'un maximum de 25%;
- paiement échelonné sur une période ne pouvant excéder 15 ans, ou abattement supplémentaire pouvant aller jusqu'à 15% en cas de paiement au comptant.

Toutefois, à titre exceptionnel, d'autres avantages peuvent être négociés avec les acquéreurs selon l'importance des engagements pris.

Art. 3. - Le paiement échelonné est effectué dans les conditions suivantes :

- paiement au comptant représentant 20% au moins du prix de cession;
- le reliquat est réglé au semestrialités d'égal montant, avec application d'un taux d'intérêt de 6% l'an;
- un différé de remboursement de deux (2) années, sans intérêt, après la conclusion du contrat de cession.

Art. 4. - Les acquéreurs qui bénéficient d'avantages spécifiques doivent s'engager à réaliser une ou plusieurs des actions suivantes :

- Investissement de réhabilitation et/ou de modernisation, dans un délai de deux (2) ans au plus suivant la cession ;
- maintien de tout ou partie de l'emploi salarié pendant une période d'au moins cinq (5) années;
- maintien de l'entreprise en activité pendant une période d'au moins cinq (5) années.

Chapitre II

Du paiement à tempérament

Art. 5. - Le paiement à tempérament est octroyé :

- au salarié de l'entreprise, objet de la privatisation, qui le demande;
- sur proposition du conseil de la privatisation et décision du Gouvernement pour les autres acquéreurs.

Art. 6. - Le paiement à tempérament est accordé sur une période ne pouvant excéder dix (10) ans. Cette durée peut être portée à vingt (20) ans au maximum en cas de cession au salariés.

Art. 7. - Le paiement à tempérament est octroyé dans les conditions suivantes :

- 30% du prix de cession versé à la conclusion du contrat de cession.

Quand il s'agit d'une cession au salariés, ce taux peut être inférieur, il est fixé dans le contrat de vente;

- le reliquat est payé en semestrialités d'égale montant, avec application d'un taux d'intérêt de 6% l'an;

- un différé de remboursement, sans intérêt, d'une année après la conclusion du contrat de cession. Ce différé peut être porté à cinq (5) ans en cas de cession au salariés.

Chapitre III

Des garanties

Art. 8. - Lorsque l'acquéreur bénéficie des facilités de paiement prévues aux articles 3 et 7 ci-dessus, le transfert de propriété est réalisé à la conclusion du contrat. Toutefois, l'acquéreur constitue une hypothèque au profit du cédant sur les biens immeubles.

Art. 9. - Les conditions de cession sont consignées dans le contrat de vente.

Art. 10. - En cas de non respect des engagements souscrits par les acquéreurs, les avantages accordés par le présent décret peuvent être annulés et le reliquat du prix de cession devient immédiatement exigible.

Art. 11. - L'institution chargée de la privatisation, en relation avec les administrations concernées, notamment celles des finances, du travail et des ministères sectoriellement compétents, assure le suivi des dispositions du présent décret, notamment en ce qui concerne le respect des engagements souscrits par les acquéreurs.

Art. 12. - Le présent décret sera publié au journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

ANNEXE N°10

Le premier lot des entreprises privatisables

(Décret n°98-194 du 7 juin 1998)

- 1 Entreprises des eaux minérales de Saïda (EMIS)
- 2 Entreprises des eaux minérales d'Alger (EMAL)
- 3 Entreprises des eaux minérales de Batna (EMIB)
- 4 Entreprise de fabrication de lampes (FILAMP)
- 5 Entreprise nationale des ascenseurs (ENASC)
- 6 Entreprise nationale d'approvisionnement en équipements domestiques (ENAED)
- 7 Entreprise nationale de distribution de matériel électrique (EDIMEL)
- 8 Centre des techniques de l'information et de la commercialisation (CETIC)
- 9 Entreprise de gestion touristique de Tamenghasset (EGT Tamenghasset)
- 10 Entreprise de gestion touristique de l'Est (EGT Est)
- 11 Entreprise de gestion touristique de Zeralda (EGT Zeralda)
- 12 Entreprise de gestion touristique de Tlemcen (EGT Tlemcen)
- 13 Entreprise de gestion touristique de Tipaza (EGT Tipaza)
- 14 Entreprise de gestion touristique de l'Ouest (EGT Ouest)
- 15 Entreprise de gestion touristique de Ghardaïa (EGT Ghardaïa)
- 16 Entreprise de gestion touristique d'Annaba (EGT Annaba)
- 17 Entreprise de gestion touristique de Hammam Righa (EGT Hammam Righa)
- 18 Entreprise de gestion touristique de Biskra (EGT Biskra)
- 19 Entreprise de gestion touristique du Centre (EGT Centre)
- 20 Entreprise de gestion touristique de Sidi Fredj (EGT Sidi Fredj)
- 21 Entreprise de gestion touristique des Andalouses (EGT Andalouses)
- 22 Société nationale des transports routiers (SNTR)
- 23 Entreprise publique de transport des voyageurs de l'Ouest (TVO)
- 24 Entreprise publique de transport des voyageurs du Sud-Ouest (TVSO)
- 25 Entreprise publique de transport des voyageurs de l'Est (TVE)
- 26 Entreprise nationale des arts graphiques (ENAG)
- 27 Société générale maritime (GEMA)
- 28 Maghrébine des transports et auxiliaires (MTA)

- 29 Entreprise nationale de l'outillage et de la quincaillerie (ENAOQ)
- 30 Société nationale de comptabilité (SNC)
- 31 Société d'audit et de conseil (SAC)
- 32 Entreprise des produits rouges de l'Est (EPRE)
- 33 Entreprise des produits rouges de l'Ouest (EPRO)
- 34 Entreprise des produits rouges du Centre (EPRC)
- 35 Entreprise de construction de bâtiment El Achour (ESCB El Achour)
- 36 Entreprise de travaux de Batna (ET Batna)
- 37 Entreprise de réalisation de Biskra (ER Biskra)
- 38 Entreprise de construction de Blida (EC Blida)
- 39 Entreprise de réalisation de Blida (ER Blida)
- 40 Entreprise de réalisation de Bouira (ER Bouira)
- 41 Entreprise de réalisation de Médéa (ER Médéa)
- 42 Entreprise de réalisation de M'sila (ER M'sila)
- 43 Entreprise de réalisation d'ouvrages industriels de l'Ouest (ENRI Ouest)
- 44 Entreprise de maintenance industrielle et de travaux pour la sidérurgie (TRAVOSIDER)
- 45 Entreprise de bâtiment de Tiaret (EB Tiaret)
- 46 Entreprise de viabilisation de Sidi Moussa (EVSM)
- 47 Entreprise de préfabrication légère et d'aluminium (EPLA)
- 48 Entreprise de réalisation de Barika (ER Barika)
- 49 Entreprise publique de bâtiment et travaux publics de Béjaïa (EPBTP Béjaïa)
- 50 Entreprise de développement de la construction Ouest (EDC Ouest)
- 51 Générale entreprise de travaux d'infrastructures et de construction (GETIC, ex EPBTP Sétif)
- 52 Société de construction de routes et aérodromes (SCRA)
- 53 Entreprise de construction pour la sidérurgie (COSIDER)
- 54 Entreprise nationale des projets hydrauliques de l'Ouest (Hydro-Projet Ouest)
- 55 Entreprise nationale des projets hydrauliques de l'Est (Hydro-Projet Est)
- 56 Entreprise nationale de panneaux de signalisation (ENPS)
- 57 Entreprise publique des travaux routiers du Sud-Est (EPTR Sud-Est)
- 58 Société nationale des travaux routiers (SNTR)
- 59 Société d'études techniques d'Annaba (SET Annaba)
- 60 Algérie fabrication électronique (ALFATRON)

- 61 Entreprise de réalisation et de construction d'Alger (ERCA)
- 62 Entreprise publique de travaux publics d'Alger (EPTP Alger)
- 63 Entreprise de construction de Bordj Bou Arréridj (EC Bordj B.A.)
- 64 Entreprise publique de travaux publics de Béchar (EPTP Béchar)
- 65 Entreprise publique de travaux publics de Sidi Bel Abbès (EPTP Sidi Bel Abbès)
- 66 Entreprise nationale des systèmes informatiques (ENSI)
- 67 Entreprise publique de transport de voyageurs du Sud-Est (TVSE)
- 68 REALSIDER
- 69 GEROC
- 70 Entreprise de construction de Mascara (EC Mascara)
- 71 Entreprise de bâtiment (EB Oum El Bouaghi)
- 72 Entreprise de travaux publics de Constantine
- 73 Société d'études techniques d'Oran
- 74 Société d'études techniques de Sétif
- 75 STEPPE Forage
- 76 Entreprise de travaux publics de Ghardaïa
- 77 Entreprise de construction d'Oran
- 78 PROTUIL : production de tuiles en acier (ex PROSIDER)
- 79 PROCIM : construction métallique (ex PROSIDER)
- 80 Entreprise de conditionnement et de torréfaction du Centre (Alger), ex ENAPAL
- 81 Entreprise de commercialisation des produits alimentaires du Centre (Alger), ex ENAPAL
- 82 Société des magasins généraux du Centre (Alger), ex ENAPAL
- 83 Entreprise de conditionnement et de torréfaction de l'Est (Annaba), ex ENAPAL
- 84 Entreprise de commercialisation des produits alimentaires de l'Est (Annaba), ex ENAPAL
- 85 Société des magasins généraux de l'Est (Skikda), ex ENAPAL
- 86 Entreprise de conditionnement et de torréfaction de l'Ouest (Oran), ex ENAPAL
- 87 Entreprise de commercialisation des produits alimentaires de l'Ouest (Oran), ex ENAPAL
- 88 Société des magasins généraux de l'Ouest (Oran), ex ENAPAL
- 89 Entreprise de réalisation d'ouvrages industriels du Centre (ENRI Centre)

ANNEXE N°11

Bilan de la mission effectuée au Maroc du 21 au 30 septembre 1998

(Casablanca – Rabat)

Liste des personnes rencontrées

Entretiens :

Mme ZHIRI-OUALALOU Touriya, Université de Rabat

Mme LAMRANI Amel, enseignante de gestion, doctorat en préparation sur les privatisations au Maroc

Mr MOUSSADAK, Directeur de l'Administration des douanes, ancien secrétaire d'Etat à l'industrie et ancien industriel

Mme ECHIHABI Latifa, Directeur des études et de la planification industrielle, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Mr EL FTOUH Abdessalem, Responsable de la coordination de la privatisation, Ministère du secteur public et de la privatisation

Mr BELGHAZI Saâd, économiste, Directeur du CERAB (Centre d'Etudes et de Recherches Aziz Belal)

Mr MONKACHI Boubker, chargé de la communication à la CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc)

ANNEXE N°12

Bilan de la mission effectuée en Algérie du 19 février au 4 mars 1999 (Alger – Oran)

Entretiens réalisés à Alger :

- Nadji CHERMAT, salarié à la SNVI (Société nationale de véhicules industriels), secrétaire général de l'Union de wilaya de Rouiba
- Smaïl ZIANI, PDG de l'entreprise ALREM filiale de COSIDER SPA, siège social à Blida
- Mustapha MEKIDECHE, économiste-consultant, vice-président de l'UNEP (Union nationale des entrepreneurs publics), 2^{ème} vice-président du CNES (Conseil national économique et social)
- Mohamed ZIAD, DG adjoint chargé des activités infrastructures, ainsi que le directeur du département « Travaux/infrastructures » de COSIDER Travaux publics, siège social à Alger
- Ali SLIMANI, PDG de l'ENATB SPA (Entreprise nationale d'ameublement et de transformation du bois, siège social à Alger), président de l'UNEP
- Rachid AÏT-ALI, membre du Secrétariat national de l'UGTA, directeur de l'hebdomadaire *Révolution et travail*
- Messieurs MEBTOUL, président du CNP (Conseil national de privatisation), BENDIMIRAD et TALEB, membres du CNP, AZEF, directeur d'études au CNP
- Ali REZAK, membre du bureau de l'UGTA syndicat d'entreprise SNVI, siège à Rouiba
- Membre de la direction de la SNVI (directeur de l'informatique) chargé du dossier « Restructuration »
- Nour Eddine DALI, directeur des visites du Complexe CVI de la SNVI
- Khaled BOUGUERRA, PDG de l'APSI (Agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements), ainsi que Kouider DJEBLI, directeur d'études à l'APSI
- Arezki AÏT YAHIA, directeur audit/analyse/synthèse de SAIDAL, siège à Dar El Beida
- Mr AISSANI, ancien conseiller d'entreprises

- Miloud BRAHIMI, avocat en charge de la défense de cadres gestionnaires inculpés (notamment de SIDER et COSIDER)

Entretiens réalisés à Oran :

- Djelloul BENDJEDID, PDG de l'EMAC (Entreprise de la maroquinerie et de la chaussure), siège social à Oran
- Abdelkader BENFODDA, ingénieur de transport d'électricité à SONEGAS, responsable de la Fédération nationale des travailleurs de l'énergie
- Mr METAI, directeur de zone de SONEGAS (région d'Oran)
- Ahmed BOUYACOUB, Professeur de Sciences Economiques à l'Université Es-Sénia d'Oran
- Mr BOR, assistant du PDG de TRAVOSIDER (siège social à Oran), chargé de l'organisation, de l'informatique et de l'audit
- Mr BELHADJ, responsable du Collectif de travailleurs (UGTA) du Grand Hôtel d'Oran
- Mr BOUZGAOU, responsable syndical de l'ENAPAL, siège à Oran
- Mr MOHAMED-BRAHIM, président du directoire du Holding public régional de l'Ouest
- Mr GAOUAR, vice-président de la CAP (Confédération algérienne du patronat), PDG d'une PME de construction de bateaux de plaisance à Oran
- Fergoug KADDOUR, directeur du personnel de l'ENF SPA (Entreprise nationale de fonderie) / filiale d'Oran ; Lahouari BENDOUBA, responsable de contrôle de gestion ; ainsi que les responsables des départements « Marketing », « Maintenance / bureau d'études » et « Stocks »
- Mr BOUMANSOUR, responsable d'exploitation de la direction régionale d'Oran d'Air Algérie

ANNEXE N°13

Questionnaire utilisé lors des entretiens dans les entreprises

Nom de l'entreprise :

Localisation :

Profession de l'interlocuteur :

Afin de mieux connaître votre entreprise :

- dans quel type de production/service peut-on la classer ? (branche, activité de sous-traitance)
- quel est son statut ? (publique/privée, société/établissement, entreprise-mère/filiale, PME)
- quelle est sa date de création ?
- quels sont ses effectifs actuels ?
- quel est le volume de production en moyenne ? / volume d'activité

Questions :

1 Fonctionnement de l'entreprise :

- a) quel est l'état des débouchés de la production ? (écoulement sur le marché intérieur et/ou par le biais d'exportations : s'il y a une proportion entre les deux, comment a-t-elle évolué ces dernières années ?)
- b) en ce qui concerne la main d'œuvre : y a-t-il eu une évolution des effectifs (départs à la retraite anticipée/recrutements), des qualifications ces dernières années ? A propos de la formation, qu'en est-il, assurez-vous de l'apprentissage ?
- c) activités sociales : quelles sont celles qui sont assurées par l'entreprise (transport des travailleurs, soins, activités sportives, centres de vacances...) ?
- d) quelle est la situation financière ? (subventions de l'Etat, existence d'un déficit, investissements publics/privés/étrangers)

2 Etat de l'appareil industriel : d'une manière générale, comment l'appréciez-vous ?

- a) quel est le taux d'utilisation des capacités de production ; si l'entreprise ne parvient pas à les utiliser à plein, comment l'expliquez-vous ?

Concernant les capacités de production « théoriques », estimez-vous avoir les moyens de répondre à la demande qui existe dans votre région ?

- b) quel est votre mode d'approvisionnement en matières premières et produits semi-finis ? (marché local et/ou importations)
- c) les conditions de maintenance sont-elles bien assurées ?
- d) avez-vous des contraintes dans ce domaine ?
- e) et en matière de technologie ?

3 Commercialisation des produits (ou des services) : Comment est-elle assurée, directement par l'entreprise ou à l'aide d'un intermédiaire ? Parvenez-vous à écouler

la totalité de votre production ? Si non, quelle est la proportion approximative d'invendus ? Comment gérez-vous vos stocks ? Par quel moyen la promotion de vos produits est-elle assurée (la publicité en lien avec l'environnement d'une économie de marché a-t-elle modifié des comportements et des résultats) ?

4 Les mesures de restructuration des entreprises publiques ont-elles concerné votre unité ? Si oui, qu'ont-elles modifié ?

On parle actuellement d'une nécessaire « remise à niveau » de l'industrie. Estimez-vous votre entreprise concernée ?

Selon vous, quelles seraient les mesures indispensables à prendre pour améliorer son activité ? Quels sont le(s) coût(s) que vous souhaiteriez voir réduit(s) ?

5 De quelle manière votre production a-t-elle évolué ces dernières années ? (A la hausse, à la baisse, stagnante)

6 Des mesures de privatisation ont déjà été prises ou sont envisagées pour plusieurs entreprises publiques. Qu'en est-il pour votre entreprise ? Qu'en pensez-vous ?

Un audit a-t-il été effectué en prévision d'une possible privatisation ? Si oui, quels en ont été les résultats ?

S'il y a eu privatisation :

-quelle méthode a été utilisée (marché financier, appel d'offres, cession directe) ?

-quel est le type du repreneur ?

-y a-t-il eu des conséquences immédiates sur les effectifs ?

7 Quel est l'état des rapports sociaux dans votre entreprise (la place qu'occupent le ou les syndicats, vos relations avec les salariés...) ?

Quels sont vos liens avec l'administration publique (plus ou moins d'autonomie, bureaucratie éventuelle) ?

8 Il est beaucoup question dans la restructuration industrielle du besoin que les entreprises changent leurs habitudes de gestion, qu'elles soient plus autonomes, concurrentielles... Quel est votre avis ?

Y percevez-vous des incidences quant à votre propre façon de diriger votre entreprise ?

9 Selon vous, qui doit assurer le rôle moteur au sein de l'économie, le secteur public ou le secteur privé ?

10 Que vous inspire l'annonce d'un « accord d'association » avec l'Union Européenne ? Estimez-vous que votre entreprise est *prête* à l'ouverture des frontières et au libre-échange que cet accord préconise ?

11 Dans votre branche, une activité informelle s'exerce-t-elle, au détriment de votre production ?

A votre connaissance, d'autres entreprises de votre branche connaissent-elles de plus grandes facilités d'approvisionnement (par contrebande par exemple) ?

12 Etant donnée la situation sécuritaire, votre unité a-t-elle subi ces dernières années des destructions ou des dommages particuliers qui lui seraient liés ?

ANNEXE N°14

Entretien avec Nadji CHERMAT, salarié à la SNVI, secrétaire général de l'Union de wilaya de Rouiba

Le secteur Mécanique a commencé à subir les nouvelles orientations de restructuration industrielle ayant pour finalité la privatisation de l'entreprise à partir de 1995. Pour la SNVI, l'étape a été entamée cette année, date de passage à l'autonomie de l'entreprise.

Sous prétexte de doter l'entreprise publique d'un PRI (plan de redressement interne) qui devait être accompagné par un assainissement financier de l'Etat (pour éponger les dettes et découverts), les premières mesures devaient être des compressions de personnel. Beaucoup d'entreprises publiques ont connu ce processus. Le syndicat a cautionné cette première étape, car il s'est laissé convaincre qu'une des difficultés de redressement des entreprises publiques était le personnel pléthorique, conséquence de leur fonction sociale (redistribution du revenu et absorption du chômage). Les accords UGTA-gouvernement en 1994 en prévision de ces compressions d'effectifs ont cherché à instituer la préservation de l'emploi et une caisse d'assurance chômage avec le dispositif de retraite anticipée. Les départs volontaires sont une formule non légale, car le droit du travail (loi de 1990) instituait comme forme de licenciement économique une indemnisation d'un mois par année d'ancienneté à concurrence de 15 mois ; le dispositif a été « annulé » automatiquement par les accords de 94 (les indemnités étant prises en charge par la caisse chômage ou la caisse de retraite). Les pouvoirs publics ont eu recours à la formule des départs volontaires chaque fois que les négociations sur les compressions d'effectifs butaient avec le partenaire social ; c'est une façon de se donner bonne conscience, y compris pour le syndicat : c'est le chèque qui achète la paix sociale. Il ne peut pas cautionner une compression avec licenciements économiques et inscriptions à la caisse de chômage, mais il peut autoriser par un accord collectif la formule du départ volontaire ; ce qui signifie que c'est le travailleur, même si psychologiquement il est sous influence, qui opte volontairement pour cette formule.

A la SNVI, le premier accord conclu entre le syndicat et l'employeur en 1996 était une opération de retraite anticipée qui a concerné près de 2 000 travailleurs sur

13 000. En 1984, la SNVI comptait 18 000 travailleurs. Donc déjà il y a eu une déperdition précédemment (entre 1984 et 1994), par le non recrutement après démission ou départ en retraite ou décès... ; c'était une compression déguisée. Le deuxième volet de cet accord s'est réalisé cette fois avec des grèves de protestation durant juillet 97 (à Rouiba). A la suite du premier volet, l'objectif des pouvoirs publics était de ramener l'effectif à 10 000 travailleurs. D'où un accord sur des départs volontaires rémunérés sur la base de 20 000 dinars par mois et par année d'ancienneté à concurrence de 15 mois, soit un maximum de 30 millions de centimes. Chaque travailleur pouvait ainsi remplir une fiche de vœu de départ volontaire.

A peine quelques mois après la conclusion de cet accord, les problèmes de l'entreprise ont rejaili avec des difficultés à garantir les salaires. Ce qui entraîné à chaque fin de mois des mouvements de masse avec des plates-formes devant le siège de la direction générale à Rouiba.

En juin 1998, est apparu le nouveau PRS (plan de restructuration et de sauvetage) de l'entreprise proposé par le CNPE¹ (c'est-à-dire les pouvoirs publics, pratiquement le gouvernement puisque le Conseil est présidé par le premier ministre). Etaient prévus : une nouvelle compression, concernant environ 5 600 travailleurs sur les 10 000 restants (actuellement nous sommes un peu plus de 9000) ; la fermeture d'un certain nombre d'unités commerciales sur le territoire national, qui ont pour vocation la commercialisation et le service après-vente des produits SNVI ; et la filialisation de l'entreprise, c'est-à-dire le démembrement en plusieurs nouvelles entreprises, le tout rassemblé dans un groupe qu'ils ont appelé le Groupe de l'industrie du véhicule.

A partir de là, forts des expériences déjà vécues en tant que syndicalistes, le cautionnement des deux premiers volets sociaux sous prétexte qu'ils étaient un passage obligé pour assainir la situation de l'entreprise et permettre de rassembler les moyens de son redressement, les nouvelles mesures ont amené le syndicat à radicaliser sa position et à constituer un front de refus, à organiser des initiatives avec les syndicats du même secteur soumis au même plan. Tout un mouvement a été ainsi construit entre septembre et novembre, jusqu'au congrès de la Fédération de la mécanique et de la métallurgie où nous avons réussi à imposer un recul par rapport à la mise en application, alors que l'échéance du 31 décembre 1998 était avancée pour la dissolution de l'entreprise en cas de non mise en œuvre du plan. La résistance a donc porté ses fruits (actions de sit-in, de rassemblements, de tentatives de marches

¹ Conseil National des Participations de l'Etat.

non autorisées par les pouvoirs publics, mais la rue a été d'une manière ou d'une autre occupée). Actuellement nous vivons un sursis. On dit que l'approche des élections présidentielles expliquent le fait que les pouvoirs publics ne cherchent pas à « mettre le feu aux poudres », mais c'est beaucoup plus la résistance qui les a amenés à reculer sans qu'ils n'abandonnent pour autant le principe.

Aujourd'hui, le syndicat est prêt à ouvrir un dialogue pour voir comment redresser la situation de l'entreprise tout en refusant le cadre des mesures préconisées l'an dernier. Un début de discussion est entamé. Nous essayons d'exploiter le rapport de forces dans le sens le plus positif et dans l'intérêt de la préservation de l'emploi et de l'entreprise.

Le processus de filialisation de l'entreprise avait pour but de redimensionner des entités de fabrication susceptibles d'intéresser des groupes de constructeurs de véhicules étrangers dans le cadre non pas d'un partenariat mais d'une absorption totale. On parle de Daewoo, MAN, Volvo, Toyota, Renault... qui ne sont pas intéressés par le fait d'entrer en partenariat avec la SNVI mais par celui d'absorber des segments de l'activité pour les intégrer dans leur processus de fabrication. Ils comptent sur la position géostratégique de l'Algérie et la pénétration du marché marocain et maghrébin. Comme Daewoo, qui est intéressé par l'Algérie comme un marché de pénétration de la rive sud de l'Europe, mais pas pour continuer à fabriquer et à améliorer technologiquement le produit SNVI. Celui-ci va disparaître.

Depuis 1993, avec les mesures de libéralisation appliquées (n'importe qui pouvait par exemple importer un véhicule industriel vieux de 10 ans), une concurrence déloyale s'est instaurée. Cela a toujours été une préoccupation du syndicat qui a posé ce problème non pour revenir à un monopole mais pour instaurer au moins une concurrence loyale. Ce qui a amené graduellement les pouvoirs publics dans le cadre des lois de finances à recorriger la date de vieillissement des véhicules dont l'autorisation était donnée pour l'importation. Il s'agit d'une action syndicale qui vise à protéger le produit local dans le cadre d'une concurrence saine.

Depuis 1997 et surtout 1998, nous sentons à travers les commandes qu'il y a un peu de reprise du marché local, plus les possibilités de contrat avec les marchés extérieurs tels que l'Irak (contrat de 15 millions de dollars), le Sénégal (où la première livraison date de 1998), le Gabon. Nous avons quelquefois des commandes sur le marché local que nous ne pouvons satisfaire que dans un délai de trois mois, dans le transport surtout, du personnel ou de marchandises.

Il y a des problèmes de stocks, c'est l'une des faiblesses de l'entreprise : l'absence de politique commerciale ; la production en est déconnectée, ce qui se traduit par des ratios par gamme de véhicules, ratios que la production doit réaliser, sans se préoccuper si cette gamme est demandée ou non sur le marché. Conséquences : les gammes non demandées sont stockées ce qui revient très cher à l'entreprise, et dans d'autres qui sont très sollicitées, nous ne parvenons pas à satisfaire la clientèle dans des délais courts. C'est un problème de stratégie dans la gestion ; quelque part c'est voulu car lorsqu'on parle de gestion, on parle de gestionnaires et donc de choix des hommes, fait par le propriétaire (c'est-à-dire les pouvoirs publics par le biais des holdings). On discute sur l'économie de marché, on justifie toutes les mesures anti-sociales, anti-entreprises publiques, par la nécessité de s'adapter aux règles du marché, mais on ne met pas à la tête des entreprises de véritables managers.

Il y a aussi le problème, depuis les années 80, de l'absence d'investissements et de renouvellement des équipements de fabrication, qui entraînent une certaine rigidité. Ce qui explique que même si on veut réorienter la production vers telle ou telle gamme, l'absence d'investissements nouveaux en machines ne permet pas la flexibilité nécessaire pour réorienter une ligne de fabrication et réorganiser le processus en fonction (par exemple pour passer du camion C 260 au camion TP 350). Il existe des problèmes d'approvisionnement, car l'entreprise ne dispose pas de liquidités et sa relation avec la banque passe par la garantie du comité interministériel ; en fonction du plan de charges qu'elle préconise pour l'année en cours, elle doit constituer un dossier pour déterminer les besoins financiers correspondants, lequel dossier est acheminé vers le comité interministériel qui donne le feu vert pour que la banque ouvre des lignes de crédit. L'entreprise ne peut modifier en cours de parcours ses besoins puisqu'elle ne dispose pas de liquidités ni de facilités bancaires ; elle doit passer par tout ce processus très bureaucraté.

La commercialisation est assurée par un réseau composé d'un certain nombre d'unités, que la SNVI a commencé à fermer dans le cadre de la restructuration depuis 1996. L'implantation de ce réseau date de la politique planifiée qui portait davantage attention à un certain équilibre régional, pour créer de l'activité et de l'emploi, qu'à un marché ciblé. Par exemple, une unité commerciale de l'entreprise implantée à Béchar n'a comme client potentiel que la défense nationale ; il n'y a pas d'activité économique très importante qui favorise la commercialisation des produits, mais dans le cadre de la politique d'équilibre régional des années 70 et surtout 80, il fallait

ouvrir cette unité déficitaire automatiquement. Les premières unités commerciales ont été fermées en 1996 et 1997 (premier volet social). Il était question avec le nouveau plan (premier semestre 1998) d'en fermer d'autres et de développer le travail avec des agents agréés c'est-à-dire une sous-traitance avec le privé en terme de commercialisation.

Activités sociales : le transport du personnel est assuré même si le contexte du terrorisme a créé beaucoup de difficultés sur certaines lignes, mais c'est un acquis social toujours préservé ; les cantines continuent à exister à l'intérieur mais elles ont été données en sous-traitance à des privés, du fait des directives d'élagage des activités annexes, et le travailleur paye l'équivalent de la prime de panier qu'il reçoit (s'il y a un plus, il est compensé par l'entreprise ; ainsi actuellement, la prime est de 100 DA et le prix du repas revient à 130 DA), il peut ne pas prendre son repas et garder la prime. Selon la tradition, des lois garantissaient aux travailleurs 3% de la masse salariale versés au fonds des œuvres sociales pour développer des activités culturelles, des colonies de vacances, des prêts sociaux, des activités sportives ; même si les colonies ont disparu du lexique des activités sociales (terrorisme oblige), le fonds existe toujours, l'Etat ayant pris en accord avec l'UGTA au niveau national 0,5 des 3% pour financer la caisse de retraites (pour subventionner la retraite anticipée) et 0,5 pour la caisse nationale de logement social. Il reste 2% qui sont gérés par des comités de participation ou par le syndicat quand il n'y a pas de comités. Ils servent surtout à l'octroi de prêts sociaux que le travailleur rembourse sur son salaire en plusieurs mois, l'aide sociale dans des cas très graves (sinistre, décès), et la prime de scolarité ou la circoncision. Il n'y a pas eu de restrictions dans ce domaine, c'est surtout le contexte sécuritaire qui a pesé. D'autres activités sociales sont développées par le syndicat ou le comité de participation, comme les coopératives de consommation. La vente par facilité de biens de consommation est une formule apparue depuis quatre ans : en l'absence de crédits bancaires à la consommation, un travailleur peut acquérir un bien de consommation qu'il ne peut payer cash, grâce à des conventions avec des entreprises publiques ou privées (un téléviseur coûte par exemple 2,8 millions soit presque deux fois un salaire) ; il paye une partie et le reste est défalqué sur sa fiche de paie sur 10 mois par exemple. Cela permet aux travailleurs d'améliorer leurs conditions de vie, alors que plus de 70% du revenu actuellement part vers les besoins de première nécessité (essentiellement l'alimentation, sans oublier les coûts faramineux de l'électricité, du gaz et de l'eau).

Pouvoir d'achat : il s'agit de lire selon plusieurs grilles, le salaire et le pouvoir d'achat réel (même les pouvoirs publics ont reconnu en 1996-97 que le SMIC ne pouvait se situer en dessous de 15 000 DA pour subvenir à ses besoins les plus élémentaires et ceux de sa famille). Pour ce qui me concerne, je suis technicien supérieur à la SNVI, j'ai pratiquement 13 ans d'ancienneté (licencié cette année, réhabilité par la justice), mon salaire moyen est de 13 000 DA, c'est-à-dire au dessous de ce qui est reconnu comme le minimum. Selon « l'autre grille » (celle de la trésorerie de l'entreprise, la vision qui veut qu'elle ne peut pas payer ce qu'elle ne produit pas), il y a eu quelques augmentations au niveau du salaire de base ou des indemnités comme le panier (de 60 à 100 DA) ce qui fait un plus dans le revenu du travailleur. Par rapport à la situation de l'entreprise, même pour un syndicat qui se respecte, quand on évoque une compression des effectifs, il ne pourra jamais revendiquer une augmentation des salaires. Pourtant 65 à 70% des travailleurs ont un salaire qui ne dépasse pas 15 000 DA, ce qui leur permet de tenir les 15 premiers jours du mois seulement.

La formation a beaucoup changé, car l'entreprise disposait avant la restructuration de deux centres de formation, le CIFOP (centre industriel de formation professionnelle) à Rouiba, qui permettait à la SNVI de bénéficier de sa propre structure de formation et de recyclage ; et un second au niveau du complexe de Tiaret. Avec le passage à l'autonomie et l'application du premier plan de restructuration de l'entreprise, la réorganisation a abouti à l'élimination de ces deux centres. Reste une seule structure, rattachée au siège de la direction générale : le CFR (centre de formation et de recyclage). Une entreprise qui compresse est une entreprise qui revoit ses besoins à la baisse, elle ne forme pas ni ne cherche sur le marché du travail les compétences nécessaires pour répondre à ces besoins.

Au sujet de la privatisation, officiellement la SNVI ne fait pas partie des privatisables, même s'il y a plusieurs listes (la première de 89 est parue par décret, la deuxième devait paraître fin 1998 ou février 1999 d'après certaines sources). Les privatisations butent sur les difficultés, même un certain nombre d'appels d'offres ont été renouvelés après ouverture des plis car les offres étaient inférieures donc non recevables. Si on se réfère à l'ordonnance de 1995, tous les secteurs pouvant faire l'objet d'une privatisation ont été énumérés : aucun secteur n'est épargné à l'exception des hydrocarbures (la SONATRACH en elle-même, pas les activités en amont et en aval). Le processus de restructuration ne vise pas le redressement de l'entreprise ni à la rendre compétitive, mais il a pour objet de la préparer à la

privatisation. Comment ? A défaut de négociations directes dans le cadre d'un partenariat avec l'étranger pour engager l'entreprise dans une forme de privatisation partielle, par une prise de participation, il s'agit d'opérer une restructuration de l'entreprise, sa filialisation (la morceler et la réduire dans des proportions susceptibles de trouver des acquéreurs). Tout l'objectif de la restructuration industrielle dans le cadre de l'ajustement structurel est la privatisation et non pas le redressement de la situation économique du pays. C'est ce qu'on cherche à faire passer à la SNVI. Nous ne sommes pas contre un partenariat, mais qui permette à l'entreprise de préserver l'emploi, de se développer technologiquement et de préserver sa gamme de production. Alors que l'objectif du PRS et du processus de filialisation, c'est pratiquement signer l'acte de décès de la gamme SNVI. Même si nous sommes en retard technologiquement par rapport aux autres constructeurs mondiaux.

La direction a pour mission de faire appliquer les mesures décidées par le holding. Chaque fois que nous réussissons à créer un rapport de forces par la mobilisation des travailleurs et par un discours syndical très clair, on impose un certain recul et un freinage du processus. Ce n'est qu'un sursis. On essaye de capitaliser toutes nos luttes de résistance et de trouver la forme et les moyens de passer d'un stade défensif vers une attitude plus offensive pour pousser à de nouvelles alternatives de réforme et de redressement de l'entreprise qui excluent le recours à la compression des effectifs, le morcellement par la privatisation, et qui concourent à réunir toutes les conditions de reprise et de redressement de l'entreprise, y compris dans un cadre d'un partenariat : pourquoi pas la création de filiales, mais de nouvelles filiales créées avec des partenaires étrangers, lesquelles filiales peuvent répondre aux besoins d'intégration et aussi fabriquer ce dont le partenaire a besoin ; c'est aussi une pénétration de circuits de réseaux de commercialisation dans différents pays.

Nous avons toujours considéré à la SNVI en tant que syndicalistes qu'il n'y a pas de recette, ce qui est décidé à notre place n'est pas dans notre intérêt. Il faut démocratiser la décision économique et sociale. On ne peut se cacher derrière la contrainte de la dette, les conditionnalités du FMI pour décider la mort économique et sociale de tout un peuple et tout un pays. Il faut donc associer tous les concernés, pouvoirs publics, universitaires, syndicats, patronat, public, privé... et discuter en prenant en considération les contraintes extérieures dont la problématique de la dette, mais en concevant une démarche qui milite dans le sens de l'intérêt du pays et de son peuple. La centrale UGTA a ainsi revendiqué un sommet économique et social qui n'a pas vu

le jour. Elle a plus ou moins abandonné. Tous les bilans (dernièrement encore une journée sur la fiscalité) reconnaissent que seuls le secteur public, les salariés et le secteur des hydrocarbures payent leurs impôts ; l'essentiel des recettes fiscales viennent des entreprises publiques, des salariés et du secteur des hydrocarbures. La question se pose : quelle est loyauté du secteur privé à l'égard de la nation ? Il apparaît comme le plus gros fraudeur. Toutes les lois promulguées depuis 1990-91 favorisent le privé, qu'il soit algérien ou étranger : la loi sur la monnaie et le crédit, le guichet unique de l'APSI, les exonérations d'impôts, toutes facilités y compris pour l'accès au crédit bancaire, alors que le secteur public se retrouve en difficulté (sans la garantie du Trésor public les banques lui sont même fermées). Pourquoi essayer de revoir la proportion public/privé en diminuant la place du secteur public, alors qu'on diminue ainsi en réalité du potentiel économique national ? Au lieu de pousser le secteur privé, si c'est possible, à s'épanouir et à « prendre consistance ». Sous prétexte de cette logique, au lieu d'une expansion, on est en train de casser l'économie du pays. C'est la cécité ou la crédulité dans le discours des décideurs qui affirment que l'économie de marché ne peut fonctionner qu'avec l'entreprise privée comme dominante, place acquise en diminuant le public. De l'argent, y compris de la Banque Mondiale ou de banques régionales, est interdit au secteur public et orienté uniquement vers le secteur privé, et ça ne décolle pas.

Sur l'accord d'association avec l'Union Européenne, il faudrait déjà être informé (c'est la même opacité totale que pour l'accord de rééchelonnement avec le FMI), puis être reconnu comme associé (en tenant compte de la fragilité de l'économie nationale avec la fluctuation des prix du pétrole et la précarité de la stabilité financière). Quelle association quand on est malade ? Cela ne peut se faire qu'à notre détriment, il s'agit d'une expansion des marchés sur la rive sud de l'Europe.

Actes de terrorisme: il n'y a pas eu de sabotage intérieur à Rouiba car dès le début les pouvoirs publics ont considéré que c'était une zone importante, avec tout un dispositif et un cantonnement militaire à l'intérieur. Mais la SNVI a déploré des assassinats de travailleurs hors du complexe (faux barrages, guets-apens pour le transport du personnel) ; des salariés se sont fait délaisser de leur paie dans des attaques ; il y a eu des sabotages de véhicules dans des faux barrages... Beaucoup de travailleurs habitent dans des hameaux où ils assurent la défense, organisés en comités d'autodéfense.

ANNEXE N°15

Entretien avec le directeur de l'informatique (membre de la direction de la SNVI), chargé du dossier « Restructuration »

La restructuration de la SNVI a commencé avec celle de la SONACOME en 1982. Les contextes ont été différents, les objectifs aussi et les impacts ne sont pas les mêmes en fonction des étapes.

En 1982, il s'agissait d'une division de la SONACOME même si celle-ci était déjà organisée en divisions. Elle était la société nationale qui s'occupait de toutes les entreprises (divisions) qui avaient une activité dans la construction mécanique. La SNVI n'était qu'une division, dont le titre était « Véhicules industriels ». Elle concernait le site de Rouiba et un autre en construction, celui de Tiaret, mais non rattaché hiérarchiquement à Rouiba. Avec l'avènement de la SNVI, le siège de Birkhadem, siège de la SONACOME, a été éclaté pour les besoins de la restructuration de la société et une « grosse partie » est venue s'installer à Rouiba pour devenir le siège de la SNVI.

Avant cette restructuration, la SNVI avait deux grandes divisions totalement indépendantes au plan hiérarchique et organisationnel : la division production (appelée le CVI, complexe véhicules industriels) et la division commercialisation (réseau véhicules industriels) ; deux entités juridiquement indépendantes mais qui au plan de la structuration du groupe SONACOME (*car c'était un véritable groupe*) avaient la même appartenance. La SNVI a été constituée sur la base du site de Rouiba, auquel on a rattaché tout le réseau véhicules industriels et l'unité de carrosserie de Tiaret, qui venait d'ailleurs de démarrer à l'époque (1983). L'unité de Tiaret n'a donc pas été indépendante longtemps, uniquement pendant la durée du projet de construction du site.

Il fallait donc vivre avec cette nouvelle structure. Le siège s'est installé, en face du CVI ; et puis il a fallu ordonner toutes les relations avec le réseau véhicules industriels qui existait déjà au plan du passage : il y avait vente de produits, prise en charge par le réseau véhicules industriels, qui portaient dans les différentes unités commerciales disséminées un peu partout sur tout le territoire national et puis on arrivait au niveau du marché ; mais tout ça, c'était l'époque du monopole.

La SNVI s'est stabilisée jusqu'en 1987 où a eu lieu l'éclatement du complexe véhicules industriels qui auparavant se constituait de l'actuel CVI dans lequel on réalise des châssis cabines, des autobus et des autocars, et l'unité de carrosserie industrielle de Rouiba et l'unité fonderie de Rouiba. En 1987, on a fini par donner une autonomie aux unités fonderie et carrosserie industrielle. Cela n'a pas évolué depuis.

Les impacts de la restructuration industrielle de la SONACOME sur les structures de la SNVI ne sont pas importantes au point de vue fonctionnel mais peut-être y a t'il eu un impact au point de vue des effectifs. On était toujours dans l'orientation du plein emploi, on était vraiment prospères, avec des objectifs de management plutôt productivistes et très peu de recherche du contrôle de gestion : on ne recherchait pas tellement la performance au niveau des coûts et de la qualité, mais on voulait surtout produire beaucoup puisque nous étions en face d'un marché homogène sur lequel nous étions en monopole et donc nous n'avions pas du tout de problème d'écoulement. On était partis sur le plein emploi, donc on augmentait les effectifs, la production aussi : jusqu'à 7 850 véhicules en 1986, la meilleure année. Et on devait avoisiner les 17 000 personnes, environ 11 000 sur le site.

La crise qui a commencé à faire réellement son apparition en Algérie en 1985 et qui a eu un impact sérieux sur les entreprises dès 1986, a commencé à montrer les contraintes de gestion qu'il fallait respecter et sur lesquelles il fallait absolument mener des réflexions. Celles-ci ont tardé à venir. En 1987, on a procédé à un éclatement du site de Rouiba, ce qui a généré des effectifs, chaque unité se voyant ériger en une entité autonome juridiquement ; à l'époque, la notion d'unité était encore une notion de gestion socialiste des entreprises. Chaque unité devenue autonome vis-à-vis de l'ancienne entité mère « complexe véhicules industriels », a commencé à se doter des structures de soutien telles que le personnel des achats, les finances, etc. Chacun s'est créé son environnement de gestion, ce qui a encore grossi les effectifs sans pour autant maintenir les niveaux de production puisque la crise était là.

C'est en 1987 a commencé le déclin de la production, non pas faute de marché mais surtout faute de moyens financiers pour acquérir les approvisionnements, très dépendants de l'extérieur. On achète beaucoup plus en importation qu'en local, le rapport doit être facilement de 30 à 70 dans la plupart des cas. Il oscille environ entre 50/50 (approvisionnement local / importations) à 30/70. C'est d'ailleurs le cas de toutes les entreprises publiques, surtout que dans le « local », il y a aussi ce qu'on

achète dans les entreprises qui, elles, importent des intrants pour tous leurs produits. Si on évalue cela à l'échelle nationale, on arrive certainement à une fourchette de 20 à 80. Comme on avait des problèmes de crédit, et que la formule nationale était l'orientation au crédit à court terme, on s'est tout de suite retrouvés asphyxiés. Avec l'avènement de l'économie de marché dont on a commencé à parler en 1986 et qui a fait effectivement son entrée dans les années 90, on a commencé à connaître des problèmes de débouchés. On a fait l'objet de diagnostics de la part de plusieurs bureaux, soit mandatés par l'entreprise, soit par l'Etat lui-même en tant que propriétaire. Ils nous ont conseillé des organisations et des actions de performance dans des projets structurés ou non mais qui donnaient une vision assez fine et assez lointaine dans le temps.

La restructuration de la SNVI est connue depuis longtemps, non dans les termes de détails d'aujourd'hui, mais on savait qu'il fallait se restructurer. La restructuration actuelle est tout autre. Comme nous avons pu résister à tous les coups de boutoir de la concurrence au niveau du marché national, la SNVI reste leader sur le marché domestique sur pratiquement l'ensemble des produits de la gamme. Nous sommes surtout concurrencés au début de la gamme et on ne l'est même pas du tout en regardant bien car le segment sur lequel agissent la plupart de nos concurrents se situe avant le début de la gamme basse de nos produits. Nous avons quand même une concurrence, qui n'est pas très forte mais qui le devient de plus en plus jusqu'à en être inquiétante.

La restructuration industrielle envisagée par l'Etat pour la SNVI s'est traduite par des périodes d'assainissement (en 1993 puis en 1997), assainissement structurel au point de vue financier et des effectifs (deux volets sociaux) ; le premier assainissement financier a été totalement respecté de la part de l'Etat, le second pas tout à fait. Du point de vue effectifs, les découpes ont eu lieu tel que l'Etat les avait dites ; il y a donc eu baisse des effectifs. Il faut dire qu'à partir de la crise financière ressentie par les entreprises publiques telles que la SNVI, il y a eu tacitement, même si l'Etat ne l'a jamais dit explicitement, la consigne de ne plus recruter, seulement si nécessaire; les départs n'étaient pas remplacés. C'est à ajouter aux deux plans sociaux.

Après avoir longtemps mûri sa réflexion au plan stratégique pour le devenir de la sphère de production publique, l'Etat commence à être plus détaillé dans ses plans de restructuration. Pour nous, il envisage des plans de restructuration qui ont été publiés dans les journaux : il faut se reconstituer en filiales, ce qui est à la mode pour

l'ensemble du secteur public algérien. Il faut diviser les grands groupes industriels. En 1982, on a eu une grande division de la SONACOME et de toutes les sociétés nationales, et maintenant l'Etat demande à ce que l'entreprise algérienne se restructure en plusieurs divisions par produit, avec un accompagnement de réduction d'effectifs. Le but recherché est une rationalisation des coûts dans tous les domaines. Il faut se restructurer en filiales pour être plus performant, il faut aussi réduire les effectifs et les coûts d'une manière générale. Il y a bien sûr un accompagnement d'assainissement financier. Tout ça, c'était le plan du précédent gouvernement qui est toujours valable jusqu'à ce qu'il soit conforté ou dénoncé ; il n'y en a de toute façon pas d'autres, même s'il n'est pas encore vraiment mis en application.

Le propriétaire et les entreprises savent très bien que ces plans de restructuration sont les dernières solutions de survie. Passés tous ces plans-là, on ne survivra pas à la concurrence qui arrive, d'autant qu'il y a des échéances puisque l'Algérie doit adhérer à l'OMC et dans ce cas on ne résistera pas à l'ouverture des frontières. Alors que faut-il faire ? Il faut absolument pallier les contraintes que vivent les entreprises algériennes : 1. L'entreprise algérienne ne dispose plus de fonds nécessaires pour son développement, en clair l'Etat ne peut pas mettre de l'argent dans une entreprise publique pour investir et renouveler ce dont l'outil de production a besoin. 2. Elle se trouve dans une contrainte technique et technologique difficile à supporter ; ses produits sont obsolètes, en retard technologique par rapport aux produits de ses concurrents, ses procédés le sont aussi, et de plus l'outil de production est essoufflé, il s'est tellement dégradé et ne produit plus de qualité. L'entreprise se trouve très sérieusement en difficulté, ce qui veut dire qu'elle a un minimum de temps pour se retourner et se mettre à niveau technologique par rapport à ce secteur industriel dans le monde. Il faudrait qu'elle arrive à atteindre des normes qui lui permettent d'exister sur son marché domestique au moins. Pour cela, elle a besoin d'accéder aux capitaux pour renouveler son équipement, à un savoir-faire pour renouveler la technologie sur ses produits, et à d'autres marchés car le marché domestique ne suffira pas.

L'entreprise algérienne n'a plus le choix maintenant. Soit elle arrive à s'en sortir par elle-même, ce qui serait formidable, mais extrêmement difficile pour des entreprises comme les nôtres qui dépendent entièrement de l'étranger aussi bien sur le plan du savoir-faire que des approvisionnements, de la technologie, des équipements, et même des capitaux. A partir de là, il ne reste qu'une solution possible en matière de stratégie puisque face à ses concurrents, il existe trois façons de se comporter : 1. On part en

confrontation, on fait la guerre au concurrent et il faudrait que l'on soit très fort ce qui n'est pas le cas. 2. On les évite complètement, il faut donc changer de terrain en basculant au plan technologique pour faire autre chose ; en quelque sorte il faut se tuer pour se recréer et on n'en a pas la force. Ce n'est donc pas possible d'éviter le combat. 3. Il reste le compromis c'est-à-dire l'alliance avec des concurrents ; pour pouvoir continuer à exister, il faut céder une partie de soi-même. D'une façon ou d'une autre, quel que soit le mode de relations que l'on pourra contracter avec ses propres concurrents, c'est-à-dire d'autres constructeurs, cela nous permettra d'exister. Logiquement, il ne reste que cette troisième voie. C'est la politique qu'a choisie l'Etat pour pratiquement toutes les entreprises publiques : chercher des partenaires. Mais la formule de partenariat n'est pas si simple que cela.

Voilà où nous en sommes, le projet formulé par l'Etat pour la SNVI est de diviser par ligne de produits : les produits de fonderie, ceux de carrosserie industrielle et ceux de véhicules industriels. Il faut savoir qu'à travers le monde entier, ces filialisations ont eu lieu. Bien des constructeurs de véhicules industriels de renommée mondiale sont passés par ces stades. Aujourd'hui, il y a deux phénomènes au point de vue stratégique de restructuration des entreprises dans le monde : 1. On cherche des spécialisations (c'est le spécialiste qui prend tout, car il est parvenu à avoir le maximum de qualité avec un minimum de coût). Donc on cherche à se spécialiser et on se cède des savoirs-faire moyennant des alliances et donc des titres de propriété des uns avec les autres ; on cherche aussi à travers cette spécialisation à se diviser les marchés. Des constructeurs industriels faisaient à la fois le camion et le cars et bus, maintenant ils ne font que les camions et se sont alliés pour faire les cars et bus avec d'autres qui ne font que les cars et bus. 2. On fait aussi une désintégration : ceux qui faisaient encore les moteurs, les pots, etc., décident de ne plus faire et confient cela à des spécialistes. Alors que nous, nous étions très fortement intégrés : on fait pratiquement toute la gamme de véhicules à partir de la matière, même les pièces élémentaires (boîtes de vitesse, pots, essieux...), les cabines et toutes les petites pièces pour arriver au produit fini. La tendance dans le monde est à l'inverse aujourd'hui : les équipementiers, ceux qui font ces sous-ensembles, sont très spécialisés (on trouve des spécialistes de boîtes de vitesse, des spécialistes de pots, des spécialistes de transmission...) qui fournissent les gros constructeurs qui ne réalisent que l'assemblage. Ceux-ci restent dans les derniers niveaux de transformation du produit fini à partir de ces grands ensembles que fournissent les spécialistes et qui savent les

faire mieux qu'eux. A travers le monde, on va vers une désintégration à la fois horizontale et verticale, donc aussi bien dans la gamme que dans la filière. C'est la même voie qu'a choisie l'Algérie. L'Espagne et la Pologne sont passées par là, la Russie commence aussi à éclater ses grands ensembles, l'Allemagne de l'Est est pratiquement détruite au point de vue intégration (toutes les usines ont été arrêtées, toutes les organisations refaites). On va très loin dans ces concepts de mondialisation. Si l'Algérie ne va pas dans cette voie, fatalement nous serons absorbés par des gros concurrents ; il arrivera un moment où nous fabriquerons des véhicules qui ne se vendront pas du tout et ce sera le stade où il faudra liquider les entreprises publiques. L'Etat est conscient de ce danger, car il a pris des dispositions vis-à-vis des institutions internationales notamment l'OMC, ou encore à propos d'une zone franche qui va s'ouvrir en Méditerranée où tout le pourtour du bassin va travailler en région commerciale ; ceux qui adhèrent à l'OMC savent que c'est une jungle où il faut être très fort pour se maintenir. L'entreprise en général, la SNVI en particulier, a tout intérêt à suivre les plans de restructuration qui sont éprouvés à travers le monde ; même s'il est vrai que ce n'est pas facile. Il y a un contexte de mentalité qui est très fortement contradictoire actuellement : les gens ne peuvent s'imaginer que des entreprises aussi fortes et qui continuent à travailler avec le marché pourront devenir très faibles d'ici peu si elles ne se restructurent pas. Mais l'Etat, lui, l'a compris bien avant puisqu'il a commencé à parler de réformes à l'époque de Hamrouche ; c'est à partir de 1988 qu'on voulait impulser la dynamique des réformes pour aller vers l'économie de marché. Les entreprises publiques ont été très lentes à réagir et continuent à être très lentes à la réaction. La restructuration industrielle va être une fatalité ; elles ont très peu de chances de pouvoir continuer à concurrencer les autres. Le marché de la SNVI est d'environ 3 800 à 4 000 véhicules par an. Il y a quand même une reprise assez sensible grâce aux mesures de protection de la production nationale prises par l'Etat. En 1997, nous étions à moins de 3 000 véhicules. Mais c'est très conjoncturel. L'Algérie commence à reprendre du crédit vis-à-vis de ses créanciers depuis le rééchelonnement, c'est certainement à cause de cela que nous arrivons à approvisionner.

L'impact des restructurations d'effectifs sur la qualification est énorme parce que les personnes qui sont parties en retraite avec un âge avancé accumulaient une expérience qui représente en fait la valeur substantielle de l'entreprise. Lorsque cette population est partie, on a eu une déstructuration de nos qualifications. Cette population a acquis

de l'expérience dans l'entreprise, et bien souvent aussi avant d'entrer à la SNVI. Pendant presque dix ans, de 1985 à 1995, il n'y a eu aucun recrutement, donc pas de régénération de compétences, ces départs ont donc été très difficiles à combler surtout qu'on ne peut pas recruter. L'effort de formation a toujours un résultat très lent ; l'entreprise a formé beaucoup, mais comme elle n'a pu recruter de l'extérieur depuis 1995, on forme des gens qui présentent des aptitudes à la formation, mais il s'agit surtout de remise à niveau pour lesquels on fait un effort de formation continue mais avec qui on n'obtient pas suffisamment de résultats. L'idéal aurait été de prendre des universitaires, des gens qualifiés, de les mettre tout de suite dans une formation adéquate, spécialisée pour avoir une obtention rapide de résultats. Cela n'a pas été le cas, il a fallu donc prélever en interne des gens, les mettre à niveau donc leur donner un minimum de connaissances pour qu'ils puissent suivre les formations, les *injecter* dans ces formations et puis attendre les résultats. C'est difficile d'aboutir à un relèvement des qualifications de cette façon-là. Nous souffrons actuellement du départ de ceux qui sont partis en départs volontaires ; en général, il s'agit de ceux qui ont une forte assurance dans leurs propres compétences qui désirent partir car ils ont l'espoir de se recycler à l'extérieur, ce qui n'est pas toujours assuré car le plus gros consommateur d'emplois est le secteur public et il fait la même chose partout. Si bien que les gens qui partent se sont beaucoup trompés ; c'est le privé qui recycle toutes ces compétences qui sont parties, mais il a une très faible capacité du point de vue volume.

Il existe une division commercialisation, une direction commerciale qui gère toutes les unités de vente et de réparation qui sont encore la propriété de l'entreprise. En 1997, huit unités ont été fermées mais elles sont toujours la propriété de l'entreprise. Le plan de restructuration projette la fermeture d'autres unités commerciales puisqu'on se redimensionne par rapport au volume de vente. Avant, nous vendions jusqu'à 25 000 véhicules par an, on importait une partie pour la vendre, plus la production qui n'a jamais dépassé les 7 850. C'est pour cela que le réseau avait été très fortement dimensionné, pour pouvoir vendre jusqu'à 50 000 véhicules. Il fallait donc redimensionner le dispositif commercial, du point de vue de la présence sur le territoire national, des effectifs et des moyens. Même dans le cadre de la restructuration en plusieurs divisions par ligne de produits, en filiales, il y a une contrainte technique au point vue commercial : à terme il faudra donner une autonomie commerciale à chaque filiale, permettre à chaque entreprise issue de

l'entreprise mère de commercialiser ses propres produits. Un long délai va s'écouler, autour de cinq ans, durant lequel le réseau commercial restera ce qu'il est ; il commercialisera les produits de ces filiales. A moins qu'il n'y ait l'avènement d'un partenaire qui change tout et dans ce cas le dispositif commercial va se réduire de plus en plus.

Le stock était important en 1995. Maintenant, la gestion a pris le dessus sur la production et il ne reste par grand chose ; le stock ne dépasse pas un mois de couverture (produits finis). Nous avons aussi des stocks déstructurés : c'est-à-dire beaucoup de problèmes d'obsolescence, de déclassement, peut-être même de péremption, dans la pièce élémentaire et dans les ensembles. Il s'agit de l'accumulation de « stocks inutiles » (que le gestionnaire ne savait pas évaluer). La problématique du stock dans les entreprises algériennes a une origine de gestion ; on ne sait pas déprécier des stocks pour les vendre ou bien les céder comme le font les européens : en Europe, quand une pièce est déclassée, c'est-à-dire qu'il y a une modification technique, je ne monte plus la pièce A mais la pièce B à sa place ; tout le stock de la pièce A est vendu si on trouve un acquéreur ou alors on le casse pour le vendre au kilo. Le gestionnaire algérien, lui, le garde car il ne sait pas quoi en faire. Mais au plan du produit fini, la SNVI a réussi à pratiquement tout écouler. On a une bonne couverture de stock alors qu'en Europe la norme est à trois mois.

Les concurrents ne font que de la vente de produits : des Algériens représentent des marques, installées ici par le biais de bureaux de liaison ou carrément de filiales. Ils ne construisent pas, ils importent pour revendre. On ne peut donc pas parler de concurrence au sens propre du terme, mais au niveau du marché on la ressent du fait qu'elle vous enlève des parts. Il s'agit d'activités légales, la concurrence est ouverte. Il fut même une époque où n'importe quel particulier pouvait acheter des véhicules d'occasion, ce qui constituait aussi une concurrence qui nous a très fortement marqués. Un particulier pouvait acheter à un prix dérisoire, travailler avec et récupérer très rapidement son investissement. Aujourd'hui on ne peut plus, il faut importer neuf et cela coûte très cher. Au plan des prix on reste compétitifs, ce qui nous permet d'ailleurs de garder encore le leadership.

La privatisation est une option irréversible, car l'Etat n'a plus les moyens d'assurer le fonctionnement du secteur de production public, il n'a plus d'argent à gâcher là-dedans. Il l'a dit partout, l'Etat veut se désengager absolument de l'économie de production, il veut la laisser à des investisseurs. Cela ne date pas d'hier ; depuis 1988

il parle de privatisation. Comment va-t-elle se réaliser ? Il y a la question du temps et de la forme. La forme est régie par les textes qui sont maintenant tous promulgués, et les repreneurs peuvent être n'importe qui (un étranger, un national, les ouvriers avec un collectif d'employés qui peut reprendre à son compte les actifs de l'Etat). La privatisation est une orientation de l'Etat au même titre que tous les plans de restructuration. Mais il veut assurer une privatisation à l'avantage de l'Algérie. Il faut faire ce passage avec beaucoup de prudence, avec un accompagnement psychologique. Tout ce qui intéresse l'Etat dans cette privatisation, c'est de continuer à assurer le travail pour l'Algérien, donc de sauver au moins le maximum d'emplois.

ANNEXE N°16

Entretien avec Smaïl ZIANI, PDG d'ALREM filiale de COSIDER SPA (siège social à Blida)

Le groupe COSIDER dépend du holding BMC (Bâtiment et matériaux de construction). Chaque filiale est spécialisée. « Travaux Publics » par exemple est la plus grosse, elle a environ 2 000 unités de matériel. La restructuration en filiales date de 1995 (100% public).

Notre client est l'Etat. Pour l'année en cours (1999), il a diminué de 20% ce qui a été prévu pour la loi de finances (accord pour réalisation de 80% des prévisions). On essaye donc déjà de réaliser ce qu'on a, mais nous ne serons pas payés pour les réalisations que nous allons effectuer en 1999. Les variations du prix du pétrole se répercutent automatiquement sur le programme d'investissement.

Beaucoup de projets sont en retard. L'Etat ne paye pas (métro d'Alger, barrages en cours de réalisation...); le secteur du bâtiment est catastrophique. Nous avons des capacités que nous n'arrivons pas à utiliser. Par exemple, nous avons les capacités de réaliser plus de 5 000 logements par an ; or actuellement nous ne parvenons à obtenir qu'environ 3 000 logements à construire, nos équipements sont utilisés à peu près à 60%. Il n'y a pas de problèmes d'approvisionnements. Avant, l'Etat finançait les

logements, il n'en a plus les moyens aujourd'hui. Si on ne relance pas le bâtiment, beaucoup d'entreprises vont déposer le bilan, car elles n'arriveront pas à rentabiliser les moyens existants. D'autant que la plupart des entreprises avaient investi – dernièrement – surtout entre 1990 et 1995 ; depuis quasiment aucun investissement n'a été assuré. En 1995, nous avons réalisé un projet de 2 000 logements financé par l'Arabie Saoudite en 18 mois, on vient de démarrer cette année un autre de 1 000 logements toujours financé par l'Arabie Saoudite.

Concernant le pouvoir d'achat, nous ne sommes pas dans la même situation que d'autres sociétés qui n'ont pas payé leurs ouvriers depuis trois ou quatre mois. Chez COSIDER, pratiquement le 25 de chaque mois, les gens sont payés. Même si nous avons eu des problèmes : il y a six mois, nous avons été assainis après examen de notre dossier auprès du CNPE ; la banque, la BEA, détient désormais 51% du capital de COSIDER. C'est une chance pour le holding BMC. Nous sommes l'unique société à laquelle la banque a acheté des actions. Avant, nous étions autorisés jusqu'à trois milliards de DA de découvert, au-delà il y avait automatiquement blocage s'il n'y avait pas d'entrée d'argent. Comme l'Etat ne payait pas, la banque nous bloquait parfois. Depuis l'assainissement, puisque la banque est venue avec des moyens (un peu plus d'un milliard d'argent frais), nous avons une marge, nous pouvons fonctionner sans problème ; depuis trois mois d'assainissement, nous n'avons jamais été bloqués et nous comptons améliorer la situation, surtout pour l'achat de matières premières, distillées... La seule société qui nous paye chaque fin de mois est la SONATRACH (par le Ministère de l'Energie). En fait, c'est le Sud, le département « canalisations », qui fait vivre l'entreprise à 40% environ.

Il fallait procéder à cette opération depuis l'autonomie des entreprises. A l'époque, les banques prêtaient de l'argent à 22% aux entreprises nationales. Je ne vois pas quelle entreprise peut faire des bénéfices en payant déjà à la banque des intérêts de 22%. Actuellement, quand on soumissionne pour un projet, il est rare de trouver une entreprise qui prétend à l'avance faire X% de bénéfices bruts. Sans parler de la trésorerie : quand on n'a pas de liquidités et que l'Etat ne paye pas une entreprise pendant dix mois, alors qu'elle est obligé d'acheter les matières premières (les agrégats, le ciment...) sans aucun moyen... ! Cela se répercute sur la production. Voilà pourquoi pratiquement la plupart des sociétés ont déposé le bilan. Avec le FMI, elles sont obligées de compresser le personnel et redynamiser l'entreprise en recrutant un personnel temporaire, seul le personnel d'encadrement est permanent.

L'appareil industriel : nous avons importé en 1989 des équipements ultramodernes. La moyenne d'âge du matériel est de sept ans. On évalue la durée habituelle maximale des équipements à cinq ans, mais le nôtre n'a pas été utilisé à 100% de ses capacités. En 1998, le taux d'utilisation était de 48%. Il existe du matériel que nous n'avons jamais utilisé, parce que mal acheté ; nous achetons actuellement pour rentabiliser du matériel déjà acquis. En 1994, 1995 et 1996, nous avons eu beaucoup de difficultés jusqu'à être contraints d'abandonner certains sites, certains projets. A cause du terrorisme, nous n'avions pas le choix : ou laisser le matériel là-bas et le laisser saccager comme les terroristes l'ont fait dans certaines unités où nous n'avons rien récupéré (des stations de concassage, des camions totalement brûlés), ou bien se retrouver avec du matériel que nous ne pouvions pas rentabiliser (s'il manque un seul élément de la chaîne, il est inutilisable). Cette année, nous avons inscrit pour 500 millions de DA d'équipements complémentaires pour acheter des équipements et de la pièce pour rénover le matériel brûlé. Avec le plan d'assainissement et de redressement, nous comptons redémarrer l'entreprise à partir de 1999 pour mieux rentabiliser les équipements achetés et sous-utilisés.

Les problèmes de maintenance sont notre problème n°1, surtout au niveau des chantiers : l'entretien préventif et l'exploitation des matériels. Si on ne maîtrise pas ces deux aspects au niveau du chantier, cela se répercute sur l'entreprise. Le groupe COSIDER est mécanisé, c'est avec le matériel qu'on travaille. Ce n'est pas comme dans le bâtiment où il y a davantage de main d'œuvre ; dans les travaux publics, c'est le matériel qui « travaille ». Du point de vue technologique, nous avons du matériel performant, par exemple des pelles à système électronique ; mais la formation des conducteurs a été négligée. On ne peut pas prendre à la légère la conduite d'un bulldozer qui coûte 30 millions de DA. Or nous n'avons pas investi dans la formation de conducteurs. Dorénavant, nous allons essayer d'établir des programmes de formation en fonction des besoins des chantiers : surtout pour les conducteurs d'engins et les mécaniciens d'entretien.

COSIDER s'est trouvée sur la liste des entreprises à privatiser, et même en tête des 89. Mais depuis le dossier d'assainissement, la participation de la banque, un nouveau décret, il y a deux mois, annule le décret de privatisation de COSIDER. Il faut garder un outil public. Avec 4 400 unités matériels, COSIDER est invendable. Après SONATRACH, SONELGAZ, il y a COSIDER. Même si chaque filiale est autonome.

Rapports sociaux : pas trop de difficultés, les salariés ont deux représentants au C.A. où les problèmes se règlent normalement. 2% de la masse salariale sont affectés chaque mois aux œuvres sociales gérés par une commission. Sauf si l'entreprise avait des problèmes de trésorerie !

Liens avec l'administration : la banque est lente pour nous ouvrir la moindre dette accréditée. Or le fournisseur ne livre pas tant que sa propre banque n'a pas reçu de lettre de la nôtre. Voyez un peu : retard de notre banque, le dossier passe par la banque centrale qui définit les priorités en fonction de la disponibilité en devises (l'alimentation passe avant tout) ; il faut deux à trois mois de délai pour obtenir de la matière première destinée à fabriquer quelque chose ou à sortir un engin ! Nous avons modifié notre politique d'approvisionnement : ne plus stocker, commander la matière première pour tel projet ou tel engin, stocker uniquement la pièce de première nécessité, la pièce d'usure. Nous n'avons pas le choix, 99% de la pièce chez COSIDER est importé. Nous pourrions faire mieux si nous avions la liberté d'agir. En plus du blocage au niveau des banques, certains éléments restent parfois bloqués 15 jours au niveau de la douane, d'où des répercussions sur la production.

A COSIDER, on se considérait autonome depuis longtemps, chaque responsable était déjà autonome dans sa gestion. L'autonomie des entreprises a officialisé les choses. Avant, la GSE² et le SGT³ avaient détruit l'échelle de valeurs, on ne gérait pas, tout était planifié, dirigé. Il n'y avait pas de blocage à la banque (même avec des problèmes, les salaires étaient assurés). Maintenant, chaque société fait en fonction de ses moyens et on commence à apprécier les gestionnaires. L'échelle de valeurs était cassée, avec l'économie de marché un technicien compétent peut être payé en conséquence. Donc il faut savoir gérer, sinon c'est le dépôt de bilan. 30% de l'encadrement algérien a été formé à l'étranger ; or je ne vois pas de différence entre un cadre algérien formé dans les écoles algériennes et un formé à l'étranger.

Le secteur privé n'est pas prêt à jouer un rôle moteur dans l'économie. Peut-être faut-il lui laisser la commercialisation. Mais il y a des sociétés stratégiques qu'il faut garder, au moins à moyen terme. Les sociétés privées algériennes qui se créent se trouvent surtout dans l'import-export, je n'ai pas vu de privé investir pour fabriquer ici, dans le textile ou la pièce de rechange par exemple.

² Gestion socialiste des entreprises.

³ Statut général du travailleur.

ANNEXE N°17

Entretien avec le directeur du département « Travaux/infrastructures » de COSIDER Travaux publics, siège social à Alger (Birkhadem)

L'entreprise COSIDER Travaux publics se scinde actuellement en trois activités :

1. infrastructures (aéroports, routes, chemins de fer, ports, travaux souterrains dont le métro d'Alger)
2. hydraulique (barrages, alimentation en eau potable, périmètres d'irrigation)
3. canalisations (pipe-lines), pour deux clients principaux que sont SONATRACH et SONELGAZ ; essentiellement dans le Sud. Cette activité est la dernière lancée.

Le statut est public, l'entreprise a été créée en 1979 comme société mixte (avec des Danois) puis elle est devenue nationale en 1984, comme ancienne filiale de la SNS. J'ai un peu vécu cette période, à partir de 1982. A l'époque, les directeurs de chantiers et les ingénieurs étaient souvent danois ou français, très peu algériens. A partir de 1988, elle est devenue une EPE¹.

Concernant les effectifs, ils sont actuellement de 5 600 à COSIDER Travaux publics, tandis que le groupe approche les 13 000. Le chiffre d'affaires est de neuf milliards de DA environ.

Notre « force de frappe » est le matériel plus l'encadrement. Le parc de COSIDER groupe se situe autour de 4 000 unités. Nous sommes organisés en chantiers qui ont une relative autonomie ; le directeur de chantier est la pièce maîtresse de l'entreprise, il est autonome y compris financièrement, il recrute, il achète ses matériaux, il gère même le contrat. La DG n'intervient qu'au lancement du projet, notamment en ce qui concerne l'organisation, le planning, les méthodes d'exécution. Le lancement des travaux et l'application est du ressort du directeur de chantier qui doit s'encadrer en conséquence ; les structures centrales ne servent que de soutien lorsqu'il a des problèmes. On lui demande des comptes chaque mois, en matière de production et de dépenses. COSIDER fut une des premières entreprises à tenter l'autonomie depuis les années 80. C'était le cheval de bataille de l'ancien patron : autonomiser et responsabiliser les directeurs de chantiers.

¹ Entreprise publique économique.

Nous avons tenté certaines expériences à l'étranger mais elles ont échoué à cause de problèmes au niveau des banques (pour se porter caution) qui ne nous ont pas suivi. Il y a pourtant des possibilités, par exemple en Egypte : ils n'ont pas modernisé leur appareil de production, nous sommes plus avancés qu'eux ; dans plusieurs secteurs, nous pourrions intervenir mais des accords sont nécessaires entre les gouvernements, car l'Etat prend en charge la négociation et l'aspect juridique et commercial.

Sur le marché local, nous avons la chance d'avoir un plan de charges assez conséquent jusqu'à une certaine date. Des marchés signés en 1988 ne sont pas encore terminés à cause de leur ampleur et de la crise (des prix du pétrole et la dévaluation du dinar). L'Etat a rencontré des difficultés pour couvrir financièrement nos besoins en approvisionnements. C'est ce qui explique le ralentissement actuel des travaux de certains projets, comme la ligne ferroviaire Bordj Bou Arréridj – M'sila ou le métro d'Alger ; on vient aussi d'arrêter deux chantiers de chemin de fer, les lignes Ain M'lila – Tébessa et Tizi-Ouzou – O.Aissi, par manque d'argent. Nous avons donc un plan de charges assez conséquent qui devait nous assurer au moins trois à quatre ans de production, mais avec les restrictions budgétaires on arrive difficilement à trouver maintenant.

COSIDER a pourtant assuré une part très importante des plus grands projets de développement de l'Algérie. La majorité des grands projets ont été réalisés par COSIDER ou une entreprise étrangère. A une certaine époque, l'expérience nous a d'ailleurs poussé à faire appel à l'assistance étrangère (polonaise, russe), ce qui nous a permis d'accéder à un savoir-faire notamment pour le métro d'Alger. Actuellement, au niveau du métro ou des tunnels, nous sommes la seule entreprise à faire les travaux souterrains proprement dit. Du point de vue organisation, nous avons déjà pris l'élan avec les Danois. Les chantiers par exemple sont toujours organisés avec des codes danois. Par la suite, nos chantiers ont toujours côtoyé des assistances étrangères.

Nous possédons une base matérielle à M'sila et une base de rénovation à Blida. Alors que nous étions contraints d'importer avant, y compris les coffrages pour le métro d'Alger, nous les fabriquons maintenant nous-mêmes et les vendons même à d'autres entreprises algériennes. C'est le résultat de contacts avec des techniciens étrangers, contacts quelquefois arrachés car le transfert n'est pas facile du tout. Par exemple, pour le cintrage métallique, seule COSIDER fait actuellement avec sa cintreuse les cintres nécessaires pour les travaux souterrains. Des italiens, eux, amènent des cintres de Rome où ils font travailler leur main d'œuvre et les revendent ici. Nous, nous

avons investi dans la cintreuse et dans la formation de personnel compétents en rapport qui travaillent dans deux ateliers, à Rouiba et à Dar el Beida. Assurer une bonne rénovation du matériel est donc vital pour nous. D'autant que les problèmes se sont accumulés depuis deux ans quand le chef du gouvernement a décidé de supprimer les investissements. Notre avantage résidait dans l'existence de nos bases de maintenance, encadrés par de nombreux ingénieurs et des techniciens supérieurs qui ont en général bénéficié de formation à l'étranger et sur site. Ce n'est qu'ainsi que nous avons fait face à ce problème d'investissement : rénover le matériel pour faire face à la demande des chantiers. La base de Blida a été la première, lancée en 1984 par étapes au fur et à mesure de la création d'ateliers ; des extensions sont encore en cours. Celle de M'sila date de 1987.

La formation existait au niveau des bases pour la maintenance ; mais en 1996 et 1997, l'entreprise a connu des problèmes et la formation est bloquée depuis. Je suppose qu'une structure formation va être réactivée au niveau central, pour les mécaniciens et les agents d'entretien de chantiers.

Activités sociales : COSIDER a toujours assuré le transport de son personnel, nous y sommes obligés surtout au niveau des chantiers ; il s'agit essentiellement des grands axes sauf dans les chantiers assez isolés où il faut faire quasiment du « porte-à-porte ». Tous sont dotés également de cantines, gérées par COSIDER ou par des sous-traitants. Nous cherchons à passer des conventions également pour le transport, comme au siège où un fourgon transporte désormais chaque soir le personnel d'ici. Question santé, nous bénéficions toujours du centre médico-social de la SNS. Mais les gens n'y font pas appel.

Terrorisme : Plusieurs chantiers ont souffert de sabotages et nous avons perdu beaucoup de matériel, au moins une centaine d'unités : des dizaines de camions brûlés, des stations de concassage, comme à Tingane où toute une base a été incendiée. En matière de personnel, nous avons perdu deux cadres supérieurs assassinés et deux gardiens qui escortaient du matériel. Sans compter les vols comme dernièrement dans le Sud : un vol à main armée pour un camion-citerne et un véhicule tout terrain. Cela nous perturbe énormément dans l'organisation du travail. Ce facteur sécurité ne peut être prévu du point de vue technique. Dans les documents techniques, on trouve les coefficients d'efficience avec les facteurs qui peuvent retarder ou diminuer la production : la qualité de la main d'œuvre, les conditions atmosphériques, les conditions géographiques du site ; mais le facteur sécurité est incontrôlable. Nous

soumissionnons pour des projets sans savoir ce que les autorités exigeront de nous comme personnel pour assurer le gardiennage et la sécurité ; on se base par exemple sur une vingtaine et sur le site on nous demande 100, certains chantiers ont 100 ou 150 gardiens. Ce sont des surcoûts non prévus qui peuvent remettre en cause tous nos calculs. En plus des incidences sur la production, ces problèmes de sécurité faussent totalement notre manière de travailler. Par exemple, un chauffeur de l'Est faisait auparavant la route de nuit jusqu'à Alger et repartait le matin avec son matériel ; la limitation des explosifs également ne dépend plus de l'entreprise : lorsqu'on demande deux tonnes de TNT, on ne connaît pas le délai de livraison, on peut se retrouver avec du personnel et du matériel dans une carrière en train d'attendre l'explosif. La notion de rentabilité n'a plus de sens.

Nous avons des problèmes financiers, y compris sur des projets financés par la BEI, la Banque Mondiale, la BAD¹ (par exemple des projets d'autoroutes). La banque accepte de prendre en charge le financement d'un projet ; au moment du paiement, pour le maître d'ouvrage, le déblocage de la partie devises est soumis à la mise en place des crédits en dinars : le Trésor attend d'avoir l'équivalent en dinars pour nous verser les crédits qu'il a pourtant reçus de la BEI. Je crois qu'on ne voit ça qu'en Algérie ! Des chantiers sont arrêtés pour cette seule raison. Nous n'arrivons pas à trouver de solution entre les bailleurs de fonds qui ne comprennent pas pourquoi on n'utilise pas l'argent qu'ils envoient et l'Etat qui nous dit qu'il n'y a pas d'argent ! La situation s'est totalement dégradée ; si on continue, notre chiffre d'affaires, maintenu difficilement cette année par rapport à 1997 va diminuer. Heureusement que nous avons un projet avec SONATRACH dans le Sud qui nous permet de tenir. Des chantiers, on en a mais on ne peut pas rentabiliser le matériel. Le matériel est là, mais attention il ne faut pas qu'il produise beaucoup sinon le client ne peut pas payer ! A Constantine, nous avons formé un groupement avec les Italiens qui, eux, n'acceptent pas de ne pas être payés : chaque jour supplémentaire, ils comptent tout et peuvent aller un jour devant les tribunaux. C'est déjà arrivé pour d'autres entreprises algériennes. Nous n'avons jamais eu de problèmes pour payer les salaires car la BEA nous verse l'argent nécessaire, mais nous devons négocier chaque mois depuis un an avec elle, sur la base des encaissements que nous avons réalisés. Les salaires n'ont jamais subi de retard mais c'est très difficile. Nous avons une certaine marge de manœuvre au niveau des chantiers : le personnel de COSIDER est contractuel à plus

¹ Banque africaine de développement.

de 95% ; environ 500 sont permanents sur les 13 000 et environ 150 sur les 5 600 à « Travaux Publics ». S'il y a un problème sur un chantier, nous donnons l'instruction au directeur de mettre fin au chantier. Les contrats dépendent de la durée des travaux, de trois à 18 mois généralement, 12 ou 18 mois renouvelables pour les cadres, trois, six à 12 pour les autres. Dès qu'on s'aperçoit qu'il peut y avoir un problème de paiement des salaires, on préfère arrêter. Donc le problème ne s'est jamais posé. L'effectif s'est stabilisé ces deux dernières années. Il devrait logiquement augmenter cette année mais les arrêts de chantiers ne sont pas compensés actuellement par le démarrage d'autres.

Situation géographique des sites : Les projets sont concentrés à l'Est. Deux barrages ont été réalisés, à Oued Charef et à Babar, ainsi que l'aéroport de Batna qui nous a fait un peu souffrir mais que nous avons livré en 24 mois. Notre principe est de soumissionner partout tout en cherchant à être informé des prix de nos concurrents. Nous sommes en train de réaliser également la seconde piste de Constantine, une ligne ferroviaire à l'arrêt et un grand aéroport militaire avec pour la première fois des pistes en béton, plus grandes que l'aéroport Houari Boumediene (il s'agit de l'infrastructure la plus importante d'Afrique).

Commercialisation : c'est le rôle des filiales comme COMETAL qui importe de l'acier et du bois pour le revendre en l'état. Elle nous alimente en priorité puis vend à l'extérieur. Les autres filiales COSIDER (« Carrière » qui possède plusieurs carrières sur le territoire national, ALSIM qui fabrique les coffrages, ALREM pour la rénovation du matériel) fournissent aux filiales puis à l'extérieur.

Sur l'opportunité de l'organisation en filiales : Avant, notre PDG maîtrisait à 100% l'entreprise, il choisissait les hommes (ingénieurs...). Puis la filialisation a été décidée en 1992 suite aux conseils d'un bureau d'études. Cela fonctionne, mais quelquefois nous avons des avis différents, par exemple sur les carrières : si nous devons réaliser un barrage, je dis qu'il faut une station de concassage et je ne veux pas que COSIDER Carrière nous vendent des agrégats. Plus généralement, lorsque j'ai besoin de tel matériel, je ne veux pas que Carrière nous vende un autre parce qu'il en produit plus et que ça augmentera son chiffre d'affaires !

Depuis début 1995, notre PDG nous avait préparés à la privatisation, au moment où le mot était tabou. La filialisation a été la première effectuée de cette manière ; on a appelé COSIDER à l'époque holding, avant même la création des huit holdings nationaux. On l'a ensuite remplacé par « groupe ». En 1995, le PDG a réuni tous les

ingénieurs, tous les directeurs de chantier, tous les responsables à l'hôtel Saint-Georges pour sensibiliser tout le personnel à la privatisation. Il a anticipé car la loi n'était pas encore sortie. Comment l'affronter ? Il pensait d'abord aux ouvriers. Ensuite, nous avons commencé à avoir des difficultés financières et à nous imaginer dissous un jour comme toutes les autres entreprises. Tout le monde était démobilisé. En 1997, notre PDG manquait de contacts avec la base. Actuellement COSIDER n'est plus privatisable, elle est passée du statut d'entreprise à privatiser au statut d'entreprise stratégique. Mais la BEA est devenue actionnaire à plus de 50%. Le capital de « Travaux Publics » est passé de 20 millions à 2,3 milliards de DA. Avant, le capital des entreprises était symbolique, déterminé d'une manière beaucoup plus administrative que réelle. Maintenant, on tient compte des actifs de l'entreprise pour arrêter le capital. Cela ne veut pas dire que la privatisation est écartée, elle n'est que décalée du moment que la BEA est actionnaire ; elle-même va probablement être concernée demain. Qui dit privatisation de la BEA dit automatiquement... Le décret qui annule notre privatisation, c'est de la politique. *Je raisonne plus en technicien qu'en politicien.*

Nous avons eu affaire avec des entreprises étrangères, nous avons négocié des affaires en commun avec les grandes entreprises européennes (l'espagnole Tragatos, l'italienne Gico, Spie-Batignolles) qui ont été étonnées : après des visites au métro d'Alger et ailleurs, ils reconnaissent que nous avons du savoir-faire, que le personnel a été formé, mais que ce qui nous manque ce sont les équipements. Donc, pour peu qu'elle soit juste, nous n'avons pas peur de la concurrence.

Pour revenir à la privatisation, si un professionnel rachète COSIDER, il ne cherchera qu'à se mesurer à de grandes entreprises pour continuer à exister. Mais on n'a pas encore vu d'entreprises de travaux ou industrielles privatisées en Algérie. Je ne crois pas qu'un entrepreneur algérien privé soit capable aujourd'hui de gérer COSIDER. On connaît très bien les concurrents dans notre domaine : l'entreprise de routes Lenaler, Sahraoui, Kabri à Batna ; ce sont des gens d'une autre époque. Et ceux qui peuvent prendre en charge une telle entreprise n'ont pas les moyens financiers. Donc la meilleure solution serait peut-être une privatisation partielle, avec un apport d'actionnaires étrangers. Car tout réside dans la gestion : l'outil en grande partie et le personnel d'exécution existent, mais au niveau de l'organisation, de la gestion, il y a encore beaucoup de choses à faire. Sincèrement je ne crois pas à la privatisation, je crois à un privé qui crée quelque chose lui-même ; car lorsqu'il investit quelque part,

c'est qu'il a mûri son projet, il est probable qu'il réussisse. Mais quelqu'un qui rachète comme ça une entreprise, il y a le risque qu'il ne pense qu'à vendre le matériel ou à changer la vocation de l'entreprise. Actuellement, privatiser COSIDER TP (« Travaux Publics ») n'a aucun sens. Car TP tout seul ne fonctionne pas, d'autres filiales nous apportent un soutien ; on a besoin d'ALSIM (on leur transmet le plan d'exécution et ils nous fabriquent le coffrage), sinon il faut le commander à l'étranger car il n'y a pas de concurrents. Et surtout il y a la rénovation du matériel. Pour avoir des bases de rénovation opérationnelles aujourd'hui, le groupe a commencé à investir en 1983. Si COSIDER TP veut avoir ses propres bases de maintenance, cela va demander des années. Il faut donc raisonner pour le groupe. Pour un éventuel acheteur, l'affaire la plus rentable est COSIDER ALREM et la base de Blida : elle fait la rénovation, elle possède du matériel sophistiqué et effectue des tâches que même SONACOME ne fait pas. Mais COSIDER TP sans ALREM ne vaut rien.

Accord d'association avec l'Union Européenne (UE) / concurrence : S'il n'y avait pas eu toutes ces complications politiques, nous aurions pu évoluer plus que le Maroc et la Tunisie. Eux évoluent maintenant plus rapidement que nous dans plusieurs domaines. Il y a des réticences des deux côtés qui ne font pas avancer l'accord avec l'UE ; cela aura des incidences surtout sur les unités industrielles, il y a des avantages et des inconvénients. Les problèmes que nous rencontrons avec les Italiens (les plus présents ici) viennent des avantages dont ils bénéficient. Lorsqu'ils font une étude, ils profitent des zones franches, ils achètent du matériel de trois ans d'âge pour le quart de son prix d'usine, qu'ils stationnent dans les zones franches (sans payer d'impôts), et ils amènent le matériel lorsqu'il y a un projet (entrée en admission temporaire sans droits de douane). Donc quand ils soumissionnent à un projet, on se retrouve toujours plus chers qu'eux. Notre calcul normal tient compte de l'amortissement du matériel que nous avons acquis. La seule façon de décrocher un projet pour nous est de raisonner comme eux et de faire des propositions en dessous des leurs.

Nous sommes pénalisés dans tous les domaines. Auparavant, la commande en urgence d'une pièce maîtresse mettait un mois pour nous parvenir, maintenant six mois sont nécessaires à cause des formalités pour la mise en place des crédits. En passant par un privé, il nous procurerait la pièce dans la semaine. Les conditions sont devenues draconiennes vis-à-vis de l'étranger, il nous faut des autorisations du PDG, du holding... L'égalité des chances n'existe pas avec la concurrence. Mais dans le domaine des travaux publics, la différence entre nous réside dans la maîtrise du

métier ; nos routes ne souffrent d'aucune comparaison avec les routes réalisées par les privés. Ils baissent les coûts au détriment de la qualité, par exemple la résistance du béton.

Les relations avec l'administration n'ont pas changé. Nous n'avons aucune facilité pour faire sortir du matériel du port. Il est vrai qu'avant l'entreprise publique passait en priorité ; maintenant on voit sortir des gens sans aucun problème, mais nous, nous ne pouvons donner un seul DA ! L'import-export a mis de l'ombre sur l'investissement. Les privés ont même des relations avec les services de sécurité qui leur gardent leur matériel sitôt arrivé (contre quoi ?). Quant à nous, nous devons réceptionner d'Espagne 33 camions malaxeurs, mais aucun n'avait sa batterie, son alternateur, son démarreur. Tous ont été désossés la nuit. Pas grand-chose n'a changé, aucune décision officielle n'a été prise pour faciliter les formalités.

Concernant les rapports sociaux, COSIDER n'a pratiquement pas eu de gros problèmes. Un seul au niveau du métro d'Alger, beaucoup plus politique. Les directeurs de chantier sont chargés de prendre en charge les aspects sociaux eux-mêmes sans arriver au conflit. Les travailleurs ne demandent d'ailleurs pas la création de sections syndicales au niveau des chantiers. Nous veillons nous-mêmes aux bonnes conditions de vie sur les chantiers.

Arrestation du PDG de COSIDER et d'autres responsables : Le PDG était quelqu'un connu de tout le monde, très modeste. Il n'existe pas un chantier qu'il n'ait visité, il veillait à l'application des règles de base, il a fait de directeurs de chantier de véritables gestionnaires de terrain qui s'occupent de la production et de la maintenance d'abord. Ces responsables ne sont pas des gens qui se sont enrichis. On a senti un relâchement total, tout le monde était KO, certains d'ailleurs n'ont pas continué. Il est impossible de travailler avec la même motivation. Si ces gens sont en prison pour de possibles « erreurs », on se dit : *demain cela peut être moi ; alors je me limite au strict minimum de telle façon que je ferai moins d'erreurs*. Avant, 40% des problèmes se réglaient par téléphone ; maintenant, on écrit tout car on est persuadé qu'un responsable peut se retrouver en prison sans avoir rien volé.

ANNEXE N°18

Entretien avec Mr BOR, assistant du PDG de TRAVOSIDER (siège social à Oran), chargé de l'organisation, de l'informatique et de l'audit

Refus d'enregistrement.

TRAVOSIDER est une entreprise du bâtiment, mais ce classement n'est pas idéal car elle opère dans le génie civil, le bâtiment, la maintenance et les travaux industriels. Elle est issue de l'ex SNS (sous la tutelle du Ministère de l'industrie lourde), alors que la plupart des entreprises du bâtiment sont issues de l'ancien Ministère de l'Habitat. La division des travaux de la SNS a vécu plusieurs étapes : en 1975, une première opération de restructuration en fait une entreprise mixte (entreprise algérienne avec assistance canadienne en conseil et en capitaux) ; en 1981, elle devient une SAEM (société d'économie mixte) avec une participation italienne à 49% (LODIGIANI) ; jusqu'à fin 1986 elle fut une entreprise nationale. Et en 1992 elle se transforme en EPE.

Actuellement, TRAVOSIDER est supposée être un groupe, après une filialisation depuis le 1^{er} mai 1998. Le problème est que la notion de groupe n'est pas définie juridiquement en Algérie ; c'est donc toujours une EPE. Elle compte quatre filiales et une supplémentaire : PROMAINT entreprise de maintenance industrielle postée à Hassi Ameur (zone industrielle d'Oran) et SOMIND à Annaba ; SOGCTRAV pour le génie civil et le bâtiment et SOGCBAT à Annaba ; et enfin AGREGAN, société spécialisée dans les agrégats et le béton. TRAVOSIDER est actionnaire à 99% dans ses filiales.

Les effectifs sont de 48 au siège, 560 environ à SOGCBAT, 720 environ à SOGCTRAV, 240 environ à PROMAINT, 610 environ à SOMIND. Seuls les neuf cadres dirigeants ne sont pas contractuels. Les effectifs évoluent suivant les chantiers. La « dépermanisation » est un terme péjoratif. Une transformation juridique des contrats de travail a permis de racheter aux employés les contrats pour les faire passer de CDI en CDD et ainsi procéder à des licenciements économiques. 60% d'entre eux

auparavant étaient contractuels. Cette opération a coïncidé avec la création des nouvelles sociétés : les contrats étant établis avec la direction de TRAVOSIDER, ils auraient du changer de toute façon ; la filialisation a facilité les choses puisque le licenciement s'est effectué au niveau de TRAVOSIDER.

L'évolution de la production suit une pente ascendante depuis l'exercice 95. C'est une question d'organisation ; l'économie de marché a mis les gens devant leurs responsabilités. Nous avons tenté d'exporter au Maroc mais les problèmes politiques ont empêché le projet d'aboutir. Sur le marché local, des chantiers sont parfois bloqués pour non paiement. La gamme d'activités est variée dans la construction (logements, routes), mais le marché actuel est difficile car l'Algérie n'investit pas. A tel point que le redéploiement se cherche au Sud, à Tamanrasset ou Hassi Messaoud.

Etat de l'appareil industriel : TRAVOSIDER a procédé à une opération partielle de renouvellement de ses équipements. Mais nous faisons appel à la sous-traitance pour « utiliser les moyens des autres » : nous effectuons les activités de base (le gros œuvre) et sous-traitons tout ce qui est autour (le second œuvre). Nous sélectionnons parmi un tissu de sous-traitants privés et publics qui répondent à nos appels d'offres. Notre politique de sous-traitance s'est surtout développée depuis 1995 ; elle demande des capacités de gestion pour négocier et suivre.

Nous n'avons pas de problèmes sérieux de trésorerie sauf pour investir. L'entreprise fonctionne normalement (avec un petit découvert classique) sauf quand des clients comme l'Etat ne payent pas. L'Etat est un client spécial, compliqué ; les procédures sont assez lentes car plusieurs structures gèrent un même projet (la wilaya,...) qui nous obligent à « faire un peu de politique ». Il faut savoir travailler avec l'Etat, s'habituer aux délais de paiement qui s'étendent parfois jusqu'à un an. Mais c'est le client qui peut assurer le plus d'activité. Nos ressources ne sont pas fixes. Nous n'avons pourtant quasiment pas de limite car nos capacités correspondent aux besoins du marché.

Pour commercialiser, nous utilisons tous les moyens, la presse, la relation directe avec de nombreux clients pour qui nous avons travaillé ; nous jouissons d'une bonne réputation si bien que l'on nous demande de soumissionner. Les chantiers se trouvent un peu partout sur le territoire national, ils réalisent et prospectent en même temps. Le meilleur commercial de l'entreprise, c'est le chef de chantier. Par exemple, les dirigeants de la SONATRACH étant contents de nos réalisations, ils nous donnent un cahier de charges pour un autre projet.

Aspect géographique : Les sièges sont à Hassi Ameer (ancien siège de TRAVOSIDER) et Annaba. Les directions de génie civil ou de prestation de maintenance industrielle existaient déjà. Historiquement, le projet devait se baser à la Mocta (région d'Oran). Les structures d'Annaba proviennent de l'époque où TRAVOSIDER (Entreprise de Travaux pour la Sidérurgie) participait à l'édification du complexe d'El Hadjar.

Avant de filialiser, un plan de redressement sur quatre à cinq ans a été établi en 1993, ainsi que des contrats de performance. Les mono-unités existaient mais elles étaient gérées de fait à Oran. L'analyse a conclu qu'il était impossible de tout centraliser. Les gestionnaires avaient besoin d'autonomie et de responsabilisation à tous les niveaux. La DG et les directions centrales (approvisionnement, finances...) étaient devenues bureaucratiques. Sans compter les problèmes géographiques pour rapprocher les centres de décision des lieux d'exécution. Une décentralisation et une autonomie ont donc été introduites par la création d'unités (directions décentralisées) avant l'opération d'assainissement. Si un chantier se trouve à Hassi Messaoud, toutes les décisions le concernant doivent y être prises et assurées. Le seul lien reste les objectifs financiers, arrêtés annuellement. Le plan de redressement prévoyait la création de sociétés régionales entièrement autonomes. Le problème était que les directions d'Annaba et d'Oran étaient spécialisées. La question était : filialiser par compétences ou par région ? L'option retenue a été de faire une opération combinée avec deux filiales dans chaque ville. Il n'y a plus de contraintes régionales mais une logique à respecter : une entreprise installée à Oran assure son travail dans sa région si elle le peut.

Les effectifs ont subi une diminution notable en 1990 et 1991, à l'époque de la crise dans le secteur du bâtiment. Alors que la législation était contraignante, de la souplesse a été introduite depuis dans la réglementation du travail. Nous avons ainsi réduit de moitié nos effectifs, sous la forme de licenciements économiques aux indemnités réglementaires. La réduction a concerné des sureffectifs et des métiers, tels les maçons, qui ont été abandonnés au profit de la sous-traitance.

Concernant les rapports sociaux, deux petites grèves de deux jours, « pas méchantes », ont eu lieu dans la période de transition de 1989 à 1991. La grève légalisée, il fallait expérimenter. Les relations avec nos partenaires sociaux sont bonnes. Une convention collective est négociée ainsi qu'un règlement. Les salaires ont toujours été payés à temps pour l'instant.

Concernant la privatisation, TRAVOSIDER est le numéro 48 sur la liste. Cela ne me dérange pas, je pourrai ainsi négocier mon salaire ! Si elle est « bien privatisée », c'est une bonne chose. Nous ne savons rien pour l'instant. Des informations circulent selon lesquelles les entreprises du bâtiment seraient vendues aux cadres et aux collectifs de travailleurs. Notre entreprise, nous l'avons créée. Ce n'est pas facile de la faire vivre, mais nous y avons mis toute notre énergie et nous sommes prêts à nous constituer en société pour négocier un éventuel rachat.

ANNEXE N°19

Entretien avec Abdelkader BENFODDA, ingénieur de transport d'électricité à SONELGAZ, responsable de la Fédération nationale des travailleurs de l'énergie

Représentait le comité de SONELGAZ au sein de la Fédération qui regroupait la SONATRACH, SONELGAZ, SNIC, SONIC, SONAREM (Mines) et était composée des élus syndicaux des différentes unités économiques. Faisait partie du secrétariat (11 membres) où il s'occupait du département économique.

La restructuration du secteur de l'énergie a été introduite dès début 1980. La priorité du Ministre de l'époque était de restructurer SONATRACH (120 000 travailleurs) pour en faire une entreprise plus gérable.

Historiquement, le développement a conduit à ce que SONATRACH s'occupe au fur et à mesure de tout (production, transport, nouvelles extensions...) et se dote de moyens de d'intervention, de réalisation, de maintenance, d'infrastructures, de transport. Des entreprises qui n'existaient pas sont donc venues se greffer jusqu'à faire partie de SONATRACH, telle GTP (Grands travaux pétroliers, pour le montage de raffineries, la pose de gazoducs, d'oléoducs). Les grandes directions générales de SONATRACH étaient : un DG adjoint pour la production, le transport et la commercialisation (PTC), puis un autre pour l'extension du réseau de production et de

distribution (END), et des DGA qui s'occupaient des zones industrielles d'Arzew et de Skikda qui regroupaient 10 à 20 000 travailleurs, auxquelles s'ajoutaient les DG fonctionnelles (finances, personnel...). D'où les 120 000 agents.

Les travailleurs étaient contre le gigantisme car la participation des représentants des travailleurs était rendue inefficace compte tenu de l'immensité des problèmes et de l'opacité de la gestion. Mais ils craignaient cependant que la restructuration ne démolisse SONATRACH. Le projet de départ la faisait éclater en 30 entreprises : transport de gaz, exploration, commercialisation. L'analyse du syndicat était que le noyau solide « du puits jusqu'au port », de l'extraction jusqu'à la commercialisation et à l'exportation, devait appartenir à une seule entreprise, pour le pétrole ou le gaz. Nous avons pu faire admettre ce point de vue. D'où la restructuration suivante. SONATRACH s'occupe de la production, du transport et de la commercialisation à l'extérieur (environ 30 000 travailleurs) ; puis une entreprise de distribution des produits hydrocarbures assure l'intérieur : NAFTAL (autour de 25 000 travailleurs aujourd'hui). GTP est devenue une entreprise de travaux, idem pour la pose de gazoducs, le génie civil, la maintenance, deux entreprises d'exploration... Au total, SONATRACH a éclaté en 13 entreprises : deux grosses et 11 de 3 à 4 000 travailleurs. Nous avons considéré avoir sauvé l'essentiel puisque tout ce qui était lié à la rente pétrolière restait regroupé dans une entreprise unique.

SONELGAZ a suivi quasiment le même itinéraire. Les capitaux privés étant très réduits, l'Etat devait faire tout l'effort d'investissement pour créer de l'emploi, développer la production, satisfaire la demande intérieure ; il est devenu le principal employeur, à travers des entreprises nationales qui avaient une position de monopole dans différents secteurs de l'économie.

SONELGAZ s'est développée comme les autres sous la protection de l'Etat jusqu'au moment où, manquant de moyens pour réaliser, elle a monté de petites équipes de réalisation qui ont grossi en unités, au point de déformer la mission première de l'entreprise. Des unités d'activités de travaux se sont ainsi greffées sur SONELGAZ. Jusqu'en 1972, elle produisait et distribuait l'électricité et achetait le gaz à SONATRACH pour le distribuer. Avec la croissance de la clientèle et le manque de moyens au niveau national, l'entreprise s'est dotée de moyens pour elle-même étendre le réseau et raccorder de nouveaux clients. Le partenariat s'est développé et deux filiales, TRAVELEC avec un partenaire yougoslave et SERIG avec un partenaire espagnol, ont réalisé pour le compte de SONELGAZ. Puis SONELGAZ a préféré

créer des unités : de travaux (postes électriques, lignes et câbles électriques), de gaz (conduites...), pour le montage électrique, de génie civil industriel (réalisation de centrales électriques), des unités d'électrification rurale à partir de 1978 (un plan décennal devait amener la moyenne nationale de 45-50% à 90%). Toutes ces unités ont été créées entre 1974 et 1978. Alors que la mission initiale était de produire et de distribuer, SONELGAZ s'est ainsi mise à faire de la réalisation. Elle a donc été conduite à revoir ses formes d'organisation. Des réticences existaient du côté des gestionnaires et du syndicat qui proposait de réorganiser à l'intérieur de l'entreprise. Mais c'était l'époque du parti unique... Après les premières études commencées en 1980, la restructuration s'est terminée en 1983, l'option retenue étant de créer des entreprises autonomes de SONELGAZ : KAHRA KIB pour les travaux (1 700 travailleurs jusqu'en 1990), KANA GAZ pour le gaz (2 000 jusqu'en 1990), EKTERKIB pour le montage électrique (1000 lors des périodes intenses de travaux mais 500 actuellement), INERGA pour le génie civil (500 actuellement), KAH RIF (de 8 000 quand le programme d'électrification n'était pas terminé à 3 500 en 1998 et 1 800 l'année prochaine), et une entreprise pour la fabrication de disjoncteurs et de compteurs autrefois importés (1000 travailleurs).

Donc tout ce qui ne correspondait pas à la production, au transport et à la distribution de l'électricité et du gaz a été « sorti ». Mais ces entreprises ne vivent que parce que SONELGAZ leur donne des marchés, en dehors de KANA GAZ, qui agit dans le domaine de l'eau et des hydrocarbures et parvient à faire des bénéfices (pour assurer son plan de charges, elle possède un volant 3 à 4 000 contractuels). Depuis que le taux d'électrification a atteint 90% et du fait de la baisse de construction de logements, le personnel de KAH RIF est devenu trop important pour un marché rétréci. Malgré le savoir-faire qu'elle a acquis (au Maroc, il n'y a pas d'électricité à 30 km d'une grande ville), cette entreprise n'a pas su se reconvertir, par manque de dynamisme.

Puis, de nouvelles opérations de réorganisation ont été appliquées pour externaliser et filialiser toutes les activités non liées à la fonction principale de l'entreprise. On a commencé en 1995 par enlever le transport lourd pour en faire une filiale 100% SONELGAZ pouvant chercher d'autres marchés et sous-traiter pour d'autres entreprises que SONELGAZ. En 1996, l'imprimerie est également devenue une filiale 100% SONELGAZ. La distribution est organisée selon neuf zones qui couvrent chacune quatre à cinq wilayate. Au niveau de chaque zone existe une activité de maintenance de véhicules (ateliers de réparation) et le parc automobile total compte

6 000 véhicules. En 1998, quatre filiales de maintenance véhicules ont été créées (Oran, Alger, Annaba et Constantine). Une filiale avec 50 travailleurs, c'est absurde ! De plus, un projet récent du gouvernement consiste à retirer le monopole de la production à l'entreprise (à part SONATRACH ou SNS qui possèdent des moyens autonomes de production car leur procès exige qu'il n'y ait aucune coupure). La démonopolisation de la production est la porte ouverte aux capitaux étrangers et à la remise en cause du service public. La DG dit ne pas avoir de ressources financières nécessaires (une centrale revient à 800 millions de dollars).

Estimation des effets induits par les restructurations : Mettre des activités homogènes de côté peut paraître rationnel. Mais du point de vue du coût, SONELGAZ sous-traite et paye une prestation plus cher que si elle se trouvait à l'intérieur. Cela a un effet direct sur le coût de revient du kilowattheure produit, donc sur le prix des ventes (de 40 centimes à 1,40 DA sur une première tranche et 3 DA sur la deuxième actuellement). On ne peut parler de meilleure qualité ou de détérioration du service. Les tarifs appliqués conduisent à une certaine santé financière du fait de mesures administratives qui ont rehaussé le prix du kilowattheure. La sortie des unités qui se trouvaient dans l'entreprise a été un gâchis ; les sièges des DG des nouvelles entreprises et le fonctionnement de ces DG coûtent très cher. L'opération s'est soldée par un surcoût des prestations rendues pour le compte de SONELGAZ. Avec la filialisation, on prépare la privatisation car aucun capitaliste algérien n'est capable d'acheter l'ensemble du secteur qui reviendrait trop cher. Tout ce qu'il était possible de retirer l'a été. Ainsi, le gardiennage est maintenant assuré par une filiale (7 000 travailleurs). Pour protéger l'unité de transport d'Oran (360 agents), 80 millions sont dépensés par mois (1 200 gardiens qui assurent une rotation).

ANNEXE N°20

Entretien avec Mr METAI, directeur de zone de SONELGAZ (région d'Oran)

Compte tenu de son activité stratégique, SONELGAZ n'a pas connu de blocages, car les activités décentralisées lui sont restées liées. En traitant de gré à gré avec ces entreprises « sœurs », elle a éliminé les pratiques bureaucratiques (appels d'offres, délais...) et elle a assuré la livraison de produits corrects provenant de spécialistes qu'elle connaissait. SONELGAZ est le bon exemple. Nous n'avons pas besoin de faire de publicité pour vendre l'électricité et le gaz, nous n'avons pas de concurrents, le marché est assuré et la croissance prévisible. Mais compte tenu de la connaissance du marché, nous aurions du développer des industries relatives à la production d'énergie électrique et de gaz, au lieu de continuer à importer beaucoup de matériel (isolateurs, câbles, appareils moyenne et haute tension...). SONELGAZ n'a pas suffisamment incité les opérateurs économiques à investir dans ce domaine.

La libéralisation de la production d'électricité, où les investissements sont lourds, vient d'être décidée et les investisseurs étrangers peuvent d'autant plus s'y intéresser que le Maghreb est interconnecté avec l'Europe depuis janvier 1998. Autant l'énergie primaire, le gaz, que l'énergie produite, l'électricité, peuvent être exportées.

Le volume de production actuel de SONELGAZ atteint 5 300 mégawatts. Mais on ne peut pas comparer la consommation d'énergie du Maroc et de la Tunisie, car en Algérie nous consommons, en plus de l'électricité, le gaz (butane ou de ville). Nous sommes quasiment le seul pays arabe à distribuer le gaz naturel pour l'usage domestique. L'Algérie consomme en énergie électrique (20 milliards de kilowattheure) autant que le Maroc (12) et la Tunisie (8) réunis. Nous comptons 1,3 millions d'abonnés au gaz et 4,5 à l'électricité. L'Algérien consomme actuellement 1 800 kilowattheure par an.

Effectifs : De 23 000 travailleurs, ils ont chuté à 20 000 avec des départs en retraite anticipée, pour permettre à l'entreprise de reconstituer ses effectifs avec du personnel plus performant, mieux formé aux technologies nouvelles de communications. L'entreprise compte ainsi recruter 1000 ingénieurs et techniciens supérieurs en 1999. Les techniciens supérieurs suivront une formation complémentaire dans les écoles de

SONELGAZ. Certains ingénieurs sont envoyés chaque année à l'étranger. Du cadre aux agents d'exécution, quasiment tous les employés de l'entreprise suivent des formations de diverses durées. SONELGAZ investit beaucoup dans la formation, elle dispose de trois centres de formation professionnelle (Blida, Aïn Mlila et Ben Aknoun à Alger).

Les œuvres sociales ont une direction à part. Tous les agents de l'entreprise sont suivis par notre médecine du travail, et pris en charge si besoin par des médecins spécialistes, des hôpitaux (accidentés) et des laboratoires privés (pour les analyses) avec lesquels nous avons des conventions. Un laboratoire SONELGAZ existe également à Arzew. Des colonies de vacances, des voyages organisés sont assurés; l'entreprise possède un centre en Kabylie et un hôtel à Saïda. Nos échanges avec le Maroc et la Tunisie, par le biais des syndicats ou des œuvres sociales, existent toujours. Les cantines, elles, ferment les unes après les autres. Loin d'être la volonté de l'entreprise, la fréquentation des cantines baisse car la majorité des travailleurs préfère garder tout ou partie de l'argent de la prime de panier (120 DA actuellement). Question transport, nous assurons en principe tout le travail posté. Le transport des agents de SONELGAZ existe toujours sur les grandes agglomérations comme Alger, assuré par une entreprise nationale de transport (à qui SONELGAZ a cédé ses cars).

ANNEXE N°21

Entretiens réalisés à l'ENF SPA (Entreprise nationale de fonderie) / filiale d'Oran

Fergoug KADDOUR, directeur du personnel

Ex Ducros, l'entreprise a été nationalisée en 1974 sous l'égide de la SONACOME. L'ENF est composée de 6 principaux ateliers : Fonderie de fonte, Fonderie d'acier, Ebarbage, Noyautage qui constituent le département production ; Usinage et Chaudronnerie pour le département fabrication. En plus de l'unité Fonderie d'Oran, il en existe deux, celles d'El Harrach et de Tiaret. Le 1^{er} janvier 1999, l'ENF est devenue filiale.

Les effectifs actuels de l'ENF sont de 352 contre 612 en 1990. En février 1999, un nouveau volet social réduira encore de 10. La consigne du holding est de parvenir à 325. En 1995, 1996 et 1998, la réduction s'est faite par des départs volontaires, en retraite (une trentaine de retraites anticipées ou RA en décembre 1996) et quelques décès.

Evolution du « turn over » :

	1993	1994	1995	1996	1997
Départs	28	33	82	40	99 (dont les 30 R.A.)
Arrivées	30	16	05	08	22

Depuis 1995, nous sommes contraints de réduire les effectifs afin d'augmenter la rentabilité, en procédant à des volets sociaux ; nous ne sommes pas concernés par le chômage technique. Les travailleurs ont « pris l'habitude » de mal travailler. C'est la loi de l'offre et de la demande, les clients exigent de la qualité ; nous avons besoin de moins de travailleurs pour augmenter la productivité.

La formation des apprentis est faite de stages de 18 à 24 mois suivant les spécialités, tandis que les cadres sont formés à l'extérieur dans des séminaires.

L'unité de Tiaret est un complexe sophistiqué construit (par les allemands) au début des années 80. De 1 500 travailleurs, il est passé à 350 ou 400 aujourd'hui. Leur production n'est pas fameuse, parce qu'il s'agit d'une région aux traditions pastorales où il est difficile d'implanter une industrie.

Appareil industriel : La production est organisée en deux équipes, de 7h à 15h puis de 15h à 22h. La plupart des machines datent de l'époque coloniale, mais « avec une bonne marmite, on fait de la bonne soupe ». Des Hongrois ont installé entre 1988 et 1990 un four électrique capable de monter jusqu'à 1 800°C et pesant 2 tonnes contre une pour celui que nous avons. Avec le concours de l'atelier de maintenance, les travailleurs se sont habitués à travailler sur ces machines, ils les maîtrisent. Parfois des pannes surviennent, comme sur la machine à retournement sur laquelle on a du changer le moteur ; en attendant l'arrivée de la pompe de Tunisie, nous avons réparé comme nous avons pu. Les fournisseurs étrangers répondent à nos offres de pièces de rechange, mais les pièces arrivent quelquefois avec du retard en raison de l'indisponibilité de bateaux ou autres. Les taux de capacité de production sont de 70 à 80%.

Production : L'ENF fonctionne suivant la situation du pays. Le principal client de l'entreprise sont les chemins de fer. 500 000 sabots de frein nous étaient commandés tous les ans. Mais les trains ne circulent plus comme avant à cause de la situation sécuritaire et nous ne recevons plus de commandes de ce niveau. Nos autres clients sont le secteur agricole, les APC¹, les wilayate pour des grilles de clôture, des produits d'embellissement ou des produits agricoles, et enfin les carrières qui ont besoin de concasseurs. Actuellement nous travaillons essentiellement pour les chemins de fer mais sur des commandes très réduites, et les wilayate pour des produits d'embellissement.

Le service de gestion des stocks est désormais informatisé ; il existe une côte d'alerte qui permet de renouveler automatiquement les commandes nécessaires d'achat de matières premières. La production ne fonctionne qu'en fonction des commandes, il n'y a pas de surproduction. L'essentiel de la matière première consiste en de la ferraille de récupération locale ; nous ne rencontrons donc pas de gros problèmes d'approvisionnement, sauf pour environ 20% qui restent des produits importés de l'étranger. Jusqu'à ce que nous modifions la composition pour ne pas être excessivement dépendants, 90% des matières premières étaient importées (avant 1986).

L'unité d'El Harrach est favorisée. Elle a été rénovée à 100% avec l'aide de l'entreprise mère. Alors que nous, nous sommes menacés par nos concurrents et le Ministère de l'Environnement. L'entreprise est en effet située en tissu urbain et elle

¹ Administration communale.

pollue ; à l'intérieur de l'entreprise et dans le quartier, des maladies sont dues aux fumées. La seule solution est de déménager dans une zone industrielle. C'est le rôle de l'entreprise mère d'y penser et cela coûte cher. Un expert nous a dit que les étrangers n'étaient pas intéressés par notre unité parce que les machines sont trop vieilles et qu'elle est mal située. Pourtant, nous avons concurrencé de grandes fonderies comme El Harrach et Berrouaghia !

Activités sociales : Le transport était assuré par les propres moyens de l'entreprise. Inaugurée en avril 1978, la cantine a fermé en juin 1996 à cause des frais devenus trop chers. La pause repas est désormais d'une demi-heure, les travailleurs amènent leur repas.

Le responsable du marketing de l'ENF

Créé il y a cinq ans pour s'occuper uniquement de la publicité pour la vente de nos produits, notre service marketing s'efforce de développer un système qui consiste en : quelques spots publicitaires depuis décembre 1998, des prospectus pour les clients et une participation à la Foire internationale de Qatar.

Le marketing est une activité nouvelle dans l'entreprise. Les concurrents privés peuvent vendre plus facilement parce qu'ils corrompent les clients ; ensuite parce qu'ils achètent le matériel et revendent les produits sans facture. Par exemple, ils déclarent 1000 FF une machine qui vaut 1 million FF. Sans oublier ceux qui importent directement. Nous, nous sommes contrôlés par la Cour des Comptes. Nos produits sont de meilleure qualité car la composition chimique n'est pas la même. Les produits que nous importons coûtent très cher. Par exemple, contrairement à la qualité du pisé (pour le garnissage des fours) que nous produisons, les autres importent du pisé périmé qui s'effrite et ne fait pas d'effet.

Nous sommes donc obligés de faire des efforts. La solution est de valoriser notre qualité et de tenter de vendre dans tout le pays. Cela coûte cher : 44 millions de centimes en 1998 pour des spots et des catalogues.

Le responsable des départements « Maintenance » et « Bureau d'études »

L'usine est vétuste et a beaucoup de problèmes. Elle demande des gens qualifiés et des pièces détachées. Dans tous les ateliers, les travailleurs les plus qualifiés sont partis en raison de salaires trop bas. Des tourneurs qualifiés et des soudeurs

homologués ont préféré bénéficier du départ volontaire ; ils sont partis dans le privé voire ont créé eux-mêmes une petite entreprise. Nous ne voulions pas qu'ils partent. D'autant que les sureffectifs sont toujours là parce qu'ils savent qu'ils ne trouveront pas de travail ailleurs. *C'est les bras cassés qui sont restés.*

Les problèmes de maintenance : Nous effectuons nous-mêmes la plupart des réparations. Les autres, comme l'exemple de la pompe, prennent jusqu'à six mois ou un an d'importation (la commande, puis les douanes...). Des problèmes de pièces électriques et mécaniques surviennent en permanence. Pour intervenir sur une panne éventuelle, nous possédons un petit stock de pièces. Nous ne demandons pas de prestations de service à l'extérieur, nous essayons de les fabriquer nous-mêmes, sauf pour des pièces très spécialisées. Nous importons des pièces de France, Belgique, Italie, mais les procédures sont très lentes. Depuis environ deux ans, nous importons moins car certaines pièces peuvent s'acheter à Alger ou à Annaba, auprès de représentants d'une société allemande (ALGIPAL à Annaba), en payant en dinars. On ne fait pas attention au prix car il s'agit pour nous de gagner une course contre la montre : on préfère arrêter le chantier une journée au lieu d'un an ! Nous avons également pris du retard dans l'informatisation. *Nous ne faisons pratiquement que du « curatif », pas de préventif.*

Le bureau d'études techniques, en place depuis un an et composé d'un responsable et d'un dessinateur, prépare malgré tout un dossier sur chaque machine. La décision s'est prise directement au niveau de l'unité d'Oran car nous en ressentions fortement le besoin. Depuis qu'il existe, nous parvenons à suivre toutes les machines et à réduire ainsi les temps d'arrêt des machines. C'est important aussi pour le développement : les dossiers de cinq machines montrent que les dépenses de réparation coûtent davantage que d'en acheter une nouvelle. Le bureau d'études n'a pour autant aucune documentation ; nous étions auparavant abonnés à plusieurs revues, françaises notamment, mais nous ne pouvons plus assurer le paiement en devises. Nous travaillons avec notre seule expérience.

Des accidents de travail arrivent à cause des pannes ; le câble d'un palan de cinq tonnes, en panne quasi quotidiennement, s'est ainsi sectionné sans que personne ne se trouve heureusement en dessous.

Question technologie, nous n'avons pas besoin d'apport étranger, sauf des conseillers. Nous avons seulement besoin de machines modernes et de travailleurs qualifiés.

ANNEXE N°22

**Entretien avec Ali SLIMANI, président de l'UNEP¹,
PDG de l'ENATB SPA
(Entreprise nationale d'ameublement et de transformation du bois,
siège social à Alger)**

Le processus de restructuration a connu deux phases bien distinctes : celle des années 80 de la période de l'ex-premier ministre Brahim, considérée comme un démembrement du secteur public plus qu'une restructuration puisque de grandes entreprises ont été divisées en plusieurs autres entreprises ; puis les réformes des années 88 et 89, surtout les lois sur l'autonomie, qui répondaient à un vœu des chefs d'entreprises publiques lors des conférences présidées à l'époque par le président de la République. Ce sont d'ailleurs les chefs d'entreprises publiques qui ont participé à l'élaboration de ces lois et qui se sont chargés de les appliquer. Du temps du premier ministre Hamrouche, la mise en œuvre se déroulait normalement, puis les chefs de gouvernement se sont succédés et chacun est venu avec sa petite idée concernant les réformes économiques, sans parler de Belaïd Abdessellem qui a pratiqué une économie de guerre sans tenir compte des aspects sociaux.

Maintenant il s'agit de la problématique de la restructuration industrielle comme nous l'appelons à l'UNEP. Il y a deux aspects : la reconsidération du tissu industriel algérien, puis l'aspect privatisation. Loin d'être dogmatique, l'UNEP l'a toujours préconisé mais comme « une privatisation judicieuse ». Un secteur public existe, mais sa privatisation doit apporter un plus à l'économie. Compte tenu de l'état parfois l'obsolescence des équipements, que privatiser ? Ceux qui sont intéressés par les unités de production le sont uniquement par les terrains, l'immobilier, car rien n'est à récupérer dans les équipements, les investissements ayant été bloqués. Avec le rééchelonnement, pourquoi ne pas donner aux entreprises publiques les moyens de relancer l'outil de production et également au secteur privé ceux de lancer des PME donc de se développer ? Ainsi ce secteur constituerait un élément d'émulation pour le secteur public. S'appliquerait dès lors les dispositions du code du commerce. Si le

¹ Union nationale des entrepreneurs publics.

secteur public se maintient, tant mieux ; sinon, il disparaîtra, mais à côté il y aura quelque chose pour le remplacer. Jusqu'à présent, on a cassé le secteur public et on a peu développé le secteur privé, malgré les communiqués de satisfaction de l'APSI, si bien que fatalement arrivent la compression des travailleurs, l'augmentation du taux de chômage et les problèmes sociaux que nous connaissons. Le secteur privé productif connaît d'ailleurs maintenant les mêmes problèmes que le secteur public, inhérents à la dévaluation du dinar (les pertes de change), aux relations avec les banques et aux difficultés d'importation des matières premières et des pièces de rechange.

Les contraintes les plus importantes rencontrées le sont dans le domaine financier. Les EPE ont été créées sous capital social; d'emblée elles se sont adressées aux banques. C'est avec découvert bancaire qu'elles ont fonctionné jusqu'alors, avant la première dévaluation. L'ENATB avait un découvert auprès de la banque de l'ordre de 400 millions avec un taux d'intérêt de 9%. Mais elle avait des créances auprès de l'Etat et de ses démembrements de l'ordre de 300 à 350 millions. C'est dire que l'un dans l'autre c'était une entreprise viable et qui avait plusieurs activités : la transformation du bois, le mobilier domestique, le mobilier métallique, le mobilier scolaire, la literie, les emballages... avec 18 unités dont 13 de production et cinq de distribution. La première dévaluation lui a fait subir une perte de change de près de 700 millions, le taux d'intérêt étant en plus passé de 9 à 15%. Le découvert a fatalement augmenté. Les créances détenues auprès de l'Etat et de ses démembrements ont augmenté aussi ; l'Etat est un mauvais payeur et il n'accepte pas de payer les intérêts moratoires alors que c'est la loi. Sur ces pertes de change, aucun centime n'a été pris en charge par l'Etat. Malgré le fait que nous importions du bois en grande quantité que nous transformions immédiatement et que nous vendions à l'époque, donc une revente en l'état, aucun remboursement des pertes de change n'a été effectué. La deuxième dévaluation a amené 300 millions de perte de change. On nous rembourse en tout et pour tout sept millions ; le taux d'intérêt passe de 15 à 24-25%. Toutes les entreprises publiques sont dans ce cas, et même les unités productives du secteur privé.

La restructuration industrielle aujourd'hui : des entreprises sont mises en vente, des unités ou des petites entreprises ont été cédées aux travailleurs. C'est le point d'interrogation : quel est l'objectif visé et surtout les résultats obtenus ? Il me semble que c'est « un retour à l'autogestion » ; quand on confie aux travailleurs la direction d'une unité, quand il y a plusieurs commandants sur un bateau, il coule. Des holdings

comme celui dont l'ENATB dépend ont une autre idée de la restructuration. Il a fait une étude d'évaluation sur toutes les unités de production ; toutes celles considérées comme potentiellement viables ont été érigées en filiales. Etant convenu avec le CNPE que celles-ci partaient assainies et que le découvert restait aux entreprises mères (les entreprises résiduelles). Dans le domaine du bois, nous sommes à 30 filiales dont 20 qui se sont retrouvées avec des résultats positifs. C'est dire que l'élément majeur qui avait influé négativement sur la gestion de ces ex-unités, c'était l'aspect financier.

Ces nouvelles entreprises, qu'elle soit SPA ou EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée), agissent actuellement de 50 à 60% de leurs capacités de production. C'est dire qu'il y a des réserves de productivité et de production immenses. Un tel taux d'activité leur a permis de dégager des résultats positifs ; si les moyens financiers leur étaient donnés, pour importer (hélas notre outil de production est extraverti, il a été construit pour dépendre à 90 pour ne pas dire à 100% de l'étranger), on réfléchirait à deux fois à un processus de déstructuration du secteur public. Car ce qui manque le plus, ce sont les pièces de rechange, le renouvellement de l'équipement et surtout la matière première. Sinon le management existe ; même si je préfère le terme de « gestionnaire ». Un manager est quelqu'un qui sait gérer convenablement son entreprise, ni plus ni moins. Je suis persuadé que les cadres algériens sont de bons managers, car ils se sont aguerris au contact des difficultés qu'ils ont connues ; tous ceux qui ont quitté l'Algérie ou qui se sont installés à leur propre compte ont réussi.

Notre holding a privilégié le mode de filialisation à une cession, mais cela ne veut pas dire qu'il est contre la privatisation. Rendre ces unités en entreprises viables, filialiser pour ouvrir le capital aux partenaires privés national ou étranger. C'est une démarche louable et qui commence à porter ces fruits puisque nombre d'ex-partenaires étrangers qui avaient des relations commerciales avec notre entreprises sont intéressés par une participation au capital d'un certain nombre : mobilier scolaire, mobilier métallique, transformation du bois, menuiserie générale...

Existence d'acheteurs : je doute qu'il y ait des Algériens qui aient les capacités d'acheter des entreprises publiques. Toutes les unités de production du secteur public ont été réévaluées au prix marchand. Ceux qui avaient les moyens ont dû depuis longtemps transférer leur avoir à l'étranger ; compte tenu de la conjoncture, je ne sais

pas s'ils sont décidés à réinvestir en Algérie. Encore faut-il que l'Etat leur fournisse les conditions idéales.

Les EPL¹ ont été créées pour répondre à une demande locale ou régionale. Mais elles étaient davantage dirigées par les autorités locales que par les gestionnaires eux-mêmes. Il y a eu trop d'interventions ; l'objectif visé n'était pas la rentabilité, ces EPL étaient contraintes de construire des logements à bas prix. Fatalement elles enregistraient des déficits. La plupart des EPL ont été dissoutes, certaines ont été cédées aux travailleurs. Elles avaient été créées pour un certain rééquilibrage régional, mais l'objectif n'est plus à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de réelle autonomie. *Tout est relatif dans notre pays*. Auparavant, les entreprises publiques avaient pour tutelles des ministères sectoriels, puis elles ont relevé des fonds de participation et ensuite des holdings. Mais elles ont une relative autonomie ; les directives émanent des pouvoirs publics, du CNPE via les holdings. Le problème de corruption est une autre question. Pour qu'il y ait des corrompus, il faut qu'il y ait des corrupteurs ; les projecteurs sont si puissamment dirigés sur certains problèmes², c'est pour en cacher d'autres qu'on ne veut pas voir.

Il y a une nette évolution dans les rapports entre secteur public et secteur privé. A une certaine époque, les gestionnaires du secteur public avaient une certaine réticence à collaborer avec leurs collègues du secteur privé voire même à entretenir des relations commerciales, voulant éviter la suspicion (de corruption). Avec la relative autonomie, nous avons pu dépasser cela et établir des relations basées sur l'intérêt bien compris des deux parties. Même au niveau des organisations patronales, il y a de meilleures relations.

Changer les habitudes de gestion : On oublie que l'Algérie est l'un des rares pays du tiers-monde à avoir consacré un budget important à la formation de ses cadres. Ceux-ci (formés aussi à l'étranger) ont acquis, au contact des difficultés, une expérience que bien des cadres étrangers leur envient. J'ai moi-même suivi une formation à l'INPED (Institut national des produits et des études de développement) avec HEC Montréal en 1974 pendant deux ans ; on nous a enseigné l'économie de marché, alors que nous étions soi-disant un pays socialiste. Nous avons d'ailleurs remercié le Ministre de l'industrie Belaïd Abdessellem qui avait initié ce projet en surnommant notre promotion le MBA « Merci Belaïd Abdessellem ». Des habitudes ancrées sont peut-

¹ Entreprises publiques locales.

² L'interlocuteur répondait ici à une question sur l'emprisonnement de nombreux cadres d'entreprises publiques.

être à changer, mais au plan de la formation, les cadres algériens n'ont rien à envier aux cadres étrangers.

L'activité des hydrocarbures devrait tirer l'ensemble de l'industrie. Aucun pays du tiers-monde ne possède un tel tissu industriel. Avec les événements qu'il a endurés depuis quelques années et malgré le faible taux d'activité du secteur public, l'existence de ce tissu industriel a empêché le pays de s'écrouler. Le décalage entre les hydrocarbures et le reste de l'industrie se voit aussi dans le manque de productivité. On avait tablé sur deux millions de dollars d'exportations hors hydrocarbures, on n'en a pas réalisé la moitié. Avec la restructuration, le décalage peut se rétrécir en une décennie et nous pourrions rattraper les pays du sud de l'Europe.

Rôle de l'Etat : Il devrait être régulateur sans se désintéresser de la sphère économique. Parfois même il est bon que l'Etat intervienne pour protéger le produit national, surtout dans la conjoncture actuelle. Depuis l'ouverture de l'économie, il y a eu des importations massives qui a fait dire à certains que l'Algérie pratiquait l'économie de bazar.

ANNEXE N°23

Entretien avec Arezki AIT YAHIA, directeur audit/analyse/synthèse de SAIDAL, siège à Dar El Beida

Présentation de l'entreprise : Saïdal était une entreprise de production pharmaceutique SPA. Depuis le 2 février 1998, elle est devenue un groupe industriel composé de trois filiales de production :

- l'Antibiotical composée essentiellement du complexe antibiotique de Médéa (deux bâtiments de spécialité : pharmaceutique et production de matières premières en vrac et une grande imprimerie qui satisfait les besoins du complexe et des autres filiales),
- Pharmal dont le siège est à Dar El Beida plus les unités de Constantine et de Annaba,
- Biotic composée de trois unités de production (El Harrach, Gué de Constantine et Cherchell).

Le groupe possède aussi deux unités de service : l'Unité de recherche en médicaments et techniques pharmaceutiques (URMTP) et une unité commerciale ; elles sont situées à El Harrach. Ces trois filiales de production sont très autonomes avec leur C.A..

Auparavant Saïdal était une seule société avec un seul C.A. En 1983, elle était issue de l'ex PCA (Pharmacie centrale algérienne) née juste après l'indépendance. La restructuration de la PCA a donné naissance à Enumidi qui s'occupait du matériel médical, Pharms pour la distribution régionale et Saïdal. En 1989, lors du passage à l'autonomie, Saïdal est devenue une SPA avec son propre C.A., avec trois fonds de participation propriétaires.

La production n'a pas connu beaucoup de changements jusqu'en 1994. Nous étions dans une économie de production où nous possédions quasiment (totalement jusqu'en 1991) le monopole de la production (les gens faisaient la queue derrière les magasins pour acheter nos produits). Entre 1991 et 1994, le système a pratiquement continué car le marché n'était pas vraiment libre. Tout ce qu'on produisait était vendu ; nous avions des licences pour importer les produits que nous ne fabriquions pas ou pour lesquels nous ne satisfaisions pas le marché. A partir de 1991-1992, l'ouverture du marché a été progressive le temps que les gens s'installent, jusqu'en 1995 environ.

Les problèmes commerciaux ont commencé alors à se poser, nous entrions dans une « économie de distribution » avec l'offre égale à la demande durant cette période où de nombreux importateurs s'installaient. Des « surstocks » se sont formés, nous n'étions pas habitués à la concurrence très forte et ne possédions pas une force de vente efficace. Notre entreprise a vite réagi en créant une force de vente : une vingtaine de délégués médicaux ont été recrutés dans les principales wilayate du pays pour présenter nos produits, les expliquer aux médecins et aux pharmaciens (il existe en Algérie le droit de substitution : un pharmacien peut substituer un médicament à un autre dans la prescription). Nous avons également créé l'Unité Commerciale Centre pour regrouper tous les produits de l'entreprise.

Cela a donné tout de suite des résultats : après les quelques problèmes de production dus à la forte concurrence, nous avons reconquis en 1995 notre part de marché et fait des années record dans plusieurs domaines de production et dans le chiffre d'affaires. 1997 puis 1998 furent des années exceptionnelles puisque la production augmenté de 20% et notre chiffre d'affaires de 25% par rapport à 1997. En 1998, la production a dépassé les 100 millions d'unités de vente (les unités de mesure en pharmacie peuvent être une bouteille, un flacon, une poudre), contre 83 millions en 1997 (un résultat déjà jamais atteint auparavant). Quant au chiffre d'affaires, il était de 3,6 milliards DA en 1997 et de 4,481 milliards DA en 1998. Nous réalisons également des ventes à l'étranger, dans presque tous les pays du Maghreb (Mauritanie, Tunisie, Maroc, Libye), en Russie et en Italie depuis quatre ou cinq ans. Et depuis 1996 et 1998, vers certains pays du Moyen-Orient essentiellement l'Irak. Nous répondons actuellement à des appels d'offres qui sont en bonne voie pour le Sénégal et Madagascar. C'est une préoccupation de l'entreprise, mais l'exportation ne représente pas encore un grand pourcentage dans nos ventes.

Les problèmes commerciaux ont donc été résorbés. Nous n'avons plus de gros stocks. En pharmacie il y a toujours un stock de produits finis, ce qu'on appelle des « produits en quarantaine » (un produit fini doit rester en magasin au moins 15 jours le temps d'avoir les résultats d'analyse). Nous avons un stock de produits finis à un mois de production environ. Nos produits se vendent très bien, sont appréciés et sont compétitifs sur le plan de la qualité et du prix.

Commercialisation : beaucoup de choses ont changé. De 20 en 1996 nous sommes passés à plus de 40 délégués médicaux qui expliquent dans les cabinets médicaux la qualité de nos produits pour que les médecins les prescrivent ; nous sommes

également présents dans certains salons pharmaceutiques, les réunions médicales. Il y a aussi les autres formes de publicité habituelles : nous sponsorisons une équipe de football « Formule 3 » et d'autres formes comme la publicité à la télévision. Presque tous les médecins et même la population connaissent Saïdal.

Partenariat : Cette activité a fait également beaucoup connaître l'entreprise. Nous avons signé avec les plus grands laboratoires du monde :

- deux accords avec Pfizer qui se situe parmi les dix premiers dans le monde sur le chiffre d'affaires : 1. Un accord de processing (ils nous donnent leurs produits qu'on fabrique dans nos ateliers puis qu'on vend) ; on apprend ainsi leur technique de production et de contrôle puisqu'ils nous assistent dans la fabrication ; les deux noms apparaissent sur les produits. 2. Une unité de joint-venture à Dar El Beida : une société commune où chacun participe au capital ; l'unité de production devrait être opérationnelle en l'an 2000 (le bâtiment est prêt et attend les équipements) pour produire des produits du laboratoire Pfizer, certains peut-être déjà produits par nos ateliers et de nouveaux.
- avec Rhône Poulenc à Oued Smar : idem avec du processing (produits de Rhône Poulenc fabriqués ici) et une unité de production commune est en projet, eux participant à 70% et nous à 30%.
- accord avec un groupe de sept laboratoires, le GPE (Groupe pharmaceutique européen) : la première pierre de l'unité de production a été posée à Réghaïa fin 1998.
- un autre projet est en très bonne voie avec Novonordisk / Pierre Fabre : la première est danoise et très connue pour la fabrication d'insuline et le second est français très connu aussi. Ces deux laboratoires font 90% de l'entreprise et Saïdal participe à 10%. La première pierre de l'unité de production a été posée le 30 janvier 1999.

D'autres projets peuvent être conclus : avec de grands laboratoires comme Glaxo-Wellcome qui a la plus grosse part du marché actuellement à l'échelle internationale, avec des Jordaniens (Dar-Eddawa) ou encore Acdima (une société de capitaux qui investit essentiellement dans la production pharmaceutique). Nous pensons faire des unités avec chacune de ces entreprises.

Evolution de l'appareil industriel : Les anciennes unités de Saïdal étaient assez anciennes, surtout celles d'El Harrach et de Biotic réhabilitées complètement entre 1989 et 1998. (Abandonnées en 1962, ces unités avaient été reprises en 1971 par la

PCA et fonctionnaient ainsi depuis.) On a également procédé à l'extension de l'unité Pharmal, la plus récente jusqu'en 1988. Mais la plus grande réalisation de Saïdal est le complexe antibiotique de Médéa inauguré en 1988. Il emploie environ 1 300 personnes et fait essentiellement des antibiotiques (injectables, pommades, gélules, sirops). Une unité de solutés massifs (sérum) a été inaugurée en 1991. Nous avons réhabilité complètement notre unité de recherche, composée de cadres, de pharmaciens, d'ingénieurs chimistes qui font essentiellement de la recherche appliquée pour développer les produits, assistent les unités dans le contrôle et la mise en place de la production.

Les problèmes sont liés essentiellement à l'environnement externe de Saïdal. Une évolution positive a été enregistrée en interne dans tous les domaines, mais certaines activités de soutien ne sont pas performantes : le système bancaire est encore très administratif (une entreprise qui fait d'importants bénéfices a encore des problèmes pour décrocher un crédit !), la douane, l'aide à l'exportation. L'entreprise aurait encore la possibilité d'augmenter sa part de marché.

Le propriétaire ouvre le capital de l'entreprise, du 15 février au 15 mars 1999. Saïdal y a un intérêt essentiellement dans la gestion (produire des nouvelles normes...); les entreprises dans le monde qui fonctionnent avec un seul propriétaire sont très rares ! Nous voulons diversifier les actionnaires, introduire de nouvelles idées de gestion. L'Etat a décidé de se désengager de plus en plus de la gestion des entreprises publiques. Pour Saïdal, il a choisi cette forme de privatisation, car c'est une privatisation partielle (il commence avec 20% mais pour aller à au moins 40-50%). Déjà les personnes qui achètent des actions nous demandent combien cela leur rapporte par rapport à leur 800 DA d'investissement. Quand l'opération sera terminée, nous serons obligés d'introduire de nouvelles personnes dans le C.A.

Saïdal stratégique ? Je ne sais pas ce qu'on entend par « stratégique » puisqu'on a commencé à privatiser. Nous sommes la première entreprise qui est privatisée en bourse. L'Etat va certainement garder une partie du capital de l'entreprise et nous aurons des administrateurs le représentant pour quelques années encore. Mais il est appelé à se retirer des entreprises qu'elles soient du médicament ou de l'alimentation.

Effets de la restructuration sur l'organisation et la façon de diriger : Les changements se sont produits essentiellement sur le plan organisationnel. Auparavant la prise de décision se faisait au niveau de la direction générale et mettait du temps à être répercutée. Il faut bien s'adapter. Depuis le 2 février 1998, Saïdal est donc devenu un

groupe industriel pour décentraliser la prise de décision avec la création de filiales autonomes dans la décision. Et les résultats ont suivi avec une année exceptionnelle en terme de production et de chiffre d'affaires. Par rapport au « Business Plan » de l'entreprise, nous avons prévu 105 millions d'unités de vente, nous en avons réalisé 100. Nous prévoyons plus de 120 pour 1999.

Satisfaction de la demande : Nous satisfaisons à 100% pour certains produits, nous dépassons les 80% pour beaucoup. La production nationale est presque l'apanage de Saïdal ; il existe quelques producteurs locaux peu importants. La concurrence est surtout due à l'importation; les importateurs privés (qui ne communiquent pas exactement leur production) peuvent être estimés à 10%. Il faut des autorisations, le secteur est assez contrôlé ; on parle de quelques cas d'importations illégales non vérifiés.

Effectifs : 2 500 en 1997, 2 800 en 1998 avec trois unités supplémentaires (Constantine, Cherchell et Annaba qui appartenaient au Pharms). Depuis 1988, ils ont très peu évolué (plus ou moins 10 personnes). L'augmentation de la production est surtout due à l'augmentation de la productivité, pas à celle du personnel. Il existe une formation interne, chaque année dans des écoles du pays essentiellement de gestion, ainsi qu'à l'étranger pour certains cadres, techniciens, pharmaciens (formations de courte ou longue durée) en général auprès de laboratoires avec qui nous entretenons des relations ou dans des grandes écoles commerciales, de management.

Activités sociales : L'entreprise algérienne ne faisait en effet pas seulement son métier mais aussi beaucoup de social. Depuis ces dernières années, on ne peut plus s'occuper de ces activités, on a donc fait de « l'essaimage ». Le transport est sous-traité à des sociétés privées et on donne une petite prime aux salariés pour le transport mais ils payent directement au transporteur. Même chose dans le domaine de la cantine : toutes nos cantines sont maintenant gérées par des privés et le travailleur a une prime de panier à laquelle il doit souvent ajouter un complément pour payer son ticket. Au niveau des soins, il y a un médecin dans les principales unités pour les travailleurs. De plus, les gens se sentaient protégés au plan de la sécurité de l'emploi avec la présence forte du syndicat : pour faire travailler quelqu'un après les heures de travail, c'était difficile ; depuis ces dernières années, avec le chômage, ils réfléchissent pour garder leur emploi et restent pour finir leur travail (tous les cadres terminent souvent deux ou trois heures après la fermeture théorique des bureaux).

Salaires : Nous nous situons un peu au-dessus de la moyenne du secteur public, ainsi que par rapport aux privés sauf sur certains postes stratégiques où ils nous concurrencent.

Rapports sociaux : Chaque usine a son syndicat. Il assiste à toutes les réunions du conseil de coordination. A l'époque de la GSE, il réclamait beaucoup et voulait même s'immiscer dans la gestion; alors que son travail est de défendre les intérêts des travailleurs. Aujourd'hui, il a repris sa place.

Nous n'avons pas été touchés par le terrorisme, mais nous avons renforcé la sécurité.

Accord d'association avec l'UE : Depuis un an, nous nous préparons à l'ouverture. Nous ne sommes pas encore exactement dans l'économie de marché, nous y arrivons (avec l'offre largement supérieure à la demande) et nous avons pris des dispositions pour défendre notre part de marché et la développer. Il y a aussi l'OMC. Notre plan stratégique concerne la production pour être plus compétitifs, la recherche, les ventes. L'objectif des partenariats est essentiellement pour nous d'accéder à un transfert technologique, même si nous avons aussi une marge sur la fabrication de leurs produits.

ANNEXE N°24

Entretien avec Djelloul BENDJEDID, PDG de l'EMAC (Entreprise de la maroquinerie et de la chaussure), siège social à Oran

A la tête de l'EMAC depuis 1983.

L'EMAC était un fleuron de l'économie nationale de l'Ouest dans la production de chaussures, pour l'exportation dans de nombreux pays d'Europe.

Historique : Du temps du Plan de Constantine, une tannerie a été créée puis nationalisée au lendemain de l'indépendance et intégrée dans une société nommée la TAL (les Tanneries algériennes). La TAL a mis en place avec l'aide des Yougoslaves et des Bulgares les premières tanneries post-indépendance. La première restructuration eut lieu en 1972 : la TAL (donc les matières de base) a intégré la SIAC créée également au lendemain de l'indépendance et qui s'occupait uniquement de la chaussure (donc de la manufacture). Ce regroupement a donné naissance à la SONIPEC (Société nationale des industries des peaux et cuirs), à qui on a donné le rôle de leader du secteur public de la promotion des industries des peaux et cuirs. Tout le processus de production y était intégré : du ramassage de la peau brute jusqu'à la distribution du produit fini. C'était une entreprise bien organisée, bien structurée avec tous les segments d'activité en son sein : collecte de matières premières, transformation de la peau brute en cuir fini, utilisation du cuir fini dans la manufacture pour faire de la chaussure et des articles manufacturés (cartables, articles scolaires, sacs à main, vestes en cuir...). Au-delà du processus de production, toute une structure de distribution était composée de magasins répartis à travers tout le territoire national. La première restructuration de 1972 consistait donc en une fusion d'entreprises et une consolidation des activités. La SONIPEC détenait alors environ 35% du marché national. Alors qu'elle était la seule entreprise publique du secteur, un gros pourcentage était donc déjà couvert par le secteur privé.

En 1983, une autre restructuration a divisé la SONIPEC en trois entreprises : l'ENIPEC (« l'ex-TAL », tannerie, transformation de la peau en cuir), l'EMAC (manufacture de chaussure et des articles manufacturés cuirs) et DISTRICH pour la distribution. L'EMAC a hérité de toutes les usines de chaussures et de produits

manufacturés cuirs de SONIPEC et on a mis en place de nouvelles usines de chaussures : 17 en tout pour une capacité de 20 millions de paires de chaussures et cinq millions d'articles manufacturés cuirs par an, avec un effectif de près de 10 000 travailleurs.

Les récentes mesures de réformes économiques nous ont de nouveau permis ou obligé à faire une nouvelle restructuration. Depuis deux ans, l'EMAC a filialisé ses unités de production qui sont devenues des EPE et SPA, mis à part deux URL. La dernière restructuration a pour objectif dans un premier stade de rendre autonomes les unités, et de les consolider. Avant de les filialiser, nous avons procédé à des volets sociaux avec réduction d'effectifs dans la plupart des cas, délestage d'activités annexes (transport, cantine, sécurité) pour conserver l'essentiel de l'activité de l'usine. Chaque filiale est devenue ainsi plus adaptée aux normes actuelles du marché et des conditions de travail de l'économie actuelle. Ces filiales seront prêtes cette année à être privatisées. Un audit est en cours de réalisation par un bureau d'études algérien.

Pour avoir été l'un des acteurs de la première restructuration (j'étais directeur d'usine à cette époque), je dois dire qu'elle a été d'un très grand apport pour l'entreprise puisqu'elle a permis la création d'une synergie. Bien qu'appartenant toutes les deux à l'Etat (au Ministère de l'industrie) la TAL et la SIAC avaient chacune leur direction générale, leurs objectifs, et entre elles des relations de client à fournisseur. La TAL fournissait la SIAC et nos rapports s'arrêtaient là. La fusion a amené une plus grande efficacité dans le travail ; les unités de production au niveau de l'ex-TAL comme de l'ex-SIAC ont été mieux rentabilisées. Cela a permis une dynamique nouvelle et l'augmentation des capacités de production. Se sont ajoutées à l'existence de la SONIPEC, la nationalisation des unités de chaussures qui se trouvaient entre les mains des étrangers et la création d'autres unités de production aussi bien dans le secteur de la matière de base que dans celui de la manufacture. De plus, la SONIPEC ayant pour mission la distribution en gros, demi-gros et détail, une rentabilité simultanée s'était développée : SONIPEC dominait le procès de production de l'amont à l'aval final et bénéficiait ainsi de toutes les valeurs ajoutées donc d'une rentabilité financière importante. Au niveau des ressources humaines, une très grande motivation régnait puisque l'horizon se révélait très vaste ; l'encadrement technique ou de gestion avait des possibilités importantes de diversification et pouvait ainsi capitaliser une très grande expérience. Une direction de l'investissement et du développement s'occupait même de la gestion des projets nouveaux.

La deuxième restructuration, à laquelle nous nous sommes opposés (responsables et syndicat) s'est révélée néfaste, un véritable fiasco. Chaque entreprise ne voulait que ses propres intérêts ; il n'y avait aucun intérêt de groupe. Les usines de SONIPEC ne pouvaient importer d'autre cuir que celui déjà produit par SONIPEC, même si de nombreuses batailles se menaient pour améliorer la qualité. Les tanneries et les manufactures avaient l'esprit de fournisseur et de client : des programmes de production étaient établis, ainsi que des cahiers de charges pour déterminer les produits à acheter, à fabriquer; les prix étaient discutés et la direction générale arbitrait en fonction de l'intérêt général du groupe. Bref de véritables règles commerciales avec tous les avantages d'un groupe sans facilités excessives (fournisseur et client étaient bien distincts et ne se faisaient pas spécialement de cadeau). La séparation a coûté cher au groupe car le programme audacieux de SONIPEC, qui ambitionnait de gagner des parts de marché, n'existait plus. La grandeur perdue de l'entreprise a eu un aspect démotivant. Chaque entreprise recherchait son intérêt propre qui se trouvait parfois aller à l'encontre des intérêts du groupe. Cette restructuration que l'Algérie a opérée à cette époque fut une erreur stratégique très grave. On a essayé de rattraper avec des « groupements d'intérêt commun » qui n'ont pas fonctionné car les intérêts étaient trop divergents. Finalement ce sont des intérêts égoïstes qui ont été recherchés et non des intérêts de groupes.

La rentabilité a baissé car les nouvelles structures de chacune des trois entreprises ont alourdi l'ensemble. Par exemple, notre fournisseur de base l'ENIPEC a perdu avec la séparation toute la programmation annuelle de sa production et donc d'importantes parts de marché ; elle pouvait vendre au privé mais celui-ci ne travaille pas avec les normes admises. De même, l'EMAC n'était pas contrainte de vendre à DISTRICH ni DISTRICH d'acheter uniquement à l'EMAC. Du temps de SONIPEC, ces transactions se déroulaient avec des V.A. ajoutées supplémentaires (bénéfices sectoriels qui s'ajoutaient et diminution de charges). La synergie a disparu. La production n'a pas baissé (toujours 35 à 40% du marché) mais la rentabilité oui. Nous avons même construit de nouvelles usines pour répondre à la demande croissante.

Les réformes économiques de 1988-90 étaient déjà une préparation à la privatisation, mais qui n'a pas dit son nom. Ces réformes se sont réduits à un passage à une autre forme d'organisation mais sans changement notable. L'autonomie dont on a soi-disant bénéficié était précaire. Comme prévu dans les textes, nous avons eu un C.A. « seul souverain », et l'Assemblée Générale à qui nous devons rendre des comptes

annuellement ; mais la mainmise de l'administration restait à l'ordre du jour, sous la casquette du fonds de participation ou du Ministère.

La filialisation aurait du intervenir il y a dix ans. L'avantage théorique des réformes économiques était une meilleure adaptation de l'outil de production aux règles du marché actuelles. Mais au lieu de les appliquer en un ou deux ans, on a mis dix ans. L'aspect politique a beaucoup influé sur l'activité économique. Le planning des privatisations est encore sous sa coupe. Dans notre secteur, une manufacture devait déjà être privatisée il y a une dizaine d'années. L'intérêt du pays serait que des professionnels étrangers entrent dans le capital des entreprises actuelles ; nous avons besoin de technologie, de savoir-faire. Mais les privatisations doivent se faire dans le cadre d'une relance économique. Par rapport à l'Asie notamment, l'Algérie présente beaucoup d'avantages, à une demi-heure de l'Europe (Oran est à 25 minutes d'Alicante). Nous pouvons ainsi faire de la sous-traitance pour les Asiatiques qui exportent en Europe, ou le relais pour les Européens qui exportent en Afrique ou dans les pays arabes. Nous devons savoir exploiter les avantages de notre situation géographique dans l'avenir. A notre actif, nos usines sont relativement modernes, la main d'œuvre a de l'expérience tout comme l'encadrement, un savoir-faire est capitalisé. Si la privatisation permet l'exploitation de tous ces atouts, ce serait rentable. Un partenariat est nécessaire avec l'étranger. Mais si la privatisation ne sert qu'à acheter les locaux lorsqu'ils sont bien situés pour en faire un bien immobilier... c'est une autre affaire. Je parle de privatisation dans le sens de la relance économique, d'une meilleure rentabilité de l'outil de production.

Celui-ci est mal utilisé, car les réformes économiques ont engendré une baisse du pouvoir d'achat. Après le volet social, l'EMAC est passé de près de 10 000 travailleurs à 4 500 en l'espace de quatre ans. Et lorsqu'on met des travailleurs au chômage, le pouvoir d'achat donc la demande diminuent. Les filiales de l'EMAC ne travaillent qu'à 30 ou 40% de leurs capacités réelles, en une baisse importante. Même si subsistent des problèmes d'organisation ou d'adaptation de produits à la demande réelle du marché, 80% des effets qui entraînent la déstructuration sont externes : baisse de la demande, problèmes d'accès au crédit bancaire (l'autonomie a provoqué un cercle vicieux puisque pour concéder un crédit d'exploitation, la banque exige de la filiale de nombreuses garanties qu'elle n'a pas).

Le pic de rentabilité du temps de SONIPEC a continué pendant quatre ou cinq ans après la restructuration de 1983. Puis la chute de la rentabilité a commencé après la

crise de 1986-87 ; l'Etat devait alors accorder des autorisations de devises pour l'achat d'intrants à l'étranger). La réduction des devises a entraîné des problèmes de production pour les entreprises. Les premiers effets des réformes économiques avec l'application du volet social ont précipité la déstructuration. La plupart des filiales de l'entreprise sont aujourd'hui déficitaires. Mais cette situation n'est pas irréversible, le procès de rentabilité peut se reconstituer si l'Etat accorde un intérêt particulier aux entreprises productives. Tout le problème est politique : que veut l'Etat ? S'il veut se désengager de l'outil de production comme il le dit, qu'il le fasse, bien sûr sans anarchie ni précipitation. On a le sentiment d'une hésitation, des courants veulent privatiser, d'autres non à cause d'intérêts. En attendant, les entreprises ne travaillent pas ou mal. Partout dans le monde, lorsqu'il y a crise, c'est l'Etat qui intervient pour la reprise.

Les effets pervers de la baisse du pouvoir d'achat ne sont pas seuls. Un marché parallèle s'est constitué avec un afflux énorme de produits de la concurrence. L'importation massive s'est faite sous des formes spéculatives : fausses déclarations à la douane, érosion fiscale (un produit acheté 100F à l'étranger est déclaré à 10F). De plus les Algériens sont friands comme ailleurs du « made in » même si le produit n'est pas de qualité égale au produit local. La concurrence déloyale a provoqué une déstructuration des capacités nationales. Mais il reste des atouts : une capacité interne capable de répondre à la demande, une main d'œuvre et un encadrement professionnels. Quelle que soit la formule : entreprise privée ou publique, les entreprises nationales ont des possibilités d'évoluer et de reprendre leur activité.

La production s'écoule totalement sur le marché local. Car le terrorisme s'est ajouté à nos problèmes. Il y a une dizaine d'années, nous avions de nombreux contrats de sous-traitance sur des marchés européens ; nous étions confrontés à des marchés très rigides, rigoureux et disciplinés. La facture a été « salée » mais nous a permis de nous hisser à un niveau européen. Les problèmes sécuritaires ont tout réduit à néant ; on ne peut en effet pas exporter si le client ne contrôle pas la production, n'assure pas la qualité au niveau de la base de production. Nous avons aussi perdu trois usines à Alger et dans les environs. Des tentatives ont eu lieu ailleurs, heureusement repoussées par les collectifs de travailleurs et les gardiens. Ne pouvant pas garantir la sécurité de nos partenaires étrangers, nous avons rompu nos contrats de sous-traitance. Mais les possibilités de reprise existent si l'aspect sécuritaire continue à s'améliorer

ainsi que l'environnement économique des entreprises. Nous pouvons être les fournisseurs du marché européen.

Implantation géographique des unités : Dans l'Algérie des années 70, l'économie était planifiée, les investissements productifs répondaient à une politique de développement de l'arrière-pays. Nous avons ainsi construit sur instructions du Ministère des usines à différents endroits du pays, ne répondant pas aux impératifs économiques, à 500 ou 600 km d'un port, d'une métropole, là où manque l'environnement économique, la main d'œuvre qualifiée, avec des surcoûts pour le transport de la matière première et celui du produit fini au marché. Au sens microéconomique, ce n'était pas des impératifs d'efficacité et de rentabilité, mais rentable à l'échelle du pays. Et c'est vrai que l'usine a amené le progrès au village ou à la ville ; beaucoup de centres urbains ont bénéficié de l'électricité, de l'eau, de la route sans oublier l'emploi, grâce à l'investissement local par une usine. Si nous avions eu à choisir, nous aurions concentré nos activités dans les grands ports (Oran, Annaba, Alger). Dans la décennie 80, la question ne s'est plus posée puisque tout investissement productif a été stoppé à partir de 1986-87.

Les rapports sociaux étaient excellents, sans démagogie. Depuis la création de la TAL, un système de communication s'était instauré entre des cadres dirigeants très ouverts et des syndicalistes très compétents. Des conférences de production mensuelles se tenaient dans les ateliers avec tout le personnel. Les problèmes étaient ainsi connus de tous. Cette culture d'entreprise est restée, malgré les changements d'encadrement et de direction. Maintenant, les rapports ne sont plus les mêmes car l'objectif de l'ouvrier est avant tout de conserver son salaire et son poste. Des conflits ont eu lieu autour du non paiement de salaires par exemple, mais souvent spontanément et sans organisation ; le syndicat lui-même a suivi le déclin. Ce ne sont pas des conflits au sens syndical du terme qui répondent à des besoins, qui demandent la sécurité de l'emploi.

Habitudes de gestion à changer : J'étais un manager avec la casquette de commis de l'Etat. Je le suis toujours. Lorsqu'on a une entreprise sous sa responsabilité, les lois de gestion sont connues et universelles ; l'établissement d'un programme prévisionnel, les études de marché, la détermination d'un prix, la détermination d'une marge, l'organisation du travail se font dans les règles de l'art. Dans le privé, j'aurais fermé une usine parce que non rentable, j'aurais réduit les effectifs en fonction des programmes de production. En tant que commis de l'Etat, je n'avais pas la possibilité

de prendre ce type de décision qui revient au propriétaire. J'ai proposé des fermetures, j'ai fait admettre par les syndicats des chômages techniques non rémunérés parce que la situation de l'usine l'exigeait. J'agissais alors comme un privé. Le manager algérien n'a pas changé. A part le passage au secteur privé, la seule façon d'évoluer est de donner au gestionnaire une autonomie totale dans la gestion, un contrat de management sur la base duquel il sera jugé.

On parle d'entreprises nationales. Les deux types, publique ou privée, peuvent jouer un rôle. Tout dépend du secteur. Dans celui de la petite et moyenne industrie, le privé est le plus important et doit donc jouer le rôle de locomotive. A t-il lui-même les conditions de la relance ? Nos concurrents se sont transformés en rentiers (après avoir mis leur capital en banque), en importateurs purs et simples, ou bien ils ont fermé et créé une autre activité. Eux-mêmes sont peu dans la production de la chaussure, parce que les conditions économiques ne leur permettent pas d'y rester. Il faut donc tout revoir à l'échelle de la stratégie du pouvoir. Que veut-il ? Quelle est sa stratégie de relance ? Il a choisi l'économie de marché, le secteur public de la manufacture n'a donc plus de raison d'être. Ce qui dépend encore de l'Etat, c'est de définir les secteurs stratégiques qu'il doit garder, promulguer des lois pour garantir la relance et les droits des travailleurs, la dynamisation d'un secteur par rapport à un autre.

ANNEXE N°25

Entretien avec Mr BELHADJ, responsable du Collectif de travailleurs (UGTA) du Grand Hôtel d'Oran

Le Grand Hôtel fait partie des entreprises offertes à la privatisation dans le cadre du premier lot qui comporte 11 hôtels, le deuxième lot en concernant neuf. Le 22 novembre 1998, deux premières offres ont été enregistrées, l'une de 8 milliards et l'autre de 15. Les propositions n'atteignant pas le plancher, un rappel a été lancé et deux nouvelles offres ont été faites le 3 février 1999 : 26 milliards 600 et 30 milliards de centimes. Nous sommes contre cette privatisation anarchique. Le CNP¹ n'a pas respecté la loi car les représentants des travailleurs doivent être associés, ce qui n'a pas été le cas.

L'entreprise Grand Hôtel compte huit hôtels qui emploient 365 personnes. En plus du Grand Hôtel d'Oran qui est l'entreprise mère, les autres sont au Sud : à Béchar, Adrar (où se trouve le siège), Timimoun, Taghit, Beni Abbas, Aïn Sefra, Ghazaouet. Etant donnée la conjoncture actuelle, les touristes ne viennent pas et le seul à être bénéficiaire est le Grand Hôtel à Oran. S'il est privatisé, les autres seront automatiquement dissous. Lors des élections présidentielles de 1995, de nombreux travailleurs avaient voté pour Zéroual, qui avait réservé à la privatisation les entreprises déficitaires. Or le chiffre d'affaires du Grand Hôtel est de 5 milliards minimum avec 1,2 milliard annuel payé au Trésor. Pourquoi vendre des hôtels bénéficiaires ? Nous ne sommes pas contre la privatisation. Si « vous » voulez des investisseurs, vendez des terres parmi les centaines de kilomètres publics qui existent, et offrez-les à la concurrence qui construira des hôtels. Les avantages en seront une diminution du chômage et une concurrence entre investisseurs privés et entreprises publiques. C'est tout ce que nous demandons.

Le cahier de charges exige de ne garder que 40 à 50% des effectifs sur 20 000 travailleurs dans le secteur du tourisme ; que deviendront les 10 000 concernés ? L'Etat est en train de créer du chômage ! Et chacun des 365 travailleurs prend en charge une famille. Nous demandons la révision de la loi de privatisation pour laisser une chance aux travailleurs en les favorisant.

¹ Conseil National de Privatisation.

Construit en 1907, le Grand Hôtel a commencé à fonctionner en 1920 ; depuis, ce sont les travailleurs qui le « gèrent » ! L'article 46 de la loi de privatisation donne avantage aux travailleurs pour la préemption. Il faut constituer une société commerciale (soit une SARL de moins de 80 personnes avec 100 000 DA de capital social, soit une SPA de plus de 21 avec 1 million minimum de capital social). Nous ne pouvions faire de SARL parce que nous sommes au siège. Et pour constituer une SPA, nous étions nécessaires : 1 million pour le capital social, 700 000 pour les frais de notaire et de bureau d'études, 1,5 million pour la garantie de la soumission... Au total, il nous fallait au minimum 4 millions de DA. Nous ne les avons pas ! Parmi les 89 entreprises privatisables, nous avons été le premier collectif de travailleurs à soumissionner, pour encourager les autres. Le Grand Hôtel a été fixé à 30 milliards de centimes, mais nous estimons sa valeur à 50 milliards minimum. 20%, soit 6 milliards, sont exigés pour le dépôt du dossier de soumission. Nous sommes allés voir plusieurs banques qui nous ont demandé l'acte de propriété pour nous prêter. On dit que les travailleurs sont avantagés, mais dans les faits ce n'est pas vrai. Les décideurs d'Alger veulent brader les entreprises publiques au dinar symbolique à leurs amis ; Mebtoul est un « président de pots-de-vin », il n'est pas honnête. Les deux soumissionnaires (30 et 26,6 milliards) ne se sont pas montrés. Mebtoul a déclaré la valeur de l'hôtel à 26 milliards avec une réduction de 25% plus 15% au collectif de travailleurs qui investirait : 40% enlevés à 26 milliards, il reste 15 milliards seulement de valeur.

Parmi les travailleurs de l'hôtel, beaucoup ont près de 30 ans d'ancienneté, 50 environ sont permanents, les autres sont contractuels. Le syndicat négocie chaque année une convention collective avec l'EGTO (Entreprise de gestion touristique de l'Ouest), la dernière datant du 2 décembre 1998. Nous sommes parmi les mieux payés du secteur ; nous avons pu nous en apercevoir lors de rencontres avec d'autres syndicalistes dans les mouvements de protestation. Le salaire de base est de 7 359 DA, sans les primes, et le plus élevé est à 15 495 DA ; et les salaires suivent l'inflation. L'entreprise avait une bonne santé financière, grâce au Grand Hôtel. Avant la privatisation, l'esprit était bon dans l'entreprise y compris avec la direction, les travailleurs s'efforçaient de faire de leur mieux. Depuis, le moral est à plat. Les travailleurs craignent pour la compression d'effectifs et l'avenir de l'entreprise. Si le seul critère est l'argent dont on dispose, il s'agit d'une vente aux enchères !

Si un privé reprend, aura-t-il l'esprit du tourisme ? Deux ou trois hôtels privés existent par ici ; ils reçoivent une clientèle de mauvaise fréquentation et n'assurent pas question hygiène. Le Grand Hôtel, lui, jouit d'une très bonne réputation (nos clients sont des habitués de tout le pays, parfois depuis 10 ou 15 ans). Qu'est-ce que donnerait un privé ? De plus, nous avons un beau pays mais qui n'est pas connu ; nous manquons de marketing, contrairement aux Marocains et aux Tunisiens qui valorisent leur tourisme à l'étranger.

En un court laps de temps, on nous fait passer de « socialistes » à « capitalistes ». En un an, on veut privatiser 89 entreprises publiques ! Je suis fatigué des privatisations. Lorsque la deuxième tranche sera mis en vente, les six millions de travailleurs algériens se lèveront. Mebtoul vante l'économie de marché, il dit que la privatisation est une bonne chose pour l'Algérie ; pour lui oui ! On nous dit que le prix du pétrole baisse et qu'il faut développer d'autres activités. Mais en attendant, il coule à flots depuis 30 ans et toujours pour les mêmes. Jusqu'à quand les « décideurs » vont-ils faire la loi ?

50% du personnel ont suivi une formation professionnelle en Algérie. Il existe plusieurs instituts : celui de technique hôtelière de Bou Saâda, l'institut de technique hôtelière et touristique de Tizi-Ouzou, l'institut supérieur d'El Aurassi. Le Grand Hôtel lui-même était un centre de formation hôtelière jusqu'en 1984.

Les travailleurs ne veulent pas être privatisés. Je suis allé à l'ouverture des plis à Alger pour représenter le syndicat de l'hôtellerie et du commerce, et les autres attendaient mon retour avec inquiétude. Mais rien ne s'est passé et même la direction n'a aucune nouvelle officielle depuis. L'avenir des travailleurs est ici. Car si on part, même avec la prime de 30 millions de centimes, comment vivre dès que cette somme sera rapidement consommée ? La Caisse de chômage n'accordera aucun droit, rien du tout. Quelques-uns partiront bientôt en retraite. Les travailleurs demandent qu'on les laisse travailler comme aujourd'hui, avec l'Etat. Avec un privé, étranger ou national, on travaille mais sans aucun droit.

ANNEXE N°26

Entretien avec Mr BOUZGAOU, responsable syndical de l'ENAPAL (siège à Oran)

L'ENAPAL, société nationale, n'a jamais connu de restructuration. Elle a toujours été un outil de l'Etat pour la régulation des produits de première nécessité, un rôle de caractère presque politique : sucre, café, levure, thé, épices, laits. Son activité consiste à importer pour transformer, notamment le café, ou à importer directement des produits finis. Même déficitaire, l'entreprise servait à l'Etat pour réguler le marché et empêcher les « profiteurs ». Certains privés faisaient en effet de la rétention en important par exemple des bateaux entiers de sucre qu'ils stockaient dans des ateliers à l'extérieur d'Oran afin de faire monter les prix et réguler à leur façon. Il faudrait que des professionnels privés s'installent sur le marché de l'alimentation en signant un cahier des charges selon lequel il s'engage à importer pour trois mois de stocks. Des règles sont à respecter quand il s'agit de l'alimentation du peuple. Qui nous garantit que demain la concurrence privée sera honnête ? Voilà le rôle de l'Etat : conception, orientation et contrôle.

L'ONACO société nationale créée en 1964 ou en 1965 est devenue l'entreprise nationale ENAPAL en 1983, mais seul le nom a changé à l'époque. Puis on l'a fait passer à l'autonomie en mai 1997. Et la dissolution est intervenue le 31 octobre 1997. Après bataille avec le holding, neuf filiales ont été créées (trois à l'Est, trois au centre et trois à l'Ouest), accompagnées par un plan social (départs en retraite ou volontaires). De 7 000 travailleurs au niveau national, il doit en rester au plus 2 000. Une cinquantaine, à l'Ouest, ont été mis au chômage mais sont prioritaires à l'embauche si les filiales redémarrent leur activité. Chacune des trois zones a le même schéma de filiales : commercialisation, torréfaction et conditionnement, manutention et transport.

Depuis le décret 98-194 du 7 juin 1998, les filiales sont soumises à la privatisation. Les appels d'offres ont été lancés dans la presse, des soumissions ont été enregistrées. On doit normalement retirer un cahier des charges avec le prix minimum demandé par le CNPE. Mais dans les dossiers de l'ENAPAL, aucune mise à prix n'est affichée. Depuis l'ouverture des plis le 8 février 1999, nous n'avons aucune nouvelle. Entre syndicalistes, travailleurs, responsables, gens de métier, nous avons décidé de

soumissionner en collectif de travailleurs, la STCO (Société des travailleurs de conditionnement d'Oran) pour la plus grande filiale, l'ECO (Entreprise commercialisation de l'Ouest) qui possède un outil de production. En un temps record – une semaine – nous avons établi nos statuts, obtenu l'agrément du registre national du commerce, ouvert un compte bancaire...conseillés par des notaires, des amis ; et nous avons donné un chèque de garantie de 102 millions de DA (à partir d'un « noyau dur » de 20 cadres dirigeants et de syndicalistes). Si nous l'emportons, nous maintiendrons l'emploi ; et nous bénéficions de dérogations financières que le privé n'a pas (exemption de taxes pendant trois ans, délai pour rembourser jusqu'à 20 ans). Nous nous sommes retrouvés classés troisième donc acceptés. Sur 22 offres, sept émanent de collectifs (30%) ; à l'Est aussi un collectif a été retenu. Pour l'offre qui nous concerne, les deux premiers, anonymes, ne sont même pas du métier (après enquête, nous savons que l'un d'eux vend des peignoirs !). Beaucoup ne s'intéressent qu'aux locaux.

Jusqu'en 1997, l'ENAPAL était un outil de l'Etat. Elle a un grand réseau de distribution : à Maghnia, Mostaganem et les autres centres de l'Ouest dans lesquels les gens peuvent s'approvisionner. L'ENAPAL possède un outil de production performant (grandes machines de torréfaction et de conditionnement, imprimerie) ; nous pouvons même torréfier et mettre en paquets du café importé par qui que ce soit, du produit brut au produit commercialisable. Toutes les capacités ne sont pas utilisées. En plus des 30 000 m² dans la zone industrielle de Sénia, une extension prévue depuis deux ans pour installer de nouvelles chambres froides a été bloquée par le processus entamé en mai 1997. Une usine de conditionnement basée au port était même envisagée en 1991. L'ENAPAL a connu plusieurs DG, quasiment tous les 14 mois, et certains sont passés par la prison (Zemmouri s'y trouve depuis 1991, condamné à dix ans). Depuis 1997, tout a été entrepris pour casser l'entreprise afin que d'autres prennent le monopole.

La concurrence est déloyale. Tous les sucres et tous les cafés ne se valent pas ; l'ENAPAL importait toujours du sucre de premier choix. D'autres ne sont intéressés que par le gain et importent ce qui leur revient le moins cher, sans même posséder parfois d'aires de stockage. Pour réguler, l'ENAPAL distribuait par quotas déterminés (et elle n'a jamais eu de problèmes d'écoulement de la production !). Si nous devons disparaître, que ce soit face à une concurrence loyale (meilleure sur la qualité, la

disponibilité de réseau...). Le holding a refusé cette proposition de notre part et a imposé la disparition. Or c'est créer un nouveau monopole !

Les problèmes financiers ont été les plus forts. L'entreprise finance ses importations grâce à une enveloppe financière (le dernière était de 16 milliards de DA), elle a des frais d'approche (bateau, droits de douane, transport, stockage, régulation). La période qui s'écoule jusqu'à la vente implique obligatoirement un découvert. La banque ne prend pas de risque et facture à l'entreprise des aggios. De plus, elle subit le phénomène des pertes de change (jusqu'à 4 milliards de DA de pertes de change et le dernier dossier n'a été payé que quatre ans après). Et la régulation a ses exigences ; 30 000 tonnes de sucre stockés et immobilisés, c'est de l'argent immobilisé, pour le compte de l'Etat qui devait prendre en charge et non nous enfoncer. On a compris que la décision était prise de dévaloriser l'entreprise. Et pour liquider l'entreprise, tout a été très vite : autonomie (nécessaire pour la suite), dissolution, privatisation.

La qualité de l'encadrement de l'entreprise a toujours été faible et l'esprit revendicatif n'a jamais existé, grâce aux bons salaires, aux coopératives, aux prêts... Normal pour une entreprise qui a le monopole de l'Etat. De plus l'entreprise est ancienne et beaucoup remplissaient les critères requis pour partir en retraite pleine. D'autres ont préféré prendre le pactole du départ volontaire pour monter un petit commerce. Les départs ont commencé en 1996, alors que dans les années 80, lorsque le chiffre d'affaires et le travail étaient importants, les recrutements allaient bon train, plus que nécessaire d'ailleurs mais sans incidences car la masse salariale était « noyée » dans le total.

ANNEXE N°27

Entretien avec Mr GAOUAR, vice-président de la CAP (Confédération algérienne du patronat), PDG d'une PME de construction de bateaux de plaisance à Oran

Président de la région Ouest de la CAP. La CAP est divisée en deux grandes régions : Tlemcen, Oran, une partie d'Alger ; l'autre partie d'Alger, Sétif, Annaba.

La Confédération algérienne du patronat, dont le siège est à Alger, est composée de dix fédérations par branche d'activité : bâtiment et travaux publics, industries textiles, industries plastiques et chimiques, cuirs et peaux, ISMME... ainsi que d'un secteur commercial. Une fédération de France tente même de regrouper les industriels algériens installés en France. Les grandes concentrations du patronat privé se trouvent à Annaba, Constantine, Sétif, Alger, Blida, Oran et Tlemcen. Autour de grands pôles industriels créés par l'Etat, se sont créés de petits centres privés. Regroupant plus de 1 500 entreprises au départ (des PME à 99%), la CAP connaît un certain effritement. Le pouvoir politique est plus fort que le pouvoir économique en Algérie, contrairement à la situation des Etats-Unis.

Historique de la CAP : L'idée d'organiser le patronat est née à la Chambre nationale de commerce. Le Palais des Congrès du Club des Pins a fait salle comble pour la réunion constitutive, en 1989 ou 1990. Si cet élan avait été mieux canalisé, nous aurions pu imposer la CAP comme interlocuteur. Le contexte social, économique et politique sont une partie de l'explication. D'autres organisations patronales ont vu le jour, vécu des scissions, la CAP étant la seule à être restée unie. La CAP est la plus représentative des organisations patronales. Les autres sont : la CGOEA dont une scission est devenue la CNPA ; l'ACE (Association des chefs d'entreprise). La CAP a tenté d'unifier le patronat en proposant de dissoudre toutes les organisations pour aller à une AG de création d'une nouvelle association, mais les autres n'ont pas voulu.

Notre objectif est d'être un interlocuteur de poids auprès du gouvernement qui ne discute qu'avec l'UGTA. Le gouvernement décide seul des orientations économiques. Est ainsi passée par l'APN¹ la décision de faire supporter les allocations familiales

¹ Assemblée Populaire Nationale.

versées aux ouvriers par les entreprises, alors que les charges patronales payées à la Sécurité sociale comptaient déjà 14% au titre des allocations familiales ; l'Etat est gagnant sur toute la ligne ! Autre exemple : la vignette auto qui était auparavant incluse dans le prix de l'essence. Voilà quelques problèmes que nous aurions pu soulever.

Dès que l'économie de marché est apparue, nous avons cherché à nous adapter. Mais on nous y a jetés sans nous avoir préparés. Quand on va à une guerre, il faut préparer les armes. S'y est ajoutée la dévaluation politique (et non pas économique) du dinar, qui a appauvri les entreprises ; malgré tout ce qu'on nous a dit, rares sont les entreprises qui ont développé l'exportation. Avec 1 million de dinars de stocks, je fabriquais auparavant cinq bateaux, je n'en fabrique pas la moitié d'un aujourd'hui. L'entreprise est pauvre et donc incapable d'aller se mesurer aux « grands ». Le secteur bancaire n'a pas aidé les entreprises industrielles à passer à l'économie de marché en refusant toutes nos demandes de crédits d'exploitation, invoquant la « clause sécuritaire ». Sans parler des entreprises qui avaient investi et ont des dettes astronomiques à rembourser. Alors que l'Etat a épongé les dettes étrangères des entreprises publiques se rapportant à la dévaluation. « L'Etat a deux enfants », un secteur public et un secteur privé, mais il en favorise un au détriment de l'autre. Pourtant, seul le secteur privé, à 90%, paye ses impôts ; rares sont les entreprises publiques qui payent leurs impôts et leurs charges à la Sécurité sociale.

Depuis l'ouverture du marché, de nombreuses entreprises n'ont pas su s'adapter au plan technologique et ont vécu sur leurs lauriers. Ce ne sont pas des managers, il faut dire que des gens d'un niveau très bas étaient devenus industriels. A l'époque du marché fermé, nos produits étaient médiocres mais tout ce qu'on produisait se vendait. Beaucoup d'entreprises ont fermé, surtout dans le secteur textile qui a vécu une véritable hécatombe.

Aucune consultation n'a eu lieu sur les textes de réglementation. Dans le domaine de la construction navale, les droits de douane des intrants pour la fabrication de bateaux de pêche sont de l'ordre de 14,5% en moyenne. Alors que ceux d'un bateau importé ne sont que de 5%. D'autres aberrations de ce type existent. La fabrication locale est pénalisée. Nous pousserait-on à l'importation pure ?

La seule branche où des entreprises privées se sont créées est le domaine pharmaceutique. Ailleurs, beaucoup n'ont pu se maintenir malgré un savoir-faire, et se sont reconverties dans le commerce. Quelques banques privées commencent à voir

le jour, et nous comptons dessus pour nous sortir du carcan administratif actuel des banques. Malgré l'ancienneté de l'activité, nous sommes considérés actuellement de la même façon qu'un trabendiste qui vient ouvrir un compte. Pourtant, nous ne faisons pas de thésaurisation, tout l'argent est réinvesti ; c'est le secteur industriel qui produit des richesses, de la V.A. Quant au système douanier, il est totalement corrompu et bureaucratique ; pour soi-disant protéger l'économie, les douaniers ont trop de prérogatives qu'ils n'utilisent que pour s'affirmer dans la hiérarchie sociale. De plus, les agents dans les administrations sont incompetents parce qu'ils manquent de formation. Au lieu de réfléchir à développer mon entreprise, à chercher de nouveaux marchés, je passe ainsi 60% de mon temps à régler des problèmes administratifs, notamment avec les impôts.

Alors qu'une circulaire de Bélaïd Abdesslam interdisait au secteur public d'avoir des relations avec le secteur privé, un début de relations s'esquisse aujourd'hui dans le domaine de la sous-traitance. Comme les multinationales dans les pays industrialisés, nous n'échapperons pas à la nécessité de nous regrouper par branche, pour que la solidarité joue entre les entreprises.

L'image que j'ai du secteur public est celle d'un secteur moribond, à part dans la pétrochimie et celles qui sont encore en situation de monopole (ERAD pour la farine et la semoule, SNTA pour les tabacs et allumettes). Mais des entreprises comme SONITEX, COFITEX et autres arrivent très difficilement à se maintenir. Toutes les entreprises locales ou de wilayate sont parties. Je suis convaincu qu'il s'agit uniquement de mauvaise gestion, même s'il est vrai qu'elles étaient contraintes de recruter du personnel pléthorique sur décisions politiques. Même à un DA, je n'achèterais pas une seule entreprise publique. L'esprit qui y règne ne consiste qu'à payer les gens pour leur présence. Les entreprises publiques sont des cadavres avec équipements mal entretenus. Notre seule chance est le partenariat étranger. J'en recherche pour ma propre entreprise. Mais les partenaires ne viennent que pour des projets viables ; un représentant du CNPF nous avait dit il y a quelques années: « si nous venons, c'est pour partager votre bonheur, jamais votre malheur. »

Aucune stratégie de développement du pays n'existe. Pour moi, une telle stratégie devrait être axée sur l'autosuffisance alimentaire et le développement de la pétrochimie, qui est notre seule chance de sortir du sous-développement. Un produit dérivé équivalent à un baril de pétrole se vend 14 fois plus qu'un baril de pétrole brut.

La matière première est là ; il faut la développer. Des industries comme la sidérurgie, grande consommatrice d'eau, doivent cesser.

La libéralisation du commerce s'est faite de manière anarchique. De nombreuses entreprises privées s'y sont lancées mais avec beaucoup d'amateurisme. Des industries plastiques se sont par exemple reconverties dans l'agroalimentaire et importent du blé ; mais les conditions de stockage sont souvent peu respectées et provoquent des erreurs.

Concernant le rôle de l'Etat, je suis l'élève d'Alain Madelin. Il faut que l'Etat se désengage de l'économie et la laisse aux entrepreneurs. Le commerce et l'industrie nécessitent des décisions rapides donc des mesures très libérales. Aujourd'hui la lenteur administrative nous empêche d'acheter un produit sur un simple coup de fil.

L'Algérie n'est pas prête à la libéralisation totale, car les mentalités n'y ont pas été préparées et les gens manquent de formation. Le seul commerce qui s'est développé est le trabendisme. Aujourd'hui, nous vivons dans un monde fermé ; nous avons besoin de repères nouveaux, de nouvelles méthodes de travail, que pourraient nous apporter les banques étrangères.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

1. Ouvrages

ABDELMALKI Lahsen, COURLET Claude, *Les nouvelles logiques du développement : globalisation versus localisation*, L'Harmattan, Paris, 1996, 415 p.

ABRAHAM-FROIS Gilbert, *Keynes et la macroéconomie contemporaine*, Economica, Paris, 1986, 138 p.

ABRAHAM-FROIS Gilbert, *Les fluctuations économiques : analyses contemporaine*, Economica, Paris, 1995, 112 p.

AMIN Samir, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, nouvelle éd., Anthropos/Economica, Paris, 1988, 617 p.

AMIN Samir, BEN HAMMOUDA Hakim, FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard, *Afrique et monde arabe - échec de l'insertion internationale*, L'Harmattan, Forum du Tiers-Monde, Paris, 1995, 186 p.

AMIN Samir, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Forum du Tiers-Monde, Paris, 1996, 345 p.

ANDREFF Wladimir (dir.), *Le secteur public à l'Est : restructuration industrielle et financière*, L'Harmattan, Paris, 1995, 238 p.

ASSIDON Elsa, *Les théories économiques du développement*, La Découverte, collection Repères, Paris, 1992, 345 p.

BARTOLI Henri, *Repenser le développement. En finir avec la pauvreté*, Ed. Unesco/Economica, Paris, 1999, 205 p.

BEAUD Michel et VERNIERES Michel (collectif GEMDEV), *L'avenir des Tiers Mondes*, IEDES collection Tiers Monde, PUF, Paris, 1991, 272 p.

BENHAMMOUDA Hakim, *L'économie politique du post-ajustement*, Karthala, Paris, 1999, 393 p.

BENHASSINE Mohamed Lakhdar, *Essais d'économie politique du capitalisme dépendant*, OPU, Alger, 1992.

BOUGUERRA Mohamed Larbi, *La recherche contre le Tiers-Monde. Multinationales et illusions du développement*, PUF, Paris, 1993.

- BOURGUIGNAT Henri et MISTRAL Jacques, *La crise de l'endettement international. « Acte II »*, Economica, Paris, 1986, 410 p.
- BOURGUIGNON François et MORRISSON Christian, *Ajustement et équité dans les pays en développement : une nouvelle approche*, OCDE, Paris, 1992, 115 p.
- BOUTAT Alain, *Relations technologiques internationales : mécanismes et enjeux*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1991.
- BRASSEUL Jacques, *Introduction à l'économie du développement*, A. Colin, Paris, 1989, 191 p.
- BRASSEUL Jacques, *Les nouveaux pays industrialisés et l'industrialisation du tiers monde*, A. Colin, Paris, 1993, 189 p.
- CASANOVA Pablo Gonzalez (dir.), *Etat et politique dans le Tiers Monde*, L'Harmattan, Forum du Tiers-Monde, Paris, 1994, 282 p.
- CASSIRER Ernst, *Le mythe de l'Etat*, Gallimard, Paris, 1993.
- Coll, *Convergence et diversité à l'heure de la mondialisation*, Economica, Paris, 1997, 290 p.
- CORDELLIER Serge (coord.), *L'état du tiers monde*, La Découverte, Paris, Ed. 1989, 321 p.
- CORM Georges, *Le nouveau désordre économique mondial. Aux racines des échecs du développement*, La Découverte, Paris, 1993, 168 p.
- COURLET Claude, *Les industrialisations du tiers monde*, Syros, Paris, 1990, 157 p.
- DE BANDT Jacques et HUGON Philippe (dir.), *Les tiers nations en mal d'industrie*, Economica, Paris, 1988, 335 p.
- DESTANNE de BERNIS Gérard (dir.), *Théories économiques et fonctionnement de l'économie mondiale*, PUG/Unesco, Grenoble, 1988, 193 p.
- DI MÉO Guy, *Les pays du Tiers-Monde : géographie sociale et économique*, Sirey, Paris, 1985, 226 p.
- DOLLFUS Olivier, *La mondialisation*, Presses de Sciences Po, Paris, 1997, 166 p.
- DURANT C. et al., *De l'économie planifiée à l'économie de marché ; l'intervention de l'Etat dans l'industrie ; comparaisons internationales*, Publisud, Paris, 1991.
- FARDEHEB Abderrahmane, *Economie politique*, OPU, Alger, 2 vol., 1993, 599 p.
- GENET Jean-Philippe, *L'Etat moderne : genèse*, Ed. du CNRS, Paris, 1990.
- GUERRAOUI Driss (dir.), *Ajustement et développement: Maghreb, Afrique subsaharienne, Europe de l'Est*, L'Harmattan/Ed. Toubkal, Paris/Casablanca, 1993, 231 p.
- GUERRAOUI Driss et RICHET Xavier (dir.), *Stratégies de privatisation. Comparaison Maghreb-Europe*, L'Harmattan, Paris, 1995, 322 p.

- GUICHAOUA André, *Questions de développement. Nouvelles approches et enjeux*, L'Harmattan, Paris, 1996, 207 p.
- LAFAY Gérard et SIROEN Jean Marc, *Maîtriser le libre échange*, Economica, Paris, 1994, 111 p.
- LAFAY Gérard, *Comprendre la mondialisation*, Economica, Paris, 1996, 112 p.
- LAMBERT Denis-Clair, *Le mimétisme technologique du tiers-monde*, Economica, Paris, 1979, 175 p.
- LAMIRI Abdelhak, *Théories économiques et crises contemporaines*, OPU, Alger, 1994, 304 p.
- LAUTIER Bruno, de MIRAS Claude et MORICE Alain, *L'Etat et l'informel*, L'Harmattan, Paris, 1991, 175 p.
- OMINAMI Carlos, *Le Tiers Monde dans la crise : essai sur les transformations récentes des rapports Nord-Sud*, La Découverte, Paris, 1986, 246 p.
- PARAIRE Philippe, *Le « village-monde » et son château. Essai contre le FMI, l'OMC et la Banque Mondiale*, Ed. le Temps des Cerises, Paris, 1995, 222 p.
- PERRIN Jacques, *Les transferts de technologie*, La Découverte, collection « Repères », 2nd éd., Paris, 1984, 123 p.
- RALLET Alain et TORRE André, *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, 1995.
- RIST Gilbert, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Sciences Po, Paris, 1996, 427 p.
- ROUSSELET Micheline, *Les Tiers Mondes*, Ed. Le Monde, Paris, 1994, 245 p.
- STERN Brigitte (dir.), *Marché et nation. Regards croisés : internationalisation de l'économie ou retour des nations ?*, CEDIN Paris I, Ed. Montchrestien, Paris, 1995, 344 p.
- STERN Nicholas H., *Le rôle de l'Etat dans le développement économique*, Payot, Lausanne, 1992.
- TEBOUL René, *L'intégration économique du bassin méditerranéen*, L'Harmattan, Paris, 1997, 264 p.
- WEBER Max, *Economie et société*, Plon, Paris, 1971, 651 p.
- ZWINGELSTEIN Gilles, *Diagnostic des défaillances : théorie et pratique pour les systèmes industriels*, Hermès, Paris, 1995.

2. Articles de périodiques et d'ouvrages collectifs

BELBACHIR Abdelkrim, « La privatisation : un faux débat pour les pays du Tiers-Monde », *Economie et socialisme*, n°10, 1991, p.87 à 96.

CHARMES Jacques, « Le secteur informel. Concepts et analyses pour une meilleure compréhension des politiques de développement », in *Nouvelles approches du secteur informel*, OCDE, Paris, 1990.

IKONICOFF Moïses, « Théorie et stratégie du développement : le rôle de l'Etat », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXIV, n°93, janv/mars 1983.

3. Rapports et études

Banque Mondiale, *Rapports sur le développement dans le monde*, dont « L'Etat dans un monde en mutation », Washington, 1997.

Banque Mondiale, *Rapport de recherche sur les politiques*, « Le miracle de l'Asie du Sud-Est », Washington, 1993.

« Etat et société dans le tiers-monde : de la modernisation à la démocratisation ? », Publications de la Sorbonne, Paris, 1992, 367 p.

« La fin du Tiers-Monde ? », *Les Dossiers de l'Etat du Monde*, La Découverte, Paris, 1996, 181 p.

Table ronde internationale « Etat, secteur public et développement dans le monde arabe: crise ou mutation ? », La Baume les Aix, 9,10,11 juil 1988.

II INDUSTRIALISATION

1. Ouvrages

Alternatives Sud, « L'avenir de l'Etat-nation », Vol. II (1995) 2.

BECKOUCHE Pierre, *Industrie : un seul monde*, Hatier, Paris, 1993, 79 p.

ECREMENT Marc, *Industrialisation et développement autocentré : objectifs, formes d'industrialisation et technologie*, Agence de coopération culturelle et technique, PUF, Paris, 1985, 105 p.

HANANE Larbi, *Industrialisation : espoir ou illusions*, Editions Forum du livre, Casablanca, 1989.

IKONICOFF Moïses (dir.), « La nouvelle industrialisation du tiers monde », *Revue Tiers Monde*, n°107, 1986.

KHADER Bichara, *L'industrialisation arabe : présentation statistique et examen critique*, C.E.R.M.A.C. Université catholique de Louvain, Cahier n°47, 1987.

La technologie et l'économie : les relations déterminantes, OCDE, Paris, 1992.

O.R.S.T.O.M., *Economie industrielle et stratégies d'industrialisation dans le Tiers-Monde*, Paris, 1987.

PERROUX François, *L'économie des jeunes nations. Industrialisation et groupements de nations*, PUF, Paris, 1962.

SALAMA Pierre et TISSIER Patrick, *L'industrialisation dans le sous-développement*, Maspero, Paris, 1982, 218 p.

SID AHMED Abdelkader et VALETTE Alain (dir.), « Industrialisation et développement. Modèles, expériences, perspectives », *Revue Tiers-Monde*, n° spécial, Tome XXIX, n°115, juil/sept. 1988.

2. Articles de périodiques et d'ouvrages collectifs

AURAY J.P., DURU S. et MOUGEOT M., « Peut-on définir de manière univoque l'industrie industrialisante? », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXII, n°87, 1981, p.585 à 601.

CHATELUS Michel et SCHEMEIL Yves, « Stratégies économiques et politiques industrielles dans le monde arabe », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°120, 2^{ème} trimestre 1988, p.42 à 57.

COURLET Claude et JUDET Pierre, « Industrialisation et développement : la crise des paradigmes », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXVII, n°107, juil/sept 1986, p.519 à 536.

DE BANDT Jacques, « Peut-on se passer du secteur public dans le processus d'industrialisation? », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXIX, n°115, juil/sept 1988, p.929 à 948.

DESTANNE de BERNIS Gérard, « Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale », *Economie appliquée*, Tome XIX, n°3-4, 1966.

DESTANNE de BERNIS Gérard, « Les industries industrialisantes et l'intégration économique régionale », *Economie appliquée*, Tome XXI, n°1, 1968.

IKONICOFF Moïses, « L'industrialisation du tiers monde à l'épreuve des mutations », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXVII, n°107, juil/sept 1986, p.489 à 518.

III ALGÉRIE

1. Ouvrages

ABDOUN Rabah, *Biens d'équipement et industrialisation en Algérie*, C.R.E.A., Alger, 1984, 284 p.

AIT AMARA Hamid, GALLOT Jean, MEDIENE Benamar, SINDIC Paul, *Algérie, débats pour une autre issue*, Compte-rendu des « Assises pour un nouveau partenariat Algérie-France-Europe » (Marseille, 27-28 nov. 1998), Publisud, Paris, 2000, 143 p.

AOURAGH Lhaocine, *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, Centre Français sur la population et le développement, Paris, 1996, 331 p.

BALI H., *Inflation et mal-développement en Algérie*, OPU, Alger, 1993.

BABA-AHMED Mustapha, *L'Algérie. Diagnostic d'un non-développement*, L'Harmattan, Paris, 1999, 330 p.

BEDRANI Slimane, *L'agriculture algérienne depuis 1966. Etatisation ou privatisation*, OPU/Economica, Alger/Paris, 1981, 424 p.

BENACHENHOU Abdellatif, *Planification et développement en Algérie 1962-1980*, Les Presses de l'E.N., Alger, 1980, 301 p.

BENACHENHOU Mourad, *Réformes économiques, dette et démocratie*, Dar Ech'rifa, Alger, 1992.

BENACHENHOU Mourad, *Dette extérieure, corruption et responsabilité politique*, Dahlab, Alger, 1998, 102 p.

BENBITOUR Ahmed, *L'expérience algérienne de développement 1962-1991 : leçons pour l'avenir*, Ed. ETE-ISGP, Alger, 1993.

BENBITOUR Ahmed, *L'Algérie au troisième millénaire. Défis et potentialités*, Ed. Marinoor, Alger, 1998, 249 p.

- BENDJELID Ahmed, *Implantations et emplois industriels dans le triangle Skikda-Constantine-Annaba*, Thèse de 3^{ème} cycle, Oran, 1980.
- BENHOURIA Tahar, *L'économie de l'Algérie*, Fr. Maspero, Paris, 1980, 444 p.
- BENISSAD Mohamed Elhocine, *Economie du développement de l'Algérie, 1962-1982*, Economica, Paris, 2^{ème} Ed., 1982.
- BENISSAD Mohamed Elhocine, *La réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel*, 2^{ème} Ed. mise à jour, OPU, Alger, 1991.
- BENISSAD Mohamed Elhocine, *L'ajustement structurel : objectifs et expériences*, Ed. Alim, Alger, 1993, 100 p.
- BENISSAD Mohamed Elhocine, *Algérie: restructurations et réformes économiques (1979-1993)*, OPU, Alger, 1994, 225 p.
- BENNOUNE Mahfoud et EL-KENZ Ali, *Le hasard et l'histoire - entretiens avec Belaïd ABDESSELAM*, ENAG Editions, Alger, 1990, 2 tomes, 471 p. et 409 p.
- BERNARD Chantal, *Promouvoir l'emploi en Algérie*, Genève, coll. SIMED, BIT, 1994.
- BOUDERSA Maamar, *La ruine de l'économie algérienne sous Chadli*, Editions Rahma, Alger, 1993, 213 p.
- BOUKHOBZA M'hamed, *Ruptures et transformations sociales en Algérie*, OPU, Alger, 1989, 2 vol., 687 p.
- BOUKHOBZA M'hamed, *Octobre 1988. Evolution ou rupture ?*, Ed. Bouchène, Alger, 1992.
- BOUYACOUB Ahmed, *La gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie*, OPU, Alger, 1987, 2 vol., 424 p.
- BOUYACOUB Ahmed, *Régulation économique en Algérie*, CREA, Alger, 1990.
- BOUZIDA Abderrahmane, *Le projet social algérien. Genèse et évolution*, OPU, Alger, 1991, 400 p.
- BOUZIDI Abdelmajid, *Comprendre la mutation de l'économie algérienne*, SNC (Société Nationale de Comptabilité), Alger, 1992.
- BOUZIDI Abdelmajid, *Les années 90 de l'économie algérienne. Les limites des politiques conjoncturelles*, ENAG Ed., Alger, 1999.
- BRAHIMI Abdelhamid, *L'économie algérienne*, OPU, Alger, 1991.
- BRAHIMI Abdelhamid, *Stratégies de développement pour l'Algérie : défis et enjeux*, Economica, Paris, 1992.
- BRULE Jean-Claude, FONTAINE Jacques, *L'Algérie : volontarisme étatique et aménagement du territoire*, URBAMA/Université de Franche-Comté, Tours, 1986, 248 p.

- CHARMES Jacques, *Emploi et secteur informel en Algérie (1977-1985)*, CENEAP/PNUD/OPS, Alger/New York, 1988, 51 p.
- CHERIDI Djamel, *Changement et continuité dans l'Algérie des années 1980 : les espaces urbains de sociabilité*, Thèse, Université Paris VII Denis Diderot, J. Couland dir., 1995, 846 p.
- CÔTE Marc, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Flammarion, Paris, 1988, 362 p.
- CÔTE Marc, *L'Algérie. Espace et société*, Masson/Armand Colin, Paris, 1996, 253 p.
- DAHMANI Ahmed, *L'Algérie à l'épreuve. Economie politique des réformes 1980-1997*, L'Harmattan, Paris, 1999, 295 p.
- DE BANDT Jacques, *Les perspectives de l'économie algérienne*, IREP, Nanterre, 1984.
- DEBBOUB Youcef, *Le nouveau mécanisme économique en Algérie*, OPU, Alger, 1995, 183 p.
- DJEFLAT Abdelkader, *Technologie et système éducatif en Algérie*, CREAD, Médina, Alger, 1993.
- DJEFLAT Abdelkader et MYAJI Kazuo (dir.), *La réforme économique et son impact sur le secteur industriel en Algérie*, Institute of Developing economies, Tokyo, 1994.
- DJEFLAT Abdelkader (dir.), *L'Algérie. Des principes de novembre à l'ajustement structurel*, Série de livres du CODESRIA, Dakar, 1999.
- DUVIGNEAU Guy, *L'économie clandestine au péril du contrat social en Algérie*, U.R.A.S.C., Oran, 1989, 50 p.
- ECREMENT Marc, *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985*, Ed. ENAP/OPU/PUG, Alger/Grenoble, 1986, 364 p.
- EL KENZ Ali, *Le complexe sidérurgique d'El Hadjar, une expérience industrielle en Algérie*, Ed. du CNRS, Paris, 1987, 384 p.
- EL KENZ Ali, *Au fil de la crise. Quatre études sur l'Algérie et le monde arabe*, Editions Bouchène, Alger, 1989, 148 p.
- EL KENZ Ali (dir.), *L'Algérie et la modernité*, CODESRIA-Karthala, Dakar, 1990, 293 p.
- GAIDON-ARVICUS Annick, *Industrialisation et organisation spatiale dans l'Algérois, leurs incidences en Mitidja orientale*, Thèse de 3^{ème} cycle, in *Cahiers de l'Aménagement de l'Espace*, n°10-11-12, OPU, Alger, 1980, 373 p.
- GENDARME René, *L'économie de l'Algérie : sous-développement et politique de croissance*, Armand Colin, Paris, 1959, 379 p.

- GHELLAB Youcef, *La participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise : bilan de l'expérience de la G.S.E. en Algérie*, Thèse de 3^e cycle, Université Paris IX, 1987.
- GOUMEZIANE Smaïl, *Le mal algérien : économie politique d'une transition inachevée (1962-1994)*, Fayard, Paris, 1994, 307 p.
- GUERID Djamel, *L'entreprise industrielle en Algérie et le conflit des rationalités*, Université d'Oran/U.R.A.S.C., 1990, 23 p.
- GUERID Djamel, *L'entreprise industrielle en Algérie : les limites d'une acculturation*, Université d'Oran (U.R.A.S.C.), 1992, 19 p.
- GUERID Djamel Eddin, *Industrialisation, classe ouvrière et sociologie. L'exemple algérien*, Thèse, Université Paris VII, 1994.
- GUERID Djamel (dir.), *Cultures d'entreprise*, Ed. URASC, Oran, 1997, 189 p.
- GUEZALI M., *La participation des travailleurs à la gestion socialiste des entreprises*, OPU, Alger, 1979, 158 p.
- HADJADJ Djillali, *Corruption et démocratie en Algérie*, Ed. La Dispute, Paris, 1999, 312 p.
- HADJSEYD Mahrez, *L'industrie algérienne. Crise et tentatives d'ajustement*, L'Harmattan, Paris, 1996, 239 p.
- HAFSI Taïeb, *Gérer l'entreprise publique*, OPU, Alger, 1990.
- HAMADOUCHE Ahmed, *Critères de mesure de performance des EPI dans les pays en voie de développement. L'exemple de l'Algérie*, Mémoire de magister, Université d'Alger, 1991/92.
- HAMEL Benaouda, *Système productif algérien et indépendance nationale*, OPU, Alger, 1983, 2 vol., 415 p. et 619 p.
- HAMEL Benaouda et KADDAR M., *Industrialisation, salarisation et mise au travail en Algérie. Eléments d'approche*, Université d'Oran (LA R.E.S.P.A.), 1986, 26 p.
- HAMEL Benaouda, *Economie de l'Etat et socialisation en Algérie*, Alger, OPU, 1989, 135 p.
- HAMEL Benaouda, *La question de l'emploi et du chômage en Algérie. 1970-90*, ONS, Direction de la Population, « Collections statistiques » n° 48, Alger, 1992, 92 p.
- HENNI Ahmed, *Essai sur l'économie parallèle : cas de l'Algérie*, ENAG, Alger, 1991, 159 p.
- HENNI Ahmed, *Economie de l'Algérie indépendante*, ENAG, Alger, 1991, 77 p.
- HIDOUCI Ghazi, *Algérie, la libération inachevée*, La Découverte, Paris, 1995, 303 p.
- HIRECHE Assia, *Algérie : l'après-pétrole. Quelles stratégies pour 1995 et 2010 ?*, L'Harmattan, Paris, 1989.

- IGNASSE Gérard et WALLON Emmanuel, *Demain l'Algérie*, Syros, Paris, 1995, 278 p.
- KELKOUL Mohamed, RAMDANI Med Arezkiet et HAMACHE Houria, *Situation de l'emploi 1990*, ONS, « Collections Statistiques », n°36, Alger, 1992, 88 p.
- LAKEHAL Mokhtar, *Algérie - De l'indépendance à l'état d'urgence*, L'Harmattan, Paris, 1992.
- LAKEHAL Mokhtar, *Analyse économique. Actes et acteurs de l'économie*, Ed. Larmisses, Paris, 1997, 304 p.
- LAMCHICHI Abderrahim, *L'Algérie en crise*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- LAMIRI Abdelhak, *Gérer l'entreprise algérienne en économie de marché*, Prestcomm Ed., Alger, 1993, 151 p.
- LARABI D. et al., *Algérie 30 ans. Situation économique : bilan et perspectives*, Ed. les Medias-associés, Alger, 1992, 302 p.
- LEFRANC Christophe, *La société algérienne entre population et développement*, Textes d'une rencontre scientifique-Paris-23 mai 1996, Documents et manuels du CEPED, Paris, 1998, 103 p.
- Les élites algériennes. Tome 2 : le pouvoir économique*, Ediafric/la Documentation Française, Paris, 1985, 311 p.
- LIABES Djillali, *Capital privé et patrons d'industrie en Algérie, 1962-1982. Analyse de couches sociales en formation*, CREA, Alger, 1984, 649 p.
- M'HAMSADJI-BOUZIDI Rachida, *Cinq essais sur l'ouverture de l'économie algérienne*, ENAG, Alger, 1998, 203 p.
- MADOUCHE Hachimi, *L'entreprise et l'économie algérienne, quel avenir ?*, Ed. Laphomic, Alger, 1988, 174 p.
- MESSAOUD Larkeche, *La maintenance industrielle en Algérie*, Editions Bouchène, Alger, 1992.
- MOUHOUBI Salah, *L'Algérie et le Tiers-Monde face à la crise*, Editions Attarik, Alger, 1990, 169 p.
- MOUHOUBI Salah, *L'Algérie à l'épreuve des réformes économiques*, OPU, Alger, 1998, 109 p.
- NABI Belkacem, *Où va l'Algérie ? Indépendance, hydrocarbures, dépendance*, Editions Dahlab, Alger, 1991, 511 p.
- NOUSCHI André, *L'Algérie amère: 1914-1994*, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1995, 349 p.

- OLLIVIER Marc, *Les choix industriels de l'Algérie - mirage prométhéen ou thriller politique ?*, CRISS, Grenoble, 1992.
- OUABDESSELAM Chérif, *L'esprit d'entreprise, clé du développement. Réflexions d'un manager*, ENAP, Alger, 1992, 224 p.
- OUFRIHA Fatima Zohra et DJEFLAT Abdelkader, *Industrialisation et transfert de technologie dans les pays en développement : le cas de l'Algérie*, OPU/Publisud, Alger/Paris, 1986.
- OURABAH Mohammed, *Les transformations économiques de l'Algérie*, Publisud, Paris, 1987.
- PERROUX François (dir.), *Problèmes de l'Algérie indépendante*, PUF, Paris, 1963, 207 p.
- RAFFINOT Marc et JACQUEMOT Pierre, *Le capitalisme d'état algérien*, Ed. F. Maspero, Paris, 1977, 394 p.
- PRENANT André et SEMMOUD Bouziane, « Incidences géographiques de l'industrialisation en Algérie », in *Les Cahiers Géographiques de l'Ouest*, n°2-3, Oran, 1979, 295 p.
- RARRBO Kamel, *L'Algérie et sa jeunesse : marginalisations sociales et désarroi culturel*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1995, 278 p.
- ROUADJIA Ahmed, *Grandeur et décadence de l'Etat algérien*, Karthala, Paris, 1994, 406 p.
- SAAB Ramzi, *Le rôle de l'Etat dans les investissements des entreprises dans les pays en développement : Algérie, Maroc, Syrie*, Thèse, Université Paris II, 1994.
- SAADI Rabah-Noureddine, *La gestion socialiste des entreprises en Algérie : essai d'évaluation*, OPU, Alger, 1985.
- SAID-AMER Tayeb, *L'industrialisation en Algérie ; l'entreprise algérienne dans le développement*, Editions Anthropos, Paris, 1978, 264 p.
- SAID-AMER Tayeb, *Le développement industriel de l'Algérie*, Editions Anthropos, Paris, 1981, 399 p.
- SARI Djilali, *Les mutations socio-économiques et spatiales en Algérie*, OPU, Alger, 1993.
- SEGHIR Smaïl, *Culture et gestion en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- SEMMOUD Bouziane, *Industrialisation et espace régional en Algérie – le cas de l'Oranie littorale*, Thèse Université Paris VII, OPU, Alger, 1986, 2 tomes, 704 p.
- SID AHMED Abdelkader, *Economie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles*, OPU/Publisud, Alger/Paris, 1988, 2 vol., 481 p., 288 p.
- SID AHMED Abdelkader, KHERBI Amine, SAFIR Najji, NACIB Youcef et CHIKH Slimane, *L'Algérie, quel avenir ?*, Coll. Le développement dans les faits, Publisud, Paris, 1992.

SID AHMED Abdelkader, *Un projet pour l'Algérie : éléments pour un réel partenariat euro-méditerranéen*, Ed. Publisud, Paris, 1995, 95 p.

TEMMAR Hamid M., *Stratégie de développement indépendant. Le cas de l'Algérie : un bilan*, Publisud, Paris, 1983, 302 p.

THIERY Simon-Pierre, *La crise du système productif algérien*, Thèse, PUG, Grenoble, 1983, 470 p.

TLEMÇANI Rachid, *Etat, bazar et globalisation. L'aventure de l'Infitah en Algérie*, Ed. El Hikma, Alger, 1999, 183 p.

VERLET Martin, *Coopérer avec l'Algérie. Convergences et solidarités*, Editions Publisud, Paris, 1995, 155 p.

VILLERS De Gauthier, *L'Etat démiurge : le cas algérien*, L'Harmattan, Paris, 1987, 148 p.

2. Articles de périodiques et d'ouvrages collectifs

ABDOUN Rabah, « Les déséquilibres de l'économie algérienne », in EL-KENZ Ali (dir.), *L'Algérie et la modernité*, Ed. CODESRIA, Dakar, 1987, p.133 à 149.

ABDOUN Rabah, « L'économie algérienne prise au piège de sa dette extérieure », *Recherches internationales*, n°43-44, Hiver 1996, p.83 à 106.

ABDOUN Rabah, « Stabilisation et réformes économiques en Algérie : un bilan », *Recherches internationales*, n°49, Été 1997, p.81 à 98.

ABDOUN Rabah, « Ajustement, inégalités et pauvreté en Algérie », *Recherches internationales*, n°56-57, 2/3-1999, p.161 à 173.

AIT AMARA Hamid, « Choix de développement et contrainte extérieure », *Mondes en développement*, tome 23, n°89/90, 1995, p.15 à 31.

AIT AMARA Hamid, GERBIER Bernard (dir.), « L'Algérie dans la tourmente », n° de *Recherches internationales*, n°43-44, Hiver/Printemps 1996, 254 p.

ANDREFF Wladimir et HAYAB A., « Les priorités industrielles de la planification algérienne sont-elles vraiment industrialisantes ? », *Revue Tiers-Monde*, Tome XIX, n°76, 1978, p.867 à 892.

ARDOUIN Caroline, « Economie algérienne : quelles perspectives ? », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°149, juil/sept 1995, p.13 à 22.

BECHRI Mohamed, « Stabilisation et ajustement. Quelles leçons pour l'Algérie ? », *Finances et développement*, n°10, 1991/2.

- BEDRANI Slimane, « L'Algérie, un cas d'ajustement volontaire ? », in GUERRAOUI Driss (dir.), *Ajustement et développement : Maghreb, Afrique subsaharienne, Europe de l'Est*, L'Harmattan/Ed. Toubkal, Paris/Casablanca, 1993, p.99 à 120.
- BELHIMER Ammar, « De l'état gestionnaire à l'état régulateur », *Les Cahiers de l'Orient*, n°39-40, 3^{ème}/4^{ème} trimestre 1995, p.137.
- BENABDALLAH Youssef, « La réforme économique en Algérie : entre rente et production », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°166, oct/déc 1999, p.16 à 31.
- BENABDALLAH Youssef, « Du surendettement de l'Algérie : problématique de la dépendance et de la subordination », *NAQD*, n°12, printemps/été 1999, p.145 à 160.
- BENACHENHOU Abdellatif, « Repenser la place de l'Etat dans l'économie », « La réforme du secteur public à l'ordre du jour », in LACOSTE Camille et Yves, *L'Etat du Maghreb*, La Découverte, Paris, 1991.
- BENACHENHOU Abdellatif, « L'aventure de la désétatisation en Algérie », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°65, 1992/1993, p.174 à 185.
- BENACHENHOU Abdellatif, « Inflation et chômage en Algérie. Les aléas de la démocratie et des réformes économiques », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°139, janv/mars 1993, p.28 à 41.
- BENHASSINE Mohamed Lakhdar, « Les particularités du développement du capitalisme dans les pays du 'tiers-monde', avec référence à l'expérience de l'Algérie », *R.A.S.J.E.P.*, Vol.XXVI, n°3/4, sept/déc 1988.
- BENTABET E., « L'autonomie de l'entreprise et l'information économique et sociale », *Statistiques*, n°25, 1989, p.19.
- BERAUD Philippe, « L'industrialisation contre le développement : le paradoxe algérien », *Les Cahiers de l'Orient*, n°36-37, 1994/1995, p.245 à 264.
- BERNARD Chantal, « En Algérie, une 'nouvelle' valeur, l'auto-emploi ? », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXIX, n°114, avril/juin 1988, p.295 à 318.
- BERNARD Chantal et SOLIGNAC LECOMTE H.B., « Les micro-entreprises à l'aune des réformes libérales », *Méditerranée-Développement*, n°10, mars 1996, p.25 à 30.
- BOUDJENAH Yasmine, « Le démantèlement du secteur public algérien », *Recherches internationales*, n°56-57, 2/3-1999, p.175 à 197.
- BOUKERZAZA Hosni et CHERRAD Salah Eddine, « Activités économiques et organisation territoriale dans l'Algérie du Nord-Est », *Espace rural*, n°32, déc. 1993, 155 p.

- BOUKRAMI Sid Ali, « Les préalables à la privatisation en Algérie », *Finances et développement au Maghreb*, n°14 et 15, Année 1994/Janv.1995, p.31 à 37.
- BOURENANE Naceur, « Les réformes des structures productives en Algérie : désengagement de l'Etat ou désétatisation de l'économie publique », in EL MALKI Habib et SANTUCCI Jean-Claude (dir.), *Etat et développement dans le monde arabe*, Ed. du CNRS, Paris, 1990, p.177 à 193.
- BOUYACOUB Ahmed, « Quelques hypothèses concernant les nouveaux mécanismes de l'entreprise restructurée », *Revue du CREAD*, n°12, 1987.
- BOUYACOUB Ahmed (dir.), « Entreprises publiques et transition à l'économie de marché », Numéro spécial, *Revue du CREAD*, n°139, 1^{er} trimestre 1996.
- BOUYACOUB Ahmed, « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », *Confluences Méditerranée*, n°21, Printemps 1997, p.79 à 86.
- BOUZIDA Abderrahmane, « L'entreprise publique et l'Etat en Algérie », *Revue du C.E.N.E.A.P.*, 1985.
- BOUZIDI Abdelmajid, « Emploi et chômage en Algérie 1967-1983 », *Les Cahiers du CREA*, n°2, 2^{ème} trimestre 1984, p.54 à 76.
- BOUZIDI Abdelmajid, « Bilan des politiques industrielles en Algérie », in *Les Symposiums du C.E.N.E.A.P.*, Séminaire 29 au 31 oct. 1988-Alger, p.241 à 252.
- BOUZIDI Abdelmajid, « La privatisation des entreprises publiques industrielles en Algérie », *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XXXII, déc. 1993, p.455 à 461.
- BRAVIN Hélène, « L'inquiétante détérioration de la situation économique en Algérie », *Confluences Méditerranée*, n°21, Printemps 1997, p.93 à 98.
- CHATELUS Michel, « Nouvelles orientations de la politique pétrolière algérienne », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°166, oct/déc 1999, p.3 à 15.
- CHIKHI Saïd, « Désindustrialisation et crise de société en Algérie », *Afrique et développement*, 2/1991, p.57 à 71.
- CHOUAM B., « Expérience de la privatisation en Algérie », *Revue algérienne d'économie et de gestion*, ISC Université d'Oran Es-Sénia, n°2, mai 1998, p.97 à 116.
- CORM Georges, « La réforme économique algérienne : une réforme mal-aimée ? », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°139, 1^{er} trimestre 1993, p.9 à 27.
- DE BANDT Jacques, « L'Algérie : de l'huile dans les rouages ? », in DE BANDT Jacques et HUGON Philippe (dir.), *Les tiers nations en mal d'industrie*, Economica, Paris, 1988, p.231 à 249.

- DESTANNE de BERNIS Gérard, « L'industrialisation en Algérie », in PERROUX François (dir.), *Problèmes de l'Algérie indépendante*, PUF, Paris, 1963, p.125 à 137.
- DESTANNE de BERNIS Gérard, « Les industries industrialisantes et les options algériennes », *Revue Tiers-Monde*, Tome XII, n°47, juil/sept 1971, p.545 à 643.
- DJEFLAT Abdelkader, « Les difficultés de l'intégration industrielle en Algérie et la dépendance technologique », *Afrique et développement*, 10(13), sept 1985, p.137 à 185.
- DRESCH Jean, « Développement et localisations industrielles au Maghreb », in *Industrialisation du Maghreb*, Ed. Maspéro, Paris, 1963.
- EL KENZ Ali, « Algérie : les enjeux de la crise », in BADUEL Pierre Robert (dir.), *L'Algérie incertaine*, Edisud, Paris, 1994, p.23 à 27.
- FARDEHEB Abderrahmane et HAMEL Benaouda, « Système productif et choix économiques et sociaux alternatifs », *Economie et société*, Tome XX, n°5, mai 1986, p.171 à 201.
- FARDEHEB Abderrahmane, « La régulation internationale des flux et les aspects fondamentaux de l'évolution de l'économie algérienne », *R.A.S.J.E.P.*, Vol. XXIX, n°1 et 2, 1991, p.177 à 202.
- FARDEHEB Abderrahmane, « Crise, contradictions et économie de marché en Algérie », *Issues*, n°44, 1er trimestre 1993, p.77 à 111.
- FERGUENE Mohand Ameziane, « L'économie algérienne : le lancinant problème de la maîtrise de l'industrie », *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XXIV, n°4, juil. 1985, p.255 à 271.
- FERGUENE Mohand Ameziane, « Emploi et chômage en Algérie : éléments d'analyse », *Economie et Humanisme*, n°309, sept/oct 1989, p.30 à 37.
- FERGUNE A., BAHLOUL M., HAMEL B., KERZABO A., HENNI A. et BOUNOUA C., « Crise de développement et informel », *Les Cahiers du CREAD*, n°30, avril/juin 1992.
- GAIDON-GERONIMI Annick, « Economie régionale et systèmes spatiaux. Aspects méthodologiques », *La Revue du C.E.N.E.A.P.*, « Economie régionale en Algérie », n°4/5, 1985, p.59 à 89.
- GRIMAUD Nicole et LECA Jean, « L'Algérie face au contre-choc pétrolier », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°112, 2^{ème} trimestre 1986, p.94 à 100.
- GRIMAUD Nicole et LECA Jean, « Le secteur privé en Algérie », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°113, 3^{ème} trimestre 1986, p.102 à 119.

HAMEL Benaouda, « Restructuration industrielle et emploi en Algérie », *Revue Algérienne du Travail*, n°19, 1987, p.73 à 85.

HAMZA Chadli, « Les privatisations: quelques leçons », *NAQD*, n°7, 1994, p.24 à 34.

HENNI Ahmed, « Qui a légalisé quel 'trabendo' ? », *Peuples méditerranéens*, n°52-53, juil/déc 1990, p.233 à 243.

HENNI Ahmed, « Ajustement, économie parallèle et contre-société », *NAQD*, n°7, 1995, p.50 à 57.

HIDOUCI Ghazi, « L'Algérie peut-elle sortir de la crise ? », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°149, juil/sept 1995, p.26 à 34.

HOCINE Rezki, « Les lois sur l'autonomie de l'entreprise et leur influence sur l'emploi », *Revue algérienne du travail*, n°20, sept. 1989, p.11 à 18.

HOCINE Rezki, « L'évolution des structures de l'Etat et la nouvelle politique économique », in *Algérie 1990. Rapport du PNUD*, 1990, p.25 à 58.

HOELTGEN Dominique, « Algérie : du dirigisme au libéralisme », *Jeune Afrique Economie*, n°154, avril 1992.

KRONER D. H., « Algérie: l'échec d'un modèle de développement et le retour au réalisme économique », *Problèmes économiques*, La Documentation Française, n°1874, 16 mai 1984.

« L'industrie privée en Algérie », *Revue du C.E.N.E.A.P.*, n°2, juin 1985, 152 p.

« La réforme de l'économie nationale 1987-1988 (Réformes de l'Entreprise Publique et du secteur privé) », Dossier in *R.A.S.J.E.P.*, Vol. XXVII, n°1/2, mars 1989.

LECA Jean, « Etat et société en Algérie », in KODMANI-DARWISH Bassma (dir.), *Maghreb, les années de transition*, IFRI/Masson, Paris, 1990, p.17 à 58.

LECA Jean et LEVEAU Rémy, « Algérie : démocratie, politiques économiques et demandes sociales », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°139, janv/mars 1993, p.3 à 8.

LESBET Djaffar, « Algérie: une pénurie du logement entretenue », *Economie et humanisme*, n°337, mai 1996, p.36 à 39.

LIASSINE Mohamed, « Le redéploiement industriel », in *Algérie 1990. Rapport du PNUD*, 1990, p.117 à 158.

MANGENOT Marc, « Le malentendu industriel: l'exemple algérien », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXV, n°100, oct/dec 1984, p.735 à 748.

MERAD-BOUDIA Abdelhamid, « *Industrialistes et réformateurs* face à la crise algérienne », *Recherches internationales*, n°43-44, Hiver 96, p.107 à 143.

- MESSAOUDI Abdelmajid, « Chômage et solidarités familiales », *Peuples méditerranéens*, n°52-53, juil/déc 1990, p.195 à 218.
- MIRAOUI Abdelkrim, « Le rapport de l'entreprise publique au marché, en Algérie, de 1962 à 1995 », *Perspectives*, Unité de recherche Travail, Santé, Développement / Université de Annaba, n°4, déc. 1998, p.2 à 19.
- MOUSSA Zahia, « La pseudo-décentralisation territoriale en Algérie », *Annales de l'URBAMA*, n°1, 1997, p.27 à 39.
- MUSETTE Mahmad Saïb, « Algérie : le marché du travail à l'épreuve de la globalisation », *NAQD*, n°12, printemps/été 1999, p.135 à 144.
- MUSETTE Mahmad Saïb, « La situation sociale en Algérie », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°167, janv/mars 2000, p.93 à 106.
- OURABAH Mahmoud, « Le discours 'à la mode' et les stratégies réelles d'industrialisation », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXIX, n°115, juil/sept 1988, p.855 à 864.
- PALLOIX Christian, « Industrialisation et financement lors des deux plans quadriennaux (1970-1977) », *Revue Tiers-Monde*, « Algérie 80 », Tome XXI, n°83, juil/sept 1980, p.531 à 555.
- PRENANT André, « Algérie », *Encyclopaedia Universalis - Corpus*, vol.1, p.793 à 804.
- PRENANT André, « Littoral, intérieur et dynamique urbaine dans l'histoire de l'Algérie », *Les Cahiers d'URBAMA*, n°5, 1991, p.19 à 35.
- PRENANT André, « Décolonisation et recolonisation en Algérie », *La Pensée*, n°301, 1^{er} trimestre 1995, p.41 à 57.
- PRENANT André et SEMMOUD Bouziane, « L'Algérie avant et après 1988 », *Universalis*, 1989, p.178 à 182.
- PRENANT André et SEMMOUD Bouziane, « Algérie : la déconstruction d'un tissu industriel », *Méditerranée*, Aix, n°3-4, 1997, p.79 à 86.
- « Réajustement structurel et système politique », coll., in *NAQD*, n°7, 1994, p.3 à 89.
- ROBINEAU Patrice, « Interdépendance et développement en Algérie », in COMELIAU Christian, *Interdépendance et styles de développement*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, 1985, p.154 à 177.
- SAADI Rabah-Noureddine, « La restructuration des entreprises d'Etat, essai de présentation analytique », *R.A.S.J.E.P.*, n°2, juin 1984.
- SAADI Rabah-Noureddine, « Les effets de la réforme portant autonomie sur la GSE », *Revue algérienne du travail*, n°20, sept 1989, p.19 à 27.

SEMMOUD Bouziane, « L'emploi industriel en Oranie. Problématique de la recherche », *Méditerranée*, n°1 et 2, 1979, p.113 à 118.

SEMMOUD Bouziane, « Croissance du secteur industriel privé en Algérie dans ses relations avec le secteur national », *Revue canadienne des études africaines*, Vol 16, n°2, 1982, p.289 à 291.

TAIBOUNI Abdelkader, « Réformes économiques et ajustement structurel en Algérie », *Alternatives Sud*, Vol. II (1995) 3, p.81 à 131.

VANDEWALLED Dirk, « Rupture avec le socialisme. Libéralisation et privatisation économiques en Algérie », *NAQD*, n°7, 1994, p.3 à 23.

YACHIR Faycal, « L'économie algérienne : les transformations et leurs limites », in LACOSTE Camille et Yves (dir.), *L'Etat du Maghreb*, La Découverte, Paris, 1991.

YACHIR Faycal, « Algérie : l'ajustement inachevé », in AMIN Samir (dir.), *Le Maghreb : enlèvement ou nouveau départ ?*, L'Harmattan, Paris, 1996, p.89 à 161.

3. Documents, rapports et études

Décret présidentiel n°80-242 du 4 octobre 1980 portant sur la restructuration des sociétés nationales.

Loi 88-01 du 12 janvier 1988 portant sur l'autonomie des entreprises publiques.

Charte Nationale 1976, Front de Libération Nationale (FLN), Editions populaires de l'Armée, 199 p.

Charte Nationale 1986, FLN, 197 p.

Charte et code de la GSE, Alger, 1971.

Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire (MPAT), *Synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978*, Alger, mai 1980, 373 p.

Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire (MPAT), *Rapport général du plan quinquennal 1980-1984*.

Ministère de la Restructuration industrielle et de la Planification, *Vers une nouvelle culture managériale*, OPU, Alger, 1996, 476 p.

Banque d'Algérie - Actes du séminaire « Développement économique et opportunités d'investissement en Algérie », Londres-17 et 18 novembre 1993.

Les cahiers de la réforme (sous la direction de Hadj Nacer Abderrahmane ROUSTOUMI), n°1, ENAG Editions, Alger, 1990, 224 p.

La restructuration industrielle de l'entreprise publique, Union Nationale des Entreprises Publiques (UNEP), Alger, 1995, 26 p.

Mémoire de l'UNEP sur les conditions d'exercice de la responsabilité des gestionnaires en rapport avec les poursuites en cours à l'encontre de certains cadres gestionnaires, avril 1996

Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) : « Algérie 1990 : études », Alger, septembre 1990, 274 p.

Algérie. Annuaire des entreprises, ANEP, Rouiba (Alger), 1993, 604 p.

Kompass Algérie, Répertoire général de l'économie algérienne, 1996, 2 vol.

Banque Mondiale, « Algérie : un aperçu économique », Washington, déc.1991.

Algeria : selected issues and statistical appendix, International Monetary Fund, Coll. IMF staff country report, Washington, 1997, 49 p.

Algeria : selected issues and statistical appendix, International Monetary Fund, Coll. IMF Staff country report, Washington, 1998, 76 p.

Algeria : stabilization and transition to the market, International Monetary Fund, Coll. Occasional paper, Washington, 1998, 85 p.

Algérie 97, l'année économique et sociale, ECOtechnics, Alger, 1998, 112 p.

C.N.E.S. / Commission Perspectives de développement économique et social, *Avis relatif au « Schéma directeur pour une stratégie industrielle globale et intégrée »*, Alger, août 1996.

C.N.E.S. / Commission de l'Evaluation, *Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel*, 12^{ème} session plénière, Alger, nov 1998, 111 p.

C.N.E.S. / Commission de l'Evaluation, *Rapports sur la Conjoncture*, sessions plénières, Alger.

C.N.E.S., *La dette extérieure des pays du sud de la Méditerranée : obstacle au partenariat euro-méditerranéen*, Dossier du Colloque International, Annaba, 4-5-6 déc. 1999, 130 p.

4. Publications

Annuaire de l'Afrique du Nord - Chronique algérienne

Annuaire statistique de l'Algérie

Bulletin d'informations économiques

La Revue du C.E.N.E.A.P. (Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification)

Office National des Statistiques (Alger) :

-Annuaire statistique

-Collections statistiques

-Statistiques

-Informations statistiques sur la conjoncture

-L'Algérie en quelques chiffres

-Situation de l'emploi

-Enquêtes main d'œuvre

Note de conjoncture de l'économie algérienne, puis Conjoncture (Revue d'information et d'analyse de l'économie algérienne) à partir de 1992

Actualité économie (mensuel)

Revue Tiers-Monde

Monde arabe Maghreb-Machrek

5. Presse

El Moudjahid

El Watan

Le Matin

Liberté

La Tribune (Algérie)

Horizons

Algérie Actualité

Algérie Informations

Finances et développement au Maghreb

Jeune Afrique

Jeune Afrique Economie

IV MAGHREB – GÉNÉRALITÉS

1. Ouvrages

- AMIN Samir, *L'économie du Maghreb*, Ed. de Minuit, Paris, 1966, 2 tomes, 348 p. et 226 p.
- AMIN Samir (dir.), *Le Maghreb : enlisement ou nouveau départ ?*, L'Harmattan, Forum du Tiers-Monde, Paris, 1996, 233 p.
- AYARI Chadly, CARPATANIS André, GREFFE Xavier et REIFFERS Jean-Louis, *La Méditerranée Economique, Premier Rapport Général sur la situation des riverains de la Méditerranée au début des années 90*, Economica, Paris, 1992.
- BALTA Paul, *Le grand Maghreb. Des indépendances à l'an 2000*, La Découverte, Paris, 1990, 326 p.
- BEDHRI Mohamed, *Privatisation et réforme des entreprises publiques dans les pays de l'U.M.A.*, Ed. Afrique Orient, Casablanca, 1991.
- BENALLEGUE Mustapha, *L'intégration économique internationale. Politiques et théories. Le cas du Maghreb*, Mémoire de Magister, Université d'Alger/Institut des Sciences Economiques, 1987, 2 vol., 462 p.
- BENHAIM Raymond, COURBAGE Youssef, LEVEAU Rémy, *Le Maghreb en suspens*, FNSP, Paris, 1994, 58 p.
- BENISSAD Mohamed Elhocine, *L'ajustement structurel. L'expérience du Maghreb*, OPU, Alger, 1999, 121 p.
- BERNARD Chantal (dir.), *Nouvelles logiques marchandes au Maghreb. L'informel dans les années 80*, IREMAM Aix, C.N.R.S., Paris, 1991, 265 p.
- BONNEFOUS Marc, *Le Maghreb : repères et rappels*, C.H.E.A.M., Paris, 1991, 136 p.
- BOUCHIKHI Mohamed, *Caractéristiques socio-économiques des pays du Grand Maghreb*, ONS, « Collections statistiques », n°10, Alger, 1988, 226 p.
- BOUZIDI Abdelmajid (coord.), *Panorama des économies maghrébines contemporaines*, CE.N.E.A.P., Alger, 1991, 162 p.
- BRONDINO Michèle, *Le Grand Maghreb. Mythe et réalités*, Ed. Alif, Tunis, 1990.
- BROWN Kenneth, *Etat, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, L'Harmattan, Paris, 1989.

- CAMDESSUS Michel et BACCOUCHE Hedi (Institut de financement du développement du Maghreb arabe), *Politiques économiques, croissance et équilibre extérieur dans les pays du Maghreb : symposium*, F.M.I., Washington, 1988, 379 p.
- CARLIER Omar et MAROUF Nadir (dir.), *Espaces maghrébins. La force du local ?*, L'Harmattan, Paris, 1995, 271 p.
- CHEVALLIER Agnès et KESSLER Véronique, *Economies en développement et défis démographiques : Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie*, coll. Notes et études documentaires, n°4878, La Documentation Française, Paris, 1989, 148 p.
- CLAISSE Alain et CONAC Gérard, *Le grand Maghreb. Données socio-politiques et facteurs d'intégration des Etats du Maghreb*, Economica, Paris, 1988, 349 p.
- EL MALKI Habib et SANTUCCI Jean-Claude (dir.), *Etat et développement dans le monde arabe : crise et mutations au Maghreb*, CNRS, Paris, 1990, 360 p.
- FABRIÈS-VERFAILLIE Maryse, *L'Afrique du Nord et le Moyen Orient dans le nouvel espace mondial*, PUF, Collection Major, Paris, 1998, 268 p.
- KHADER Bichara (dir.), « Ajustement structurel au Maghreb », *Alternatives Sud*, Centre Tricontinental/L'Harmattan, Louvain-la-Neuve/Paris, Vol. II (1995) 3, 227 p.
- KODMANI-DARWISH Bassma (dir.), *Maghreb, les années de transition*, IFRI/Masson, Paris, 1990, 399 p.
- LACOSTE Camille et Yves (dir.), *L'état du Maghreb*, La Découverte, coll. L'Etat du monde, Paris, 1991, 572 p.
- LE SAOUT Didier et ROLLINDE Marguerite (dir.), *Emeutes et mouvements sociaux au Maghreb. Perspective comparée*, Karthala / Institut Maghreb-Europe, Paris, 1999, 381 p.
- PRENANT André et SEMMOUD Bouziane, *Maghreb et Moyen-Orient – Espaces et sociétés*, Ellipses, Paris, 1997, 256 p.
- SADIK Ahmed, *Le Grand Maghreb Arabe : intégration et systèmes économiques comparés*, Ed. Afrique-Orient, Casablanca, 1989, 143 p.
- SALAHDINE Mohamed (dir.), *L'emploi invisible au Maghreb - Etudes sur l'économie parallèle*, SMER, Rabat, 1991, 214 p.
- TIANO André, *Le développement économique du Maghreb*, PUF, Paris, 1968, 122 p.
- TROIN Jean François (dir.), *Maghreb, Moyen-Orient : mutations*, SEDES, Paris, 1995, 348 p.

2. Articles de périodiques et d'ouvrages collectifs

BELAID Sadek, « Les perspectives de construction d'un grand Maghreb uni », *R.A.S.J.E.P.*, n°3, sept. 1989, p.493 à 521.

BENLAHCEN-TLEMCANI Mohamed, « Endettement et restructurations économiques et financières au Maghreb », *Revue Française d'Economie*, été 1991.

BESSIS Sophie, « Maghreb : une décennie d'ajustement », in *Annuaire Jeune Afrique*, 1992.

CASTELLANI François, « Le pétrole au Maghreb - situation et enjeux », *Version originale*, 1^{er} trimestre de la réflexion, n°4, 1994, p.207 à 216.

DAOUD Zakya, « La création de l'UMA », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°124, avril/mai/juin 1989, p.120 à 138.

GANEAU Sophie, « Le Grand Maghreb » (dossier), *Le Monde-Dossiers et documents*, n°171, nov. 1989.

GAZZO Yves, « Les économies arabes face à la crise : les solutions libérales et leurs limites », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°120, avril/juin 1988, p.58 à 67.

HAYEF Imane, « Industries et politiques industrielles au Maghreb - Approche comparée du développement industriel au Maghreb », in *Les symposiums du C.E.N.E.A.P.*, Alger, 1988, p.309 à 318.

KHADER Bichara, « La privatisation dans le monde arabe », *Les Cahiers du Monde Arabe*, Université catholique de Louvain-la Neuve, n°143, 1999, p.1 à 12.

La Lettre du CEPIL, « L'Afrique du Nord à l'épreuve », *Problèmes économiques*, n°2126, 14 mai 1989.

MEZDOUR Salah, « Les déséquilibres économiques en économie ouverte : le cas du Maghreb », *Les Cahiers du Monde Arabe*, n°106-107, CERMAC, Université catholique de Louvain-la Neuve, 1993.

Séminaire Maghrébin, « Les effets de la crise sur l'emploi dans les pays du Maghreb », *Travail et Développement*, n°13, 1989.

SID AHMED Abdelkader, « La crise des économies maghrébines : les politiques redistributives en question », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXXIV, n°135, juil/sept 1993, p.565 à 583.

SID AHMED Abdelkader, « Vers une nouvelle stratégie maghrébine de développement », in DAGUZAN Jean François et GIRARDET Raoul (eds), *La Méditerranée : nouveaux défis, nouveaux risques*, Publisud, Paris, 1995, p.167 à 237.

TALHA Larbi, « Croissance, crise et mutations économiques au Maghreb (1970-1994) », *Alternatives Sud*, Vol. II (1995) 3, p.27 à 80.

ZIADY Hassan, « Le mouvement de privatisation dans les pays du Maghreb », *Problèmes économiques*, n°2086, 10 Août 1988, p.28 à 32.

3. Etudes et rapports

Pour une économie maghrébine intégrée. Journées maghrébines du développement - Tunis, fev 1983, Publications de l'Association du Grand Maghreb, Tunis, 1983.

L'annuaire économique du Maghreb : 1993-94, Centre d'études du Maghreb et de la Méditerranée, Tunis, 1994.

L'ajustement structurel de l'entreprise : journées de l'entreprise, 2-3 dec.1994, Institut Arabe des chefs d'entreprises, Sousse, 1994.

Banque Mondiale, *Réformes économiques en Tunisie, Algérie et Maroc : impact et perspectives*, (10), 1991/2.

Le Maghreb à l'heure de l'économie de marché, Réflexions économiques euro-méditerranéennes : publications de l'Institut Maghreb-Europe, Paris, n°1, 1^{er} semestre 1996.

La Méditerranée aux portes de l'an 2000, Economica, Paris, 1997.

Pôles industriels et développement urbain. Les cas de Gabès (Tunisie) et de Mohammedia (Maroc), URBAMA, Fascicule de Recherches n°21, Tours, 1990, 428 p.

Institut du financement du développement du Maghreb, *Balance des paiements et mécanismes d'ajustement dans les pays du Maghreb*, Tunis, 1984.

Institut du financement du développement du Maghreb, *Balance des paiements et mécanismes d'ajustement dans les pays du Maghreb*, Tunis, 1987.

V MAGHREB – COOPÉRATIONS RÉGIONALES

1. Ouvrages

BENSIDOUN Isabelle et CHEVALLIER Agnès, *Europe-Méditerranée, le pari de l'ouverture*, Economica, Paris, 1996, 176 p.

BISTOFLI Robert et PISANI Edgar (dir), *Euro-Méditerranée, une région à construire*, Publisud, Paris, 1995, 331 p.

DIMEGLIO Willy, *Pour un partenariat industriel avec le Maghreb et les PECO - Rapport au Premier Ministre*, La Documentation Française, Paris, 1995, 119 p.

KHADER Bichara, *Le Grand Maghreb et l'Europe. Enjeux et perspectives*, Publisud/CERMAC, Paris, 1992, 263 p.

KHADER Bichara, *Le partenariat euro-méditerranéen après la conférence de Barcelone*, L'Harmattan, Paris, 1997, 227 p.

2. Articles de périodiques et d'ouvrages collectifs

ABDI Nourredine, « Projet de problématique sur le Maghreb et la Méditerranée », *Bulletin of Francophone Africa*, n°5, printemps 1994, p.50 à 63.

CHEVALLIER Agnès, « Libre-échange et perspectives économiques en Méditerranée », Colloque du GERM, nov.1996, in *Annuaire de la Méditerranée*, Edition 1997, GERM/Publisud, Casablanca/Paris.

CHLASTACZ Michel, « Le Grand Maghreb ferroviaire reste à créer », *Version originale*, 1^{er} trimestre de la réflexion, n°4, 1994, p.93 à 106.

GHEZALI Mahfoud, « La société multinationale Sud-Sud, instrument de coopération régionale : l'exemple algéro-tunisien de coopération frontalière », *R.A.S.J.E.P.*, n°2, juin 1988, p.361 à 398.

KEBABDJIAN Gérard, « Le libre échange euro-maghrébin: une évaluation macro-économique », *Revue Tiers-Monde*, Tome XXXVI, n°144, oct/dec 1995, p.747 à 770.

MEZDOUR Salah, « Opportunité théorique d'une ZLE Maghreb-UE », *Revue du Marché Commun*, n°339, juin 1996, p.458.

SID AHMED Abdelkader, « Le cadre de coopération de Barcelone », *Revue Tiers-Monde*, n°148, oct/dec 1996.

TALAHITE Fatiha, « Le partenariat euro-méditerranéen vu du Sud », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°153, juil/sept.1996, p.45 à 60.

VI MAROC

1. Ouvrages

ASSOUALI Mohamed, *Le processus de privatisation des entreprises publiques au Maroc*, Thèse, Montpellier, 1995, 352 p.

BEN ALI Driss, *L'industrie marocaine à l'épreuve de l'ajustement*, Institute of developing economies, Tokyo, 1990.

BENCHEKROUN Abdelali, *Eléments de débat : quelles stratégies de restructuration pour quel développement économique et social ?*, Ed. Al Khattabi, Casablanca, 1989.

BOUACHIK Ahmed, *Les privatisations au Maroc*, Printing and Publishing Co., Rabat, 1993.

BRACHET Philippe, *Corruption et sous-développement au Maroc*, L'Harmattan, Paris, 1992.

CHOUA Mimoun, *Politique douanière et stratégies industrielles et commerciales : cas du Maroc*, Afrique Orient, Casablanca, 1993.

EL HARRAS Mohamed Larbi, *Industrialisation, commerce extérieur et leur interaction (Cas du Maroc)*, ImpriElite, Rabat, 1993.

EL MALKI Habib, *Trente ans d'économie marocaine 1960-1990*, CNRS, Paris, 1989, 244 p.

KAIOUA Abdelkader, *L'espace industriel marocain de Kénitra à Casablanca*, Thèse de 3^{ème} cycle, URBAMA, Fascicule de Recherches n°13, Tours, 1984, 324 p.

KHROUZ Driss, *L'économie marocaine : les raisons de la crise*, Ed. maghrébines, Casablanca, 1988, 160 p.

LEYMARIE Serge et TRIPIER Jean, *Maroc: le prochain dragon ?*, Ed. Karthala, Paris, 1993.

MORRISSON Christian, *Ajustement et équité au Maroc*, Centre de Développement OCDE, Paris, 1991, 152 p.

SADIK Ahmed, *Economie du Maroc : accélération de l'histoire*, Ed. La Porte, Rabat, 1995, 138 p.

2. Articles de périodiques et d'ouvrages collectifs

ABOUHANI Adelghani, « Le Maroc : crise du modèle de développement et perspectives de changement », in AMIN Samir (dir.), *Le Maghreb : enlissement ou nouveau départ ?*, L'Harmattan, Paris, 1996, p.47 à 88.

- BELBACHIR Abdelkrim, « La privatisation : un faux débat pour les pays du tiers-monde », *Economie et socialisme*, n°10, 1991, p.87 à 96.
- BENALI Driss, « Ajustement structurel et retrait de l'Etat », *Economie et socialisme*, n°10, 1991.
- BENLAHCEN-TLEMCANI Mohamed, « Les risques de la privatisation du secteur public au Maroc », *Economie et humanisme*, n°313, mai/juin 1990, p.63 à 69.
- CHEVASSU Jean-Marie, « Le rôle de l'Etat marocain dans la croissance : le blocage et la restructuration du secteur industriel », in EL MALKI Habib et SANTUCCI Jean-Claude (dir.), *Etat et développement dans le monde arabe*, Ed. du CNRS, Paris, 1990, p.195 à 217.
- CHIGUER Mohamed, « Eléments introductifs à l'analyse du processus de la privatisation », *Economie et socialisme*, n°10, 1991, p.73 à 85.
- DAOUD Zakya, « Privatisations à la marocaine : la loi sur le transfert au secteur privé de certaines entreprises publiques », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°128, avril/juin 1990, p.84 à 101.
- DAROUICH Ahmed, « Programme d'ajustement structurel et privatisation », *Annales d'Economie Marocaine*, 2, Automne 1992.
- DOUMOU Abdelali, « Les dessous de la privatisation », *Lamalif*, n°196, 1988, p.35 à 36.
- EL AIDOUNI A.W., « La délocalisation industrielle en provenance de la CEE, le cas de l'industrie de l'habillement marocaine », in *La coopération Europe-Maghreb : enjeux et perspectives*, Les Papiers, Paris, n°10, nov. 1992.
- EL MALKI Habib et DOUMOU Abdelali, « Légitimité économique et légitimation politique », *Lamalif*, n°182, 1986, p.8 à 9.
- EL MALKI Habib et DOUMOU Abdelali, « L'interventionnisme de l'Etat marocain à l'épreuve de l'ajustement », in EL MALKI Habib et SANTUCCI Jean-Claude (dir.), *Etat et développement dans le monde arabe*, Ed. du CNRS, Paris, 1990, p.283 à 298.
- LAHLOU Aziz, « La restructuration économique, de quoi s'agit-il ? », *Al Asas*, n°93, p.13 à 15.
- OUALALOU Fathallah, « La question de l'endettement extérieur du Maroc et le PAS », *Annales Marocaines d'Economie*, n° spécial, Printemps 1994.
- ROUSSET Michel, « Etat et secteur public au Maroc. Une nouvelle approche de l'intervention économique de l'Etat », in EL MALKI Habib et SANTUCCI Jean-Claude (dir.), *Etat et développement dans le monde arabe : crise et mutations au Maghreb*, Ed. du CNRS, Paris, 1990, p.267 à 282.

SAADI Mohamed Saïd, « L'industrie marocaine à l'épreuve de l'ajustement », *Economie et socialisme*, n°10, 1991, p.37 à 48.

ZAIM Fouad et JAIDI Larabi, « Le nouvel accord de libre-échange entre le Maroc et l'Union européenne. Un pari à hauts risques », *Confluences Méditerranée*, n°21, Printemps 1997, p.65 à 78.

3. Etudes et rapports

A.E.M. - Association des Economistes Marocains, *Bilan décennal du programme d'ajustement structurel et perspectives de l'économie marocaine*, Colloque international, Rabat, 1,2,3 oct. 1993, in *Les Annales Marocaines d'économie*.

Centre marocain de conjoncture, *L'entreprise marocaine face à la dynamique du marché intérieur*, Journée d'études et de réflexion, Casablanca, 1993, 120 p.

Le Maroc nouveau : bilan et perspectives, Ministère du Plan, Rabat, 1991, 199 p.

Le Maroc à l'horizon 2000 : une économie ouverte et compétitive, PNUD- Banque Mondiale, Washington, 1990.

Maroc, Mission économique et financière à Rabat, Centre français du commerce extérieur, Paris, 1994, 178 p.

Ministère du secteur public et de la privatisation, *Guide des privatisations au Maroc*, Rabat, 1998.

VII TUNISIE – GÉNÉRALITÉS

1. Ouvrages

BEN HAMMOUDA Hakim, *Tunisie : ajustement et difficulté de l'insertion internationale*, L'Harmattan, Paris, 1995.

CAMAU Michel, *Tunisie au présent, une modernité au-dessus de tout soupçon*, Ed. du CNRS, Paris, 1987.

EL MANOUBI Khaled, *Industrialisation et compétitivité en Tunisie*, Ed. l'Or du Temps, Tunis, 1993, 160 p.

GUEN Moncef, *Les défis de la Tunisie : une analyse économique*, L'Harmattan, Paris, 1988, 254 p.

MEKACHER Moncef, *Le mythe du développement dans le cadre de la planification tunisienne*, Comité de réflexion sur le développement en Tunisie-Datar, Tunis, 1990, p.146 à 200.

MORRISSON Christian et TALBI Bechir, *La croissance de l'économie tunisienne en longue période*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, 1996, 149 p.

MZALI Mohamed, *Tunisie, quel avenir ?*, Coll. Espaces Méditerranéens, Publisud, Paris, 1991.

SIGNOLES Pierre, *L'espace tunisien : capitale et Etat-région*, URBAMA, Fascicule de Recherches n°14 et 15, Tours, 1985, 1 041 p.

Centre français du commerce extérieur, *Tunisie, Mission économique et financière à Tunis*, Paris, 1994, 144 p.

2. Articles de périodiques et d'ouvrages collectifs

BEN ROMDHANE Mahmoud, « L'accord de libre-échange entre la Tunisie et l'Union européenne. Un impératif, des espoirs, des inquiétudes », *Confluences Méditerranée*, n°21, Printemps 1997, p.49 à 64.

HARIK Ilya, « Privatisation et développement en Tunisie », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°128, avril/juin 1990, p.5 à 26.

HENNI Ahmed, « La restructuration de l'économie tunisienne », *Le Courrier de l'industrie*, n°61, 1992.

LARBI Ezzedine, « Privatisations : expérience et réflexions », *Finances et développement*, n°7, 1990/01.

MAHJOUR Azzam, « Etat, secteur public et privatisation en Tunisie », EL MALKI Habib et SANTUCCI Jean-Claude (dir.), *Etat et développement dans le monde arabe*, Ed. du CNRS, Paris, 1990.

« Tunisie : le choc libéral », Dossier in *Jeune Afrique*, n°1 694, 24-30 juin 1993, p.33 à 69.

« Tunisie. Têtes bien faites : cap sur la technologie », *Arabies*, n°120, dec.1996, p.35 à 41.

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : Le service de la dette par rapport à la valeur des exportations.....	39
Figure n°2 : La localisation des unités d'entreprises publiques nationales en 1981...	92
Figure n°3 : La localisation des unités d'entreprises publiques nationales en 1984...	93
Figure n°4 : La localisation des sièges d'entreprises publiques nationales (1984)....	97
Figure n°5 : Les unités privatisables.....	123
Figure n°6 : Les EPL du Hold'West.....	207
Figure n°7 : La localisation des infrastructures touristiques mises en vente.....	211
Figure n°8 : Les entreprises publiques nationales du BTP en 1993.....	216
Figure n°9 : L'emploi dans les entreprises nationales du BTP en 1993.....	216
Figure n°10 : Les entreprises publiques locales du BTP en 1993.....	217
Figure n°11 : L'emploi dans les entreprises publiques locales du BTP en 1993.....	217
Figure n°12 : Les agences commerciales de la SNVI.....	228
Figure n°13 : Les entreprises industrielles privées en 1996.....	270
Figure n°14 : Le taux de chômage selon le RGPH de 1987.....	301
Figure n°15 : Le taux de chômage en 1998.....	302

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Indice de la production industrielle 1980-1984.....	152
Graphique n°2 : Indice de la production industrielle des sociétés nationales (1969-1991).....	153
Graphique n°3 : Evolution globale de la production industrielle (1984-1993).....	155
Graphiques n°4, 5 et 6 : Quelques productions physiques des ISMMEE.....	156-157
Graphique n°7 : Quelques productions physiques du secteur des matériaux de construction.....	158
Graphique n°8 : Quelques productions physiques de l'industrie chimique.....	159
Graphiques n°9, 10, 11 et 12 : Quelques productions agroalimentaires.....	160
Graphique n°13 : Indices des productions textiles et cuirs (1989-1997).....	161
Graphique n°14 : Indices des industries du bois et du papier (1989-1996).....	161
Graphique n°15 : Variation trimestrielle des indices de la production industrielle (1996-1999).....	164
Graphiques n°16 et n°17 : Evolution des taux d'utilisation des capacités de production (1988-1996).....	170
Graphique n°18 : L'utilisation des capacités de production dans les ISMME (entre 1979 et 1993).....	171
Graphique n°19 : Evolution du taux de chômage.....	296
Graphique n°20 : Variation des prix à la consommation (1991-1995).....	304
Graphique n°21 : Evolution du nombre de grèves (1994-1999).....	325

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Evolution de la structure des importations algériennes.....	41
Tableau n°2 : Algérie - Evolution du service de la dette et des recettes d'exportations de biens et services entre 1973 et 1994.....	43
Tableau n°3 : Projets d'investissement en partenariat par secteur.....	65
Tableau n°4 : L'emploi industriel, une courbe ascendante.....	78
Tableau n°5 : La restructuration organique des entreprises publiques industrielles en 1983.....	90
Tableau n°6 : Répartition des entreprises dissoutes par secteur d'activité et par statut juridique (bilan au premier semestre 1998).....	124
Tableau n°7 : Evolution du taux de change du dinar par rapport au dollar.....	132
Tableau n°8 : Le patrimoine industriel existant en 1988.....	143
Tableau n°9 : Secteur public – structure de la V.A. et de l'emploi en 1995 (hors hydrocarbures).....	143
Tableau n°10 : Chiffre d'affaires des entreprises de production (hors énergie) par secteur d'activité	163
Tableau n°11 : La restructuration des investissements publics.....	183
Tableau n°12 : Importations pour l'investissement par secteur d'activité.....	184
Tableau n°13 : Bilan des effectifs compressés par secteur d'activité (arrêté au premier semestre 1998).....	204
Tableau n°14 : Valeur de la production brute du BTP en 1995 par secteur juridique.....	215
Tableau n°15 : Lancements de nouveaux projets de construction et livraisons de logements sociaux.....	218
Tableau n°16 : Evolution du prix des médicaments.....	240
Tableau n°17 : Investissements consacrés au secteur des hydrocarbures.....	252
Tableau n°18 : Production nationale par secteur juridique (1979-1982).....	262
Tableau n°19 : Les entreprises industrielles privées (1984-1987).....	264
Tableau n°20 : Evolution de l'emploi industriel dans le secteur privé, par secteur juridique.....	268
Tableau n°21 : Taux d'occupation moyen du logement.....	288

Tableau n°22 : Evolution du poids du secteur public dans l'emploi total (hors hydrocarbures).....	294
Tableau n°23 : Classification des Wilayate abritant le plus d'occupés en 1987.....	295
Tableau n°24 : Evolution de l'emploi dans l'industrie.....	298
Tableau n°25 : Etat de la population active au 30 septembre 1997 et en février 2000.....	299
Tableau n°26 : Evolution du revenu brut des ménages.....	305
Tableau n°27 : Evolution de nombre de conflits sociaux entre 1977 et 1990.....	319

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : L'espace économique algérien avant l'indépendance.....	389
Annexe n°2 : Les investissements privés industriels (1967).....	389
Annexe n°3 : Répartition géographique des industries algériennes.....	390
Annexe n°4 : Les grandes localisations des industries du Maghreb.....	391
Annexe n°5 : Liste des principales sociétés nationales.....	392
Annexe n°6 : Modalités de réalisation des usines selon la nature des partenaires en présence.....	393
Annexe n°7 : Décret n°80-242 du 4 octobre 1980 relatif à la mise en œuvre de la restructuration des entreprises.....	394
Annexe n°8 : Les effets des premières restructurations - le nouveau visage industriel en 1983.....	401
Annexe n°9 : Les lois relatives à la privatisation.....	404
Annexe n°10 : Le premier lot des entreprises privatisables (Décret n°98-194 du 7 juin 1998).....	417
Annexe n°11 : Bilan de la mission effectuée au Maroc du 21 au 30 septembre 1998 (Casablanca – Rabat). Liste des personnes rencontrées.....	420
Annexe n°12 : Bilan de la mission effectuée en Algérie du 19 février au 4 mars 1999 (Alger – Oran).....	421
Annexe n°13 : Questionnaire utilisé lors des entretiens dans les entreprises.....	423
Annexe n°14 : Entretien avec Nadjî CHERMAT, salarié à la SNVI, secrétaire général de l'Union de wilaya de Rouiba.....	427
Annexe n°15 : Entretien avec le directeur de l'informatique (membre de la direction de la SNVI), chargé du dossier « Restructuration ».....	435
Annexe n°16 : Entretien avec Smaïl ZIANI, PDG d'ALREM, filiale de COSIDER SPA (siège social à Blida).....	443
Annexe n°17 : Entretien avec le directeur du département « Travaux/infrastructures » de COSIDER Travaux publics, siège social à Alger (Birkhadem).....	447
annexe n°18 : Entretien avec Mr BOR, assistant du PDG de TRAVOSIDER (siège social à Oran), chargé de l'organisation, de l'informatique et de l'audit.....	455

Annexe n°19 : Entretien avec Abdelkader BENFODDA, ingénieur de transport d'électricité à SONELGAZ, responsable de la Fédération nationale des travailleurs de l'énergie.....	458
Annexe n°20 : Entretien avec Mr METAI, directeur de zone de SONELGAZ (région d'Oran).....	462
Annexe n°21 : Entretiens réalisés à l'ENF SPA (Entreprise nationale de fonderie) / filiale d'Oran.....	464
Annexe n°22 : Entretien avec Ali SLIMANI, président de l'UNEP, PDG de l'ENATB SPA (Entreprise nationale d'ameublement et de transformation du bois, siège social à Alger).....	468
Annexe n°23 : Entretien avec Arezki AIT YAHIA, directeur audit/analyse/synthèse de SAIDAL, siège à Dar El Beida.....	473
Annexe n°24 : Entretien avec Djelloul BENDJEDID, PDG de l'EMAC (Entreprise de la maroquinerie et de la chaussure), siège social à Oran.....	479
Annexe n°25 : Entretien avec Mr BELHADJ, responsable du Collectif de travailleurs (UGTA) du Grand Hôtel d'Oran.....	486
Annexe n°26 : Entretien avec Mr BOUZGAOU, responsable syndical de l'ENAPAL (siège à Oran).....	489
Annexe n°27 : Entretien avec Mr GAOUAR, vice-président de la CAP (Confédération algérienne du patronat), PDG d'une PME de construction de bateaux de plaisance à Oran.....	492

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Introduction générale.....	8
<u>PARTIE I L'ÉVOLUTION DE L'ALGÉRIE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE</u>	
Du développement à la libéralisation de l'économie.....	19
Introduction de la Partie I.....	20
Chapitre 1 : L'Algérie et l'époque révolue du « développement ».....	21
Introduction du Chapitre 1.....	21
SECTION 1 : un modèle original.....	21
Sous-section 1 : les choix de développement.....	21
§1 La situation au lendemain de l'indépendance.....	22
§2 La politique de développement appliquée de 1967 à 1978-79.....	23
Sous-section 2 : l'Etat au centre.....	24
§1 Socialisation et planification.....	24
§2 Une politique soutenue d'investissements productifs.....	25
SECTION 2 : l'industrialisation dans le « tiers-monde ».....	27
Sous-section 1 : les théories du développement.....	27
§1 Généralités.....	27
§2 L'approche conventionnelle du développement.....	28
§3 Les théories alternatives.....	29
§4 Industrialisation et développement.....	30
§5 Les effets de l'industrialisation.....	32
Sous-section 2 : les différentes politiques économiques menées.....	33
§1 Le rôle de la puissance publique.....	33

§2 La revendication d'un nouvel ordre mondial.....	34
Conclusion du Chapitre 1.....	35
Chapitre 2 : Le contexte international de « mondialisation », pèse sur les choix économiques et sociaux des pays dits en développement.....	36
Introduction du Chapitre 2.....	36
SECTION 1 : l'endettement extérieur.....	36
Sous-section 1 : un engrenage meurtrier pour les PED.....	36
Sous-section 2 : le cas algérien – endettement et chute du prix des hydrocarbures.....	40
SECTION 2 : le fossé entre les « pays industrialisés » et les autres.....	44
Sous-section 1 : l'ouverture forcée des économies.....	44
§1 Quelle mondialisation ?.....	44
§2 Les plans d'ajustement structurel (PAS).....	45
Sous-section 2 : la pression des institutions financières internationales sur le secteur public.....	46
§1 La part des secteurs publics dans le développement.....	47
§2 Etat et marché.....	47
§3 Les mauvaises performances en accusation.....	48
§4 Gouvernance et privatisations.....	49
SECTION 3 : les perspectives de libéralisation accrue.....	52
Sous-section 1 : l'évolution des stratégies industrielles internationales.....	52
Sous-section 2 : les conséquences de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et de l'accord d'association avec l'Union Européenne.....	53
Conclusion du Chapitre 2.....	56

Chapitre 3 : En Algérie, la remise en cause de la politique de développement.....	57
Introduction du Chapitre 3.....	57
SECTION 1 : le choix de l'économie de marché.....	57
Sous-section 1 : le bilan du MPAT (Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire) vise directement le secteur public.....	57
Sous-section 2 : une nouvelle politique industrielle.....	58
§1 L'absence de réel débat.....	58
§2 Le plan 1980-1984.....	60
SECTION 2 : les autres réformes économiques entreprises.....	61
Sous-section 1 : l'application du PAS.....	61
Sous-section 2 : la libéralisation du commerce extérieur.....	62
Sous-section 3 : attirer les investissements privés étrangers.....	63
Conclusion du Chapitre 3.....	65
Conclusion de la Partie I.....	66
<u>PARTIE II DE L'APOGÉE DES SOCIÉTÉS NATIONALES AUX PRIVATISATIONS</u>	
De l'industrialisation à la déstructuration.....	67
Introduction de la Partie II.....	68
Chapitre 1 : Les résultats des choix des années 60 et 70.....	70
Introduction du Chapitre 1.....	70
SECTION 1 : l'industrialisation du pays.....	70
Sous-section 1 : les industries industrialisantes.....	70
Sous-section 2 : les orientations.....	73

SECTION 2 : de puissantes sociétés nationales.....	75
Sous-section 1 : un monopole dans les grandes branches industrielles.....	75
Sous-section 2 : les effets socio-spatiaux.....	77
§1 Des créations massives d'emplois.....	77
§2 L'implantation des industries irrigue tout le territoire, malgré la persistance d'inégalités régionales.....	79
 Conclusion du Chapitre 1.....	 85
 Chapitre 2 : Les premières restructurations.....	 86
Introduction du Chapitre 2.....	86
 SECTION 1 : la logique du processus qui s'engage.....	 86
Sous-section 1 : l'Etat accusé d'inefficacité : la nécessité d'une pause dans l'industrialisation.....	 87
Sous-section 2 : les entreprises publiques dans la ligne de mire.....	87
 SECTION 2 : la restructuration organique (1981-83).....	 88
Sous-section 1 : les mécanismes.....	88
Sous-section 2 : les résultats.....	91
 SECTION 3 : essai de bilan.....	 95
Sous-section 1 : pas de réelle décentralisation.....	96
Sous-section 2 : la parcellisation a fait reculer l'intégration.....	98
 Conclusion du Chapitre 2.....	 100
 Chapitre 3 : De l'autonomie à la privatisation.....	 101
Introduction du Chapitre 3.....	101
 SECTION 1 : le débat entre « industrialistes » et « réformateurs ».....	 101
 SECTION 2 : les théories de la privatisation.....	 103

Sous-section 1 : les objectifs de la privatisation en Algérie.....	103
Sous-section 2 : comparaisons avec les pays d'Europe Centrale et Orientale.....	106
§1 Des similitudes entre les systèmes économiques.....	107
§2 Les stratégies de privatisation appliquées.....	108
§3 Le revers de la médaille.....	110
SECTION 3 : approche juridique.....	112
Sous-section 1 : les mécanismes de l'autonomie.....	112
§1 La genèse de la réforme.....	112
§2 Le contenu de l'autonomie.....	114
Sous-section 2 : la privatisation, « stade ultime » de la restructuration.....	116
§1 Les textes réglementant la privatisation.....	117
§2 Un début d'application difficile.....	120
§3 Les raisons du peu de résultats effectifs.....	125
SECTION 4 : l'accès fictif à l'autonomie.....	128
Sous-section 1 : des difficultés financières asphyxiantes pour les entreprises publiques.....	128
§1 Une restructuration financière timide accompagne la restructuration organique.....	128
§2 L'accès impossible à l'autonomie financière.....	129
§3 La « préparation » à la privatisation précipite l'abandon par l'Etat des entreprises publiques.....	134
Sous-section 2 : une nouvelle pratique managériale.....	136
Conclusion du Chapitre 3.....	140
Chapitre 4 : L'évolution du potentiel industriel.....	141
Introduction du Chapitre 4.....	141
SECTION 1 : aperçu de la physionomie.....	141
Sous-section 1 : composition.....	141

§1 Le poids du secteur public.....	141
§2 Les différentes branches de l'industrie algérienne.....	144
Sous-section 2 : répartition.....	146
Sous-section 3 : la politique commerciale des entreprises publiques.....	147
SECTION 2 : le déclin de la production.....	151
Sous-section 1 : une industrie en récession.....	151
§1 De 1980 à 1984 : la poursuite des effets de l'industrialisation.....	151
§2 Entre 1985 et 1990 : du début de la crise à l'espoir d'une stabilisation.....	152
§3 De 1991 à 1997 : l'enfoncement dans la récession.....	154
§4 1998-1999 : une embellie trompeuse.....	162
Sous-section 2 : la baisse du niveau de production a des conséquences directes sur toute l'économie.....	165
Conclusion du Chapitre 4.....	166
Chapitre 5 : Les insuffisances d'une industrialisation inachevée.....	167
Introduction du Chapitre 5.....	167
SECTION 1 : une sous-utilisation des capacités.....	167
Sous-section 1 : les causes de la baisse de la production industrielle.....	167
Sous-section 2 : des capacités de production faiblement utilisées.....	169
SECTION 2 : dépendance technologique et insuffisance de biens d'équipement....	172
Sous-section 1 : les risques des choix stratégiques de l'indépendance.....	172
Sous-section 2 : les difficultés du transfert technologique.....	174
Sous-section 3 : transfert n'est pas maîtrise.....	178
Sous-section 4 : la déficience pénalisante de biens d'équipement.....	179
SECTION 3 : la restructuration aggrave les défauts.....	181
Sous-section 1 : le rythme et la structure des investissements industriels....	181
Sous-section 2 : au plan technologique.....	184

§1 L'obligation de s'adapter aux normes internationales dites de qualité.....	184
§2 Le besoin absolu de maintenance.....	186
§3 La concurrence au détriment du maintien des liens inter-industriels.....	188
§4 Un déficit en compétences qui s'accroît.....	189
Conclusion du Chapitre 5.....	192
Chapitre 6 : Les conséquences de « la situation sécuritaire ».....	194
Introduction du Chapitre 6.....	194
SECTION 1 : les salariés et leurs entreprises frappés par le terrorisme.....	194
Sous-section 1 : des personnels terrorisés.....	194
Sous-section 2 : le coût matériel.....	194
SECTION 2 : des surcoûts considérables.....	195
Sous-section 1 : l'apparition de sociétés de gardiennage.....	195
Sous-section 2 : les perturbations dans l'organisation du travail.....	196
Conclusion du Chapitre 6.....	197
Chapitre 7 : Formes et impacts des restructurations : quelques études de cas.....	198
Introduction du Chapitre 7.....	198
SECTION 1 : dissolution et tentative de rachat par les travailleurs.....	198
Sous-section 1 : la dissolution, une conséquence de la conjonction du PAS et des réformes.....	198
Sous-section 2 : les EPL (entreprises publiques locales).....	199
§1 La part prise par le secteur public local au développement industriel.....	199
§2 Les premières mesures de restructuration.....	201

§3 La vague des dissolutions massives.....	203
§4 L'expérience du Holding public régional de l'Ouest (ou Hold'West).....	205
§5 Le développement local paralysé.....	208
Sous-section 3 : les collectifs de travailleurs – l'exemple du secteur touristique.....	208
§1 Des infrastructures touristiques étendues mises en vente.....	208
§2 Des collectifs de travailleurs se portent acquéreurs.....	209
§3 L'expérience des travailleurs du Grand-Hôtel d'Oran.....	210
 SECTION 2 : la filialisation – l'évolution du secteur du bâtiment.....	214
Sous-section 1 : théorie de la filialisation.....	214
Sous-section 2 : l'exemple du BTP.....	214
§1 Un secteur puissant et fragile à la fois.....	214
§2 Des besoins non satisfaits.....	215
§3 La crise.....	219
§4 La disparition massive d'emplois.....	221
§5 Le déclin du BTP révélateur et accélérateur de la crise industrielle.....	223
 SECTION 3 : le stade des évaluations – l'exemple de la SNVI.....	224
Sous-section 1 : les méthodes d'évaluation.....	224
Sous-section 2 : la SNVI.....	224
§1 Un des fleurons de l'industrie algérienne.....	224
§2 La crise économique entraîne la dégradation de la production et de l'outil de production.....	227
§3 Les mesures d'assainissement et de restructuration.....	230
§4 Objectif : partenariat et privatisation.....	232
§5 Seul résultat visible : le déclin de la production et de la commercialisation des véhicules SNVI.....	235
 SECTION 4 : un essai de partenariat, réussi ? – l'entreprise pharmaceutique Saïdal.....	236
Sous-section 1 : le partenariat comme forme de privatisation.....	236

§1 Des illusions ?.....	236
§2 Des résultats quasi inexistants.....	237
Sous-section 2 : l'évolution de l'industrie pharmaceutique.....	239
§1 Un système de santé en crise.....	239
§2 L'état de l'industrie pharmaceutique.....	240
§3 La vente des officines.....	241
§4 L'expérience de Saïdal.....	242
Conclusion du Chapitre 7.....	245
Conclusion de la Partie II.....	247
<u>PARTIE III L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE – LES</u>	
<u>CONSEQUENCES SUR LA SOCIETE ET LE TERRITOIRE : LA</u>	
<u>RESPONSABILITE DE L'ETAT</u>	
Secteur public et désengagement de l'Etat.....	248
Introduction de la Partie III.....	249
Chapitre 1 : Tableau de l'activité économique en Algérie.....	250
Introduction du Chapitre 1.....	250
SECTION 1 : le poids du secteur des hydrocarbures.....	250
Sous-section 1 : l'expansion spectaculaire du secteur.....	250
§1 L'exploitation des hydrocarbures pour financer l'industrialisation.....	250
§2 Le Plan Valhyd.....	253
Sous-section 2 : la dépendance ?.....	254
§1 Les modifications de la loi sur les hydrocarbures.....	254
§2 Un secteur dépendant des prix mondiaux.....	256
§3 Des réserves étendues et... à vendre ?.....	257
SECTION 2 : un secteur privé diffus.....	258

Sous-section 1 : de l'indifférence au favoritisme.....	258
§1 De l'indépendance aux années 80.....	258
§2 Nouvelle politique économique et place du secteur privé.....	263
§3 Le secteur privé largement favorisé.....	264
Sous-section 2 : un secteur qui reste peu développé.....	265
§1 Le secteur privé dans les années 90.....	266
§2 Les entreprises privées elles aussi confrontées à la crise.....	269
SECTION 3 : l'informalisation de l'économie.....	271
Sous-section 1 : le concept de secteur informel.....	271
Sous-section 2 : approche de l'informel algérien.....	273
SECTION 4 : les retombées des restructurations sur d'autres secteurs.....	276
Sous-section 1 : l'agriculture.....	276
§1 La place de l'agriculture dans l'économie.....	276
§2 Les étapes de la politique agricole.....	277
§3 Le rendez-vous manqué avec l'industrialisation.....	279
Sous-section 2 : l'extension de la sous-traitance.....	280
Sous-section 3 : le secteur bancaire et financier.....	281
§1 Le système bancaire.....	281
§2 Naissance d'un marché financier.....	283
Conclusion du Chapitre 1.....	284
Chapitre 2 : Les conséquences sociales et spatiales de la déstructuration du secteur industriel.....	285
Introduction du Chapitre 2.....	285
SECTION 1 : des besoins en hausse.....	285
Sous-section 1 : une augmentation de la population difficilement maîtrisée mais qui tend à s'atténuer.....	285
Sous-section 2 : le souci populaire d'avoir travail et logement.....	287
§1 La crise permanente du logement.....	287

§2 La situation dramatique de la jeunesse.....	290
SECTION 2 : des conséquences sociales redoutables.....	292
Sous-section 1 : le secteur public responsable de l'augmentation massive du chômage.....	292
§1 De 1962 à 1984 : créations massives d'emplois, salarisation et hausse du pouvoir d'achat.....	292
§2 La remontée du chômage s'amorce dès 1984.....	296
§3 De maigres dispositifs d'aide à l'emploi.....	300
Sous-section 2 : la baisse du niveau de vie engendre l'extension de la pauvreté.....	303
§1 Baisse du pouvoir d'achat et augmentation de la cherté de la vie.....	303
§2 Paupérisation et dénuement social.....	306
§3 Un filet social dérisoire.....	308
Sous-section 3 : la disparition des activités sociales assurées par les entreprises publiques.....	309
SECTION 3 : les conséquences sur l'équilibre spatial.....	311
Sous-section 1 : l'aggravation des inégalités régionales.....	311
Sous-section 2 : des villes entières ruinées.....	313
Conclusion du Chapitre 2.....	315
Chapitre 3 : Des résistances mises à mal.....	316
Introduction du Chapitre 3.....	316
SECTION 1 : des salariés déboussolés.....	316
Sous-section 1 : un malaise social grandissant dans les années 80.....	316
§1 L'évolution succincte du mouvement syndical algérien.....	316
§2 Octobre 88.....	319
§3 Une nouvelle législation sociale.....	320
Sous-section 2 : le « filet social » obtenu par l'UGTA.....	321

§1 L'attitude de défense du monde du travail adoptée par le syndicat.....	321
§2 Les résultats de la CNAC et des départs volontaires.....	323
§3 Le mécontentement à la base contraint la centrale syndicale à hausser le ton.....	324
SECTION 2 : des gestionnaires abandonnés à eux-mêmes ou poursuivis en justice.....	327
Sous-section 1 : une difficile adaptation aux réformes.....	327
§1 Des cadres bien formés mais sous contrôle.....	327
§2 L'arrivée du « management ».....	328
§3 La position de l'UNEP sur les privatisations.....	329
Sous-section 2 : « chasse aux sorcières » chez les cadres.....	331
§1 L'arrestation de milliers de cadres gestionnaires d'entreprises publiques.....	331
§2 L'affaire SIDER.....	333
§3 La déstabilisation de l'encadrement.....	337
SECTION 3 : l'attitude du patronat privé.....	339
Sous-section 1 : des structures peu efficaces.....	339
Sous-section 2 : les exigences du patronat.....	340
Sous-section 3 : absent du débat sur la stratégie économique.....	342
Conclusion du Chapitre 3.....	343
Chapitre 4 : Le rôle de l'Etat.....	344
Introduction du Chapitre 4.....	344
SECTION 1 : un essai de définition de l'Etat.....	344
SECTION 2 : en Algérie, de l'Etat dominant au retrait justifié.....	345
Sous-section 1 : analyse du discours algérien.....	345
§1 Un Etat fort pour gagner la bataille du développement.....	345
§2 Le changement dans la continuité.....	347

§3 Les limites du système.....	349
Sous-section 2 : la conception de l'entreprise publique en question.....	350
Sous-section 3 : le désengagement entraîne la dilution du rapport de l'Etat à la société.....	353
SECTION 3 : l'absence de stratégie industrielle.....	354
Sous-section 1 : des résultats financiers trompeurs.....	354
Sous-section 2 : la question de la « rente pétrolière ».....	355
Sous-section 3 : quelle politique industrielle ?.....	357
Conclusion du Chapitre 4.....	358
Chapitre 5 : L'expérience maghrébine.....	360
Introduction du Chapitre 5.....	360
SECTION 1 : des choix différents au lendemain des indépendances.....	360
Sous-section 1 : des obstacles communs au développement de l'industrie.....	361
Sous-section 2 : l'expérience marocaine d'industrialisation.....	362
Sous-section 3 : la Tunisie entre mode libéral et socialisme.....	363
Sous-section 4 : la géographie industrielle du Maghreb.....	365
SECTION 2 : des réformes convergentes pour faire face à la crise.....	366
Sous-section 1 : le recul de l'Etat comme politique.....	366
Sous-section 2 : le Maroc, un exemple à suivre ?.....	367
§1 La crise et l'application du plan d'ajustement structurel.....	367
§2 De la non-industrialisation aux privatisations.....	369
§3 L'exemple du secteur textile.....	373
§4 Pauvreté et activités informelles en contrepartie.....	374
SECTION 3 : la perspective encore éloignée d'une intégration régionale – l'Union du Maghreb Arabe.....	374

Conclusion du Chapitre 5.....	376
Conclusion de la Partie III.....	378
Conclusion générale.....	379
Annexes.....	388
Sources et bibliographie.....	496
Liste des figures.....	526
Liste des graphiques.....	527
Liste des tableaux.....	528
Liste des annexes.....	530
Table des matières.....	532

RÉSUMÉ

Alors que le développement post-indépendance a abouti à une industrialisation massive, les transformations qui secouent l'économie algérienne depuis la fin des années 70 sont à l'origine d'une véritable mutation de toute la société, vers la fameuse « économie de marché ». Les restructurations successives engagées depuis 1980 dans les entreprises publiques sont au cœur des réformes. Restructuration organique, autonomie, annonce de privatisation bouleversent le rôle imputé à l'économie et singulièrement à son secteur public, essentiellement industriel.

L'enfoncement de l'Algérie dans une crise économique profonde frappe particulièrement l'industrie : chutes des productions jusqu'à la récession, aggravation de la dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs, dégradation des équipements jusqu'à l'arrêt des machines... Les conséquences sociales et territoriales sont nombreuses : licenciements par milliers et chômage croissant, dissolutions d'entreprises, abandon d'activités, faiblesse du pouvoir d'achat et pauvreté, renforcement des inégalités régionales, essor de l'informel.

Le contexte de mondialisation n'est pas étranger à la crise (fluctuation des prix des hydrocarbures, poids de la dette, pressions des organismes financiers internationaux pour respecter l'ajustement structurel et réduire le secteur public, stratégies industrielles...). Le rôle de l'Etat est cependant posé ; son désengagement diminue de fait sa légitimité. A ce titre, la progression parallèle vers des difficultés économiques graves, et vers des conflits sociaux et politiques sans précédent, est troublante. A moins qu'il ne s'agisse des différentes facettes d'une seule et même crise ?

Alors que les entreprises publiques sont promises à la privatisation, ce travail ambitionne de faire le point sur l'état du secteur industriel algérien, ses insuffisances, en particulier technologiques, ses besoins ainsi que les positions des plus concernés, salariés et gestionnaires.

MOTS-CLÉS

Algérie-Chômage-Emploi-Entreprises-Espace-Etat-Industrialisation-Industrie-Mondialisation-Privatisations-Production-Secteur public-Société-Territoire

LABORATOIRE « Sociétés en développement dans l'espace et dans le temps »
(S.E.D.E.T.) – 2, place Jussieu, 75 251 Paris Cedex 05